

Les Études du CEPED n°14

Véronique HERTRICH

# PERMANENCES ET CHANGEMENTS DE L'AFRIQUE RURALE

Dynamiques familiales chez les Bwa du Mali



Centre français sur la population et le développement  
(EHESS - INED - INSEE - ORSTOM - Université Paris VI)

1996

**PERMANENCES ET CHANGEMENTS  
DE L'AFRIQUE RURALE**

**Dynamiques familiales chez les Bwa du Mali**

## Déjà parus dans la collection "Les Études du CEPED" :

n°1 : *De l'homme au chiffre, réflexions sur l'observation démographique en Afrique*, par Louis LOHLÉ-TART et Rémy CLAIRIN (1988).

n°2 : *MORTAL, logiciel d'analyse de la mortalité*, par Jean-Michel COSTES et Dominique WALTISPERGER (1988).

n°3 : *Mobilité spatiale et mobilité professionnelle dans la région Nord-Andine de l'Équateur*, par Jean PAPAIL (1991).

n°4 : *Un siècle de démographie Tamoule. L'évolution de la population Tamil Nadu de 1871 à 1981*, par Christophe GUILMOTO (1992).

n°5 : *Croissance urbaine, migrations et population au Bénin*, par Kossi Julien GUINGNIDO GAYE (1992).

n°6 : *La traite des esclaves au Gabon du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. Essai de quantification pour le XVIII<sup>e</sup> siècle*, par Nathalie PICARD-TORTORICI et Michel FRANÇOIS (1993).

n°7 : *L'entrée en vie féconde. Expression démographique des mutations socio-économiques d'un milieu rural sénégalais*, par Valérie DELAUNAY (1994).

n°8 : *La crise de l'asile politique en France*, par Luc LEGOUX (1995).

n°9 : *La maternité chez les Bijago de Guinée-Bissau. Une analyse épidémiologique et son contexte ethnologique*, par Alexandra DE SOUSA et Dominique WALTISPERGER (collab.) (1995).

n°10 : *Conséquences démographiques du sida en Abidjan, 1986-1992*, par Michel GARENNE *et al.* (1995).

n°11 : *L'économie algérienne à l'épreuve de la démographie*, par Lhaocine AOURAGH (1996).

n°12 : *Sauver les enfants : le rôle des vaccinations*, par Annabel DESGRÉES DU LOÛ (1996).

n°13 : *Crise et population en Afrique : crise économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographique*, sous la direction de Jean COUSSY et Jacques VALLIN (1996).

## Éléments de catalogue :

*Permanences et changements de l'Afrique rurale : dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*, par Véronique HERTRICH. – Paris, Centre français sur la population et le développement, 1996, XXII + 548 p. ; 24 cm. (Les Études du CEPED, n° 14).

**Les Études du CEPED n° 14**

**Véronique HERTRICH**

# **PERMANENCES ET CHANGEMENTS DE L'AFRIQUE RURALE**

**Dynamiques familiales chez les Bwa du Mali**

Centre français sur la population et le développement  
(EHESS - INED - INSEE - ORSTOM - Université Paris VI)

Décembre 1996

Le CEPED, *Centre français sur la population et le développement*, est un "Groupement d'intérêt scientifique" (GIS) créé en 1988 par l'INED, l'INSEE, l'ORSTOM, l'Université Pierre et Marie Curie et l'École des hautes études en sciences sociales, pour conjuguer leurs efforts en matière de recherche, de formation et de coopération avec les pays du Sud dans le domaine de la population et de ses relations avec le développement. Ses activités de recherche portent essentiellement sur les facteurs de la dynamique des populations (santé, famille, fécondité, migrations), leurs relations avec les divers aspects du développement économique et social (éducation, emploi, activité économique, structures sociales ...) ainsi que les méthodes d'observation et d'analyse appropriées. Ses travaux sont définis et conduits en étroite relation avec les organismes partenaires du tiers monde (offices statistiques, centres de recherche, universités). Le CEPED accueille régulièrement à Paris des chercheurs de ces pays, et met à la disposition du public un important centre de documentation sur les thèmes de sa compétence. Pour toutes ces tâches, le CEPED reçoit un large concours du ministère de la Coopération et du Développement.

**Comité éditorial :**

Jacques Vallin	Jean Coussy
Thérèse Locoh	Maria Cosio
Philippe Antoine	André Quesnel

**Directeur de la publication : Jacques Vallin**  
**Responsable scientifique : Thérèse Locoh**  
**Réalisation technique : Valérie Guérin-Mary et Sabine Joao**

**Couverture : Couverture *boo* du Mali**

**1996**

**ISBN : 2-87762-101-4 ISSN : 0993-6157**

**Centre français sur la population et le développement**

**15, rue de l'école de médecine - 75270 PARIS Cedex 06 - FRANCE**

**Téléphone : (33) (1) 44 41 82 30 - Télécopie : (33) (1) 44 41 82 31**

## SOMMAIRE

<b>Remerciements</b> .....	XIII
<b>Préface</b> .....	XV
<b>Résumé</b> .....	XIX
<b>Summary</b> .....	XXI
<b>Introduction</b> .....	1
Transition de la fécondité et changement social.....	2
Un glissement du lieu de contrôle de la reproduction comme condition nécessaire à la transition de la fécondité.....	5
La réalité familiale comme lieu d'observation privilégié des changements pré-transitionnels.....	6
Observer les changements socio-démographiques dans des sociétés peu modernisées.....	9
Objectifs et principes.....	10

### **PREMIÈRE PARTIE : CADRE DE L'ÉTUDE ET MÉTHODOLOGIE**

<b>Chapitre I - La population</b> .....	17
I. Cadre de vie.....	17
1. L'aire ethnique des Bwa.....	17
2. Définition et localisation de la zone d'étude.....	21
3. Caractéristiques géographiques et climatiques.....	23
a) Sols et végétation.....	23
b) Climat.....	23
4. Économie.....	25
5. Structures sanitaire et scolaire.....	30
a) Les centres de soins.....	30
b) La scolarisation.....	31
II. Éléments d'histoire.....	33
III. La société des Bwa.....	39
1. Une société du village.....	39

a) Structure pluri-lignagère et organisation socio-politique du village.....	40
b) Structure spatiale .....	42
c) Manifestations festives .....	47
2. Organisation familiale .....	49
a) Le lignage .....	49
b) Organisation économique.....	53
Structure ancienne.....	53
Organisation domestique .....	54
Une communauté de production .....	55
Une communauté de consommation .....	55
Une communauté de commensalité.....	56
c) Relations d'autorité.....	57
3. Les groupes socio-professionnels .....	60
<b>Chapitre II - Stratégie de collecte .....</b>	<b>69</b>
I. Les enquêtes sur les unités collectives.....	69
1. L'enquête village .....	70
2. L'enquête lignage.....	70
3. L'enquête zû .....	71
4. À propos de l'identification des lignages.....	71
II. L'enquête renouvelée .....	72
1. Les données.....	73
2. La confrontation des recensements .....	73
a) Informations relevées lors de la confrontation .....	73
b) Organisation pratique .....	74
3. Corrections.....	76
a) Sélections.....	76
b) Omissions et double comptes.....	77
4. Vue d'ensemble sur la population saisie par l'enquête renouvelée .....	78
III. Le recueil généalogique .....	78
1. Objectifs.....	78
2. Réalisation .....	80
IV. L'enquête biographique .....	82
1. Une enquête à deux versions .....	82
2. Réalisation de l'enquête .....	86
V. La datation des événements .....	89
1. Le problème de la datation .....	89
a) Une couverture très limitée de l'état civil.....	91
b) Des discordances importantes entre les âges déclarés à deux recensements différents .....	91

2. Deux principes pour la conception d'outils de datation .....	92
a) Premier principe : adopter un mode de datation qui respecte la réflexion des intéressés .....	92
b) Second principe : ne pas négliger les sources existantes .....	93
3. De l'exploitation des sources existantes à la confection des calendriers lignagers.....	94
a) Le dépouillement des archives et la fiabilité des documents .....	94
b) Identification des individus mentionnés et sélection des événements pertinents .....	95
4. Apports et limites de la stratégie de datation adoptée.....	96
a) Une opération de datation facilitée .....	96
b) La datation directe d'un nombre appréciable de naissances.....	97
c) La présence de repères de datation dans la majorité des biographies ....	99
d) Une limite importante : le champ spatio-temporel couvert par les sources existantes.....	100
e) Quelle est la précision des estimations obtenues ? .....	100
f) Pour une intégration des données existantes aux enquêtes locales.....	102
Le recours aux sources existantes .....	103
L'utilisation de concepts adaptés à la population étudiée .....	103
L'interdépendance des opérations de collecte.....	103
L'indivision des tâches.....	104

## **DEUXIÈME PARTIE : LA DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE**

### **Chapitre III - Mortalité dans l'enfance et fécondité : où en est la transition ?.. 107**

I. Qualité des données .....	107
1. Les omissions .....	107
a) Omission féminine de décès fœtaux, sous-estimation masculine des naissances vivantes.....	107
b) Conséquences des omissions sur l'analyse de la fécondité et de la mortalité dans l'enfance .....	110
2. L'imprécision des âges au décès .....	112
II. Mise en situation dans le contexte démographique national et régional .....	114
1. Une mortalité dans l'enfance comparable à celles d'autres populations de la région .....	114
2. Une fécondité très élevée.....	115
III. Tendance de la mortalité dans l'enfance .....	117
1. Une transition sanitaire clairement engagée .....	117
2. Apparition d'une surmortalité féminine ? .....	118
IV. Évolution et déterminants de la fécondité .....	123

1. Une hausse plutôt qu'une baisse .....	123
2. Un régime de fécondité de type traditionnel .....	125
<b>Chapitre IV - La dynamique migratoire.....</b>	<b>131</b>
I. Les migrants intercentraux 1976-1988.....	132
1. Questions de mesure.....	132
2. Un déficit migratoire important chez les jeunes adultes .....	133
3. Renouvellement de la population villageoise mais relative stabilité de sa configuration lignagère.....	136
II. Tendance de l'émigration .....	137
III. L'expérience migratoire des résidents.....	142
1. Les migrations des hommes.....	143
a) Un développement de la mobilité .....	143
b) Les nouveaux types de migration .....	145
L'affirmation des migrations chez les Peul.....	147
Le développement des migrations de travail .....	148
c) Un élargissement de l'espace de vie.....	151
2. Les migrations des femmes.....	152
a) Des tendances moins marquées que chez les hommes .....	152
b) Une prédominance, toujours nette, des migrations liées à la vie conjugale.....	154
c) ... Mais une apparition des migrations de travail.....	154
d) ... Et un espace de vie qui s'étend sensiblement.....	156
<b>Conclusion de la deuxième partie.....</b>	<b>159</b>

### TROISIÈME PARTIE : ENTRÉE EN UNION ET FORMATION DU COUPLE

<b>Chapitre V - Âge au premier mariage et durée de vie en union .....</b>	<b>163</b>
I. L'entrée en union.....	164
1. Données et méthodes d'estimation .....	164
2. Le calendrier d'entrée en union : vue d'ensemble et mise en situation dans le contexte régional .....	165
3. Évolution de la primonuptialité d'après les données censitaires .....	168
4. Évolution de la primonuptialité d'après les données longitudinales .....	170
a) Perturbation des comportements matrimoniaux due à la sécheresse de 1973-1974.....	170

b) Baisse de l'âge au mariage des hommes et stabilité de la primonuptialité féminine .....	173
5. Évolution de la primonuptialité et pratiques matrimoniales : quelques questions .....	175
a) Écart d'âge au premier mariage et régime matrimonial.....	175
b) Âge au mariage des hommes, appariement conjugal et contrôle matrimonial.....	176
II. Mobilité matrimoniale et durée de vie en union .....	178
1. Des itinéraires matrimoniaux bien remplis.....	178
2. Des remariages fréquents.....	180
a) Remariage des femmes.....	181
b) Remariage des hommes.....	183
3. Rupture d'union, âge au mariage et durée de vie en union.....	185
 <b>Chapitre VI - Le contrôle familial sur la constitution des couples.....</b>	<b>189</b>
 I. Les modalités du contrôle familial sur la constitution des couples : description et stratégie d'étude.....	190
1. Règles de l'alliance.....	190
2. Les processus matrimoniaux.....	191
a) Processus traditionnel : le mariage avec fiançailles.....	191
b) Enlèvement et rupture de fiançailles.....	194
c) Les formes intermédiaires .....	196
d) Les remariages féminins.....	197
3. Stratégie d'étude .....	199
II. Les processus vus par les hommes et par les femmes : qui croire ?.....	202
1. Des procédures matrimoniales plus traditionnelles d'après les déclarations des hommes.....	203
2. Les discordances, expression d'une implication différente des hommes et des femmes dans les procédures matrimoniales ? .....	206
III. Évolution des procédures matrimoniales.....	207
1. L'implication familiale dans la décision de l'union.....	209
a) Affirmation de l'individu dans l'initiative de l'union.....	209
b) Consultation et agrément des familles .....	210
2. Les prestations .....	212
a) Assouplissement du système de prestations ancien.....	213
b) Introduction, sans surenchère, des prestations monétaires .....	214
3. Les médiateurs .....	217
4. La sanction sociale de l'union .....	218
5. La durée du processus .....	220
6. Le lieu décisionnel de l'union oriente-t-il le cours de la procédure ? .....	221
7. Les mariages des femmes célibataires avec des hommes non célibataires .....	224

<b>Chapitre VII - Parcours pré-conjugaux</b> .....	227
I. Les processus rompus .....	228
1. Des ruptures de procédures fréquentes mais qui régressent.....	228
2. Qu'est-ce qui différencie les processus rompus des autres ? .....	229
3. L'initiative des ruptures ne relève pas toujours des intéressés.....	232
4. Des ruptures qui interviennent tout au long de la procédure.....	234
5. ... et de plus en plus tôt.....	236
II. Des projets matrimoniaux au premier mariage : le temps préconjugal .....	240
1. Le temps préconjugal des hommes .....	241
a) Des itinéraires complexes.....	241
b) Des calendriers préconjugaux contrastés .....	244
c) Un groupe novateur ? .....	247
2. Le temps préconjugal des femmes.....	248
a) Des expériences diversifiées .....	248
b) Un âge au premier mariage indépendant de l'itinéraire préconjugal.....	250
c) Un recul de l'âge auquel on promet les filles ? .....	252
3. Perturbations et adaptations des itinéraires préconjugaux associés à la sécheresse de 1973-1974 .....	254
a) Perturbations des itinéraires masculins .....	254
b) Adaptations des itinéraires féminins.....	258
<b>Conclusion de la troisième partie</b> .....	262

**QUATRIÈME PARTIE :**  
**LA DYNAMIQUE CONJUGALE :**  
**POLYGAMIE ET INSTABILITÉ MATRIMONIALE**

<b>Chapitre VIII - La polygamie</b> .....	267
I. Mesure transversale de la polygamie .....	268
1. Une pratique d'extension modeste.....	268
2. ... qui ne privilégie pas les plus âgés.....	268
II. Dynamique de la polygamie.....	270
1. Un accès à la polygamie relativement précoce.....	272
2. ... mais souvent provisoire .....	276
3. Qui sont les épouses des polygames ?.....	280
4. Polygamie et pratique matrimoniale : quelques réflexions .....	284
III. Évolution de la polygamie .....	285
1. Persistance de la pratique polygynique.....	285

2. ...Mais une évolution de son marché matrimonial .....	289
<b>Chapitre IX - Le divorce .....</b>	<b>291</b>
I. Divortialité des mariages conclus avec une femme célibataire .....	294
1. Une nette augmentation des divorces .....	294
2. L'infécondité est-elle réellement un déterminant majeur du divorce ? .....	296
3. Divorce, polygamie et âge au mariage : les couples les mieux appariés sont-ils les plus stables ? .....	298
4. Les mariages traditionnels sont les plus stables .....	304
5. Qui décide du divorce et pourquoi ? .....	307
II. Divortialité des mariages conclus avec une femme non célibataire .....	313
1. Priorité aux données masculines .....	313
2. Une divortialité forte et stable .....	317
3. Une instabilité qui augmente avec la polygamie et l'âge de l'homme .....	317
<b>Conclusion de la quatrième partie .....</b>	<b>321</b>

## **CINQUIÈME PARTIE : LES STRUCTURES FAMILIALES**

<b>Chapitre X - Le groupe domestique aujourd'hui .....</b>	<b>325</b>
I. Quelle famille ? .....	325
1. Désignations et définitions des unités familiales : diversité et confusion ..	325
2. Le choix du groupe domestique comme unité d'analyse .....	328
3. Quelques points de méthode .....	330
Saisonnalité et migrants temporaires .....	330
Cas particuliers .....	331
La définition du <i>zūzo</i> .....	331
II. Structure actuelle du groupe domestique .....	333
1. Taille et structure : une irréductibilité du groupe domestique au modèle lignager et au modèle nucléaire .....	333
2. Des situations contrastées selon le village .....	336
3. Une configuration selon la parenté assez complexe .....	339
III. Une dissociation nette du groupe lignager .....	343
1. Généralité de la dissociation .....	343
2. La dimension lignagère du groupe domestique : mythe ou réalité ancienne ? .....	344

IV. Une irréductibilité du groupe domestique au ménage.....	348
1. Mise en correspondance des ménages et des groupes domestiques .....	349
2. Ménage et groupe domestique : deux réalités familiales bien contrastées.	353
<b>Chapitre XI - Évolution et dynamique du groupe domestique sur la période</b>	
<b>intercensitaire 1976-1988 .....</b>	<b>357</b>
I. Une stabilité des structures observées .....	359
II. ...Mais une dynamique intercensitaire importante.....	364
1. Le mouvement des unités familiales entre 1976 et 1988 .....	364
2. Les transitions des unités stables .....	367
3. Les transitions des unités issues d'une segmentation.....	368
III. La régulation de la taille des groupes domestiques : la segmentation et	
l'émigration face à l'accroissement naturel .....	371
1. Le groupe de production agricole (GPA) .....	371
a) Choix et définition du groupe de production agricole .....	371
b) Taille du groupe de production agricole .....	373
2. Des tailles potentielles aux tailles observées.....	374
a) Démarche.....	374
b) Des scénarios contrastés.....	375
c) Les corrections opérées par la segmentation et l'émigration .....	377
3. Incidence de l'émigration et de la segmentation selon la taille potentielle	
du GPA .....	379
IV. Un rajeunissement du calendrier d'accès aux responsabilités familiales ? ...	382
<b>Conclusion de la cinquième partie.....</b>	<b>387</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>389</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>397</b>
Liste des annexes .....	399
<b>Liste des tableaux .....</b>	<b>501</b>
<b>Liste des figures .....</b>	<b>509</b>
<b>Références bibliographiques.....</b>	<b>515</b>
<b>Les publications du CEPED.....</b>	<b>543</b>

## REMERCIEMENTS

Ce travail est d'abord celui des villageois de Sirao (*Hâfwa'ui*), Kwara (*Oara*), Warra, Kouma (*Uma*), Bora, Boroma, Lakuy (*La'i*), Simasso (*Sibwa'ui*), et Konilo Koura (*Onilo*). Par delà le temps et l'attention qu'ils ont réservé aux entretiens, ils m'ont accueillie parmi eux pendant plus de quatorze mois. Je leur dédie ce livre, en souvenir de notre rencontre. Des remerciements particuliers vont à mes interprètes, Jean, AbedNego, Mariam et Tanden. Toute ma reconnaissance aussi à Sohanzo, pour m'avoir fait partager, avec tant de simplicité, ses joies et ses préoccupations.

À San, Tominian, Sanekuy, les responsables des institutions administratives, sanitaires et religieuses ont mis leurs archives à ma disposition. Sans leur collaboration, l'outil de datation n'aurait pu être élaboré. Qu'ils soient assurés de ma reconnaissance. Je remercie aussi Cyril Ruiz qui a bien voulu relever les plans des villages et le foncier de Kwara et a également dessiné de nombreuses figures de cet ouvrage.

À Bamako, j'ai bénéficié de la collaboration du Bureau central du recensement et de la direction nationale de la statistique et de l'informatique du Mali, qui, en les personnes de Fatoumata Sidibe et Sékouba Diarra, m'ont permis d'accéder aux données nominatives des recensements nationaux dans les meilleures conditions. Sans leur coopération, l'enquête renouvelée n'aurait pu être réalisée. Je remercie aussi le ministère de la Recherche scientifique et technologique et l'Institut des sciences humaines du Mali qui ont bien voulu donner leur accord à la réalisation de mon enquête.

Je tiens enfin à exprimer ma gratitude à André Chaventré qui m'a proposé de développer une recherche démographique au village de Sirao où il entreprenait, depuis de nombreuses années déjà, des recherches sur le goitre. Je remercie également Gil Bellis qui m'a fait connaître ce terrain.

À Paris, j'ai bénéficié d'un encadrement scientifique très stimulant et toujours enrichissant. Je remercie d'abord Marlène Lamy-Festy qui a suivi depuis le début ce travail avec une attention et un souci de rigueur permanents ; ses conseils réguliers m'ont été très précieux.

André Quesnel a accompagné les différentes étapes de ma réflexion ; ses suggestions, toujours stimulantes, ont largement contribué à la construction et à la dynamique de cette recherche. Qu'il soit assuré de ma reconnaissance.

Les relectures attentives et les conseils de Thérèse Locoeh et de Jacques Vallin m'ont été précieux pour améliorer la rédaction de l'ouvrage final. Je les remercie aussi pour leurs encouragements et la confiance qu'ils m'ont constamment accordée.

Différentes institutions ont financé cette recherche : l'Institut de démographie de l'Université de Paris I (IDUP) et le ministère de la Recherche et de la technologie qui m'ont attribué une allocation de recherche doctorale, l'Université de Paris X qui m'a offert ensuite un contrat d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche d'une année et, bien sûr, l'Institut national d'études démographiques qui, après avoir financé l'enquête, a bien voulu me recruter et me permettre de terminer cette recherche dans de très bonnes conditions. Je les remercie toutes ainsi que le CEPED où je poursuis avec beaucoup de plaisir mes recherches sur l'Afrique depuis plusieurs années et qui publie aujourd'hui mon ouvrage.

Ma reconnaissance et mes remerciements enfin :

- à ceux qui m'ont transmis une part de leur connaissance des Bwa : le Père de Rasilly, Wim et Ria, Jo, Cécile, Pierre...
- et aux collègues et amis qui, au Mali ou en France, ont partagé des moments de ce travail.

\* \*

\*

Cet ouvrage a été rédigé à partir d'une thèse, soutenue en octobre 1994 à l'Institut de démographie de l'Université Paris I (IDUP) et intitulée "*Dynamique démographique et changements familiaux en milieu rural africain. Une étude chez les Bwa, au Mali*".

## PRÉFACE

*Au moment où sont annoncées comme inéluctables la globalisation de l'économie, l'intégration régionale des pays et l'intensification de la circulation des personnes, des marchandises et de l'information, l'Afrique ne manque pas de nous offrir, sous forme de paradoxes le plus souvent, une série de questions situées entre permanences et changements, entre tradition et modernité, qui exigent des sciences sociales une révision de leurs paradigmes et de leurs appareils analytiques. On ne peut pas se satisfaire totalement d'approches linéaires et différentielles des processus sociaux, comme on ne peut pas non plus toujours aborder, à travers une boîte noire appelée crise, toute période où les dysfonctionnements, régulations, ajustements, innovations sont plus nombreux, plus intenses, plus violents, plus courts, bref plus complexes qu'à une autre période, au risque de considérer la colonisation et le communisme, par exemple, comme des parenthèses dans l'histoire des sociétés.*

*La démographie, peut-être plus qu'une autre discipline, est conduite à cette révision dans la mesure où la modernisation est consubstantielle à la théorie de la transition démographique, et où l'on a recourt bien souvent à des indicateurs démographiques pour exprimer la modernisation des conditions sociales d'une population, d'un groupe, ou bien encore l'impact d'un processus social, d'une politique, d'un événement, etc. Or, l'ouvrage de Véronique Hertrich, il faut le dire d'entrée, nous y invite de magnifique manière, en s'intéressant au devenir de la société boou (des Bwa) du Mali, dont l'histoire semble immobile, pour reprendre l'expression d'Emmanuel Le Roy-Ladurie à propos de la société rurale française du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette population se maintient en effet sur son terroir sans grand changement agraire, encore à l'écart de la production agricole de rente et à l'écart des grandes voies de communication qui permettent d'accéder régulièrement au marché, à l'école, et aux emplois urbains ; son organisation sociale ne semble pas affectée par la présence des missions chrétiennes installées depuis la colonisation, ni par la pénétration croissante de l'islam, ni par l'intense circulation migratoire de ses hommes les plus jeunes entre le pays des Bwa et les campagnes et villes du Golfe du Bénin. Cependant une telle "immobilité", qui n'encourage pas le chercheur démographe à mener une analyse différentielle, révèle en creux le formidable dynamisme de cette société agraire qui a connu dans les trente dernières années un croît naturel qui lui a permis de doubler sa population. Aussi Véronique Hertrich n'a-t-elle pas tant cherché à caractériser - référencer - la démographie de cette société, avant les bouleversements que ne devrait pas manquer d'entraîner son intégration au marché, que d'en restituer la dynamique sociale à travers les*

*changements matrimoniaux et familiaux. Toutefois, tout en ouvrant d'une autre manière le dialogue avec les anthropologues, c'est bien en démographe qu'elle mène ses enquêtes et analyses, et surtout qu'elle inscrit son questionnement dans le cadre de la théorie de la transition de la fécondité.*

*Le maintien d'une fécondité élevée après que la mortalité, et plus particulièrement la mortalité dans l'enfance, ait connu une forte baisse, demeure un point d'interrogation en Afrique. Le retard différencié de la transition de la fécondité dans les pays d'Amérique latine et d'Asie, a déjà conduit à une remise en question du schéma de la théorie de la transition pour les pays en développement, en particulier la diachronie et l'indépendance des phénomènes démographiques, et plus encore, le primat accordé à l'économie dans cette transition. La situation africaine exigerait de renforcer plus encore l'attention portée depuis quelques années aux aspects culturels des phénomènes démographiques, et viendrait alors justifier dans le champ de la démographie l'approche qualitative et localisée des populations. Cette position n'est pas sans ambiguïté, et sans risque, dès lors que le démographe est obligé de se situer à mi-chemin entre le statisticien et l'anthropologue, sans que cela débouche le plus souvent sur de réelles avancées pour les uns et les autres, ni même sur une interpellation réciproque.*

*L'approche localisée permet certes de restituer le caractère endogène de la démographie d'un système social, mais présente également le risque de trop céder à la tentation systémique, et de s'enfermer dans la singularité du régime démographique ainsi mis en évidence. De par sa forte hétérogénéité, signe de sa grande plasticité et résultat probable de régulations antérieures, la société boos résiste à ce type d'approche. L'identification des institutions responsables de la reproduction vitale, matérielle, et sociale n'en n'est que plus délicate, la mise en évidence du régime démographique et de ses modalités de fonctionnement également. Aussi, le parti pris de Véronique Hertrich de placer son questionnement dans le cadre de la théorie de la transition de la fécondité, et de mettre à l'épreuve dans ce contexte africain "traditionnel", la première condition du modèle de Coale, à savoir la capacité et la volonté des individus et du couple à décider de la constitution de leur descendance, en apparaît que plus pertinent. Il s'agit donc de savoir si parmi toutes les instances sociales qui président au contrôle de la reproduction, une unité plus restreinte - l'unité domestique, et plus encore le couple - ne se trouve pas investie de cette responsabilité. Autrement dit, par quels processus d'individualisation et d'individuation, les individus acquièrent-ils cette responsabilité au sein du groupe domestique ? Or une nouvelle place ne peut manquer de leur être octroyée au sein des unités collectives en général, du fait justement de la croissance naturelle que celles-ci ont eu à gérer. La question se trouve posée alors du même coup en termes de statuts des individus et d'évolution de ces statuts, en termes de régulation - éléments et processus régulateurs - , et surtout en termes d'institutions et acteurs qui interviennent dans cette régulation. Il y a là un élargissement du champ de la discipline, qui exige d'autres modes d'approche dont l'autonomie est à construire et à revendiquer d'autant plus explicitement que l'on emprunte aux autres disciplines comme l'anthropologie.*

*Ainsi le démographe ne peut s'en tenir aux constructions discursives des acteurs : ce type d'approche "qualitative" est sans apports apparents en comparaison des enquêtes CAP (connaissances, attitudes, pratiques) d'autrefois ; mais, plus grave, il peut conduire à "charger la barque" des recensements et des enquêtes démographiques nationales, multipliant les indicateurs standardisés, nécessaires aux comparaisons dans le temps et dans l'espace, cela au détriment de leur qualité, et au risque d'une... standardisation des comportements démographiques, ce que l'on voulait justement éviter. Or, ce n'est pas s'éloigner de la réalité sociologique que de s'en tenir à des faits et des événements bien identifiés, reconnus et chargés de sens par les individus, mais qui sont néanmoins statistiquement construits. En suivant cette procédure le démographe est peut-être plus à même que l'anthropologue de comprendre le sens des règles et des écarts à la règle comme autant de régulations induites par le fonctionnement et la transformation du régime démographique des institutions. Ainsi pourra-t-il mieux repérer les temps d'accès à différents statuts, le nombre de personnes pouvant y accéder selon les générations et à différentes périodes parmi la société considérée ; changements de calendrier et d'intensité comme étant constitutifs de ces statuts, et des institutions dans lesquelles ils prennent place.*

*L'approche institutionnelle des phénomènes démographiques peut donc se présenter comme une nouvelle voie de recherche mais là encore elle demande à être formalisée. La famille et l'un de ses avatars, le ménage, constituent d'ailleurs le point d'achoppement le plus révélateur entre anthropologues et démographes. Le démographe considère le plus souvent la famille sous sa forme résidentielle, et l'utilise comme unité de collecte, alors que l'anthropologue, n'en a pas a priori de délimitation stricte dans le temps, ni dans l'espace d'une même communauté. La notion de communauté, d'ethnie, de population homogène constituant également une autre source de différends entre anthropologue et démographe, d'autant que ce dernier est toujours enclin à mener l'analyse en terme de cohorte. Il devient toutefois de plus en plus attentif à ce que la construction d'une population homogène, une cohorte donc, selon un critère discriminant quel qu'il soit, reste bien un moment analytique, et non pas une différenciation - sociale ou ethnique - fondée une fois pour toutes sur l'appartenance d'origine.*

*De ce point vue le travail de Véronique Hertrich est d'une grande finesse, d'autant, nous l'avons déjà dit, que la société boo n'offre pas de prise immédiate à la classification sociale. Cette situation exige du démographe, du statisticien, et même de l'anthropologue, de bien définir les critères de différenciation des groupes et des unités collectives sur lesquels va s'appuyer son analyse. Ainsi Véronique Hertrich construit-elle sa communauté boo à partir d'un ensemble de villages choisis selon des critères d'homogénéité ou de différenciation qu'elle peut contrôler. L'adoption d'une telle démarche ne peut manquer de s'accompagner de la révision des instruments de collecte et d'analyse dont on dispose, tant ils sont chargés des conditions idéologiques, politiques, historiques et sociologiques qui ont entouré leur élaboration. Il s'agit aussi de s'approprier les méthodes déjà éprouvées, comme l'enquête renouvelée, l'enquête généalogique, l'enquête biographique, etc. pour*

*mieux identifier et dater certains événements ; ou plus encore, de les mobiliser ensemble afin d'appréhender des processus - comme les procédures pré-nuptiales qui n'ont jamais été considérées par les démographes - dont les anthropologues n'ont jamais la mesure de l'intensité, ni de la temporalité. Autrement dit, il appartient bien au démographe de restituer les dimensions cachées derrière les indices démographiques habituellement utilisés, s'il veut interpeller l'anthropologue.*

*La stabilité de la taille des unités domestiques au regard de la croissance naturelle révèle la mise en place d'importants mécanismes de régulation. L'intensité croissante des migrations et de la segmentation des groupes domestiques ne correspond pas aux schémas de stratégie familiale que l'on connaît. On ne retrouve pas la situation des Mossi du Burkina par exemple, avec la migration des cadets qui est liée en partie au retard d'accès aux responsabilités familiales, à la terre, au mariage, dans le cadre d'une préservation des pouvoirs politiques et économiques du lignage. Rien de cela chez les Bwa : ni la migration, ni la segmentation n'apparaissent comme des stratégies alternatives de l'unité domestique. Paradoxalement ces processus coexistent, et favorisent le rajeunissement de l'accès aux responsabilités familiales. On peut l'interpréter comme les prémisses du relâchement de l'emprise du lignage ; mais dans cette société qui valorise le groupe, l'examen des procédures matrimoniales révèlent au contraire une capacité au compromis des autorités lignagères. En effet, l'augmentation de ces procédures qui aboutissent à une union dès la première tentative, est le signe qu'elles acceptent l'intervention des jeunes générations dans l'ensemble du processus matrimonial. D'autres chercheurs ont noté des cas semblables dans le sud-ouest ivoirien, où de jeunes urbains de retour à la campagne, demandaient à leur famille et celle de leur femme, de gérer et sanctionner leur union librement établie, afin de s'assurer la nécessaire stabilité de leur groupe domestique, au moins le temps de la mise en production arbustive de leur parcelle. On ne saurait trop insister sur l'importance de ses réarrangements matrimoniaux et leur inscription dans un ensemble plus large de transformations sociales. On ne saurait, non plus, trop souligner l'apport que constitue cette mise en évidence d'une période pré-nuptiale, ici en Afrique et ailleurs, comme lieu de régulation et de détermination des trajectoires reproductives et de constitution de la descendance.*

*Cet ouvrage est un peu à l'image de la société boo, on n'y perçoit pas tout de suite les innovations que son auteur réalise dans le champ de la démographie. Au contact d'une société qui valorise le groupe tout en laissant sa place à l'individu, qui comprend que la survie de la collectivité est dans la liberté des individus, Véronique Hertrich nous offre matière à penser la démographie ensemble et ... librement.*

*André Quesnel*

## RÉSUMÉ

Alors que la transition de la fécondité débute dans de nombreuses villes africaines et s'étend dans certains pays des régions orientale et australe, les populations rurales d'Afrique de l'Ouest maintiennent un niveau de fécondité élevé : la contraception moderne y est quasi-inexistante et le souhait d'une nombreuse descendance reste partagé par tous. Pourtant, derrière cette apparente inertie, de nouveaux types de comportements et de relations s'expérimentent au sein des familles et contribuent au développement d'une réflexion sur les objectifs et comportements de reproduction. Difficiles à saisir par les enquêtes standardisées, ces changements doivent cependant être identifiés si on veut non seulement connaître les temporalités des transitions africaines mais aussi comprendre les logiques sociales qui les portent.

C'est dans cette perspective qu'un système d'enquêtes original, conciliant l'observation des dynamiques familiales à celle des comportements démographiques, a été développé dans une petite population du Mali, appartenant à l'ethnie des Bwa. Articulant différents niveaux d'observation (individuel et collectifs) et plusieurs types d'enquêtes (une enquête biographique, une enquête renouvelée, un recueil généalogique, des enquêtes sur les unités collectives), il met en évidence des changements, déjà sensibles, dans la constitution des couples et les rapports entre générations dans cette population que les indicateurs socio-économiques (activités, scolarisation, infrastructures...) classent pourtant parmi les plus traditionnelles.

Paradoxalement, les changements dans le mariage ne s'opèrent pas là où les attend le démographe : le recul de la nuptialité féminine que prédit le modèle de la transition démographique n'a pas lieu. En revanche, l'entrée en union des hommes se fait plus précoce grâce à un assouplissement des procédures précédant les mariages. Tandis que les intéressés interviennent de plus en plus souvent dans les décisions matrimoniales, les exigences des familles (notamment en terme de prestations) s'allègent, les processus se raccourcissent et des signes, encore timides, d'une privatisation des affaires matrimoniales apparaissent. Une certaine construction conjugale se dessine dans la formation des couples : les projets matrimoniaux des hommes se font moins dispersés et ils débutent leur vie conjugale plus tôt que leurs aînés, et plus souvent avec une femme également célibataire, celle qu'ils auront personnellement choisie. L'institutionnalisation de l'unité conjugale est cependant loin d'être acquise. En effet, la polygamie n'a pas régressé et les divorces,

s'ils ont augmenté, semblent cependant relever moins souvent de l'insatisfaction des conjoints que de la détermination des familles à dénoncer une union qu'elles ne reconnaissent pas. L'évolution des unités économiques familiales ne permet pas davantage de conclure à un mouvement de recentrage de l'univers familial sur le couple : la plupart des individus vivent au sein d'une structure familiale polynucléaire et la taille des groupes domestiques n'a pas diminué sur la période intercensitaire 1976-1988.

La stabilité formelle des configurations familiales n'est cependant pas synonyme d'inertie. Au contraire, compte tenu de la croissance naturelle, particulièrement forte, elle n'aurait pu s'observer sans le développement de mécanismes régulateurs : sans augmentation de l'émigration et (dans une moindre mesure) des segmentations, la taille des groupes domestiques se serait accrue. Ces deux phénomènes renvoient eux-mêmes à des changements dans les biographies masculines : l'augmentation de la mobilité masculine introduit de nouvelles temporalités dans la vie des hommes et le calendrier d'accès aux responsabilités familiales rajeunit. Ils sont également porteurs d'une redéfinition de l'espace familial, des rapports qui s'y nouent et de la perception qu'en ont les intéressés.

## SUMMARY

*While the fertility transition is beginning in numerous African cities and extends over some countries in Eastern and Southern Africa, fertility remains high among rural populations of Western Africa : modern methods of contraception are almost non-existent and there is a universal desire for large families. However, despite this seemingly unchanged situation, families experiment new types of behaviors and relations which contribute to the emergence of a reflection on reproductive targets and behaviors. These changes are difficult to grasp through standardized surveys, but they must be identified if one wants to go beyond the knowledge of the timing of African transitions to understand the social grounds on which they are rooted.*

*It is in this context that a specific system of observation was developed to study a small population of the Bwa ethnic group in Mali. The method combines pieces of information about family dynamics and demographic behaviors, at different levels of observation (individual and collective) originating from a number of surveys (a life history survey, a longitudinal survey, a collection of genealogy data, and community surveys). This approach allows us to unveil significant changes in the formation of couples and the relationships between generations in the population under study, for which levels of socio-economic indicators (economic activity, education, equipment...) are typical of traditional societies.*

*Surprisingly, changes in marriage do not take place where demographers would expect them : a decline in female nuptiality as predicted by the model of the demographic transition is not taking place. However, as pre-marriage rules become more flexible, men enter marriage at a younger age. As partners become more and more involved in marital decisions, the requirements of their families (especially in terms of bride price) become looser, procedures are shortened, and signs of a privatization of marital affairs are now noticeable, though they remain slight. Better structured patterns of couple formation emerge : the marital strategies of men become less scattered, and they tend to marry earlier than their elders, more often with a never-married woman, and one that they choose personally. But the social recognition of conjugal units is far from established. Indeed, polygamy did not recede and though divorces increased, they are more likely the sign that families are determined to break a marriage they do not approve of, rather than that of a dissatisfaction between spouses. The changes of family economic units are no more an indication of changes towards a new family centered on the couple : most*

*individuals live in complex households and the size of domestic groups has not diminished between the 1976 and 1988 censuses.*

*However, statistical stability of family structures should not be interpreted as demonstrating that no change is taking place. On the contrary, the particularly strong natural increase could only be sustained with the occurrence of new regulating mechanisms : with no increase in emigration and (to a lesser extent) in splitting of households, the size of domestic groups would have grown. These two phenomena are related to changes in male life histories : a rise in male mobility has resulted in a new timing of the lives of men, who are confronted with family responsibilities earlier than before. They also bring about a new conception of the family domain, of the relations which take place within it and of the perceptions of the persons involved.*

# INTRODUCTION

L'Afrique sub-saharienne traverse aujourd'hui une période inédite de son histoire, marquée par une croissance démographique sans précédent. La population doublerait en l'espace d'une génération si les taux actuels se maintenaient, alors que la situation était quasi-stationnaire (mais marquée de fluctuations) au cours des siècles derniers<sup>1</sup>.

C'est la baisse de la mortalité qui a rompu l'équilibre relatif du régime démographique ancien, marquant ainsi le début de la transition démographique. Elle s'est intensifiée à partir des années 1950, grâce au progrès médical (vaccinations, antibiotiques...) et à sa diffusion (Preston, 1975, 1980 ; Vallin, 1968, 1989), et s'est étendue sur l'ensemble du continent. Au niveau national tout au moins, sauf exception, tous les pays d'Afrique sub-saharienne ont connu une baisse incontestable de la mortalité au cours des dernières décennies (Hill, 1996 ; Hill, 1989 ; Hill et Hill, 1988).

Selon le schéma de la transition démographique, cette baisse de la mortalité doit être suivie d'une baisse de la fécondité permettant, à terme, de retrouver un état de semi-équilibre entre une mortalité et une fécondité également faibles. C'est le chemin qu'ont suivi les pays occidentaux et dans lequel se sont engagés la plupart des pays en développement. Cependant ce modèle tarde à s'étendre en Afrique sub-saharienne. La plupart des pays africains n'ont pas encore adopté ce nouveau mode de régulation démographique fondé sur une restriction délibérée de la descendance. Ce n'est que très récemment, à la fin des années quatre-vingt, que la fécondité a commencé à baisser dans certaines capitales et, au niveau national, dans plusieurs pays d'Afrique australe et orientale<sup>2</sup> (Cleland *et al.*, 1994 ; Cohen, 1996 ; Hertrich et Locoh, 1996 ; Locoh, 1994 ; Locoh et Makdessi, 1995 ; van de Walle et Foster, 1990). Partout la fécondité reste élevée, de 5 à 8 enfants par femme en moyenne (Cohen, 1996 ; van de Walle et Foster, 1990). C'est cette forte fécondité conjuguée à

---

<sup>1</sup> Le taux d'accroissement annuel moyen de l'Afrique est estimé à moins de 0,1 % sur la période 1750-1850, à 0,4 % sur la période 1850-1900, à 1,0 % sur la période 1900-1950. Il s'établit à 2,2 % en 1950-1955 et dépasse aujourd'hui les 3 % (El-Badry, 1991).

<sup>2</sup> La baisse de la fécondité est avérée au Botswana, au Zimbabwe et au Kenya, elle semble également s'amorcer en Afrique du Sud, dans le sud du Nigéria et au Rwanda.

la baisse de la mortalité qui explique l'accélération de la croissance démographique des populations africaines depuis le milieu de ce siècle et les rythmes maximums récemment atteints.

Si la persistance du régime de fécondité ancien pouvait laisser penser à une exception africaine au schéma de la transition démographique (entretenu par les spécificités socio-culturelles des populations sub-sahariennes), les premiers cas de baisse ont rendu cette hypothèse caduque. Aujourd'hui, il est clair que la baisse de la fécondité se généralisera à l'ensemble de la région, mais à des rythmes et avec des modalités probablement variables selon les sociétés. Des populations présentant un niveau de fécondité stable et une apparente inertie des structures socio-démographiques expérimentent cependant de nouveaux types de comportements et de relations au sein des familles. La baisse de la fécondité dépendra de ces changements qui se mettent progressivement en place aujourd'hui. Il est donc nécessaire de se donner les moyens de les observer si on veut non seulement connaître les temporalités des transitions africaines, mais aussi comprendre les cheminements par lesquels ces sociétés s'orientent vers la transition de la fécondité. Cette recherche consacrée à une population rurale du Mali se veut une contribution à ce projet.

### *Transition de la fécondité et changement social*

Dans le schéma descriptif de la transition démographique, la baisse de la fécondité s'affirme comme un mécanisme d'ajustement destiné à restaurer l'équilibre du système démographique rompu par la baisse de la mortalité et à amortir l'augmentation de la population qui en résulte. La restriction de la fécondité du couple apparaît, dans ce cadre, comme une réponse parmi d'autres face à l'accélération de la croissance de la population : le développement des migrations et une restriction de la nuptialité (élévation de l'âge au mariage ou augmentation du célibat définitif) constituent d'autres mécanismes de régulation démographique possibles. Les réponses adoptées par les populations ont pu correspondre à des combinaisons variables de ces différents éléments (Davis, 1963) mais les solutions migratoire et matrimoniale paraissent bien souvent avoir été privilégiées avant l'adoption d'une restriction délibérée de la descendance par les couples. Ainsi l'émigration a exercé une fonction de régulation particulièrement importante dans l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle (Chesnais, 1986) et un modèle de transition migratoire articulée aux phases de la transition reproductive a été proposé (Zelinski, 1971 ; Skeldon, 1990). D'autre part, on reconnaît l'existence d'une première phase (dite "transition malthusienne"<sup>3</sup>) dans la transition reproductive, caractérisée par une restriction de la nuptialité, la limitation de la fécondité au sein du mariage ("transition néo-malthusienne") n'intervenant que dans un second temps (Chesnais,

---

<sup>3</sup> D'après la terminologie de Ansley Coale (1967, 1974) et en référence à Thomas Malthus qui préconisait le mariage tardif et le célibat définitif pour freiner la croissance démographique.

1986). En atténuant l'accroissement naturel généré par la baisse de la mortalité, émigrations et limitation des mariages peuvent ainsi contribuer à un report de l'adoption de comportements restrictifs de la fécondité (Friedlander, 1983 ; Goldsheider, 1989 ; United Nations, 1990b).

Le développement d'une pratique de restriction de la fécondité par les couples suppose non seulement des changements de comportements mais aussi une évolution du complexe socio-culturel et relationnel qui les contrôle. Ce modèle de reproduction est en effet peu concevable sans une remise en question préalable des cadres institutionnels qui assuraient la reproduction du système socio-démographique ancien (Quesnel et Vimard, 1988 ; Ryder, 1983).

En régime pré-transitionnel, l'impératif de reproduction est avant tout de contrecarrer l'effet de la mortalité afin d'assurer le renouvellement de la population, la perpétuation du groupe. Cet impératif, largement conforté par les contraintes de l'environnement (insécurité et vulnérabilité des petits groupes ; agriculture extensive, technologie sommaire, aléas climatiques), rend l'option d'une fécondité élevée incontournable et cette nécessité peut suffire à expliquer la valorisation d'un tel modèle et son enracinement à tous les niveaux de la pratique sociale<sup>4</sup>. De fait, la plupart des sociétés africaines ont développé des pratiques qui concourent à une exploitation optimale des capacités procréatrices individuelles, ceci en limitant l'application des mesures restrictives de la fécondité aux pratiques à visée sanitaire (l'allaitement prolongé et l'abstinence post-partum visent ainsi à protéger l'enfant et non à limiter le nombre de naissances<sup>5</sup>) ou nécessitées par la reproduction du système social (avortement pour certaines catégories "inacceptables" de naissances par exemple) et en optant pour des arrangements matrimoniaux<sup>6</sup> qui assurent le déroulement de la quasi-totalité de la vie féconde des femmes en union. Ainsi, même les pratiques d'espacement qui limitent la fécondité répondent à un objectif nataliste.

Le modèle d'une descendance nombreuse occupe ici une position de monopole (il ne lui correspond pas de modèle alternatif) et bénéficie d'un ancrage dans le système des représentations et les codes moraux qui assure sa légitimation et entrave sa remise en question. L'interprétation de l'infécondité comme une malédiction et la méfiance sinon la stigmatisation dont souffrent les femmes stériles dans nombre de sociétés (Erny, 1988 ; Caldwell and Caldwell, 1990) sont des exemples parmi d'autres qui, en rapportant les perturbations de la fécondité à une sanction

---

<sup>4</sup> Pour une vue synthétique sur les facteurs de la forte fécondité en Afrique, voir Locoh, 1984, 1988e et Caldwell et Caldwell, 1990.

<sup>5</sup> Sur le rôle tenu par ces deux variables d'espacement des naissances et leur signification, voir notamment Page et Lesthaeghe, 1981 et van de Walle et van de Walle, 1988.

<sup>6</sup> Le mariage précoce des filles et généralisé pour les deux sexes, le remariage rapide et quasi-systématique des veuves et des divorcées, la polygamie qui permet la mise en union de toutes les femmes sont autant de pratiques, partagées par la plupart des populations sub-sahariennes, qui permettent d'assurer le déroulement de la quasi-totalité de la vie féconde des femmes en union et donc en situation d'exposition au risque de concevoir.

sumaturelle, signifient le caractère "intouchable" de la procréation et rappellent, par là même, que l'ordre "naturel", le seul acceptable, est celui de la fécondité.

Mais l'absence d'intervention sur la fécondité (hors des cadres socialement contrôlés) est aussi, et plus généralement, à rapporter à un système social où les événements individuels, et en particulier ici les faits de reproduction, sont déchargés, autant que faire se peut, de dimension décisionnelle. Ce qui s'affirme de différentes manières. D'abord, il faut remarquer la mise en correspondance du cycle reproductif avec l'évolution du statut social de l'individu : les actes de la reproduction (se marier, avoir des enfants) sont fondateurs de statut, permettent une augmentation des droits et pouvoirs, une reconnaissance sociale accrue. Ainsi, ils s'affirment, pour l'individu, en tant que moyens et non comme une fin en soi susceptible d'être réévaluée. D'autre part, l'ensemble des pratiques convergent pour réduire l'unité de reproduction biologique à une dimension d'instrumentalité. L'insertion des mariages dans des stratégies d'alliance commandées par des enjeux communautaires et l'autorité reconnue aux instances familiales dans la constitution des unions font que les couples ne se forment ni ne se définissent en fonction d'un projet constitué et partagé par les deux intéressés. Au contraire, mari et femme conservent chacun leur propre identité familiale et, bien souvent, ils présentent des caractéristiques individuelles qui ne favorisent pas un rapprochement (cas notamment d'un écart d'âges important). Ces conditions, initialement défavorables à l'existence d'un investissement relationnel sur le plan conjugal, sont confortées, dans la plupart des sociétés africaines, par l'insertion du couple dans un groupe domestique étendu et une division du travail marquée selon le sexe, toutes choses qui contribuent<sup>7</sup> à disjoindre l'espace de vie des deux conjoints. On conçoit les entraves ainsi portées à l'émergence d'un lieu de concertation conjugale, et à plus forte raison, d'une discussion d'un projet de fécondité : tout concourt à ce que le couple se limite à un lieu de procréation et soit désinvesti de potentialités décisionnelles, notamment en matière de reproduction. Enfin, l'appartenance des enfants à un groupe de parenté élargi et leur prise en charge par une communauté familiale qui dépasse le couple sont des facteurs supplémentaires qui concourent à l'absence de questionnement sur les objectifs et comportements de fécondité. En effet, dans bien des sociétés africaines, après le mariage, le couple ne constitue pas une unité économique autonome mais reste intégré à la communauté d'appartenance du mari (dans le cas des sociétés patrilineaires) pour le compte de laquelle il travaille et au sein de laquelle seront pris en charge ses enfants : la quantité de travail à fournir pour le compte de la communauté par un individu sera, en principe, indépendante du nombre de ses enfants à charge et, réciproquement, les besoins alimentaires des enfants seront assumés collectivement indépendamment des caractéristiques de leurs parents. Dans ce cas, les coûts de leurs enfants, indissociés de ceux des autres enfants du groupe domestique, ne sont pas perceptibles par les parents et les bases d'un calcul de coût-bénéfices, susceptible d'amener à un questionnement sur les objectifs de fécondité, sont inexistantes. Le confiage des

<sup>7</sup> Avec d'autres, notamment la polygamie, l'abstinence post-partum ... (Lesthaeghe, 1980).

enfants, si répandu en Afrique sub-saharienne, en assurant le partage des coûts de la fécondité au sein d'un réseau de parenté étendu (Isiugo-Abanihe, 1994a ; Page, 1989), participe de même à la neutralisation d'une réflexion sur la descendance. Ces situations rappellent que l'enfant n'appartient pas seulement à ses parents biologiques qui n'ont, à son égard, que des droits et des devoirs limités. Concevoir un enfant ne signifie donc pas qu'on en est le seul responsable ce qui limite les potentialités d'une élaboration d'un choix de fécondité.

Ces réflexions permettent de prendre la mesure du changement que suppose l'adoption d'une restriction délibérée de la fécondité dans les sociétés d'Afrique sub-saharienne. Par delà le poids des conditions démographiques, économiques, idéologiques, c'est le bouleversement d'un ensemble institutionnel subordonnant les actes individuels au contrôle communautaire et entravant, en particulier, tout questionnement sur les pratiques de la reproduction, que suppose une transition de la fécondité.

*Un glissement du lieu de contrôle de la reproduction comme condition nécessaire à la transition de la fécondité*

Une restriction de la fécondité par l'individu ou le couple nécessite forcément une intervention de sa part ; elle suppose donc que la pratique reproductive soit entrée dans le champ de la réflexion individuelle, puisse être discutée et finalement être l'objet d'une décision. De telles conditions contrastent avec celles qui prévalent en situation pré-transitionnelle où les individus apparaissent davantage comme des sujets au service de la reproduction du groupe que comme des acteurs décidant de leur reproduction. L'émergence d'un contrôle de la fécondité (ce qui n'est pas synonyme de restriction) au niveau de l'individu (ou du couple) semble ainsi inconcevable<sup>8</sup> sans un élargissement de la plage décisionnelle individuelle et un certain relâchement du contrôle communautaire et du tissu social qui le supporte. Une certaine appropriation de la sphère de la reproduction par les individus paraît nécessaire à la transformation des comportements de procréation. Cette proposition peut être rapprochée<sup>9</sup> de la première des trois<sup>10</sup> préconditions à l'amorce de la transition de la fécondité énoncées par Ansley Coale (1974, 1990), à la lumière des expériences européennes, à savoir "*that fertility must be within the calculus of conscious choice*"<sup>11</sup> (Coale, 1974, p. 65) ou encore, en d'autres termes, "*that*

<sup>8</sup> En l'absence d'intervention autoritaire de la part des gouvernements, peu probable et difficilement réalisable en Afrique (Locoh, 1988e).

<sup>9</sup> Elle ne recouvre en fait qu'en partie la première condition de Ansley Coale (1990, p. 38) qui intègre en outre la légitimité d'une intervention du couple sur sa fécondité : "*the deliberate decision to have a certain number of children must be viewed as morally and socially acceptable*" ("la décision délibérée d'avoir un certain nombre d'enfants doit être considérée comme étant moralement et socialement acceptable").

<sup>10</sup> Les deux autres conditions portent sur l'accessibilité de moyens de contraception efficaces (3<sup>e</sup> condition) et la perception d'un avantage à la restriction de la fécondité (2<sup>e</sup> condition).

<sup>11</sup> "La fécondité doit être prise en compte dans l'arbitrage des choix."

*couples had to be able to conceptualize their own ability to plan and control their fertility*"<sup>12</sup> (Robinson, 1992, p. 452).

On est ainsi amené à considérer l'existence d'une transition (un glissement progressif) du lieu de contrôle de la reproduction, de la communauté vers l'individu, comme phase préalable à la transition de la fécondité. Ce passage apparaît nécessaire avant qu'une intervention des individus sur leur fécondité soit concevable et que des projets de fécondité, intégrant ou non une limitation de la descendance, puissent être exprimés et réalisés. Il s'affirme comme un temps de déstabilisation et d'expérimentation où les modèles anciens sont remis en question sans que de nouveaux comportements aient pris le relais. La hausse de la fécondité, attribuable à l'érosion des pratiques traditionnelles d'espacement des naissances et à l'affaiblissement des contrôles communautaires, en est une expression ; elle a été observée dans certains pays africains mais aussi, bien souvent, dans les populations d'autres continents avant qu'elles ne s'engagent dans la transition de la fécondité (Dyson and Murphy, 1985 ; Tabutin, 1995).

Bien des populations africaines vivent aujourd'hui cette phase où les arrangements sociaux sont soumis à des tensions et à des ajustements, où la place, les prérogatives et la marge de manœuvre de chacun sont renégociées. La connaissance des composantes de la transition de la fécondité impose que l'on s'intéresse à cette phase de changement social qui la précède et dont on peut considérer qu'elle correspond tout à la fois à un processus d'émancipation des individus et de redéfinition des institutions existantes.

### *La réalité familiale comme lieu d'observation privilégié des changements pré-transitionnels*

C'est dans cette perspective que j'ai souhaité aborder l'étude d'une population rurale du Mali : en considérant que la première phase de la transition démographique, celle où la mortalité baisse sans mouvement similaire de la fécondité, ne correspond pas seulement à une période de déséquilibre démographique mais aussi à un temps de réorganisation sociale, un temps où les modèles existants et les conditions de l'encadrement communautaire des individus sont remis en question tandis que s'élaborent de nouveaux arrangements relationnels et d'autres modalités de comportements.

Conjointement à la dynamique démographique proprement dite, l'attention a été centrée sur la réalité familiale, lieu stratégique tout à la fois dans le domaine de la reproduction biologique et sociale. C'est au niveau des institutions et des relations familiales que l'on peut espérer repérer, de manière privilégiée, des changements révélateurs d'un affaiblissement de l'emprise communautaire et d'un élargissement

---

<sup>12</sup> "Les couples doivent prendre conscience de leur capacité à prévoir et à contrôler leur fécondité."

de la plage décisionnelle individuelle, sans lesquels, on l'a dit, l'adoption d'une régulation délibérée de la fécondité semble difficilement concevable.

Cette réalité familiale sera plus précisément appréhendée à deux niveaux, d'une part celui des comportements matrimoniaux qui renvoie à la dimension conjugale de la famille, et, d'autre part, celui des unités domestiques qui renvoie à la famille dans sa dimension économique.

Les pratiques matrimoniales constituent assurément un champ d'observation décisif pour l'identification et l'analyse des changements associés à l'évolution des comportements de fécondité. Ceci à plusieurs titres.

D'abord, parce que la nuptialité est l'un des principaux déterminants de la fécondité. La durée de vie en union, en modulant la durée d'exposition au risque de concevoir, agit sur le niveau de fécondité, en particulier dans les populations qui ne pratiquent pas de limitation volontaire des naissances. Une évolution du calendrier ou de l'intensité de la nuptialité peut ainsi se répercuter, de manière quasi-mécanique, sur le niveau de fécondité. De plus, elle occupe dans le modèle historique de la transition démographique, une position déterminante et préalable à la transition de la fécondité, une restriction de la durée de vie en union (due, en particulier, à une élévation de l'âge au mariage) se mettant en place avant que ne s'enclenche la limitation des naissances dans le mariage. Ce schéma a été observé dans la plupart<sup>13</sup> des pays engagés dans la transition de la fécondité (Chesnais, 1986). Il semble également apparaître en Afrique sub-saharienne, une augmentation de l'âge au premier mariage des femmes ayant été enregistrée dans certains pays (Lesthaeghe *et al.*, 1989 ; van de Walle, 1996 ; Westoff, 1992 ; Chojnacka, 1993, 1995).

Mais, par delà leur implication dans le système démographique, les pratiques matrimoniales constituent aussi un champ essentiel de la pratique sociale dans les sociétés traditionnelles africaines. Le mariage est, par excellence, l'acte par lequel les groupes veillent à leur reproduction et organisent leurs relations avec les autres groupes<sup>14</sup>. En effet, c'est par le mariage que s'opère l'attribution des droits sur les femmes et sur leur future descendance et que se gère ainsi l'accès aux potentialités procréatrices. C'est aussi en fonction des relations matrimoniales, des échanges qu'elles permettent et des rapports de pacification qu'elles nouent, que les groupes se positionnent les uns par rapport aux autres en se définissant comme alliés. Un mariage signifie ainsi bien davantage qu'une mise en couple et il est, bien souvent, porteur de relations politiques et économiques. Plus généralement, les unions

<sup>13</sup> Certains pays d'Amérique latine, en particulier, font exception. En revanche le schéma semble valable pour les pays d'Europe occidentale : le régime de nuptialité tardive et sélective s'y serait mis en place à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, avec le recul de la mortalité (Burguière et Lebrun, 1986 ; Chesnais, 1986).

<sup>14</sup> Sur l'enjeu que représente le mariage dans la reproduction des groupes, la place et les fonctions qu'y tient la compensation matrimoniale voir notamment Meillassoux, 1982 ; Radcliffe-Brown et Forde, 1953 ; Mair, 1974.

gènèrent, renforcent, et mettent en scène des liens sociaux, elles sont *productrices de social*. Dès lors, le mariage est, traditionnellement, une affaire qui dépasse largement les intéressés mais constitue l'aboutissement de décisions et de procédures assumées par leurs familles. C'est par ces procédures, leur étalement dans le temps, leur codification et leur contenu, au moins symbolique mais souvent aussi économique, que l'union se concrétise en acte social. C'est par cette formalisation aussi, que les familles s'approprient et maintiennent le contrôle sur le mariage de leur membres. L'analyse de ces processus et, plus largement, des modalités de constitution des couples est donc porteuse d'enseignements d'une part sur l'évolution dans la signification du mariage, cadre légal de la procréation, et, d'autre part, sur la persistance ou l'érosion du contrôle que les familles opèrent, au travers des mariages, sur leurs membres.

Enfin, les comportements matrimoniaux et leur évolution sont révélateurs de la place occupée par les liens conjugaux et leur renforcement éventuel. Ainsi, l'affirmation de rapports de concertation voire de liens affectifs, fondateurs d'une unité dont les fonctions ne se résument pas à la procréation, et faisant du couple une unité de décision potentielle, doit forcément se traduire dans les comportements matrimoniaux. Les modalités de constitution du couple, les caractéristiques croisées des deux conjoints, la stabilité des unions et l'évolution de la pratique polygamique sont autant d'angles d'approche d'une éventuelle redéfinition des rapports de couple.

Si l'étude des comportements matrimoniaux renvoie à celle du lieu de la reproduction biologique (le couple), l'étude des groupes domestiques correspond, quant à elle, à celle des lieux de prise en charge des coûts de la reproduction.

La configuration des groupes domestiques et son évolution fournit une autre évaluation, ici sur le plan économique, de la plage d'autonomie des individus et des couples. Par là, elle permet aussi d'apprécier la responsabilité assumée par les parents dans la prise en charge de leurs enfants et ainsi de juger de l'existence (ou de la mise en place) de conditions favorables à l'émergence d'une discussion sur les objectifs de fécondité au niveau individuel ou conjugal. La perception d'un coût excessif des enfants par leurs parents semble être, en effet, un facteur déterminant dans l'adoption de la régulation des naissances par les couples. Son importance a été soulignée aussi bien en Amérique latine (Guzmán, 1994) qu'en Asie (Casterline, 1994) et dans les pays d'Afrique sub-saharienne engagés dans la transition de la fécondité, comme le Kenya (Robinson, 1992) ou le Zimbabwe (Mhloyi, 1994). La prise en charge de ces coûts au sein d'une structure élargie entrave leur perception par les parents et donc le fonctionnement d'un tel mécanisme micro-économique. Une érosion des unités familiales étendues au profit d'unités plus restreintes pourrait ainsi signifier un glissement du lieu de prise en charge des enfants au niveau individuel ou conjugal.

Le groupe domestique constitue également l'unité qui subit et est, concrètement, confronté à la gestion de la croissance démographique. Ceci d'un

point de vue matériel, économique mais aussi d'un point de vue relationnel. En effet, la baisse de la mortalité, en augmentant la durée de vie et le nombre de survivants, modifie le jeu inter- et intra-générationnel et introduit des facteurs de dysfonctionnement dans l'articulation des cycles individuel et domestique (Quesnel, 1994). Elle peut générer des tensions au sein des structures relationnelles (d'autorité en particulier) et par la suite contribuer à une remise en question des arrangements familiaux, des rôles et des rapports inter-individuels<sup>15</sup>.

L'évolution des groupes domestiques est à étudier de ce point de vue aussi : pour comprendre les répercussions et mécanismes d'adaptation adoptés par les familles, au cours de la période de transition, face à la croissance naturelle.

### *Observer les changements socio-démographiques dans des sociétés peu modernisées*

Cette recherche articule une problématique sur les changements familiaux à l'observation d'une population rurale qui, de surcroît, connaît une faible scolarisation et est peu intégrée aux secteurs de l'économie moderne. Une telle orientation peut surprendre : l'adoption de nouveaux comportements est généralement analysée (et finalement expliquée) en fonction de critères de modernisation et, de fait, les groupes les plus novateurs s'avèrent bien souvent correspondre aux classes urbaines, salariées et fortement scolarisées. Dès lors, n'aurait-il pas été fondé de s'intéresser plutôt à ces élites pionnières qu'à un milieu qui, en comparaison, se caractérise avant tout par des traits traditionnels ?

Ma démarche s'inscrit précisément en rupture avec une telle logique. Elle part de la nécessaire reconnaissance du dynamisme des sociétés rurales. Les analyses différentielles menées au niveau national ou régional, font ressortir les écarts qui les séparent des milieux urbains et en les définissant ainsi *en creux* ou négativement par rapport aux groupes urbains, contribuent à en donner une image immobile. Or ces sociétés ne sont pas refermées sur elles-mêmes, et sont, elles aussi, soumises à des contraintes (au compte desquelles se trouve la gestion de la croissance naturelle) et à des tensions qui pèsent sur leurs institutions et qu'il leur faut assumer. Le fait qu'ils ne s'articulent pas à des critères de modernisation, ne signifient pas que les changements socio-démographiques sont absents de ces populations mais invite au contraire à mettre en place des outils mieux adaptés à leur observation. Ceci est d'autant plus important que la plus grande partie des populations d'Afrique subsaharienne vit en brousse, de l'agriculture pour l'essentiel, et reste peu scolarisée. Ainsi au Mali, au recensement de 1987, 22 % de la population résident en milieu urbain, 82 % des actifs relèvent du secteur primaire et 90 % des femmes d'âge fécond n'ont jamais fréquenté l'école (République du Mali, 1990, 1991a, 1991c).

---

<sup>15</sup> Sur les perturbations induites par la baisse de la mortalité au niveau des structures sociales et familiales, voir Ryder, 1983 et McNicoll, 1984. Sur l'évolution des effectifs des générations en présence, voir Locoh, 1978.

Porter l'attention aux seuls groupes modernes reviendrait ainsi à laisser dans l'ombre l'expérience de la majorité de la population ; or il serait, sinon simpliste, du moins prématuré de juger que les modalités selon lesquelles les sociétés traditionnelles s'orientent vers la transition de la fécondité ne seront qu'une simple reproduction des schémas initiés par les élites urbaines. Il importe, au contraire, de multiplier et d'approfondir les observations pour suivre et comprendre les transitions africaines.

### *Objectifs et principes*

L'objet de cette étude est avant tout d'observer l'évolution de la réalité démographique et familiale d'une population rurale africaine. Elle vise à repérer les changements qui s'opèrent dans les comportements matrimoniaux et les structures familiales au cours de cette période de transition, les formes que revêtent ces changements. Cet objectif premier s'articule à un double questionnement d'une part sur les réponses et adaptations adoptées par les institutions familiales au cours de cette période de forte croissance naturelle, et, d'autre part, sur l'existence d'un mouvement d'émancipation individuelle (voire de construction conjugale) susceptible de favoriser l'émergence d'un contrôle délibéré de la fécondité.

La recherche porte sur un ensemble de huit villages maliens, appartenant à l'aire ethnique des Bwa, sélectionnés en fonction de critères d'homogénéité. Elle s'appuie sur des données spécifiques, obtenues à partir d'un système de collecte conçu pour l'analyse du système démographique et de la réalité familiale. La mise en place d'une enquête particulière, consacrée à une population homogène, apparaît comme une démarche nécessaire si l'on veut saisir l'évolution d'une réalité familiale qui est l'objet d'arrangements variables selon les sociétés et si l'on veut être à même de situer (pour les comprendre) les comportements socio-démographiques dans leur contexte socio-culturel. Une enquête *locale* permet non seulement, par un recueil d'informations plus nombreuses et plus diversifiées, d'aborder des questions inaccessibles ou non traitées par les opérations de grande envergure, mais aussi de recourir à des concepts investis de sens dans la société étudiée. Il s'agit ici, au niveau de la collecte comme de l'analyse, d'articuler le questionnement à la société étudiée.

Cette volonté de coller à la réalité a guidé la construction de l'enquête. Elle signifiait à la fois une distanciation par rapport aux notions standardisées des enquêtes et une approche personnalisée de la population étudiée. Ainsi, le concept de ménage habituellement retenu pour l'analyse des structures familiales, ne pouvait être conservé sans une observation préalable de l'organisation domestique et de la place qu'y occupe l'unité de résidence : cette confrontation a imposé le rejet de l'unité standardisée et l'adoption d'une stratégie d'observation adaptée à l'analyse des lieux effectifs de l'organisation économique familiale. De même, l'approche du contrôle familial sur les individus nécessitait une qualification des événements individuels, saisis par l'enquête, en fonction de l'implication familiale et supposait donc l'identification préalable des modalités de l'intervention familiale dans la

réalisation de ces événements. Ainsi, c'est par l'identification des étapes des processus matrimoniaux, puis par leur intégration dans le questionnaire, que l'évaluation du contrôle familial sur la constitution des couples a pu être menée à bien.

Cependant, ce travail n'a pas de prétention ethnologique. D'une part, l'approche, en soi, du système socio-culturel des Bwa, des règles, logiques et représentations qui l'animent n'en est pas l'objet et il est évident que certains sujets abordés (la question matrimoniale par exemple) se donneraient à lire sous un autre angle s'ils avaient été abordés d'un point de vue ethnologique. D'autre part, l'observation qualitative intervient surtout pour l'élaboration de l'enquête et apparaît ainsi essentiellement comme un support à l'enquête quantitative. Le recours à des enquêtes quantitatives m'a toujours paru être un passage nécessaire pour aborder le réel : même lorsqu'elles portent sur un très petit nombre de cas (ne permettant pas l'obtention d'une signification statistique), elles permettent de dessiner les contours des situations et pratiques effectives et fournissent une sorte de garde-fou dont on se serait privé en s'intéressant seulement au discours des acteurs.

Ce point renvoie à un autre principe qui a animé ce travail : l'exigence du factuel. J'ai voulu m'allier, autant que possible, des conditions permettant d'appréhender la réalité, les faits et non la représentation que les intéressés en ont ou les modèles que la société a construit pour en rendre compte. Cette exigence se traduit en premier lieu, je viens de le dire, par le choix d'une enquête quantitative, où les questions posées (qu'elles soient démographiques ou plus sociologiques comme la description des processus matrimoniaux) sont traitées par aggrégation des données individuelles et où l'évolution des phénomènes est appréciée en fonction de la comparaison des indicateurs ainsi obtenus. Du point de vue de la conception de l'enquête, elle signifie aussi une attention privilégiée accordée aux questions factuelles au détriment des questions d'opinion, et une utilisation prudente des termes et notions investis de valeurs et de codes moraux, qui, de ce fait, pourraient davantage être sujets à manipulation. Du point de vue de l'analyse, ce principe interdit de juger d'une évolution d'un phénomène en comparant la situation actuelle à la description de la situation ancienne transmise par les informateurs ; celle-ci, peut renvoyer à un modèle qui n'a peut-être jamais prévalu, ni même été plus fréquent, et ne saurait donc servir de référence à l'analyse sans précaution. De même, les discours sur la disparition de certains types de comportements ne peuvent être admis sans une confrontation aux faits. Ces principes s'imposent tout particulièrement dans le champ des changements matrimoniaux et familiaux qui, porteurs d'enjeux, sont spécialement sujets à des perceptions et appréciations biaisées<sup>16</sup>. Enfin, d'un point de vue méthodologique, ce souci d'objectivation est porteur d'exigence dans le contrôle de la qualité des données, et ce d'autant plus quand on a affaire, comme ici, à de petits effectifs. Il a motivé une exploitation des

<sup>16</sup> En raison, notamment, de l'attention privilégiée accordée aux comportements atypiques ou déviants qui, souvent rares, n'en modèlent pas moins les perceptions et contribuent aussi, il est vrai, à l'évolution des comportements par ajustement anticipé des pratiques sociales.

données existantes sur la population étudiée et leur intégration au système de collecte. Il explique aussi l'élaboration d'une méthode de collecte originale pour améliorer l'opération cruciale mais particulièrement délicate en Afrique, que constitue la datation des événements. Il explique enfin les développements accordés aux questions méthodologiques et à l'évaluation de la qualité des données dans l'enquête et dans cet ouvrage.

S'appuyant sur une enquête locale, les résultats n'ont bien évidemment aucune valeur de représentativité et ne peuvent être extrapolés à une échelle plus large. Cependant le but de cette recherche n'est pas seulement de contribuer à la connaissance des villages bwa soumis à l'enquête. Il est aussi d'apporter des éléments d'analyse, de questionnement et de compréhension sur la dynamique socio-démographique des populations rurales africaines et plus particulièrement sur les changements familiaux qui s'y opèrent pendant la transition démographique.

\* \*  
\*

Engager une recherche à l'échelle locale, c'est reconnaître, d'emblée, l'imbrication des phénomènes démographiques à la réalité sociale, économique, politique, culturelle et aussi environnementale. Il est donc normal de commencer ce travail par une présentation de la population étudiée. Le premier chapitre précise d'abord son cadre de vie et évoque les principaux traits de son histoire. La description de la structure et de l'organisation sociale des Bwa permet ensuite d'apprécier les valeurs et les choix sociétaux défendus par cette société ainsi que les arrangements communautaires au travers desquels elle se reproduit. Ces éléments participent de la connaissance des comportements socio-démographiques. Bien sûr, ils ont aussi été pris en considération pour élaborer le système de collecte. Celui-ci comprend cinq types d'opérations : des enquêtes sur les unités collectives (village, lignage, groupe domestique), une enquête renouvelée, une enquête biographique, un recueil de généalogies et la constitution de calendriers lignagers pour la datation. Le chapitre II présente ces différentes enquêtes et rend compte de l'organisation de la collecte.

L'analyse proprement dite débute avec la deuxième partie consacrée à la dynamique démographique et à son évolution. L'objectif est ici de mesurer les différentes composantes du système démographique et d'évaluer l'engagement de la population étudiée dans la transition. Le régime démographique de la population étudiée est également restitué dans le contexte régional par comparaison avec les indicateurs nationaux et ceux de populations voisines. La mortalité dans l'enfance et la fécondité sont traités dans le premier chapitre. Le suivant aborde la question de la dynamique migratoire, et de son rôle de régulation dans le système démographique, ceci à partir des mesures intercensitaires qu'autorise l'enquête renouvelée, mais aussi en terme longitudinal en tirant profit d'une exploitation croisée des informations généalogiques et de celles de l'enquête biographique. On s'interroge enfin sur

l'apparition ou le développement de certaines formes de migrations et sur leurs répercussions au niveau des itinéraires des générations successives.

Ayant analysé la fécondité comme un élément du système démographique dont les différentes composantes ont été traitées, l'angle d'approche est modifié. Les troisième et quatrième parties portent ainsi sur les comportements matrimoniaux et la dynamique des couples pour identifier des changements susceptibles de favoriser l'émergence d'un contrôle, individuel ou conjugal, de la fécondité.

La question de l'engagement d'une transition malthusienne est d'abord traitée, en analysant l'évolution de l'âge au mariage et la durée de vie en union (chapitre V). Ces indicateurs, établis sur les femmes mais aussi sur les hommes, permettent également de juger d'un éventuel rapprochement du calendrier de nuptialité des deux sexes et de poser des hypothèses sur l'évolution des modalités d'appariement des couples. Le chapitre VI aborde ensuite le mariage d'un point de vue plus rarement considéré par les démographes : celui de la procédure précédant l'union. La qualification des mariages en fonction du lieu d'initiative de l'union et des différents éléments du processus (prestations, médiateurs, durée du processus, célébration de l'union) permet de préciser les modalités de constitution des couples et de juger de leur évolution. Les changements ainsi repérés fournissent alors un éclairage sur les transformations ou reformulations de l'intervention des familles dans le champ matrimonial. La problématique des procédures matrimoniales se poursuit et s'élargit au chapitre VII avec la prise en compte des processus qui ont été rompus avant la conclusion du mariage et l'exploration du *temps pré-conjugal*, période qui va de l'engagement de la première procédure au premier mariage. L'évaluation du taux d'échec des engagements matrimoniaux et de l'évolution des parcours pré-conjugaux, en terme de durée et d'intensité, fournit ici de nouveaux indices sur les changements qui s'opèrent dans la formation des couples. Âge au mariage, processus matrimonial et vie pré-conjugale sont autant d'axes d'approche de la formation des couples au travers desquels l'hypothèse d'une érosion de l'autorité matrimoniale des familles et d'une intervention croissante des exigences individuelles est discutée. Ils font l'objet de la troisième partie.

On passe alors (quatrième partie) à la dynamique conjugale appréhendée par l'analyse de la polygamie (chapitre VIII) et de l'instabilité matrimoniale (chapitre IX). En traitant des événements qui rythment les parcours matrimoniaux des individus, c'est aussi le partenariat conjugal, et finalement la vulnérabilité ou la force des liens conjugaux, qui entrent dans le champ de l'observation. Ainsi, l'analyse de ces deux phénomènes et de leur évolution, en rapport avec celle des modalités de formation des couples, est l'occasion de juger de l'émergence d'un espace de conjugalité.

Cette question réapparaît, sous une autre forme, dans la cinquième et dernière partie, consacrée aux groupes domestiques. L'étude de la configuration des unités économiques familiales et de son évolution fournit, en effet, après les indicateurs

matrimoniaux, de nouveaux éléments d'appréciation sur l'extension de l'emprise familiale et sur une éventuelle autonomisation des couples. Elle permet aussi de juger de l'adaptation des unités familiales face à l'accroissement naturel : augmentation conséquente de leur taille en rapport direct avec l'évolution des conditions démographiques, ou alors développement de pratiques régulatrices ? Ces questions sont abordées au chapitre XI, après de nécessaires développements méthodologiques et descriptifs (chapitre X). Elles sont traitées à partir des données de l'enquête renouvelée qui permettent d'enrichir l'approche descriptive de l'évolution des unités familiales par l'analyse de leur dynamique.

PREMIÈRE PARTIE

---

# CADRE DE L'ÉTUDE ET MÉTHODOLOGIE

À la différence des enquêtes de grande envergure, les études à petite échelle n'ont aucune prétention à la représentativité et à la généralisation : elles portent sur des populations circonscrites, définies (et donc également sélectionnées) en fonction de critères géographiques, socio-culturels... Cette limite constitue aussi leur atout. Portant sur de petits effectifs, elles permettent, par un recueil d'informations plus nombreuses et plus précises, d'enrichir et d'approfondir les résultats des grandes enquêtes tout en orientant celles-ci sur des thèmes stratégiques que l'exploration de nouveaux champs de recherche permet d'identifier. En se focalisant sur des populations spécifiées, elles sont également adaptées à une meilleure compréhension des phénomènes et des dynamiques à l'œuvre : il devient possible de se départir des définitions standardisées pour retenir des concepts qui sont investis de sens dans la société considérée mais aussi, en abordant les comportements reproductifs dans leur contexte, de situer le système reproductif dans le cadre des logiques sociales et d'évaluer ainsi les enjeux et les contraintes qui pèsent sur sa transformation.

C'est bien dans cette logique que s'inscrit cette étude, portée sur une population particulière, objet d'un système particulier d'enquêtes. Il est donc normal que soient d'abord présentées la population, dans son environnement et ses choix sociétaux, et la stratégie de collecte mise en œuvre pour l'analyser. C'est l'objet de cette première partie.

## CHAPITRE I

---

# LA POPULATION

## I. CADRE DE VIE

### 1. L'aire ethnique des Bwa<sup>1</sup>

Les Bwa (Boo au singulier)<sup>2</sup> ont longtemps été confondus avec leurs voisins les Bobo et restent souvent reconnus sous cette appellation. Les deux groupes (que l'administration distinguait parfois sous les termes, d'origine dioula, de Bobo-Oulé ou Bobo rouges et Bobo-Fing ou Bobo noirs) présentent un fond culturel commun<sup>3</sup> mais aussi des différences sensibles sur le plan linguistique<sup>4</sup> et ethnologique<sup>5</sup> qui conduisent à les considérer comme deux ethnies distinctes (Le Moal, 1957, 1980 ; Capron, 1973, 1988).

Les Bwa se localisent sur une bande oblique qui s'étend du sud-ouest du Burkina-Faso au sud-est du Mali, de la boucle de la Volta Noire au cours supérieur du Bani (carte I.1). Cette implantation territoriale semble ancienne et stable (Capron, 1973). Ils sont entourés au nord, par les Peul et les Bambara, sur la façade ouest, par les Minyanka et les Bobo et, plus au sud, par les Lobi ; côté est, les ethnies limitrophes sont celles des Peul, des Marka et des Gourounsi (carte I.2).

---

<sup>1</sup> Le système socio-culturel des Bwa a principalement été étudié par l'ethnologue Jean Capron. Je ferai donc plus particulièrement référence aux travaux de cet auteur, et notamment à ceux qu'il a menés auprès des Bwa du cercle de Tominian au Mali au courant des années 1950 (Capron, 1988), ceci en les étayant et en les relativisant, le cas échéant, à partir de mes propres observations et des recherches menées par ailleurs sur les différentes questions traitées.

<sup>2</sup> Pour la retranscription des termes de langue locale (*boomu* ou *bore*), je m'appuie ici sur le dictionnaire établi par Bernard de Rasilly (1994). Le système de transcription adopté est décrit en annexe 1.

<sup>3</sup> Ils partagent le culte du *Do* (*voir infra*), et présentent une organisation politique et sociale comparable.

<sup>4</sup> La langue des Bwa appartient au groupe voltaïque, celle des Bobo au groupe mandé.

<sup>5</sup> Les Bobo se distinguent notamment des Bwa par leur orthodoxie et la rigidité de leurs institutions.

Parmi ces populations, les Bobo et les Minyanka apparaissent, du point de vue socio-culturel, les plus proches des Bwa : elles appartiennent toutes à une "civilisation du village" (Capron, 1973).

D'après les recensements administratifs<sup>6</sup>, la population boo comptait, en 1960, 250 000 individus, dont 38 % résidaient au Mali. Son effectif se situe probablement entre 450 000 et 500 000 aujourd'hui<sup>7</sup>. Au Mali, les Bwa représenteraient ainsi environ 2 % de la population.

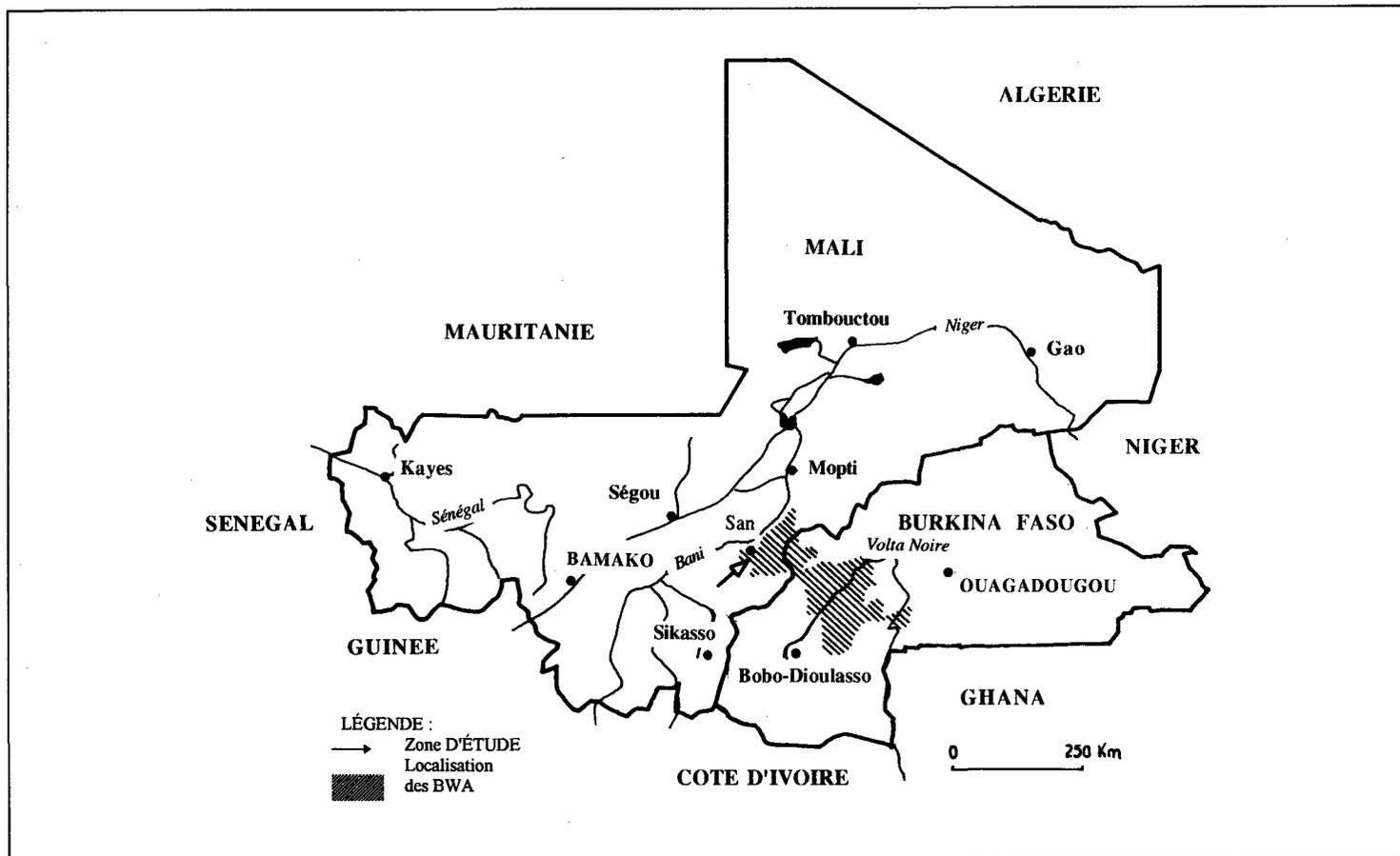
L'ensemble ethnique des Bwa présente une certaine diversité interne qui résiste pourtant à la délimitation de sous-groupes défendant une identité propre. Cette diversité s'exprime notamment sur le plan linguistique par l'existence de 17 dialectes et de 4 zones dialectales ("zone d'intercompréhension relative" ; Manessy, 1961) mais les groupes ainsi distingués ne présentent pas de consistance sociologique (Capron, 1973, p. 34-36). Une hétérogénéité se manifeste aussi sur le plan démographique : la forte fécondité des groupes septentrionaux du Mali, souvent mentionnée par les observateurs, contraste avec l'infécondité pathologique dont souffrent certaines communautés bwa, localisées dans la boucle de la Volta Noire au Burkina (Retel-Laurentin, 1979).

D'un point de vue général, le pays des Bwa se présente comme une juxtaposition de villages qui, s'ils entretiennent entre eux des relations nombreuses et de diverses natures (d'alliance, de culte, ...), s'affirment comme des unités politiques indépendantes revendiquant une identité propre : "*chaque communauté villageoise apparaît singulière, tant par son histoire, ancienne et présente, que par les particularismes qu'elle a développés et au travers desquels elle se reconnaît et s'affirme*" (Capron, 1988, p. VII).

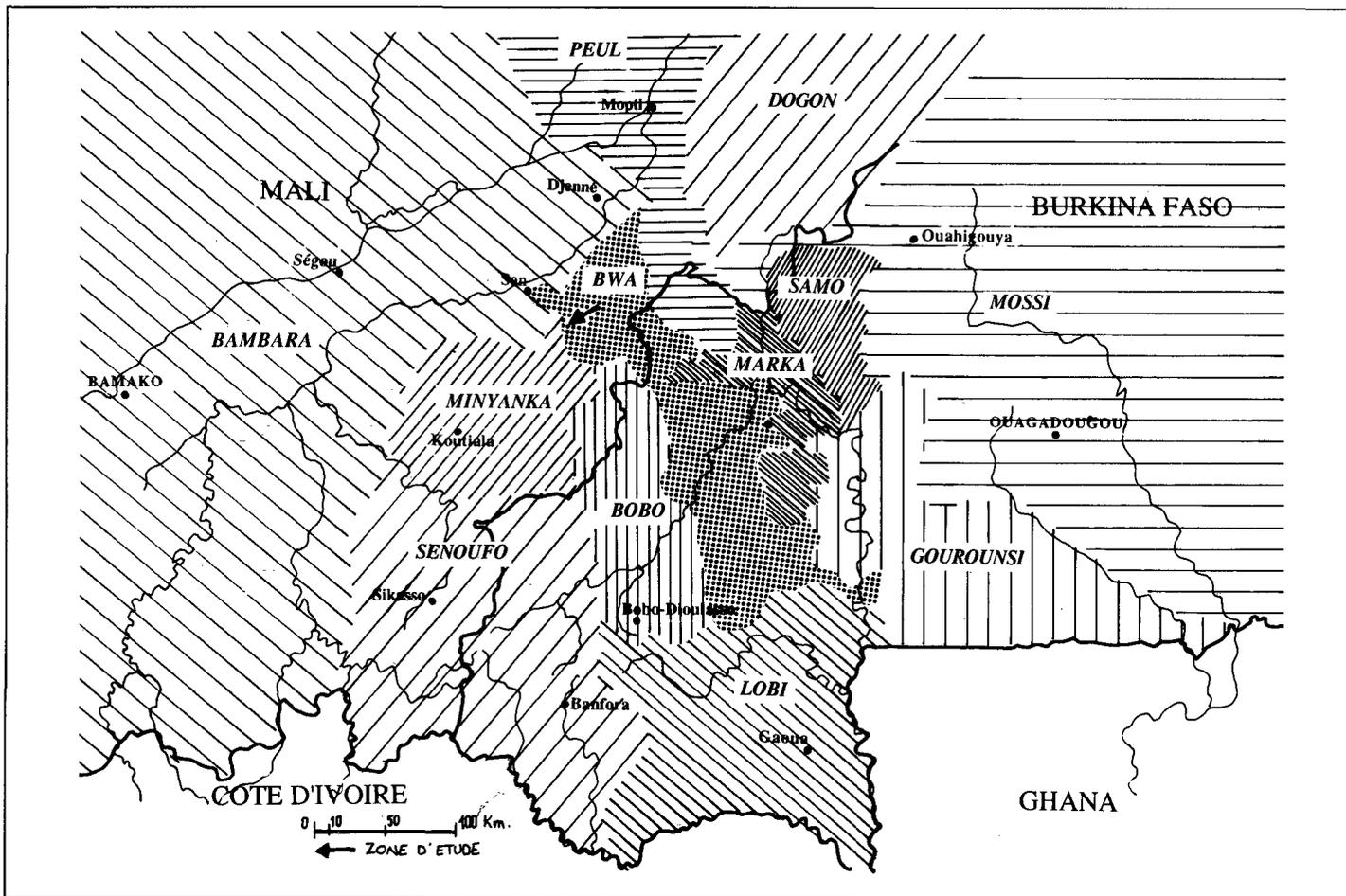
---

<sup>6</sup> Les recensements administratifs ont été effectués au cours de la période 1955-60. L'effectif de 250 000 tient compte d'une sous-estimation de 18,5 % (Capron, 1973, p. 109-110).

<sup>7</sup> D'après le recensement du Mali de 1987 (République du Mali, 1990), l'effectif de la population âgée de 6 ans et plus et ayant déclaré le *bobo* comme langue maternelle est de 146 103 (137 801 si le critère retenu est celui de la langue parlée). Si on pondère ces chiffres en fonction du poids des 6 ans et plus (77,3 % de la population recensée au Mali en 1987), on aboutit à une estimation de l'ordre de 190 000 tous âges confondus (langue maternelle : 189 000, langue parlée : 178 000) pour le Mali, soit un effectif de l'ordre de 500 000 si la répartition de la population boo entre le Mali et le Burkina Faso est la même que celle enregistrée en 1960. Ce résultat surestime sans doute l'effectif des Bwa, pour deux raisons : bien qu'ils soient peu représentés au Mali, les Bobo-Fing interviennent dans l'effectif de la population ayant déclaré la langue bobo lors du recensement ; par ailleurs certains groupes bwa du Burkina Faso souffrent d'une infécondité pathologique ce qui pourrait laisser penser que la répartition des Bwa entre le Mali et le Burkina s'est modifiée. L'estimation proposée ne constitue donc qu'un ordre de grandeur.



Carte I.1. Localisation de l'aire ethnique des Bwa



Carte I.2. Environnement ethnique

## 2. Définition et localisation de la zone d'étude

L'absence de référence à un groupe social supra-communal ne permet pas de sélectionner une aire d'enquête qui s'affirme d'elle-même comme une entité, en vertu, par exemple, de liens politiques (tribu), historiques (origine ethnique ou géographique) ou de parenté (clan). C'est donc d'une façon assez pragmatique que la zone d'étude a été délimitée.

L'étude a débuté à Sirao (*Háfwa'ui*)<sup>8</sup>, village à partir duquel la zone d'étude a été étendue en intégrant sept autres villages : Kwara (*'Oara*), Warra, Kouma (*'Uma*), Bora, Boroma, Lakuy (*La'i*), Simasso (*Sibwa'ui*)<sup>9</sup>. Ces villages regroupaient, en 1988, 3 100 habitants bwa.

Différents critères d'homogénéité ont été pris en compte dans la sélection de ces villages :

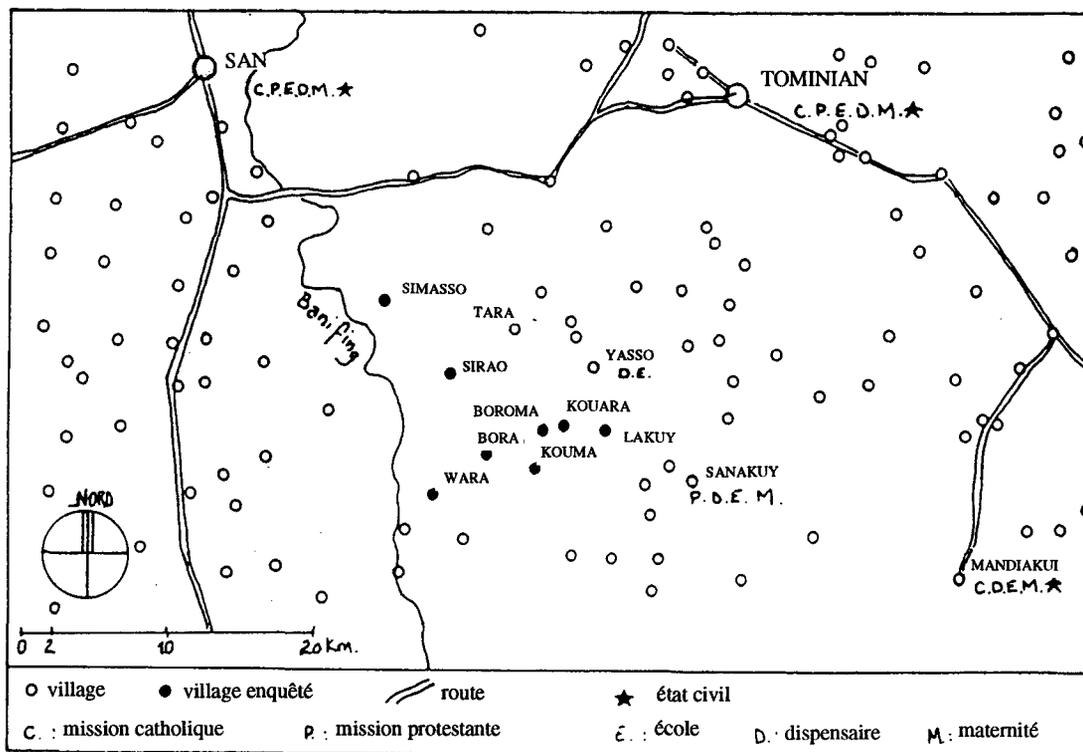
- l'environnement géographique, socio-économique et sanitaire : les villages sont proches (ils forment une zone continue) ; aucun d'entre eux ne dispose de structures sanitaire et scolaire ; tous vivent de l'agriculture et aucun des villages ne se distingue par une activité commerciale développée ;
- les caractéristiques socio-culturelles : les villages sont tous situés dans l'aire ethnique boo et appartiennent à la même zone dialectale ; ils sont habités très majoritairement (sinon exclusivement) par des Bwa ;
- les relations inter-villageoises : des informations sur les localités avec lesquelles la population de Sirao entretient des relations régulières ont été relevées et prises en compte dans le choix des autres villages ; il s'agit de relations matrimoniales, culturelles et d'apparentement.

Précisons que ces critères, s'ils assurent une homogénéité géographique et socio-culturelle de la population étudiée, ne définissent en aucun cas un milieu fermé ; la zone d'étude ne constitue pas un isolat.

Ces huit villages forment une aire continue localisée en bordure du Banifing, marigot qui marque la frontière entre les pays des Bwa et celui des Minyanka (carte I.3). Ils appartiennent, du point de vue administratif, au Cercle de Tominian. Les villages sont accessibles par des chemins de terre, ils se situent à une trentaine de kilomètres des villes les plus proches (San et Tominian).

<sup>8</sup> Voir l'annexe 1 pour la valeur des signes phonétiques du système de transcription utilisé.

<sup>9</sup> Je me référerai à l'appellation administrative des villages, celle-ci diffère parfois de l'appellation en langue locale, mentionnée, le cas échéant, entre parenthèses.



Carte I.3. Localisation des villages étudiés

### 3. Caractéristiques géographiques et climatiques

#### a) Sols et végétation

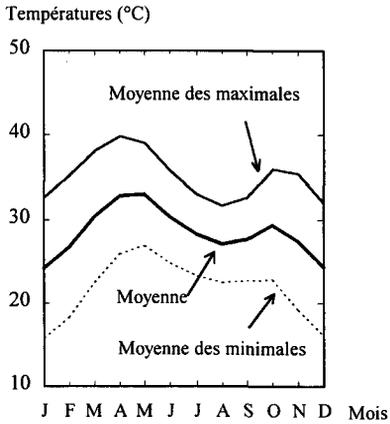
Les villages étudiés se situent sur un terrain plat, d'une altitude de 280 mètres environ, au sein de la vaste plaine dénommée *bassin de Mopti-Ségou*. Composée d'un socle granitique recouvert de sédiments quaternaires et de séries gréseuses, cette région présente des terrains sableux et argileux où affleurent, par endroits, des couches de latérites (Capron, 1973, p. 3-4). La végétation est principalement composée d'arbustes et d'épineux auxquels se mêlent un certain nombre de grands arbres à feuilles caduques (karité et baobab étant les espèces les plus répandues) ; le paysage se situe entre la savane arbustive et la savane arborée.

#### b) Climat

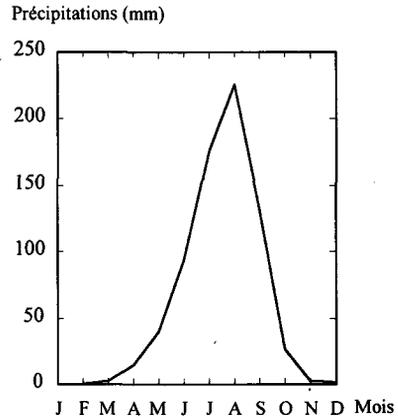
Le pays boo appartient à la zone de climat tropical humide de caractère nord-soudanien (11°5 à 14° de latitude nord). Il connaît une seule saison des pluies et des températures généralement élevées (28°5 en moyenne à San sur la période 1972-1986, figure I.1).

Les pluies se concentrent essentiellement sur trois mois de l'année, de juillet à septembre. Mais elles présentent de grandes irrégularités, en termes de quantité et de répartition, d'une année à l'autre, paramètres de première importance tant ils conditionnent et peuvent compromettre les récoltes. Cette saison constitue une période cruciale pour les agriculteurs sédentaires que sont les Bwa, d'une période de fébrilité et d'inquiétude où les sacrifices se multiplient pour que la nature et les forces qui la gouvernent s'allient aux hommes en leur permettant de tirer du sol les denrées nécessaires à leur subsistance. C'est en effet de ces quelques mois que dépend la nourriture de toute une année. La réalisation de cet objectif vital est dépendant des précipitations mais aussi de la capacité des responsables familiaux à mobiliser efficacement une main d'œuvre nombreuse aux moments cruciaux de la saison agricole. Cette contrainte écologique constitue un facteur favorable à l'exigence d'une forte fécondité dans cette population qui, comme la plupart de ses voisines, s'appuie sur un mode de production familial.

**Moyennes mensuelles des températures.**  
San, 1972-86



**Moyennes mensuelles des précipitations.** San, 1955-89



Source : relevés de la station météorologique de San

**Figure I.1. Températures et précipitations mensuelles moyennes.**  
**Station météorologique de San**

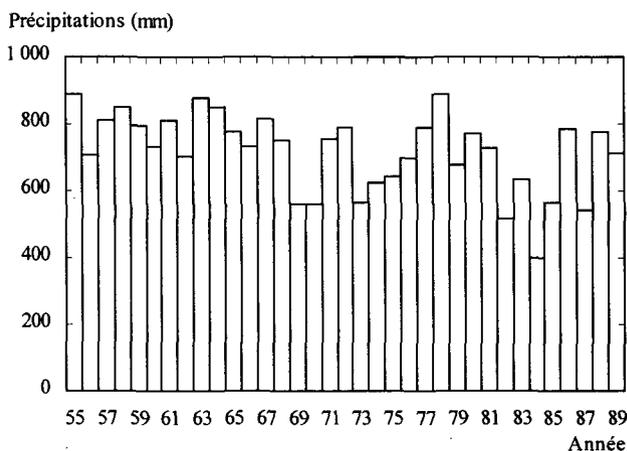
L'irrégularité du régime des pluies apparaît en première approximation quand on compare le niveau des précipitations relevé à la station météorologique de San (la plus proche des villages étudiés) au cours des 35 dernières années (figure I.2) : les niveaux extrêmes varient du simple au double (de 400 mm à près de 900 mm). Cet indicateur est cependant trop grossier pour juger du caractère satisfaisant de la pluviométrie qui dépend autant de la régularité et de la répartition des pluies que de leur quantité. Des trois épisodes déficitaires qui ressortent de ces données (années 1969-1970, 1973, 1984), celui de l'année 1973 est reconnu comme ayant été particulièrement difficile<sup>10</sup>.

Si l'on fait abstraction des fluctuations annuelles, la tendance aux cours des 40 dernières années est celle d'une diminution de la pluviométrie comme en attestent les précipitations annuelles moyennes à San, établies sur les périodes décennales :

1948-1959<sup>11</sup> : 781 mm  
 1960-1969 : 760 mm  
 1970-1979 : 699 mm  
 1980-1989 : 642 mm

<sup>10</sup> Cette période (1973-1974) a été retenue sous le terme de *dumuâ zeremi* (année du mil rouge) en référence aux céréales distribuées par l'aide extérieure au cours de ces années pour faire face au manque de récoltes et donc de nourriture.

<sup>11</sup> Indicateur calculé à partir de la moyenne annuelle des précipitations sur la période 1948-1955 fournie par Jean Capron (1973, p. 12) et des relevés annuels pour les années suivantes.



Source : relevés de la station météorologique de San

**Figure I.2. Précipitations annuelles à San, 1955-1989**

#### 4. Économie

L'agriculture constitue l'activité principale des Bwa ; elle est pratiquée par tous et largement orientée vers l'autosubsistance. Elle se réalise essentiellement dans le cadre familial, en faisant parfois appel, de manière ponctuelle, à de la main-d'œuvre villageoise (groupe de travail ou individus) aux moments forts des cultures. En revanche, le recours à une main-d'œuvre extérieure au village (sous forme saisonnière par exemple) n'est pas pratiquée.

L'activité agricole est essentiellement consacrée à la culture du mil (petit mil et sorgho), qui constitue la base de l'alimentation des Bwa. Le fonio, le maïs et le sésame définissent avec le mil les principales composantes de l'économie vivrière. L'arachide est la seule culture à destination commerciale, les bénéfices qui en sont tirés servent prioritairement au paiement de l'impôt. La répartition des champs cultivés à Kwara au cours de la saison agricole 1988 selon le type de culture (tableau I.1) attestent de la place toujours prédominante des cultures de subsistance au sein du système agricole : l'arachide n'occupe qu'une part modeste des terres cultivées, un cinquième environ dans ce village<sup>12</sup>.

<sup>12</sup> Le relevé du foncier n'a été réalisé que dans le village de Kwara, mais il n'y a aucune raison de penser que la culture de l'arachide soit plus développée dans les autres localités étudiées. Le faible développement de la culture de rente dans la région est avéré. La CMDT (Compagnie malienne de développement textile) en rend compte au moyen d'un autre indicateur, celui de la production moyenne de culture de rente par habitant qui était, en 1991, inférieure à 50 kg dans la zone où se situent les villages étudiés (CMDT, 1993).

**Tableau I.1. Répartition (%) des superficies cultivées à Kwara au cours de la saison agricole 1988 selon le type de culture**

Type de culture	Proportion de superficies cultivées (en %)
Petit mil	59
Sorgho	12
Fonio	8
Maïs	2
Sésame	1
Arachide	18
Ensemble	100

La charrue, introduite au courant des années 1960, a réellement commencé à se diffuser à partir du milieu des années 1970. Aujourd'hui 70 % des exploitations disposent d'une charrue dans les villages étudiés.

Agriculteurs avant tout, les Bwa pratiquent cependant, par ailleurs, de multiples activités qui répondent à des fins sociales, s'inscrivent dans l'économie domestique ou alimentent le commerce local : petit élevage, chasse et pêche, cueillette, artisanat, confection de boissons fermentées, etc.

L'élevage est pratiqué à petite échelle et concerne essentiellement le petit bétail. Dans la mesure du possible, familles et individus possèdent quelques volailles (poulets et pintades), quelques chèvres ou moutons, un ou deux porcs. Cette petite réserve est utilisée pour répondre aux exigences rituelles (fournir les bêtes à sacrifices : poulet, chèvre ou mouton), honorer les règles de l'hospitalité (en offrant une volaille à l'hôte de passage), agrémenter un repas de fête, ou fournir un appoint économique. Avec le développement de la charrue, les familles qui disposent de bœufs deviennent plus nombreuses. Mais rares sont celles qui ont pu se constituer un troupeau ; le plus souvent le cheptel bovin est réduit à deux ou trois têtes, difficilement entretenues, et l'on ne saurait parler ici d'une véritable activité d'élevage. Cette remarque vaut aussi pour les quelques chevaux et ânes recensés dans les villages, utilisés pour le transport (charrette)<sup>13</sup>.

La chasse et la pêche apparaissent, aujourd'hui tout au moins, comme des activités qui répondent davantage à des exigences sociales qu'à des paramètres économiques. Le gibier se fait rare et le bénéfice d'une pêche au Banifing trop maigre et aléatoire pour asseoir un commerce régulier. Au mieux ces activités fournissent, irrégulièrement, un complément alimentaire familial. Collectives le plus souvent, elles participent à la vie communautaire (intra- et inter-villagoise) et c'est à ce titre qu'elles restent valorisées et pratiquées régulièrement.

<sup>13</sup> À défaut de bœufs, l'âne est également utilisé pour tracter la charrue.

La cueillette est une activité omniprésente dans la vie des Bwa, des femmes en particulier. Nombreux sont les feuilles et les fruits sauvages qui sont recueillis pour la consommation (les feuilles de baobab pour la sauce accompagnant la boule de mil (*do*, ou "*tô*" en bambara) ; le pain de singe, son fruit, dont on extrait une farine ; le fruit du tamarinier qui, séché, agrémente la crème de mil, etc.), pour la confection de boissons intervenant dans les fêtes rituelles (les fruits du raisinier, les prunes sauvages dont on extraira aussi, au prix d'un long travail, les amandes des noyaux séchés) sans compter les plantes intervenant dans la pharmacopée traditionnelle. Deux produits de la cueillette méritent plus particulièrement d'être cités en raison de la place non négligeable qu'ils occupent dans l'activité commerciale des femmes : les gousses de néré dont on tire le soubala (condiment) et, surtout, les noix de karité dont la vente du beurre constitue, les "bonnes années", une source de revenu appréciable des femmes<sup>14</sup>.

Par ailleurs l'apiculture est une activité masculine répandue et dont la maîtrise fait partie de la réputation des Bwa. Le miel, vendu aux femmes, est principalement utilisé pour la confection de l'hydromel.

La production et la vente de boissons fermentées (hydromel et surtout bière de mil) constituent, avec la commercialisation d'une part des produits de la cueillette, la principale activité rémunératrice des femmes. Chaque village réserve un jour de la semaine, voire davantage, à la consommation de boissons alcoolisées, fabriquées et vendues, chez elles, par les femmes du village. Ces journées sont marquées par une grande animation et d'incessants va-et-vient entre les domiciles des femmes qui alimentent ce marché festif hebdomadaire. La plupart des femmes participent à ce commerce local selon une périodicité variable, dépendante de la quantité de grains qu'elles ont pu réunir. Rares sont cependant celles qui se sont spécialisées dans cette activité et sont à même d'animer chaque semaine un cabaret à dolo<sup>15</sup>, les lieux de boisson du village varient ainsi d'une semaine à l'autre.

L'artisanat est pratiqué en grande partie par deux groupes socio-professionnels endogames : les forgerons et les griots.

Les premiers sont les artisans du fer, du bois et de la terre. L'extraction, la réduction et le modelage du minerai ont été abandonnés au cours des années 1940, avec la diffusion sur les marchés d'un métal importé de meilleure qualité ; le travail du fer concerne aujourd'hui essentiellement l'entretien et la réparation des lames des outils agricoles. Le travail du bois, qui va de l'abattage des arbres au façonnage des produits, concerne une large gamme d'objets (outils agricoles : manches des instruments agraires, joug des bœufs ; ustensiles domestiques : mortier et pilon ;

---

<sup>14</sup> Le ramassage des noix de karité n'est pas libre : selon leur position dans la structure villageoise, les familles ont un accès réservé à certains arbres à karité. Le plus souvent, ce sont les lignages anciennement implantés qui bénéficient de ces droits ; les familles qui se sont installées plus récemment en sont privées et par là même n'ont pas accès à cette source de revenus.

<sup>15</sup> Dolo, tchappalo ou *nyá* (en boomu) désignent la bière de mil.

petit mobilier : tabouret, porte et serrure de grenier) et se développe<sup>16</sup>, avec la demande et l'introduction de nouveaux outils (scie, rabot, etc.), par la fabrication de charrettes et d'un mobilier plus diversifié (portes et volets de maison, tables, etc.). La poterie, activité des femmes forgeronnes, s'étend de l'extraction de l'argile à la cuisson des produits, et s'applique à la confection de récipients culinaires (canaris, jarres à eau et à bière de mil surtout)<sup>17</sup> et de gouttières.

Le tissage est la principale activité artisanale des griots, elle consiste en la production de bandes de coton étroites utilisées pour la confection des couvertures, des pagnes et des tuniques traditionnelles. Cette activité va en s'amenuisant : les pagnes d'importation et les habits occidentaux que l'on trouve sur les marchés ont aujourd'hui la préférence des populations, les épais vêtements de coton tissés restent surtout portés par les personnes âgées. La teinturerie et le travail du cuir (tannage et cordonnerie), autres activités réservées des griots, ont quasiment disparu aujourd'hui, au profit, là aussi, des produits d'importation. Les femmes s'occupent des soins des cheveux (tressage). Les griots sont aussi des musiciens professionnels qui interviennent lors des jours de boisson, sont sollicités pour animer les travaux agricoles collectifs et les fêtes de mariage. Il s'agit là, avec les produits de la culture, de leur principale ressource économique.

Hormis ces activités qui relèvent de la spécialité des griots et des forgerons, différents travaux artisanaux sont réalisés par l'ensemble de la population. Pour les femmes, il s'agit notamment du cardage et du filage du coton ; pratiqué surtout par les vieilles, ce travail a rarement une finalité commerciale. Parmi les activités des hommes figurent la corderie et la vannerie (nattes ; ruches ; confection de tabourets, chaises et lits à partir de tiges de bambou nouées par des lacets de cuir ; etc.) qui alimentent un petit commerce. La construction et la réfection des habitations et des greniers sont des tâches masculines qui restent le plus souvent collectives et bénévoles, au titre de l'entraide. Toutefois, une petite industrie de maçonnerie rémunérée tend à s'affirmer dans les villages : la confection, pour la vente, de briques de terre est pratiquée par de jeunes hommes au cours de la saison sèche pour gagner un peu d'argent.

Le commerce des produits manufacturés ne s'est pas développé chez les Bwa : tout au plus y a-t-il dans les plus grands villages un ou deux jeunes hommes qui essaient de se constituer ou d'entretenir un petit commerce de cigarettes, d'allumettes, de sucre et de thé. Dans cette région, ce sont les Marka qui se sont spécialisés dans le commerce et sont les maîtres des marchés.

En définitive, les activités développées au village sont fort peu intégrées à l'économie moderne. Bien que leur exercice y soit très limité, ce sont les artisans

<sup>16</sup> Cette extension n'est cependant pas généralisée, elle concerne plutôt certains jeunes forgerons soucieux de développer leur activité et une source de revenus plus conséquente.

<sup>17</sup> Les marmites en aluminium et les plats émaillés, vendus sur les marchés, se sont progressivement substitués aux récipients de terre, plus fragiles.

(les forgerons surtout) d'une part, et les femmes d'autre part, qui occupent la position la moins excentrée par rapport au secteur marchand. La vente de l'arachide, le petit artisanat et le petit élevage sont les principaux moyens dont disposent les familles pour accéder à des revenus monétaires. Ils permettent, au mieux, de payer l'impôt et de satisfaire aux achats de première nécessité (condiments, habillement sommaire, outillage agricole et ustensiles de cuisine) mais rarement de dégager un surplus monétaire appréciable. Vendre une partie de la production vivrière à la fin des récoltes est une entreprise tentante<sup>18</sup> mais qui s'avère souvent périlleuse : elle risque d'engendrer des problèmes alimentaires au moment de la soudure mais aussi de fragiliser durablement l'économie familiale<sup>19</sup>. Cependant, cette économie permet de dégager des surplus, perceptibles dans les dépenses festives et, en particulier, dans les importantes quantités de bière de mil consommées dans les villages. La part de la production vivrière qui s'y investit est difficile à chiffrer en l'absence d'enquête spécifique sur le sujet, mais il est certain qu'elle est loin d'être négligeable. Jean Capron (1971, p. 35) estimait que 20 à 25 % des récoltes étaient consacrées aux dépenses festives dans les villages de Sabwéra et Toukoro au début des années 1960 ; selon mes informateurs, la part de la production de mil investie dans la confection de bière de mil se situerait entre un sixième et un tiers. Ces chiffres, sans valeur statistique, attestent cependant de l'existence d'excédents et donc d'un potentiel d'investissement hors de l'économie de subsistance. Mais la fête et la boisson (dont la consommation est revendiquée comme une composante de l'identité boo) se donnent précisément à lire, dans cette société, comme des institutions destinées à absorber les surplus et à entraver toute stratégie d'accumulation génératrice de différenciation économique.

La faible intégration des villages à l'économie de marché ne semble donc pas exclusivement liée à des facteurs exogènes (les contraintes, écologiques et technologiques, de la production ; le caractère limité des sphères de production, etc.). Elle est aussi à rapporter au cadre institutionnel de cette société, réfractaire au principe d'accumulation et de manipulation des richesses.

La persistance de ce système entre cependant en contradiction avec les aspirations des jeunes générations. Celles-ci ne sont pas restées insensibles à la séduction des nouvelles normes de consommation, attisée par l'étalage de nombreux produits manufacturés sur les marchés locaux, mais auxquels le cadre socio-économique villageois n'autorise qu'un accès fort limité. Pour satisfaire ces besoins

---

<sup>18</sup> Et ce d'autant plus que les sollicitations sont nombreuses à la fin de l'année : il s'agit de payer l'impôt mais aussi de participer décentement aux fêtes de fin d'année (Noël en particulier) en habillant l'ensemble de la famille, et de se divertir après les mois de travail intense consacrés aux travaux des champs. Les récoltes marquent le début de la saison de la vie sociale et des festivités.

<sup>19</sup> Si les réserves s'avèrent insuffisantes, les producteurs seront amenés à proposer leurs services à d'autres exploitants pour acquérir la nourriture qui leur permettra de passer l'hivernage et par là même à négliger leurs propres champs dont les récoltes risquent cette fois d'être insuffisantes... Si l'on tient compte des caprices climatiques et de l'incertitude de la production d'une année à l'autre, on conçoit que l'équilibre alimentaire est précaire et peut facilement être compromis.

nouveaux ou, plus généralement, pour compléter ou augmenter les ressources monétaires, les Bwa recourent, de plus en plus, à la migration, saisonnière ou pluri-annuelle, à destination des centres économiquement favorisés et celle-ci contribue, en retour, à la création d'aspirations nouvelles. Ce phénomène s'affirme aujourd'hui comme une composante de l'économie de la région, une facette complémentaire à celle de l'économie de subsistance persistant au village. Les analyses ultérieures (chapitre IV) permettront d'évaluer l'ampleur prise par les migrations et leur incidence sur l'évolution des structures familiales.

## 5. Structures sanitaire et scolaire

### a) Les centres de soins

Les dispensaires les plus proches des villages étudiés se trouvent à Yaso et à Sanekuy, soit à une distance de l'ordre de 4 à 15 km pour le premier et d'une vingtaine de kilomètres pour le second (carte I.3). Le dispensaire public de Yaso bénéficie d'une audience limitée en raison, notamment, des irrégularités d'approvisionnement en médicaments. Le plus souvent les malades préfèrent se rendre au dispensaire de Sanekuy, dépendant de la mission protestante et tenu par des Américains, qui connaît un fonctionnement régulier et bénéficie de la confiance de la population. Sanekuy dispose aussi d'une maternité<sup>20</sup> mais sa fréquentation par les habitants des villages étudiés est rare, réservée bien souvent aux accouchements difficiles. Très généralement, les femmes accouchent chez elles avec l'assistance d'une matrone du village.

Au moment de l'enquête, deux des huit villages étudiés (Sirao en 1984 et Kwara en 1987) avaient bénéficié de la formation d'agents de soins de santé primaires (hygiéniste et accoucheuse) et deux autres (Simasso et Warra) devaient en connaître une en 1989. Dans les deux premiers cas, ces structures communautaires ne fonctionnaient plus lors de notre passage et avaient connu une existence chaotique et éphémère. La difficulté à collecter les fonds nécessaires à la constitution d'un stock de médicaments, les problèmes de gestion (et notamment ceux qui relèvent du contrôle de l'utilisation des fonds<sup>21</sup>), l'absence de suivi extérieur, les exigences (de présence notamment) formulées à l'égard de l'hygiéniste sans compensation rémunératrice, ses migrations éventuelles, les frustrations des

<sup>20</sup> La maternité de Tominian, plus éloignée, n'est, sauf exception, jamais fréquentée par les villages étudiés.

<sup>21</sup> Ces contrôles, s'avèrent, de fait, difficilement réalisables dans ces populations où l'on compte rarement plus d'un ou de deux individus capables de lire et d'écrire en français et qui, pour cette raison, sont amenés à être formés en tant qu'agent de santé.

villageois face aux soins limités qu'une telle structure est susceptible d'offrir sont autant de paramètres qui participent à la démotivation de la population et à l'échec de ces opérations.

### **b) La scolarisation**

La scolarisation est très faible, voire négligeable, au sein de la population étudiée. Elle passe essentiellement, sinon exclusivement, par l'école de Yaso<sup>22</sup>, créée en 1962.

À Sirao, deux enfants seulement étaient scolarisés au moment de l'enquête ; à Kwara, le village le plus proche de Yaso, on en comptait 18 (13 garçons et 5 filles) parmi les 159 enfants âgés de 7 à 14 ans. Le taux de scolarisation, établi sur cette classe d'âges et sur l'ensemble de ces deux villages, est ainsi inférieur à 10 %, de l'ordre de 9 % pour les garçons et de 3 % pour les filles<sup>23</sup>. Il apparaît deux fois plus faible que les indicateurs nationaux, pourtant peu élevés<sup>24</sup>.

Le caractère marginal de la pratique scolaire telle qu'elle a pu être observée au moment de l'enquête ne traduit pas seulement l'intensité de la fréquentation mais aussi la durée, généralement très courte de la scolarisation. Si l'on s'intéresse à la scolarisation des résidents enquêtés à Sirao et Kwara qui appartiennent aux générations susceptibles d'avoir été scolarisées à Yaso<sup>25</sup>, on constate en effet un niveau de fréquentation plus élevé que ne le suggèrent les indicateurs du moment mais aussi une forte représentation des individus qui ont rapidement abandonné l'école (tableau I.2)<sup>26</sup> : parmi les générations 1950-1979, un homme sur 4 a été à l'école mais un sur 6 seulement l'a fréquentée pendant plus de 2 ans, et ceux qui sont parvenus à la fin du cycle primaire sont des cas d'exception (6 %).

<sup>22</sup> Il s'agit d'une école primaire : enseignement fondamental de premier cycle à six classes. La scolarisation se poursuit ensuite à Tominian, pour le second cycle.

<sup>23</sup> Ces indicateurs, bien qu'établis pour la seule population résidente de ces deux villages, ne sous-estiment cependant pas la fréquentation scolaire. Au contraire, le confiage, pour la scolarisation, de certains enfants à Kwara (en raison de la proximité de ce village avec l'école de Yaso) est un facteur de sur-estimation. Si l'on calcule la fréquence des scolarisés parmi les enfants des résidents, âgés de 7 à 14 ans, appartenant aux patrilignages représentés à Sirao et Kwara et considérés indépendamment de leur domiciliation au moment de l'enquête, on obtient ainsi un résultat un peu plus faible pour les garçons (6 % contre 9 %) et similaire pour les filles (3 %). L'information sur la scolarisation n'a pas été saisie dans les autres villages, mais il est clair que celle-ci, variable d'un village à l'autre (dans certains d'entre eux, aucun enfant ne va à l'école), n'y est pas plus développée que dans les deux villages traités ici.

<sup>24</sup> Le taux d'inscription dans l'enseignement primaire est estimé à 23 % pour les garçons et à 14 % pour les filles pour la période 1986-1988 (UNICEF, 1990).

<sup>25</sup> La génération la plus ancienne à avoir été touchée par l'école de Yaso, créée en 1962, est celle de 1950. Les cas de scolarisation parmi les générations antérieures sont exceptionnels.

<sup>26</sup> Ces données sont issues de la deuxième version de l'enquête biographique (chapitre II). Elles couvrent donc exhaustivement le village de Kwara mais en partie seulement celui de Sirao (70 % de la population résidente).

**Tableau I.2. Indicateurs de scolarisation. Générations 1950-1979**  
(Population résidente, enquête biographique Sirao et Kwara)

Générations	Hommes				Femmes			
	Proportion (%) d'individus ayant été scolarisés :			N	Proportion (%) d'individus ayant été scolarisés :			N
	au moins un an	au moins 3 ans	jusqu'à la fin du primaire		au moins un an	au moins 3 ans	jusqu'à la fin du primaire	
1950-1959	43	26	6	53	3	3	0	58
1960-1969	24	16	6	66	6	3	0	85
1970-1979	22	14	-	149	8	3	-	115
Ensemble	27	17	6*	268	6	3	0*	258

N = nombre de cas pour lesquels l'information a été recueillie.  
\* Calculé sur les générations 1950-1969.

Ces données laissent aussi à penser que l'école a connu un certain succès dans les premiers temps qui ont suivi sa création : 4 hommes sur 10 des générations 1950-1959 l'ont fréquentée. Il semble cependant que ce niveau de fréquentation relativement élevé traduisait davantage les modalités du recrutement scolaire<sup>27</sup> (imposé aux parents) que la motivation des populations. Lorsque l'obligation de scolarité a été levée, au milieu des années 1970, le taux de fréquentation est brusquement tombé et il ne s'est pas redressé depuis. Quelles que soient les générations considérées, rares sont les hommes qui ont bénéficié d'une scolarisation primaire complète<sup>28</sup>.

La scolarisation des femmes est bien inférieure à celle des hommes, d'une ampleur et d'une durée dérisoires : parmi les générations 1970-1979 (les plus scolarisées), 8 % des femmes ont été à l'école, 3 % pendant plus de deux ans ; on ne compte aucune femme ayant reçu un enseignement primaire complet.

\* \*

\*

<sup>27</sup> Le directeur d'école était chargé de parcourir les villages pour y identifier les enfants à scolariser. Les parents étaient alors tenus (sous peine de taxes ou de poursuite judiciaire) d'envoyer leur enfant à l'école. Deux redoublements successifs mettaient fin à la scolarité de l'enfant.

<sup>28</sup> Les chiffres proposés fournissent une mesure de la scolarisation des habitants des villages mais, ne tenant pas compte de celle des émigrés, ils ne rendent pas forcément correctement compte de la scolarisation effective des individus qui y sont nés. Si l'on s'intéresse, indépendamment de leur résidence au moment de l'enquête, aux enfants des résidents enquêtés, qui appartiennent à ces générations et aux patrilignages implantés au village, on relève effectivement une proportion plus élevée d'individus ayant reçu un enseignement primaire complet (16 % parmi les générations masculines 1950-1969). Cet exercice confirme cependant la tendance à la baisse de la fréquentation scolaire et sa faible incidence dans les générations récentes : on compte respectivement 52 %, 28 % et 18 % de scolarisés chez les *filis* de résidents appartenant aux générations 1950-1959, 1960-1969, 1970-1979.

Cette présentation de la zone d'enquête montre clairement qu'aucun des critères de développement ou de modernisation habituellement retenus ne peut être appliqué à la population étudiée, ni être utilisé au titre de variable discriminante pour l'analyse des comportements socio-démographiques. Il est question ici d'une population rurale, dont l'économie, fondée sur l'agriculture, est prioritairement orientée vers l'auto-subsistance, et qui s'est peu investie dans la scolarisation et les activités marchandes.

Ce retrait des secteurs de la vie moderne traduit, en partie, certains traits de l'histoire et de l'organisation sociale des Bwa.

## II. ÉLÉMENTS D'HISTOIRE

Les Bwa sont connus pour leur esprit d'indépendance et plus largement pour leur refus de toute autorité extra-communale. Ces exigences ont été mises à l'épreuve au cours de l'histoire et les rapports de force qui se sont établis à leurs dépens influencent, aujourd'hui encore, certains de leurs comportements.

L'histoire antérieure au XIX<sup>e</sup> siècle est mal connue. Il semble que, jusque-là, les Bwa aient été relativement préservés des grands mouvements politiques que connut la région. Entouré de sociétés réfractaires, comme la sienne, à toute organisation étatique, le pays boo s'insérait dans une sorte de rideau culturel séparant les grands empires mandingues islamisés des empires mossi ; il *"apparaît, historiquement, comme une sorte de zone neutre que les envahisseurs contournèrent mais où ils hésitèrent à s'engager profondément"* (Capron, 1988, p. 5). Des groupes Marka (Soninké) se répandirent cependant sur son pourtour septentrional et certaines colonies s'installèrent au cœur du pays boo<sup>29</sup>. Si des échanges économiques se développèrent entre les deux populations, leurs relations furent cependant souvent conflictuelles : commerçants musulmans, les Marka étaient aussi recruteurs d'esclaves...

La domination des Bambara de Ségou, relayée par celle des Peul du Macina, marque, à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le début d'une longue période d'insécurité en pays bwa. Pillage, rançonnage, capture et mise en esclavage... pendant plus d'un siècle les communautés bwa vivent sous la menace de raids et de razzias qui se soldaient souvent par la destruction du village. Ces invasions étrangères contrastaient avec les conflits inter-villageois qui, de tout temps, ont animé la vie locale. Les guerres vicinales étaient en effet d'une autre nature : ne

---

<sup>29</sup> Ce qui est le cas de Tara, proche des villages étudiés et peuplé en grande partie de Marka.

répondant pas à un objectif de conquête, de courte durée et rarement meurtrières, elles apparaissent comme des luttes rituelles réaffirmant et consolidant l'identité, l'autonomie et la cohésion interne des communautés villageoises (Capron, 1973, p. 88-89 ; 1988, p. 292-300). Des alliances inter-villageoises se constituent ou se renforcent, sans aboutir cependant à la mise en place d'un pouvoir centralisé, le principe de l'indépendance du village se maintient. Face aux envahisseurs, les Bwa adopteront une attitude de résistance défensive associée à un renforcement de la structure villageoise. Avec l'état d'insécurité, la nécessité d'une population nombreuse et unie est un impératif de survie. L'abandon des petits hameaux, trop fragiles, contribue, avec l'arrivée de familles des villages détruits<sup>30</sup>, à la constitution de plus gros villages, plus aptes à se défendre. L'habitat est concentré, l'espace villageois refermé sur lui-même par l'enceinte quasi-continue que forment les maisons périphériques. Cependant l'activité agricole est contrariée par la présence épisodique de bandes armées : les hommes se rendent aux champs armés ; les terres les plus fertiles sont délaissées au profit de celles qui, proches du village ou dans un environnement dégagé, assurent un minimum de sécurité. Il en résulte un équilibre alimentaire précaire qui, fragilisé par le déficit céréalier, peut être rapidement compromis par des exactions ou des caprices climatiques.

L'occupation française, à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>31</sup>, mettra progressivement fin à l'état d'insécurité. Mais de nouvelles sources d'asservissement se mettent en place : impôt, prélèvement sur les récoltes, réquisition de main d'œuvre et travaux obligatoires de diverses natures. Ces devoirs à l'égard du colonisateur sont d'autant plus mal acceptés qu'ils sont imposés avec brutalité et humiliation et s'accompagnent de nombreux abus de la part des collaborateurs indigènes, parmi lesquels les Bwa retrouvent bien souvent<sup>32</sup> leurs anciens oppresseurs. Agents auxiliaires (gardes de cercle, interprètes, commis...) puis chefs de canton, intermédiaires obligés entre l'administrateur et les populations, tirent en effet partie de leur position pour développer leur pouvoir personnel et s'enrichir en augmentant, à leur profit, taxes et prestations exigées par l'administration : l'impôt devient un tribut, la prestation une corvée et la culture une réquisition (de Benoist, 1987, p. 303). Les communautés bwa préserveront leurs structures internes en refusant d'associer la nouvelle chefferie de village exigée par l'administration coloniale au cadre d'autorité traditionnel : on désignera comme chef administratif *"un villageois ne détenant aucun pouvoir coutumier"* (Capron, 1973, p. 96). Cette dissociation entre les structures politiques traditionnelle et administrative au sein du village est toujours de mise aujourd'hui : si leurs représentants appartiennent le plus souvent aux mêmes familles, elles n'en fonctionnent pas moins indépendamment l'une de l'autre.

<sup>30</sup> On compte, dans la plupart des villages étudiés, des familles qui se disent originaires de villages détruits.

<sup>31</sup> L'occupation du pays boo s'effectue en 1895-1897 (Capron, 1973, p. 91).

<sup>32</sup> Mais pas toujours. Certains Bwa devenus chefs de canton s'illustrèrent par les abus de pouvoir, tel Yibaro Kamaté de Kwara qui fut démis de ses fonctions en 1932. Il s'exila du pays boo suite à cet événement et ses descendants n'y sont pas revenus.

Mais c'est surtout par l'insurrection qui souleva tout le pays boo en 1915-1916, que les Bwa manifestèrent leur insubordination et leur exigence d'indépendance. Plusieurs facteurs contribuèrent à cette révolte<sup>33</sup>. Il s'agit d'abord de la crise des années 1912-1914 : la famine faisant suite à trois campagnes agricoles défectueuses (1911-1913) rend les redevances et prestations croissantes exigées par l'administration inacceptables et la situation est aggravée par une épidémie de variole particulièrement meurtrière ; le désastre est interprété, par les sages, comme l'expression d'un abandon de Dieu face à un peuple qui ne sait plus être lui-même... Par ailleurs, les révoltes survenues ailleurs parviennent à la connaissance de la population, et la mobilisation des fonctionnaires et des troupes pour se battre en Europe laissent à penser que les garnisons présentes sont réduites. En dernière instance, c'est le recrutement des soldats qui sera l'élément déterminant du soulèvement ; depuis son instauration, en 1912, il est mal supporté et perçu comme un nouvel esclavage, la levée massive imposée en octobre 1915 déclenchera la rébellion. Celle-ci débute en novembre dans les villages bwa et marka de la boucle de la Volta Noire et atteint ceux du Mali (ex-Soudan) en février 1916. Le mouvement sera maîtrisé par les forces coloniales au terme de six mois de combats et au prix d'une répression massive et violente. La saison agricole de 1916 marque la fin des révoltes, l'échec d'une tentative déterminée pour se libérer, de l'autorité coloniale, mais aussi, plus largement, de dizaines d'années de domination étrangère.

Depuis ces événements, l'attitude des Bwa à l'égard des autorités coloniales puis, après l'indépendance, nationales est celle d'une sorte de résistance passive : résignation face aux exigences extérieures (impôt en particulier) mais refus de s'impliquer dans le système. D'une manière générale, les Bwa apparaissent aujourd'hui peu intégrés et peu intéressés à la vie politique, économique et sociale du pays, ce qui se manifeste sous de multiples aspects<sup>34</sup> : faible représentation des Bwa au sein des instances administratives, caractère marginal de la scolarisation, participation très limitée aux activités commerciales... Il faut aussi mentionner le peu d'influence qu'a eu l'Islam auprès de cette population : alors qu'elle rassemble 90 % de la population du Mali<sup>35</sup>, cette religion compte très peu d'adeptes parmi les Bwa, aucun dans la plupart des villages<sup>36</sup>. Si ce désengagement traduit, sans doute, certains des traits fondamentaux de la culture boo, on ne peut cependant manquer d'y voir aussi l'empreinte de l'histoire : les conflits qui l'ont étayée ont probablement

<sup>33</sup> Sur l'analyse de cette révolte, voir Capron, 1973, p. 96-106 ; Diarra, 1992, p. 137-140 ; de Benoist, 1987, p. 243-247.

<sup>34</sup> Sur la position marginale des Bwa, voir en particulier Diarra, 1994.

<sup>35</sup> À l'enquête démographique et de santé, menée au Mali en 1987, 94 % des hommes et 93 % des femmes se sont déclarés musulmans (Traore *et al.*, 1989).

<sup>36</sup> Quoique non chiffré, ce phénomène est de notoriété publique. Les localités fortement islamisées sont rares ; la plupart des villages bwa compte au plus quelques cas isolés et généralement aucun musulman. Au sein des villages étudiés, l'Islam est représenté à Simasso où une fraction, minoritaire, du village s'est convertie à la suite d'un des fils du chef du village. Ailleurs, les musulmans sont quasiment absents : on compte au plus un ou deux hommes, qui revenus d'une migration urbaine, se disent musulmans sans cependant pratiquer cette religion, ni en respecter les interdits.

contribué à dissuader les Bwa d'adopter des pratiques qui étaient associées à l'identité de l'opresseur. En effet, qu'il s'agisse des envahisseurs du XIX<sup>e</sup> siècle, des recruteurs d'esclaves, des collaborateurs de l'administration coloniale ou, aujourd'hui, des représentants du Cercle chargés de collecter l'impôt, ceux-ci apparaissent très généralement sous les traits de musulmans, méprisant le travail de la terre et ceux qui s'y consacrent, et plus fortement engagés dans l'activité commerciale.

De cette lecture historique, on déduirait cependant à tort, que les Bwa constituent une population repliée sur elle-même, refusant tout contact et tout apport extérieurs. Bien au contraire, pour autant qu'elles ne s'imposent pas par voie de violence et ne soient pas incompatibles avec ses propres valeurs, la société boo se montre réceptive aux influences extérieures.

Cette ouverture se manifeste, en première instance, par l'accueil et l'assimilation culturelle d'immigrants d'origine étrangère. La population boo compte en effet des familles d'origines ethniques diverses qui, en s'installant au pays, ont délaissé leurs coutumes et leur identité pour adopter celles de leurs hôtes. Elles revendiquent leur appartenance à l'ethnie des Bwa au même titre que ces derniers. Ce phénomène d'assimilation, peut-être plus fréquent dans la région limitrophe du pays boo où se situe la zone d'enquête, n'est pas marginal ni récent. La moitié des villages enquêtés ont été fondés<sup>37</sup> par des familles ayant adopté l'identité boo au moment de leur installation et comportent en outre, pour deux d'entre eux, des lignages d'implantation ancienne présentant une autre origine ethnique. Il s'agit d'une part de Kwara créé par un Bambara (ou Marka)<sup>38</sup> venu du Burkina-Faso et dont on s'accorde à reconnaître qu'il est l'un des plus anciens villages de la région, et d'autre part de Sirao, Bora et Kouma dont les fondateurs étaient Minyanka. Au sein de ces villages, les familles ayant déclaré appartenir, au moment de leur installation à une autre ethnie que celle des Bwa, représentent un à deux tiers de la population recensée en 1988 (tableau I.3). Les quatre autres localités ne comptent pas de familles ayant déclaré être devenues bwa lors de leur arrivée au village, mais ce phénomène d'assimilation est certainement plus important encore que ne le

<sup>37</sup> Il est difficile de situer dans le temps la fondation des différents villages étudiés. On ne dispose d'une information précise que pour le village récent de Warra : il a été fondé en 1938, par immigration de familles de localités bwa environnantes. Le village de Simasso, antérieurement abandonné suite à des attaques peul, fut reconstitué au début de l'occupation française. Les six autres villages étudiés sont plus anciens, leur fondation est vraisemblablement antérieure au XIX<sup>e</sup> siècle. Une datation approximative ne peut cependant être proposée que pour le village de Sirao, à partir des informations généalogiques qui remontent à l'ancêtre fondateur. D'après celles-ci, la création du village se situerait au courant de la seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle : 7 générations séparent la génération la plus récente de celle de l'ancêtre fondateur ce qui situe la naissance de celui-ci au courant de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle si l'on considère un intervalle entre générations de l'ordre de 35 ans (l'âge moyen des hommes à la naissance de leurs enfants étant de 36 ans d'après l'enquête).

<sup>38</sup> Les Bwa désignent les Bambara et les Marka par un même terme (*Zaa*).

suggèrent nos données, fondées sur les déclarations des représentants lignagers actuels<sup>39</sup>.

**Tableau I.3. Représentation des familles ayant déclaré avoir adopté l'identité boo au moment de leur installation au village**  
Proportion (%) de la population villageoise se rattachant à ces lignages, en 1988  
(Enquête lignage et enquête renouvelée)

Les indicateurs sont fournis pour les quatre villages comportant des familles ayant déclaré avoir adopté l'identité boo au moment de leur installation au village.

Appartenance ethnique au moment de l'installation	Village			
	Kwara	Sirao	Kouma	Bora
Bambara ou Marka	41	8	–	–
Minyanka ou Sénoufo	2	20	49	65
Peul	–	1	–	–
Dafing	10	–	–	–
Ensemble	53	28	49	65
<i>Effectifs des villages</i>	<i>655</i>	<i>579</i>	<i>265</i>	<i>305</i>

Par ailleurs, les Bwa entretiennent des relations d'échange avec les populations voisines. Pour la région étudiée, elles concernent, en particulier, les Minyanka, proches des Bwa à la fois du point de vue culturel et géographique. Ces échanges relèvent notamment du domaine culturel : bien des villages possèdent des autels ("fétiches") importés du pays minyanka. Mais ils s'expriment aussi sur le plan de la convivialité : les Bwa se rendent de temps à autre chez leurs voisins les jours de boisson et de fête, et réciproquement. L'endogamie reste cependant de mise chez les deux populations ; aucun échange matrimonial ne s'est développé entre elles. Les relations avec les Bambara, Marka ou Peul sont d'une autre nature : elles se limitent à des échanges commerciaux et ne s'inscrivent pas dans un cadre de sociabilité.

Enfin, l'ouverture au christianisme constitue sans aucun doute l'un des traits les plus marquants de l'histoire de cette population. Elle contraste à la fois avec la résistance opposée à l'Islam par les Bwa et avec le faible impact du christianisme parmi les autres populations de la région. Au Mali, les chrétiens ne représentent qu'une infime minorité de la population (2 % environ)<sup>40</sup> et les Bwa constituent la

<sup>39</sup> Seules les familles ayant déclaré que leur ancêtre est devenu boo au moment de son installation au village sont comptabilisées parmi les familles d'origine étrangère, or certaines familles (prises en compte dans l'effectif de la population du village) ont déclaré ne pas connaître leur origine et d'autres ont pu omettre leur appartenance à une autre ethnie. Par ailleurs, on aurait une mesure bien plus importante encore du phénomène en considérant non seulement l'appartenance ethnique au moment de l'arrivée au village mais aussi les changements d'identité antérieurs.

<sup>40</sup> À l'Enquête démographique et de santé, menée au Mali en 1987, 1,7 % des hommes et 2,4 % des femmes se sont déclarés chrétiens (Traore *et al.*, 1989).

seule population de ce pays qui se soit convertie en masse au christianisme (Diarra, 1992). Catholiques et protestants sont représentés, les premiers étant plus nombreux. L'implantation des catholiques parmi les Bwa du Mali date de 1922 (création de la mission de Mandiakuy), celle des protestants de 1936 (fondation de la mission de Sanekuy). L'extension du christianisme s'est faite progressivement, par rayonnement autour des missions et par la formation de catéchistes installés dans les villages<sup>41</sup>. Aujourd'hui, la religion chrétienne est présente dans l'ensemble du pays boo, sans pour autant être généralisée. Les structures chrétiennes sont peu développées voire inexistantes dans certains villages, et, ailleurs, il est rare que cette religion recueille l'adhésion de l'ensemble de la population. Le tableau I.4 rend compte de l'implantation inégale des institutions chrétiennes dans les villages étudiés. À Sirao et Kwara, villages où l'information sur l'appartenance religieuse des individus a été collectée, les chrétiens représentent approximativement la moitié de la population (33 % de catholiques, 13 % de protestants).

**Tableau I.4. Représentation des institutions chrétiennes  
au sein des villages étudiés**  
(Enquête village)

Institutions	Villages							
	Bora	Boroma	Kouma	Kwara	Lakuy	Simasso	Sirao	Warra
<i>Catholiques</i>								
- présence de catholiques	-	-	x	x	-	x	x	x
- présence d'une église au village	-	-	-	x	-	x	x	x
- présence d'un catéchiste au village	(x)	-	(x)	x	-	x	(x)	x
<i>Protestants</i>								
- présence de protestants	x	x	x	x	x	x	x	x
- présence d'une église au village	-	-	-	x	x	x	x	x
- présence d'un catéchiste au village	(x)	-	(x)	(x)	(x)	-	x	x
x : il y a un catéchiste au village au moment de l'enquête.								
(x) : il n'y a pas de catéchiste au village au moment de l'enquête, mais il y en a eu antérieurement.								

L'accueil de cette religion étrangère par les Bwa est à rapporter aux modalités et au contexte de son implantation. Le message et le comportement des missionnaires expliquent sans doute qu'ils aient été reçus et écoutés en arrivant dans les villages<sup>42</sup>. Les Bwa n'ont probablement pas été insensibles au message évangélique honorant les pauvres et les persécutés auxquels ils pouvaient aisément s'identifier. Et les missionnaires ne se comportaient pas comme des conquérants, ils

<sup>41</sup> D'autres missions ont par ailleurs été créées. Dans la région étudiée, protestants et catholiques ont une mission à San et à Tominian.

<sup>42</sup> L'implantation du christianisme ne se fit cependant pas sans heurts avec les tenants de l'autorité traditionnelle. Voir, pour les catholiques, les témoignages recueillis par Pierre Diarra (1992), et, pour les protestants, les récits du fondateur de la mission de Sanékuy (Bonjour, 1984, 1987).

apprenaient la langue et se montraient attentifs aux coutumes de la population. Par ailleurs, les œuvres caritatives (soins, rachat d'esclaves, dons de nourriture lors des périodes de crise, alphabétisation...) ont contribué à l'acceptation des missionnaires par les Bwa. Mais l'un des facteurs décisifs des conversions fût sans aucun doute le rôle de protecteur et de défenseur que les missionnaires purent tenir face aux excès des agents coloniaux. Présents en brousse et s'adressant directement aux gens, ils apparaissaient comme des témoins gênants des brutalités et exactions pratiquées par les chefs et auxiliaires indigènes et ceux-ci ne ménagèrent pas leur peine pour s'opposer à l'entreprise missionnaire<sup>43</sup>. Mais pour les Bwa, ils constituaient des alliés précieux, prêts à dénoncer ces abus auprès de l'administrateur et à se mobiliser pour défendre la cause de leurs catéchumènes. À bien des égards, l'adoption de la religion chrétienne apparaissait avantageuse et le succès du christianisme fût, dans un premier temps du moins, alimenté par des conversions "intéressées".

### III. LA SOCIÉTÉ DES BWA

#### 1. Une société du village

L'un des traits dominants du système social des Bwa est la place privilégiée qu'y occupe, aux côtés des institutions familiales, le village. L'organisation communale ne vise pas seulement à gérer la coexistence d'unités lignagères autonomes, mais, au-delà, à dépasser les intérêts particuliers des groupes et des individus par la promotion d'une communauté, extra- et supra-familiale, solidaire et intégrée. La valorisation et l'exercice de la sociabilité villageoise apparaissent à la fois comme l'expression et le support de "*l'éthique de la pratique sociale*" des Bwa, résumée par Jean Capron (1971, p. 29), "*en un refus et une aspiration : a) un refus de tout système d'organisation qui ne soit pas fondé sur des rapports directs et librement consentis entre les individus et entre les groupes, b) une aspiration à promouvoir des formes de vie communautaire, élargie à tous les moments de la vie des individus et des groupes*". La prégnance du projet d'intégration communale s'affirme, notamment, dans l'organisation socio-politique du village, dans sa structure spatiale et au travers de nombreuses manifestations festives.

---

<sup>43</sup> Les administrateurs coloniaux eurent eux-mêmes une attitude mitigée et ambivalente à l'égard des missionnaires : ils les ont considérés parfois comme des alliés dans l'œuvre de civilisation à laquelle ils étaient attachés mais ils ont aussi, bien souvent, perçu leur action comme un facteur de perturbation dans l'exercice de l'autorité coloniale. Bien des fois, les administrateurs auront une attitude plus favorables aux musulmans qu'aux chrétiens (de Benoist, 1987 ; Diarra, 1992).

### **a) Structure pluri-lignagère et organisation socio-politique du village**

Un village, en pays boo, n'est jamais<sup>44</sup> mono-lignager. La présence d'une population diversifiée et, si possible, nombreuse, constitue une condition nécessaire à la mise en place des institutions villageoises et au développement d'un tissu et d'une dynamique relationnels étendus. En retour, elle apparaît comme le signe du succès du projet communal : si la population du village augmente, du fait du mouvement naturel mais aussi parce que les gens y restent et que le village attire de nouvelles familles, c'est que celui-ci dispose de conditions naturelles (eau, qualité des terres) et de conditions sociales (la gestion de la collectivité et des rapports avec les puissances invisibles) favorables à l'épanouissement de la vie communautaire. L'idéologie villageoise est populationniste et comporte, conjointement à la dimension nataliste, le souci du maintien sur place de la population et de l'accueil de nouveaux membres. Le départ de membres du village pour une autre commune ou la constitution d'un nouveau village est généralement vécu comme une épreuve, l'expression de dissensions qui n'ont pu être surmontées ou d'attentes qui n'ont pu être assouvies (Savonnet-Guyot, 1986, p. 71). Acceptées au titre d'un choix individuel ou familial, les émigrations ne semblent cependant jamais<sup>45</sup> initiées ou encouragées par les instances du village. De même, l'installation d'une nouvelle famille paraît toujours être accueillie favorablement. Ces principes sont à restituer dans un contexte où les exigences défensives créaient l'impératif d'une population nombreuse, où la disponibilité des terres n'entravait pas une extension du peuplement villageois, et surtout où le niveau et les aléas de la mortalité limitaient sinon compromettaient tout accroissement naturel soutenu de la population. Ces contraintes ont aujourd'hui disparu, la croissance naturelle est conséquente et des pressions sur les terres commencent à se faire sentir. Cependant l'hypothèse d'une population trop nombreuse n'est jamais envisagée par un responsable villageois et le principe de l'accueil est toujours défendu et, semble-t-il, mis en pratique. Au contraire, l'objectif de croissance reste énoncé et illustré par l'adage selon lequel "*le village doit repousser la brousse et non le contraire*".

L'autorité villageoise appartient en première instance au lignage fondateur. Mais la constitution du village passe par le partage des droits et prérogatives entre les familles qui, en rejoignant le fondateur, se sont associées à son entreprise.

Ce partage concerne en premier lieu le moyen de production décisif qu'est la terre. Conçu comme un bien inaliénable du village, le territoire foncier est cependant réparti entre les différents lignages au rythme du défrichage progressif des parcelles accordées par le groupe fondateur. Le lignage dispose d'un droit de jouissance définitif sur les terres qu'il a initialement défrichées.

---

<sup>44</sup> Ou du moins n'a pas vocation à le rester.

<sup>45</sup> Sauf exception : expulsion pour transgression de l'ordre social.

L'intégration des lignages dans la structure villageoise passe aussi par la distribution des responsabilités religieuses. Différents cultes ont une assise villageoise : celui du *Do*, prépondérant dans la culture boo et auquel sont associés de nombreuses fonctions et fêtes rituelles, celui du "grand puits", de la forge, des autels de fondation du village... La prêtrise de ces autels est rarement maintenue entre les mains du fondateur qui en est le dépositaire initial, mais très généralement répartie entre les familles associées. En fonction de la charge qui lui est dévolue, chacune est ainsi investie d'une *mission* et d'une responsabilité dans la bonne marche du village à laquelle ces autels sont supposés concourir.

C'est enfin dans l'exercice collégial des fonctions politiques que s'opère l'insertion des unités lignagères dans la communauté villageoise. Le commandement du village revient au lignage fondateur<sup>46</sup>, dont le représentant (l'aîné des hommes de la génération la plus ancienne) détient les titres de maître de la terre (*tû-so*) et de responsable de la collectivité villageoise (*loo-so*). Il est cependant exercé collectivement avec les doyens des lignages associés, au sein du Conseil des anciens (*ba loo ni-dâ* ou *ba loo ni'aranina*, "les vieux du village") qui a pour charge de gérer et de veiller à la reproduction de la communauté villageoise. Cette responsabilité concerne en premier lieu la reproduction biologique (nourriture et progéniture) et se réalise au travers des pratiques destinées à s'allier les forces qui la gouvernent : réaliser les rites qui réaffirment et honorent le contrat que les hommes ont conclu avec elles, organiser les sacrifices propitiatoires, veiller au respect des interdits, interpréter les maux dont souffrent la collectivité et mettre en œuvre les procédures qui permettront de lever la malédiction. Il s'agit ensuite d'assurer la cohésion sociale : veiller à la répartition équilibrée des terres, régler les différents entre les lignages, gérer l'installation d'une nouvelle famille au village... Le conseil des anciens est aussi, traditionnellement, le représentant et le garant de l'unité villageoise face à l'extérieur. Ses fonctions sont en fait multiples, relevant à la fois du champ religieux, politique, juridique...

À cette structure d'autorité traditionnelle, se juxtapose la chefferie administrative du village. Composée d'un chef et de conseillers, cette structure parallèle a été mise en place, on l'a vu, au moment de la colonisation, pour répondre aux exigences de l'administration tout en préservant les cadres traditionnels d'une compromission avec le pouvoir centralisé. Appartenant souvent (mais pas forcément) aux lignages représentés au conseil des anciens, ses membres ne sont cependant pas recrutés en fonction de critères qui légitiment l'exercice de l'autorité : on y trouve des jeunes et des vieux mais, sauf exception, jamais de représentants

---

<sup>46</sup> Généralement, la chefferie se maintient, de droit (constitutionnellement), au sein du lignage fondateur. Il peut cependant arriver que des dispositions coutumières, relativisant le mode de succession intra-lignager et permettant à d'autres lignages d'accéder à la chefferie traditionnelle, soient adoptées. Ainsi, à Sirao, on reconnaît que la chefferie peut être dévolue à certains des lignages associés qui auront organisé des funérailles fastueuses en l'honneur du maître de la terre défunt. Selon ce principe, la chefferie traditionnelle fut, un temps, entre les mains d'une autre famille que celle qui se déclare fondatrice du village.

lignagers. Conçu initialement comme "une chefferie de paille" dont la fonction essentielle réside dans la collecte de l'impôt, le conseil administratif n'occupe cependant pas une place dérisoire dans l'organisation du village. Traitant, par défaut, des questions ne relevant pas de la compétence de l'institution traditionnelle, il représente le village auprès des instances publiques (politiques, sanitaires, scolaires, etc.), des organisations de développement et son rôle devient décisif. En même temps, le caractère artificiel de sa constitution et le fait qu'elle ne bénéficie pas d'une légitimité ancrée dans la culture et l'histoire bwa constituent probablement une entrave à l'efficacité de cette structure et contribuent sans doute à l'explication des échecs des opérations de développement si souvent rencontrés en pays boo.

La structure pluri-lignagère du village, son organisation socio-politique et le partage des droits et responsabilités qui lui est associé rendent compte de l'option institutionnelle d'intégration et de dépassement des identités particulières qui préside à la construction communale. Pour autant, cette option connaît des limites : l'accès aux terres, aux instances religieuse et politique, conditionné par l'antériorité de l'occupation, est réservé aux lignages les plus anciennement implantés au village. Les familles qui se sont installées plus récemment cultivent sur des terres qui leur sont prêtées, ne sont pas représentées au sein du conseil villageois et n'exercent pas de fonctions religieuses. Une stratification apparaît ainsi dans l'institution communale, elle différencie le groupe fondateur des lignages associés et ces derniers des familles qui ont rejoint plus récemment le village.

### ***b) Structure spatiale***

L'expression la plus lisible de la communauté villageoise réside dans son organisation spatiale. Le village se présente comme un ensemble dense d'habitations, souvent accolées les unes aux autres et qui s'ouvrent sur l'espace public (rues ou placette). À la différence de ce que l'on observe dans bien des sociétés africaines où les unités familiales ont une localisation, sinon espacée, du moins clairement dissociée par une délimitation physique (mur ou clôture), le groupe familial, chez les Bwa, n'est pas inscrit dans un espace résidentiel clos.

Le plan du village de Sirao en fournit une illustration tout en rendant compte de l'altération que connaît la structure spatiale villageoise (figure I.3).

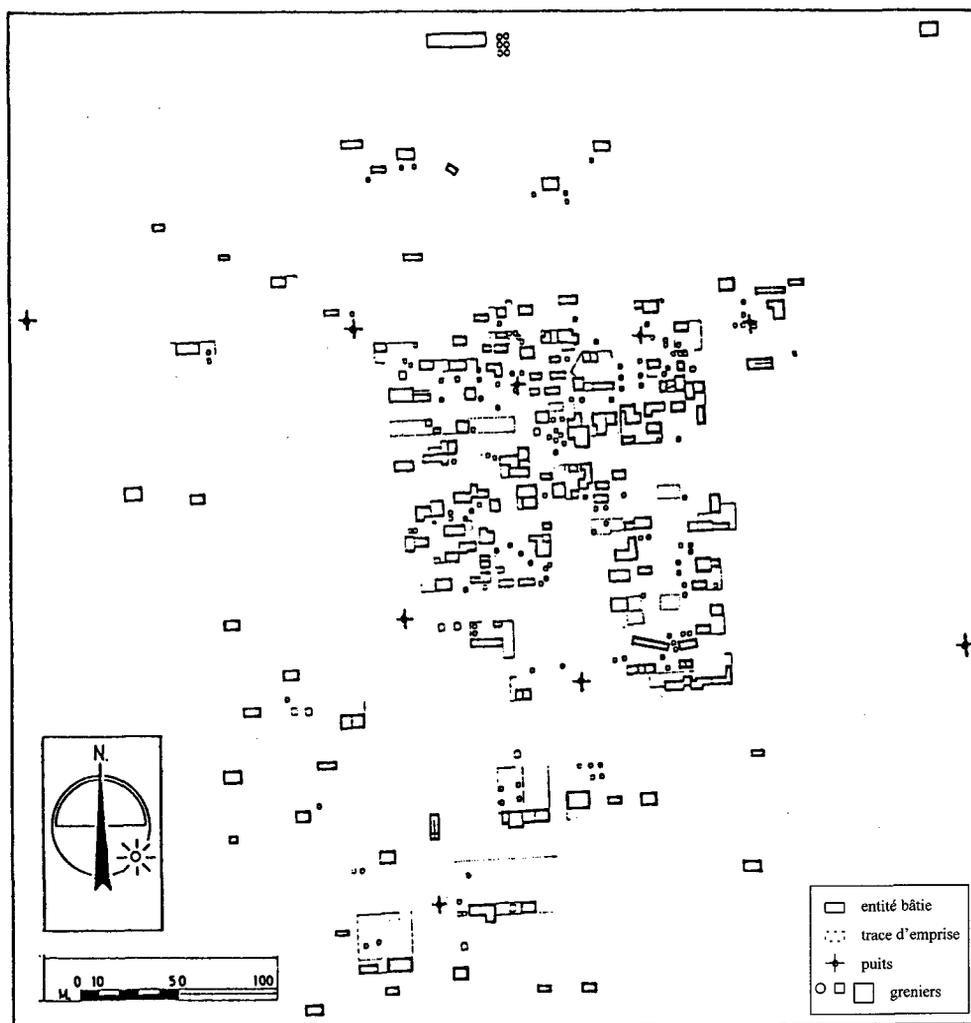


Figure I.3. Plan du village de Sirao

L'organisation spatiale traditionnelle (dont on a vu qu'elle répondait aussi à des exigences défensives) est lisible dans la concentration de l'habitat que présente le noyau villageois mais elle s'estompe aujourd'hui avec l'apparition d'une auréole d'habitations plus dispersées et, conjointement, par un relâchement du tissu central du village associé à l'abandon d'anciennes maisons. L'habitat périphérique est récent et souvent occupé par de jeunes couples. En s'écartant du village, ils ont aussi adopté, bien des fois, le modèle de la concession qui était quasiment absent de l'habitat traditionnel. Mais on n'y retrouve pas l'organisation familiale associée à la concession dans d'autres sociétés : d'une part, les murets n'encadrent généralement qu'une seule cellule d'habitation et, d'autre part, celle-ci ne correspond pas forcément à une unité économique autonome.

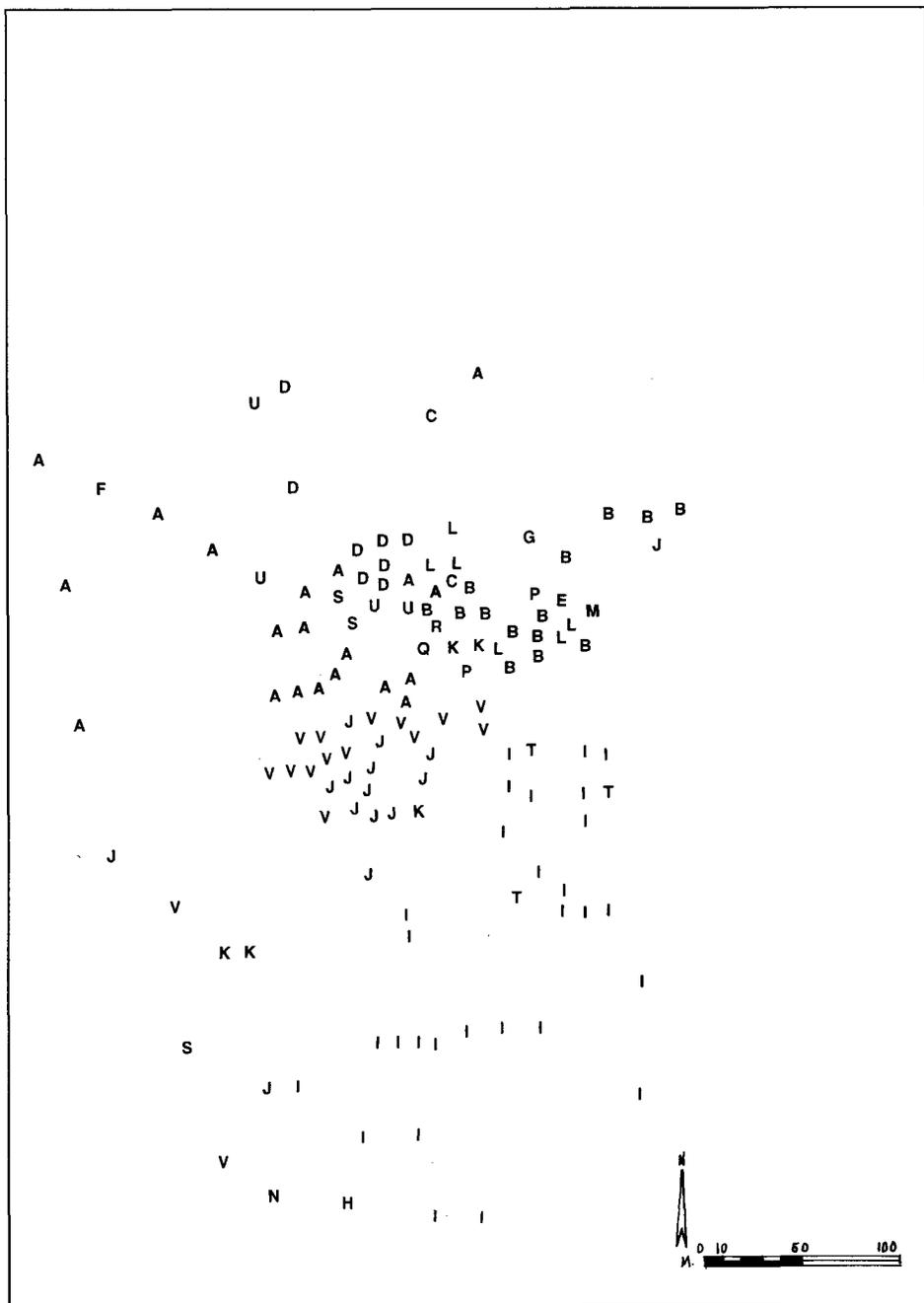
L'identification lignagère des occupants des habitations permet de repérer des regroupements qui traduisent le lieu où les familles se sont installées au moment de leur arrivée. Par ailleurs, l'implantation différenciée des lignages anciens fonde souvent une distinction nominative de quartiers. On ne saurait donc dire que les identités familiales sont totalement absentes dans l'expression spatiale du village. Cependant, elles ne se manifestent pas par des ruptures dans l'espace : d'une part l'homogénéité de ces espaces lignagers apparaît très relative, et d'autre part, ils ne sont pas éloignés mais, au contraire, fortement imbriqués les uns aux autres (figure I.4). Si l'on s'intéresse maintenant aux unités familiales plus restreintes que constituent les exploitations agricoles (ou groupe domestique), c'est l'impression d'une dispersion accentuée qui prédomine : très généralement, les membres du groupe domestique occupent des logements éloignés les uns des autres et fondus dans la masse villageoise (figure I.5). Cet éclatement résidentiel fait que le groupe domestique n'est pas repérable sur le terrain.

Ces arrangements résidentiels sont essentiels à la compréhension du vécu quotidien chez les Bwa. Ils entravent, matériellement, tout repli sur soi des groupes familiaux. Par ailleurs, l'habitation n'est pas non plus conçue comme un espace de vie privilégiée : elle se compose, le plus souvent, d'une ou de deux petites pièces<sup>47</sup> où sont réunies les affaires domestiques et personnelles (ustensiles culinaires, canari, outils, vêtements...), où l'on se retrouve pour passer la nuit<sup>48</sup> et où la femme se livre à certaines de ses activités ménagères. La journée se déroule essentiellement hors de la maison, dans la rue. C'est là que les hommes se réunissent pour pratiquer leur petit artisanat et discuter, que les femmes se retrouvent pour piler le mil, laver le linge, filer le coton...

La vie au village se traduit par des échanges interpersonnels, des relations de voisinage omniprésents et cette convivialité, exprimée et entretenue par l'organisation spatiale du village, constitue un support incontestable à l'épanouissement des individus dans la collectivité et donc à leur intégration sociale.

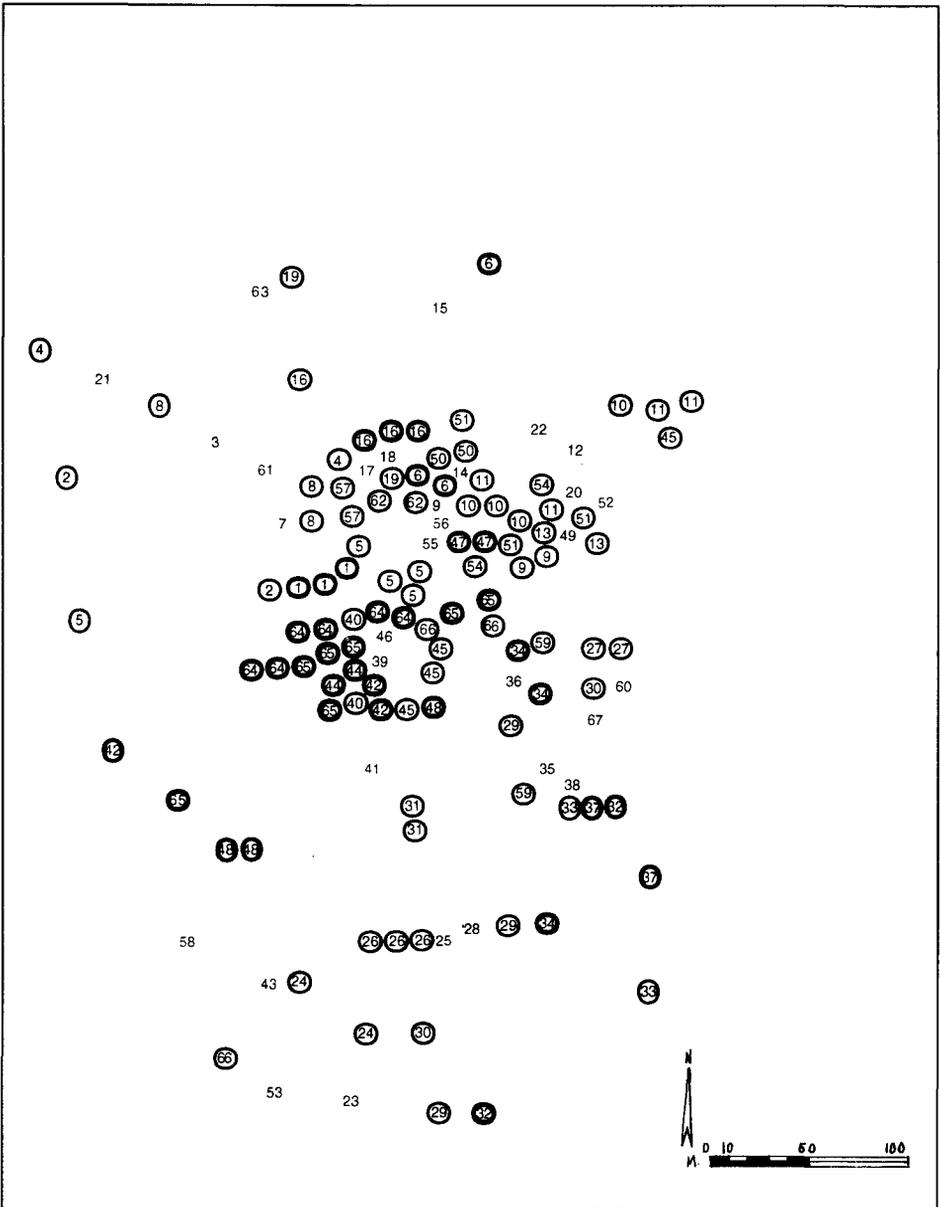
<sup>47</sup> L'une d'entre elles comprenant parfois l'aménagement d'un coin-cuisine.

<sup>48</sup> On dort cependant, à l'extérieur, devant la maison, pendant la saison chaude.



À chaque cellule d'habitation est affecté un identifiant, L, du lignage dont dépendent les personnes qui y logent (il s'agit du lignage auquel se rattache leur responsable économique).

**Figure I.4. Localisation des lignages au sein du village de Sirao, avril 1988**



À chaque cellule d'habitation est affecté un code identifiant le groupe domestique auquel appartiennent les personnes qui y logent.

Un cercle marque les habitations qui se rattachent à un groupe domestique représenté par plusieurs cellules d'habitation.

Le cercle est en trait gras si le groupe domestique est polynucléaire, c'est-à-dire s'il comporte plusieurs hommes mariés, résidents du village, au moment du recensement.

**Figure I.5. Localisation des groupes domestiques au sein du village de Sirao, avril 1988**

En même temps, cette structure villageoise assure un encadrement communautaire permanent des individus et, par là même, l'exercice d'un contrôle social diffus mais extensif. Le village constitue en effet une large scène publique où les expériences et opinions individuelles sont non seulement échangées mais aussi observées, commentées, validées ou réprouvées. La densité du tissu spatial du village soumet les individus à un jugement social constant qui permet à la fois de réaffirmer les valeurs collectives et de canaliser les options particulières qui pourraient émerger. Cette dimension coercitive coexiste avec le principe de convivialité au sein de l'espace villageois et l'on ne saurait négliger son rôle dans la reproduction de l'ordre social. La tendance à l'éclatement spatial des villages que l'on observe actuellement est à cet égard probablement révélateur d'une moindre acceptation de l'emprise communautaire par les individus<sup>49</sup>.

Bien des villages comportent en outre des hameaux où se sont installées des familles du village. Certains d'entre eux, formés d'un noyau familial isolé, expriment explicitement un principe de distanciation du cadre social villageois et une volonté d'indépendance. D'autres, plus étendus, regroupent des familles distinctes et reproduisent le modèle de voisinage du village.

### *c) Manifestations festives*

La vie communautaire du village ne se résume pas aux relations de voisinage qui étayent le quotidien ; elle serait, dans ce cas, assez monotone. Elle s'épanouit de manière bien plus expressive dans des manifestations festives, nombreuses et associées à la plupart des pratiques collectives. Il est à peine excessif de dire, qu'en pays boo, tout est prétexte à la fête.

On se contentera d'une énumération, non exhaustive, des occasions festives pour illustrer l'importance du phénomène et l'investissement qui lui est consenti.

- Manifestations rituelles traditionnelles (fête des tambours et des masques associées au culte du *Do*, fête du grand puits...). Ce sont des fêtes du village qui mobilisent, les jours précédents, une bonne partie des habitants pour ramasser les fruits de brousse (prunes et fruits du raisinier) et en tirer la boisson réservée à ces occasions.
- Manifestations chrétiennes. Noël a été intégré au calendrier festif des Bwa, y compris dans les villages qui comptent peu de chrétiens, et chacun d'entre eux s'arrange avec les localités voisines pour lui assigner un jour différent, de telle sorte que l'on puisse profiter de plusieurs fêtes. Les

---

<sup>49</sup> La construction d'une habitation à la périphérie du village est parfois justifiée par le projet de développer un petit élevage ; cependant, on ne peut manquer d'y voir aussi le souci, sinon de bénéficier d'un espace privé, du moins d'échapper, en partie, aux multiples pressions qui s'exercent au sein du village.

villageois se cotisent pour commander une équipe de griots qui animera une nuit de réjouissance.

- Travaux agricoles qui fournissent aussi des occasions de faire la fête. Les exploitants agricoles font parfois appel aux jeunes du village pour réaliser le désherbage de leurs champs. Ces parties de travail, rythmées par le son du tam-tam et occasionnant émulation et plaisanteries, souvent rétribuées par un repas copieux et arrosé, et parfois par une fête après les récoltes, sont vécues comme une réjouissance collective et rencontrent très généralement un franc succès. La composante principale des prestations matrimoniales, les travaux de culture réalisés chaque année dans les champs de la famille de la future épouse, est, elle aussi, prise en charge collectivement au sein du groupe de travail constitué du "postulant" entouré de ses compagnons d'âge. Par ailleurs, il est fréquent que les jeunes d'un village ou d'un quartier cultivent un champ collectif dont le bénéfice sera investi dans une fête offerte au village lors de la saison sèche.
- Cérémonies familiales, funérailles et surtout mariages, qui ne se résument jamais à des affaires privées. L'ensemble du village participe à la fête et contribue à l'installation du nouveau couple.
- Enfin, comme on l'a déjà signalé, chaque village se réserve un jour de la semaine, voire davantage, à la consommation de bière de mil. Les activités quotidiennes sont suspendues et le village connaît une animation incessante, marquée par les mouvements entre les cabarets, l'ivresse, l'émulation des griots. Véritable institution, ces jours de boisson correspondent incontestablement à des moments de réjouissance collective réservés, mais ils apparaissent aussi comme un exutoire face aux contraintes et aux pressions auxquelles les individus sont soumis au cours de la vie quotidienne et auxquelles ils sont tenus de se conformer passivement. L'ivresse permet un temps de s'oublier, mais surtout, elle excuse les excès et permet par là même d'énoncer publiquement des problèmes et rancœurs qui, en raison de leur nature ou du statut du locuteur, ne seraient pas recevables en temps normal. Excusés le lendemain, ces paroles ou gestes déplacés, auront ainsi trouvés à s'exprimer et à être entendus. Les jours de boisson sont ainsi des moments consacrés à la fois aux échanges communautaires et aux règlements de compte et ils participent, par ces deux dimensions, au maintien de l'ordre social : agissant comme une *souape de sécurité*, ils permettent de mieux supporter les règles de la vie normale et d'en éviter une contestation sensée ; en même temps, ils réactualisent, par la fête, les valeurs d'adhésion au groupe.

Au travers de cette énumération, on voit le rôle déterminant que jouent les manifestations festives dans la reproduction de la communauté villageoise : en mobilisant ses membres par delà leur appartenance particulière, elles manifestent

régulièrement (au moins une fois par semaine) son existence ; fondées sur la convivialité, voire sur la communion, elles stimulent les rapports d'adhésion ; enfin, en permettant aux tensions individuelles de se décharger épisodiquement, elles contribuent au respect du système social. De plus, elles constituent un support à l'homogénéisation socio-économique du groupe : elles canalisent l'utilisation des surplus en les orientant, de manière prioritaire et privilégiée, dans les dépenses festives (boisson, nourriture, rétribution des griots), et entravent par là même la mise en œuvre d'une politique d'accumulation répondant à des ambitions individuelles ou familiales qui conduirait à une différenciation économique et menacerait l'équilibre villageois.

## 2. Organisation familiale

Estompés dans l'espace villageois, les rapports de parenté constituent cependant un axe de structuration essentiel de la société boo. Les institutions familiales sont les lieux où se gère, concrètement, la reproduction du groupe.

### a) Le lignage

Le lignage, fondé sur une règle de filiation patrilinéaire, constitue, formellement, l'unité de parenté la plus large<sup>50</sup> mais aussi un référent socio-politique majeur de l'organisation sociale.

---

<sup>50</sup> Le patriclan, tel qu'il peut être délimité par le partage d'un même patronyme *diamu* et le respect d'un interdit commun, présente peu de consistance sociologique chez les Bwa. Les patronymes représentés en pays boo sont peu nombreux (certains d'entre eux sont partagés par d'autres populations) mais ne correspondent pas à un découpage territoriale et ne renvoient pas à l'idée d'une origine commune. À un niveau supracommunal, le patriclan ne s'affirme jamais comme un groupe en corps (il ne lui correspond pas de culte commun, d'instance de représentation, de manifestations collectives). Deux types de comportements lui sont principalement associés : celui de l'hospitalité que se doivent les porteurs d'un même patronyme (en particulier lors de leurs déplacements), celui des relations *de parenté à plaisanterie* qui s'établissent entre les groupes qui se marient entre eux. Pour autant le clan n'est pas le lieu de règles matrimoniales avérées, le principe d'exogamie qui lui est parfois associé est en réalité très vague et inopérant en pratique ; le patrilignage constitue concrètement la seule unité exogame stricte. La notion de patriclan ne renvoie pas non plus à une identité définitive ; le patronyme peut être modifié au besoin, en particulier dans le cadre d'une stratégie d'intégration. L'implantation d'une famille dans un village s'accompagne ainsi fréquemment de l'adoption du patronyme du lignage hôte ; aujourd'hui, les individus le modifient aussi parfois temporairement au cours de leurs migrations de telle sorte qu'il se rapproche des patronymes usités dans le contexte où ils se trouvent (Kamaté se transformant, par exemple, en Konaté). L'identité clanique s'affirme en définitive comme un cadre flou que l'on revendique ou néglige au gré des circonstances et de ses intérêts.

Le lignage est sous la responsabilité de son doyen, l'aîné des hommes appartenant à la génération la plus ancienne<sup>51</sup>. Il est à la fois le représentant du groupe, le garant de son unité et de sa reproduction. Les décisions concernant le lignage lui incombent ou, du moins, passent par son approbation. C'est aussi sur la base de son prénom que le groupe lignager<sup>52</sup> sera désigné (ex : *Sobwa-nii* ou *Sobwa-sio*, "les gens de Sobwa").

Le lignage s'affirme, en tant que chaîne de parenté, par le culte rendu aux ancêtres. Leur autel est situé dans la maison<sup>53</sup> du fondateur (*nasio-zû*, "maison des ancêtres") et rattache ses descendants au village où le lignage s'est constitué en tant qu'unité autonome<sup>54</sup>. Le chef du lignage assure la prêtrise de cet autel, charge qui relève du domaine sacrificiel (il est *ε-so*, "maître du couteau (à sacrifices)"). Il lui appartient d'entretenir le courant d'échanges avec les ancêtres ; de solliciter leur protection et leur bienveillance dans les affaires des hommes ; de prévenir, par demande de pardon, les maux sanctionnant les fautes ou négligences commises par

<sup>51</sup> Ainsi, à son décès, le chef du lignage est remplacé par le plus âgé des hommes occupant le même rang généalogique que lui (l'aîné de ses frères, réel ou classificatoire), ou, à défaut, par le plus âgé des hommes de la génération suivante (l'aîné de la génération des fils). Le principe de la paternité l'emporte sur celui de l'âge : un homme accède à la responsabilité lignagère avant un aîné (critère d'âge) s'il occupe un rang généalogique supérieur à ce dernier (s'il est en position de père).

<sup>52</sup> Le terme *wa maa-za* [litt. "les enfants (descendants) de notre père"] désigne le patrilignage. Celui de *wa nu-za* [litt. "les enfants (descendants) de notre mère"] lui est parfois substitué, il aurait été introduit dans le vocabulaire par les missionnaires catholiques (Diarra, communication personnelle). L'un et l'autre semblent cependant peu usités. Pour parler de la famille, les Bwa font plus généralement référence au terme *wa zû* (litt. "notre maison"). Dans son acceptation usuelle actuelle, il désigne l'unité familiale d'exploitation agricole. Mais on l'utilise aussi parfois pour dénommer le groupe familial lignager regroupant les exploitations rattachées au lignage, ce qui tient sans doute à la correspondance reconnue traditionnellement entre ces deux unités, aujourd'hui dissociées. Les expressions *zû-benu* ("grande maison") et *zû-ʔ* ("maison ancienne") introduisent une nuance de distinction entre les groupes domestique et lignager sans être, pour autant, systématiquement et exclusivement utilisées pour ce dernier.

<sup>53</sup> Ou, à défaut, sur son emplacement si elle a été détruite.

<sup>54</sup> La création d'une nouvelle unité lignagère s'engage, classiquement, à la suite d'une immigration et par un effacement progressif des liens d'appartenance lignagère et communale ancienne pour se concrétiser par la constitution d'un autel familial propre. Selon ce schéma, et en vertu du principe de patrilocalité, le lignage tend à se définir comme une composante du système villageois et non comme un ensemble supra-communal (dont les membres sont dispersés en diverses localités). En fait, la rupture avec le groupe d'appartenance antérieur n'est pas généralisée. Elle s'observe bien souvent, dans les villages étudiés, pour les lignages détenant des responsabilités villageoises (en particulier pour les lignages fondateurs des villages, pour ceux qui viennent d'un village éloigné ou détruit et pour ceux qui, avant leur installation, appartenaient à un autre groupe ethnique) mais pas systématiquement : certains restent rattachés, pour l'accomplissement de certains rites (initiation des enfants notamment) aux institutions de leur village d'origine bien qu'ils aient un autel des ancêtres autonome au village où ils se sont installés. Par ailleurs, la plupart des villages comptent des familles qui n'y ont pas constitué d'autel propre et restent dépendantes de leur groupe d'origine. Elles regroupent une fraction non négligeable mais toujours minoritaire de la population villageoise : elle est de l'ordre de 15 % sur l'ensemble des 8 villages étudiés, avec une plage de variation allant de 0 à 35 %.

les vivants ; de leur soumettre les décisions concernant le groupe<sup>55</sup>. Le chef de lignage est seul<sup>56</sup> habilité à intercéder auprès des ancêtres et les requêtes individuelles transitent par son intervention<sup>57</sup>.

Groupe de parenté et unité de culte, le lignage est aussi une unité politique et foncière, comme on a pu en rendre compte en décrivant la structure villageoise : selon l'antériorité de son implantation au village, il participe, représenté au conseil des anciens par son doyen, aux décisions et à la gestion communales et dispose d'un domaine foncier et d'une autonomie de gestion de ses terres.

Enfin, le patrilignage est une unité exogame et le lieu décisionnel en matière matrimoniale. Le mariage est une affaire collective qui engage la reproduction du groupe et les relations développées avec les groupes alliés. La décision des alliances et la mise en œuvre des procédures matrimoniales s'effectuent sous le contrôle du chef de lignage, qui veille à l'attribution des filles et à la recherche d'épouses pour les hommes du lignage.

Le lignage apparaît ainsi comme un lieu où se centralisent, en principe, nombre de responsabilités et de fonctions. Il convient cependant de noter que, en pratique, celles-ci peuvent se dissocier en partie selon la dynamique d'agrégation ou de segmentation adoptée par le groupe au cours de son histoire. Ainsi, afin d'augmenter leur poids démographique (pour, par exemple, compenser un revers démographique, augmenter leur audience politique ou matrimoniale), deux unités lignagères<sup>58</sup> peuvent décider de se regrouper et s'affirmer comme une nouvelle entité sociale par la conclusion d'un pacte signifiant leur indivision et l'adoption de principes ou d'attributs l'exprimant socialement, en particulier l'application de la règle d'exogamie, une représentation unique au conseil des anciens, et, parfois, la réunion des autels des ancêtres, des terres lignagères... Il semble cependant que ce regroupement ne se traduise jamais par une fusion complète, chacune des unités

---

<sup>55</sup> L'approbation (ou la désapprobation) des ancêtres et, plus généralement, l'acceptation (ou le refus) du sacrifice est interprété en fonction de la position dans laquelle le poulet sacrifié s'immobilise (après avoir été égorgé et relâché).

<sup>56</sup> Il peut cependant déléguer son autorité à son suivant, en cas d'absence ou de maladie. Une telle délégation est fréquente : lorsque le responsable lignager est particulièrement âgé et affaibli, la plupart des charges sont assumées par son futur successeur. Il peut aussi arriver que le doyen réside, suite à la migration d'une fraction du lignage, dans un autre village que celui où se trouve l'autel des ancêtres, il ne s'y rend alors qu'aux moments rituels les plus importants et délègue sa responsabilité, pour les affaires courantes, au doyen du lignage résidant au village.

<sup>57</sup> Le lignage possède très généralement d'autres autels de culte, dont la prêtrise revient au doyen. Mais il peut aussi y avoir des autels à une échelle familiale plus restreinte ou au niveau individuel qui, eux, ne relèvent pas de l'autorité lignagère.

<sup>58</sup> Un cas de figure voisin correspond à l'affiliation d'une unité modeste à un lignage bien établi. Cette situation peut notamment s'observer lorsqu'une famille, ayant rompu ses attaches avec son groupe d'origine, s'intègre au lignage qui l'a accueilli au village : elle adopte son patronyme et se met sous la tutelle de ses responsables (vivants et ancêtres). Elle apparaît aussi dans le cas des anciens captifs rattachés au lignage de leurs maîtres. Cette intégration n'aboutit cependant pas à une assimilation ; en particulier, les membres intégrés ne semblent pas accéder aux responsabilités lignagères.

conservant certains de ses attributs ou de ses prérogatives initiaux (notamment la responsabilité de certains cultes)<sup>59</sup>. À l'inverse, un lignage ayant atteint une étendue démographique importante peut décider, pour des raisons variables (dissensions internes, difficultés de gestion, stratégie socio-politique ou matrimoniale...) de se scinder. Mais, là encore, cette segmentation ne conduit pas forcément à une dissociation complète, l'affiliation initiale reste souvent présente sur certains plans. Prenons deux exemples, l'un concernant le groupe fondateur du village de Kwara, l'autre celui de Boroma. Le premier, devenu trop nombreux et suite à des conflits internes, s'est segmenté en trois unités. Chacune d'entre elles dispose d'un territoire foncier autonome et de son propre représentant au sein de l'instance politique traditionnelle du village. Toutefois elles ont conservé un seul autel des ancêtres ; la transmission de la chefferie traditionnelle s'établit indépendamment de la division opérée (le maître de la terre est le doyen des trois unités et cette charge passe ainsi de l'une à l'autre en fonction des seuls critères de génération et d'âge) ; enfin le principe de l'exogamie reste acquis et si les décisions matrimoniales sont prises au sein de chacune des trois unités, il est dit qu'elles restent, en dernière instance, soumises à l'approbation du doyen du groupe. À Boroma, en revanche, il est déclaré que la segmentation répondait à une finalité matrimoniale : le groupe fondateur<sup>60</sup> s'est scindé en deux unités<sup>61</sup> afin que leurs membres puissent se marier entre eux et que les échanges matrimoniaux puissent se développer au sein du village<sup>62</sup>. La chefferie traditionnelle est détenue par l'une d'entre elles et les autels des ancêtres sont distincts, toutefois elles déclarent que le patrimoine foncier est indivis.

Ces exemples suffisent à montrer que la dimension socio-politique du lignage est loin de correspondre à une réalité figée, prédéterminée de manière univoque et inaliénable par les principes de parenté. On observe, au contraire, des reformulations et des différenciations qui conduisent à des combinaisons variables dans la distribution des attributs lignagers. Cette dynamique confère des contours plus flous à l'unité lignagère, mais en même temps, les stratégies qu'elle révèle conduisent à la reconnaître comme un lieu essentiel dans l'exercice du jeu social.

---

<sup>59</sup> Un exemple de deux lignages affiliés de Sirao : ils se considèrent comme une unité exogame et matrimoniale ; ils disposent d'une seule représentation au conseil des anciens, celle du doyen des deux groupes ; leurs membres disent qu'ils forment une seule famille. Toutefois, ils ont conservé chacun leur autel des ancêtres, l'un des deux dispose d'une responsabilité religieuse au sein du village qu'elle ne partage pas avec l'autre, leurs enfants ne sont pas initiés dans le même village (elle est réalisée, pour l'un d'entre eux, par les institutions du village d'origine).

<sup>60</sup> Il s'avère, en fait, que le groupe fondateur était composé, à l'origine, de deux lignages distincts, venus d'un même village (Zéni, près de Mopti) et ayant suivi un itinéraire migratoire commun, qui se sont réunis et affirmés comme un groupe indivis en fondant le village de Boroma. La segmentation reprend cette distinction initiale et il est vraisemblable que celle-ci s'exprimait sous certains aspects avant la fission officielle.

<sup>61</sup> L'une d'entre elle a connu, par la suite, une nouvelle fission en deux unités, manifestée par l'adoption de deux autels des ancêtres et une représentation distincte au conseil des anciens mais sans remise en cause, cette fois, du principe d'exogamie.

<sup>62</sup> Le village de Boroma regroupe une population très peu nombreuse (181 résidents en 1988) et appartenant presque exclusivement au groupe fondateur.

## b) Organisation économique

### *Structure ancienne*

Selon les propos des intéressés confortés par les études ethnologiques, le lignage avait aussi, traditionnellement, une réalité économique. La communauté lignagère (réunissant, en vertu des règles de résidence patri- et virilocales, les hommes du lignage, leurs épouses, leurs enfants et d'éventuels dépendants<sup>63</sup>) aurait correspondu à l'unité d'exploitation agricole.

D'après Jean Capron (1988, p. 308), il fallait que le groupe lignager ait atteint une taille importante, compromettant l'efficacité de l'organisation collective, pour qu'une scission soit envisagée et celle-ci présageait alors d'une dissociation des autres fonctions lignagères<sup>64</sup>. Dans le même temps, la réalisation des activités de production dans le cadre d'une collectivité élargie apparaissait comme la solution la plus sûre pour assurer la sécurité alimentaire dans des conditions écologiques et sanitaires aléatoires : la disponibilité d'une main-d'œuvre nombreuse, dirigée avec fermeté, permet de faire face aux contraintes climatiques en réalisant les travaux de culture au moment opportun et dans les meilleurs délais, de compenser l'immobilisation de producteurs due à la maladie, et finalement d'obtenir un équilibre satisfaisant entre l'effectif des actifs et celui des inactifs. Ces contraintes auraient été opératoires jusqu'au début du siècle, conduisant à des unités économiques familiales de taille importante et de structure étendue ; selon Jean Capron (1988, p. 62), *"sans qu'une telle estimation puisse être tenue pour définitive, il semble que l'étendue moyenne de cette unité lignagère se situait, avant que ne s'enclenche le procès contemporain de dislocation économique des exploitations agricoles, entre quarante et soixante personnes (dont huit à douze travailleurs hommes adultes)."*

L'érosion des structures de production anciennes aurait débuté avec la colonisation, et plus particulièrement du fait des frustrations des producteurs dont les nouveaux besoins de consommation en objets manufacturés se trouvaient inassouvis, et concomitamment, de leur désir de disposer personnellement de ressources monétaires pour y accéder. Elle se serait accélérée à partir des années 1940 (Capron, 1988, p. 72-90).

---

<sup>63</sup> Épouses d'hommes décédés du lignage ; femmes du lignage, veuves ou divorcées, venues passer leurs vieux jours auprès de leurs apparentés ; enfants confiés...

<sup>64</sup> Comme on vient de le voir, mes propres observations m'amènent, au contraire, à souligner le caractère souvent partiel de la segmentation lignagère (sans même prendre en considération ses éventuels attributs économiques) qui peut conduire à des configurations fort variables dans les lieux d'exercice des fonctions lignagères.

Aujourd'hui, ces structures anciennes ont quasiment disparu. La dimension lignagère de l'unité économique et la dimension économique du groupe lignager<sup>65</sup> ne sont plus perceptibles. L'une et l'autre renvoient à deux registres distincts de la réalité familiale. Le lignage demeure le référent sur les plans socio-politique (représentation au sein du conseil villageois), culturel (autel des ancêtres), matrimonial (les négociations matrimoniales transitent par le chef de lignage). La dimension lignagère du patrimoine foncier reste souvent revendiquée, elle s'exprime alors face à la demande d'un prêt de terre de la part d'une personne extérieure au lignage, celui-ci relevant d'une décision lignagère. En revanche, au niveau intra-lignager, la fission économique s'accompagne d'un partage des terres, apparemment durable, et l'exploitant apparaît alors aussi comme un responsable foncier<sup>66</sup>. Le lignage reste ainsi le relais et le lieu de contrôle dans le cadre des relations avec les partenaires sociaux extérieurs.

### *Organisation domestique*

Les intéressés dénomment *wa zû* (litt. "notre maison") l'unité économique à laquelle ils appartiennent, et *wa zûso*, celui qui la dirige. Le terme *zû* est toujours énoncé avec un possessif pluriel pour désigner le groupe familial<sup>67</sup>. Notons aussi qu'il n'est pas strictement réservé au groupe domestique ; comme son homologue français *famille*, il peut, selon le contexte, le suffixe ou l'adjectif qui l'accompagne, renvoyer à des groupes d'extension variable<sup>68</sup>. Je l'emploierai ici exclusivement (et concurremment aux termes d'exploitation et de groupe domestique) pour désigner l'unité économique familiale<sup>69</sup>.

Unité économique de base, lieu de gestion et de prise en charge des besoins de subsistance, la *zû* s'affirme à la fois comme une communauté de production, de consommation et de commensalité. En revanche, elle ne constitue pas, comme on l'a déjà vu, une unité résidentielle.

<sup>65</sup> Il n'y a ni champ ni grenier collectif au niveau lignager. La prise en charge des dépenses incombant au groupe lignager (en l'occurrence l'achat des animaux pour les sacrifices) se fait par cotisation.

<sup>66</sup> On reconnaît généralement que la mise à disposition d'un champ laissé en jachère à un exploitant du lignage relève de l'autorité de celui qui l'avait cultivé précédemment.

<sup>67</sup> Un individu dira ainsi toujours *wa zû* (notre maison) pour parler de sa famille, mais il pourra éventuellement utiliser un possessif singulier pour parler de sa case (*û zû*, ma maison).

<sup>68</sup> Ainsi le chef de lignage sera parfois désigné par l'expression *wa zû ni'arani* ("le vieux de notre maison"). Voir note *supra* pour l'application de ce terme au groupe lignager.

<sup>69</sup> Et ceci indépendamment de toute autre considération. Cette acception diffère de l'option adoptée par Jean Capron qui réserve le terme de *zû* (maison) aux exploitations correspondant, ou se rapprochant, du modèle lignager.

### *Une communauté de production*

Selon leur sexe, leur âge et la division du travail associé à ces critères, les membres du groupe réalisent, sous la direction du *zúso*, la mise en culture des champs collectifs et celle-ci fournit, pour l'essentiel, les moyens de subsistance du groupe.

Le travail agricole est essentiellement conçu comme une activité masculine. Les femmes participent aux semailles et aux récoltes (ainsi qu'à leur transport) mais n'interviennent pas, en principe, dans les travaux les plus lourds, la préparation des champs et le désherbage. Les enfants participent progressivement à la culture ils s'occupent plus particulièrement du gardiennage des animaux et, guident les bêtes de labour.

L'organisation collectiviste de la production au sein de l'exploitation n'exclut pas le recours à de la main-d'œuvre villageoise aux moments forts des cultures ; celle-ci est alors rétribuée (par un repas, en céréales ou en argent) sur le budget du groupe. Elle n'exclut pas non plus la participation des producteurs à d'autres groupes de travail<sup>70</sup> ni la mise en culture de champs individuels, mais, en principe, le bénéfice de ces travaux ne revient pas au groupe domestique mais, personnellement, à l'intéressé<sup>71</sup>.

### *Une communauté de consommation*

Les récoltes issues du travail communautaire sont stockées, indivises, dans des greniers collectifs. Le *zúso* en est le responsable et est seul habilité à décider de leur utilisation (en particulier, de leur commercialisation éventuelle). En échange de ses prérogatives, il lui appartient de gérer avec prévoyance les ressources de telle sorte que les besoins alimentaires du groupe soient couverts jusqu'aux prochaines récoltes ; il est aussi tenu, en principe, de prendre en charge les dépenses courantes de ses gens (impôt, outils, habits<sup>72</sup>...).

---

<sup>70</sup> Réponse à la sollicitation d'autres exploitants, champ associatif..

<sup>71</sup> Les champs individuels concernent, plus particulièrement, les jeunes producteurs. Les champs individuels cultivés par des femmes sont rares et concernent alors des femmes âgées dégagées des tâches ménagères et de la maternité. Les femmes n'étant pas tenues de fournir le produit vivrier pour elles ou leurs enfants et ayant, par ailleurs, plus de facilité que les hommes à se procurer personnellement, par le commerce, des liquidités monétaires, n'ont pas d'arguments (et peut-être pas non plus de motivations) à la revendication de champs personnels.

<sup>72</sup> On reconnaît cependant qu'un individu doit prendre en charge ses dépenses personnelles (comme l'habillement) dès lors qu'il dispose d'une source de revenus personnelle (petit commerce pour les femmes, champ personnel pour les hommes par exemple).

La préparation des repas est assurée, à tour de rôle, pour l'ensemble du groupe domestique<sup>73</sup>, par les femmes mariées, ceci à partir de la quantité de mil que leur remet le *zûso*. Il leur incombe de se procurer les condiments pour la sauce (sel, piments, poissons séchés...), dépenses assumées par le petit commerce et la vente de petits prélèvements de mil opérés sur les céréales remis pour le repas. Une femme est déchargée des tâches de cuisine à partir du moment où l'un de ses fils se marie : sa bru la remplace mais c'est elle qui se chargera alors des condiments.

### *Une communauté de commensalité*

Les membres du groupe se réunissent pour les repas autour du *zûso*, et se regroupent autour des plats selon le sexe et l'âge. Seules les personnes âgées, ayant des difficultés à se déplacer<sup>74</sup>, connaissent une exception à cette règle de regroupement : on leur amène, chez elles, un petit plat personnel.

Ces trois dimensions attestent de la place déterminante de la *zû* dans la prise en charge économique des individus. Il faut préciser ici qu'il n'y a pas au-delà, ni en-deçà, d'autre lieu familial d'exercice économique institué. L'aide bénévole susceptible d'être accordée à une exploitation en difficulté de même que l'association, parfois relevée, entre exploitants pour réaliser en commun certains travaux agricoles dans leurs champs respectifs est perçue comme conjoncturelle ou transitoire ; il n'y a jamais de greniers collectifs ou de gestion collective des ressources à un niveau familial dépassant le groupe domestique. Réciproquement, les bénéfices des travaux qui ne sont pas réalisés pour le compte de l'exploitation sont conçus comme des biens individuels à la libre disposition des intéressés. Il n'y a pas, en l'occurrence, d'obligations ou d'organisation économiques au niveau conjugal ou de la cellule nucléaire (qui correspond, elle, à une réalité résidentielle) : chacun des conjoints gère, en principe, ses revenus à sa guise et c'est au niveau de la *zû* que leur subsistance et celle de leurs enfants sont prises en charge. L'organisation collective de la consommation et le principe de la commensalité n'excluent pas la préparation de petits repas pour les enfants de la part de leur mère et à partir de leurs moyens personnels. Mais ceux-ci sont conçus comme des appoints : les repas

<sup>73</sup> Mes informations ne confortent pas, sur ce point, celles de Jean Capron (1988, p. 64) selon lesquelles la consommation s'effectuerait dans le cadre de la famille élémentaire. Dans les villages étudiés, cette situation ne s'observe que dans la période qui suit les récoltes ; chaque femme prépare alors, au bénéfice de son mari et de ses enfants, le mil qu'elle est allée glaner sur les champs collectifs. Les récoltes s'effectuent en effet en deux temps : les plus beaux épis sont d'abord cueillis pour être stockés dans les greniers collectifs, les femmes passent ensuite pour collecter le mil restant. La période où l'unité conjugale fonctionne comme un espace de consommation propre semble cependant assez courte (1 ou 2 mois ?) et on considère que le *zûso* doit veiller à ouvrir les greniers bien avant que l'une des femmes n'atteigne la fin du stock de mil ramassé. Hormis cette période (et, bien sûr, les cas où le groupe domestique est réduit à une unité nucléaire), il est tout à fait exceptionnel que la consommation soit organisée au niveau de la famille élémentaire.

<sup>74</sup> Rappelons une nouvelle fois que le groupe domestique ne correspond pas à une unité résidentielle : il est fréquent que ses membres aient à parcourir une partie du village pour se regrouper au moment des repas.

pris en charge par la zû doivent suffire à couvrir les besoins alimentaires de chacun. On conçoit dès lors l'importance potentielle que peut revêtir une tendance à la nucléarisation du groupe domestique : elle coïnciderait avec un glissement du lieu de prise en charge des coûts des enfants au niveau de l'unité de reproduction biologique et on peut penser qu'une telle évolution serait susceptible de favoriser, conjointement, l'émergence d'un espace décisionnel en matière de fécondité sur le plan conjugal ou individuel.

### c) Relations d'autorité

Les règles de filiation patrilinéaire, de résidence patri- et virilocale s'accompagnent d'une structure d'autorité à dominante patriarcale. Les relations inter-individuelles et l'accès aux responsabilités sont conditionnés par les critères de rang générationnel, d'âge et de sexe.

Le respect du principe de la séniorité est légitimé, chez les Bwa, en référence au modèle de la procréation comme les propos d'un informateur du Père de Rasily (1965, p. 103) l'illustrent : "*La parole du père a de la force parce qu'il est père : il a engendré. Aucune force ne peut remplacer la force du père*". La relation inégalitaire père/fils se double d'une différenciation secondaire aîné/cadet : un homme a autorité sur ses descendants parce qu'il en est le procréateur et sur ses cadets parce qu'il a été engendré avant eux. La règle de préséance ne s'inscrit pas seulement dans le cadre de la parenté strictement biologique mais s'étend, selon le rang généalogique et l'âge, à l'ensemble des membres du lignage. La terminologie classificatoire rend compte de ce caractère extensif et de la double distinction associée au rang généalogique et à l'âge. En effet, les collatéraux sont distingués en terme d'aîné et de cadet tandis qu'un terme indifférencié est utilisé par *ego* pour désigner les membres d'une même génération d'ascendants ou de descendants<sup>75</sup>. Le principe de la séniorité impose respect et obéissance dans le cadre des relations inter-individuelles et définit l'ordre d'accès aux fonctions d'autorité et de responsabilité. Ainsi, le statut de chef de lignage comme celui de *zûso* revient au "père aîné" du groupe.

Ce modèle associant l'autorité à l'antériorité n'opère pas seulement sur le plan familial mais aussi au niveau des instances villageoises. En effet, comme on a pu le constater, le commandement du village revient au lignage qui l'a fondé (occupant ainsi une position de procréateur social) et ce sont les familles installées récemment qui, comme les cadets, sont le plus à l'écart de l'exercice décisionnel.

<sup>75</sup> Ainsi *ego* appellera "père" (*wa maa*) non seulement son père biologique mais aussi les hommes qui appartiennent à la même génération que celui-ci et "mère" (*wa naa*) les femmes relevant de la génération de ses parents. Il en est de même pour la génération des grands-parents [*wa maa 'iso* et *wa naa 'iso*, litt. "notre père aîné" et "notre mère aînée"] et celle des enfants (*za*) et petits-enfants (*mamanina*). En revanche, il introduira une distinction entre ses collatéraux, de même sexe que lui, les désignant selon le cas en aîné (*wa 'iso*) ou en cadet (*wa feso*).

Le statut social des femmes évolue, comme celui des hommes, avec l'âge et le rang générationnel, mais toutefois elles ne sont jamais habilitées à occuper les lieux de décision officiels<sup>76</sup>. Les fonctions de représentation, de responsabilité, d'autorité sont toujours dévolues aux hommes quelle que soit l'instance considérée : le village, le lignage et, sauf exception<sup>77</sup>, le groupe domestique.

À la tête de tout groupe se trouve ainsi un père aîné qui, de droit, le représente et dispose d'une autorité sur ses membres. Les privilèges personnels qui pourraient résulter de l'accès à cette position apparaissent cependant fort limités. En effet, l'exercice concret du pouvoir, les valeurs de la société et les pratiques qui les soutiennent entravent l'autoritarisme et l'utilisation des ressources collectives à des fins personnelles.

En effet, le pouvoir n'est jamais exercé de manière solitaire mais au sein d'instances de concertation qui tempèrent toute tentation autocratique. Les décisions villageoises incombant, selon le cas, au maître de la terre ou au chef administratif, relèvent ainsi d'une discussion préalable avec le conseil des anciens ou le conseil administratif. De même un chef de lignage réunira ses suivants ou plus largement les hommes mariés du lignage pour leur soumettre sa préoccupation (ou celle qui lui a été transmise par l'un des siens) avant de prendre position. Enfin, s'il est à la tête d'une exploitation étendue, un *zûso* soumettra normalement aux siens l'initiative d'une opération inhabituelle<sup>78</sup>, et, âgé, déléguera souvent certaines responsabilités<sup>79</sup> à l'un ou l'autre de ses cadets. C'est du reste en référence à son aptitude à garantir et à maintenir la cohésion du groupe qu'il dirige, par un exercice consensuel de l'autorité, que se mesure la valeur d'un chef. À l'instar de Claudette Savonnet-Guyot (1986), on peut dire que son rôle correspond davantage à celui d'un "*leader*" qu'à celui d'un "*ruler*".

Par ailleurs, l'absence d'ancrage socio-culturel du principe d'accumulation neutralise les motivations et possibilités d'une consolidation du privilège statutaire en privilège matériel, et par là même la tentation d'une manipulation des moyens du groupe à des fins personnelles. D'une part, l'audience sociale et politique ne se

<sup>76</sup> En vertu de la patrilinearité, de l'exogamie lignagère et de la virilocalité, elles apparaissent comme les éléments mobiles du système, en position ambivalente du fait de leur rattachement, par l'ascendance et la descendance, à deux groupes d'intérêt distincts : leur lignage d'origine dont elles tirent (et conservent) l'identité et celui de leur époux où (et pour le compte duquel) elles exercent les fonctions de procréation. Leur position est exprimée par rapport aux hommes dont elles dépendent : fille de, épouse de, mère de...

<sup>77</sup> Les cas où la *zû* est dirigée par une femme apparaissent comme des situations transitoires liées à une migration ou au décès du *zûso* (son épouse gérant alors l'exploitation à titre intérimaire, en attendant son remariage ou, éventuellement, que son fils soit à même de la diriger). Ce phénomène ne s'observe pas si la *zû* comprend un autre homme adulte, celui-ci prenant alors en main l'exploitation. Il arrive aussi parfois qu'une femme âgée vive seule et assume sa subsistance, ces cas sont considérés comme des situations malheureuses et peu enviables attestant de l'absence de descendants ou de parents susceptibles de (ou disposés à) prendre en charge cette personne.

<sup>78</sup> Achat d'un bœuf, d'une charrue, commercialisation d'une grande quantité de céréales...

<sup>79</sup> Décision des cultures, direction des travaux agricoles, gestion des greniers... (voir chapitre XI).

fonde pas sur la thésaurisation de richesses improductives, ni sur la dépense ostentatoire. D'autre part, le système matrimonial n'exige pas non plus une stratégie d'accumulation, la compensation matrimoniale étant pour l'essentiel constituée de prestations en travail dans les champs de la famille de la future épouse. Enfin, comme on l'a déjà noté, les fêtes communautaires sont le lieu où s'écoulent de manière privilégiée (et, pourrait-on dire, incontournable) les surplus, contribuant ainsi à détourner ces derniers d'une politique de capitalisation soutenue.

Les règles conférant l'autorité s'inscrivent ainsi dans un cadre déniaut et entravant l'accès à des prérogatives matérielles. De fait, les chefs, de village ou de lignage, ne sont repérables par aucun signe extérieur de richesse : habitat, habillement, ou situation matrimoniale.

D'une manière générale, le système socio-culturel boo non seulement n'encourage pas mais s'oppose aux ambitions économiques individuelles et collectives qui, en générant rivalité et signes *apparents d'inégalité*, contrediraient le modèle communautaire défendu et menaceraient les différences statutaires instituées. Tout est fait, pourrait-on dire pour évacuer les biens matériels de l'exercice du jeu social et distraire les individus des potentialités de distinction et de revendication qui pourraient leur être associées. On en a rendu compte en soulignant l'absence de support au principe d'accumulation et l'inexistence de privilèges matériels reconnus aux représentants de l'autorité (et notamment de ceux qui assurent traditionnellement la gestion des ressources). Cette neutralisation s'opère aussi en permettant aux jeunes de se réaliser et de s'affirmer dans un domaine dépourvu de contenu économique, celui de l'exercice sportif. La danse, les parties de travail et les luttes sont les lieux reconnus de l'exercice de la compétitivité et de l'affirmation de soi qui canalisent et ordonnent les énergies individuelles dans la valorisation de la force physique.

La confrontation et l'incompatibilité de ce modèle dépréciant la richesse avec un système d'économie marchande qui la sollicite apparaît comme un facteur de déstabilisation majeur de l'organisation sociale des Bwa. La société boo s'avère tout à la fois impuissante à s'opposer aux nouveaux besoins de consommation et à les ordonner en les articulant à la pratique ancienne. D'un côté, le système socio-culturel ancien reste suffisamment prégnant pour décourager l'investissement dans une économie de profit et l'affirmation de nouveaux riches, de l'autre il ne permet pas de répondre au développement des exigences individuelles nouvelles. Cette tension contribue à un affaiblissement des structures d'autorité (par la revendication d'une autonomie économique individuelle) et au développement des modalités d'accès aux ressources hors des cadres socialement contrôlés, notamment par le recours aux migrations<sup>80</sup>.

---

<sup>80</sup> Et aussi, parfois, à un détournement de fonds publics : impôts, caisse de santé...

### 3. Les groupes socio-professionnels

La différenciation socio-professionnelle constitue, avec le village et le lignage, un dernier axe de structuration de la société boo. Elle distingue deux groupes minoritaires : les forgerons (*ba vîna*) et les griots (*ba 'are*). Ceux-ci regroupent environ 15 % de la population<sup>81</sup>.

Forgerons et griots constituent des groupes endogames<sup>82</sup> et dont l'appartenance est héréditaire. Ils ne sont pas considérés comme des Bwa à part entière<sup>83</sup> mais regroupés sous le terme de *nyama'ara*, qui, repris du bambara, est habituellement traduit par "hommes de castes". La notion de caste doit cependant être reçue ici dans un sens large : il ne lui est pas associé de conduites d'évitement ou de principe d'exclusion chez les Bwa. Les forgerons et les griots n'occupent pas de position excentrée au sein du village et sont intégrés aux relations de voisinage qui s'y nouent. Ils ne sont pas non plus exclus des instances décisionnelles mais siègent, aux côtés des cultivateurs, au sein du conseil des anciens.

Il a déjà été rendu compte des activités artisanales réservées aux forgerons et aux griots : travail du fer, du bois et de l'argile pour les uns, travail du coton et du cuir pour les autres. Rappelons qu'ils pratiquent aussi l'agriculture.

Les forgerons et les griots exercent aussi des fonctions sociales spécifiques. Les uns et les autres occupent une position de médiateur, en particulier dans la conclusion des mariages. L'engagement d'une procédure matrimoniale et les différentes étapes qui la jalonnent ne s'opèrent jamais directement entre les partenaires de l'alliance, elles sont formalisées et pondérées en recourant à un intermédiaire. Ce rôle d'intercesseur est confié, traditionnellement, aux hommes de caste. Il est à mettre en relation avec leur position de neutralité dans le champ

---

<sup>81</sup> Dans les 8 villages étudiés, les forgerons représentaient 11 % de la population résidente au recensement de 1988 et les griots, 3 %. Leur représentation peut être fort variable d'un village à l'autre mais, sauf exception, toujours minoritaire. Hormis le cas atypique de Lakuy, dirigé et majoritairement peuplé par des forgerons (74 % de la population), les villages étudiés comptent, selon le cas, entre 5 % et 22 % de griots et de forgerons. Tous les villages étudiés comptent au moins des griots ou au moins des forgerons, mais pas forcément les deux : les griots ne sont pas représentés dans 3 des 8 villages, les forgerons dans 2 autres.

<sup>82</sup> L'exogamie lignagère est cependant également de mise au sein de ces groupes.

<sup>83</sup> Il serait plus juste de dire qu'ils sont considérés comme relevant d'une catégorie distincte, exclusive de celle des cultivateurs auxquels s'applique le qualificatif boo. Cependant l'appartenance aux groupes des griots et des forgerons n'est ni définie, ni vécue en référence à une communauté supra-ethnique. Il n'y a pas, en l'occurrence, d'échanges matrimoniaux avec les forgerons ou griots des ethnies voisines. Par ailleurs, ces groupes participent aux mêmes institutions que celles des cultivateurs.

matrimonial : compte tenu de l'endogamie socio-professionnelle, leurs intérêts ne peuvent pas interférer avec ceux des cultivateurs qui les sollicitent.

Le rôle de médiateur des forgerons dépasse le champ matrimonial. Ils dirigent les cérémonies de décès : chargés du creusement des tombes, du lavage et de l'enterrement des morts, leur office est aussi d'accompagner, par la parole, le passage du défunt du monde visible au monde invisible<sup>84</sup>. Par ailleurs, ils sont sollicités, au titre de conciliateur, en cas de discordes et de conflits, que ceux-ci s'établissent au niveau conjugal, intra- ou inter-lignager, intra- ou inter-villageois. Les forgerons détiennent aussi des charges religieuses : ils assurent la prêtrise du culte de la forge et la responsabilité du culte du *Do* leur est souvent dévolue. Le forgeron apparaît comme un homme de confiance et de droiture, un personnage respecté de tous.

Le griot, musicien professionnel, est associé à toutes les manifestations de la vie communautaire qu'il anime au rythme du tam-tam, de chants et d'éloges. À la différence du forgeron, il ne bénéficie cependant d'aucune considération sociale. On le qualifie de flatteur et de mendiant. Son rôle dans le maintien de la cohésion sociale s'apparente parfois à celui d'un bouc-émissaire<sup>85</sup>.

Il faut mentionner enfin la présence disséminée en pays boo d'un groupe qui s'apparente à une caste, celui des *Sowinina*. Leur position est particulière en ce sens qu'ils revendiquent une identité ethnique propre<sup>86</sup> tout en apparaissant bien intégrés à la population boo. Ils ont adopté la langue des Bwa, sont installés au cœur des villages et participent aux manifestations collectives. Ils exercent par ailleurs des fonctions spécifiques auprès des Bwa qui font appel à eux pour l'excision des filles<sup>87</sup> et les scarifications<sup>88</sup>. Ils sont également sollicités, comme les forgerons et les griots, au titre de médiateur dans le cadre des procédures matrimoniales. Les *Sowinina* sont peu nombreux et représentés dans certains villages seulement<sup>89</sup>.

La stratification socio-professionnelle est clairement instituée et reste respectée en pays boo. Griots, forgerons et *sowinina* fonctionnent toujours comme des groupes fermés (endogamie et hérédité) et reconnaissent leur identité propre. En revanche, le statut et la place qu'occupent, aux côtés des cultivateurs, les anciens captifs est plus difficile à cerner. Le discours officiel ne reconnaît plus cette ancienne distinction et le sujet est quasiment tabou. Les descendants de captifs ne sont plus tenus à aucune obligation à l'égard de leur ancien maître et épousent des

<sup>84</sup> Voir sur ce point, Diarra, 1986, p. 21-25.

<sup>85</sup> Voir Capron, 1973, p. 215-216 et Savonnet-Guyot, 1986, p. 66.

<sup>86</sup> Et ont conservé certaines de leurs coutumes : rites de funérailles particuliers, pratique de la circoncision...

<sup>87</sup> La circoncision n'est pas pratiquée par les Bwa.

<sup>88</sup> Les scarifications du tronc et du visage marquant l'appartenance ethnique relèvent d'une pratique qui a quasiment disparu aujourd'hui.

<sup>89</sup> On compte trois familles *Sowinina* (18 individus) localisées dans deux villages au sein de la zone d'étude.

cultivateurs ; toutefois leur origine n'a pas disparu des mémoires (elle peut être rappelée au cours d'une querelle) et conditionne probablement encore certains rapports sociaux<sup>90</sup>. Leur poids au sein de la population est difficile à évaluer<sup>91</sup> mais est apparemment très faible. Selon Jean Capron (1988, p. 9), les Bwa n'ont pas adhéré à la pratique de l'esclavage. Dans les villages de Sirao et Kwara, les informations collectées situent à 2 % la proportion d'individus se rattachant à d'anciens captifs<sup>92</sup>.

Les Bwa reconnaissent l'existence d'un Dieu suprême, *Debwenu*, créateur de l'univers et maître de toutes choses, de la vie et de la mort. Son nom est cité quotidiennement, dans les souhaits et bénédictions qui accompagnent les salutations, et présent dans toutes les formules sacrificielles aux côtés de celui de la puissance invoquée. Cependant *Debwenu* n'est pas accessible directement aux hommes. Les Bwa s'en remettent à *Do*, intermédiaire entre Dieu et les hommes, et figure centrale du système religieux boo. *Do* est représenté par certains objets<sup>93</sup> et se manifeste sous forme de masques lors des fêtes rituelles précédant l'hivernage. Le système religieux boo comporte en outre de nombreux autels<sup>94</sup> au niveau du village (la forge, le grand puits, la Terre...), du lignage (les ancêtres, autels particuliers), voire de l'individu (fétiches).

Les pratiques cultuelles expriment la dépendance des hommes par rapport à des puissances supérieures capables d'assurer ou de compromettre leur prospérité, elles visent à orienter favorablement leur intervention dans le monde humain. L'enjeu reproductif est au centre de ces pratiques. Il est formulé, de manière récurrente, au cours des procédures sacrificielles et articule deux dimensions : la fertilité de la terre (on demande la pluie dont dépend la subsistance) et la fécondité des hommes (on demande des épouses et des enfants).

Mais le système culturel présente aussi une structure coercitive qui participe au contrôle social de l'exercice de la reproduction humaine<sup>95</sup>. Il comprend en effet de nombreux interdits dont la transgression est sanctionnée par l'absence de pluie et,

<sup>90</sup> Notamment l'accès aux fonctions de responsabilités.

<sup>91</sup> Les intéressés ne se désignent pas comme descendants d'anciens captifs et ne sont pas désignés comme tels par leurs voisins. Il sont considérés comme des membres du lignage de leur ancien maître et c'est bien souvent en relevant la généalogie de celui-ci que j'ai pu les repérer (en raison des incohérences relevées, notamment l'existence de mariages endogamiques).

<sup>92</sup> Poids des groupes domestiques dirigés par un homme identifié comme descendant de captif.

<sup>93</sup> Notamment un rhombe et une pièce de bois entouré des cordes ayant entravé les animaux sacrifiés sur cet autel. Ces objets rituels sont placés dans une case du village (*do-zú*, la "maison du do") sous la responsabilité du prêtre du culte (*do-so*). La plupart des villages disposent d'une représentation du *Do* mais restent parfois dépendants d'un autre village pour la réalisation de certains rites, il y a ainsi des relations d'association ou de dépendance cultuelle inter-villageoise. Parmi les 8 villages étudiés, deux (Sirao et Boroma) sont liés, en partie, à un autre village (respectivement Bora et Kwara) et deux autres (Warra et Simasso) ne disposent, en propre, d'aucun attribut du culte du *Do*.

<sup>94</sup> Sur l'approche de ces différents cultes voir Capron, 1957, 1962 et de Rasilly, 1965.

<sup>95</sup> Je reprends ici des éléments de la recherche menée par Joseph Tanden Diarra (1993) sur les représentations et les interdits liés à la terre en pays boo.

donc, par la mise en péril de la communauté. Bien souvent, ces interdits portent sur la sexualité et les attributs de la procréation, ils apparaissent alors comme des supports au contrôle de l'exercice sexuel dans le cadre institué du mariage et à la socialisation des femmes dans leurs fonctions de procréatrices. Ainsi, l'interdiction d'inhumer une femme sans seins<sup>96</sup> et la procédure nécessaire à l'enterrement d'une femme stérile<sup>97</sup> expriment explicitement les fonctions maternelles assignées à la femme. De même, la prohibition des rapports sexuels en brousse<sup>98</sup>, des rapports sexuels à même le sol et de l'inhumation des individus issus d'une relation incestueuse<sup>99</sup>, participent à la domestication de la sexualité et à sa subordination à la procréation légitime.

L'impératif de la reproduction et de sa réalisation dans les cadres sociaux reconnus est ainsi soutenu et légitimé par un ancrage dans un ordre supérieur à l'homme : la stigmatisation ou la sanction des êtres et des comportements inacceptables par les puissances supérieures (signifiées par le désordre naturel : l'absence de pluies) confèrent aux règles sociales de la procréation une légitimité naturelle et donc peu contestable. Rites et interdits apparaissent, à cet égard, comme

---

<sup>96</sup> Nommée *hehe*, la femme sans seins relève d'une identité problématique incompatible avec les fonctions nourricières assignées à la femme-mère et dont le corps ne peut être reçu par la terre nourricière. Lors de son décès, son corps est placé dans une natte nouée sous forme de ruche et déplacé de nuit, vers l'ouest, de village en village, jusqu'à ce qu'un fleuve, où le cadavre sera jeté, soit atteint. Notons que le miel (auquel réfère la ruche) et l'ouest sont des catégories associées au sec et à la stérilité dans la pensée boo (la consommation d'une grande quantité de miel m'a été citée comme un moyen abortif). Voir Capron, 1978a, sur les représentations associées au miel.

<sup>97</sup> On l'enterre après l'avoir amputée d'un index dont on obstrue son sexe. Il semble que dans certains villages, cette obstruction soit réalisée avec les branches de certains arbres et qu'il y existe une procédure comparable pour l'enterrement des hommes stériles. Ces rites ne s'appliquent pas aux individus décédés célibataires.

<sup>98</sup> La rupture de cet interdit donne lieu à un rite visant à restaurer l'équilibre naturel mais qui sanctionne aussi très durement les coupables. Il consiste en effet à sacrifier une chèvre noire ("couleur du ciel avant l'orage"), et à ébouillanter les parties génitales des fautifs avec la graisse tirée de la bête. On ne peut manquer de considérer cet interdit comme un support particulièrement dissuasif des relations extra-conjugales, celles-ci pouvant difficilement échapper au regard d'autrui au sein de la structure villageoise. Notons que certains lignages disposent d'un autel précisément dévolu à la prévention de l'adultère. L'attitude des Bwa à l'égard des relations pré-conjugales est plus ambiguë. Sans être encouragées, elles sont cependant tolérées et il semblerait que l'interdit sur les relations sexuelles en brousse ne s'applique pas (ou plus ?) à ces situations. En revanche, les naissances pré-conjugales sont fortement réprouvées. Dans certains villages, elles nécessitent la réalisation d'un sacrifice. Dans tous les cas, elles sont jugées déshonorantes pour la famille de la fille. Ces enfants, sans père et rattachés au lignage de leur mère, apparaissent comme une perturbation dans un ordre social fondé sur la patrilinéarité. De fait, de telles situations restent rares : un mariage rapide ou le recours à l'avortement permettent, en cas de grossesse préconjugale, d'y échapper.

<sup>99</sup> Ces individus connaissent, à leur décès, le même sort que la femme sans seins. Celui-ci est aussi partagé par le nain, conçu comme un être de la brousse ayant revêtu une apparence humaine. Ces trois types d'êtres (individus issus d'un inceste, femmes sans seins, nains) apparaissent en quelque sorte comme des monstres dont la nature non (ou incomplètement) humaine est attestée par la perturbation qu'introduit leur inhumation dans l'ordre naturel (absence de pluies).

des instruments<sup>100</sup> du contrôle social de la reproduction biologique (et institutionnelle). Comme le remarque Joseph Diarra (1993, p. 118), *"en liant la fonction de reproduction du groupe lignager (le rapport sexuel légitimé dans le mariage comme échange de femmes entre lignages différents) et la fonction de production (la pluie qui féconde la terre qu'on cultive) par des interdits sexuels qui créent la 'psychose' du manque (transgression - arrêt de pluies - soif et famine), les aînés des lignages contrôlent parfaitement ce qui fait l'essentiel de la vie sociale des Bwa : la circulation des femmes entre lignages pour un meilleur contrôle des 'ventres'..."*.

Par delà leur expression dans le domaine de la reproduction, les pratiques religieuses apparaissent, à bien des égards, comme des lieux de structuration privilégiés de la société boo.

Il faut noter d'abord que les Bwa se définissent comme une entité ethnique propre en fonction d'un critère religieux, celui du culte du *Do*. On dit du *Do* qu'il est "ce qui fait l'union des Bwa" (Rasily, 1994, p. 120). Être boo, c'est appartenir à la communauté des membres du *Do*. Cette appartenance n'est pas acquise d'emblée à la naissance mais signifiée et reconnue rituellement, en deux temps, deux cérémonies. La première relève d'un baptême : l'enfant est confié au *Do* et reçoit un nom secret<sup>101</sup>. Il est dès lors un membre de la communauté et pourra, à son décès, être enterré rituellement dans la maison et rejoindre les ancêtres du groupe. La seconde étape manifeste l'adhésion volontaire de l'individu à la communauté. Cette initiation est centrée sur la révélation de la nature humaine des masques et le serment de ne jamais divulguer (sous peine de mort) les connaissances acquises à un non initié. Jusque-là l'enfant n'était qu'un être incomplet et innocent, désormais il est reconnu comme une personne informée et responsable, un adulte<sup>102</sup>. L'initiation lui permet d'assister aux cérémonies religieuses et aussi d'y prendre une part active en devenant lui-même un masque. Elle tisse par ailleurs, entre les membres d'une classe d'âges, des liens de fraternité et d'entraide qui s'entretiennent au fil des années.

<sup>100</sup> On se méprendrait en pensant que les responsables sociaux ne sont pas conscients du caractère construit, et donc révoquant, de ces interdits. Leur validité est liée à leur efficacité, c'est-à-dire à leur capacité à contenir dans l'exception les actes qu'ils récusent. En revanche, si cette efficacité est compromise, le coût social (en terme de conflits, de remise en cause d'autres institutions...) associé au maintien de l'interdit peut dépasser celui des comportements qu'ils sanctionnent et inviter à une révision. Ainsi, dans certains villages l'interdit sur les relations sexuelles en brousse a été levé, rituellement (au prix d'un grand sacrifice, celui d'un bœuf noir).

<sup>101</sup> Ce nom, imposé par le prêtre du *Do*, est communiqué aux parents qui en informeront ultérieurement l'intéressé. Il ne sera jamais utilisé au cours de la vie de l'individu (*"le révéler serait donner pouvoir sur lui"*, Rasily, 1965, p. 107) mais prononcé seulement à son décès pour l'introduire auprès des ancêtres.

<sup>102</sup> Baptême et initiation sont des cérémonies collectives organisées selon une périodicité pluriannuelle et qui concernent garçons et filles. La première est généralement menée au cours de la petite enfance (dans les premières années suivant la naissance) et la seconde une dizaine d'années plus tard.

L'institution religieuse apparaît ainsi comme un support essentiel à l'intégration sociale de l'individu : c'est par elle qu'il accède au statut de *personne* puis *d'adulte*, qu'il est reconnu puis se définit lui-même comme membre de la communauté.

Elle participe aussi à l'intégration des lignages au sein de la structure villageoise. Rappelons que celle-ci se construit, notamment, par un partage des responsabilités cultuelles entre lignages et est représentée par le conseil des anciens, dont la charge relève, en grande partie, du domaine religieux. La dimension communautaire de la structure multi-lignagère villageoise est ainsi exprimée et entretenue par la participation des doyens lignagers aux sacrifices régulièrement engagés au sein du village. Elle se manifeste aussi, publiquement, lors des grandes cérémonies rituelles. Ainsi, les fêtes des masques de feuille organisées avant l'hivernage *mettent en scène* la construction communale<sup>103</sup> : le recrutement des masques<sup>104</sup> et leur déplacement au sein du village<sup>105</sup> affirment et valorisent l'association lignagère du village<sup>106</sup>, leur calendrier (un jour étant respectivement réservé à la sortie des masques des forgerons, des cultivateurs et des griots) exprime la différenciation socio-professionnelle, enfin, la mise en commun<sup>107</sup> d'une boisson (jus de prunes) recueillie<sup>108</sup> en quantité égale auprès de chacun des lignages et sa consommation collective manifeste le principe communautaire villageois.

Si la structure villageoise s'exprime au travers d'institutions religieuses, le lignage comporte également une assise cultuelle. Le culte des ancêtres signifie l'identité lignagère et l'insertion des individus à un groupe de parenté élargi qui plonge ses racines dans le passé, il inscrit la dépendance des vivants à l'égard de ceux qui les ont précédés, auxquels ils doivent la vie et qui ont aussi un droit de regard et un pouvoir d'intervention sur leur existence.

Enfin, les structures d'autorité sont confortées par leur ancrage dans les cadres religieux. L'accès progressif aux connaissances et aux techniques rituelles consolide la hiérarchie fondée sur l'âge et renforce, tout en le légitimant, le pouvoir dévolu aux aînés. En effet, la maîtrise des techniques sacrificielles permettant d'entrer en

<sup>103</sup> Je m'appuie ici sur les informations collectées à Sirao et les fêtes des masques auxquelles j'ai assisté dans ce village en mai-juin 1987.

<sup>104</sup> Au sein des différents lignages anciens du village.

<sup>105</sup> L'itinéraire suivi par les masques au sein du village les mène successivement aux lieux de fondation des lignages anciens, ils s'y arrêtent pour danser et reconnaissent et honorent par là même les doyens des lignages qui se sont associés à la construction communale.

<sup>106</sup> En creux, ils manifestent aussi la position plus excentrée des familles d'implantation récente. Celles-ci assistent à la fête mais n'y ont pas de part active.

<sup>107</sup> La boisson est réunie, avant la sortie des masques, dans la maison du *Do* et est ainsi investie d'une dimension sacrée lorsqu'elle est consommée, à la fin des cérémonies.

<sup>108</sup> Le recueil de la boisson est, en soi, une manifestation rituelle. Il s'opère en cortège, dirigé par les responsables du *Do*, accompagné des battements des tambours du *Do*, selon un itinéraire similaire à celui des masques. Cette cérémonie témoigne, elle aussi, d'une reconnaissance des lignages anciens et de leurs représentants dont la mémoire est rapportée et honorée, à cette occasion, par le doyen des griots.

contact avec les puissances invisibles et de déclencher leur intervention dans le monde des hommes confère aux Anciens, seuls habilités à les exercer, un moyen de contrôle et une capacité de coercition indiscutables sur leurs gens.

Sommaire et partielle, cette approche sociologique des institutions religieuses suffit cependant à rendre compte de leur prégnance à tous les niveaux de la réalité sociale. Au travers d'elles, les identités se construisent, les rapports sociaux se nouent, se réaffirment et s'entretiennent. Elles constituent comme une charpente au travers de laquelle la société s'exprime et sur laquelle elle s'appuie pour assurer sa reproduction.

On conçoit dès lors que le christianisme, dont l'accueil a pu être conçu, dans un premier temps au moins, comme un moyen de se préserver (ou du moins de limiter l'impact) d'une ingérence politique extérieure, peut, en retour, fragiliser les structures religieuses traditionnelles et conduire à un relâchement du tissu social qu'elles supportent. De fait, on observe ici et là une altération de certaines pratiques, attribuée au christianisme. Certains lignages, convertis en masse au christianisme ont délaissé le culte des ancêtres, ne font plus initier leurs enfants et se sont retirés du conseil des anciens. D'autres éprouvent des difficultés à assurer leur représentation lors des fêtes traditionnelles et font parfois appel à des familles alliées pour assumer, en leur nom, le port des masques face au désistement de leurs propres membres. Cependant, si des signes de déstabilisation sont perceptibles, il faut reconnaître que les cadres socio-religieux traditionnels restent fort robustes. Les modalités d'exercice des fonctions culturelles, réalisées, au profit du groupe, par son (ou ses) responsables (le doyen pour le lignage, les Anciens pour le village), permettent de composer avec le christianisme tout en préservant les pratiques traditionnelles. Généralement, les chefs de lignage veillent au respect des procédures coutumières pour le compte de la communauté qu'ils dirigent<sup>109</sup>. En retour, les cadets pourront, le cas échéant, s'essayer aux pratiques chrétiennes et s'y distraire sans pour autant empiéter ou désavouer les pratiques traditionnelles. L'adoption du christianisme est ainsi souvent superficielle et temporaire : parmi les adultes<sup>110</sup> qui suivaient la religion traditionnelle au moment de l'enquête à Sirao et Kwara, plus de la moitié ont déclaré avoir été chrétiens au cours de leur vie. La diffusion du christianisme n'est pas univoque ni irréversible ; les religions chrétienne et traditionnelle apparaissent plutôt comme deux registres qui coexistent. Leur audience respective mesurée par la fréquence des individus qui y ont adhéré au cours de leur vie apparaît d'ailleurs également importante, de l'ordre de 75 % pour le christianisme et de 85 % pour la religion traditionnelle, parmi les résidents de 20-49 ans enquêtés à Sirao et Kwara (annexe 2). Il serait donc bien hasardeux de fonder une analyse différentielle selon la religion saisie à un moment donné, celle-ci

<sup>109</sup> Il est fréquent qu'un homme devenu chrétien abandonne le christianisme quand s'approche le moment où il aura à exercer les fonctions de chef de lignage. Dans le cas contraire, il déléguera généralement ses responsabilités à son successeur.

<sup>110</sup> Résidents âgés de 20 ans et plus. Des indicateurs de mobilité religieuse, tirés de l'enquête biographique menée à Sirao et Kwara, sont fournis en annexe 2.

traduisant bien souvent une affiliation temporaire : à Sirao et Kwara, 6 adultes sur 10 avaient connu une mobilité religieuse avant l'enquête.

\* \*  
\*

Du point de vue de l'individu, la société boo apparaît comme une remarquable intégratrice. Valorisation de la fête, désignation d'une journée hebdomadaire réservée à la consommation de bière de mil, organisation de parties de travail, structure spatiale du village... : l'exercice de la convivialité et la valorisation des principes communautaires sont omniprésents. Dans le même temps, la vie villageoise permet un encadrement et des contrôles communautaires permanents qui sont autant d'entraves à l'adoption de comportements novateurs.

C'est assurément à ces deux dimensions, complémentaires, de son organisation sociale qu'il faut attribuer, en grande partie, la faible intégration de cette population dans un processus de développement socio-économique et la préservation d'un certain nombre de ses pratiques traditionnelles.

C'est sur ce plan-là aussi, en s'interrogeant sur l'affaiblissement des contrôles traditionnels, qu'il convient d'identifier l'apparition de conditions plus favorables à l'adoption de nouveaux comportements de reproduction, dans cette société résolument populationniste.



## CHAPITRE II

---

# STRATÉGIE DE COLLECTE

Pour analyser l'évolution de la dynamique démographique et les changements familiaux et matrimoniaux, un système de collecte original<sup>1</sup> a été appliqué aux villages bwa<sup>2</sup>. Il se structure autour de deux opérations principales (une enquête renouvelée et une enquête biographique) auxquelles s'ajoutent différentes opérations secondaires. Trois enquêtes consacrées aux unités collectives (le village, le lignage et le groupe domestique) ont ainsi été réalisées, avec l'enquête renouvelée, dans les huit villages (3 092 résidents en 1988). Le recueil des généalogies des patrilignages et la confection d'un outil de datation lignager ont, par ailleurs, servi de supports à l'enquête biographique menée dans deux des huit villages (Sirao et Kwara, 1 236 résidents en 1988). La collecte s'est déroulée pendant les saisons sèches des années 1987, 1988 et 1989.

### I. LES ENQUÊTES SUR LES UNITÉS COLLECTIVES

Les enquêtes "village", "lignage" et "groupe domestique (*zû*)" enregistrent les caractéristiques et l'articulation de ces trois unités, particulièrement importantes dans l'organisation sociale des Bwa<sup>3</sup>. Elles ont aussi comme objectif de faciliter le rattachement des individus aux différents groupes d'appartenance et ainsi de cerner leur position dans l'espace social. Ces trois opérations sont emboîtées : l'enquête

---

<sup>1</sup> On se reportera à ma thèse (Hertrich, 1994) pour une présentation et une discussion plus détaillées du système de collecte.

<sup>2</sup> Il porte plus exactement sur la population boo appartenant à ces villages et aux hameaux qui s'y rattachent. Certains villages comptent en plus l'une ou l'autre famille peul ou mynianka qui n'ont pas été couvertes par les enquêtes.

<sup>3</sup> Rappelons que la société boo appartient à une civilisation du village ; qu'au lignage (groupe de parenté) s'attachent les prérogatives politique, religieuse, foncière, et que la *zû* correspond à l'unité économique de base, lieu où s'exercent les fonctions de production et de consommation.

lignage caractérise les unités relevées par l'enquête village et identifie les groupes domestiques auxquels s'intéresse l'enquête *zû*.

## 1. L'enquête village

L'enquête village identifie les lignages qui y sont représentés et leur position dans la structure socio-politique locale (participation aux instances politiques traditionnelle et administrative, droits fonciers, responsabilité dans les cultes villageois). Elle saisit également la structure spatiale du village (quartiers, hameaux) et certains indicateurs de réceptivité aux instances extérieures (participation à des opérations de développement, présence du christianisme)<sup>4</sup>.

Cette enquête est réalisée auprès des responsables locaux : le chef du village et les représentants lignagers.

## 2. L'enquête lignage

L'enquête lignage aborde l'histoire du groupe (origine géographique et ethnique, ancienneté de l'installation au village), ses caractéristiques économiques (situation foncière, composition économique, ancienneté de la segmentation, solidarité entre exploitations) et religieuses (responsabilités et participation aux cultes villageois, localisation et pratique des cultes lignagers)<sup>5</sup>. Ceci pour chacun des lignages représentés, préalablement identifiés par l'enquête village.

Elle fournit aussi des jalons aux recueils d'informations ultérieurs. Ainsi le relevé nominatif, dans l'historique du lignage, des chefs de lignage successifs constitue une trame au recueil généalogique. De même, dans la partie économique, l'enregistrement des responsables des groupes domestiques (*zûso*) au moment de l'enquête et en 1976 fournit un jalon à l'enquête renouvelée pour un rattachement correct des résidents à leur groupe domestique à ces deux dates.

L'enquête lignage est réalisée auprès du chef de lignage assisté d'hommes adultes du lignage.

---

<sup>4</sup> On se rapportera à l'annexe 3 pour le détail des informations collectées.

<sup>5</sup> *Id.*

### 3. L'enquête zû

L'enquête zû a pour objectif de décrire l'organisation du groupe domestique et comprend ainsi des questions sur l'organisation de la production et de la consommation ainsi que sur les moyens de production et de transport<sup>6</sup>. Elle est réalisée auprès de son responsable (zûso) et après l'enquête renouvelée afin de disposer de la liste des membres de la zû.

L'enquête a couvert 325 zû (sur 344), qui regroupent 98 % de la population.

### 4. À propos de l'identification des lignages

Les lignages, en pays boo, ne se résument pas à des groupes de descendance ; ce sont aussi, comme on l'a dit déjà, des unités socio-politiques. La filiation n'est pas toujours la seule règle qui définit l'appartenance à ces groupes : des pratiques d'adoption, de fusion ou, au contraire, de segmentation peuvent s'intégrer à la stratégie de reproduction lignagère. Mais les partages ou les regroupements de droits et de pouvoir qui s'y associent ne sont pas toujours univoques, ce qui peut contrarier la délimitation des lignages. Par souci d'homogénéité, je me suis efforcée d'identifier les unités les plus fines, à l'intersection des dimensions généalogique et socio-politique<sup>7</sup>, en précisant mon intention aux informateurs<sup>8</sup>.

Les opérations menées par la suite montrent cependant que l'enquête village n'a que très imparfaitement cerné les distinctions lignagères (tableau II.1). Les enquêtes lignages et zû ont permis d'augmenter de près de 20 % le nombre d'unités. Mais c'est surtout le relevé généalogique qui permet de gagner en précision : à Kwara, il double presque le nombre de lignages distingués (21 contre 13 par l'enquête village). Les unités ainsi repérées sont pour l'essentiel des petites familles qui ont été intégrées au lignage hôte lors de leur implantation au village, ou alors des descendants d'esclaves rattachés au lignage de leur maître.

---

<sup>6</sup> *Id.* note précédente.

<sup>7</sup> Ainsi les groupes d'individus qui déclarent descendre d'un même ancêtre mais se considèrent comme des unités sociales distinctes en raison d'un processus de segmentation sont saisis comme des lignages distincts ; ceux qui déclarent descendre d'ancêtres différents mais se sont regroupés sont de même saisis comme lignages distincts.

<sup>8</sup> En indiquant, par exemple, qu'il importait de distinguer deux familles qui s'étaient réunies et avaient conclu un pacte affirmant leur indivision.

**Tableau II.1. Nombres de lignages identifiés par l'enquête village, et par les enquêtes lignage et zû**

Village	Nombre de lignages repérés par l'enquête village	Nombre de lignages repérés par les enquêtes lignage et zû (dont (x) subdivisions et /y/ omissions par rapport à l'enquête village)			Nombre de lignages distingués pour l'analyse
Warra	14	19	(3)	/2/	19
Kouma	7	7			7
Boroma	3	5	(1)	/1/	5
Bora	7	7			7
Lakuy	2	2			2
Simasso	5	5			5
Kwara	11	13	(1)	/1/	21
Sirao	(a)	(a)			23

(a) Le village de Sirao, pour lequel je disposais dès le départ de généalogies, ne peut être traité ici.

Je considérerai dans le cadre de cette étude, qu'un lignage est représenté au village dès lors qu'un homme, responsable économique, (au moins) y réside, ceci quelles que soient la taille du lignage et l'ancienneté de son installation. Par ailleurs, le terme d'unité (ou communauté) lignagère sera utilisé pour désigner le groupe réunissant l'ensemble des unités domestiques dont le responsable appartient au lignage.

## II. L'ENQUÊTE RENOUVELÉE

Le principe d'une enquête renouvelée<sup>9</sup> est de saisir l'évolution d'une population en enregistrant le devenir des individus identifiés lors d'une collecte antérieure et les nouveaux venus (naissances, immigrants). Celle consacrée aux Bwa s'est appuyée sur la confrontation des données nominatives issues de trois recensements indépendants : 1976, 1987 et 1988.

Cette enquête répond essentiellement à un objectif : l'analyse de l'évolution et de la dynamique des groupes domestiques. Elle permet, en effet de mettre en relation la taille et la composition d'une même unité familiale à des dates différentes

<sup>9</sup> Voir les articles des initiateurs de ce type d'enquête (Quesnel et Vaugelade, 1974, 1975 et Dupont, 1986).

(ici sur un intervalle de onze ans) et ainsi de mesurer les phénomènes d'extension et de segmentation, de rétraction et de disparition des unités familiales selon leurs caractéristiques. Elle permet aussi d'estimer la probabilité pour un individu de vivre un événement (migrer, décéder, constituer sa propre exploitation) en fonction du contexte familial initial. Ce sont là des questions inabordables à partir d'enquêtes rétrospectives et face auxquelles l'enquête renouvelée constitue un outil unique en l'absence de suivi de la population. Sur un autre registre, l'enquête renouvelée permet le calcul d'indicateurs sur le mouvement intercensitaire de la population.

## 1. Les données

Le recensement national de 1976 (1-16 décembre), est l'opération de base que l'enquête renouvelée est destinée à actualiser. Les feuilles de ménage concernant les huit villages traités, de même que celles du recensement national de 1987 (1-14 avril), ont été mises à ma disposition par le Bureau central du recensement et recopiées nominativement.

À ces deux opérations nationales, s'ajoute un recensement local sommaire<sup>10</sup> que j'ai réalisé en 1988 (du 24 mars au 19 avril) dans les huit villages pour faciliter<sup>11</sup> l'identification de l'appartenance familiale des individus et celle des informateurs compétents pour l'actualisation des données<sup>12</sup>. La réalisation d'un nouveau recensement a aussi l'avantage de présenter des garanties d'exhaustivité dans l'enregistrement de la population résidente au moment de l'enquête. Enfin, l'indépendance des opérations permet des contrôles sur chacune d'elle.

## 2. La confrontation des recensements

### *a) Informations relevées lors de la confrontation*

La confrontation consiste à mettre en relation, au niveau individuel, les informations relevées lors des différents recensements et à les compléter de telle

---

<sup>10</sup> Comportant un relevé des informations individuelles suivantes : nom, prénom, sexe, situation matrimoniale, situation de résidence (résident présent, résident absent, visiteur) et nom du *zúso*.

<sup>11</sup> En comparaison de la mise à jour directe des feuilles de ménages du recensement précédent et de l'enregistrement des nouveaux ménages.

<sup>12</sup> Ce qui n'est pas évident dans cette société où le groupe domestique ne correspond pas à une unité résidentielle mais se trouve généralement éclaté dans l'espace villageois.

sorte que la survie et la situation de résidence de l'individu soient connues à chaque recensement. Ceci pour tout individu enregistré à l'un, au moins, des trois recensements.

Des informations supplémentaires (lieu de résidence, statut de résidence, durée de résidence, années d'arrivée et de départ, année de décès) s'ajoutent selon le statut de l'individu.

Les situations de résidence (définies par les recensements nationaux en fonction d'une durée de 6 mois) ont été harmonisées en fonction d'un critère de durée de 3 mois<sup>13</sup>, ceci en réenregistrant les durées de présence des visiteurs et les durées d'absence saisies par les recensements nationaux.

La figure II.1 présente la démarche suivie lors de l'enquête renouvelée.

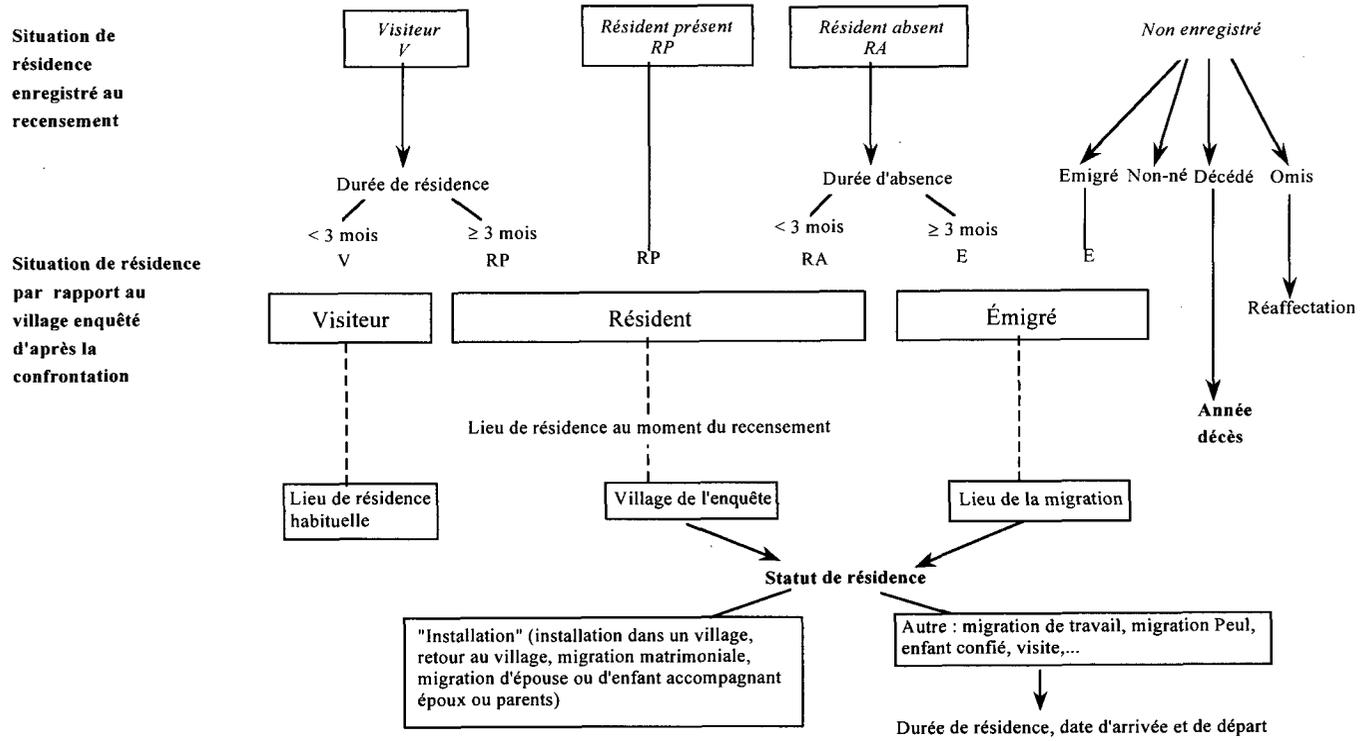
### ***b) Organisation pratique***

La confrontation des données nécessite en premier lieu une remise en forme des données de telle sorte que les membres d'un même groupe domestique (*zû*) soient réunis. Ce reclassement peut être fait facilement pour le recensement de 1988 qui enregistrait les noms des responsables économiques des résidents. On obtient ainsi la liste des individus (avec leurs caractéristiques : sexe, situation matrimoniale, situation de résidence) de chacune des unités économiques ; celles-ci sont classées par lignage.

Il s'agit ensuite de compléter ces listes avec les informations des recensements de 1976 et 1987 ce qui devient plus délicat quand on sait que les membres d'un même groupe domestique se répartissent souvent dans des habitations non voisines et que le nom du responsable économique n'est pas saisi par ces recensements. Toutefois, les villages étant de taille relativement modeste, la lecture conjointe des séries de noms permet de réaliser l'appariement pour un grand nombre d'individus. Des éléments de rattachement (les relations de parenté avec le chef de ménage en particulier) permettent de rajouter un certain nombre d'individus aux listes des groupes domestiques. Ceux qui restent sont retranscrits à part, en attendant la confrontation qui permettra leur rattachement. Les informations recopiées sont, en plus des nom et prénom, la situation de résidence, l'âge au recensement considéré et, éventuellement, des informations complémentaires (comme la relation de parenté avec le chef de ménage) susceptibles de servir à l'identification.

---

<sup>13</sup> Une durée de présence (prévue) supérieure à 3 mois intègre le visiteur aux résidents présents tandis qu'une durée totale d'absence estimée supérieure à 3 mois exclut l'absent de la population résidente.



**Figure II.1. Informations collectées lors de la confrontation des recensements**  
 - pour chaque recensement  
 - pour tout individu repéré par l'un des 3 recensements

On obtient finalement, pour chaque *zú*, une succession de lignes qui sont autant d'enregistrements individuels avec des "pleins" et des "blancs" qui s'agencent en colonnes et signifient que l'individu a été, ou non, recensé à chacun des trois recensements.

La confrontation des recensements se poursuit alors avec la population pour connaître la nature du non-enregistrement et spécifier, le cas échéant, la situation de résidence ; pour rattacher aussi les individus classés en liste d'attente à l'unité économique adéquate. Pour ce faire, j'ai fonctionné avec des groupes de travail réunissant les *zúso* de chaque lignage. Cette méthode de travail s'est avérée satisfaisante car très stimulante et favorable à la remémoration. D'une façon générale, la population s'est prêtée avec plaisir à cette sorte de jeu de famille. Étonnés que je puisse citer le nom de certains parents émigrés ou décédés, mes interlocuteurs ont aussi manifesté un réel effort pour préciser leurs souvenirs, n'hésitant pas, par exemple, à appeler toute personne qui pourrait les aider. L'effort a été payant : 3 seulement des 2 335 individus recensés en 1976, soit 0,1 % de la population, n'ont pu être identifiés lors de la confrontation. Ce taux inespéré de succès valide l'enquête renouvelée.

### 3. Corrections

Une fois la collecte terminée, un certain nombre de manipulations restent à faire pour tirer, des données brutes, le fichier de la population résidente : sélection des données nécessaires à l'analyse d'une part, correction d'erreurs d'autre part.

#### a) Sélections

Le principal critère de sélection est, bien évidemment, la complétude des données. Ont ainsi été exclus :

- trois hameaux n'apparaissant pas parmi les données retranscrites du recensement 1976, ni d'ailleurs, pour deux d'entre eux, parmi celles du recensement 1987<sup>14</sup>. Une cinquantaine d'individus ont ainsi été exclus, soit 1,6 % de la population en 1988 ;
- une famille (*zú*) ayant refusé de participer à l'opération, soit 16 individus, 0,5 % de la population au recensement de 1988 ;

<sup>14</sup> Probablement en raison d'un rattachement censitaire à d'autres villages. Voir l'annexe 4 pour le détail des unités de peuplement prises en compte par l'enquête.

- les trois personnes non identifiées, recensées en 1976.

De plus, le changement du critère définissant les résidents (3 mois contre 6 mois) et la décision de s'intéresser à la seule population résidente amène à exclure du fichier 151 individus (3 %) supplémentaires, ceux qui, aux trois recensements, ne résidaient (selon la nouvelle définition) dans aucun des huit villages.

### ***b) Omissions et double comptes***

La confrontation des trois recensements permet aussi de réaliser des corrections sur chacun d'eux, notamment de récupérer des omissions et d'annuler des double comptes.

Les individus recensés deux fois au même village, repérés par l'enquête renouvelée, sont au nombre de 4 en 1976, de 19 en 1987, de 12 en 1988 et concernent ainsi respectivement 0,2 %, 0,6 %, 0,4 % de la population recensée.

Les omissions identifiées par la confrontation des recensements sont au nombre de 18 pour le recensement de 1976, 106 pour celui de 1987 et 56 pour le recensement de 1988. On peut y ajouter 5 autres individus (représentant 2 omissions en 1987 et 5 en 1988) récupérés par d'autres opérations, ce qui situe les taux d'omission à environ 1,2 % en 1976, 3,8 % en 1987, 2,2 % en 1988. Ces taux sont faibles en comparaison de ceux qui ont été relevés dans d'autres enquêtes renouvelées : 14 % en milieu urbain et 11 % en milieu rural au Togo, 5 % au Burkina Faso (Dupont, 1986 ; Quesnel et Vaugelade, 1975).

Une analyse détaillée des omissions et double comptes montrent qu'ils touchent préférentiellement certaines catégories d'individus (Hertrich, 1991). La plupart (85 %) des double comptes sont ainsi des enfants, ce qui est à rapporter à leur grande mobilité : certains ont été enregistrés à la fois chez leur parents et chez un autre membre de la famille ou alors dans la case qu'ils partagent avec d'autres jeunes. Les enfants sont également majoritaires parmi les omis (deux tiers des cas) mais ce sont là principalement des enfants confiés que l'on aura oublié de déclarer parce qu'ils se trouvent en position d'étranger ou que l'ordre d'enregistrement des membres du ménage par le recensement ne favorise pas leur identification (les individus sans lien de parenté directe avec le chef de ménage étant enregistrés à la fin). Parmi les autres omis, on compte des femmes veuves ou divorcées qui, isolées, sont souvent plus difficiles à repérer, tant du point de vue spatial que de celui de la parenté. Ces résultats sur l'omission corroborent ceux d'autres études (Pison, 1982b ; Ewbank, 1981).

#### 4. Vue d'ensemble sur la population saisie par l'enquête renouvelée

L'effectif de la population résidente s'élève, après ces différents redressements, à 2 302 individus en 1976, 3 061 en 1987, 3 092<sup>15</sup> en 1988. Il conviendrait, en toute rigueur, de le redresser une dernière fois en y ajoutant les omis qui n'ont été récupérés par aucun des autres recensements. Mais les estimations<sup>16</sup> conduisent à des effectifs très faibles (9 omissions supplémentaires en 1976, 5 en 1987 et 2 en 1988) qui ne justifient pas de nouvelles corrections.

La figure II.2 donne la distribution des 4 219 individus saisis dans le fichier selon leur situation de résidence<sup>17</sup> à chacun des recensements.

### III. LE RECUEIL GÉNÉALOGIQUE

#### 1. Objectifs

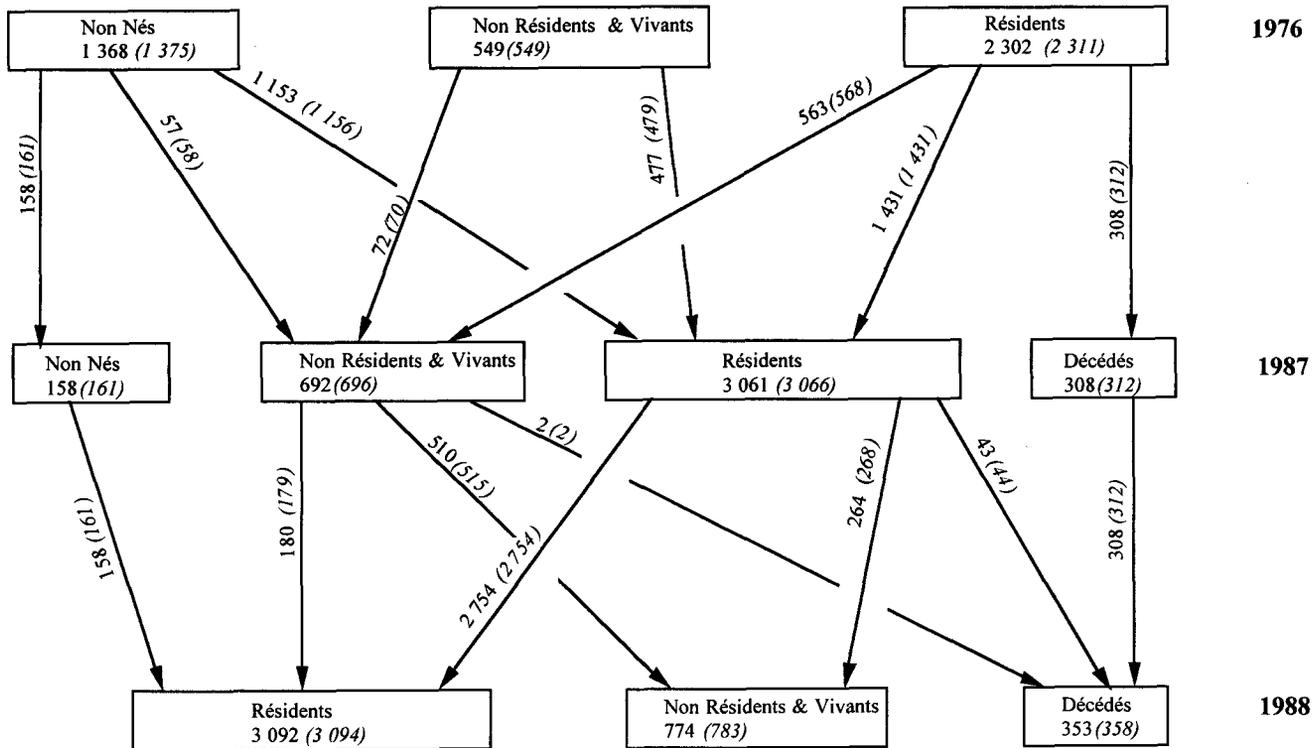
Les généalogies des patrilignages ont été enregistrées pour répondre à deux principaux objectifs : d'une part préciser les relations de parenté entre individus et, d'autre part, repérer les émigrés appartenant aux lignages représentés.

La connaissance des relations de parenté intervient à deux niveaux de la recherche : pour étudier la composition des unités économiques délimitées par l'enquête renouvelée et, par ailleurs, pour apprécier le contrôle familial sur les événements individuels. Cette dernière question est appréhendée dans l'enquête biographique par la saisie nominative des individus qui interviennent dans la

<sup>15</sup> Ou bien 3 089 si on élimine, comme je le ferai pour l'analyse des structures familiales, les 3 individus qui appartiennent à des familles enquêtées en 1976 mais se rattachent, en 1988, à des unités familiales exclues des traitements.

<sup>16</sup> En supposant que le risque d'omission des individus résidents au seul recensement considéré est identique à celui des individus résidents à l'un au moins des 2 autres recensements.

<sup>17</sup> Situation de résidence par rapport au village. Un individu ayant changé de résidence au sein de la zone d'étude est comptabilisé autant de fois qu'il est résident dans des villages différents.



**Figure II.2. Distribution des individus selon la situation de résidence au moment de chaque recensement**

Les chiffres correspondent aux nombres d'enregistrements :

- en ne prenant en compte que les omis identifiés (caractère standard)
- en tenant compte de l'estimation des omis non identifiés (italique)

réalisation des événements. Les généalogies permettent de disposer, dans ces deux situations, d'une description correcte des liens de parenté en cause, description qui serait difficilement accessible par une question simple. En effet, la terminologie de la parenté regroupe sous un même terme les apparentés d'une même génération (de parent, de collatéraux, ou d'enfants d'*ego*, personne de référence) et entrave ainsi l'enregistrement direct d'un apparenté précis. La généalogie s'avère à cet égard un outil précieux sinon indispensable pour distinguer les catégories réunies sous un même terme classificatoire.

Les généalogies permettent aussi de proposer une estimation des émigrés en identifiant, parmi les hommes des lignages attachés au village, ceux qui n'y résident pas. Bien sûr, certains émigrés échappent à cet enregistrement : ceux des patrilignages qui n'ont plus de représentant au village notamment, mais aussi ceux que l'on aura oublié ou, plus généralement, omis, et qui se distinguent probablement des autres à plus d'un égard (poids du lignage au village, migration conflictuelle ou non, ancienneté du départ, maintien de relation avec le village, etc.). Des indicateurs d'émigration pourront cependant être calculés en limitant délibérément l'analyse à certaines catégories d'apparentés *a priori* peu sensibles aux omissions (les proches parents des résidents) et en considérant l'émigration d'un point de vue à la fois sociologique (appartenance lignagère) et géographique (installation du lignage au village).

Enfin, les généalogies permettent, comme on l'a déjà vu, d'améliorer la définition des lignages en contrôlant l'apparementement des individus déclarés membres du lignage et en repérant ainsi des lignages qui, s'étant regroupés, n'avaient pas pu être distingués lors des opérations antérieures.

## 2. Réalisation

Les généalogies ont été recueillies dans deux villages, Sirao et Kwara, ceci pour tous les patrilignages représentés au village par une unité économique au moins. Elles identifient les membres du lignage et leurs conjoints ; les ascendants des épouses des hommes du lignage et les enfants des femmes du lignage ne sont pas concernés. La limite supérieure du lignage est fixée au fondateur du lignage au village (premier venu) mais, concernant les lignages anciens, elle a rarement été atteinte.

Comme la confrontation des recensements associée à l'enquête renouvelée, le recueil généalogique a été réalisé auprès des hommes réunis en groupe et par lignage. Le travail en groupe permet de compléter les connaissances, variables selon le statut, l'âge, la mémoire et l'intérêt personnel, des différents membres du lignage. En même temps, la dynamique des échanges entre informateurs améliore la qualité

de l'information, les imprécisions et les contradictions étant discutées collectivement.

Les arbres généalogiques ont été enregistrés en utilisant la méthode dite de la *généalogie mixte* (Pison, 1987a) : partant des individus vivants, on développe la généalogie de chaque ascendant relevé en enregistrant ses collatéraux et leurs descendants jusqu'aux générations actuelles. La gamme des apparentés de tous les individus soumis au recueil est ainsi couverte (dans la limite des déclarations bien sûr). Les techniques alternatives, *ascendante* (remontant les générations à partir des individus vivants) et *descendante* (saisissant les descendants d'un ancêtre de ses enfants jusqu'aux générations actuelles) n'auraient pas été adaptées à mon propos. En effet, la première établit une sélection sur les ascendants directs des enquêtés et ne permet donc pas le repérage des émigrés. La seconde couvre les individus dont la relation de parenté par rapport à l'ancêtre fondateur peut être retracée et omet ainsi les individus relevant de lignages ou segments autonomes qui n'avaient pas été distingués.

Concrètement, on débute l'enregistrement généalogique à partir du chef de lignage ; on relève le nom de son père, le nom de chacune des épouses de son père, les enfants issus de chacun de ces mariages, les conjoints des frères et sœurs ainsi identifiés et les enfants des frères, on répète ces mêmes questions pour les descendants des frères... On passe ensuite au père du père et on procède de même en relevant son nom, celui de ses épouses, ceux des enfants des différents mariages... On poursuit en passant à la génération supérieure dont on enregistre conjoints et descendance jusqu'aux descendants vivants ; et ceci jusqu'à ce qu'on soit parvenu au fondateur du lignage au village ou, à défaut, lorsque les limites de la mémoire sont atteintes. On enregistre pour chaque individu identifié son lieu de naissance, son état, son lieu de résidence ou de décès.

Théoriquement, la généalogie ainsi constituée doit mentionner tous les hommes du lignage (à l'exception des descendants des résidents). Si tel n'est pas le cas, la raison en est à chercher dans la défaillance de la mémoire ou dans la définition erronée de l'indivision lignagère. Lorsque les informateurs m'ont affirmé descendre d'un même père, j'ai considéré que les segments que la généalogie ne permet pas de réunir relèvent d'un même lignage ; dans le cas contraire un autre lignage (dont les caractéristiques sont à saisir) est repéré. Le relevé généalogique se poursuit à partir d'un homme non repéré sur la trame précédente et ceci jusqu'à ce que tous les hommes résidents du lignage soient rattachés à une généalogie.

La trame généalogique relevée par l'enquête lignage est alors mise en relation avec les généalogies complètes et l'ordre logique de succession des chefs de lignage peut être vérifié à la lecture des rangs généalogiques auxquels ils se rattachent.

Bien sûr le recueil généalogique a été précédé d'une définition des informations recherchées et des termes utilisés. D'une part, le vocabulaire utilisé est restreint aux relations élémentaires de parenté (père de, mère de, fils de, fille de) et

il est précisé aux informateurs que l'on traite de la parenté biologique afin de limiter les confusions avec la parenté classificatoire. D'autre part, il est rappelé que l'on s'intéresse à tous les apparentés, y compris aux segments émigrés, aux individus décédés sans descendance, aux mariages inféconds.

Cependant, les généalogies ont été recueillies pour répondre au mieux à certains objectifs (pré-cités) et leurs potentialités sont ainsi limitées. En particulier, il est évident qu'elles sont inaptes, comme toute généalogie orale d'ailleurs (Pison, 1987a), à décrire le régime démographique passé.

Les généalogies sont retranscrites sous forme de diagramme. Un extrait est présenté en annexe 5.

## IV. L'ENQUÊTE BIOGRAPHIQUE

L'enquête biographique est la pièce maîtresse du système de collecte. L'analyse des différents phénomènes démographiques (mortalité dans l'enfance, fécondité, migration) comme celle du contrôle familial et de son évolution reposent sur les données de cette enquête. C'est aussi l'opération qui a présenté le coût en temps le plus élevé : elle a mobilisé 11 des 14 mois de terrain. Elle a été réalisée dans deux villages : Sirao et Kwara

### 1. Une enquête à deux versions

Aux deux villages concernés correspondent deux versions de l'enquête biographique. La structure du questionnaire et les événements enregistrés sont les mêmes : mariages et ruptures d'union, naissances et décès d'enfants, migrations, changements de religion. Mais la qualification des événements du point de vue de l'implication familiale est bien plus détaillée à Kwara qu'à Sirao. La seconde version (Kwara) tire parti des enseignements de la première (Sirao) et approfondit les champs de l'étude entrouverts par celle-là.

Par commodité, une grille de collecte accompagnée d'un descriptif et de l'énoncé des questions (annexe 6) a été utilisée, plutôt qu'un questionnaire détaillé, pour l'enregistrement des biographies. Elle comprend, en plus des caractéristiques individuelles, six modules : l'histoire matrimoniale, l'histoire génésique, l'itinéraire migratoire, l'itinéraire religieux, un recueil de caractéristiques économiques,

quelques questions sur les comportements de fécondité. Le tableau II.2 compare les informations qui y sont enregistrées par les deux versions.

*L'histoire matrimoniale* relève les mariages de chaque individu non célibataire ainsi que les processus matrimoniaux rompus avant la conclusion de l'union. Les remariages féminins sont essentiellement caractérisés d'un point de vue événementiel (rang de mariage, date, issue, durée). Les premiers mariages féminins, davantage contrôlés par les familles, font, en plus, l'objet d'un recueil d'informations détaillées sur l'initiative de l'union, le mode d'accès à l'épouse, la nature et la quantité des prestations, la qualité des médiateurs, la durée du processus. Ces données sont également collectées pour les processus rompus.

Tout individu non célibataire est soumis à l'enregistrement de *l'histoire génésique* qui relève, par mariage, la succession des grossesses (naissances vivantes, mort-nés, fausses-couches). Sont enregistrés, pour chacune d'entre elles : la date et le lieu de la naissance, le lieu de l'accouchement (domicile ou maternité), l'état (vivant ou décédé), le lieu de décès ou de résidence au moment de l'enquête. Les enfants décédés font l'objet de questions supplémentaires : date et âge au décès, circonstances du décès (causes de décès, durée de la maladie, situation du décès par rapport à la grossesse suivante), recours thérapeutiques éventuels (médecine moderne ou traditionnelle, nature et prise en charge des frais médicaux).

*L'itinéraire migratoire* enregistre les déplacements successifs de l'individu, pour une durée de 3 mois au moins, depuis sa naissance jusqu'à la date de l'enquête. Identifiée par le lieu de résidence, chacune des migrations est datée et située par rapport au calendrier agricole. Le type (travail, matrimonial...) et le contexte (caractère individuel ou familial du départ, connaissances au lieu de la destination) du déplacement sont saisis ainsi que l'activité éventuellement exercée. L'implication familiale dans la migration est appréhendée de deux points de vue : celui du contrôle sur le départ (lieu de l'initiative, accord familial), celui de l'apport économique de la migration à l'exploitation (nature et quantité des gains amenés, usage des gains remis à la zû).

*L'itinéraire religieux* saisit la suite, ordonnée dans le temps, des changements de religion (d'une durée de 3 mois au moins). L'engagement (baptême, communion, confirmation...) par rapport à la religion chrétienne et la distance prise par rapport à la religion traditionnelle (initiation ou non) sont également enregistrés.

*Le module économique* comprend deux parties. L'une, destinée à tous les résidents, saisit la participation de l'individu aux travaux agricoles lors de l'hivernage précédent l'enquête, la nature des autres activités économiques exercées, et le lieu de la prise en charge de l'impôt et des dépenses personnelles. L'autre partie enregistre, pour les hommes non célibataires, la configuration de l'unité de production lors du premier mariage de l'individu. Une question supplémentaire, adressée aux zûso, porte sur la date et les modalités de l'accès à la fonction de responsable économique.

Tableau II.2. Informations relevées par les deux versions de l'enquête biographique

MODULE	DEUXIÈME VERSION	PREMIÈRE VERSION
Individus soumis à l'enquête	Résident, Émigré	Résident, Émigré*
Caractéristiques individuelles	Nom, prénom, sexe, groupe socio-professionnel, lignage, date et lieu de naissance, scolarisation	Nom, prénom, sexe, groupe socio-professionnel, lignage, date et lieu de naissance, scolarisation*
Père et mère	Nom, prénom, lieu de naissance, <i>état, année et lieu de décès ou lieu de résidence</i>	Nom, prénom, lieu de naissance
Histoire matrimoniale		
Événements enregistrés	Mariages conclus, <i>processus rompus</i>	Mariages conclus
Rangs, dates, durées	Rangs de l'homme et de la femme, années de mariage et de rupture, nombre d'épouses, <i>dates du début et de fin de processus</i> , durées du mariage et du processus, <i>rang de mariage potentiel</i>	Rangs de l'homme et de la femme, années de mariage et de rupture, nombre d'épouses, durée du mariage
Initiative	<i>Relevé nominatif, relation de parenté</i>	Distinction initiative individuelle/non individuelle
Mode d'accès	<i>Enregistrement détaillé</i>	Distinction fiançailles/enlèvement
Prestations	<i>Tous types, destinataires</i>	Travaux agricoles seulement
Médiateurs	<i>Intermédiaires</i> et lieu de la déposition	Lieu de la déposition
Célébration	Fête, mariage civil, <i>mariage religieux</i>	Fête, mariage civil
Autres	Religions de l'homme et de la femme, situation matrimoniale de la femme, <i>issue, motif du divorce</i>	Religions de l'homme et de la femme, situation matrimoniale de la femme, <i>issue</i>
Histoire génésique		
Événements enregistrés	Toutes grossesses	Toutes grossesses
Caractéristiques de la grossesse	Rangs de mariage, de grossesse, de naissance vivante, type de naissance, lieu de naissance, <i>lieu d'accouchement</i> , état, lieu de décès ou de résidence	Rangs de mariage, de grossesse, de naissance vivante, type de naissance, lieu de naissance, état, lieu de décès ou de résidence
Dates	<i>Saisons et années de naissance et de décès</i>	<i>Années de naissance et de décès</i>
Décès	<i>Causes de décès, décès par rapport à la grossesse et à l'accouchement suivant, âge au décès</i>	Âge au décès
Soins	<i>Recours thérapeutique (médecine moderne/traditionnelle), coût, prise en charge</i>	

Tableau II.2. (suite)

MODULE	DEUXIÈME VERSION	PREMIÈRE VERSION
Itinéraire migratoire		
Événements enregistrés	Déplacements (3 mois et plus)	Déplacements (3 mois et plus)
Rangs, date, type	Rangs de migration et d'émigration, <i>saison</i> et année de migration, type	Rangs de migration et d'émigration, année de migration, type
Contexte	Avec qui, chez qui ( <i>relevé nominatif</i> )	Avec qui, chez qui (pas de relevé nominatif)
Contrôle familial	<i>Initiative, accord du zûso</i>	
Gains	<i>Type et quantité des gains apportés et des gains remis à la zû, usage</i>	
Itinéraire religieux		
Événements enregistrés	Changements de religion (3 mois et plus)	Changements/adoptions (3 mois et plus)
Informations	Rang, année, durée, engagement, initiation	Rang, année, durée, engagement, initiation
Caractéristiques économiques	<i>Travaux agricoles, activités économiques, prise en charge des dépenses personnelles</i> <i>Composition du groupe de production au moment du premier mariage</i> <i>Accès au statut de zûso (date et modalités)</i>	Accès au statut de zûso (date et modalités)*
Relations émigré/lignage	Dates et types des dernières relations, lieu d'imposition	Dates et types des dernières relations*, lieu d'imposition*
Comportements de fécondité	<i>Allaitement, abstinence, aménorrhée, nombre d'enfants souhaitables, connaissance de méthodes abortives et contraceptives</i>	
<p>Les questions spécifiques à la deuxième version sont mentionnées en italique.  Un astérisque (*) mentionne les variables saisies lors du deuxième passage (mise à jour) à Sirao.  La grille de collecte et son descriptif figurent en annexe 6.</p>		

Des questions sur les relations entretenues avec le lignage remplacent le module économique pour les émigrés. Les échanges conviviaux (courrier, visite) et économiques (envoi d'argent) entre le lignage et l'émigré sont saisis et précisés en fonction des relations de parenté activées lors des derniers échanges.

Un module sur les comportements de fécondité s'adresse aux femmes. Y figurent des questions sur l'allaitement et l'abstinence par rapport aux dernière et avant-dernière naissances vivantes, sur le nombre d'enfants souhaitable, sur la connaissance de méthodes contraceptives et abortives.

L'enquête biographique s'adresse, indépendamment du sexe et de l'âge, à tous les résidents identifiés lors du recensement. Elle concerne aussi (avec cependant des restrictions sur un certain nombre de questions) les émigrés qui appartiennent aux lignages représentés au village : hommes y ayant résidé (pour une durée de 3 mois au moins) et filles célibataires de résidents.

## 2. Réalisation de l'enquête

L'enquête biographique a été réalisée selon des modalités différentes à Sirao et à Kwara. À Sirao, la biographie a été enregistrée chez l'intéressé(e), souvent en présence de plusieurs personnes. Pour les personnes mariées, en particulier, les informations ont généralement été recueillies auprès des deux conjoints réunis. Quant aux biographies des enfants et des jeunes, elles ont été saisies auprès de leurs parents ou tuteurs, l'intéressé étant sollicité en cas de besoin. À Kwara, l'enquête a été réalisée<sup>18</sup> dans la case mise à ma disposition. Chaque individu non célibataire était invité à m'y retrouver pour l'entretien qui se déroulait ainsi en présence de trois personnes : l'intéressé(e), l'interprète et moi-même. La biographie des célibataires a été enregistrée, en général<sup>19</sup>, auprès des parents ou tuteurs, celles des émigrés<sup>20</sup>, auprès du parent le plus proche.

La distinction entre les deux modes de collecte est à rapporter aux caractéristiques de la version propre à chaque village.

Celle de Sirao est surtout un relevé événementiel, les questions ne semblent pas indiscretes aux intéressés qui y répondent sans gêne. La présence éventuelle de voisins, d'amis, de proches n'entrave pas le déroulement de l'enquête. En revanche, le questionnaire utilisé à Kwara relève des informations plus personnelles et j'ai pu

<sup>18</sup> Sauf exception : personne âgée ou malade chez qui je me rendais.

<sup>19</sup> Lorsque la biographie d'un jeune est dense ou que les informations fournies par l'enquêté sont imprécises, l'intéressé fait l'objet d'un entretien personnel.

<sup>20</sup> Je me suis cependant rendue moi-même auprès des émigrés quand leur nouvelle résidence se situait dans des villages pas trop éloignés (dans un rayon de 30 km environ).

constater, lors de quelques entretiens réalisés chez les intéressés, que la présence de tiers pouvait constituer un handicap. La durée de l'entretien est par ailleurs beaucoup plus importante avec la deuxième version du questionnaire qu'avec la première : le recueil biographique a rarement dépassé 2 heures à Sirao, il a pu atteindre 6 heures à Kwara où sa durée moyenne est de l'ordre de 2 h 30. Or s'il est possible d'accaparer une personne chez elle pendant 1 h, ceci est beaucoup plus délicat lorsque la durée de l'entretien atteint 2 h, les sollicitations extérieures ou domestiques augmentant avec la durée.

Chaque mode de collecte présente des avantages et des inconvénients. La présence de plusieurs informateurs s'est avérée, le plus souvent, favorable au recueil biographique à Sirao : l'intervention de proches est stimulante, elle permet la confrontation des souvenirs et contribue ainsi à la cohérence de la biographie tout en limitant les omissions et imprécisions. Dans certains cas, rares, la présence de plusieurs personnes a cependant pu constituer un obstacle au recueil des informations lorsque l'un des individus, en vertu de son âge par exemple, s'est imposé comme interlocuteur privilégié et a empêché par là même l'expression des informations connues des autres personnes présentes. L'autre intérêt de ce mode de collecte est de réduire le *temps mort* de l'enquête : en circulant dans le village, on trouve toujours, même aux heures d'activité, des individus peu occupés et disposés à l'entretien.

Le mode de collecte appliqué à Kwara, caractérisé par des entretiens en tête à tête, souligne la discrétion des informations recueillies et favorise une relation de confiance qui conduit l'enquêté à dépasser le cadre formel des questions pour raconter des séquences de sa vie et préciser les informations demandées. Le fait qu'il devait se rendre *chez moi* constituait en soi une démarche positive, favorable à la qualité de l'entretien. Cette démarche conduisait par ailleurs l'enquêté à se décharger de ses obligations et permettait de réserver son attention à la collecte. Enfin l'enregistrement indépendant d'événements ou de séquences de vie (processus matrimonial et histoire génésique en particulier) communs à plusieurs individus auprès d'informateurs différents (les deux conjoints, le père et la mère) permet de juger *a posteriori* de la qualité des déclarations. L'inconvénient majeur de ce mode de collecte est son coût en temps, lié à la prise de rendez-vous, aux relances et surtout au temps d'attente de l'enquêté.

L'enquête biographique a été réalisée à Sirao au cours du premier semestre 1987, puis mise à jour en juin 1989. Ce passage a permis d'actualiser 83 % des biographies de résidents saisies en 1987, d'enregistrer les biographies d'un certain nombre de nouveaux venus (nouvelles épouses, nouveau-nés, immigrants) et d'étendre l'enquête aux émigrés des lignages dont les membres se sont prêtés à la

mise à jour<sup>21</sup>. En outre certaines informations qui ne figuraient pas dans la version initiale (mode de constitution de la *zú*, scolarisation) ont été saisies à ce moment-là.

La liste des individus soumis à l'enquête était fournie par les données censitaires (recensement local de 1987 pour la première phase de l'enquête, à Sirao, et de 1988 pour Kwara) et par les généalogies pour les émigrés.

Toutefois la population couverte par l'enquête ne correspond pas exactement à celle délimitée par le recensement, ceci en raison, surtout, des mouvements (décès, naissances, migrations) survenus entre les deux opérations. Les refus ont été rares lors de l'enquête : deux cas à Kwara, aucun à Sirao<sup>22</sup>. En revanche, certains membres d'un lignage de Sirao se sont opposés à la mise à jour de l'enquête ce qui a conduit à renoncer à cette opération pour l'ensemble du dit lignage.

La qualité des données sera discutée, pour chacun des modules, au moment de son exploitation. Notons seulement que la qualité des déclarations s'est avérée décevante pour une catégorie d'individus : les griots. La plupart de leurs déclarations sont incohérentes. Les histoires génésiques et matrimoniales ne présentent, bien souvent, aucune garantie de fiabilité (confusion par exemple entre les enfants et petits-enfants). De plus, la mobilité géographique associée à ce groupe socio-professionnel est importante tant au niveau individuel qu'au niveau lignager (dispersion résidentielle des membres du lignage) et rend quasiment impossible l'enregistrement des itinéraires migratoires des résidents et des biographies des émigrés. Ces difficultés m'ont amenée à abandonner le relevé biographique des griots émigrés. Plus généralement, le peu de garanties que présentent les données des griots limite l'analyse qu'il est possible de mener sur ce groupe.

Le tableau II.3 fournit la distribution des biographies enregistrées selon le statut de résidence au moment de l'enquête, le sexe et la situation matrimoniale.

---

<sup>21</sup> La seconde version du questionnaire a été utilisée pour l'enregistrement de la biographie des nouveaux résidents. La mise à jour n'a pas couvert exhaustivement la population de Sirao faute de temps (fin de mission, début de l'hivernage) et compte tenu de la réticence d'un lignage à s'y prêter.

<sup>22</sup> Au total (refus, maladie, absence, oubli...), 8 résidents soumis à l'enquête n'ont pas été couverts à Sirao et Kwara, soit moins de 1 % de la population résidente.

**Tableau II.3. Distribution des biographies enregistrées selon la situation de résidence à l'enquête, le sexe et la situation matrimoniale**

Village	Résident			Émigré			Ensemble		
	Céliba- taire	Non céliba- taire	Ens.	Céliba- taire	Non céliba- taire	Ens.	Céliba- taire	Non céliba- taire	Ens.
<i>Sirao</i>									
Homme	240	114	354	26	39	65	266	153	419
Femme	195	160	355	5	0	5	200	160	360
Ensemble	435	274	709	31	39	70	466	313	779
<i>Kwara</i>									
Homme	239	120	359	31	109	140	270	229	499
Femme	171	159	330	18	0	18	189	159	348
Ensemble	410	279	689	49	109	158	459	388	847
<i>Ensemble</i>									
Homme	479	234	713	57	148	205	536	382	918
Femme	366	319	685	23	0	23	389	319	708
Ensemble	845	553	1 398	80	148	228	925	701	1 626

## V. LA DATATION DES ÉVÉNEMENTS<sup>23</sup>

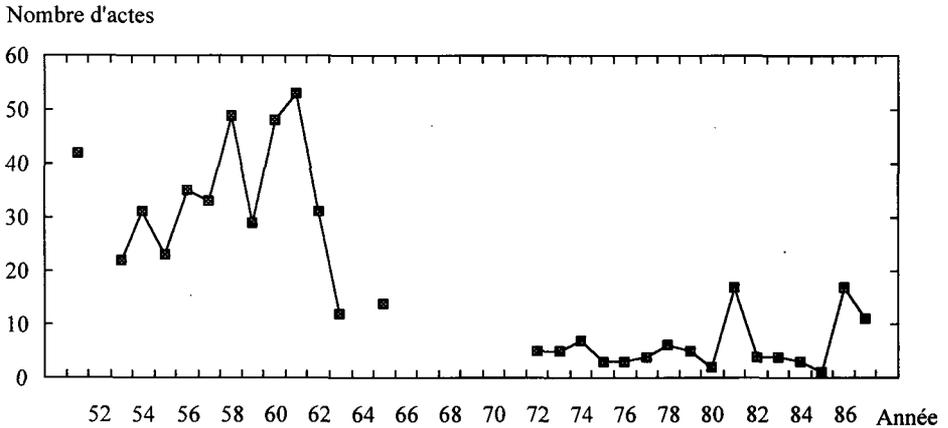
La datation des événements est une composante particulièrement importante de l'enquête biographique qui compte un grand nombre d'événements à situer dans le temps : naissance de l'individu, mariages et ruptures d'union, naissances et décès des enfants, migrations, changements de religion. C'est aussi une opération très délicate dans la population de tradition orale et peu scolarisée traitée ici. Pour y faire face, des supports de datation adaptés méritaient d'être développés. Ils seront présentés et discutés après avoir pris la mesure du problème.

### 1. Le problème de la datation

La difficulté à recueillir dates et âges s'affirme dès les premiers contacts avec la population : les déclarations sont imprécises, voire fantaisistes et bien souvent les

<sup>23</sup> Pour des analyses plus détaillées sur cette question, on se reportera notamment à l'article paru dans la revue *Population* (Hertrich, 1992, 1993). Le texte présenté ici reprend pour l'essentiel un chapitre publié dans l'ouvrage du CEPED en hommage à Michel François (Hertrich, 1995a).

intéressés se disent incapables de répondre à ces questions. Ce n'est, en réalité, pas surprenant quand on sait que de telles données sont rarement enregistrées et que la société leur accorde peu de signification. Le nombre de naissances saisies par l'état civil (figure II.3, tableau II.4) et l'écart entre les âges déclarés à deux dates différentes (tableau II.5) sont significatifs du problème.



**Figure II.3. Nombre d'actes de naissance par année. Effectifs estimés pour 6 villages de la zone d'étude**

**Tableau II.4. Proportion d'individus disposant d'un acte de naissance, par groupe de générations**

(Résidents de sexe masculin soumis à l'enquête biographique, Sirao et Kwara. Actes de naissance obtenus au centre de Tominian ou fournis par l'individu.)

Générations	Proportion (%) d'individus disposant d'un acte de naissance	
1983-1987	12	(18/150)
1978-1982	10	(12/119)
1973-1977	9	(8/ 91)
1968-1972	4	(3/ 70)
1963-1967	19	(7/ 37)
1958-1962	26	(9/ 34)
1953-1957	42	(11/ 26)
1948-1952	10	(3/ 29)

Les nombres entre parenthèses sont les effectifs observés.

**a) Une couverture très limitée de l'état civil**

La plupart des événements vitaux échappent à l'état civil : les neuf dixièmes des naissances sur la période 1983-1987. Cependant le taux de couverture n'a pas toujours été aussi bas. L'enregistrement fut bien meilleur au courant des années 1950, quand le système de l'état civil a été mis en place à l'échelle nationale : un tiers des hommes enquêtés des générations 1953-1962 ont ainsi un acte de naissance. La situation s'est dégradée après l'indépendance, en raison, notamment, de la désorganisation engendrée par les changements politiques et aussi du manque d'intérêt des nouveaux responsables politiques. L'enregistrement ne s'est pas amélioré dans les vingt années suivantes. La réforme engagée en 1987 (Niang, 1989, 1990) a peut-être permis des progrès depuis...

**Tableau II.5. Fréquence de l'écart (%) par classe d'âges**

Écart = âge en 1987 - (âge en 1976 + 10)

(Enquête renouvelée, 8 villages.

Individus dont l'âge a été enregistré en 1976 et en 1987)

Âge en 1976 (en années)	Sexe féminin					Sexe masculin				
	Écart (valeur absolue, en années)				Effectifs	Écart (valeur absolue, en années)				Effectifs
	0 à 1	2 à 4	5 à 9	10 et +		0 à 1	2 à 4	5 à 9	10 et +	
0-4	55	38	7	0	131	55	39	6	0	156
5-9	61	26	13	0	92	53	33	11	3	161
10-14	33	46	18	3	33	38	42	16	5	80
15-19	33	38	23	6	63	60	23	16	1	70
20-24	41	38	16	6	49	55	29	13	3	58
25-29	35	30	29	6	48	47	25	19	9	47
30-34	25	15	35	25	48	47	13	25	15	53
35-39	13	29	26	32	31	31	24	23	23	26
40-44	23	23	22	32	31	34	25	17	24	29
45-49	24	38	21	17	29	40	25	30	5	20
50-59	30	15	15	40	60	36	30	22	12	58
60 et plus	26	20	17	37	35	23	18	15	44	39
Ensemble	39	30	18	13	650	48	31	14	8	797

**b) Des discordances importantes entre les âges déclarés à deux recensements différents**

La comparaison des âges enregistrés par le recensement national de 1976 et celui de 1987, pour les individus recensés aux deux opérations, permet, dans une

certaine mesure, de juger du crédit qu'il est possible d'accorder aux déclarations des âges (tableau II.5). Si la cohérence des deux déclarations n'est pas forcément synonyme de qualité, les discordances attestent en revanche d'erreurs et d'imprécisions. Telle est bien la situation que l'on observe, la cohérence des âges concernant moins d'un individu sur deux (44 %). De plus les écarts sont souvent importants : de 5 ans ou plus une fois sur quatre et de 10 ans ou plus une fois sur dix. Bien sûr, les discordances augmentent, en amplitude et en fréquence, avec l'âge ; elles sont aussi plus importantes pour les femmes que pour les hommes. Les enregistrements cohérents (à 1 an près) regroupent ainsi rarement plus du tiers des cas dans les classes d'âges à partir de 35 ans chez les hommes et dès 10 ans chez les femmes. Aux âges élevés (50 ans et plus) les écarts importants sont de règle : 5 ans au moins dans la moitié des cas, 10 ans au moins 3 fois sur dix.

## **2. Deux principes pour la conception d'outils de datation**

La recherche d'outils facilitant l'opération de datation a été guidée par deux principes : s'adapter au mode de repérage dans le temps des enquêtés et tirer parti des sources existantes, même incomplètes.

### ***a) Premier principe : adopter un mode de datation qui respecte la réflexion des intéressés***

S'ils ne savent les dater sur un mode absolu, les individus sont généralement capables de localiser les événements dans le temps selon un mode relatif, en les classant selon leur ancienneté ou encore en les situant par rapport à d'autres faits qui ont marqué leur mémoire. Cette mémorisation, selon l'ordre chronologique, s'impose d'autant plus qu'elle est confortée par la prévalence du principe de séniorité dans les relations inter-individuelles et l'accès aux responsabilités familiales. Ainsi deux individus incapables d'exprimer leur âge sauront préciser qu'ils sont nés à une journée d'intervalle : cet écart justifie un ordre de préséance et, en particulier, l'accès prioritaire de l'aîné au statut de chef de lignage.

Ces réflexions invitent logiquement à organiser l'opération de datation en demandant à l'intéressé de situer l'événement à dater en fonction d'autres faits qui lui sont connus et pour lesquels on dispose d'une date exacte. Ce principe de l'ordre chronologique est présent dans la plupart des méthodes élaborées en vue d'améliorer la datation. Celles-ci diffèrent, en revanche, par la nature des faits répertoriés dans la chronologie de référence.

Concernant la méthode la plus connue, celle du calendrier historique, les événements répertoriés sont des faits qui ont marqué la région enquêtée et qui relèvent des champs politique, administratif, religieux, ou écologique. Bien souvent, la méthode s'avère décevante (Ewbank, 1981) car les événements répertoriés, principalement identifiés à partir de documents administratifs, n'ont parfois eu qu'une incidence limitée sur la vie du village et n'ont pas (ou mal) été mémorisés par les villageois. L'efficacité du calendrier historique peut être améliorée en y introduisant des événements villageois (Roger *et al.*, 1981).

Cette technique a été utilisée dans le premier village (Sirao) soumis à l'enquête biographique. Le calendrier a été construit en s'appuyant sur la chronologie régionale établie par un Père Blanc (de Rasilly, 1972) : les faits s'avérant significatifs pour les villageois ont été retenus et complétés d'événements propres au village dont la date a pu être retrouvée. Le calendrier<sup>24</sup> consignait ainsi des faits mémorisés par les enquêtés. Cependant la datation restait bien souvent une opération assez lourde, exigeant un effort intellectuel important de la part des enquêtés pour mettre en relation les événements publiques du calendrier avec ceux qui s'inscrivent dans leur biographie (naissance, décès, mariage...).

La méthode peut être améliorée en faisant porter la comparaison sur des événements qui concernent personnellement l'enquêté ou les membres de son entourage. Gilles Pison (1980) au Sénégal, et Patrick Gubry (1975) au Cameroun ont ainsi montré que le classement des habitants d'un village selon l'ordre de leur naissance permettait d'améliorer significativement l'estimation de l'âge des individus natifs de la région étudiée.

Pour l'enquête chez les Bwa, j'ai cherché à améliorer la méthode du calendrier historique en établissant des chronologies à une échelle plus fine, celle du lignage, et en y consignait des événements ayant animé la vie familiale des enquêtés, les naissances et décès d'apparentés. Ce sont là des faits par rapport auxquels l'intéressé situe sans hésitation les événements de sa propre vie. Même peu nombreux, de tels repères familiaux peuvent être efficaces pour la datation des biographies de tous les membres du lignage. Mais pour établir de tels calendriers lignagers, il est bien sûr essentiel de disposer de documents fournissant la date exacte d'un certain nombre d'événements familiaux. C'est dans ce but qu'un dépouillement des sources existantes a été entrepris.

### ***b) Second principe : ne pas négliger les sources existantes***

Le recours aux sources existantes est rarement dans les stratégies de collecte retenues pour la datation des événements. On les exploite seulement dans les

---

<sup>24</sup> Le calendrier historique du village de Sirao est fourni en annexe 7.

situations privilégiées où leur couverture est particulièrement importante et suffisante pour justifier une analyse statistique des événements enregistrés<sup>25</sup>.

Pourtant, même lorsque le taux d'enregistrement est faible, les sources existantes peuvent fournir un point d'appui pour la datation dans les opérations de collecte locales. Diverses institutions (état civil, missions chrétiennes, maternités...) enregistrent avec précision la date d'un certain nombre d'événements et on peut s'en saisir par simple consultation des registres. Ces événements datés sont de précieux repères pour la datation de la biographie où ils s'inscrivent et fournissent des éléments pour constituer des référentiels de datation au niveau familial.

### **3. De l'exploitation des sources existantes à la confection des calendriers lignagers**

#### ***a) Le dépouillement des archives et la fiabilité des documents***

Afin d'optimiser le nombre d'événements datés susceptibles d'être retrouvés, les archives de l'essentiel des institutions de la région ont été dépouillées : les registres d'état civil, les archives des missions catholiques et protestantes, les registres de la maternité la plus proche, les cahiers de village. Cependant la plupart des données ont été obtenues de l'état civil, des missions catholiques et, pour la période récente, des cahiers de village.

Les données d'état civil ont été retranscrites des registres de naissances, décès et mariages disponibles aux archives du Cercle de Tominian. Les plus anciens datent de 1951<sup>26</sup>. On a de même recopié, pour les villages traités, les fiches de famille remplies à la paroisse catholique de Tominian. Ces fiches mentionnent, par couple, outre les caractéristiques familiales et religieuses des deux conjoints, les prénoms et dates de naissance des enfants issus du mariage<sup>27</sup>. Les événements les plus anciens datés avec précision remontent aux années 1940. Enfin, les cahiers de

<sup>25</sup> Ainsi en est-il de l'analyse des registres d'état civil et des formations sanitaires de certaines capitales (Fargues et Nassour, 1988) ou des registres paroissiaux de certaines régions fortement christianisées (Lacombe, 1970).

<sup>26</sup> Selon mes estimations (Hertrich, 1994), la proportion d'actes conservés se situe entre 60 % et 100 % entre 1951 et 1963 ; elle est quasiment nulle de 1964 à 1971 et remonte ensuite pour atteindre un taux supérieur à 60 % à partir de 1972 et supérieur à 90 % à partir de 1977.

<sup>27</sup> Cependant, l'enregistrement des naissances étant subordonné à la déclaration des parents, l'exhaustivité n'est pas assurée.

village relèvent, avec une couverture très inégale<sup>28</sup>, les naissances, décès et mariages depuis 1984 à Sirao, et 1987 à Kwara.

La validité des données ainsi obtenues est bien sûr une condition première à leur utilisation en tant que repères chronologiques. Or, on peut se demander si les dates des événements mentionnées par les archives sont effectivement assimilables à des dates exactes<sup>29</sup>. Pour les naissances, les dates mentionnées sont probablement assez proches de la réalité. Dans l'ensemble, elles se sont inscrites de manière cohérente dans les biographies enregistrées. La précision n'est certainement pas aussi importante que le suggère le détail de l'inscription (jour/mois/année) car les parents attendent souvent quelque temps (afin d'avoir quelques garanties de survie) avant de déclarer la naissance de leur enfant. Cependant, le délai de déclaration dépasse sans doute rarement 6 mois, ce qui reste d'une précision tout à fait acceptable dans le contexte africain. Les contrôles réalisés sur 42 naissances enregistrées à la fois par l'état civil et la mission catholique confortent cette hypothèse : les dates de naissances mentionnées concordent au mois près dans la moitié des cas, à  $\pm 1$  mois 7 fois sur 10, à  $\pm 6$  mois 9 fois sur 10. Les dates de décès relevées sur les documents sont sans doute d'une précision comparable. En revanche les dates des mariages civils et religieux ne sauraient être assimilées aux dates de début d'union : ces célébrations, peu fréquentes, ont souvent lieu plusieurs années après l'entrée en cohabitation. Relevées pour être intégrées à la biographie des individus concernés, les dates des mariages ne sauraient donc être utilisées en tant que repères de datation pour d'autres biographies.

Les repères de datation fournis par les sources existantes sont ainsi des événements vitaux : naissances surtout et, dans une moindre mesure, décès.

### ***b) Identification des individus mentionnés et sélection des événements pertinents***

L'obtention d'une liste d'événements datés, issue de la retranscription des documents dépouillés ne constitue que la première étape vers l'élaboration des référentiels de datation lignagers. Pour que ces données puissent être utilisées, il convient ensuite d'identifier sans ambiguïté les individus auxquels elles se rapportent. Cette identification n'est pas toujours facile : les patronymes sont peu nombreux, les homonymies sont fréquentes et les individus ont souvent plusieurs prénoms. Cependant la filiation, mentionnée sur tous les documents, facilite l'opération. Celle-ci a été réalisée avec les chefs de lignage auxquels on a demandé de préciser l'identité des individus mentionnés. Les généalogies des patrilignages

<sup>28</sup> Liée, en particulier, à la motivation de la personne chargée de l'enregistrement et à ses déplacements.

<sup>29</sup> Précisons que les jugements supplétifs n'ont pas été pris en considération, il en est de même pour les événements dont seule l'année est fournie.

ont servi de support au repérage ; elles ont permis de restituer les individus cités par les documents dans leur réseau familial en fonction des renseignements fournis par mes informateurs.

Cette opération introduit une première sélection sur les données disponibles, en éliminant de l'exploitation celles qui se rapportent à des lignages qui ne sont plus représentés (lignages éteints ou émigrés) et aux individus non identifiés. Une seconde sélection doit alors être entreprise pour ne retenir que les événements suffisamment pertinents pour servir de repères aux membres du lignage. Ceux qui s'inscrivent dans la biographie des individus soumis à l'enquête ont été retenus d'office. Les autres ont été pris en compte s'ils s'avèrent significatifs pour la collectivité lignagère. Ainsi en est-il du décès d'un adulte du lignage ; en revanche, la naissance d'un enfant décédé en bas âge dont les parents sont également décédés n'a pas été retenue.

En ordonnant, chronologiquement, les événements retenus pour chaque lignage, on obtient le *calendrier lignager*. Celui-ci s'utilise de la même manière que le calendrier historique, en demandant aux enquêtés de situer les événements à dater en fonction des événements répertoriés.

Les calendriers obtenus ont, pour la plupart, une densité appréciable : on dispose généralement d'un événement daté tous les deux ans dans le cas des grands lignages, ceci à partir du début des années 1950. Cependant, le nombre d'événements répertoriés varie selon les caractéristiques du lignage, sa taille, la religion dominante, l'ancienneté de son implantation au village... Deux exemples de calendrier, l'un très dense, l'autre plus sommaire, sont fournis en annexe 8.

#### **4. Apports et limites de la stratégie de datation adoptée**

##### ***a) Une opération de datation facilitée***

L'apport immédiat du calendrier lignager réside dans le confort qu'il fournit à l'enquêté et à l'enquêteur pour mener à bien la datation des événements biographiques. Il facilite considérablement le travail de remémoration de l'enquêté en lui proposant des repères qui lui semblent *naturels* et qu'il met ainsi très aisément en relation avec sa propre biographie. De plus, en évoquant les événements familiaux, l'enquêteur parle le même langage que l'enquêté ; les questions visant la datation n'introduisent plus de rupture dans la continuité de l'entretien. Demander à un individu s'il est plus jeune ou plus âgé que son cousin, à une mère si son enfant est né avant ou après celui de sa belle-sœur sont des questions-type que génère ce

mode de datation, elles n'appellent le plus souvent aucune réflexion de la part des enquêtés : les réponses leur semblent évidentes.

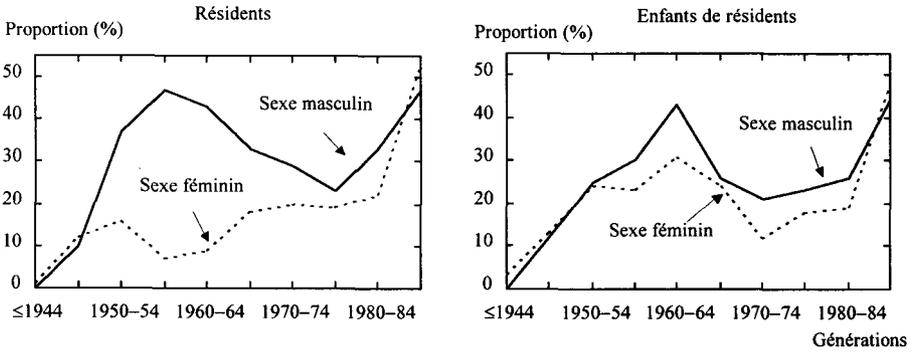
Les calendriers lignagers consignent surtout des naissances et se prêtent plus particulièrement à la détermination des dates d'autres naissances. Cependant, l'apport de la méthode ne se limite pas à cette catégorie d'événements. En effet, dans le cadre d'une biographie, les différents événements individuels (mariages, ruptures d'union, naissances, migrations, etc.) se situent aisément les uns par rapport aux autres et la datation d'un champ de la biographie (ici l'histoire génésique) facilite, par comparaison, la datation des autres types d'événements. Le principe du classement appliqué au niveau lignager pour les naissances, puis au niveau individuel pour l'ensemble des événements biographiques étend ainsi l'apport du calendrier lignager à la datation des différents événements relevés par l'enquête.

### ***b) La datation directe d'un nombre appréciable de naissances***

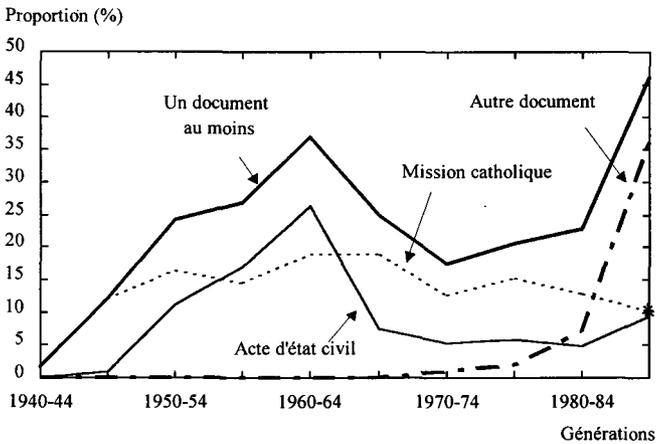
L'apport attendu de la stratégie de datation développée n'est pas seulement de faciliter l'opération de collecte mais aussi, et surtout, d'améliorer la qualité des estimations. Il existe une catégorie d'événements pour laquelle cet apport est manifeste : celle des événements dont la date exacte a pu être obtenue à partir des sources existantes. Alors qu'il était supposé faible en engageant l'opération de dépouillement, cet apport direct s'avère, *a posteriori*, appréciable. En effet, le recours aux sources existantes a permis d'obtenir la date de naissance d'un quart des résidents enquêtés (30 % pour les hommes et 20 % pour les femmes)<sup>30</sup>. On obtient un indicateur sensiblement identique si on mesure la fréquence des événements datés parmi les naissances issues des enquêtés<sup>31</sup> : elle est de 25 % sur l'ensemble des naissances (23 % pour les naissances féminines et 27 % des naissances masculines). Toutes les générations nées à partir des années 1950 ont profité de l'opération de dépouillement. La couverture dépasse 20 % dans la plupart des cas et atteint des niveaux deux fois plus élevés pour les générations 1955-1964 et 1985-1989 (figure II.4). La situation exceptionnelle des générations nées au tournant des années 1950 et 1960 est redevable aux progrès (temporaires) de l'état civil (figure II.5). Pour les années récentes, c'est la mise en place des cahiers villageois qui est à l'origine de la plus grande disponibilité de documents de datation. La contribution à la datation des documents des missions chrétiennes a peu évolué comparativement à celle des autres sources et s'avère la plus importante sur l'ensemble de la période : 42 % des naissances datées le sont par cette seule source, l'état civil et les autres documents ayant un poids identique (22 %).

<sup>30</sup> On considère, ici l'ensemble des individus disposant d'un document authentifiant leur date de naissance, document issu des archives dépouillées ou fourni par l'intéressé.

<sup>31</sup> C'est-à-dire parmi l'ensemble des événements intervenant dans l'analyse de la mortalité dans l'enfance et de la fécondité.



**Figure II.4. Proportion d'individus pour lesquels on dispose d'une date de naissance exacte, selon le sexe et le groupe de générations, parmi les résidents enquêtés et parmi les enfants des résidents enquêtés de Sirao et Kwara**



\* L'enregistrement par l'état civil et la mission catholique des naissances survenues après le dépouillement des archives (en 1988) n'ayant pas été contrôlé, ces taux d'enregistrement sont probablement sous-estimés.

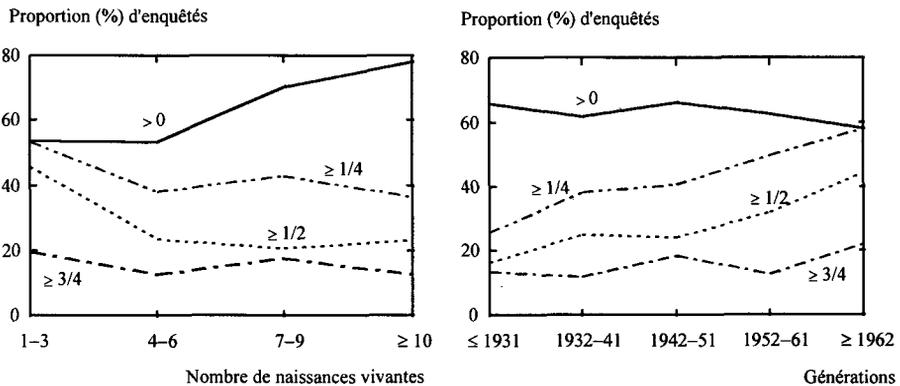
**Figure II.5. Proportion des naissances vivantes datées par chacune des sources existantes (au moins) : état civil, mission catholique, autre document (cahier de village, certificat de maternité...)**  
(Naissances vivantes des résidents enquêtés à Sirao et Kwara)

On remarquera que la disponibilité d'un document authentifiant la date de naissance est plus rare pour les femmes adultes enquêtées que pour les hommes (figure II.4). Cette situation est à rapporter au mode de résidence virilocale : les épouses non natives du village sont fortement représentées parmi les femmes

adultes<sup>32</sup> et on dispose rarement d'un document à leur propos, les données ne concernant pas les villages enquêtés n'ayant pas été retranscrites. On touche là à l'une des limites majeures des méthodes de datation : leur inadaptation pour traiter les événements survenus hors de la zone d'étude.

### c) La présence de repères de datation dans la majorité des biographies

La présence d'événements datés avec précision, au sein des biographies individuelles, constitue un autre élément d'appréciation de l'apport des sources existantes à la datation. De tels jalons sont, en effet, des éléments de calage pour l'ensemble des événements saisis dans le recueil biographique. La répartition des histoires génésiques selon la fréquence des naissances vivantes couvertes par les documents de datation montre que la plupart des enregistrements ont bénéficié de tels repères individuels : alors que 37 % des histoires génésiques ne disposent d'aucune date de naissance exacte, dans 44 % des cas, le quart, au moins, des naissances est daté par les sources existantes, et cette couverture est de plus de la moitié des événements dans 29 % des cas, et même des trois quarts dans 16 % des cas. Comme on peut le constater à la figure II.6, cette contribution à la datation ne concerne pas seulement les jeunes générations ou les individus ayant eu peu d'enfants.



**Figure II.6. Proportion d'enquêtés selon la fréquence de leurs naissances vivantes datées par les sources existantes, par groupe de générations et selon le nombre de naissances vivantes**  
(Enquêtés résidents et féconds. Sirao et Kwara.)

<sup>32</sup> Au moment de l'enquête, la proportion d'individus non nés au village parmi les résidents de 20 ans et plus était de 61 % pour les femmes et de 12 % seulement pour les hommes.

**d) Une limite importante : le champ spatio-temporel couvert par les sources existantes**

La méthode de datation se heurte à une double limite, celle de la période couverte par les sources existantes et celle du champ géographique concerné.

Les données existantes donnent un recul dans le temps appréciable mais cependant limité : les documents remontent, pour les plus anciens, à la fin des années 1940 et fournissent donc peu de repères pour les événements survenus au cours de la première moitié du siècle. Pour cela, un calendrier historique a été utilisé, en complément des chronologies lignagères, dans l'enquête chez les Bwa.

Par ailleurs, les repères obtenus en dépouillant les archives portent sur les villages étudiés. La méthode présente un intérêt moindre pour la datation des événements survenus hors de la zone d'enquête. Il s'agit là d'une limite commune à toutes les méthodes de datation qui ont été développées (Roger *et al.*, 1981). Ils en bénéficient cependant de manière indirecte (de même que les événements sortant du champ temporel considéré) par comparaison avec les repères individuels que celle-ci a permis de fixer. Ces restrictions affectent surtout l'estimation de l'âge des enquêtés nés avant 1945 et des épouses non natives des villages étudiés.

**e) Quelle est la précision des estimations obtenues ?**

En définitive les efforts consentis à l'opération de datation ont-ils été payants ? Que valent les dates estimées ?

Il est bien sûr très difficile de répondre à ces questions et de chiffrer la précision des estimations. Et pour cause : par principe, les calendriers lignagers contribuent à la datation de manière indirecte, en donnant des jalons destinés à faciliter le repérage dans le temps d'événements non datés.

Toutefois certains indices fournissent, *a posteriori*, des éléments de validation de la technique employée. Deux d'entre eux ont été traités plus haut. Il s'agit d'abord de la fréquence d'événements pour lesquels une date exacte a pu être obtenue : de l'ordre de 25 % pour les naissances, elle est loin d'être négligeable. Il s'agit d'autre part de la proportion de biographies comprenant une date exacte au moins qui là encore s'avère appréciable, proche des deux tiers (concernant la présence d'une naissance datée).

De plus l'opération de datation réalisée avec le calendrier historique dans le premier village enquêté (Sirao) peut-être évaluée en comparant ces estimations initiales aux dates de naissances exactes obtenues par la suite. L'exercice peut être

mené sur 179 naissances, dont 121 individus vivants au moment de l'enquête (tableaux II.6 et II.7).

Les estimations sont cohérentes avec les dates exactes à 1 an près dans presque 2 cas sur 3 (64 %) et à  $\pm 2$  ans dans 8 cas sur 10 (84 %). Comme on pouvait s'y attendre, l'estimation est meilleure sur les générations récentes :  $\pm 1$  an dans 89 % des cas pour les générations 1982-1986 contre 54 % pour les naissances des années 1942-1961. La précision est également plus importante pour les survivants :  $\pm 1$  an trois fois sur quatre,  $\pm 2$  ans dans la quasi totalité des cas (94 %).

La tendance à surestimer l'âge des jeunes enfants, observée dans d'autres populations (Pison, 1979 ; Caldwell, 1966 ; Ewbank, 1981) se lit également sur mes données (générations 1982-1986). En revanche, on ne la retrouve pas aux autres âges comme le mentionnent Douglas Ewbank (1981) et John Caldwell (1966) quand on utilise le calendrier historique. Au contraire, la tendance est au rajeunissement des individus âgés de 5 ans et plus au moment de l'enquête.

**Tableau II.6. Distribution des naissances selon l'écart entre l'année de naissance attestée par un document et l'année de naissance estimée par l'enquête**

Année de naissance exacte	Écart = année naissance exacte - année naissance estimée											Ens.
	$\leq -5$	-4	-3	-2	-1	0	+1	+2	+3	+4	$\geq +5$	
1942-1951	0	1	4	1	4	1	1	2	1	0	0	15
1952-1961	0	1	2	6	6	15	9	4	2	3	4	52
1962-1971	0	0	3	5	11	14	7	2	0	1	0	43
1972-1981	2	2	3	8	5	14	12	5	0	0	0	51
1982-1986	0	0	0	0	1	11	4	2	0	0	0	18
Ensemble	2	4	12	20	27	55	33	15	3	4	4	179

**Tableau II.7. Distribution des individus, vivants au moment de l'enquête, selon l'écart entre l'année de naissance attestée par un document et l'année de naissance estimée par l'enquête**

Année de naissance exacte	Écart = année naissance exacte - année naissance estimée							Ens.
	$\leq -5$	-4	-3	-2	-1	0	+1	
1942-1951	0	3	1	3	1	1	2	11
1952-1961	0	2	2	5	12	6	3	30
1962-1971	0	2	4	8	11	5	0	30
1972-1981	1	1	6	5	11	7	4	35
1982-1986	0	0	0	1	10	3	1	15
Ensemble	1	8	13	22	45	22	10	121

La précision des estimations faites à partir du calendrier villageois permet aussi d'avoir une idée sur celle des estimations établies à l'aide de la chronologie lignagère. Sachant que la marge d'erreur des premières dépasse rarement 2 ans on peut raisonnablement penser que la précision obtenue en utilisant les calendriers lignagers est de l'ordre de  $\pm 1$  an, du moins pour les événements présentant des caractéristiques comparables, c'est-à-dire datant de la deuxième moitié du siècle et domiciliés au village.

### *f) Pour une intégration des données existantes aux enquêtes locales*

Finally, this experience of dating proves that it is possible to draw part from existing data, even very incomplete, within the framework of a small-scale survey. Certainly the method exposed presents a certain complexity. The obtaining of the final tool, the lineage calendar, passes through numerous steps: access to existing sources and transcription, identification of individuals concerned and selection of relevant acts, constitution and use of family chronologies. But, these operations have presented only a modest cost within the framework of the developed collection system on this small population. The transcription of acts, entrusted to a young villager, demanded two months of work. It has taken, in addition, to devote personally the equivalent of a fortnight of work to the organization of the work and to the different operations. It is still necessary to underline that the collaboration of institutional responsible persons has facilitated the work of transcription and that the genealogies previously collected and the good knowledge of the villages have simplified the work of identification, the constitution and finally the use of lineage calendars.

À l'évidence, ces conditions ne sauraient être remplies dans le cadre d'une enquête de grande envergure. Dans sa conception même, la démarche qui préside à la constitution de référentiels familiaux diverge de celle des grandes enquêtes. Ici les enquêtés ne sont pas saisis comme des individus anonymes et indépendants. Au contraire, c'est en s'appuyant sur leur identité propre et en les restituant au sein d'un réseau relationnel que la méthode de datation est appliquée. Son utilisation suppose aussi une implication personnelle importante sur le terrain.

En revanche, ces conditions sont souvent de mise dans les enquêtes locales. Et dans ce cadre, compte tenu du coût modéré de l'opération et de l'amélioration potentielle de l'outil de datation, il semble peu justifié de négliger les données existantes, même fragmentaires.

\* \*  
\*

Pour conclure, je soulignerai certaines caractéristiques de la stratégie de collecte qui en ont aussi été des principes directeurs.

### ***Le recours aux sources existantes***

Dans des populations où les données statistiques sont rares et où l'on ne dispose encore que d'une connaissance démographique très limitée dans le temps, peut-on se permettre de négliger ce qui existe ? Mon parti pris a été, au contraire, de faire feu de tout bois et les données existantes ont ainsi été intégrées, dynamiquement, au système d'enquêtes. C'est le cas des recensements nationaux qui ont été appariés par l'enquête renouvelée pour obtenir des indicateurs sur la dynamique démographique des onze dernières années et celle, aussi, des unités familiales. C'est le cas également des données d'état civil et des missions chrétiennes qui, bien que très incomplètes, ont pu être intégrées à des chronologies familiales pour faciliter et améliorer la datation des événements.

### ***L'utilisation de concepts adaptés à la population étudiée***

C'est l'un des atouts des enquêtes locales que de permettre l'usage de concepts appropriés à la société étudiée. Il en a été fait un usage important tant pour définir l'unité d'analyse sur le plan familial que pour caractériser les événements biographiques. Ainsi, bien qu'il ait été utilisé comme unité de collecte, le ménage (unité résidentielle) n'a pas été retenu comme unité d'analyse et le recensement a été augmenté d'une question sur le responsable économique pour permettre de reconstituer les groupes domestiques. De même, les événements individuels ont été qualifiés dans le questionnaire biographique en fonction des modalités du contrôle familial tel qu'il s'exprime dans cette société. En particulier, l'histoire matrimoniale intègre des questions sur les différentes étapes des procédures précédant l'union, conformément aux pratiques matrimoniales des Bwa.

### ***L'interdépendance des opérations de collecte***

Les différentes opérations de collecte abordent la population étudiée sous des éclairages différents qui se complètent et s'enrichissent. Elles permettent aussi un contrôle des unes sur les autres et ainsi d'assurer leur cohérence, grâce à une mise en relation continue, interactive des informations.

Par exemple l'enquête biographique, dernière opération, tient compte d'un grand nombre d'informations recueillies auparavant. Elle a été menée à Kwara en ayant à portée du regard :

- la généalogie qui permet de préciser les relations de parenté citées dans la biographie et de repérer les émigrés dont la biographie est à enregistrer auprès de l'enquêté ;
- les calendriers villageois et lignager, les fiches de famille des missions chrétiennes et les feuilles d'imposition comme supports de la datation ;
- le cahier de l'enquête renouvelée où figurent les informations sur la situation de résidence aux trois recensements ;
- la biographie du père et/ou de la mère de l'enquêté, le cas échéant, dont on extrait la date de naissance de l'enquêté.

Cette interdépendance n'exclut pas une double collecte sur certains modules : ainsi les caractéristiques du processus matrimonial et l'histoire génésique des mariages en cours ont été relevés de façon indépendante auprès de chacun des conjoints d'un certain nombre de couples à Kwara et cette double collecte permet une évaluation de la qualité des déclarations.

### ***L'indivision des tâches***

La mise en relation permanente des données rendant délicate toute division du travail, j'ai décidé de collecter personnellement la totalité des données. L'homogénéité des informations recueillies est ainsi contrôlée et la qualité de la relation enquêteur/enquêté, qui conditionne aussi celle des informations déclarées, est vraisemblablement accrue par les échanges réguliers qui s'établissent au cours de longs séjours sur le terrain.

DEUXIÈME PARTIE

---

LA DYNAMIQUE  
DÉMOGRAPHIQUE

Première étape de cette recherche, l'analyse des différentes composantes du système démographique doit permettre d'apprécier l'engagement de la population étudiée dans la transition démographique.

On s'accorde à reconnaître que tous les pays du monde ont aujourd'hui débuté leur transition démographique : la mortalité, en particulier celle des enfants, a partout baissé au cours des quarante dernières années. Mais ce qui est vrai au niveau national, n'est pas toujours vérifié à une échelle plus restreinte. Il semble bien qu'il reste, ici et là, certains groupes qui tardent à bénéficier de cette transition sanitaire. Ainsi, au Mali, les Dogon de Boni n'avaient pas encore connu de réelle baisse de leur mortalité au début des années 1980 et voyaient alors toujours décéder la moitié de leurs enfants avant l'âge de cinq ans (Colliot, 1988 ; Brown, 1993). Les résultats des enquêtes menées dans une sélection de villages du centre du Mali au début des années 1980 n'ont pas non plus permis d'identifier une baisse généralisée de la mortalité au cours des vingt années précédant l'enquête (Hill *et al.*, 1982). Il conviendra donc d'abord de vérifier que la baisse de la mortalité a bien débuté dans la zone d'étude puis d'aborder la fécondité et son évolution éventuelle. Mais avant ces différents traitements, les données recueillies doivent être évaluées et, le cas échéant, corrigées.

Les différents paramètres du mouvement naturel étant connus, la dynamique migratoire sera analysée au chapitre IV. On essaiera en particulier de juger du développement d'un mouvement d'émigration, c'est-à-dire de la mise en place d'un mécanisme de régulation démographique, alternatif à celui de la baisse de la fécondité, face à la croissance naturelle. Les parcours migratoires des résidents seront également analysés pour identifier les nouvelles formes de déplacements et la restructuration des itinéraires migratoires individuels. Les données de l'enquête renouvelée, de l'enquête biographique et les informations généalogiques permettront d'enrichir la mesure transversale par une approche longitudinale du phénomène migratoire.

## CHAPITRE III

---

# MORTALITÉ DANS L'ENFANCE ET FÉCONDITÉ : OÙ EN EST LA TRANSITION ?

## I. QUALITÉ DES DONNÉES

Le principal handicap des données génésiques rétrospectives pour la mesure de la fécondité et de la mortalité dans l'enfance est celui de l'omission, en particulier d'enfants décédés en bas âge. S'y ajoute, pour l'estimation de la mortalité, l'imprécision des déclarations sur l'âge au décès des enfants.

### 1. Les omissions

L'enquête biographique réalisée à Kwara permet d'avoir une idée sur l'importance des omissions : enregistrée auprès de chaque adulte pris isolément, elle fournit une double collecte pour un certain nombre d'histoires génésiques, celles des mariages dont les deux conjoints ont été interrogés<sup>1</sup>. L'historique des naissances de 72 mariages<sup>2</sup> a ainsi été saisi indépendamment auprès des pères et des mères.

#### *a) Omission féminine de décès fœtaux, sous-estimation masculine des naissances vivantes*

Un cinquième des histoires génésiques font l'objet de déclarations différentes de la part de l'homme et de la femme sur le nombre de grossesses, un sixième si l'on

---

<sup>1</sup> Les analyses de cette double collecte reprennent, pour l'essentiel, un article à paraître dans la revue *Population* (Hertrich, 1997).

<sup>2</sup> Soit deux tiers des unions en cours et fertiles des résidents de Kwara.

s'en tient au nombre de naissances vivantes (tableau III.1). Mais les divergences sont bien plus fréquentes sur les parités élevées : 40 % des histoires génésiques comportant cinq maternités ou plus sont rapportées différemment, contre 6 % pour les parités inférieures. Les discordances sur l'ordre des grossesses déclarées (considérées indépendamment des omissions) concernent un couple sur sept, quatre sur dix quand il a eu 9 naissances au moins.

**Tableau III.1. Comparaison des déclarations des hommes et des femmes sur les histoires génésiques des mariages ayant fait l'objet d'une double collecte.**  
**Répartition (%) des mariages selon la cohérence des déclarations**  
 (Enquête biographique, Kwara)

Indicateur	Nombre de grossesses			
	1-4	5-8	9 et plus	Ensemble
Comparaison des déclarations de l'homme et de la femme sur le nombre de grossesses, de naissances vivantes et de mort-nés issus du mariage				
<i>Nombre de grossesses</i>				
déclarations identiques	94	60	60	78
déclaration supérieure :				
- de la femme	3	15	27	11
- de l'homme	3	25	13	11
<i>Nombre de décès intra-utérins (mort-nés et fausses couches)</i>				
déclarations identiques	95	65	60	79
déclaration supérieure :				
- de la femme	0	10	27	8
- de l'homme	5	25	13	13
<i>Nombre de naissances vivantes</i>				
déclarations identiques	95	65	80	83
déclaration supérieure :				
- de la femme	5	20	7	10
- de l'homme	0	15	13	7
Existence de discordances sur l'ordre des grossesses déclarées				
Pas de discordance	97	80	60	85
Discordance	3	20	40	15
<i>Effectifs</i>	37	20	15	72

La déclaration de la parité la plus élevée ne revient pas toujours aux femmes : on trouve autant de cas où l'effectif des grossesses déclarées par l'homme l'emporte sur celui de la femme que de cas où la déclaration de la femme dépasse celle de son époux. Ce constat peut surprendre ; on s'attend en effet à ce que les grossesses soient mieux déclarées par les femmes qui les ont intimement vécues. La divergence porte dans ces cas surtout sur les mort-nés et les fausses couches, parfois mieux déclarées

par les hommes que par les femmes. Ce phénomène a deux origines. D'une part, l'omission de certaines de ces grossesses de la part des femmes : les morts fœtales étant vécues comme des échecs de fécondité<sup>3</sup>, les mères peuvent chercher à les effacer de leur mémoire sinon à les négliger dans leur déclaration. D'autre part, le classement, à tort, de la part des hommes, d'enfants décédés peu de temps après la naissance parmi les mort-nés. Sur les 9 cas correspondant à une déclaration masculine des décès fœtaux supérieure au nombre déclaré par la mère, on a pu estimer que 5 relevaient d'omissions et 4 résultaient d'un classement à tort de la naissance vivante parmi les mort-nés (tableau III.2).

**Tableau III.2. Distribution des discordances selon leur origine :  
omission ou erreur de classement**  
(Enquête biographique, Kwara)

Indicateur	Erreur de classement (a)	Omission	Effectif (b)
<i>Histoires génésiques avec discordance sur le nombre de (c) :</i>			
- naissances vivantes			
DH > DF	4	4	5
DH < DF	4	3	7
- décès intra-utérins			
DH > DF	4	5	9
DH < DF	4	4	6
- grossesses			
DH > DF		8	8
DH < DF		8	8
<i>Naissances vivantes non déclarées comme telles (d) :</i>			
de la part des hommes	4	7	11
de la part des femmes	5	2	7
<i>Décès intra-utérins non déclarés comme tels (d) :</i>			
de la part des hommes	3	2	5
de la part des femmes	0	15	15
DH : d'après l'histoire génésique recueillie auprès de l'homme. DF : d'après l'histoire génésique recueillie auprès de la femme. (a) Naissance vivante <i>versus</i> décès fœtal. (b) Retenu après confrontation des histoires génésiques des deux conjoints. (c) Les deux types d'erreur peuvent être présents au sein d'un même enregistrement et la somme des cas qui leur correspondent peut donc être supérieure au nombre d'observations. (d) Naissances récupérées après confrontation des déclarations des deux conjoints.			

<sup>3</sup> Ce que la terminologie locale traduit explicitement, une grossesse n'aboutissant pas à une naissance vivante étant nommée "siá yara", littéralement "grossesse gâtée".

Ces erreurs de ventilation sont également à l'origine d'une partie des discordances observées, en sens inverse, sur le nombre de naissances vivantes (4 cas sur 7). Elles s'avèrent finalement aussi décisives que les omissions *stricto sensu* pour expliquer les discordances sur les naissances vivantes. Deux tiers des histoires génésiques présentant des incohérences et la moitié (9 sur 18) des naissances vivantes omises et récupérées après confrontation des enregistrements relèvent de cette première catégorie d'erreur (tableau III.2).

### ***b) Conséquences des omissions sur l'analyse de la fécondité et de la mortalité dans l'enfance***

En cas de discordances, les histoires génésiques ont été comparées et corrigées en intégrant les omissions identifiées et en décidant du reclassement de certains mort-nés<sup>4</sup> parmi les naissances vivantes (et réciproquement). Dix-huit naissances vivantes non déclarées comme telles (11 par les hommes, 7 par les femmes) ont ainsi été récupérées tandis que trois ont été exclues<sup>5</sup>.

Calculé par rapport à l'ensemble des naissances vivantes déclarées par l'homme et/ou la femme (et retenues après analyse comparée des histoires génésiques)<sup>6</sup>, le taux d'omission des naissances vivantes est ainsi de l'ordre de 3 % pour les hommes et de 2 % pour les femmes<sup>7</sup>. Il ne marque pas, contrairement au schéma attendu, de tendance à la hausse avec l'ancienneté de la génération de l'enfant (tableau III.3).

Ces taux d'omission sont très faibles. Les données collectées permettent donc des mesures satisfaisantes de la fécondité des femmes et des hommes.

<sup>4</sup> Précisons que les fausses couches et les morts-nés n'ont pas été enregistrés pour faire l'objet d'une analyse propre mais pour améliorer l'enregistrement et la datation des naissances vivantes sur lesquelles portent l'analyse de la fécondité et de la mortalité dans l'enfance.

<sup>5</sup> Il s'agit, d'une part, d'une naissance vivante, déclarée par un homme, reclassée parmi les mort-nés après confrontation des histoires génésiques et, d'autre part, de 2 naissances vivantes inventées par une femme inféconde depuis sa première grossesse (phénomène que l'incohérence de la déclaration suggérerait et qui a été contrôlé auprès de l'époux et de la coépouse).

<sup>6</sup> Je ne tiens pas compte ici des naissances omises par les deux conjoints. Leur effectif serait négligeable (0,24) si on l'estimait en appliquant l'axiome des probabilités composés dans le cas d'événements indépendants, comme l'on proposé (Chandrasekar et Deming, 1949 ; Pradel de Lamaze, 1973). Cependant l'hypothèse l'indépendance des risques d'omission de l'homme et de la femme est peu vraisemblable ici.

<sup>7</sup> Des taux d'omission également faibles ont été observés dans d'autres populations d'Afrique. Ainsi Michel Garenne (1994) a estimé qu'au maximum 3,5 % des naissances et 10 % des enfants décédés avaient pu être omis par les femmes de 15-89 ans interrogées sur leur histoire génésique à Niakhar (Sénégal) en 1968. Des taux plus faibles encore (2 % sur l'ensemble des naissances, 2,6 % sur les enfants décédés) ont été obtenus à Matlab (Bangladesh) en comparant les histoires génésiques des femmes aux registres des naissances de ce laboratoire de population pour les 16 années précédant l'enquête (Becker et Mahmud, 1984). Ces résultats invitent à reconsidérer plus favorablement les possibilités d'analyse des enquêtes biographiques rétrospectives.

Elles sont, en revanche, moins adaptées pour analyser la mortalité des enfants. En effet les omissions concernent principalement des enfants décédés peu de temps après la naissance : 10 omissions masculines sur 11 portent sur des enfants morts avant 1 an dont 9 avant 1 mois et 8 dans la première semaine de vie. On trouve un schéma similaire chez les femmes mais avec une intensité moins forte. La fréquence de l'omission atteint, respectivement pour les déclarations des hommes et des femmes, 23 % et 11 % des décès infantiles, 43 % et 19 % des décès néo-nataux (tableau III.3).

**Tableau III.3. Taux d'omission des naissances vivantes selon le groupe de générations et l'âge au décès de l'enfant**  
(Enquête biographique, Kwara)

Groupes de générations et d'âges au décès	Omission de la mère		Omission du père		Effectif des naissances vivantes
	Effectif	Taux (%)	Effectif	Taux (%)	
<i>Génération de l'enfant</i>					
Avant 1952	0	0	0	0	5
1952-61	0	0	0	0	27
1962-71	1	2	6	10	62
1972-81	3	3	3	3	110
1982-87	3	2	2	2	130
<i>Âge au décès de l'enfant</i>					
Moins de 7 jours	2	17	8	67	12
1-3 semaines	2	22	1	11	9
1-11 mois	1	4	1	4	23
1-4 ans	0	0	1	3	34
5 ans et plus	0	0	0	0	4
Vivant à l'enquête	2	1	0	0	252
Ensemble	7	2,1	11	3,3	334

Il en résulte une sous-estimation importante de tous les quotients qui prennent en compte les décès du premier mois de la vie (tableau III.4). Elle atteint 39 % pour le quotient de mortalité néo-natale, 23 % pour le quotient de mortalité infantile et 13 % pour le quotient de mortalité infanto-juvénile quand on s'appuie sur les histoires génésiques recueillies auprès des hommes. La sous-estimation est plus modeste, avec un maximum de 16 % pour la mortalité néo-natale, quand on s'appuie sur les données féminines.

Des coefficients de correction des indicateurs de mortalité ont été calculés à partir des résultats de cette double collecte, pour essayer d'amoinrir le biais introduit. Ceci en tenant compte de l'origine, variable (père et/ou mère), de la

déclaration des histoires génésiques traitées. La méthode et les facteurs correcteurs sont présentés en annexe 9.

**Tableau III.4. Sous-estimation des quotients de mortalité dans l'enfance induite par les omissions**

(Estimation effectuée sur les naissances vivantes issues d'histoires génésiques ayant fait l'objet d'une double collecte et appartenant aux générations antérieures à 1982, enquête biographique)

Quotient de mortalité*	D'après la déclaration du père $q_p$	D'après la déclaration de la mère $q_m$	Quotient corrigé $q_c$	$q_p/q_c$	$q_m/q_c$
infantile (0-1 an)	0,118	0,140	0,152	0,77	0,92
néonatale (0-1 mois)	0,051	0,070	0,083	0,61	0,84
post-néonatale (1-12 mois)	0,070	0,075	0,075	0,93	1,00
juvénile (1-5 ans)	0,134	0,140	0,139	0,96	1,01
infanto-juvénile (0-5 ans)	0,236	0,260	0,270	0,87	0,96

\* Les fourchettes d'âges sont données entre anniversaires (âges exacts).

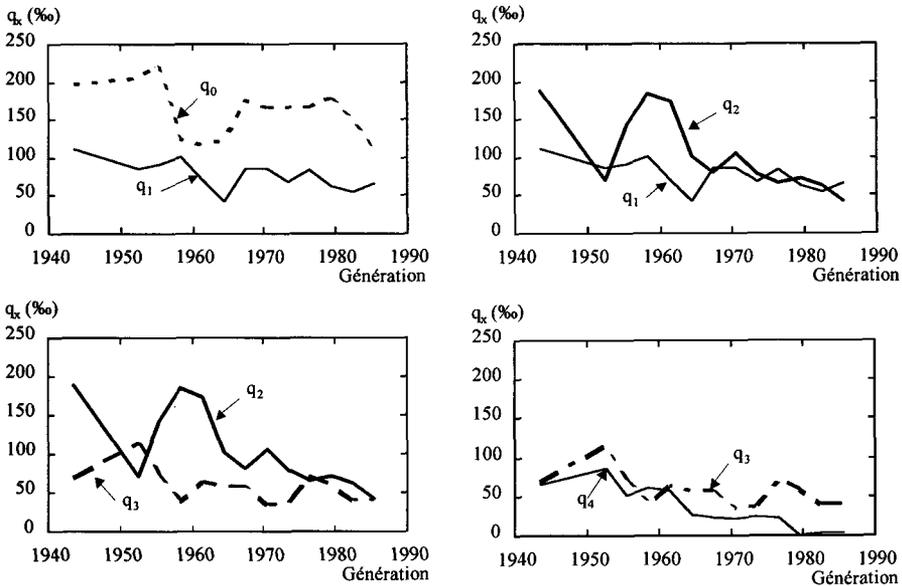
## 2. L'imprécision des âges au décès

L'imprécision de l'information sur l'âge au décès de l'enfant constitue une autre source d'erreur susceptible de biaiser les indicateurs de niveau et de structure de la mortalité dans l'enfance.

Cette information ne se prête pas à une comparaison des déclarations des pères et des mères car elle ne correspond pas à une déclaration *stricto sensu* mais a été estimée de proche en proche avec l'enquêté en s'appuyant sur les indices qu'il donnait (critères de développement physique, référence à un enfant vivant du village pour situer l'âge au décès de son fils ou de sa fille...), en situant le décès dans la chronologie génésique, notamment en fonction de la grossesse suivante (vivant ou décédé à la naissance de l'enfant suivant, au début de la grossesse suivante), et en comparant avec l'enquêté les saisons de naissance et de décès déclarées.

Les âges au décès ont été relevés (en durée révolue) en jours pour la première semaine, en semaines pour le premier mois, en mois pour la première année, en années jusqu'à cinq ans.

Les décès survenus peu de temps après l'accouchement sont probablement ceux pour lesquels l'information sur l'âge est la meilleure. Les âges de 2-3 ans sont probablement les moins bien définis. Ils correspondent à une période de transition importante (l'enfant, ayant acquis une indépendance motrice, est aussi séparé de sa mère par le sevrage et la venue de la naissance suivante) affectée d'une valeur normative de 3 ans qu'il s'avère difficile de faire préciser. La mauvaise qualité des enregistrements pour ces âges est confirmée quand on compare l'évolution des quotients de mortalité par année d'âge (figure III.1) : la probabilité de décéder entre le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> anniversaire dessine un mouvement symétrique à celui de la probabilité de décéder entre le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> anniversaire. Cet effet de miroir n'apparaît pas en comparant, deux à deux, les évolutions des autres quotients par année d'âge.



**Figure III.1. Évolution comparée des quotients de mortalité par année d'âge**  
 Moyennes mobiles par groupe quinquennal de générations  
 (Enquête biographique, Sirao et Kwara)

Compte tenu de ces imprécisions, on se contentera de distinguer, pour analyser la mortalité dans l'enfance, la mortalité infantile (avant 1 an) et la mortalité juvénile (entre 1 et 5 ans).

## II. MISE EN SITUATION DANS LE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE NATIONAL ET RÉGIONAL

### 1. Une mortalité dans l'enfance comparable à celles d'autres populations de la région

Touchant un enfant sur six avant un an et plus d'un sur quatre avant cinq ans sur la période récente, la mortalité s'avère encore très forte dans la population étudiée, légèrement supérieure au niveau moyen enregistré sur l'ensemble du Mali rural mais comparable à celui d'autres populations d'agriculteurs de la région (tableau III.5).

Avec un risque de décéder entre 1 an et 5 ans supérieur à celui de la première année de vie (tableau III.5), elle correspond bien au modèle caractéristique de nombreuses populations d'Afrique de l'Ouest<sup>8</sup> (Akoto, 1985 ; Pison et Langaney, 1985 ; Cantrelle *et al.*, 1986 ; Hill, 1995). Cette surmortalité juvénile traduit l'existence d'une période critique entre le sixième mois et la quatrième année de vie, laquelle tient à la fois à la fragilité immunitaire de l'enfant<sup>9</sup> et aux problèmes nutritionnels particuliers à ces âges<sup>10</sup>, notamment ceux qui relèvent des modalités de sevrage (Cantrelle, 1974, 1980b ; Cantrelle *et al.*, 1986 ; Akoto, 1985 ; Hill, 1996). Elle est amenée à s'estomper avec les progrès sanitaires qui portent d'abord sur les causes exogènes tandis que la mortalité infantile, fortement conditionnée par les causes endogènes voit son poids relatif augmenter dans la mortalité avant cinq ans (Barbieri, 1995).

---

<sup>8</sup> En contraste avec le modèle classique qui présente un quotient de mortalité infantile supérieur à celui de la mortalité juvénile.

<sup>9</sup> Les anticorps maternels disparaissent progressivement au cours de la première année de vie mais l'immunité active ne s'acquiert que lentement et protège efficacement l'enfant à partir de 3 ans seulement.

<sup>10</sup> Une première période nutritionnelle critique s'affirme à partir du sixième mois, le lait maternel ne suffisant plus à couvrir les besoins alimentaires de l'enfant à partir de cet âge. La seconde période à risque se situe au moment du sevrage, entre 18 mois et 3 ans. Les modalités d'introduction d'une alimentation complémentaire, puis substitutive au lait maternel, et son adaptation aux besoins de l'enfant, jouent sur son état nutritionnel et par là même sur sa résistance aux agents infectieux.

**Tableau III.5. Quotients de mortalité infantile et juvénile (pour 1 000) dans les villages étudiés et dans différentes populations du Mali**

Population	$q_0$	${}_4q_1$	${}_5q_0$	${}_4q_1/q_0$
<i>Bwa (a)</i>				
Avant 1982	180	278	408	1,5
1982-1987	151	159	286	1,1
Ensemble	173	246	376	1,4
<i>Autres populations du Mali</i>				
Bambara (b)	204	216	376	1,1
Peul - Delta du Niger (b)	222	356	499	1,6
Peul - Seno-Mango (b)	151	203	323	1,3
Touareg - Delta du Niger (b)	125	185	287	1,5
Touareg - Gourma (b)	154	202	325	1,3
Dogon-Boni (gén. 1962-81) (c)	258	300	481	1,2
<i>Indicateur national Mali milieu rural (EDS) (d)</i>				
1972-1976	185	260	397	1,4
1977-1981	163	203	337	1,2
1982-1986	119	173	271	1,4
Sources :				
(a) Enquête rétrospective, 1987-1989. Sirao et Kwara. Estimations directes à partir de l'analyse des histoires génésiques des résidents (hommes et femmes, tous âges).				
(b) Hill et Randall, 1984. Enquêtes menées en 1981-1982, estimations directes à partir de l'analyse des histoires génésiques des femmes âgées de 15 à 54 ans pour les Peul et les Touareg du Gourma, de 15 à 49 ans pour les autres groupes.				
(c) Colliot, 1988. Enquête menée en 1987, estimations directes à partir de l'analyse des histoires génésiques des femmes âgées de 15 ans et plus.				
(d) Traore <i>et al.</i> , 1989. Enquête menée en 1987, estimations directes à partir de l'analyse des histoires génésiques des femmes âgées de 15 à 49 ans.				

## 2. Une fécondité très élevée

Avec plus de 8 enfants par femme en moyenne, la population étudiée se situe parmi les groupes les plus féconds du Mali (tableau III.6). La constitution d'une nombreuse descendance est un objectif valorisé qui est atteint par toutes les femmes (ou presque) : 8 sur 10 parmi les 35 ans et plus ont eu 6 enfants au moins, 6 sur 10 en ont eu au moins huit parmi celles de 40 ans et plus (tableau III.7). L'infécondité primaire est marginale, 2 % seulement des femmes âgées de 30 ans et plus n'ayant déclaré aucune naissance vivante<sup>11</sup>.

<sup>11</sup> Soit un niveau comparable à celui de l'ensemble du Mali, estimé à 3 % (Traore *et al.*, 1987).

**Tableau III.6. Fécondité du moment dans les villages étudiés et dans différentes populations du Mali**

Population	ICF (15-49 ans) (nombre moyen d'enfants par femme)
<i>Bwa (a)</i>	
1982-1986	8,5
<i>Autres populations du Mali</i>	
Bambara (b), 1981-1982	8,1
Peul-Delta du Niger (b), 1981-1982	7,1
Peul-Seno-Mango (b), 1981-1982	6,6
Touareg-Delta du Niger (b), 1981-1982	6,6
Touareg-Gourma (b), 1981-1982	5,2
Dogon-Boni (c), 1982-1986	7,2
<i>Indicateur national Mali milieu rural</i>	
1982-86 (ICF 15-44 ans) (d)	7,0
Les études mentionnées portent toutes sur le milieu rural. (a) Enquête rétrospective, 1987-1989. Sirao et Kwara. Estimation directe à partir de l'analyse des histoires génésiques des résidents. (b) Hill, 1985. Enquêtes menées en 1981-1982. Fécondité estimée par combinaison des indicateurs du moment (événements des 12 derniers mois) et des descendance atteintes selon l'âge de la femme (méthode P/F). (c) Brown, 1993. Enquête à passages répétés. (d) Traore <i>et al.</i> , 1989. Enquête EDS. Analyse des histoires génésiques, l'indicateur porte sur les femmes de 15-44 ans et sur la période de 0-4 ans précédant l'enquête (réalisée en 1987).	

Il convient de rappeler ici que la population étudiée ne peut en aucun cas prétendre représenter le groupe ethnique des Bwa dont l'hétérogénéité se manifeste aussi au niveau démographique. Des différences majeures s'affirment, en particulier, entre les groupes bwa localisés dans la vallée de la Volta Noire (Burkina Faso) qui connaissent une infécondité d'origine pathologique importante (Retel-Laurentin, 1979) et ceux du Mali dont la forte fécondité a déjà été remarquée des anthropologues (Capron, 1973 ; Gallais, 1964)<sup>12</sup>.

<sup>12</sup> Jean Gallais (1964) a ainsi classé les Bwa parmi "les groupes soudanais à démographie excessive".

**Tableau III.7. Répartition des femmes selon le nombre de naissances vivantes et l'âge**  
(Enquête biographique, Sirao et Kwara)

Nombre de naissances vivantes	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)								Ens.
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-49	50-64	65 et +	
0	90	20	6	0	6	2	2	0	20
1	7	24	11	8	3	0	0	6	8
2	3	33	15	3	6	0	4	0	8
3		22	32	3	0	0	4	3	9
4		2	21	21	9	2	2	3	7
5			13	26	3	2	8	9	7
6			2	15	22	9	8	6	7
7				15	13	15	14	12	8
8				0	16	15	14	18	7
9				5	13	10	10	12	6
10				3	9	19	17	6	6
11				3		11	10	18	5
12 et plus*						15	6	6	3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre moyen de naissances vivantes par femme	0,1	1,6	3,0	5,3	6,2	8,9	7,8	7,9	4,7
<i>Effectifs</i>	61	46	53	39	32	47	49	33	360

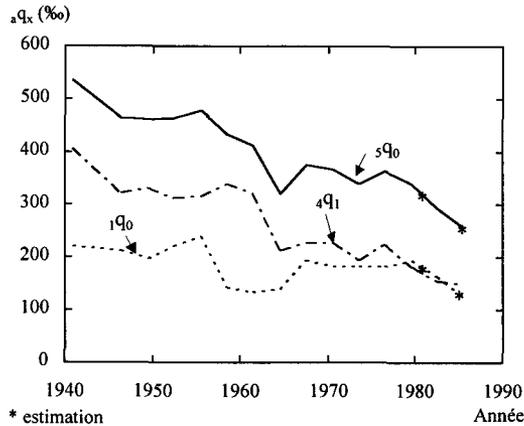
\* Le maximum observé étant de 17.  
NB : 9 femmes, dont 7 âgées de plus de 60 ans, n'ont pu restituer leur histoire génésique de manière satisfaisante et ne sont donc pas prises en compte dans ce tableau. Ayant été particulièrement fécondes, leur exclusion des traitements conduit à une sous-estimation de la fécondité moyenne de leurs générations et explique en partie le niveau plus faible observé pour les générations anciennes.

### III. TENDANCE DE LA MORTALITÉ DANS L'ENFANCE

#### 1. Une transition sanitaire clairement engagée

Même s'il nous paraît élevé dans le contexte actuel, le niveau de mortalité observé résulte cependant de progrès sanitaires considérables réalisés en une cinquantaine d'années : la mortalité des enfants était jadis deux fois plus élevée et emportait un enfant sur deux avant l'âge de cinq ans (figure III.2, annexe 10)<sup>13</sup>.

13 La différence entre groupes de générations extrêmes (avant 1945, 1983-1987) est significative au seuil de 2 % (ou moins) pour tous les quotients ( $q_0$ ,  $4q_1$ ,  $5q_0$ ).



**Figure III.2. Évolution de la mortalité dans l'enfance**  
 Quotients de mortalité infantile ( $1q_0$ ), juvénile ( $4q_1$ ) et infanto-juvénile ( $5q_0$ )  
 (Moyennes mobiles par groupe quinquennal de générations,  
 enquête biographique, Sirao et Kwara.)

Les progrès portent surtout sur la mortalité juvénile (entre 1 et 5 ans) qui régresse (avec cependant des paliers) depuis les années quarante (les plus anciennes pour lesquelles on dispose de données). La mortalité infantile connaît une baisse plus tardive, à partir des années 1980, qui reste d'ailleurs à confirmer. Il n'est pas exclu qu'une baisse plus ancienne de la mortalité avant un an ait eu lieu : l'omission d'enfants décédés en bas âge augmentant avec l'ancienneté des générations expliquerait alors qu'elle ne soit pas traduite par les données. L'évolution décalée dans le temps des deux composantes de la mortalité avant cinq ans et, avec elle, la disparition de la surmortalité juvénile au cours des années récentes, sont cependant vraisemblables. Les causes de décès endogènes, difficiles à juguler dans un contexte faiblement pourvu de structures médicales spécialisées conditionnent fortement la mortalité infantile et limitent ses potentialités de baisse. Au contraire, la mortalité juvénile, d'origine exogène, est sensible aux changements de comportements et bénéficie plus rapidement des progrès médicaux (vaccinations, antibiotiques...).

## 2. Apparition d'une surmortalité féminine ?

La baisse de la mortalité a profité aux deux sexes mais elle a été un peu plus marquée pour les garçons que pour les filles (figure III.3, annexe 10). Entre générations extrêmes, le quotient de mortalité juvénile a été divisé par 3 pour les premiers contre 2,5 pour les secondes. Une surmortalité féminine paraît ainsi se dessiner à partir des générations 1977-1981, portant d'abord sur la mortalité juvénile

puis s'élargissant à la mortalité infantile<sup>14</sup>. Cette tendance reste cependant à confirmer : la surmortalité féminine récente ne correspond peut-être qu'à un point dans un mouvement sans tendance régulière (figure III.3) et, de plus, la différence n'est statistiquement significative que pour les générations 1977-1981<sup>15</sup>. Pourtant ce résultat mérite d'être pris en considération et discuté car il converge avec d'autres observations récentes dans la région. Au Mali, une surmortalité féminine a ainsi été mise en évidence à Bamako à partir de deux sources différentes<sup>16</sup> et sur l'ensemble des milieux urbain et rural<sup>17</sup> par l'enquête EDS de 1987. Des observations suivies (EMIS) à Bobo-Dioulasso, au Burkina Faso, et en milieu rural au Sénégal, conduisent au même résultat (Legrand et Mbacke, 1992, 1995). Cette surmortalité féminine n'a pas reçu d'explication univoque et réellement convaincante.

L'hypothèse d'une discrimination dans les traitements alimentaires des enfants selon le sexe n'est soutenue par aucune des études pré-citées et ne semble pas non plus valable dans la population bo. La durée de l'allaitement est déterminée par la maturité physique de l'enfant et la venue de la grossesse suivante mais ne semble pas liée au sexe de l'enfant. Par la suite, les petits enfants des deux sexes partagent leur repas dans le même plat et il est peu vraisemblable qu'une différenciation s'opère au niveau des compléments alimentaires que la mère donne éventuellement à l'enfant au cours de la journée. Les résultats d'une pesée réalisée par les services sanitaires du Cercle sur les enfants de moins de 3 ans à Kwara vont dans le même sens : d'après la distribution des enfants selon l'âge et le poids sur une fiche de croissance, la fréquence des enfants souffrant de malnutrition n'est pas plus élevée parmi les filles que chez les garçons<sup>18</sup>.

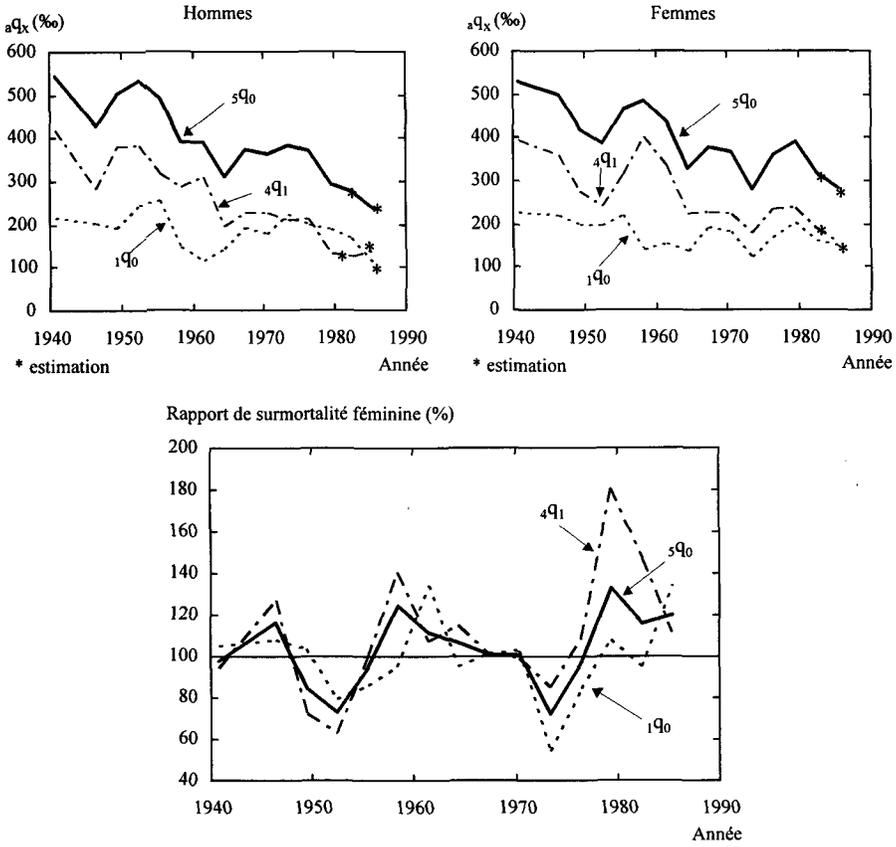
<sup>14</sup> La surmortalité féminine avant un an correspond, en fait, à la période post-néo-natale (après un mois).

<sup>15</sup> Pour ces générations, la différence est statistiquement significative au seuil de 2 % en ce qui concerne la mortalité juvénile et au seuil de 6 % en ce qui concerne la mortalité infanto-juvénile.

<sup>16</sup> Il s'agit d'une part des données sanitaires de la ville de Bamako sur la période 1974-1985 qui révèlent une surmortalité des filles entre l'âge de 4 mois et le 5<sup>e</sup> anniversaire (Fargues et Nassour, 1988) et, d'autre part, du suivi sur deux ans d'une cohorte des naissances (enquête EMIS-Bamako) qui met en évidence une surmortalité féminine entre les âges de 6 et 15 mois (Legrand et Mbacke, 1992, 1995).

<sup>17</sup> À partir de l'âge de 3 mois (Mbacke et Legrand, 1991).

<sup>18</sup> La distribution des enfants selon l'âge (en mois) et le poids comparée aux courbes internationales de croissance établie par l'OMS selon le sexe suggère plutôt une relation inverse, à savoir une situation de malnutrition plus fréquente chez les garçons. La proportion de filles situées en deçà du chemin de santé standard féminin est de 27 % (6/22) contre 52 % (21/40) ou 23 % pour les garçons selon qu'on les classe en référence au standard masculin ou féminin. Cet exercice reste cependant sujet à caution car l'indépendance entre l'état nutritionnel de l'enfant et sa présentation à la pesée n'est pas contrôlée et l'exactitude de l'âge au mois près n'est pas garantie.



**Figure III.3. Évolution de la mortalité dans l'enfance selon le sexe**  
 Quotients de mortalité infantile ( $1q_0$ ), juvénile ( $4q_1$ ) et infanto-juvénile ( $5q_0$ ) selon le sexe et rapport de surmortalité féminine pour chacun de ces quotients.  
 (Moyennes mobiles par groupe quinquennal de générations, enquête biographique, Sirao et Kwara)

Il ne semble pas non plus que la surmortalité féminine récente puisse être attribuée à la rougeole, à la différence des observations faites à Bamako par Philippe Fargues et Ouaidou Nassour (1988). Les décès dus à cette cause ont en effet un poids sensiblement identique<sup>19</sup> chez les deux sexes d'après les données de l'enquête biographique. Les données des enquêtes EDS et EMIS aboutissent au même résultat (Mbacke et Legrand, 1991 ; Legrand et Mbacke, 1992, 1995).

<sup>19</sup> 22 % des décès masculins et 24 % des décès féminins entre 1 mois et 5 ans d'après les informations recueillies par l'enquête biographique à Kwara.

L'existence d'une discrimination dans les soins, préventifs ou curatifs, constitue une dernière hypothèse à évoquer. Elle a été avancée dans différents pays face à l'observation d'une sur-représentation masculine parmi les enfants hospitalisés (Locoh, 1987 ; Gbenyon et Locoh, 1989 ; Fargues et Nassour, 1988 ; Bledsoe et Brandon, 1989). Elle est également soutenue par les données des enquêtes EDS et EMIS pré-citées qui révèlent des différences, au profit des garçons, dans l'administration des deux dernières doses des vaccins à prise multiple. Ces différences sont significatives en milieu urbain au Mali d'après les données EDS, et dans une moindre mesure à Bamako et en milieu rural au Sénégal d'après les enquêtes EMIS (Mbacke et Legrand, 1991 ; Legrand et Mbacke, 1992, 1995). La discrimination apparaîtrait ainsi dans les prises vaccinales qui nécessitent une intervention et une attention soutenue de la part des parents. Elle ne se manifeste cependant pas en milieu rural au Mali d'après les données EDS.

On ne dispose pas de données sur les pratiques préventives dans la population étudiée. L'hypothèse d'un traitement différencié dans les recours thérapeutiques selon le sexe peut cependant être discutée à la lecture de deux types de données : d'une part la distribution des consultations<sup>20</sup> de l'année 1987 au dispensaire de Sanekuy (le plus fréquenté des villages enquêtés) selon le sexe de l'enfant (tableau III.8) et, d'autre part, la répartition des enfants décédés selon l'existence et la nature du recours thérapeutique d'après les déclarations des parents enregistrées par l'enquête biographique (tableau III.9).

**Tableau III.8. Distribution des consultations selon le sexe des enfants au dispensaire de Sanekuy. Année 1987**

Sexe	Âge en années révolues					
	0		1-4		0-4	
Masculin	144	35 %	1 178	54 %	1 322	51 %
Féminin	268	65 %	995	46 %	1 263	49 %
Ensemble	412	100 %	2 173	100 %	2 585	100 %

La fréquentation du dispensaire ne fait pas ressortir de discrimination au détriment des filles. La représentation majoritaire des garçons parmi les consultations des 1-4 ans (conforme à l'hypothèse) étant compensée par une sur-représentation des filles chez les enfants de moins d'un an, les garçons et les filles ont finalement un poids sensiblement identique parmi l'ensemble des consultations relatives aux 0-4 ans.

<sup>20</sup> Toutes les consultations du dispensaire, quelle que soit la domiciliation du consultant, sont prises en compte.

Les informations sur les recours thérapeutiques relatifs au décès des enfants confortent en revanche l'hypothèse avancée : la proportion de décès précédés d'une consultation au dispensaire a davantage augmenté chez les garçons que chez les filles et s'avère, sur la période récente, plus importante pour les premiers que pour les secondes. Les effectifs considérés sont toutefois trop faibles pour conclure à une différence entre sexes statistiquement significative au niveau des recours thérapeutiques modernes sur la période récente. L'indicateur, par la sélection opérée sur les seuls recours qui ont échoué, reste par ailleurs grossier. Ces résultats, s'ils ne permettent pas de la confirmer, invitent cependant à ne pas rejeter l'hypothèse d'une discrimination à l'encontre des filles au niveau des soins modernes. Il s'agit là du seul indice qui pourrait expliquer la surmortalité féminine observée sur la période récente.

**Tableau III.9. Distribution des décès par période selon le sexe, l'existence et le type de recours thérapeutiques. Décès d'enfants issus d'enquêtés survenus entre l'âge d'un mois et le cinquième anniversaire**  
(Enquête biographique, Kwara)

Période du décès	Recours thérapeutique				Effectif des décès (b)	
	Non	Oui (a)			Traités	Ensemble
		Ensemble	Traditionnel	Moderne		
<i>Avant 1982</i>						
Sexe masculin	18 22 %	62 78 %	40 51 %	32 41 %	79 100 %	87
Sexe féminin	22 29 %	54 71 %	41 54 %	26 34 %	76 100 %	89
Ensemble	30 20 %	116 76 %	81 53 %	58 38 %	153 100 %	176
<i>1982-1987</i>						
Sexe masculin	0	13 100 %	6 46 %	12 92 %	13 100 %	14
Sexe féminin	4 20 %	16 80 %	7 35 %	13 65 %	20 100 %	20
Ensemble	4 12 %	29 88 %	13 39 %	25 76 %	33 100 %	34

(a) Les recours aux thérapeutiques traditionnelle et moderne (dispensaire) ne sont pas exclusifs l'un de l'autre.

(b) Les décès qui sont survenus sans que l'enfant ait été malade et ceux pour lesquels le module relatif aux comportements thérapeutiques n'a pas été informé ne sont pas pris en compte, leur effectif explique la différence entre les décès traités et totaux.

## IV. ÉVOLUTION ET DÉTERMINANTS DE LA FÉCONDITÉ

### 1. Une hausse plutôt qu'une baisse

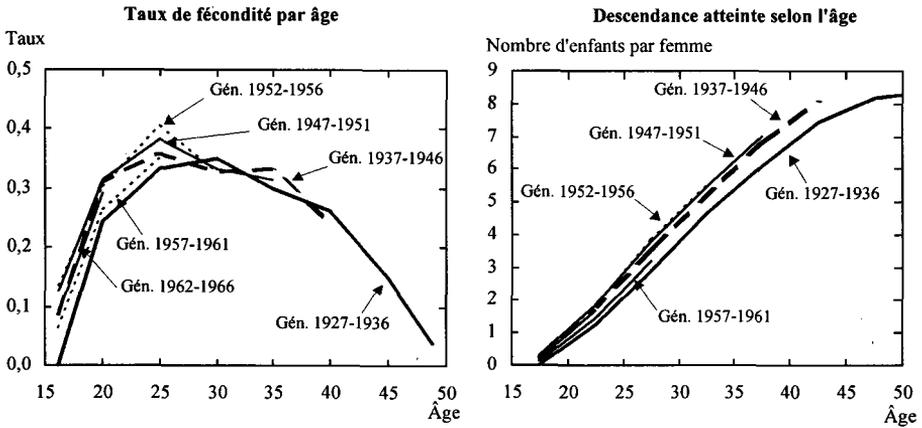
Si l'évolution de la mortalité dans l'enfance atteste clairement l'engagement de la première phase de la transition démographique, aucun signe de baisse n'est, en revanche, perceptible du côté de la fécondité (figures III.4 et III.5, annexe 11). La tendance irait plutôt dans le sens d'une augmentation aux âges jeunes (avant 30 ans) s'amortissant avec les générations nées au cours des années 1950. Ainsi la descendance atteinte à 30-34 ans par les femmes nées en 1952-1956 dépasse de près d'une unité celle des générations 1927-1936 (5,5 contre 4,6 enfants par femme en moyenne). La différence est plus marquée encore (de l'ordre de 1,5 enfant) chez les hommes.

Nombre de société africaines ont connu une hausse pré-transitionnelle de la fécondité. Ce phénomène est le plus souvent attribué à une diminution de l'infécondité pathologique et à l'érosion des pratiques traditionnelles d'espacement des naissances, notamment l'interdit sexuel post-partum (Dyson et Murphy, 1985). Le premier facteur n'intervient guère dans la population étudiée : l'infécondité y est rare, y compris dans les générations anciennes (tableau III.7). L'abstinence post-partum, non réglementée et généralement de courte durée<sup>21</sup> aujourd'hui, a peut-être été pratiquée plus longtemps par les générations anciennes mais elle n'a probablement jamais joué un rôle déterminant dans l'espacement des naissances en comparaison de l'aménorrhée. Il est possible, en revanche, que les modalités d'allaitement aient évolué et conduit à un raccourcissement de la durée d'aménorrhée<sup>22</sup>. On peut concevoir, en l'occurrence, que les mères des jeunes générations aient été sensibilisées, par la fréquentation des dispensaires notamment, à la nécessité d'une alimentation complémentaire pour couvrir les besoins nutritionnels de l'enfant à partir de 6 mois et aient ainsi davantage développé cette pratique que leurs aînées. Un tel changement dans les comportements alimentaires à l'égard de l'enfant pourrait expliquer, par une réduction de l'intervalle intergénéral

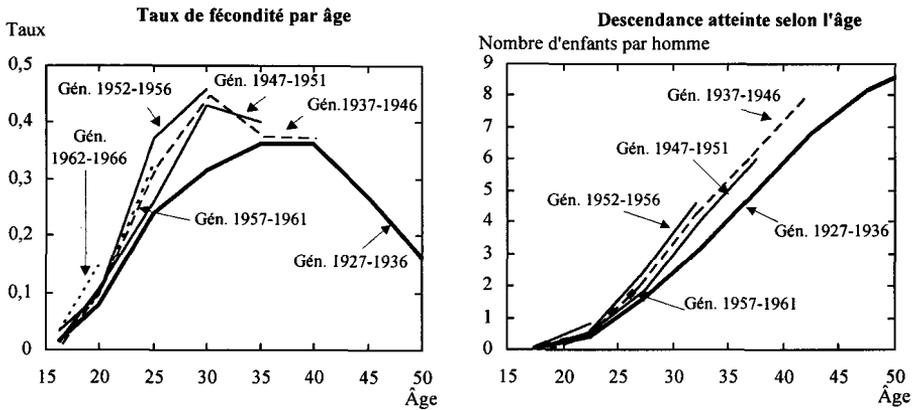
<sup>21</sup> Ceci dans les villages étudiés. Il semble cependant que certains villages bwa aient des prescriptions en matière d'abstinence post-partum (Diocèse de San, 1993).

<sup>22</sup> On sait en effet que la période d'aménorrhée est conditionnée par les modalités d'allaitement (durée, succion...) et qu'elle est raccourcie par l'introduction d'une supplémentation alimentaire (Gray, 1981 ; McNeilly, 1993).

associée à un raccourcissement de la période d'aménorrhée, une augmentation de la fécondité.



**Figure III.4. Évolution de la fécondité générale des femmes. Taux de fécondité et descendance atteinte selon l'âge et le groupe de générations**  
(Enquête biographique, Sirao et Kwara)



**Figure III.5. Évolution de la fécondité générale des hommes. Taux de fécondité et descendance atteinte selon l'âge et le groupe de générations**  
(Enquête biographique, Sirao et Kwara)

Précisons que l'augmentation de la fécondité générale n'est pas imputable à des changements matrimoniaux : la fécondité dans le mariage a elle-même augmenté (tableau III.10).

Enfin, il est possible que l'augmentation de la fécondité soit en partie fallacieuse, générée par les biais de l'observation. Les schémas classiques d'omission et d'erreur de datation vont en effet dans le sens attendu. L'omission, croissante avec l'âge, des enfants par leurs parents est un mécanisme bien connu. Son effet a cependant été limité ici en éliminant des traitements les générations les plus âgées. Du point de vue de la datation, une tendance à surestimer l'âge des personnes âgées, conjuguée à la datation correcte de leurs naissances n'est pas exclue, provoquant ainsi un vieillissement du calendrier de leur fécondité et par là même une hausse apparente de la fécondité aux jeunes âges.

**Tableau III.10. Fécondité légitime. Descendance atteinte selon l'âge et le groupe de générations**  
(Enquête biographique, Sirao et Kwara)

Âge*	Groupe de générations					
	G.1927-36	G.1937-46	G.1947-51	G.1952-56	G.1957-61	G.1962-66
Femmes						
20-24	2,5	2,5	3,0	3,0	2,6	2,5
25-29	4,1	4,4	4,9	5,2	4,4	
30-34	5,9	6,1	6,5	6,8		
35-39	7,4	7,8	8,0			
40-44	8,6	9,0				
45-49	9,3					
Hommes						
20-24	2,6	2,0	3,4	2,3	2,5	2,8
25-29	4,3	4,4	5,0	5,3	4,6	
30-34	6,2	6,9	7,8	7,7		
35-39	8,1	8,8	9,8			
40-44	10,0	10,6				
45-49	11,3					
* En années révolues.						

## 2. Un régime de fécondité de type traditionnel

La fécondité reste, pour l'instant, structurée par des déterminants de type traditionnel. Au moment de l'enquête, aucune campagne de sensibilisation à la planification familiale n'avait touché la région étudiée. La contraception moderne n'y était pas pratiquée et peu connue<sup>23</sup>. Mes interlocutrices ne m'ont pas non plus

<sup>23</sup> Après description, 13 % des 140 femmes de Kwara interrogées ont déclaré avoir entendu parler de la pilule. Une question ouverte posée au préalable sur la connaissance de méthodes contraceptives d'espacement a fourni peu d'information, généralement les femmes disaient n'en connaître aucune.

mentionné de techniques traditionnelles visant à éviter ou espacer les naissances. Des techniques abortives<sup>24</sup> existent et sont utilisées, mais elles sont réservées aux naissances indésirables du fait de leur *nature* (les grossesses pré-conjugales)<sup>25</sup> et non de leur rang. En réalité, il n'existe pas de réflexion individuelle ni de discussion sur la descendance. Ainsi les femmes de Kwara se sont montrées déconcertées et s'en remettaient toujours à Dieu quand je leur demandais combien d'enfants leur semblaient souhaitables. En insistant ("*si Dieu faisait ce que tu souhaites*"), c'est à peine une femme sur dix (16 sur 139) qui a donné une réponse chiffrée. Le projet, défendu socialement et individuellement, est celui d'une descendance nombreuse et ce projet est *ouvert*, il ne lui est pas fixé de limite en terme numérique.

Les pratiques matrimoniales corrigent peu les potentialités de fécondité : elles assurent, comme on le vérifiera dans un prochain chapitre, le déroulement de la quasi-totalité de la vie féconde des femmes en union, donc en état d'exposition au risque de conception.

La limitation de la fécondité s'opère essentiellement par l'espacement des naissances, déterminé par l'allaitement prolongé et l'aménorrhée qu'elle induit. L'intervalle déclaré souhaitable entre deux naissances est de l'ordre de trois ans. Cette valeur normative, défendue par bien d'autres sociétés africaines<sup>26</sup>, est empreinte de préoccupation sanitaire : préserver l'allaitement de l'enfant en évitant un sevrage prématuré imposé par la survenue d'une nouvelle grossesse<sup>27</sup>.

En réalité, les intervalles observés entre naissances n'atteignent pas tous cette durée : 3 sur 4 (après une naissance vivante) sont inférieurs à 3 ans et un sur 5 n'atteint pas deux ans, la moyenne étant de l'ordre de 30 mois (tableau III.11). De plus, un nombre important de grossesses débutent avant que l'enfant ne soit sevré (tableau III.12) : une enquêtée sur trois déclare avoir été enceinte de sa dernière grossesse alors qu'elle allaitait l'enfant précédent.

---

<sup>24</sup> Plusieurs méthodes m'avaient été signalées au cours d'entretiens qualitatifs (piétinement, composés à base de plantes, solution à base de miel). Le sujet a été abordé au cours de l'enquête biographique auprès de 141 femmes de Kwara, par une question ouverte sur la connaissance de moyens abortifs dans un premier temps, puis en énumérant les moyens précédemment identifiés. Une femme sur quatre a spontanément décrit une ou plusieurs méthodes, 55 % ont déclaré en connaître une au moins après qu'elles aient été évoquées.

<sup>25</sup> L'avortement provoqué semble, d'après les informations recueillies, assez strictement réservé aux grossesses pré-conjugales. Les naissances extra-conjugales (identifiables comme telles en cas de migration prolongée du conjoint) semblent mieux acceptées, la critique s'adresse alors autant au mari qu'à l'épouse qu'il a négligée, il est en effet considéré normal que l'époux cherche sa femme lorsqu'il prolonge sa migration au-delà d'une saison. Un avortement provoqué dans le cadre du mariage semble inconcevable, il est alors révélateur d'un conflit conjugal et perçu comme une provocation ; un tel cas suivi d'un divorce m'a été signalé.

<sup>26</sup> Voir, par exemple, Loch, 1984 ; Van de Walle et Van de Walle, 1988 ; Page et Lesthaeghe, 1981.

<sup>27</sup> Pour une synthèse des travaux sur la survie de l'enfant en fonction de l'intervalle intergénésiq ue et de la durée d'allaitement, voir Gray, 1981.

**Tableau III.11. Répartition, par durée, des intervalles intergénésiques entre les deux derniers accouchements**

(Femmes enquêtées de Kwara ayant eu 2 grossesses au moins et dont la dernière est survenue dans les 5 années précédant l'enquête)

Intervalle	Statut de l'avant-dernière grossesse		
	Toutes grossesses	Naissance vivante	Enfant vivant à l'enquête
Moins de 18 mois	11	4	0
18-23 mois	17	16	11
24-29 mois	34	39	41
30-35 mois	17	19	20
36 mois et plus	21	23	28
Ensemble	100	100	100
Moyenne	28,5 mois	29,8 mois	31,9 mois
Effectifs (a)	82	70	54

(a) 5 observations sur 87 ont été exclues car on ne dispose pas d'une datation suffisamment précise (avec estimation du mois) des deux derniers accouchements.

**Tableau III.12. Distribution des femmes selon l'achèvement de l'allaitement au début de la dernière grossesse**

(Femmes de Kwara soumises au questionnaire sur les comportements de fécondité et ayant eu 2 grossesses au moins)

Âge de la femme à l'enquête (en années)	Allaitement en cours au début de la grossesse							
	Oui		Non		Non lieu (a)		Total (b)	
Moins de 30	12	32 %	18	47 %	8	21 %	38	100 %
		40 %		60 %		–	30	100 %
30-39	7	27 %	13	50 %	6	23 %	26	100 %
		35 %		65 %		–	20	100 %
40-49	5	24 %	7	33 %	9	43 %	21	100 %
		42 %		58 %		–	12	100 %
50 et plus	3	12 %	12	57 %	10	40 %	25	100 %
		20 %		80 %		–	15	100 %
Total	27	25 %	50	45 %	33	30 %	110	100 %
		35 %		65 %		–	77	100 %

(a) naissance précédente = mort-né, fausse-couche, enfant décédé avant le début de la grossesse.  
(b) 16 des 126 femmes ayant eu deux grossesses n'ont pas été prises en compte, par manque d'information.

Il est possible, comme j'en ai émis l'hypothèse plus haut, que ces valeurs traduisent un certain raccourcissement des intervalles inter-génésiques provoqué par l'introduction plus précoce et plus fréquente d'une alimentation complémentaire au lait maternel. Faute de données comparatives, cette hypothèse ne peut pas être testée. Mais les données du moment la confortent : elles montrent en effet que l'introduction d'une supplémentation alimentaire touche une proportion importante d'enfants (un sur deux) dès le deuxième semestre de vie et la totalité après un an (tableau III.13). L'allaitement prolongé reste cependant une pratique généralisée : en l'absence d'interruption liée au décès de l'enfant ou à la survenue de la naissance suivante tous les enfants sont allaités jusqu'à 18 mois, plus de la moitié le sont jusqu'à deux ans et demi. Aucune pratique substitutive (biberon) ne s'est développée. Prolongée par l'allaitement, l'aménorrhée présente une incidence importante jusqu'à 18 mois (tableau III.13).

**Tableau III.13. Distribution des mères allaitantes ou en état d'aménorrhée selon l'âge du dernier-né**

(Femmes de Kwara soumises au questionnaire sur les comportements de fécondité et dont le dernier-né est vivant et âgé de moins de 5 ans au moment de l'enquête)

Âge de l'enfant à l'enquête (a)	Nombres de femmes :			
	En cours d'allaitement		En état d'aménorrhée	Total
	Allaitement exclusif (b)	Allaitement total (c)		
0-5	14	14	11	14
6-11	8	15	12	15
12-17	0	13	8	13
18-23	1	7	1	10
24-29	0	5	2	13
30-35	0	2	0	7
36-59	0	0	0	11
Total	23	56	34	83

(a) en différence de mois.  
 (b) pas d'introduction d'une alimentation complémentaire.  
 (c) introduction ou non d'une alimentation complémentaire.

L'abstinence post-partum est, en comparaison, d'un effet très marginal sur les risques de conception (tableau III.14). D'après les déclarations recueillies auprès de 82 femmes de Kwara, sa durée est variable mais généralement courte : passés les 2 mois suivant l'accouchement, la plupart des femmes ont repris les relations sexuelles avec leur mari.

**Tableau III.14. Distribution des femmes selon la pratique de l'abstinence post-partum au moment de l'enquête et l'âge de l'enfant**

(Femmes de Kwara soumises au questionnaire sur les comportements de fécondité et dont le dernier-né est vivant et âgé de moins de 5 ans au moment de l'enquête)

Âge de l'enfant à l'enquête (a)	Nombres de femmes :			
	En cours d'abstinence		Sexuellement actives	Total (c)
	Liée à la naissance	Non liée à la naissance (b)		
0-2	5	0	0	5
3-5	1	1	7	9
6-11	4	2	8	14
12-23	2	2	19	23
24-59	0	4	27	31

(a) en différence de mois.  
(b) époux en migration, époux délaissant sa femme...  
(c) 1 femme sur 83 n'a pas été prise en compte, par manque d'information.

\* \*

\*

Baisse significative de la mortalité et maintien de la fécondité à un niveau élevé : la population étudiée se situe sans aucune ambiguïté en première phase de transition démographique. Elle se trouve confrontée par là-même à une autre contrainte démographique, celle d'une croissance naturelle particulièrement importante. Sur la période 1976-1988 le taux d'accroissement naturel annuel moyen a été estimé à 3,2 % ce qui, sans changement, signifie un doublement de la population en 22 ans<sup>28</sup>.

Pour faire face à la pression démographique, bien des populations ont développé le recours à l'émigration, avant que les comportements de reproduction ne cèdent. Cette solution a-t-elle également été adoptée par les Bwa ?

<sup>28</sup> On se rapportera à la thèse pour la présentation de la méthode d'estimation des taux de croissance intercensitaires, la discussion des indicateurs obtenus et leur comparaison avec les estimations déduites des événements des douze derniers mois.



## CHAPITRE IV

---

# LA DYNAMIQUE MIGRATOIRE

La croissance naturelle très forte que connaît aujourd'hui la population étudiée n'est pas perçue comme un problème. L'idéologie populationniste chère aux Bwa reste fermement défendue : le projet du village est de s'accroître, grâce aux naissances mais aussi en veillant, par les structures d'intégration, à retenir ses membres sur place et à en accueillir de nouveaux. La croissance de la population apparaît alors comme un indicateur de réussite du projet communal : forte, elle est synonyme de succès ; amputée de nombreux départs, elle est signe d'échec des structures d'intégration communautaires. Aucun responsable n'est prêt à envisager que la population de son village puisse être trop nombreuse ni à reconnaître que la pression sur les terres puisse limiter l'accueil de nouveaux immigrants.

Toutefois différents indices laissent à penser que la situation agricole et foncière se détériore : le relevé foncier réalisé à Kwara révèle que la majorité des terres sont cultivées et que le temps de jachère nécessaire à la régénération du sol n'est plus respecté<sup>1</sup> ; les paysans font part d'une baisse du rendement agricole et commencent, quand ils en ont les moyens, à acheter des engrais ; des conflits portant sur la jouissance des champs n'arrivent plus à être réglés par les institutions villageoises et sont soumis aux instances juridiques du Cercle ; les habitants de Boroma, village peu peuplé, se plaignent des pressions des villages voisins souhaitant s'approprier leurs terres... Même si elle n'est pas reconnue comme telle, la pression démographique commence ainsi à se faire sentir.

Le développement de la pratique migratoire peut constituer une première réponse aux contraintes de la croissance naturelle : réponse directe par la correction faite par l'émigration sur la population présente ou réponse indirecte, par l'extension et la diversification des sources de revenus que permettent les déplacements. En retour, en confrontant les individus à d'autres milieux et en introduisant une nouvelle composante dans leur biographie, la migration favorise aussi l'introduction de nouveaux comportements familiaux.

---

<sup>1</sup> D'après mes informateurs, ce temps de jachère est de l'ordre de 3-4 ans aujourd'hui alors qu'il s'étalait jadis sur une vingtaine d'années.

On jugera de l'ampleur de la dynamique migratoire et de son évolution en adoptant trois angles d'approche. En premier lieu, la mesure du mouvement intercensitaire 1976-1988 donnera un cadrage sur la période récente. La question d'une déperdition démographique d'origine migratoire et celle de son évolution seront ensuite discutées en évaluant le poids des émigrés au sein des lignages représentés au village. Enfin les itinéraires migratoires des résidents permettront de saisir le vécu différentiel de la migration entre les générations et aussi de repérer l'émergence de nouvelles formes de déplacement.

## I. LES MIGRANTS INTERCENSITAIRES 1976-1988

Le taux de migration nette s'élève à  $-6\text{ ‰}$  par an en moyenne sur la période 1976-1988. Certes non négligeable, cette valeur reste cependant modeste par rapport à la croissance naturelle ( $32\text{ ‰}$ ) : la correction apportée par l'émigration est à peine de l'ordre de  $20\text{ ‰}$  et laisse le taux d'accroissement annuel au niveau, encore très élevé, de  $28\text{ ‰}$ .

Cet indicateur reste cependant trop grossier pour appréhender l'ampleur de la dynamique migratoire. Pour préciser la mesure du phénomène il est essentiel d'une part de tenir compte du sexe et de l'âge, variables individuelles fortement associées aux comportements migratoires, et, d'autre part, de distinguer les deux composantes de la dynamique migratoire, les entrées et les sorties.

### 1. Questions de mesure

L'appariement, par l'enquête renouvelée, des données nominatives des recensements de 1976 et 1988 permet de s'intéresser à une catégorie de migrants : les individus qui résidaient au village à l'un des recensements et pas à l'autre. Leur fréquence sera mesurée en faisant abstraction du mouvement naturel, c'est-à-dire en ne considérant que les individus qui étaient déjà nés au recensement de 1976 et encore vivants à celui de 1988, et en prenant l'effectif de la population résidente en 1976 comme référence. La proportion des émigrants sera ainsi calculée en rapportant l'effectif des individus qui résidaient au village en 1976 et ailleurs en 1988, à celui de la population résidant au village en 1976 et survivante en 1988. Les immigrants seront, de même, rapportés à la population résidente au recensement de 1976 afin de mesurer l'effet compensateur du flux des entrées par rapport à celui des

départs et d'en déduire un solde migratoire. Il faudra garder à l'esprit que l'expression "migrant intercensitaire", retenue par commodité, est utilisée dans un sens restreint, ni les résidents aux deux recensements s'étant déplacés dans l'intervalle, ni les individus absents aux deux opérations mais ayant résidé au village dans la période intercensitaire, n'étant pris en compte.

L'analyse selon l'âge se heurte à deux autres problèmes. D'une part il existe des discordances, souvent importantes<sup>2</sup>, entre les âges fournis par différentes sources (notamment les recensements de 1976 et 1987). D'autre part, l'information sur l'âge n'a pas été enregistrée par le recensement local de 1988 et elle est également manquante pour les résidents omis lors du recensement de 1976. Pour obtenir des données cohérentes et complètes, j'ai décidé de redéfinir l'âge en tenant compte des différentes informations disponibles. L'estimation établie par l'enquête biographique a été retenue en priorité quand elle était disponible. À défaut, la moyenne des déclarations obtenues en 1976 et 1987 a été utilisée, ceci pour les individus saisis par ces deux recensements. L'information censitaire a été maintenue pour les individus saisis par une seule de ces opérations. Un âge approximatif a, enfin, été attribué aux individus pour lesquels aucun des recensements ne mentionnait l'âge, ceci en traitant la question cas par cas et en consultant les informations manuscrites recueillies à leur propos au cours de l'enquête. Ces âges corrigés ont été exprimés en années révolues au premier janvier le plus proche du recensement, soit respectivement les premiers janviers 1977 et 1988.

Rappelons enfin que les situations de résidence sont distinguées en fonction d'un critère de durée (de résidence ou d'absence) de 3 mois<sup>3</sup> et que les migrants sont définis par rapport au village<sup>4</sup>.

## **2. Un déficit migratoire important chez les jeunes adultes**

Loin d'être homogène entre les différents groupes d'âges, la pratique migratoire intercensitaire est essentiellement le fait des jeunes adultes (figure IV.1, annexe 12).

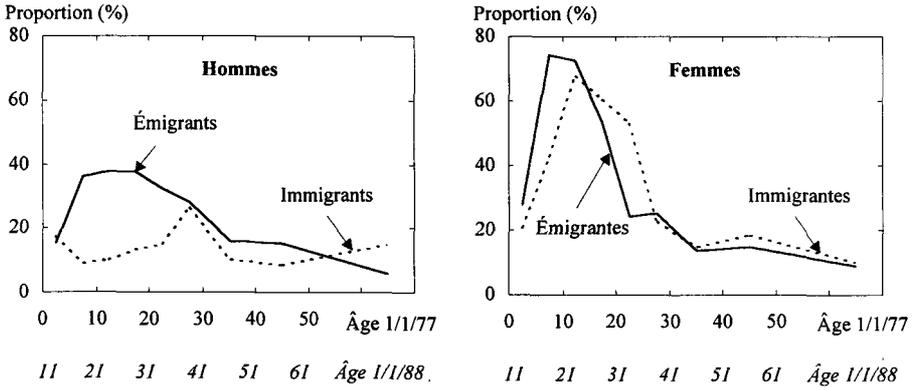
Chez les hommes, la fréquence des émigrants selon l'âge suit une courbe en cloche dont les valeurs maximales sont atteintes avant 30 ans. La ponction opérée par l'émigration entre 1976 et 1988 s'établit à plus d'un tiers parmi les générations

<sup>2</sup> Rappelons que les enregistrements cohérents, entre les recensements de 1976 et 1987, concernent moins d'un individu sur deux et que les écarts de 5 ans et plus touchent une personne sur quatre.

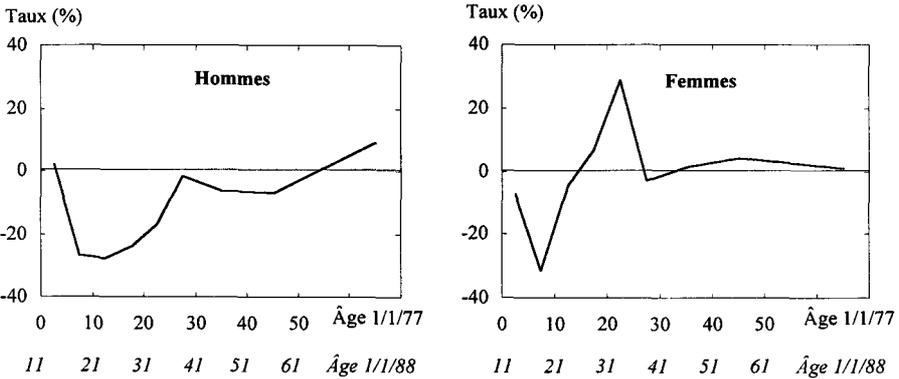
<sup>3</sup> Les individus absents pour une durée de 3 mois au moins sont comptabilisés parmi les émigrés.

<sup>4</sup> Les individus qui se sont déplacés au sein de la zone d'enquête sont comptabilisés parmi les migrants, ils se définissent comme des émigrants par rapport au village de résidence en 1976 et comme des immigrants relativement à celui où ils habitent en 1988.

âgées de 16 à 35 ans en 1988 et elle s'approche de 40 % entre 20 et 30 ans. Elle diminue aux âges ultérieurs mais concerne encore un homme sur 6 parmi les générations âgées de 41 à 60 ans en 1988.



a) Proportions de migrants



b) Solde migratoire, 1976-1988

Émigrants : individus résidant au village au recensement de 1976 et n'y résidant pas au recensement de 1988

Immigrants : individus ne résidant au village au recensement de 1976 et y résidant au recensement de 1988.

Le poids des émigrants et des immigrants est mesuré par rapport à la population résidant au village au recensement de 1976 et survivante au recensement de 1988.

**Figure IV.1. Mobilité intercensitaire selon le sexe et l'âge**  
(Enquête renouvelée, 8 villages, prise en compte des "âges cohérents")

L'immigration varie moins avec l'âge des individus : le poids des entrées, exprimé par rapport à l'effectif de la population résidente en 1976, se situe entre 10 % et 20 % pour la plupart des classes d'âges. La représentation plus forte des

immigrants parmi les hommes de 25 à 29 ans en 1976 traduit l'intensité des retours faisant suite aux migrations des jeunes adultes.

La mise en correspondance des indicateurs d'immigration et d'émigration masculines révèle l'existence d'un déficit migratoire important aux jeunes âges adultes (16-35 ans) : l'effectif des résidents en 1988 est inférieur de 25 % à celui des résidents en 1976 parmi les générations âgées de 16 à 30 ans en 1988. En revanche chez les enfants (0-4 ans en 1976, 11-15 ans en 1988) et les hommes âgés de plus de 35 ans en 1988, les deux composantes du phénomène migratoire tendent à se compenser conduisant à un solde migratoire situé entre -10 % et +10 %.

La mobilité des femmes est, comme celle des hommes, maximale aux jeunes âges adultes mais elle s'y exprime avec une intensité nettement plus forte encore. L'émigration concerne ainsi près de 3 femmes sur 4 parmi les générations âgées de 16-25 ans en 1988 (soit un niveau deux fois plus important que celui des hommes) et plus de la moitié des femmes de 26-30 ans. Aux âges ultérieurs, les indicateurs d'émigration des deux sexes se rapprochent. Mais à la différence du sexe masculin, l'immigration présente, chez les femmes, un profil et une intensité selon l'âge très proche des indicateurs d'émigration. Les deux courbes sont légèrement décalées révélant un déficit migratoire important (de l'ordre de 30 %) parmi les femmes âgées de 16-20 ans en 1988 et un solde nettement positif (également de l'ordre de 30 %) à 31-35 ans.

Cette mobilité féminine relève avant tout de la pratique matrimoniale : c'est aux âges auxquels les femmes entrent en union, entre 15 et 25 ans, que les indicateurs sont les plus élevés. À ces âges, les émigrantes sont en grande partie des femmes qui sont allées se marier dans un autre village et réciproquement l'immigration est alimentée par les femmes des localités environnantes venues au village au titre d'épouses des résidents. Le déficit migratoire observée chez les femmes de 16-20 ans en 1988 suggère cependant que la mobilité matrimoniale n'est pas seule en cause : il s'explique en fait par les migrations de travail que les jeunes générations tendent de plus en plus souvent à effectuer dans les années qui précèdent leur mariage. Quant à la surreprésentation des immigrantes par rapport aux émigrantes parmi les femmes âgées de 31 à 35 ans en 1988, elle correspond probablement en grande partie aux femmes qui avaient accompagné leur époux en migration et sont revenues au village avec lui. Elle coïncide en effet, moyennant un décalage de 5 ans correspondant à l'écart d'âge moyen entre conjoints, avec le taux d'immigration élevé observé parmi les hommes de 36-40 ans. Il n'est pas exclu, cependant, que ce décalage tienne aussi à des erreurs sur l'âge des femmes, associées à leur situation matrimoniale, en l'occurrence à une surestimation, par le recensement national de 1987, de l'âge des femmes venues au village pour s'y marier.

Abstraction faite du mouvement naturel, on voit que les villages étudiés ont connu un renouvellement important de leur population induit par la dynamique

migratoire. En l'espace de 11 années, la population résidente a été amputée, par l'émigration, d'un tiers de son effectif (26 % pour les hommes, 40 % pour les femmes) mais ces sorties ont été compensées, dans 75 % des cas (52 % pour les hommes, 88 % pour les femmes), par les immigrations.

### **3. Renouveau de la population villageoise mais relative stabilité de sa configuration lignagère**

Ce renouvellement de la population associé à la dynamique migratoire correspond-il à un renouvellement des familles installées au village c'est-à-dire à la disparition, du fait de l'émigration, de certains lignages, et à l'affirmation, via l'immigration, de nouvelles unités familiales ? Dans ce cas, la dynamique migratoire serait associée à une recomposition de la structure villageoise, d'une ampleur conséquente si l'on en croit les indicateurs de mobilité observés sur une dizaine d'années.

L'identification des lignages installés<sup>5</sup> dans les villages lors de l'enquête renouvelée (en 1988) et des groupes domestiques qui y sont rattachés permet d'aborder cette question, ceci en repérant d'une part les émigrants intercentraux qui appartiennent à ces lignages et d'autre part les immigrants dont le lignage était déjà représenté au village (par un homme résident au moins) lors du recensement de 1976. L'analyse sera limitée aux hommes, le brassage de la population féminine, institué par la pratique matrimoniale en vertu des règles d'exogamie lignagère et de virilocalité, étant d'une autre nature.

Si l'on analyse ainsi la répartition des migrants selon la représentation de leur lignage au village (tableau IV.1), il apparaît clairement que la mobilité intercentrale ne s'accompagne pas d'une modification significative de la composition lignagère des villages mais s'inscrit avant tout au sein des familles qui y sont installées. En effet, les émigrants appartiennent 8 fois sur 10 à un lignage toujours représenté au village en 1988, 9 fois sur 10 si l'on s'intéresse aux hommes âgés de 21-40 ans en 1988 parmi lesquels les émigrants sont les plus fréquents. Réciproquement, une proportion importante (7 sur 10) des immigrants appartiennent à des lignages qui étaient déjà représentés au village en 1976.

La dynamique migratoire s'inscrit donc clairement dans le cadre d'une structure lignagère instituée au sein des villages : des individus s'en vont et d'autres arrivent au village, mais, pour l'essentiel, ils appartiennent tous aux mêmes familles. L'émigration est, en dernière instance, le moteur de cette dynamique ; les

---

<sup>5</sup> Il s'agit des patrilignages représentés au village, lors de l'enquête, par un homme, responsable de groupe domestique (*zúso*), au moins.

immigrations sont en grande partie des retours qui ne font qu'exprimer une sortie antérieure du village.

**Tableau IV.1. Proportion (%) d'hommes appartenant à un lignage représenté au village parmi les migrants de la période intercensitaire 1976-1988**  
(Enquête renouvelée, 8 villages)

Catégorie de migrants	Âge au 1/1/1977 - Âge au 1/1/1988 (en années)					Ensemble
	0-4	5-9	10-19	20-29	30 et plus	
	11-15	16-20	21-30	31-40	41 et plus	
Émigrants appartenant à un lignage représenté en 1988 :	75	79	87	93	75	83
Immigrants appartenant à un lignage représenté en 1988 et en 1976 :	75	53	64	83	71	71
<i>Effectifs d'émigrants</i>	28	66	90	45	28	257
<i>Effectifs d'immigrants</i>	32	17	28	29	28	134
Émigrants : individus résidant au village lors du recensement de 1976 et n'y résidant pas lors du recensement de 1988.						
Immigrants : individus ne résidant pas au village lors du recensement de 1976 et y résidant lors du recensement de 1988.						

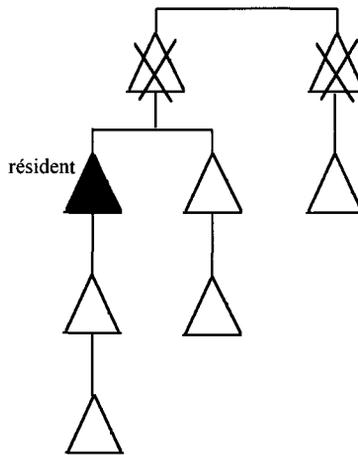
## II. TENDANCE DE L'ÉMIGRATION

L'enquête renouvelée met en évidence une émigration importante au moment du recensement de 1988. Ce phénomène est-il conjoncturel, lié à la date d'observation, située pendant la saison creuse ? S'inscrit-il au contraire dans une tendance à la hausse de l'émigration ? Faute d'un suivi de la population sur le long terme qui permettrait d'en discuter avec précision, c'est de manière indirecte, en utilisant les données généalogiques et biographiques, que j'essaierai de répondre à cette question.

Les généalogies recueillies à Sirao et Kwara permettent en effet d'estimer l'émigration masculine au sein des lignages qui y sont représentés, en traitant comme émigrés les hommes des patrilignages ne résidant pas au village. Le questionnaire biographique administré aux résidents a également été rempli pour ces émigrés, ceci auprès de leur plus proche parent résidant au village. Il est ainsi possible de reconstituer l'histoire migratoire des générations masculines appartenant à ces lignages (et survivantes au moment de l'enquête).

Au préalable un certain nombre de précautions devaient être prises. Les limites inhérentes au recueil des généalogies orales (voir chapitre II) ne permettant pas une

identification exhaustive des émigrés se rattachant au lignage, j'ai préféré restreindre d'emblée l'identification des émigrés au sein de certaines catégories d'apparentés supposées bien déclarées. Ont ainsi été retenus les émigrés qui sont fils, frère<sup>6</sup>, petit fils (fils de fils), cousin (fils du frère du père) ou neveu (fils de frère) de résidents (figure IV.2). Par ailleurs, certains lignages n'ayant pas bénéficié de l'extension de l'enquête biographique aux émigrés<sup>7</sup> n'ont pas été pris en compte. Les lignages traités regroupent 81 % de la population résidente. Ils comptent 711 hommes (tous âges confondus) dont 544 ont été enquêtés au titre de résident et 167 au titre d'émigré<sup>8</sup>.



**Figure IV.2. Catégories d'apparentés pris en compte pour le repérage des émigrés**

L'enquête biographique fournit l'itinéraire migratoire de chacun d'eux et permet donc d'évaluer l'intensité de l'émigration au cours de la vie des différentes générations. L'indice retenu rapporte l'effectif des individus résidant au village à différents âges à celui des individus qui y sont nés (figure IV.3 et tableau IV.2). Il est exprimé par rapport à 100 : un indice inférieur (ou supérieur) rend compte d'un effectif de résidents (à l'âge considéré) inférieur (ou supérieur) à celui des hommes natifs du village parmi les enquêtés des générations considérées. Par exemple, l'indice de 51 enregistré à 30 ans pour les générations 1954-1958 signifie que les hommes résidant au village au début de l'année de leur trentième anniversaire étaient deux fois moins nombreux que ceux qui y sont nés. L'indicateur étant calculé

<sup>6</sup> On traite de la parenté patrilinéaire, le terme de frère signifie donc ici "né d'un même père".

<sup>7</sup> Il s'agit d'une part des lignages de griots et d'autre part du lignage de Sirao qui ne s'est pas prêté à l'opération de 1989 au cours de laquelle les biographies des émigrés ont été enregistrées.

<sup>8</sup> Ces effectifs tiennent compte de l'exclusion de 4 hommes (2 résidents et 2 émigrés) dont l'histoire migratoire n'a pu être reconstituée.

à partir de données rétrospectives, il est fait l'hypothèse que la migration et la mortalité sont statistiquement indépendants<sup>9</sup>.

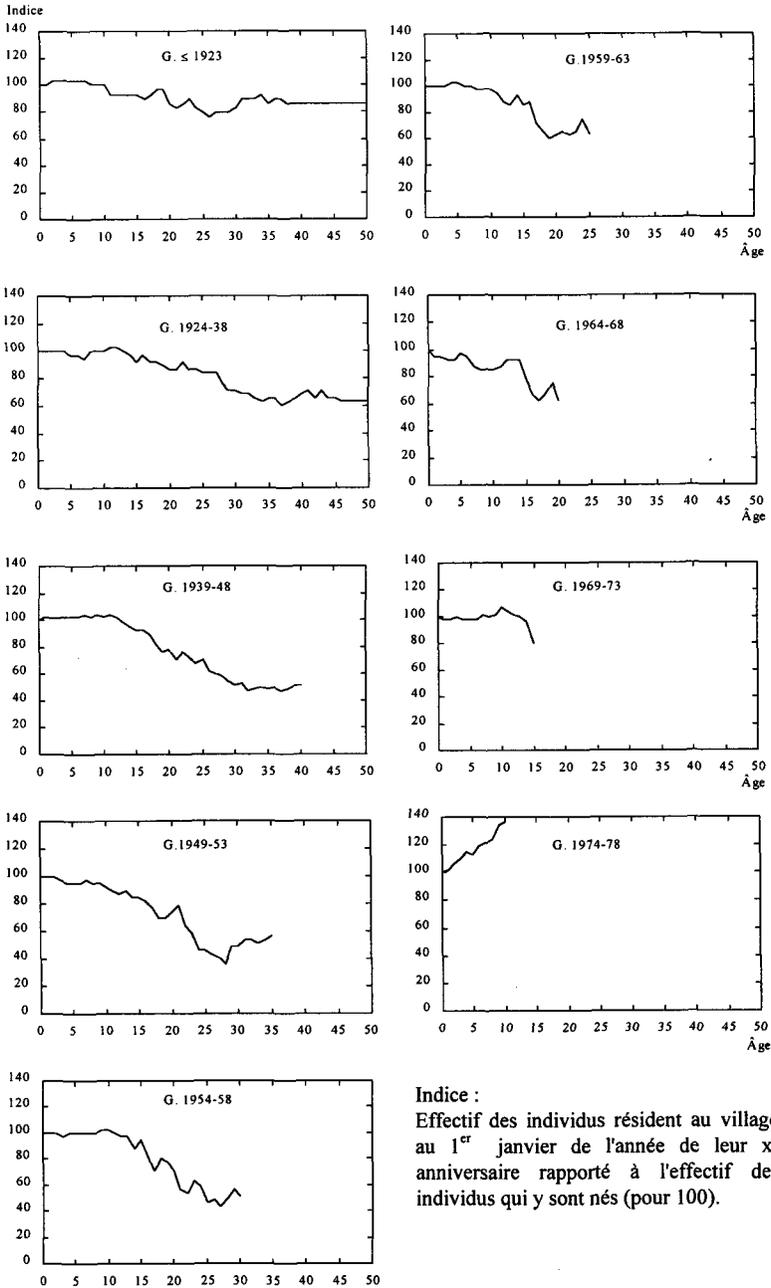
L'augmentation de l'émigration est nette entre les générations les plus anciennes et celles des années 1950. La baisse de l'indicateur avec l'âge s'accélère et s'amplifie d'une génération à l'autre pour aboutir à des niveaux particulièrement bas chez les hommes nés au milieu du siècle. Ainsi les hommes résidant au village au début de l'année de leur 20<sup>e</sup> anniversaire représentaient à peine deux tiers de ceux qui y sont nés parmi les générations 1959-1968, contre trois quarts parmi les générations 1949-1958 et six-septièmes des générations antérieures à 1939 prises au même âge. À 25 ans, on compte, au sein de la population sélectionnée, moins d'un résident au village pour deux natifs saisis parmi les générations 1949-1958, soit un indicateur près de deux fois plus faible que celui des générations nées avant 1939.

Il est certes possible que la tendance soit surestimée par la méthode adoptée. En effet l'enregistrement des émigrés se fonde sur les ascendants et les collatéraux résidant au village, or la proportion de survivants parmi ces apparentés baisse quand l'âge d'*ego* augmente et la probabilité d'être comptabilisé est donc plus faible pour les émigrés des générations anciennes. De telles omissions semblent, malgré tout, rares à la lecture des généalogies relevées sur le mode extensif, sans limitation des catégories d'apparentés. La ponction croissante exercée par l'émigration sur la population résidente est certainement un phénomène réel, du moins jusqu'aux générations des années 1950.

Cette ponction affecte toutes les générations considérées sur le même intervalle d'âge. La baisse débute vers l'âge de 15 ans et s'amortit vers 30 ou 35 ans. La hausse de l'indicateur au cours des dix premières années d'âge pour les générations les plus récentes apparaît, au premier abord, singulière et paradoxale. Ce mouvement croissant d'immigration de jeunes enfants résulte en fait de la hausse de l'émigration aux âges adultes. Le surplus d'enfants résidant au village par rapport à l'effectif de ceux qui y sont nés correspond en effet à des enfants nés au cours de la migration de leurs parents et qui sont revenus au village avec ces derniers ou alors qui y ont été confiés<sup>10</sup>.

<sup>9</sup> On suppose que les hommes qui sont décédés ont eu (ou auraient eu) le même comportement migratoire que ceux qui ont survécu et sur lesquels s'appuient les indicateurs.

<sup>10</sup> Sur les 17 enfants des générations 1974-1978, appartenant aux lignages et aux catégories d'apparentés étudiés, résidant au village au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de leur dixième anniversaire et qui n'y étaient pas nés, 7 (41 %) étaient confiés ; les autres étaient nés lors d'une migration de leurs parents et étaient revenus au village avec eux.



La population traitée comprend les hommes résidant au village et les émigrés se rattachant à eux au titre de fils, frère, petit-fils (fils de fils), cousin (fils du frère du père) ou neveu (fils de frère).

**Figure IV.3. Indicateur d'émigration, selon l'âge et le groupe de générations**  
(Enquête biographique et généalogies, Sirao et Kwara)

**Tableau IV.2. Indicateur d'émigration masculine, selon l'âge et le groupe de générations** (enquête biographique et généalogies, Sirao et Kwara)

La population traitée comprend les hommes résidant au village et les émigrés se rattachant à eux au titre de fils, frère, petit-fils (fils de fils), cousin (fils du frère du père) ou neveu (fils de frère).

L'indicateur donne le nombre d'hommes résidant au village au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de leur x<sup>e</sup> anniversaire pour 100 qui y sont nés.

Anniversaire	Généralités								
	1974-78	1969-73	1964-68	1959-63	1954-58	1949-53	1939-48	1924-38	≤ 1923
Naissance	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1	102	98	95	100	100	100	103	100	100
2	107	98	95	100	100	100	101	100	103
3	111	100	93	100	98	97	101	100	103
4	115	98	93	102	100	95	103	100	103
5	113	98	98	102	100	95	103	97	103
6	120	98	95	100	100	95	103	97	103
7	122	102	88	100	100	97	104	95	103
8	124	100	85	98	100	95	103	100	100
9	135	102	85	98	102	95	104	100	100
10	137	107	85	98	102	92	103	100	100
11		104	88	95	100	90	104	103	93
12		102	93	88	98	87	101	103	93
13		100	93	86	98	90	99	100	93
14		96	93	93	88	85	96	97	93
15		80	78	86	95	85	93	92	93
16			68	88	83	82	93	97	90
17			63	72	71	77	90	92	93
18			68	65	80	69	82	92	97
19			75	60	78	69	76	89	97
20			63	63	71	74	78	87	86
21				65	56	79	71	87	83
22				63	54	64	76	92	86
23				65	63	59	72	87	90
24				74	59	46	68	87	83
25				63	46	46	71	84	79
26				49	44	44	62	84	76
27					44	41	60	84	79
28					49	36	59	76	79
29					56	49	54	71	79
30					51	49	51	71	83
31						54	53	68	90
32						54	47	68	90
33						51	49	66	90
34						54	50	63	93
35						56	49	66	86
36							50	66	90
37							47	61	90
38							49	63	86
39							51	66	86
40							51	68	86
41								71	86
42								66	86
43								71	86
44								66	86
45								66	86
46								63	86
47								63	86
48								63	86
49								63	86
50								63	86
Effectifs :	71	73	49	51	43	42	73	42	32
- résidents	67	52	27	30	25	24	39	29	28
- émigrés	4	21	22	21	18	18	34	13	4
- nés au village	46	56	40	43	41	39	68	38	29

\* \*  
\*

La mesure de l'émigration au sein des lignages confirme donc les résultats de l'enquête renouvelée : l'émigration atteint des niveaux remarquablement élevés au sein de la population masculine, aux jeunes âges adultes. On comptait ainsi 50 % d'émigrés à 30 ans parmi les hommes des lignages enquêtés nés en 1939-58, ceci en limitant pourtant l'enregistrement des émigrés à quelques catégories d'apparentés. Des générations les plus anciennes à celles des années 1950, l'émigration a exercé une ponction démographique croissante au sein des lignages, confortant l'hypothèse d'une transition migratoire. D'un point de vue strictement démographique, la déperdition démographique d'origine migratoire peut en effet être considérée comme une réponse à l'augmentation du croît naturel due à la baisse de la mortalité et aux pressions qu'elle commence à exercer sur les ressources. Les intéressés ne reconnaissent pas ces arguments mais considèrent que les migrations sont à rapporter à des aspirations individuelles, stimulées par l'attraction des villes et les potentialités limitées sur place : *"on va chercher ailleurs ce qu'on ne peut trouver chez soi"*, en l'occurrence de l'argent, des vêtements, des produits manufacturés, etc.

Sur le plan individuel, les migrations définissent un nouvel espace d'expression et d'expérience individuelles, susceptible de favoriser la mise en question des modèles inculqués et la définition de nouveaux comportements au sein des familles. C'est à l'approche de ces expériences migratoires que l'on s'intéressera à présent. On portera l'attention aux seuls individus enquêtés au titre de résidents à Sirao et Kwara, c'est-à-dire à la population sur laquelle est centrée l'analyse des comportements socio-démographiques.

### III. L'EXPÉRIENCE MIGRATOIRE DES RÉSIDENTS

La migration<sup>11</sup> n'est pas un événement rare ni un phénomène récent. La plupart des adultes ont migré au cours de leur vie, y compris les générations anciennes (tableau IV.3). C'est le fait de 83 % des hommes et des femmes résidents âgés de 20 ans et plus. Dans les générations adultes les moins concernées, on compte tout au plus un tiers d'individus ayant déclaré n'avoir jamais vécu hors de leur village de résidence pour une durée de 3 mois au moins. Le nombre de migrations enregistrées apparaît par ailleurs relativement important. Il varie entre 3 et 6, en moyenne, parmi

---

<sup>11</sup> La migration, rappelons-le, renvoie à un changement de localité pour une durée de 3 mois au moins. On utilisera le terme de déplacement dans le même sens. Un retour est considéré comme une migration et est donc comptabilisé comme telle.

les générations adultes masculines, entre 2 et 4 pour le sexe féminin. L'idée d'une population résidente immobile, repliée sur un espace villageois unique est donc bien éloignée de la réalité.

Pour analyser plus précisément l'expérience qu'en ont fait les générations successives, on traitera séparément les migrations des hommes et celles des femmes dont on a vu déjà qu'elles étaient fortement associées à leur vie matrimoniale.

**Tableau IV.3. Indicateurs de migration selon le sexe et le groupe d'âges au moment de l'enquête**

(Résidents enquêtés à Sirao et Kwara, enquête biographique)

Âge atteint l'année de l'enquête (en années)	Hommes			Femmes		
	Proportion ayant vécu au moins une migration (%)	Nombre moyen de migrations par individu	<i>Effectifs</i>	Proportion ayant vécu au moins une migration (%)	Nombre moyen de migrations par individu	<i>Effectifs</i>
0-9	22	0,4	259	28	0,5	222
10-14	43	0,7	94	41	0,9	82
15-19	77	3,2	79	63	1,7	59
20-24	87	4,0	38	76	2,6	46
25-29	100	6,0	36	94	3,6	50
30-34	90	5,1	30	80	2,7	35
35-39	82	6,5/5,6 (a)	22/21 (a)	94	3,7	32
40-49	79	5,7/4,1 (a)	52/50 (a)	80	2,9	45
50-64	73	3,8	37	73	2,5	48
65 et plus	68	3,3	31	89	2,6	36
Ensemble	53	2,4/2,2 (a)	678/675 (a)	57	1,8	655

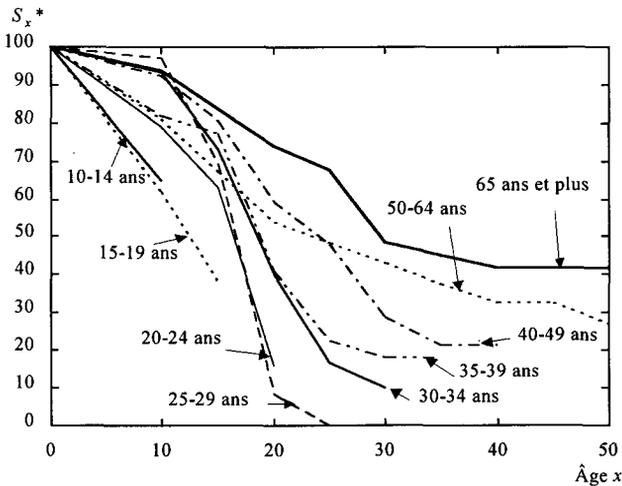
(a) En excluant les individus ayant réalisé plus de 20 migrations.

## 1. Les migrations des hommes

### a) Un développement de la mobilité

L'essor de la mobilité masculine est manifeste à la simple lecture du nombre moyen de migrations réalisées et de la proportion d'hommes ayant migré au moins une fois avant l'enquête (tableau IV.3) : ces deux indicateurs augmentent quand on passe des générations les plus anciennes à celles âgées de 25-29 ans à l'enquête en dépit de la diminution de la durée d'exposition au risque de migrer.

Il est plus clair encore quand on construit, par groupe de générations, des indicateurs par groupe d'âges (figures IV.4 et IV.5, annexe 13). Ainsi la baisse de plus en plus forte et rapide de la proportion d'hommes n'ayant jamais migré avant différents âges est significative de la généralisation, toujours plus précoce, de l'accès au déplacement. À 30 ans, cette proportion, de l'ordre de 50 % parmi les hommes âgés de 65 ans et plus à l'enquête, passe à 30 % parmi les 40-49 ans et à 10 % chez les hommes de 30-34 ans (figure IV.4). On sait déjà qu'elle sera nulle chez les 25-29 ans qui ne comptent plus guère de membres ne s'étant jamais déplacé. De toute évidence, la tendance se poursuit parmi les générations plus jeunes.

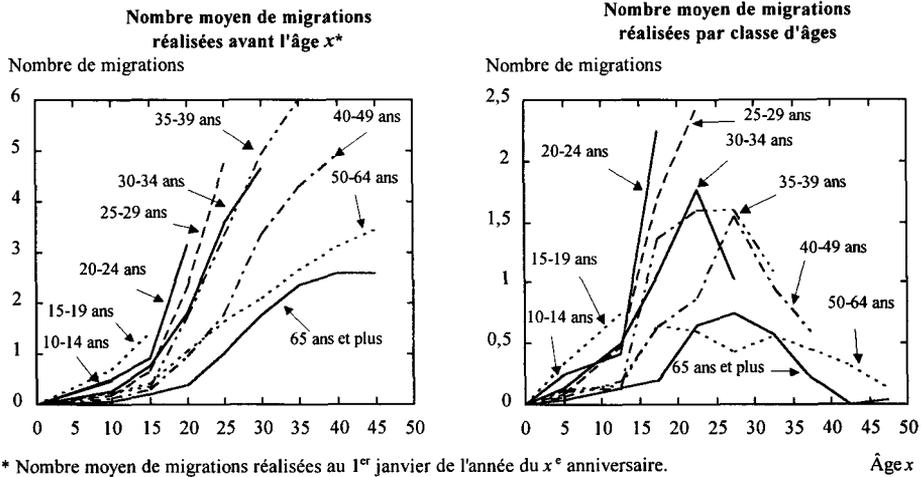


\* Proportion (%) d'hommes n'ayant jamais migré au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du x<sup>e</sup> anniversaire

**Figure IV.4. Fréquence des hommes n'ayant jamais migré avant l'âge x, selon le groupe d'âges au moment de l'enquête**  
(Résidents enquêtés à Sirao et Kwara, enquête biographique)

Dans le même temps, le nombre moyen de migrations réalisées avant différents âges se démultiplie d'un groupe de générations à l'autre : le nombre de migrations effectuées avant 25 ans est 5 fois plus élevé parmi les hommes âgés de 25-29 ans à l'enquête que celui des 65 ans et plus, et le rapport atteint 7 à 15 ou 20 ans entre groupes d'âges extrêmes (figure IV.5).

L'intensification de la pratique migratoire se situe essentiellement aux jeunes âges adultes, entre 15 et 30-35 ans, comme le montre l'évolution du nombre de migrations par tranche d'âges au fil des générations (figure IV.5). Elle s'observe aussi, mais plus faiblement, aux jeunes âges, avant 15 ans.



**Figure IV.5. Nombre moyen de migrations réalisées avant l'âge  $x$  et nombre moyen de migrations par classe d'âges quinquennale, selon le groupe d'âges au moment de l'enquête. Sexe masculin.**  
(Résidents enquêtés à Sirao et Kwara, enquête biographique)

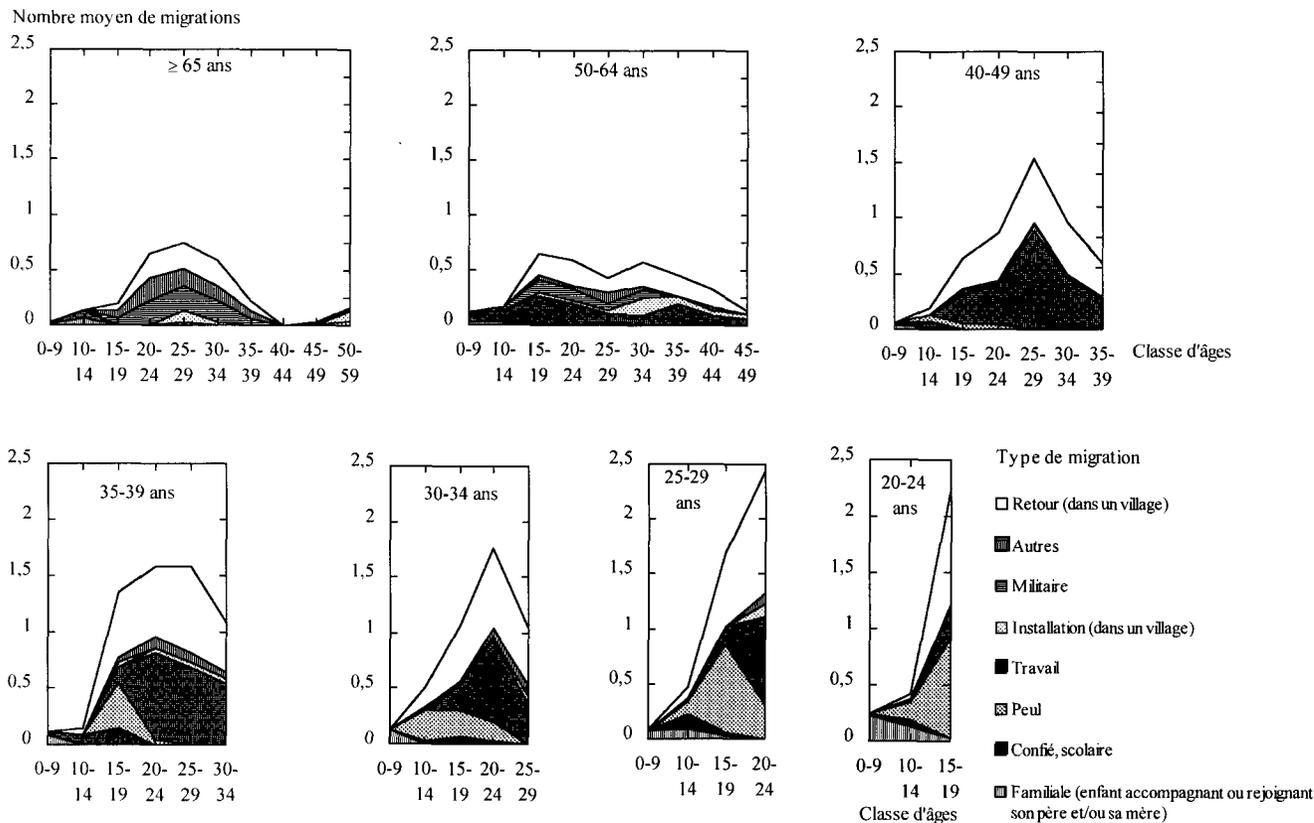
### *b) Les nouveaux types de migration*

L'expansion de la mobilité masculine ne concerne pas tous les types de déplacements (figure IV.6). Elle correspond, en fait, essentiellement à l'essor de deux catégories de migrations classées par l'enquête dans les catégories de "migration Peul" et de "migration de travail".

Les premières correspondent aux séjours effectués par les jeunes hommes chez les Peul pour se procurer des têtes de bétail. Les Peul font appel à de la main d'œuvre extérieure pour participer à l'entretien de leurs troupeaux (gardiennage, transhumance) et ce travail, rétribué à raison d'une bête pour 6 mois de gardiennage, constitue un moyen permettant aux familles de se procurer des bœufs (de labour en particulier) sans échange monétaire.

Les migrations de travail visent en revanche la recherche de numéraire, elles s'opèrent très généralement hors de la région de résidence vers les centres urbains ou des zones agricoles plus favorisées (plantations).

Ces deux catégories n'étaient quasiment pas représentées parmi les déplacements des anciennes générations. Chez les résidents âgés de 50 ans et plus, l'évolution relativement plane des migrations avec l'âge va de pair avec la coexistence de différents types de migrations dont aucun ne prédomine réellement. En revanche, le schéma des générations ultérieures est modelé par les migrations

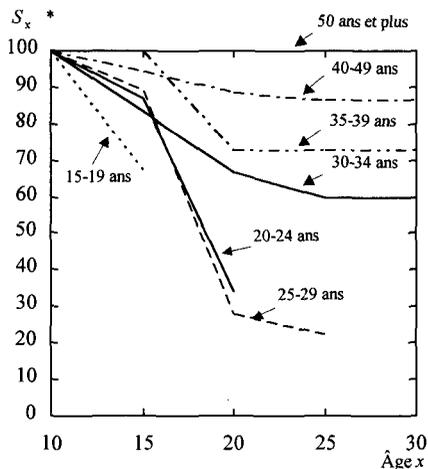


**Figure IV.6. Nombre moyen de migrations réalisées par classe d'âges quinquennale, selon le type du déplacement**  
**Pour chaque groupe d'âges à l'enquête. Sexe masculin (enquête biographique, Sirao et Kwara, résidents)**

réalisées chez les Peul et les migrations de travail. Les premières s'affirment très nettement à 15-19 ans, et regroupent, à ces âges, trois migrations sur quatre (abstraction faite des retours) parmi les jeunes générations (20-29 ans). Les secondes prennent le relais aux âges ultérieurs.

### *L'affirmation des migrations chez les Peul*

L'apparition des migrations chez les Peul puis leur développement se lisent aisément au fil des générations (figure IV.7 et IV.8, annexe 14) : inexistantes chez les enquêtés de 50 ans et plus à l'enquête, elles prennent rapidement de l'importance pour toucher un quart des hommes âgés de 35-39 ans à l'enquête et trois fois plus parmi les 25-29 ans. Concentrée aux jeunes âges (entre 10 et 25 ans, et surtout entre 15 et 20 ans), cette pratique présente une grande généralité aujourd'hui et s'affirme véritablement comme un élément constitutif de l'itinéraire des jeunes hommes.



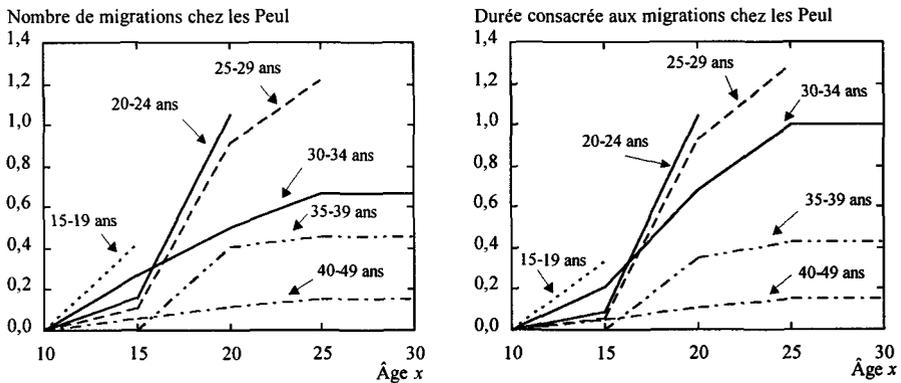
\* Proportion (%) d'hommes n'ayant jamais migré chez les Peul au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de leur x<sup>e</sup> anniversaire

**Figure IV.7. Proportion (%) d'hommes n'ayant jamais migré chez les Peul avant l'âge x, selon le groupe d'âges au moment de l'enquête**  
(Résidents enquêtés à Sirao et Kwara, enquête biographique).

Cet essor est à mettre en relation avec celui de la charrue dont l'utilisation par les Bwa s'est amorcée au milieu des années 1960 et étendue 10 ans plus tard. Le besoin de bête de traction et la possibilité d'y accéder sans recours à la monnaie, *via* les séjours effectués par les jeunes chez les Peul, expliquent le succès remporté par cette pratique.

La migration chez les Peul est le plus souvent d'une durée de 6 à 11 mois<sup>12</sup> mais il arrive qu'elles dure plusieurs années. Par ailleurs, il est fréquent qu'un homme fasse plusieurs séjours successifs : sur 10 hommes ayant été chez les Peul (et âgés de 25 ans au moins l'année de l'enquête), 4 y sont allés plus d'une fois. La durée totale passée dans ce type de migration avant 25 ans est de l'ordre de 1,5 ans<sup>13</sup>.

On compte en moyenne une migration chez les Peul avant 20 ans et 1,2 avant 25 ans parmi les hommes âgés de 25-29 ans au moment de l'enquête, soit un indicateur deux fois plus élevé que celui des générations nées 10 ans plus tôt, et 10 fois plus important que celui des hommes nés 20 ans auparavant. Les résidents âgés de 20-34 ans ont consacré, en moyenne, un an de leur vie à ces migrations (figure IV.8).



\* Nombre et durée des migrations réalisées chez les Peul au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du  $x^e$  anniversaire

**Figure IV.8. Nombre moyen et durée moyenne (en années) des migrations réalisées chez les Peul avant l'âge  $x$  par les hommes résidents, selon le groupe d'âges au moment de l'enquête**  
(Enquête biographique, Sirao et Kwara)

### *Le développement des migrations de travail*

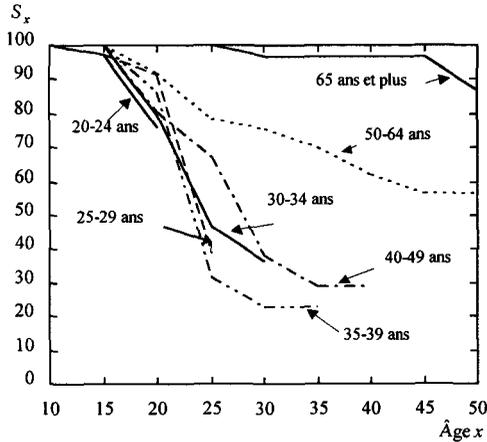
Comme la migration chez les Peul, la migration de travail fait aujourd'hui figure de composante quasi-systématique des biographies masculines. Les hommes qui ne s'y sont jamais essayés ne représentent qu'une minorité au sein des

<sup>12</sup> La répartition des 218 migrations-Peul enregistrées selon la durée s'établit comme suit : 3-5 mois : 16 %, 6-11 mois : 52 %, 1 an révolu : 22 %, 2 ans révolus : 8 %, 3 ans et plus : 2 %.

<sup>13</sup> Parmi les hommes âgés de 25 ans au moins l'année de l'enquête.

générations récentes, un tiers à peine parmi les hommes résidents âgés de 25-29 ans à l'enquête (annexe 15)<sup>14</sup>.

Elle a connu son essor au cours des 30 dernières années : à peu près inexistante parmi les résidents de 65 ans et plus, elle touche une part sensible des générations âgées de 50-64 ans à l'enquête et se généralise pour les générations ultérieures. Sur 10 résidents, aucun n'avait réalisé de migration de travail avant l'année de ses 25 ans parmi les 65 ans et plus, on en comptait 2 parmi les 50-64 ans, 3 parmi les 40-49 ans, et plus de 5 parmi les générations plus jeunes (figure IV.9, annexe 15).

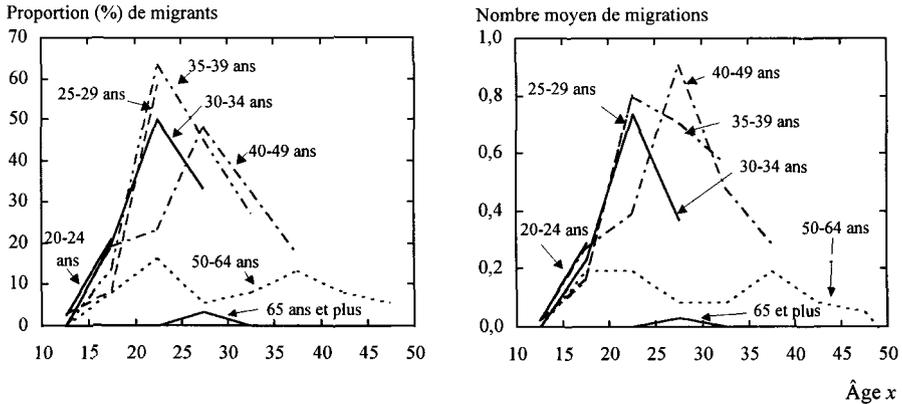


\* Proportion (%) d'hommes n'ayant jamais réalisé de migration de travail au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de leur  $x^e$  anniversaire.

**Figure IV.9. Proportion (%) d'hommes n'ayant jamais réalisé de migration de travail avant l'âge  $x$ , selon le groupe d'âges au moment de l'enquête**  
(Résidents enquêtés à Sirao et Kwara, enquête biographique)

La première migration de travail est localisée sur une plage d'âges assez restreinte, entre 15 et 30 ans, avec une forte concentration entre 20 et 25 ans. Cette dernière classe d'âges s'avère tout particulièrement associée à ce type de déplacement : plus de la moitié des résidents âgés de 25-39 ans ont fait au moins une première migration de travail entre 20 et 25 ans, et le nombre moyen de migrations de travail réalisées atteint, à ces âges, son niveau maximal (figure IV.10, annexe 15).

<sup>14</sup> Bien évidemment, cet indicateur serait plus faible encore s'il n'était pas calculé seulement sur les résidents mais tenait aussi compte des hommes en cours de migration au moment de l'enquête.



**Figure IV.10. Proportion d'hommes ayant fait au moins une migration de travail au cours de la classe d'âges quinquennale et nombre moyen de migrations de travail au cours de la classe d'âges quinquennale, selon le groupe d'âges au moment de l'enquête**  
(Résidents enquêtés à Sirao et Kwara, enquête biographique)

Les migrations de travail réalisées par les résidents enquêtés sont d'une durée variable, mais souvent courte. Près de la moitié sont d'une durée inférieure à 6 mois mais une sur cinq a duré 2 ans au moins<sup>15</sup>. La durée moyenne de vie consacrée aux migrations de travail avant l'année du 25<sup>e</sup> anniversaire est de l'ordre d'une année pour les résidents âgés de 25 à 39 ans (annexe 15).

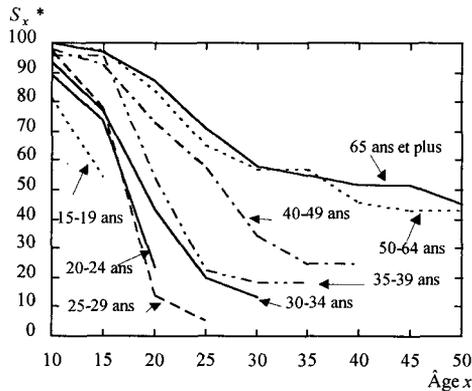
Ouvrons ici une parenthèse pour noter le niveau particulièrement élevé des indicateurs de mobilité chez les hommes âgés de 35-39 ans à l'enquête. Il s'agit là des générations qui ont subi la sécheresse de 1973-1974 alors qu'elles passaient à l'âge adulte. Dans les prochains chapitres, les effets de cette perturbation conjoncturelle sur l'itinéraire de ces générations ressortira bien des fois. L'intensité particulièrement élevée des migrations de travail adoptées par ces générations au cours de la période de sécheresse (c'est-à-dire, approximativement, à l'âge de 20-24 ans) se traduit tout à la fois par l'augmentation de la proportion d'hommes ayant engagé alors leur première migration de travail (54 % entre 20 et 25 ans contre 14 % parmi les 40-49 ans et 33 % parmi les 30-34 ans), par celle de la proportion d'hommes ayant effectué une migration au moins au cours de la classe d'âges quinquennale (64 % contre, respectivement, 23 % et 50 % pour les générations encadrantes), et par l'allongement de la durée moyenne consacrée à ce type de

<sup>15</sup> La répartition, selon la durée, des 337 migrations de travail enregistrées auprès des résidents, s'établit comme suit : 3-5 mois : 46 %, 6-11 mois : 17 %, 1 an révolu : 18 %, 2 ans révolus : 6 %, 3 ans et plus : 13 %.

migration entre 20 et 25 ans (1,0 an contre 0,5 an et 0,7 an au sein des groupes encadrants)<sup>16</sup>.

### c) Un élargissement de l'espace de vie

Avec le développement des migrations, l'espace de vie des hommes s'étend et la confrontation avec des milieux socio-culturels distincts du milieu d'origine devient plus fréquente. Ainsi l'expérience d'une migration hors de l'aire ethnique boo<sup>17</sup> se généralise et se fait de plus en plus précoce au fil des générations (figure IV.11, annexe 16). Sur 10 résidents, on en comptait 3 qui avaient migré hors du pays boo avant l'année de leur 25<sup>e</sup> anniversaire parmi les générations âgées de 65 ans et plus à l'enquête, 4 parmi les 40-49 ans, 8 parmi les 30-34 ans et 9 parmi les 25-29 ans.



\* Proportion (%) d'hommes n'ayant jamais migré hors du pays boo au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de leur x<sup>e</sup> anniversaire

**Figure IV.11. Proportion (%) d'hommes n'ayant jamais migré hors du pays boo avant l'âge x, selon le groupe d'âges au moment de l'enquête**  
(Résidents enquêtés à Sirao et Kwara, enquête biographique)

Bien qu'ils aient été exposés au risque de migrer sur une durée plus restreinte, les hommes des jeunes générations ont ainsi connu une expérience migratoire plus dense et parcouru un espace résidentiel plus large que leurs aînés. La proportion d'individus ayant réalisé une migration (au moins) en différents endroits parmi les hommes de 25-34 ans et ceux âgés de 50 ans et plus à l'enquête en fournit une autre

<sup>16</sup> Le niveau des indicateurs de migrations de travail réalisées entre 25 et 35 ans par les hommes âgés de 40-49 ans à l'enquête est probablement aussi à mettre en relation avec cette sécheresse.

<sup>17</sup> Délimitée approximativement à partir des cartes disponibles, en particulier celle fournie par Jean Capron (1973).

illustration : les premiers sont trois fois plus nombreux à être allés en Côte d'Ivoire, 4 fois plus nombreux à avoir résidé dans la zone de Sikasso-Koutiala et deux fois plus nombreux à être allés à Bamako (tableau IV.4). Les jeunes générations sont plus mobiles et, de plus, elles sortent plus souvent de la zone ethnique : la proportion des hommes ayant résidé hors du pays boo parmi les 25-34 ans est supérieure de 60 % à celle des 50 ans et plus, alors que la sur-représentation des individus ayant migré n'atteint que 35 %.

**Tableau IV.4. Proportion (%) d'hommes ayant migré au moins une fois, en différents endroits. Comparaison entre les hommes âgés de 25-34 ans et les hommes âgés de 50 ans et plus à l'enquête**  
(Résidents enquêtés à Sirao et Kwara, enquête biographique)

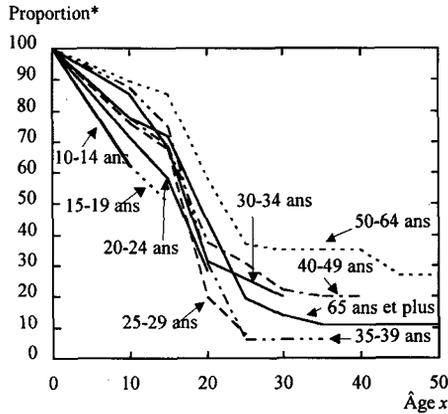
Lieu de séjour	Âge atteint l'année de l'enquête		
	25-34 ans (a)	50 ans et plus (b)	Rapport (a)/(b)
Tous lieux	95	71	1,4
Hors du pays boo	91	56	1,6
Côte d'Ivoire	30	10	2,9
Bamako (et environs)	24	10	2,4
Ségou ou Mopti (et environs)	20	22	0,9
Sikasso ou Koutiala (et environs)	23	6	3,9

## 2. Les migrations des femmes

### *a) Des tendances moins marquées que chez les hommes*

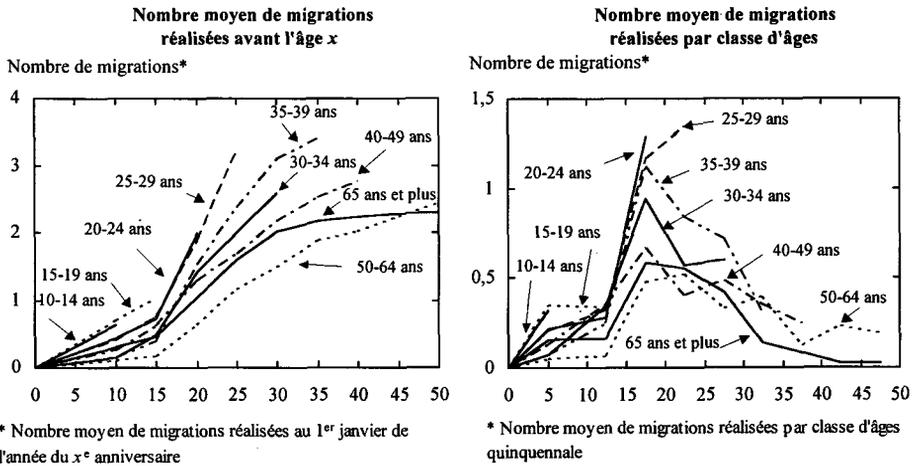
Le développement de la mobilité observé chez les hommes se retrouve du côté des femmes, mais de manière moins importante (figure IV.13, annexe 17). L'augmentation du nombre de migrations s'avère, en fait, essentiellement localisée sur une classe d'âges, entre 15 et 20 ans (figure IV.13, annexe 17). Bien qu'ils se soient accrus, les déplacements féminins restent ainsi moins nombreux, en moyenne, que ceux des hommes et la différence de mobilité entre sexes se creuse au fil des générations.

En revanche l'extension de la pratique migratoire et son caractère de plus en plus précoce observées chez les hommes, ne se retrouvent pas chez les femmes (figure IV.12, annexe 17). Quelle que soit l'ancienneté de leur génération, la plupart des femmes ont migré au cours de leur vie, et cela avant 20 ans la plupart du temps.



\* Proportion (%) de femmes n'ayant jamais migré au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de leur x<sup>e</sup> anniversaire

**Figure IV.12. Proportion (%) de femmes n'ayant jamais migré avant l'âge x, selon le groupe d'âges au moment de l'enquête**  
(Femmes enquêtées au titre de résidentes à Sirao et Kwara, enquête biographique)



\* Nombre moyen de migrations réalisées au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du x<sup>e</sup> anniversaire

\* Nombre moyen de migrations réalisées par classe d'âges quinquennale

**Figure IV.13. Nombre moyen de migrations réalisées avant l'âge x et nombre moyen de migrations réalisées au cours de la classe d'âges quinquennale, selon le groupe d'âges au moment de l'enquête**  
(Résidentes enquêtées à Sirao et Kwara, enquête biographique)

**b) Une prédominance, toujours nette, des migrations liées à la vie conjugale**

La pratique migratoire des femmes reste largement modelée par les déplacements associés à leur vie conjugale. Les migrations matrimoniales, correspondant à l'installation de la femme au domicile de son époux, et les migrations dites familiales des femmes accompagnant ou rejoignant leur conjoint (et des enfants accompagnant ou rejoignant leur père et/ou leur mère) regroupent en effet une majorité des migrations féminines : 6 sur 10 tous âges et toutes générations confondus et 7 sur 10 entre 15 et 25 ans, âges auxquels la pratique migratoire est la plus forte (figure IV.14).

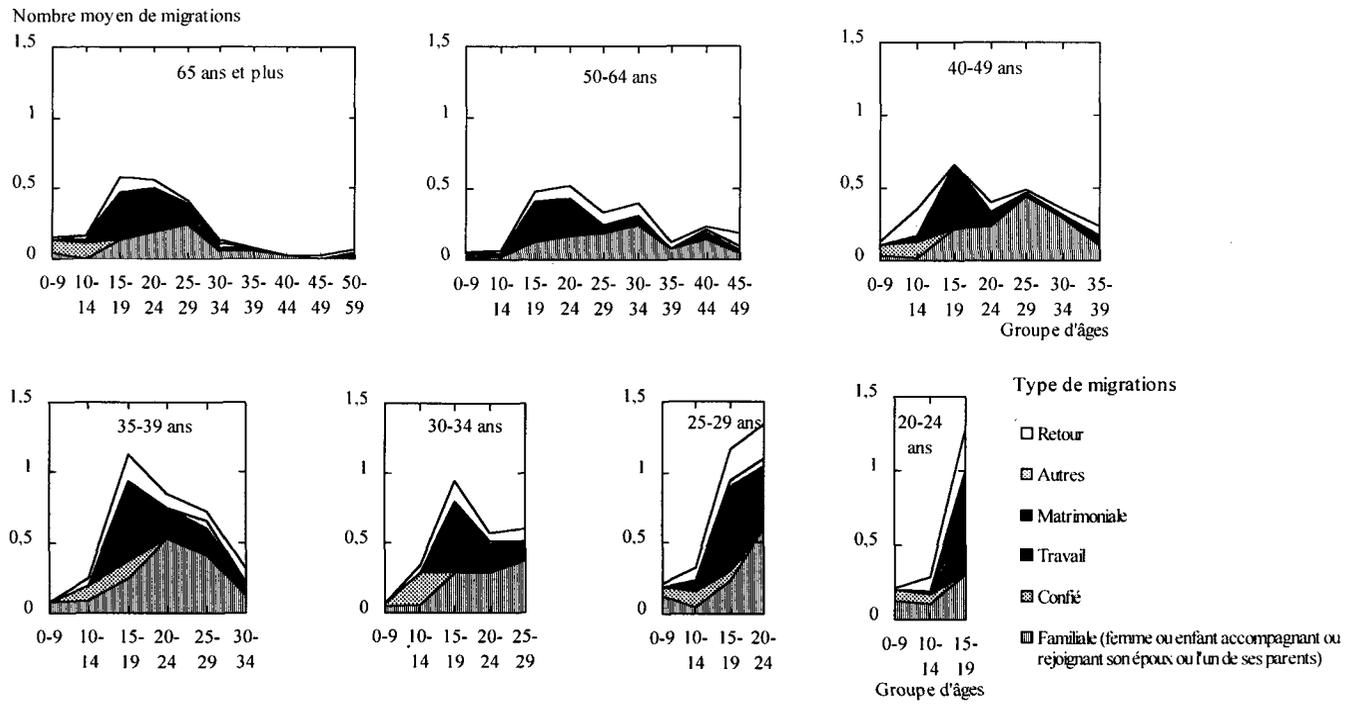
L'augmentation de la mobilité féminine relevée entre 15 et 20 ans traduit, en partie, une augmentation du nombre de migrations familiales (qui double entre générations extrêmes), mais aussi l'apparition d'un nouveau type de migration : les migrations de travail (tableau IV.5).

**Tableau IV.5. Nombre moyen de migrations réalisées à 15-19 ans selon le type du déplacement et le groupe d'âges à l'enquête. Sexe féminin**  
(Résidentes enquêtées à Sirao et Kwara, enquête biographique)

Âge à l'enquête (en années)	Type de migration						Ensemble
	Familiale	Confié, scolaire	Travail	Matri-moniales	Autres	Retour	
65 et plus	0,14	0	0	0,33	0	0,11	0,58
50-64	0,13	0,02	0	0,27	0	0,06	0,48
40-49	0,22	0	0	0,44	0	0	0,67
35-39	0,25	0,13	0,06	0,50	0	0,19	1,13
30-34	0,29	0	0,09	0,40	0,03	0,14	0,94
25-29	0,24	0,06	0,10	0,50	0,04	0,22	1,16
20-24	0,30	0	0,28	0,35	0,07	0,28	1,28
Ensemble	0,22	0,03	0,08	0,40	0,02	0,14	0,89

**c) ... Mais une apparition des migrations de travail...**

Ces migrations sont réalisées par les jeunes filles qui vont proposer leurs services en tant que domestiques (bonnes) afin de gagner l'argent qui leur permettra de s'acheter des habits et des ustensiles avant le mariage. L'apparition de ces migrations est récente. Elles commencent à apparaître, timidement, au sein des générations âgées d'une trentaine d'années au moment de l'enquête.



**Figure IV.14. Nombre moyen de migrations réalisées par classe d'âges quinquennale, selon le type du placement. Pour chaque groupe d'âges à l'enquête. Sexe féminin**  
 (Enquête biographique, Sirao et Kwara, résidentes)

Elles se sont développées depuis et leur poids, à 15-19 ans, est proche de celui des migrations matrimoniales ou des migrations familiales chez les plus jeunes générations : un déplacement sur cinq relève de cette catégorie (tableau IV.5). De toute évidence, l'essor de cette pratique migratoire est amené à se poursuivre (tableau IV.6). Son incidence apparaît cependant aujourd'hui encore bien inférieure à celles des migrations de travail chez les hommes : la proportion de résidentes ayant réalisé une migration de travail est de l'ordre de 20-25 % parmi les générations les plus récentes, soit un indice 2 à 3 fois plus faible que celui des hommes (tableau IV.6).

**Tableau IV.6. Proportion (%) de femmes n'ayant jamais réalisé de migration de travail avant l'âge x, selon le groupe d'âges au moment de l'enquête**  
(Résidentes enquêtées à Sirao et Kwara, enquête biographique)

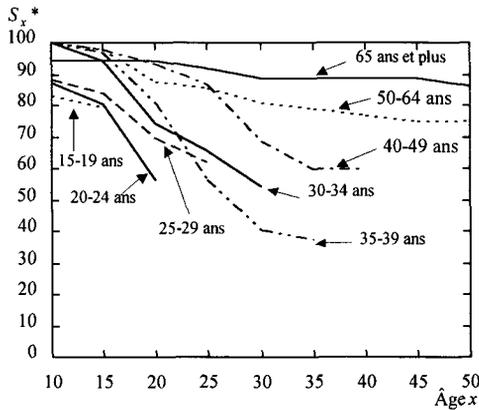
Âge x (a) (en années)	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)							
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-49	50-64	65 et plus
10	100	100	100	100	100	100	100	100
15	88	98	94	100	100	100	100	100
20		78	88	94	97	100	100	100
25			86	91	97	100	100	100
30				89	94	100	100	100
35					94	100	98	100
À l'enquête	76	78	84	89	94	100	98	100
<i>Effectifs</i>	<i>59</i>	<i>46</i>	<i>50</i>	<i>35</i>	<i>32</i>	<i>45</i>	<i>48</i>	<i>36</i>

(a) L'indicateur correspond à la fréquence des femmes n'ayant jamais migré au 1<sup>er</sup> janvier de leur x<sup>e</sup> anniversaire.

#### *d) ... Et un espace de vie qui s'étend sensiblement*

Si on s'interroge enfin sur l'espace résidentiel parcouru par les femmes au cours de leur vie, on constate, là aussi, une extension moindre par rapport aux hommes. Ainsi les femmes qui n'ont jamais réalisé de migration hors de l'aire ethnique des Bwa sont majoritaires parmi les résidentes enquêtées et, à âge égal, deux fois plus nombreuses que les hommes.

Les femmes qui sont amenées à aller vivre hors de leur milieu socio-culturel d'origine sont cependant de plus en plus nombreuses et le phénomène est notable. Alors que moins d'une femme sur dix avait réalisé une migration hors du pays boo avant l'année de ses 20 ans parmi les générations âgées de 40 ans et plus, on en compte une sur quatre parmi les 30-34 ans et près d'une sur deux parmi les femmes âgées de 20-24 ans au moment de l'enquête (figure IV.15, annexe 18). De même la proportion de femmes qui se sont rendues en Côte d'Ivoire, ont côtoyé la vie dans la capitale, ou dans d'autres villes du Mali, a clairement augmenté (tableau IV.7).



\*Proportion (%) de femmes n'ayant jamais migré hors du pays bo au 1<sup>er</sup> janvier de leur x<sup>e</sup> anniversaire.

**Figure IV.15. Proportion (%) de femmes n'ayant jamais réalisé de migration hors du pays boo avant l'âge x, selon le groupe d'âges au moment de l'enquête**  
(Résidentes enquêtées à Sirao et Kwara, enquête biographique)

**Tableau IV.7. Proportion (%) de femmes ayant migré au moins une fois en différents endroits. Comparaison entre les femmes résidentes âgées de 25-34 ans et les femmes âgées de 50 ans et plus à l'enquête**  
(Résidentes enquêtées à Sirao et Kwara, enquête biographique)

Lieu de séjour	Âge atteint l'année de l'enquête		
	25-34 ans (a)	50 ans et plus (b)	Rapport (a)/(b)
Tous lieux	88	80	1,1
Hors du pays boo	42	20	2,1
Côte d'Ivoire	15	1	12,8
Bamako (et environs)	19	8	2,3
Ségou ou Mopti (et environs)	13	6	2,2
Sikasso ou Koutiala (et environs)	5	5	1,0

\* \*  
\*

L'importance de l'émigration et le développement, spectaculaire, de la mobilité sont d'autant plus remarquables qu'ils s'inscrivent dans une société valorisatrice de la sédentarité et qui a peu investi en terme de développement socio-économique. Les résultats obtenus imposent une rupture avec l'idée d'une population repliée sur l'espace villageois dont Jean Capron disait, après ses recherches menées au Mali au courant des années cinquante, qu'elle n'avait pas connu de mouvement migratoire

important vers les centres économiquement favorisés (Capron, 1962, p. 133) et que *"les éléments jeunes de la population, les plus réceptifs aux nouvelles normes de consommation, hésitent à émigrer, même provisoirement, vers les villes ou les régions ouvertes à une main d'œuvre salariée"* (Capron, 1988, p. 44).

Sans être encouragée, la migration des jeunes hommes est cependant tolérée par les responsables familiaux qui considèrent qu'ils ne peuvent répondre à leurs aspirations ou leur proposer des alternatives sur place. Cette réponse traduit aussi un choix de société : celui de laisser se satisfaire (ou se distraire) ailleurs les exigences individuelles en préservant de la contestation et du changement l'essentiel des logiques communautaires, en particulier les logiques économiques. Le faible développement des pratiques lucratives (culture de rente, commerce de produits manufacturés, etc.), que les migrants pourraient pourtant stimuler à leur retour, peut s'expliquer dans cette perspective : en le rapportant à un système<sup>18</sup> qui refuse l'accumulation des richesses et la différenciation économique (voir chapitre I). Pour l'instant, la migration peut ainsi être comprise comme une pratique qui a permis d'éviter le changement socio-économique sur place. Elle n'en est pas moins porteuse d'une redéfinition de l'identité des individus et de leur place au sein des familles.

---

<sup>18</sup> Système comportant entre autres pratiques l'absorption des surplus par l'institutionnalisation de la consommation de bière de mil.

## CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Si l'on s'en tient aux indicateurs de fécondité, il est clair que la société boos reste fidèle à une logique démographique de type ancien. Très élevée, et même en hausse, la fécondité n'est restreinte que par des mécanismes de régulation traditionnels, en particulier l'aménorrhée post-partum liée à l'allaitement. La contraception moderne n'est pas pratiquée et peu connue. Mais, surtout, il n'existe pas (encore) de volonté d'intervention sur la reproduction : la réflexion des individus et des couples, susceptible de conduire à l'élaboration d'un projet de descendance, n'a pas encore pris corps. Aucun signe, sur le plan des déterminants proches, ne permet de préjuger d'une amorce de baisse de fécondité.

Le système démographique s'est cependant profondément modifié au cours des trente dernières années et cela dans toutes ses autres composantes. L'impression d'inertie, d'autant plus tentante que cette société est restée en marge des processus de développement socio-économique, ne résiste pas à l'analyse des évolutions sanitaire et migratoire.

Le recul de la mortalité des enfants (avec un risque de décéder avant cinq ans divisé par deux) a été spectaculaire dans ces villages pourtant mal desservis en structures sanitaires. Il faut probablement en chercher l'origine dans les campagnes de vaccination publiques et, surtout, les actions (soins, information) des dispensaires chrétiens qui ont recueilli la pleine confiance des villageois. Ces derniers pourraient probablement jouer, s'ils y consentaient, un rôle important dans l'émergence d'une réflexion sur la maîtrise de la fécondité...

Par ailleurs les migrations ont connu un essor considérable qui permet d'atténuer l'augmentation de la croissance naturelle dégagée par la baisse de la mortalité. Par delà leur conséquences démographique *stricto sensu*, elles redéfinissent les biographies masculines, en y introduisant de nouvelles composantes et de nouvelles temporalités. La migration de gardiennage chez les Peul et la migration de travail en ville deviennent ainsi, entre 15 et 35 ans, des événements constitutifs du passage à l'âge adulte et de l'identité masculine des jeunes générations. L'apparition, encore timide, des migrations de travail des jeunes filles augure de même une restructuration des parcours féminins. Dans le même temps, l'espace de vie s'élargit et la confrontation des individus avec d'autres milieux devient plus fréquente. Ce sont là des éléments favorables à la reconnaissance d'une place plus importante aux individus et à la redéfinition des relations au sein des familles.



TROISIÈME PARTIE

---

ENTRÉE EN UNION ET  
FORMATION DU COUPLE

Les conditions d'une remise en question du régime de fécondité ancien ne relèvent pas seulement du système démographique et des déséquilibres qui s'y introduisent. Elles sont à chercher aussi dans les arrangements institutionnels qui contrôlent les comportements individuels et les soumettent aux logiques collectives.

Les pratiques matrimoniales occupent une position décisive dans cet ensemble institutionnel. Elles définissent le cadre légal de la procréation. Elles encadrent l'accès des individus aux rôles de conjoint et de parent. Les contrôles communautaires qui s'exercent, traditionnellement, dans la constitution des couples sont précisément un des fondements du régime de fécondité "non contrôlé" (par l'individu ou le couple). Quand le mariage relève de la décision des familles et nécessite une procédure longue et fortement codifiée, le couple ne se forme pas sur la base d'un projet construit par les deux intéressés et, à plus forte raison, il ne saurait lui être associé de projet de fécondité propre. Les conditions d'entrée en union détournent au contraire les individus et les couples d'une réflexion propre sur les objectifs de fécondité.

L'évolution des modalités d'entrée en union peut ainsi renseigner sur la mise en place de conditions plus favorables à l'élaboration d'objectifs de fécondité ou sur la persistance des entraves communautaires à une appropriation, par les individus ou les couples, du pouvoir d'intervention sur leur fécondité. Affaiblissement des contrôles traditionnels et développement de l'espace décisionnel individuel ? Émergence d'un pôle conjugal ? C'est en fonction de ces questions que l'entrée dans la vie conjugale sera analysée.

Pour cela, le mariage ne pourra être assimilé à un événement démographique signifiant la mise en union ; il doit être considéré comme un acte construit, objet de décision et de négociations. Les procédures précédant l'union seront donc au cœur des analyses pour discuter du maintien ou de l'érosion de l'autorité familiale en matière matrimoniale. Cette démarche, appliquée aux processus précédant les mariages conclus avec des femmes célibataires, fera l'objet du chapitre VI.

Dans le chapitre VII, l'analyse des conditions d'entrée en union sera élargie en considérant non seulement les procédures matrimoniales ayant conduit à l'union mais aussi celles qui se sont soldées par une rupture avant la conclusion du mariage. Il sera possible de suivre le déroulement des procédures matrimoniales engagées par les individus avant leur premier mariage et de rendre compte des parcours "pré-conjugaux". La dynamique pré-conjugale constituera ainsi un autre angle d'approche des changements intervenant dans la formation des couples.

Mais avant d'aborder le mariage de ce point de vue sociologique, une analyse démographique du calendrier d'entrée en union et de la durée de vie passée en couple (chapitre V) permettra de juger d'un recul de la nuptialité féminine, phénomène qui, d'après le modèle de la transition démographique, correspondrait à une première étape de la transition de la fécondité.

## CHAPITRE V

---

# ÂGE AU PREMIER MARIAGE ET DURÉE DE VIE EN UNION

Dénoté "*transition malthusienne*" de la fécondité par Ansley Coale, le recul de la nuptialité est reconnu par la plupart des auteurs comme un élément de la transition démographique. Une restriction de la durée de vie en union (entrée en union plus tardive, augmentation du célibat définitif) interviendrait comme facteur de baisse de la fécondité avant l'adoption de pratiques contraceptives par les couples ("*transition néo-malthusienne*"). Malgré des exceptions, notamment en Amérique Latine, ce processus en deux temps semble bien vérifié dans la plupart des pays qui ont connu une transition de la fécondité. D'après les travaux de Jean-Claude Chesnais (1986), "*dans tous les pays où existent des renseignements statistiques appropriés, le contrôle des mariages a précédé le contrôle des naissances par les couples*".

Un recul de la nuptialité semble également amorcé en Afrique au Sud du Sahara. L'étude menée par Ron Lesthaeghe *et al.* (1989) sur les différentes données disponibles depuis les années cinquante conclut à une augmentation de l'âge au premier mariage des femmes comme des hommes, ceci tout du moins jusqu'au milieu des années 1970 et dans les quelques pays pour lesquels on dispose d'opérations successives comparables. Les résultats des enquêtes DHS vont dans le même sens (Adlakha *et al.*, 1991 ; Westoff, 1992). Avec beaucoup de réserves, Étienne Van de Walle (1996) reconnaît de même qu'une synthèse des données disponibles "*semble indiquer*" une augmentation de l'âge au mariage des femmes. Cependant, cette augmentation est souvent modeste et reste parfois très discutable.

Une telle évolution est-elle en cours dans la population étudiée ? Les signes d'une transition de la nuptialité sont-ils perceptibles ? Pour répondre à ces questions, les phénomènes qui affectent la durée de vie en couple seront analysés : la primonuptialité d'une part, les ruptures d'union et les remariages d'autre part.

## I. L'ENTRÉE EN UNION

### 1. Données et méthodes d'estimation

Deux types de données se prêtent à une analyse de la primonuptialité : celles de l'enquête renouvelée et celles de l'enquête biographique. Les premières fournissent les proportions de célibataires par âge aux trois recensements (1976, 1987 et 1988) et permettent ainsi une comparaison de la nuptialité du moment entre les trois dates. L'une des principales limites de cette approche tient aux erreurs de déclaration des âges, souvent conditionnée par l'état matrimonial de l'intéressé : rajeunissement des célibataires, vieillissement des jeunes individus mariés (Lesthaeghe *et al.*, 1989 ; Roger *et al.*, 1981 ; Ewbank, 1981 ; van de Walle, 1968b). J'utiliserai ici, comme pour l'analyse de la migration intercensitaire, les âges corrigés en fonction des informations fournies par les différentes enquêtes.

L'enquête biographique permet une approche longitudinale de la primonuptialité en construisant les tables d'entrée en union des générations successives. L'incertitude des déclarations sur l'âge au premier mariage et le risque qu'elles traduisent la norme plutôt que la réalité font que cette méthode est souvent décriée par les démographes africains (van de Walle, 1996 ; Lesthaeghe *et al.*, 1989). Il est probable en effet que s'ils avaient été interrogés sur leur âge au mariage, mes interlocuteurs bwa auraient cité un âge conforme à la norme (16 ans pour une fille, 18 ou 20 ans pour un garçon) ou se seraient déclarés ignorants... En fait, cette information n'a pas été appréhendée par une question directe mais elle a été déduite des estimations sur l'année du mariage et l'année de naissance de l'enquêté. Les méthodes de datation employées et les contrôles effectués laissent à penser que les données sont d'assez bonne qualité<sup>1</sup>. L'outil de datation utilisé s'étant avéré moins adapté à l'estimation des années de naissance des enquêtés âgés de plus de 40 ans et des femmes non nées au village, il conviendra cependant de considérer avec plus de prudence les résultats pour ces deux groupes.

---

<sup>1</sup> Voir chapitre II.

## 2. Le calendrier d'entrée en union : vue d'ensemble et mise en situation dans le contexte régional

Chez les Bwa, comme dans la plupart des populations d'Afrique de l'Ouest, le mariage est la destinée de tout individu. D'après les tables de primumonialité établies sur l'ensemble des générations<sup>2</sup> (figure V.1, annexe 19), il reste à peine 3 % de célibataires à 35 ans parmi les hommes et 1 % à 25 ans parmi les femmes<sup>3</sup>. Le célibat définitif est limité à des cas particuliers, notamment des handicaps graves.

L'entrée en union des femmes s'échelonne sur une douzaine d'années (13 à 24 ans). Le quotient de nuptialité augmente rapidement jusqu'à 16 ans et se stabilise à partir de 18 ans autour de 40-50 % : une célibataire a trois chances sur dix de se marier dans l'année lorsqu'elle a 16 ou 17 ans et près d'une chance sur deux si elle est âgée de 18 ans ou plus. La fréquence des célibataires baisse ainsi très rapidement avec l'âge (figure V.1) et les mariages se concentrent sur une petite plage d'âge (figure V.2), deux sur trois se situant à 16-19 ans.

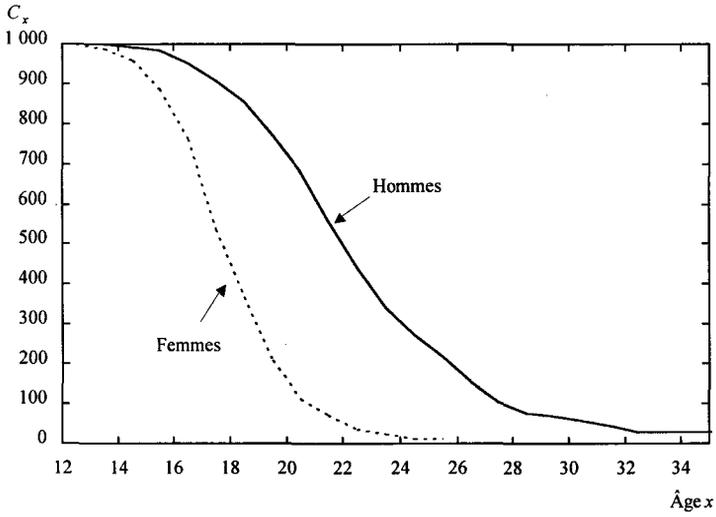
Le premier mariage des hommes est plus tardif et son calendrier plus étalé (figures V.1 et V.2, annexe 19). Une augmentation plus lente des quotients de nuptialité conduit à une répartition assez symétrique des mariages centrée sur les âges de 21 à 23 ans, les âges moyen et médian étant très proches de 22 ans.

Le calendrier d'entrée en union des femmes bwa est proche de celui que l'on observe au niveau national<sup>4</sup> et dans les autres populations d'agriculteurs du Mali (Dogon et Bambara) pour lesquelles on dispose de données (tableau V.1). En revanche, le premier mariage des hommes bwa s'avère bien plus précoce que celui de l'ensemble des Maliens : à 20-24 ans, la moitié des hommes ont conclu un premier mariage en pays boo, ce qui n'est le cas qu'à 25-29 ans au niveau national ; l'âge moyen au premier mariage est inférieur de 4 ans à celui du Mali rural.

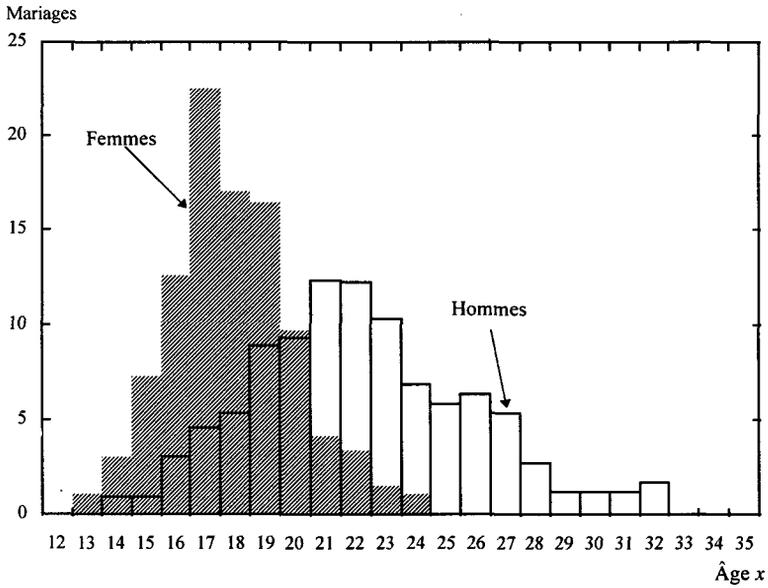
<sup>2</sup> À partir des données collectées par l'enquête biographique sur les résidents de Sirao et Kwara.

<sup>3</sup> Les premiers mariages conclus à des âges ultérieurs sont exceptionnels : 3 cas sur 235 (1,3 %) chez les hommes et 2 cas sur 310 (0,6 %) chez les femmes. Ils n'ont pas été pris en compte dans le calcul des indicateurs. Les tables de nuptialité ont été arrêtées à 35 ans pour les hommes et 25 ans pour les femmes.

<sup>4</sup> Abstraction faite des résultats EDS qui semblent sujets à caution en raison de leur incompatibilité avec les autres données disponibles, celles du recensement de 1987 comme celles du recensement de 1976.



**Figure V.1. Célibataires ( $C_x$ ) de la table de nuptialité, par sexe**  
(Sirao et Kwara, toutes générations, enquête biographique)



**Figure V.2. Répartition (%) des mariages de la table de nuptialité, par sexe**  
(Sirao et Kwara, toutes générations, enquête biographique)

L'écart d'âges au premier mariage entre sexes, de l'ordre de 4 ans (d'après les données longitudinales) ou 5 ans (d'après les données censitaires de 1987), est ainsi nettement plus faible que celui du Mali (8 ans) ou que ceux que l'on s'attend à observer dans cette région<sup>5</sup>.

Précocité de la primonuptialité masculine et faiblesse de l'écart d'âge au mariage entre sexes s'affirment ainsi comme des traits caractéristiques du régime de nuptialité boo, mais que cette population partage probablement avec d'autres sociétés de la région. Les Dogon de Boni, seule population pour laquelle des données comparables sont disponibles, présentent en l'occurrence des indicateurs proches de ceux des Bwa (tableau V.1).

**Tableau V.1. Indicateurs de primonuptialité portant sur différentes populations du Mali**

Sources des données et populations concernées	Hommes				Femmes			
	Proportion (%) de célibataires à 20-24 an	Proportion (%) de célibataires à 25-29 an	Âge moyen	Âge médian	Proportion (%) de célibataires à 15-19 ans	Proportion (%) de célibataires à 20-24 ans	Âge moyen	Âge médian
<i>Recensement 1987</i>								
Mali rural (a)	82	45	27,4	26,9	49	11	18,9	18,4
Mali ensemble (a)	85	52	28,2	27,7	56	17	19,4	18,5
Pays boo, 8 villages (b)	51	16	23,1	22,3	55	5	17,9	17,6
<i>EDS 1987</i>								
Mali ensemble (c)	81	35			25	2		(15,7)
<i>Dogon-Boni, 1987 (d)</i>			23,9	23,1			18,2	17,5
<i>Bambara, 1981 (e)</i>					61	4		
<i>Touareg, 1981 (e)</i>					62	26		

(a) République du Mali, 1991, p. 87-93. Les âges moyens et médians ont été calculés à partir des tables de nuptialité abrégées publiées.

(b) Cette étude. Les indicateurs ont été calculés en retenant les âges saisis par le recensement de 1987 afin d'assurer la comparabilité des résultats avec ceux de l'ensemble du pays.

(c) Traore *et al.*, 1989, p. 21-24 et p. 99. L'âge médian est issu des données longitudinales, il est établi sur les femmes âgées de 20 à 49 ans.

(d) Brown, 1993. Les indicateurs sont issus des tables de nuptialité construites à partir des proportions de célibataires observées au 1/1/1987.

(e) Hill *et al.*, 1982, p. 38-39. Enquête menée en 1981 dans le delta du Niger.

5 D'après Ron Lesthaeghe *et al.* (1989), des écarts de 7 ans au moins sont de règle dans la majorité des populations de la région alors qu'ils font figure d'exception dans le reste de l'Afrique au sud du Sahara. Les travaux des Nations Unies situent l'écart moyen à 8,4 ans en Afrique de l'Ouest contre 5,1 ans en Afrique de l'Est et 6,4 ans en Afrique centrale (United Nations, 1988).

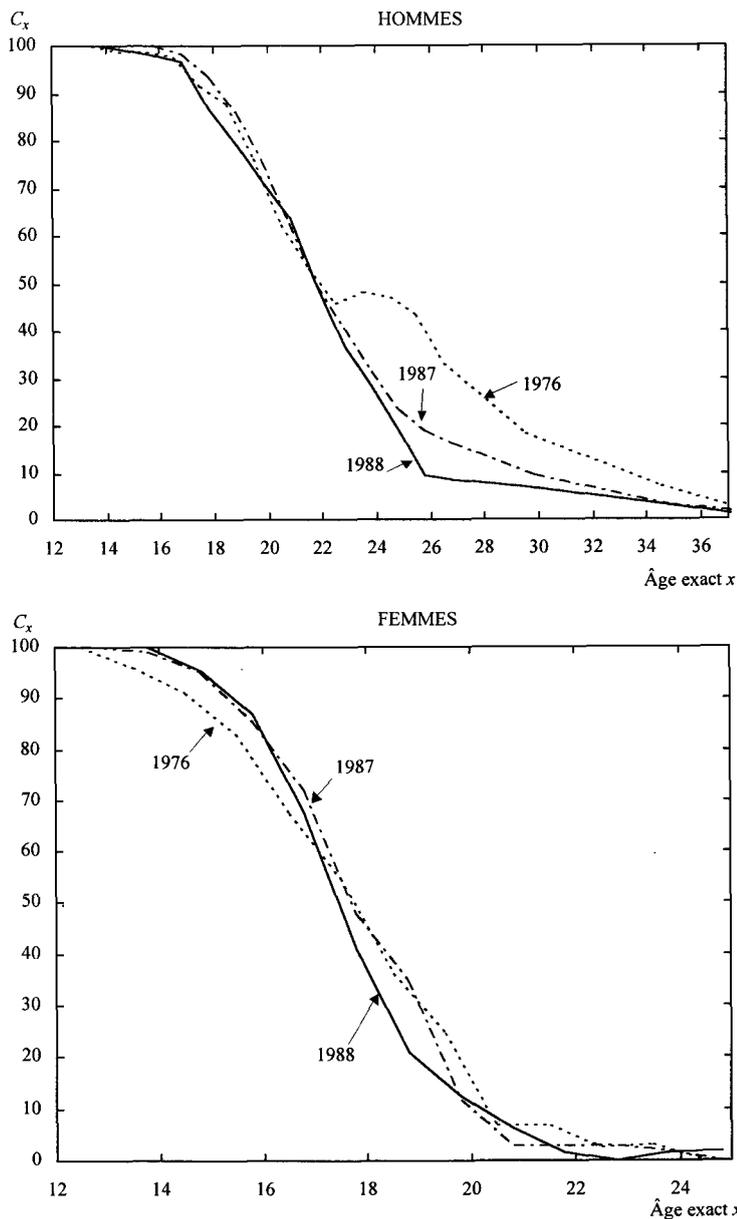
### 3. Évolution de la primonuptialité d'après les données censitaires

La comparaison des proportions de célibataires observées aux trois recensements de 1976, 1987 et 1988 et des indicateurs de primonuptialité qui en résultent (figure V.3 et tableau V.2) ne confortent pas l'hypothèse d'un recul de la nuptialité. Au contraire, les données masculines suggèrent un rajeunissement important du calendrier d'entrée en union, de l'ordre de deux années en terme d'âge moyen. En réalité ce changement n'est pas assimilable à un mouvement tendanciel ; il traduit le retard, encore perceptible en 1976, de l'entrée en union des hommes qui atteignaient l'âge de se marier au moment de la sécheresse de 1973-1974. La courbe des célibataires fait d'ailleurs bien apparaître deux logiques d'entrée en union différentes : d'une part celle des hommes âgés de 23 ans et plus qui ont subi les contraintes de la sécheresse et comptent une proportion élevée de célibataires, d'autre part celle des générations plus jeunes qui a retrouvé un rythme normal, comparable à celui des années 1987 et 1988.

Du côté des femmes, les indicateurs de primonuptialité ont peu évolué d'un recensement à l'autre.

**Tableau V.2. Indicateurs de primonuptialité tirés des données censitaires**  
(Enquête renouvelée, 8 villages)

Indicateur	Année d'enquête		
	1976	1987	1988
<i>Hommes</i>			
Célibataires à 15-19 ans	93 %	92 %	88 %
Célibataires à 20-24 ans	52 %	43 %	39 %
Célibataires à 25-29 ans	26 %	12 %	11 %
Âge moyen	24,0 ans	22,7 ans	22,1 ans
Quartiles :			
Q1	19,5 ans	19,8 ans	19,3 ans
Q2 (médiane)	21,8 ans	21,7 ans	21,8 ans
Q3	27,9 ans	24,5 ans	24,1 ans
Écart-type	5,5 ans	4,2 ans	4,1 ans
<i>Femmes</i>			
Célibataires à 12-14 ans	96 %	99 %	100 %
Célibataires à 15-19 ans	56 %	52 %	46 %
Célibataires à 20-24 ans	5 %	2 %	2 %
Âge moyen	17,7 ans	17,9 ans	17,7 ans
Quartiles :			
Q1	16,0 ans	16,6 ans	16,4 ans
Q2 (médiane)	17,9 ans	17,7 ans	17,6 ans
Q3	19,5 ans	19,2 ans	18,6 ans
Écart-type	2,4 ans	1,9 ans	1,9 ans
Note : Les indicateurs ont été calculés sur les séries de célibataires calculées par moyenne mobile de trois années consécutives jusqu'à 26 ans et par groupe quinquennal ensuite. Ces tables ont été arrêtées à 37 ans pour les hommes et 25 ans pour les femmes.			

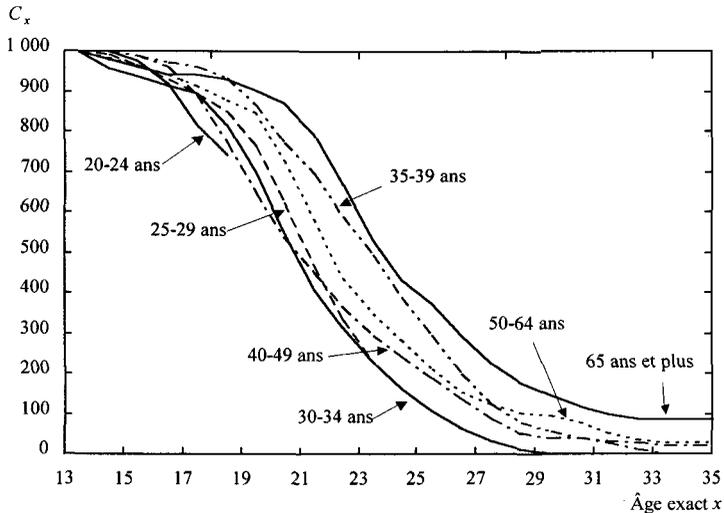


**Figure V.3. Célibataires ( $C_x$ ) des tables de nuptialité associées aux données censitaires de 1976, 1987 et 1988**  
 (Séries calculées par moyenne mobile de trois années consécutives jusqu'à 26 ans et par groupe quinquennal ensuite, enquête renouvelée, 8 villages)

#### 4. Évolution de la primonuptialité d'après les données longitudinales

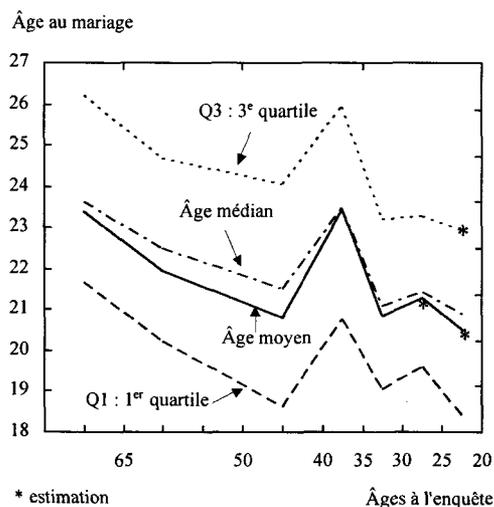
##### a) Perturbation des comportements matrimoniaux due à la sécheresse de 1973-1974

La perturbation imposée par la sécheresse de 1973-1974 sur la nuptialité des hommes ressort également, et de manière spectaculaire, de l'analyse des données biographiques (figures V.4. et V.5, annexe 20). On la retrouve au niveau des hommes de 35-39 ans à l'enquête<sup>6</sup> qui, alors âgés de 20-25 ans, ont vécu la sécheresse aux âges où la nuptialité est la plus intense. Ces hommes ont connu une période de célibat bien plus longue que les groupes encadrants (6 sur 10 étaient encore célibataires à 22 ans contre 4 sur 10 parmi les 40-49 ans et 3 sur 10 parmi les 30-34 ans) et se sont mariés, en moyenne, 2 à 2,5 ans plus tard que ces derniers.



**Figure V.4. Célibataires ( $C_x$ ) de la table de nuptialité, selon le groupe d'âges à l'enquête. Sexe masculin. Séries lissées par moyenne mobile de trois années (Résidents enquêtés à Sirao et Kwara, enquête biographique)**

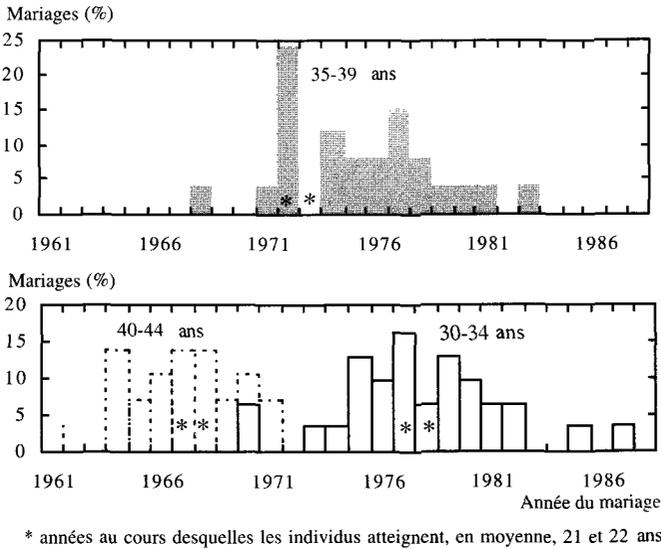
<sup>6</sup> L'enquête biographique a été réalisée de 1987 à 1989, soit en 1988 en moyenne. Le groupe des 35-39 ans à l'enquête correspond aux générations qui perturbaient la table de nuptialité du moment associée aux données censitaires de 1976 et qui étaient alors âgées de 23 à 27 ans.



**Figure V.5. Indicateurs d'âge au premier mariage des hommes selon le groupe d'âges au moment de l'enquête**  
(Résidents enquêtés à Sirao et Kwara, enquête biographique)

Le phénomène de report des unions est évident quand on compare la répartition des premiers mariages de ces générations selon l'année de l'évènement à celles des générations encadrantes (figure V.6) : les hommes de 35-39 ans, quoique plus jeunes de 5 ans, en moyenne, que leurs cadets, se sont pour la plupart mariés au cours des mêmes années que ces derniers. Il est probable que le déficit pluviométrique qui a précédé, en 1969-1970, la grande sécheresse de 1973-1974 a également contribué à perturber le calendrier de primumonialité de ces générations, en affectant cette fois les mariages aux jeunes âges (avant 20 ans).

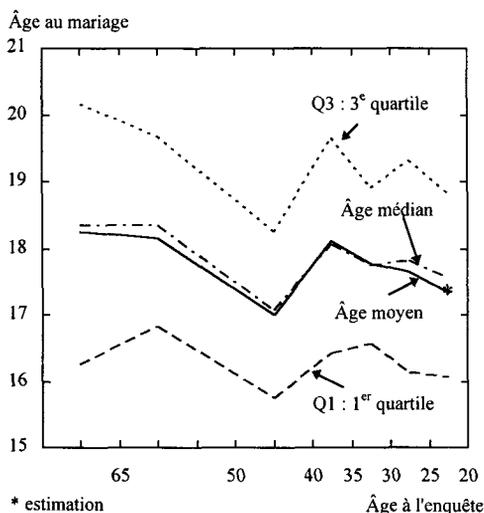
Les difficultés matérielles dues aux mauvaises récoltes et, de manière connexe, les migrations qu'elles ont provoquées sont probablement intervenues de diverses manières pour expliquer le retard des premiers mariages de ces générations : report, voire annulation du mariage, report d'engagement des fiançailles, rupture de fiançailles... (on identifiera dans les prochains chapitres les composantes de la mise en union qui ont été les plus affectées). Malgré ces contraintes, tous les hommes de ces générations ont fini par se marier ; à 33 ans, il ne restait plus aucun célibataire. Si le célibat définitif a pu être évité, alors que ces générations se trouvaient sur le marché matrimonial en même temps que leurs cadettes, c'est au prix de mariages plus fréquents avec des femmes non célibataires : 28 % des hommes âgés de 35-39 ans ont conclu leur première union avec une femme veuve ou divorcée contre 22 % dans les générations encadrantes (voir tableau V.4).



**Figure V.6. Répartition selon l'année des premiers mariages d'hommes âgés de 30-34 ans, 35-39 ans et de 40-44 ans à l'enquête**  
(Résidents enquêtés à Sirao et Kwara, enquête biographique)

Du côté des femmes, l'effet de la sécheresse sur l'entrée en union n'est pas perceptible. Les générations féminines concernées, âgées de 30-34 ans à l'enquête, se sont mariées aux mêmes âges que les groupes encadrants (figure V.7 et annexe 20). Une adaptation du marché matrimonial est à invoquer, là aussi, pour expliquer l'absence de répercussion sur le premier mariage des femmes du report des unions masculines. Les hommes plus âgés se sont apparemment substitués aux célibataires pour absorber les candidatures au mariage que ces derniers ne pouvaient honorer : on compte une surreprésentation des hommes non célibataires de l'ordre de 20 % parmi les premiers mariages des femmes âgées de 30-34 ans à l'enquête (voir tableau V.4).

Le point de rupture dans l'évolution des indicateurs féminins se situe plutôt au niveau des générations âgées de 40-49 ans à l'enquête qui se distinguent par un âge au mariage inférieur d'un an à celui des groupes encadrants. Je n'ai aucune hypothèse explicative à proposer sur cette distorsion.



**Figure V.7. Indicateurs d'âge au premier mariage des femmes selon le groupe d'âges au moment de l'enquête**

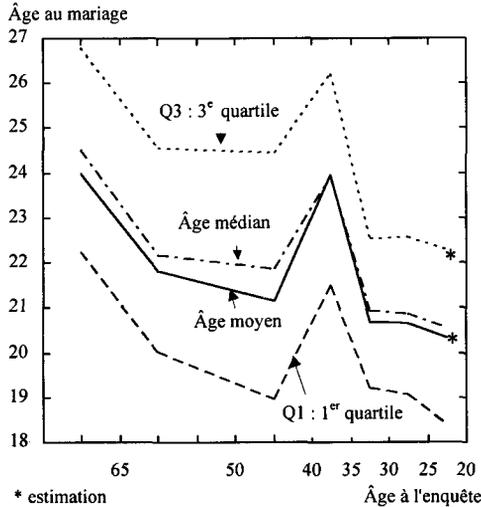
(Résidentes enquêtées à Sirao et Kwara, enquête biographique)

### ***b) Baisse de l'âge au mariage des hommes et stabilité de la primonuptialité féminine***

Abstraction faite de la perturbation conjoncturelle liée à la sécheresse, l'évolution la plus nette est celle d'un rajeunissement de l'entrée en union des hommes (figures V.4 et V.5, annexe 20). Ainsi, plus de la moitié des hommes des jeunes générations se sont mariés avant 21 ans contre à peine 20 % parmi les générations les plus anciennes. À 25 ans, 40 % des hommes étaient encore célibataires dans les générations âgées de 65 ans et plus à l'enquête, contre 20 % chez les hommes de 40-49 ans à l'enquête et 10 % parmi les hommes de 30-34 ans. Les âges moyen et médian au premier mariage ont baissé de plus de 2 ans entre les générations anciennes et les dernières générations pour lesquelles on dispose de l'information.

Cette baisse de l'âge au premier des mariages des hommes, résultat fort important pour la suite, mérite discussion : pourrait-elle être fallacieuse, provoquée par des biais d'observation ? Le calcul des indicateurs à partir des biographies matrimoniales des résidents est une première source possible de distorsion. En l'occurrence, l'âge au mariage des jeunes générations pourrait être sous-estimé si l'émigration affectait préférentiellement les célibataires. Pour contrôler cet effet perturbateur de l'émigration, les biographies matrimoniales des hommes ayant quitté le village depuis moins de 10 ans ont été prises en compte et traitées, globalement,

avec celles des résidents, ceci pour les lignages ayant fait l'objet du recueil d'information sur les émigrés. Les résultats (figure V.8 et annexe 21) s'avèrent similaires à ceux qui ont été obtenus sur les seuls résidents et confirment ainsi la baisse de l'âge au premier mariage des hommes.



**Figure V.8. Indicateurs d'âge au premier mariage des hommes calculés sur la population résidente et émigrée**

(Lignages soumis à l'enquête sur les émigrés, émigrés dont le dernier départ est survenu moins de 10 ans avant l'enquête, enquête biographique, Sirao et Kwara)

L'incertitude des âges au mariage peut être une autre source de biais : une tendance au vieillissement des plus âgés associée à une estimation correcte de la date de leur mariage jouerait dans le sens attendu. La suspicion d'un tel biais ne peut être écartée, d'autant plus que c'est parmi les générations âgées de 40 ans et plus, celles qui ont le moins profité des techniques d'amélioration de la datation, que la baisse de l'âge au mariage est la plus sensible. Compte tenu de son extension et de son ampleur, il est cependant vraisemblable que l'évolution observée soit accentuée plutôt que générée par ce seul facteur. L'identification de ses composantes et son interprétation seront en dernier lieu, dans les prochains chapitres, des éléments de confirmation de cette tendance.

Chez les femmes, les données longitudinales suggèrent, comme les indicateurs du moment, une relative stabilité du calendrier d'entrée en union (figure V.7 et annexe 20). On observe certes une légère baisse de l'âge au premier mariage mais elle reste modeste, sans commune mesure avec l'évolution relevée chez les hommes : les âges moyen et médian diffèrent d'une demi-année entre générations extrêmes et fluctuent autour de 18 ans. Notons que la fréquence des émigrées

célibataires est négligeable à partir de 20 ans ; les indicateurs ne sont donc pas biaisés par un effet sélectif du phénomène migratoire.

\* \*

\*

De toute évidence, l'hypothèse, posée en tête de ce chapitre, d'un recul de l'entrée en union des femmes susceptible de favoriser une transition malthusienne, ne reçoit aucun élément de confirmation. Le *changement* dans l'âge au mariage s'opère plutôt du côté des hommes et s'établit en sens contraire, celui d'une entrée en union plus précoce.

## 5. Évolution de la primonuptialité et pratiques matrimoniales : quelques questions

L'évolution du calendrier d'entrée en union, contrastée entre les deux sexes, suggère l'existence de transformations dans d'autres composantes de la pratique matrimoniale. Je ne ferai qu'évoquer ici les questions qui émergent, en attendant de les approfondir dans les traitements ultérieurs.

### a) *Écart d'âge au premier mariage et régime matrimonial*

Une première ligne de questionnement porte sur les changements de régime matrimonial associés au décalage entre l'évolution de l'âge au mariage des hommes et des femmes. Ce décalage provoque un resserrement de l'écart d'âge au mariage entre sexes qui, des générations les plus anciennes aux plus récentes, passe en moyenne de 5 ans à 3,5 ans environ (tableau V.3). Or l'on sait (Pison, 1982a) que la différence d'âge au mariage entre hommes et femmes est une condition essentielle à l'expression de la polygamie : en assurant un excédent numérique des femmes mariables sur les hommes mariables, elle permet à une partie des hommes d'avoir simultanément plusieurs épouses. Compte tenu de la faiblesse de l'écart observé chez les Bwa, y compris dans les anciennes générations, on devine que la polygamie n'y est pas très développée. Toutefois la réduction de la différence d'âge au premier mariage entre sexes crée une contrainte supplémentaire au maintien de cette pratique. Serait-elle le signe de son affaiblissement ?

**Tableau V.3. Différence d'âges au premier mariage entre sexes, selon le groupe d'âges au moment de l'enquête**  
(Résidents enquêtés à Sirao et Kwara, enquête biographique)

Sexe	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)						
	65 et plus	50-64	40-49	35-39	30-34	25-29	20-24
<i>Âge moyen</i>							
Hommes (1)	23,6	22,5	21,5	23,5	21,1	21,4 (a)	20,9 (a)
Femmes (2)	18,3	18,4	17,1	18,1	17,7	17,8	17,6 (a)
<i>Écart d'âge : (1)-(2)</i>	5,3	4,1	4,4	5,4	3,4	3,6 (a)	3,3 (a)
(a) estimation.							

***b) Âge au mariage des hommes, appariement conjugal et contrôle matrimonial***

Les conditions de la baisse de l'âge au mariage des hommes et sa signification dans une société où la formation des couples relève traditionnellement de l'autorité des familles définissent un autre champ d'interrogations. Deux hypothèses peuvent être envisagées. La baisse de l'âge au mariage des hommes pourrait correspondre au recrutement plus fréquent de leurs premières épouses dans les catégories de femmes les plus aisément accessibles, c'est-à-dire les veuves et les divorcées dont les remariages sont peu contrôlés comparativement aux mariages des femmes célibataires. Ou alors, seconde hypothèse, il signifie un relâchement des contrôles familiaux sur la conclusion des unions, sur l'attribution des filles en particulier, permettant un accès plus facile et plus rapide aux épouses.

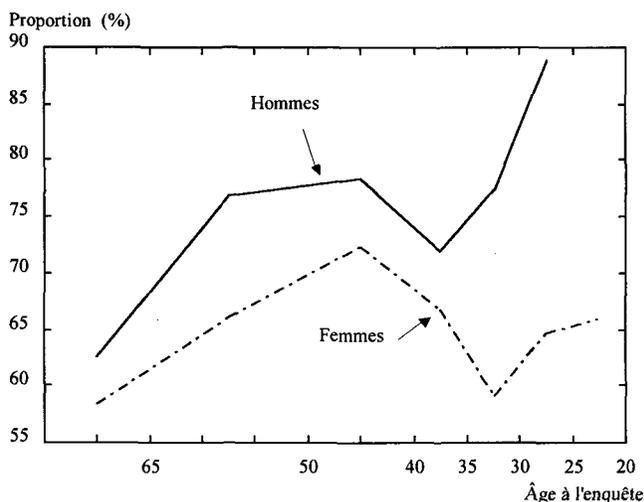
La répartition des premiers mariages selon la situation matrimoniale du conjoint (tableau V.4, figure V.9) amène à rejeter la première hypothèse. Les femmes non célibataires sont en réalité moins représentées chez les premières épouses des hommes des jeunes générations : 4 hommes sur 10 débutaient leur vie maritale avec une femme veuve ou divorcée dans les générations les plus anciennes et moins de 2 sur 10 dans les générations les plus récentes. L'accès des hommes célibataires au marché matrimonial des femmes célibataires paraît donc s'être assoupli.

La tendance est moins claire chez les femmes. Les générations les plus anciennes se distinguent bien par la fréquence plus faible des premiers mariages conclus avec des hommes célibataires et surtout par leur contribution à la pratique polygynique (36 % des premiers mariages conclus avec un homme en union), mais les différences sont peu marquées entre les générations ultérieures, 20 à 25 % des femmes débutant leur vie maritale en situation polygamique et 10 % environ épousant un veuf ou un divorcé.

**Tableau V.4. Répartition (%) des premiers mariages des enquêtés selon la situation matrimoniale du conjoint, par sexe et groupe d'âges à l'enquête**  
(Résidents enquêtés à Sirao et Kwara, enquête biographique)

Situation matrimoniale du conjoint	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)						
	65 et plus	50-64	40-49	35-39	30-34	25-29	20-24
<b>Premiers mariages des hommes</b>							
Célibataire	62	77	78	72	77	89	
Divorcée	22	15	20	28	23	11	
Veuve (a)	16	8	2	0	0	0	
Ensemble	100	100	100	100	100	100	
<i>Effectifs</i>	32	39	51	25	31	36	
<b>Premiers mariages des femmes</b>							
Célibataire	58	66	72	67	59	65	66
Divorcé, Veuf	6	13	11	10	18	10	12
Marié	36	21	17	23	23	25	22
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100
<i>Effectifs</i>	37	50	47	31	39	49	41

(a) lévirat dans 78 % des cas.



**Figure V.9. Proportion (%) de premiers mariages conclus avec des célibataires selon le groupe d'âges à l'enquête**  
(Résidents enquêtés à Sirao et Kwara, enquête biographique)

On notera, en passant, l'expression très nette (et déjà signalée) de la perturbation due à la sécheresse au travers de ces indicateurs (figure V.9). Elle se traduit par une rupture de tendance au niveau des générations concernées (hommes

de 35-39 ans, femmes de 30-34 ans) qui se sont mariées bien plus fréquemment avec des non-célibataires.

\* \*  
\*

En définitive les changements dans le calendrier de la première union des hommes semble correspondre aussi à des changements dans l'appariement conjugal. Les hommes des générations récentes se marient plus tôt, moins longtemps après leurs consœurs, et plus souvent avec des femmes elles aussi célibataires ; l'homme et la femme débutent plus fréquemment *ensemble* leur vie de couple. Il est probable qu'il s'agit là de conditions favorables à une évolution des relations entre conjoints.

Ces résultats confortent en même temps la seconde hypothèse proposée pour expliquer l'accès plus précoce des hommes à leur première épouse, à savoir une érosion des contrôles familiaux sur la constitution des couples. Cette question sera développée dans le prochain chapitre.

## II. MOBILITÉ MATRIMONIALE ET DURÉE DE VIE EN UNION

Jusqu'ici, la question de la transition malthusienne a été examinée sous un seul de ses aspects, celui du temps consacré au célibat. Il convient maintenant de s'intéresser aux autres facteurs déterminant la durée de vie passée en union : les ruptures d'union et les remariages. À défaut d'une augmentation de l'âge au mariage, un développement du temps passé en situation de veuvage ou de divorce pourrait provoquer un recul de la nuptialité...

### 1. Des itinéraires matrimoniaux bien remplis

La répartition des enquêtés selon le nombre de mariages contractés (tableau V.5) montre que leur histoire matrimoniale ne saurait se résumer à celle du premier mariage : la moitié seulement des hommes et deux tiers des femmes non célibataires enquêtés n'ont conclu qu'une seule union. À partir de 35 ans la majorité des hommes ont contracté plusieurs mariages, souvent trois ou davantage. La moyenne est de l'ordre de deux mariages par tête dès cet âge et dépasse 3 mariages

chez les hommes de 65 ans et plus. Les itinéraires matrimoniaux des femmes sont moins denses que ceux des hommes ce qui est logique puisqu'elles n'ont pas, elles, accès à la polygamie. Elles sont cependant nombreuses à avoir fait preuve de mobilité matrimoniale : une sur deux chez les femmes âgées de 50 ans et plus et une sur quatre, au moins, dès 25 ans.

**Tableau V.5. Répartition des enquêtés non célibataires selon le nombre d'unions, par sexe et groupe d'âges**  
(Résidents enquêtés à Sirao et Kwara, enquête biographique)

### Hommes

Âge à l'enquête	Nombre de mariages conclus					Moyenne	Effectifs
	1	2	3-4	5-9	Total		
15-19	100				100	1,0	4
20-24	76	18	6	0	100	1,3	17
25-29	72	17	11	0	100	1,4	36
30-34	55	32	13	0	100	1,6	31
35-39	28	36	36	0	100	2,1	25
40-49	47	27	18	8	100	2,0	51
50-64	49	28	15	8	100	1,9	39
65 et plus	31	13	31	25	100	3,2	32
Ensemble	51	24	18	6	100	2,0	235

### Femmes

Âge à l'enquête	Nombre de mariages conclus					Moyenne	Effectifs
	1	2	3-4	Total	Moyenne		
15-19	94	6		100	1,1	16	
20-24	83	10	7	100	1,3	41	
25-29	65	20	14	100	1,6	49	
30-34	77	18	5	100	1,3	39	
35-39	61	26	13	100	1,5	31	
40-49	77	13	11	100	1,4	47	
50-64	48	36	16	100	1,7	50	
65 et plus	57	27	16	100	1,6	37	
Ensemble	68	21	11	100	1,5	310	

Cette situation résulte d'une grande instabilité des unions, due à la mortalité et, surtout, au divorce<sup>7</sup>. Une fraction importante des enquêtés ont été confrontés à la rupture (tableau V.6) : un quart des hommes âgés de 25-29 ans, la moitié des hommes de 65 ans et plus, et plus du tiers des enquêtés des classes intermédiaires ont divorcé au moins une fois. La proportion de femmes touchées par le phénomène est de l'ordre de 25 %. Le veuvage est, de son côté, important à partir de 40 ans : il a

<sup>7</sup> Le divorce fera l'objet d'un chapitre particulier, le chapitre IX.

touché 20 % des enquêtés âgés de 40-49 ans, tandis que 60 % des hommes et 75 % des femmes de 65 ans et plus ont vu mourir l'un au moins de leur conjoint. Globalement, c'est un bon tiers des enquêtés âgés de 25 à 34 ans et près des deux tiers des individus de 50 ans et plus qui ont vu l'un au moins de leurs mariages rompu par divorce ou décès du conjoint.

**Tableau V.6. Proportion (%) de non célibataires, ayant vécu au moins une rupture d'union, selon le sexe et le groupe d'âges à l'enquête**  
(Résidents enquêtés à Sirao et Kwara, enquête biographique)

Type de rupture	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)								
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-49	50-64	65 et +	Total
<i>Hommes</i>									
Divorce	(25)	(18)	25	35	52	35	36	56	37
Veuvage	(25)	(0)	6	3	8	20	38	59	21
Divorce ou veuvage	(50)	(18)	28	35	60	43	54	66	45
<i>Effectifs</i>	4	17	36	31	25	51	39	32	235
<i>Femmes</i>									
Divorce	(6)	17	35	23	32	15	34	24	25
Veuvage	(0)	2	0	3	7	23	44	76	21
Divorce ou veuvage	(6)	17	35	26	39	26	56	86	38
<i>Effectifs</i>	16	41	49	39	31	47	50	37	310

On voit combien la représentation d'une vie conjugale fondée sur l'association durable de deux individus est éloignée de la réalité et certainement aussi de la conception des intéressés. Passée la trentaine, la plupart des hommes et une bonne partie des femmes ont déjà connu plusieurs partenaires conjugaux ; âgés de 50 ans et plus, la majorité des enquêtés ont vécu un divorce ou un veuvage.

## 2. Des remariages fréquents

Malgré cette importante mobilité matrimoniale la proportion d'individus vivant hors union reste faible. On comptait 6 % de veufs ou divorcés chez les hommes non célibataires recensés en 1988, 3 % chez les moins de 40 ans (tableau V.7). Pour les femmes non célibataires, ces indicateurs s'établissent respectivement à 12 % et 2 %. Du recensement de 1976 à celui de 1988, la situation ne s'est pas modifiée. Il n'y a apparemment pas de diminution de la durée de vie passée en union du fait des veuvages ou des divorces.

**Tableau V.7. Proportion (%) de veufs et divorcés chez les non célibataires, selon le sexe et l'âge, aux recensements de 1976 et 1988**  
(Enquête renouvelée, 8 villages)

Recensement	Âge (en années)				
	Moins de 40	40-49	50-59	60 et plus	Ensemble
<i>Femmes</i>					
1976	2	4	18	46	11
<i>Effectifs</i>	299	89	99	81	568
1988	2	7	21	47	12
<i>Effectifs</i>	452	92	80	118	742
<i>Hommes</i>					
1976	3	8	6	15	7
<i>Effectifs</i>	179	67	79	91	416
1988	3	7	4	12	6
<i>Effectifs</i>	289	81	53	115	538

#### a) Remariage des femmes

Le tableau V.8 rend compte de l'intensité et de la rapidité du remariage<sup>8</sup> des femmes selon la nature de la rupture (divorce ou veuvage) et, pour les veuves, selon l'âge de la femme au moment du décès de son conjoint (moins de 40 ans, 40 ans et plus)<sup>9</sup>.

Le divorce est quasi-systématiquement et très rapidement suivi d'un remariage. Dans plus de 40 % des cas, la vie en union de la femme n'est même pas interrompue, le divorce et le remariage étant des événements simultanés signifiés par le déménagement de la femme auprès de son nouveau conjoint. Lorsque le remariage ne coïncide pas avec la séparation<sup>10</sup>, il le suit dans d'assez brefs délais : près de la moitié (46 %) de ces divorces s'accompagnent d'un remariage l'année même de la rupture, et 60 % des divorces qui subsistent alors se soldent par une nouvelle union l'année qui suit la rupture. Ainsi, ce sont à peine 3 divorces sur 10 qui conduisent à une situation hors-union au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant la rupture et 1 sur 10 au 1<sup>er</sup> janvier suivant. Trois ans après la rupture, la quasi-totalité des divorces (95 %) ont été suivis d'un remariage.

<sup>8</sup> Les tables ont été construites en passant par les quotients calculés pour chaque durée sur les promotions de ruptures ayant totalement vécu, au moment de l'enquête, la durée d'exposition au risque de remariage considérée.

<sup>9</sup> Une telle distinction a peu de sens pour les divorces qui se situent pour la plupart (90 %) avant 40 ans.

<sup>10</sup> Dans ce cas, la femme retourne généralement auprès de sa famille.

**Tableau V.8. Remariage et ruptures d'union subsistantes  
chez les veuves et divorcées**  
(Enquête biographique, Sirao et Kwara)

a) Probabilité de remariage selon la durée écoulée depuis la rupture de l'union précédente, la nature de la rupture et l'âge de la femme au moment de la rupture (Pour 100 ruptures "subsistantes" au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du x<sup>e</sup> anniversaire de rupture)

Durée écoulée (a)	Divorce		Veuvage			
	Proportion	Effectifs	Avant 40 ans		À 40 ans et plus	
			Proportion	Effectifs	Proportion	Effectifs
Simultanéité (b)	43	(45/104)	-		-	
0 an	46	(26/57)	44	(15/34)	9	(4/43)
1 an	60	(18/30)	79	(15/19)	17	(6/36)
2 ans	36	(4/11)	33	(1/3)	3	(1/29)
3 ans	43	(3/7)	50	(1/2)	0	

(a) Distance entre rupture et remariage en différence de millésimes.

(b) Le divorce coïncide avec le remariage : la femme quitte son époux pour se rendre chez son nouveau conjoint.

b) Ruptures d'unions subsistantes (n'ayant pas été suivies d'un remariage) selon la durée écoulée depuis la rupture, la nature de la rupture et l'âge de la femme au moment de la rupture (pour 100 ruptures)

Durée écoulée (a)	Divorce	Veuvage	
		Avant 40 ans	À 40 ans et +
Rupture	100 - 57 (b)	100	100
0 an	31	56	91
1 an	12	12	76
2 ans	8	8	73
3 ans	5	4	73

(a) En années révolues, soit en moyenne à la durée exacte  $x+0,5$  ans.

(b) En tenant compte des divorces coïncidant avec un remariage.

Le phénomène s'exprime en des termes similaires pour les veuvages survenus en période de vie féconde : près de la moitié des décès des époux de femmes âgées de moins de 40 ans ont été suivis d'un remariage au cours de la même année, près de 90 % l'ont été avant la fin de l'année suivante. En revanche, l'intensité du phénomène n'est plus la même lorsque la femme approche de la fin de sa vie féconde : trois femmes sur 4 touchées par un veuvage à plus de 40 ans sont restées veuves, sans se remarier, durant les trois années suivant le décès du mari. Les remariages à des durées ultérieures étant exceptionnels, ces cas sont assimilables à des sorties d'union définitives.

La pratique du remariage et l'exploitation de la fécondité des femmes s'avèrent donc fortement liées. Durant sa vie féconde, une femme peut difficilement rester hors union. Elle est vivement poussée, après une rupture, à poursuivre son itinéraire

procréateur auprès d'un autre conjoint. En revanche, lorsqu'elle a accompli sa mission de procréatrice et approche du terme de la période de fécondité, la pression pour une remise en union s'affaiblit et les remariages se font plus rares.

### *b) Remariage des hommes*

L'issue des ruptures d'union, en terme de vie conjugale, s'exprime différemment pour les hommes : en raison de la pratique de la polygamie, une rupture d'union ne conduit pas forcément à une interruption de la vie en union. 59 % des mariages rompus enregistrés auprès des hommes sont dans ce cas. Afin de prendre en compte ce paramètre, deux types d'indicateurs ont été construits, les uns portent sur les seules ruptures ayant conduit à une situation hors-union, les autres intègrent l'ensemble des unions rompues, qu'elles aient ou non conduit à une situation hors union (tableau V.9)<sup>11</sup>.

Les probabilités de remariage apparaissent plus faibles que celles qui ont été observées chez les femmes et la durée écoulée entre la rupture et le remariage est plus longue : seulement 10 % des unions dissoutes et ayant conduit à une situation hors union ont été suivies d'un remariage la même année ; il subsiste respectivement 40 % et 30 % des ruptures au terme de la deuxième et de la quatrième année suivant celle de l'événement<sup>12</sup>. Les indicateurs sont sensiblement identiques pour les veuves et les divorcés.

Cette différence dans le calendrier du remariage traduit des contraintes matrimoniales différentes pour les deux sexes. Une femme trouvera toujours facilement un nouveau conjoint : la polygamie et l'instabilité matrimoniale font qu'une femme disponible ou insatisfaite dans son mariage est vite repérée, courtisée et sollicitée. C'est d'ailleurs bien souvent après avoir trouvé un partenaire de son choix qu'elle décidera de quitter son époux. Le lévirat favorise par ailleurs le remariage des veuves. Pour l'homme la situation est moins évidente : l'accès à une célibataire nécessite des démarches, l'accès à une femme veuve, divorcée (ou "à divorcer") est liée à la disponibilité de celle-ci sur le marché matrimonial et à la concurrence qui y règne ; dans tous les cas il lui faudra (lui, sa famille, ses amis) se mettre à la recherche d'une épouse alors que la femme, elle, est sollicitée.

<sup>11</sup> Les ruptures d'union se situant surtout aux âges jeunes (80 % avant 40 ans), on ne les a pas distinguées selon l'âge de l'homme.

<sup>12</sup> La fréquence des ruptures subsistantes au terme de la quatrième année suivant l'événement ne peut être assimilée à celle des ruptures définitives. Contrairement à ce qui a été observé pour le sexe féminin, on trouve chez les hommes des durées entre rupture et remariage qui vont jusqu'à 10 ans. La fréquence des ruptures définitives se situe au niveau de 10 % environ si l'on considère les ruptures ayant abouti à une situation hors union, et de 5 % si on prend en compte toutes les unions rompues.

Les ruptures ayant conduit à une interruption de la vie conjugale de l'homme représentent cependant moins de la moitié des divorces et des veuvages ce qui conduit à relativiser l'importance des temps passés hors union. Les indicateurs établis sur l'ensemble des unions rompues montrent que les ruptures s'accompagnent rarement du maintien prolongé de l'homme hors de la vie conjugale : c'est à peine un peu plus du quart des unions rompues qui se traduisent par une situation hors d'union au terme de l'année qui suit la rupture et environ un dixième après 4 ans.

**Tableau V.9. Remariage et ruptures d'union subsistantes  
chez les veufs et divorcés**  
(Enquête biographique, Sirao et Kwara)

a) Probabilité de remariage selon la durée écoulée depuis la rupture de l'union précédente et la nature de la rupture, pour les ruptures ayant conduit à une situation hors-union (pour 100 ruptures "subsistantes" au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du x<sup>e</sup> anniversaire de rupture)

Durée écoulée (a)	Divorce		Veuvage		Ensemble	
	Proportion	Effectifs	Proportion	Effectifs	Proportion	Effectifs
Ruptures ayant conduit à une situation hors-union	36	(46/129)	52	(33/64)	41	(79/193)
0 an	9	(4/43)	13	(4/32)	11	(8/75)
1 an	26	(9/35)	27	(7/26)	26	(16/61)
2 ans	35	(9/26)	37	(7/19)	36	(16/45)
3 ans	24	(4/17)	25	(3/12)	24	(7/29)
4 ans	9	(1/11)	11	(1/9)	10	(2/20)

(a) Distance entre rupture et remariage en différence de millésimes.

b) Ruptures d'unions subsistantes selon la durée écoulée depuis la rupture et la nature de la rupture (pour 100 ruptures)

Durée écoulée (a)	Pour 100 ruptures ayant conduit à une situation hors union			Pour 100 ruptures, qu'elles aient ou non conduit à une situation hors union		
	Divorce	Veuvage	Ensemble	Divorce	Veuvage	Ensemble
Rupture	100	100	100	36	52	41
0 an	91	88	89	32	45	37
1 an	67	64	66	24	33	27
2 ans	44	40	42	16	21	17
3 ans	34	30	32	12	16	13
4 ans	31	27	29	11	14	12

(a) En années révolues, soit en moyenne à la durée exacte  $x+0,5$  ans.

### 3. Rupture d'union, âge au mariage et durée de vie en union

L'intensité et le calendrier de la primo-nuptialité, la fréquence et la rapidité des remariages laissent à penser que les individus passent l'essentiel de leur vie féconde en union. Pour le vérifier et évaluer l'incidence respective des ruptures d'union et de l'attente préconjugale sur la durée de vie en couple, trois indicateurs (tableaux V.10 et V.11) ont été calculés :

- la part de la durée de vie passée hors union attribuable aux ruptures d'union (d), dont le complément à l'unité mesure la contribution de la durée préconjugale ;
- la part de la vie féconde passée en union (e) ;
- la part de la durée de vie écoulée depuis le premier mariage passé en union (f).

Pour ce faire, le début de la vie féconde a été fixé à 15 ans pour les deux sexes et la fin de vie féconde à 50 ans pour les femmes (on n'a pas donné de limite pour les hommes).

Les indicateurs relatifs aux femmes confirment la faible influence des ruptures d'union sur la durée de vie passée en union au cours de la vie féconde. Depuis leur premier mariage, les enquêtées ont passé la quasi-totalité (plus de 95 %) de leur vie en couple. Aucune tendance à la baisse susceptible d'être associée à un recul de la nuptialité féminine ne se dessine. La durée de vie féconde passée hors union relève essentiellement de la durée préconjugale et représente à peine plus du dixième de l'ensemble de la période de vie féconde.

Pour les hommes, la ponction établie par les désunions sur la vie en couple s'avère également faible : sortis du célibat, ils passent plus des neuf-dixièmes de leur vie en union (avec une ou plusieurs épouses). La moindre part de leur vie féconde passée en union (70 % à 80 %) tient à leur mariage plus tardif, elle tient aussi à l'adoption, pour les calculs, d'un âge de début de vie féconde faible pour les hommes.

**Tableau V.10. Évaluation de l'incidence des ruptures d'union et de la durée préconjugale sur la durée de vie en union des femmes**

(Femmes non célibataires enquêtées au titre de résidente, enquête biographique)

Indicateurs	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)						
	20-24	25-29	30-34	35-39	40-49	50-64	65 et plus
<i>Éléments du calcul :</i>							
a. Durée moyenne entre l'année du 15 <sup>e</sup> anniversaire et celle du premier mariage	2,24 ans	2,82 ans	3,00 ans	3,03 ans	2,07 ans	3,36 ans	3,62 ans
b. Durée moyenne entre l'année du premier mariage et celle - de l'enquête	5,15 ans	9,35 ans	13,95 ans	18,94 ans	26,54 ans	38,82 ans	51,68 ans
- du 50 <sup>e</sup> anniversaire	-	-	-	-	-	31,64 ans	31,38 ans
c. Durée hors union entre l'année du premier mariage et celle - de l'enquête	0,13 ans	0,52 ans	0,28 ans	0,30 ans	0,39 ans	2,48 ans	7,42 ans
- du 50 <sup>e</sup> anniversaire	-	-	-	-	-	1,07 ans	0,55 ans
<i>Indicateurs :</i>							
d. Proportion de la durée de vie hors union attribuable aux ruptures							
- entre 15 ans et l'enquête	6 %	15 %	8 %	9 %	16 %	42 %	67 %
- entre 15 ans et 50 ans	-	-	-	-	-	24 %	13 %
e. Proportion de la durée de vie passée en union entre 15 ans et							
- l'enquête	68 %	73 %	81 %	85 %	91 %	86 %	80 %
- 50 ans	-	-	-	-	-	87 %	88 %
f. Proportion de la durée de vie passée en union entre le 1 <sup>er</sup> mariage et							
- l'enquête	97 %	94 %	98 %	98 %	99 %	94 %	86 %
- 50 ans	-	-	-	-	-	97 %	98 %
<i>Effectifs</i>	41	49	39	31	46	50	37
Notes :							
- $d = c/(a+c)$ , $e = (b-c)/(a+b)$ , $f = (b-c)/b$							
- Une durée de 0,25 ans a été attribuée à l'intervalle séparant deux événements survenus la même année mais non simultanés (mariage/rupture, rupture/remariage, mariage/enquête, rupture/enquête, etc.). Dans les autres cas, les durées ont été calculées en différence de millésimes.							
- Les âges moyens au mariage présentés dans les pages précédentes ne correspondent pas forcément exactement aux valeurs "a+15" car les mariages survenus après 25 ans (exclus dans les calculs précédents) sont ici pris en compte.							

**Tableau V.11. Évaluation de l'incidence des ruptures d'union et de la durée préconjugale sur la durée de vie en union des hommes**

(Hommes non célibataires enquêtés au titre de résident, enquête biographique)

Indicateurs	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)					
	25-29	30-34	35-39	40-49	50-64	65 et plus
<i>Éléments du calcul :</i>						
a. Durée moyenne entre l'année du 15 <sup>e</sup> anniversaire et celle du premier mariage	6,07 ans	6,06 ans	8,48 ans	6,82 ans	8,20 ans	9,29 ans
b. Durée moyenne entre l'année du premier mariage et celle de l'enquête	5,85 ans	10,94 ans	13,40 ans	21,98 ans	33,36 ans	46,10 ans
c. Durée hors union entre l'année du premier mariage et celle de l'enquête	0,31 ans	0,43 ans	0,45 ans	1,44 ans	2,89 ans	1,23 ans
<i>Indicateurs :</i>						
d. Proportion de la durée de vie hors union attribuable aux ruptures entre 15 ans et l'enquête	5 %	7 %	5 %	17 %	26 %	12 %
e. Proportion de la durée de vie passée en union entre 15 ans et l'enquête	47 %	62 %	59 %	71 %	73 %	81 %
f. Proportion de la durée de vie passée en union entre le premier mariage et l'enquête	95 %	96 %	97 %	93 %	91 %	97 %
<i>Effectifs</i>	36	31	25	51	39	31
Notes :						
- $d = c/(a+c)$ , $e = (b-c)/(a+b)$ , $f = (b-c)/b$						
- Une durée de 0,25 ans a été attribuée à l'intervalle séparant deux événements survenus la même année mais non simultanés (mariage/rupture, rupture/remariage, mariage/enquête, rupture/enquête, etc.). Dans les autres cas, les durées ont été calculées en différence de millésimes.						
- Les âges moyens au mariage présentés dans les pages précédentes ne correspondent pas forcément exactement aux valeurs "a+15" car les mariages survenus après 35 ans (exclus dans les calculs précédents) sont ici pris en compte.						

\* \*

\*

En définitive, aucun signe révélateur d'une transition malthusienne ne s'affirme dans les villages bwa étudiés. Ni le célibat, ni le temps passé en situation de veuvage ou de divorce ne se sont développés au point de diminuer le temps que les femmes passent en union, exposées au risque de conception. Il est vrai que les moteurs d'une telle évolution ne sont pas présents. La scolarisation des filles, principal facteur du recul de l'âge au mariage en Afrique, reste marginale. De plus, les migrations des femmes célibataires qui pourraient jouer dans le même sens, commencent à peine à apparaître.

Des changements s'opèrent en revanche du côté des hommes, mais dans le sens d'un rajeunissement du premier mariage. Pour singulière qu'elle apparaisse face au schéma annoncé d'un recul de la nuptialité, une telle tendance n'est cependant pas inédite dans l'histoire démographique des populations en transition. Une hausse pré-transitionnelle de la nuptialité féminine s'est produite dans différentes populations qui connaissaient un modèle de mariage tardif ou semi-tardif. Ce fut le cas en Angleterre quand, avec l'industrialisation et l'exode rural, les freins traditionnels au mariage se sont relâchés (Chesnais, 1986) mais aussi dans d'autres pays européens et en Amérique latine (Dyson et Murphy, 1985). Il est logique que l'on n'observe pas une tendance similaire du côté des femmes dans les populations qui, comme celle des Bwa et la plupart des populations africaines, suivent un modèle de mariage féminin précoce. En revanche, la baisse de l'âge au premier mariage des hommes est certainement à considérer comme l'expression (ou la conséquence) d'un affaiblissement des contrôles matrimoniaux traditionnels. La conclusion de plus en plus fréquente des premiers mariages masculins avec des femmes célibataires et le resserrement de l'écart d'âges au premier mariage entre sexes apportent de premiers arguments en ce sens. Dans le chapitre qui suit, l'analyse des procédures précédant l'union va permettre d'examiner cette question plus précisément.

## CHAPITRE VI

---

# LE CONTRÔLE FAMILIAL SUR LA CONSTITUTION DES COUPLES

Le mariage a été abordé, dans le chapitre précédent, comme un *événement* qui, en définissant la durée de vie en union et donc la période d'exposition au risque de concevoir, faisait partie intégrante des pratiques reproductives.

Mais le mariage est aussi un *acte* qui fait l'objet de décisions, de négociations et qui ne constitue souvent que le terme d'un processus étalé dans le temps. Compte tenu des enjeux qui lui sont associés dans les sociétés africaines (attribution d'une femme et de sa descendance future, constitution d'une nouvelle unité de reproduction, support sinon fondement aux relations inter-lignagères) le mariage y est rarement laissé à l'initiative des individus ; il est géré au niveau familial et son organisation est codifiée. En introduisant les individus dans la vie conjugale au terme d'un processus dont l'initiative et le déroulement leur échappent, le mariage traditionnel s'affirme ainsi comme un garant du contrôle familial sur la reproduction de ses membres. Par delà l'effet quasi-mécanique d'une évolution du calendrier de la nuptialité sur la fécondité, la pratique sociale du mariage mérite donc d'être étudiée pour apprécier une éventuelle réorientation des objectifs de la reproduction, de la communauté vers les individus ou les couples. Les modalités de constitution des couples délimitent à cet égard un champ de recherche stratégique : le mariage est le moment charnière où l'unité de procréation se constitue ; il est aussi un acte dans lequel l'intervention familiale s'exprime explicitement et peut donc être enregistrée, au travers des procédures formelles mises en œuvre.

Les procédures précédant les premiers mariages des femmes seront ainsi analysées pour apprécier l'évolution du contrôle familial sur la constitution des couples, débattre l'hypothèse d'un accroissement de la détermination des individus sur leur propre vie et juger d'un développement de la sphère conjugale. Avant de se consacrer à ces développements (troisième partie), on se livrera à un exposé de la pratique matrimoniale et de la stratégie d'étude retenue (première partie), ainsi qu'à une discussion sur la qualité des déclarations des hommes et des femmes (deuxième partie).

# I. LES MODALITÉS DU CONTRÔLE FAMILIAL SUR LA CONSTITUTION DES COUPLES : DESCRIPTION ET STRATÉGIE D'ÉTUDE<sup>1</sup>

## 1. Règles de l'alliance

Les interdits d'alliance défendus par les Bwa relèvent de l'endogamie socio-professionnelle et ethnique (on se marie entre Bwa et au sein de son groupe d'appartenance, entre cultivateurs, forgerons, ou griots) et de l'exogamie lignagère (on n'épouse pas un membre de son patrilignage)<sup>2</sup>. Ces règles restent très largement respectées. Aucune exception n'a été observée au sein des villages enquêtés. Quelques cas de mariages mixtes (inter-caste ou inter-ethnique) ont cependant été repérés sur les généalogies mais ils concernent des individus vivant en milieu urbain et émigrés de longue date. L'exogamie lignagère reste également de mise mais il a pu arriver, autrefois, qu'un lignage décide d'une segmentation pour pallier le manque d'alliés et développer les échanges matrimoniaux sur place.

Il ne semble pas exister de prescription d'alliance précise dans les villages étudiés. Mes informateurs n'ont pas reconnu le système d'échange à réciprocité différée (selon lequel la première fille d'une femme cédée est restituée, au titre de l'échange, au lignage de sa mère) décrit par Jean Capron (1988). Ils ont plutôt insisté sur la souplesse d'un système matrimonial qui valorise les échanges matrimoniaux réguliers entre lignages mais sans ordre générationnel prédéterminé. Un lignage, à la recherche d'une épouse, prospectera ainsi prioritairement vers les lignages avec lesquels il a coutume de conclure des alliances et sollicitera, le cas échéant, une de ses filles. En l'absence d'arguments fondés (cas, notamment, où la fille a déjà été promise), une réponse positive confortant les relations inter-lignagères est attendue. En revanche, une distance sera établie avec le lignage qui aura refusé d'accorder une de ses filles en mariage à la famille qui lui a procuré des épouses.

<sup>1</sup> Je me suis appuyée, pour la rédaction de cette partie, sur les informations que j'ai recueillies dans les villages étudiés, en les complétant et les relativisant, le cas échéant, à partir des différentes publications disponibles sur le sujet (Capron, 1988, 1962 ; Cremer, 1924, 1927 ; Dena, 1982 ; Diarra, 1983 ; Guehardt, 1911 ; Scherrer et Guilbaut, 1932).

<sup>2</sup> En outre, le mariage est proscrit entre individus apparentés en ligne directe et entre cousins issus de germains sur trois générations (Capron, 1988, p. 187-188).

## 2. Les processus matrimoniaux

Le contrôle familial en matière matrimoniale s'exprime essentiellement sur les mariages conclus avec des femmes célibataires. Les remariages féminins relèvent davantage de l'initiative des individus, ils ne s'inscrivent pas dans des processus et ne font pas l'objet de sanction sociale. C'est donc aux premiers mariages féminins que l'on s'intéressera ici.

### a) *Processus traditionnel : le mariage avec fiançailles*

La recherche et l'attribution des épouses relève de l'autorité du lignage. Il est de son devoir de fournir, dans des délais raisonnables, une première épouse à chacun de ses hommes. L'ensemble des membres du lignage peut contribuer à cette tâche. Ainsi une femme du lignage mariée dans un autre village pourra suggérer le choix, au titre d'épouse pour l'un des siens, d'une fille dont elle a observé les qualités (qualités morales, assiduité au travail...).

L'union peut être envisagée quand la fille est encore petite, mais c'est lorsqu'elle atteint "*l'âge de raison*"<sup>3</sup> que le processus matrimonial est généralement *formellement* engagé. Après avoir soumis le choix de la fille au conseil lignager, le chef du lignage envoie un émissaire auprès du chef de lignage de la fille afin de la solliciter en mariage. Cette démarche, comme toutes celles qui s'inscrivent dans la procédure matrimoniale, est confiée à un homme de caste (*nyama'ara*), forgeron, griot ou *sowini*. Le chef de lignage de la fille demande alors un délai de réflexion au cours duquel il se concertera avec les membres de sa famille avant de donner sa réponse. En principe l'opinion de l'intéressée est également sollicitée et prise en compte avant la décision. En réalité, il semble bien que cette consultation soit facultative et que l'opinion de l'intéressée compte peu<sup>4</sup>. Plusieurs enquêtées m'ont dit avoir été tenues de respecter la décision d'une union dont elles ne voulaient pas. La littérature ethnologique fait état de pressions exercées à l'encontre des filles exprimant leur désaccord au début ou en cours des fiançailles. Enfin les modalités (voir *supra*) de l'union associée à une rupture de fiançailles suggère que

<sup>3</sup> Les critères de maturité physique et sociale interviennent apparemment dans l'appréciation de ce moment qui semble se situer vers 12 ans. On dit alors de la fille qu'elle est "*arrivée*" (prête, mûre) : *lo cio*.

<sup>4</sup> Ce qui est explicitement énoncé par Joseph Dena (1982, p. 22-23) : "*la jeune fille n'était jamais partie (prenante) au contrat, celui qui a le droit de disposer d'elle décide de son avenir sans la consulter [...] La jeune fille n'avait donc pas à ratifier la décision prise à son égard, elle doit la subir*".

l'intervention de la fille dans la décision de l'union est, dans la tradition, sinon symbolique du moins très limitée.

L'accord de la famille de la fille, exprimé par son responsable, le chef de lignage, transmise par un médiateur (homme de caste) et scellé par un don d'arachides ou de céréales (mil, maïs) de la part de la famille du garçon marque le début du processus matrimonial, l'engagement des fiançailles<sup>5</sup>. La fille est alors une promise, une fiancée (*ffâle*). Dès lors, le jeune, accompagné de ses camarades d'âge, ira travailler dans les champs de la famille de sa fiancée, ceci, à raison de quelques jours par an jusqu'au moment du mariage. Par ailleurs des paniers d'arachides et de céréales, théoriquement destinés à la fiancée et à sa mère, seront remis après chaque récolte ; des présents personnels (pagne, foulard, etc.) seront éventuellement offerts à la fille au moment des grandes fêtes. Ce processus prestatoire s'établit sur une période pluri-annuelle, de l'ordre de 3 ou 4 ans en principe. Pendant ce temps de fiançailles, les intéressés sont soumis à des conduites d'évitement, de réserve qui s'inscrivent en rupture avec les plaisanteries, moqueries, provocations définissant les relations entre les jeunes des deux sexes.

Le temps des fiançailles s'achève par un rapt simulé. La jeune fille est *enlevée* (*lee*) et *déposée*, (*bo*), confiée à une famille en attente du mariage. L'enlèvement, même s'il est généralement prévu et concerté, se doit d'être mouvementé (pleurs, cris, résistance acharnée, tentative de fuite, intervention des amies, etc.). En manifestant refus et douleur, il signifie la rupture avec le milieu familial, avec les amies (en cas de mariage inter-villageois), avec l'insouciance de la vie de jeune fille. L'enlèvement est réalisé par les amis du futur époux. La fille est déposée dans une famille de forgerons autrefois, au sein du lignage ou à une famille alliée ou amie, dans le village du futur époux le plus souvent ou dans un village voisin. Cette période de déposition, dont la durée est de l'ordre de quelques semaines, correspond à un temps de transition vers le statut de femme mariée, à un temps de présentation, "*d'apprivoisement*" (Diarra, 1983), à un "*stage d'acclimatation*" (Capron, 1988, p. 113). Elle est désormais une *hâfiâ*, une fiancée "acquise", prête à être épousée<sup>6</sup>. La jeune fille participe aux tâches domestiques de sa *logeuse* ; observée, elle se montre assidue au travail et s'efforce de répondre à l'image de la femme "*laborieuse, sérieuse, courtoise, ouverte et sobre*" (Diarra, 1983, p. 23). Elle bénéficie, pendant cette période, de toute l'attention des amis de son futur époux qui, en passant les soirées auprès d'elle, la distraient et lui font honneur mais qui la surveillent aussi très étroitement dans la crainte de la voir s'enfuir<sup>7</sup>.

<sup>5</sup> Il s'agit de "la pose des fiançailles" : *fâmu benu* (*fâmu* : fiançailles, *benu* : action de poser).

<sup>6</sup> *Hâfiâ* : "fiancée prête à se marier, 'posée' (*be*) dans une famille alliée ou amie en attendant le mariage" (Rasily, 1994). Ce terme est utilisé pour désigner toute nouvelle épouse, y compris après le mariage.

<sup>7</sup> Un ou deux de ces amis sont chargés de passer la nuit auprès de la fille afin de prévenir toute tentative de fuite.

Ce temps de déposition est mis à profit pour préparer la fête du mariage (*hâfiâ sâni*, la fête de la fiancée). L'ensemble du lignage du jeune homme participe à cette préparation : les différentes exploitations qui le composent apportent leur contribution en mil et en viande pour la confection de la bière de mil et du repas de la fête ; le travail de préparation est réparti entre les membres du groupe (constitution d'un groupe chargé de la recherche du bois, désignation des femmes responsables de la mouture des grains...).

La célébration du mariage est avant tout une manifestation festive qui sanctionne l'union en la rendant publique et qui honore la nouvelle épouse. Le conseil des Anciens du village intervient avant la fête. Il prend acte des biens réunis par le lignage à l'attention de l'épouse (pagnes et argent destiné à l'achat d'ustensiles domestiques) et des victuailles pour la fête, puis accorde ses bénédictions au nouveau couple et reconnaît ainsi l'union. La fête, animée par les griots, se déroule sur vingt-quatre heures environ. L'ensemble du village y participe et chacun essaiera, dans la mesure de ses moyens, d'honorer et de contribuer à l'installation de l'épouse en offrant une volaille, une pièce, un pagne ou un foulard. Les fiancés restent très réservés au cours de cette fête. Leur présence est discrète et se caractérise par l'observation plus que la participation. Les parents de la fille ne sont pas conviés au mariage mais un gigot de chacune des bêtes (chèvres) égorgées leur est envoyé afin d'attester des moyens déployés en l'honneur de leur fille. Le lendemain de la fête, la femme sera conduite dans la maison<sup>8</sup> où la rejoindra son époux. En principe, le mariage d'une fille enceinte n'est pas fêté. En revanche, le mariage peut être fêté en l'absence de l'époux, lorsque celui-ci est en migration. Dans ce cas, un de ses frères occupera symboliquement sa place.

Pour conclure cette description, il faut insister sur la dimension communautaire du mariage. Elle se manifeste dans les parties intervenant dans la procédure comme dans les prestations engagées.

Le mariage se présente avant tout comme une entreprise collective, une affaire de familles. Qu'il s'agisse, côté masculin, de l'initiative de l'union ou, côté féminin, de l'attribution de la fille, c'est l'ensemble des membres du lignage (les hommes surtout, mais aussi la mère de l'intéressé(e)) qui intervient, par la concertation, dans la décision de l'union. De plus les prestations en travail relèvent d'une prise en charge collective qui dépasse d'ailleurs le cadre familial, les jeunes du village (ou du quartier) assumant ensemble les travaux de culture pour le mariage de l'un des leurs. Enfin, la fête du mariage est solidairement prise en charge par l'ensemble du lignage de l'époux. Affectée à l'un de ses membres, la jeune femme n'en devient pas moins une épouse du lignage. Si le jeune homme décède au cours des fiançailles, la fille reste, en principe, acquise au lignage. En cas de décès ultérieur, la coutume du lévirat attribue la veuve à l'un des frères (réel ou classificatoire) de l'époux défunt. Dans l'histoire qui aboutira à leur union, les intéressés restent globalement effacés,

---

<sup>8</sup> Le plus souvent, le jeune couple s'installera dans une habitation vacante du village en attendant de construire une nouvelle demeure.

tenus à des conduites d'évitement l'un à l'égard de l'autre, ils apparaissent comme les sujets d'une procédure réglée par leurs aînés. Les maîtres d'œuvre du processus matrimonial sont les chefs de lignage qui, en tant que responsables et porte-parole de leur groupe, prennent acte des informations et décisions du lignage allié et énoncent *la parole* à lui transmettre. Ces échanges qui jalonnent le processus matrimonial ne sont pas directs mais s'établissent par l'intermédiaire de ceux qui, dans la structure sociale, ont qualité de médiateur, les hommes de caste<sup>9</sup>.

La dimension essentiellement sociale du mariage ressort aussi de la valeur économique restreinte des prestations matrimoniales. Il n'y a pas ici de réelle compensation matrimoniale, c'est-à-dire de transfert de biens visant à dédommager le lignage de la perte d'un de ses membres (de ses capacités productives et reproductives) en lui donnant les moyens d'accéder à une autre femme-épouse. Les dons sont, pour l'essentiel, consommés sur place ou destinés à la parure de la jeune fille et ne s'inscrivent pas dans un système d'échange ou de thésaurisation. Ils visent, comme les travaux de culture, à honorer la fiancée et ceux qui l'ont mise au monde et élevée. Plus généralement, ces prestations, en échelonnant la procédure matrimoniale, l'inscrivent dans la durée et fournissent une *densité temporelle* à l'union. Elles sont les supports à l'expression et à la construction des relations inter-lignagères.

### **b) Enlèvement et rupture de fiançailles**

À l'autre extrême du mariage traditionnel, initié et géré par les familles au cours d'un processus de longue durée, se situe l'union décidée par les intéressés, conclue à l'encontre de l'autorité familiale et sans processus. L'enlèvement d'une fille promise, provoquant une rupture de fiançailles, présente de telles caractéristiques.

Lorsqu'une fille refuse le fiancé auquel l'a accordée sa famille et qu'elle est décidée à épouser l'homme de son choix, elle s'entendra avec celui-ci pour qu'il l'enlève. Si une conciliation semble envisageable, elle sera déposée dans un village proche (mais non dévoilé à la famille de la fille). Mais lorsque la situation s'avère trop conflictuelle pour aboutir à une entente, le couple partira vivre à l'extérieur (dans une grande ville, en Côte d'Ivoire, etc.) et reviendra éventuellement au village quelques années plus tard quand la légitimation fournie par la naissance de plusieurs enfants aura dissuadé la famille de reprendre la femme.

Dans tous les cas, l'enlèvement est suivi par une tentative de conciliation de la part du lignage de l'homme, généralement informé au préalable et solidaire de son

<sup>9</sup> Compte tenu de l'endogamie des groupes socio-professionnels, ils occupent aussi une position de neutralité dans le champ matrimonial, leur propre intérêt ne pouvant interférer avec celui de leur commanditaire.

"fils". Le conflit s'établit par rapport à la famille de la fille, dont l'autorité est mise en échec, et ceci à deux titres : d'une part elle n'est plus en mesure de respecter l'engagement pris, d'autre part elle se voit tenue de reconnaître, de fait, une union à l'encontre de ses projets. Avant de se résoudre à cette situation inconfortable, elle s'efforcera de rétablir sa position en ramenant la fugitive et en essayant, à force de persuasion, de prévenir toute tentative ou récidive d'enlèvement.

Une rupture de fiançailles est un facteur de déstabilisation, de conflit potentiel entre lignages. Elle est vécue comme une trahison par le lignage lésé. Il semble toutefois que les relations inter-lignagères sont généralement préservées : la rupture de fiançailles est présentée comme une *dissidence* de caractère individuel dont nul n'est à l'abri et qui appelle la compréhension à l'égard du lignage qui, malgré lui, n'a pu honorer son engagement. Un dédommagement des prestations engagées peut théoriquement être réclamé. Toutefois cette situation est généralement évitée, pour plusieurs raisons. D'abord il n'est pas exclu que la fille revienne sur sa décision<sup>10</sup> et rejoigne finalement son ex-fiancé, or la restitution des dépenses de fiançailles exclurait cette réhabilitation. Ensuite une demande de remboursement signifierait que le donataire considère les prestations, non comme une marque d'honneur, mais comme un prix payé pour acheter la femme et celui-ci s'en trouverait socialement déconsidéré. Enfin et surtout, une telle demande marquerait significativement les relations matrimoniales ultérieures entre les deux lignages. Le lignage lésé peut se trouver dans la position inverse lors d'un échange ultérieur aussi une attitude de compréhension, permettant de préserver les relations inter-lignagères, est jugée préférable.

Quant à l'union qui lui est imposée, le lignage préférera souvent l'entériner plutôt que de la stigmatiser en maintenant un refus qui inscrirait dans le temps son échec. Après l'enlèvement, le lignage de l'homme envoie un médiateur auprès de celui de la fille pour demander *le pardon* et solliciter son consentement. Une réponse favorable à cette requête (qui peut être réitérée) permettra, le cas échéant, de récupérer la situation en ramenant la gestion finale de l'union à la forme normale d'une procédure réglée par les deux familles. La déposition de la fille se poursuivra et aboutira, comme dans le processus traditionnel, à la fête du mariage. Le lignage de la fille pourra même demander à ce que des travaux agricoles soient réalisés la même année dans ses champs.

Il faut signaler cependant qu'une rupture de fiançailles peut aussi être décidée par le lignage lui-même, suite à des différends qui se sont manifestés ou développés après l'attribution de la fille, et sans qu'un refus de la part de la fiancée soit forcément en cause. Il semble qu'un dédommagement spontané des prestations matrimoniales soit alors souvent effectué. Plus généralement, la prise en considération (opposition ou agrément) d'un refus de la fille à épouser le fiancé auquel elle a été accordée semble affaire de circonstances : qualité de la relation

<sup>10</sup> Les pressions familiales peuvent, conjointement aux déceptions personnelles, y contribuer.

inter-lignagère en cause, unanimité ou consensus mitigé de la famille au moment de l'accord, incidents entre membres des deux lignages apparus depuis le début du processus, importance des prestations matrimoniales, etc. Une rupture de fiançailles peut ainsi se produire sans qu'il y ait forcément enlèvement de la fille et résulter du refus de la fille ou de différends entre les deux lignages.

### c) *Les formes intermédiaires*

Le mariage traditionnel conclu à l'issue des fiançailles et le mariage par enlèvement associé à une rupture de fiançailles correspondent à deux situations extrêmes. Entre les deux se développent des procédures qui concilient, à des degrés et selon des modalités variables, les exigences et l'intervention des familles et celles des individus. Elles présentent des caractéristiques *formelles* qui sont comparables à celles des figures précitées, sans cependant leur être, *fondamentalement*, réductibles. Ainsi, le jeune homme pourra proposer le choix d'une fille qu'il a courtisée aux membres de sa famille qui mettront en œuvre la procédure classique d'accès à la femme (envoi d'un médiateur, demande d'accord, prestations, etc.). L'union s'apparente au mariage traditionnel car elle respecte le processus formel des fiançailles mais en diffère cependant significativement quant au lieu d'initiative qui relève ici de l'individu. Réciproquement, un enlèvement peut marquer le début d'une procédure matrimoniale sans qu'une rupture de fiançailles, ni même une situation conflictuelle, soient en cause. Toujours suivi par l'engagement d'une conciliation par le lignage du jeune homme, et associé dans la plupart des cas à une déposition, il peut donner lieu à des prestations ultérieures et sera sanctionné socialement par la fête du mariage. Il relève très généralement d'un accord entre les deux intéressés et s'inscrit souvent à la suite d'un temps de séduction<sup>11</sup>.

Ces formes d'union, où s'exprime prioritairement le choix des intéressés, ne peuvent se réaliser sans un certain retrait ou une reformulation de l'intervention familiale dans le champ matrimonial. Cependant, leur développement ne signifie pas forcément une évacuation de tout contrôle familial. Côté masculin, la famille peut suggérer à l'homme de courtiser telle fille qu'elle souhaite le voir épouser ; elle peut également le dissuader d'entreprendre un enlèvement. Côté féminin, un refus peut toujours être exprimé au moment de la demande d'accord avant (cas d'une procédure traditionnelle) ou après l'enlèvement ; une orientation favorable ou défavorable peut

<sup>11</sup> Les intéressés utilisent le terme de *yaromu* (*yaro* = jeune homme, *mu* désigne un état, *yaromu* = manifestation de la jeunesse) pour parler de ce temps de jeunesse où on courtise les filles, en plaisantant avec elles, en les invitant à boire de la bière de mil, etc. La notion de flirt, la possibilité de relations sexuelles peuvent être rattachées à ce terme. Interrogé sur une fille qu'il aura épousé après l'avoir courtisée, un homme pourra dire que "*c'était la jeunesse*". Un jeune homme parlera de "*sa fille*" (*û hâzûnu*) pour désigner celle qu'il courtise, son élue et celle-ci parlera de "*son jeune*" (*û yaro*). La notion de *yaromu* renvoie aussi à l'idée de force physique, d'énergie, d'efficacité au travail.

aussi être donnée de manière informelle au travers de l'attitude adoptée par les parents face au développement de relations privilégiées entre un jeune et leur fille. La procédure formelle (même si elle est réduite en temps et en intensité relationnelle) reste quant à elle gérée par les deux familles.

Bien qu'elles n'excluent pas l'intervention des familles ces formes intermédiaires s'affirment, en général, selon un principe différent de celui du mariage traditionnel : l'autorité familiale dans la décision du mariage s'exprime *a posteriori*, par la sélection établie sur des projets d'union initiés par les individus. La procédure du mariage traditionnel par fiançailles et celle qui exprime son échec (enlèvement associé à une rupture de fiançailles) relevaient d'une logique inverse : respect ou refus par les individus de choix matrimoniaux établis par leurs familles.

Ajoutons qu'il existe des unions qui ne relèvent pas du principe selon lequel *"on cherche des épouses et on accorde des filles"* mais où l'instigateur de l'union se confond avec le dispensateur de l'épouse : un lignage ou un homme peut avoir l'initiative d'accorder, sans contrepartie, l'une de ses filles en mariage. Ce geste peut s'inscrire dans le cadre d'une relation d'amitié entre deux hommes : en offrant sa fille au fils de son ami, il consolide cette relation d'amitié par une relation d'alliance entre les enfants. Une telle initiative peut également être prise par un lignage allié (le lignage maternel du jeune homme en particulier) au titre d'une marque d'honneur à l'égard de l'intéressé ou de sa famille, ou afin de pallier la défaillance du patrilignage à l'égard de l'un de ses membres<sup>12</sup>. Cette procédure traduit et renforce les relations inter-personnelles et inter-lignagères pré-existantes.

#### ***d) Les remariages féminins***

Comparativement aux unions conclues avec des femmes célibataires, le contrôle familial s'exprime peu dans le cas des remariages féminins. Il convient cependant de distinguer le cas des veuves et celui des divorcées<sup>13</sup>.

En cas de décès du conjoint, les dispositions coutumières prévoient le remariage de la veuve avec un frère (réel ou classificatoire) de l'époux défunt. Le lévirat relève cependant davantage d'un comportement prescriptif que d'une règle stricte. Il semble que la femme puisse aisément s'y soustraire pour se remarier avec un homme de son choix ou, si elle est âgée, pour rester, sans conjoint, auprès de ses fils ou rejoindre les membres de son patrilignage.

<sup>12</sup> Notamment lorsque le célibat du jeune homme se prolonge en raison de l'échec des tentatives matrimoniales menées ou du fait du manque de considération et d'investissement à l'égard de l'intéressé (cas de certains orphelins). Les parents maternels se doivent alors, moralement, d'intervenir pour redresser la situation, éviter de compromettre le cursus du descendant de l'une des leurs.

<sup>13</sup> Il n'y a pas en pays boo de procédure sanctionnant formellement (légalement) une rupture d'union. Les termes de divorce et de séparation sont utilisés pour désigner ces ruptures de fait.

Le remariage d'une femme divorcée relève très généralement, comme le divorce, de l'initiative de l'intéressée. Insatisfaite dans sa vie de couple, elle s'entendra souvent avec un autre partenaire qu'elle rejoindra en quittant son époux ou qui, le cas échéant, l'aura enlevée un jour convenu (par exemple à l'occasion d'un déplacement au marché, pour une visite dans un village voisin...). Elle peut aussi retourner dans sa famille, accepter de revenir auprès de son époux après des procédures de conciliation engagées par la famille de celui-ci, ou attendre qu'un nouveau prétendant se présente. L'évasion d'une épouse s'accompagne généralement d'une tentative de réconciliation (envoi d'un médiateur auprès de la famille de la femme). Mais la situation est entérinée de fait quand la femme récidive dans sa fuite. Comme dans le cas d'une rupture de fiançailles, il est rare qu'un remboursement des prestations engagées soit demandé. Sauf exception<sup>14</sup>, le remariage d'une femme n'est pas fêté, ne donne pas lieu à des prestations et ne s'inscrit pas dans un processus formalisé.

Le remariage d'une femme divorcée s'accompagne en principe de son installation dans un village différent de celui de son ancien époux. La cohésion du village suppose en effet que les engagements matrimoniaux de chacun de ses membres soient respectés par les autres : l'enlèvement de l'épouse ou d'une fille promise à un homme du village apparaît comme une conduite, sinon inadmissible, du moins moralement condamnable et objet d'une forte réprobation sociale. De telles pratiques, objets des rancunes durables<sup>15</sup>, s'avèrent rares : sauf exceptions correspondant à des transgressions de l'ordre villageois, on ne trouve pas, parmi les résidents d'un village, les deux partenaires d'une union rompue. Le village se définit en fait comme une communauté solidaire des démarches matrimoniales de ses membres. Ainsi les villageois défendront celui des leurs qui a enlevé (dans un autre village s'entend) une fille promise ou une femme mariée et l'aideront à parvenir à ses fins en contribuant, le cas échéant, à retirer la femme, à la cacher, en occultant sa présence au village à ceux qui viendraient la rechercher, etc. Cette solidarité s'exprime aussi, comme on a déjà pu le constater, dans la conduite des processus matrimoniaux, par la réalisation collective des travaux de fiançailles par les jeunes du village, par leur participation à l'enlèvement et aux attentions portées à la jeune fille déposée, par la participation de la communauté villageoise à la fête du mariage.

<sup>14</sup> Par exemple lorsque la famille de l'homme tient tout particulièrement à honorer l'épouse (en lui réservant un traitement identique à celui d'une célibataire) et à légitimer l'union (la fête du mariage masque d'une certaine façon l'existence d'une union antérieure).

<sup>15</sup> Deux couples dont la constitution a provoqué la rupture d'une union du village vivent actuellement à Kwara. Ils sont revenus au village après plusieurs années de migration en milieu urbain. Le temps n'a que partiellement effacé le caractère transgressif de l'événement et les rancœurs persistent entre lignages jusqu'à présent.

### 3. Stratégie d'étude

La description des procédures matrimoniales suggère la difficulté qu'il y aurait à aborder leur évolution à partir de catégories exclusives, clairement délimitées. Si les notions de fiançailles et d'enlèvement se présentent, au premier abord, comme des catégories discriminantes, l'identification des formes intermédiaires révèle la perte d'information que peut entraîner le recours à des termes génériques dont le contenu a évolué et que les intéressés peuvent utiliser pour désigner des phénomènes de nature différente. Une grille de collecte fondée sur l'opposition de ces deux catégories avait été adoptée dans la première version du questionnaire biographique (village de Sirao) mais elle s'est avérée trop grossière et inadaptée pour saisir les phénomènes de réaménagement. J'ai donc préféré, dans la deuxième version, décomposer les procédures antérieures à l'union et poser des questions sur chacune de leurs étapes.

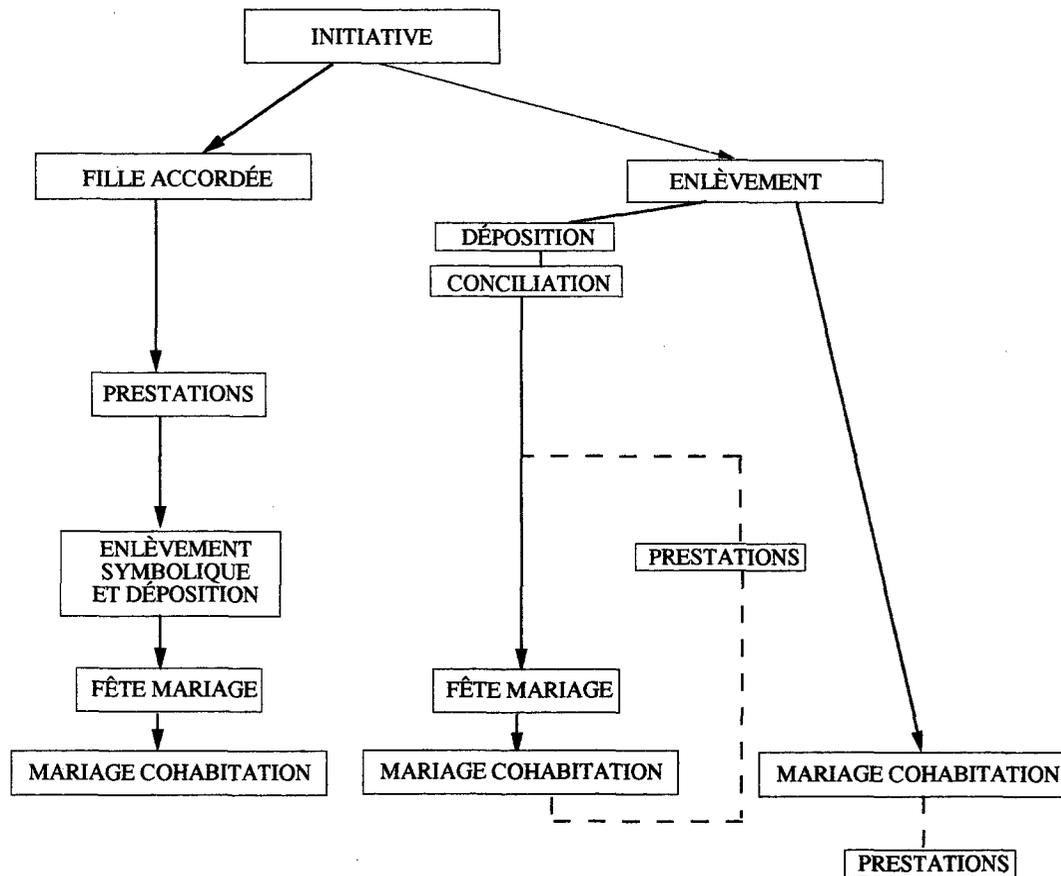
Par ailleurs, la conception du questionnaire et l'organisation de la collecte ont été guidées par le souci de limiter les possibilités de rationalisation, de manipulation et de reformulation des faits. Ces risques sont particulièrement présents dans un enregistrement rétrospectif sur un sujet sensible comme la constitution de l'union. En effet les procédures matrimoniales mettent en jeu les relations entre individus, entre leurs familles, entre les intéressés et leurs propres familles. Elles révèlent le degré d'autorité ou d'autonomie des uns et des autres, la qualité conformiste ou transgressive des comportements. Investies d'enjeux, soumises au jugement social, elles ne relèvent pas d'un champ d'observation neutre. Pour approcher au mieux de la réalité, j'ai choisi de porter prioritairement l'attention aux données factuelles, formelles au détriment des informations relatives à l'appréciation individuelle, aux opinions qui, plus subjectives, se prêtent aussi plus facilement à une reformulation. Selon le même principe, j'ai évité, autant que possible, la référence à des termes englobants, génériques ("les fiançailles", "la famille", etc.) permettant un recours facile à des rubriques conformes. Ainsi, l'identification des intervenants dans la procédure de l'union a été faite, pour l'essentiel, nominativement et a été qualifiée (selon la relation de parenté, la catégorie socio-professionnelle, etc.) dans un second temps seulement. Enfin le principe de l'entretien en tête à tête a été privilégié afin de signifier le caractère confidentiel de l'information collectée et de développer une relation de confiance favorable à l'expression d'informations personnelles.

La représentation schématique des procédures (figure VI.1) fait ressortir différents registres où l'exercice du contrôle familial peut être appréhendé. Il s'agit en premier lieu des actes relevant du champ décisionnel : l'initiative de l'union qui renvoie au *contrôle sur les épouses des hommes* et les modalités d'accès à la femme

*Contrôle sur les épouses des hommes*

*Contrôle sur l'attribution des filles*

*Processus*



**Figure VI.1. Procédures matrimoniales**

qui se rapportent au *contrôle sur l'attribution des filles*. Il s'agit ensuite des relations entretenues entre les deux parties du début de la procédure à la consommation du mariage : le *processus matrimonial* proprement dit qui fait référence aux prestations assumées au cours du temps et à la formalisation relationnelle (médiateur, déposition, célébration de l'union, durée).

Le *contrôle familial sur le choix des épouses* a été saisi par une question directe sur l'initiateur de l'union ("*Qui a eu l'idée de cette femme pour toi ?*") mais aussi par l'enregistrement d'un agrément de la famille dans le cas d'une initiative individuelle et de l'identité de la personne consultée<sup>16</sup>. Les personnes citées ont été notées puis identifiées en fonction de leur relation de parenté avec l'intéressé. Sachant que "*l'on cherche des épouses et que l'on accorde des filles*", il apparaissait probable que les femmes ne disposeraient pas de l'information sur l'initiateur de l'union aussi ces questions n'ont-elles été posées qu'aux hommes.

Le *contrôle sur l'attribution des filles* a été abordé par l'identification de l'événement débutant la procédure matrimoniale (la demande d'accord agréée ou l'enlèvement) et le recours à une procédure de conciliation après l'enlèvement. La situation matrimoniale de la fille au début de la procédure (promise ou non) a également été saisie.

Enfin, le *processus* qui se déroule entre le moment de la demande d'accord ou de l'enlèvement et de la cohabitation a été caractérisé en considérant les prestations engagées, les procédures de médiation, les temporalités du processus et la sanction sociale de l'union.

En terme de *prestations*, il importait de s'intéresser non seulement aux modalités traditionnelles mais aussi d'évaluer l'introduction de composantes nouvelles. Pour les prestations anciennes, les questions ont porté sur la remise de grains ainsi que sur l'existence et le nombre d'années de travaux agricoles. Concernant les prestations nouvelles, la remise directe d'argent (existence et montant) et l'achat de bière de mil à la famille de la fille ont été saisis. L'achat de bière de mil s'apparente à une remise d'argent, mais indirecte<sup>17</sup>. En effet, à cette occasion le futur époux est convié à acheter à la famille de la fille une grande quantité de boisson au prix fort ou, mieux, à un taux double en réglant d'abord lui-même la globalité de la boisson que ses amis, qui l'accompagnent, paieront une seconde fois en l'achetant au détail. Cette opération est généralement organisée à la fin de la procédure, souvent quand la fille est déjà déposée. Enfin des questions (posées aux femmes seulement) ont été introduites sur les destinataires des dons de grains, de l'argent et de la somme versée pour la bière de mil, ceci afin de soumettre

<sup>16</sup> Les questions étaient formulées ainsi : "*Est-ce que tu as demandé à ta famille si elle était d'accord pour ce mariage ?*", "*Est-ce que tu lui as demandé avant ou après l'enlèvement ?*", "*À qui as-tu demandé ?*".

<sup>17</sup> Les questions relatives à cette prestation, dont la signification n'avait pas été repérée au moment de la préparation de la collecte, ont été introduites en cours d'enquête. On ne dispose donc pas de l'information pour tous les mariages enregistrés.

à l'épreuve des faits le discours selon lequel la femme en serait la principale bénéficiaire.

Les prestations matrimoniales ont ainsi été appréhendées à partir de certaines variables qui me semblaient significatives et, surtout, accessibles par questionnaire. Mais, bien sûr, celles-ci ne rendent pas compte de tous les moyens mis en œuvre pour l'union. Ainsi, les habits et autres éventuels cadeaux offerts à la fiancée au cours de la procédure ne sont pas saisis. Il en est de même des coûts de la fête du mariage. Par ailleurs, la quantification des prestations enregistrées n'est que partiellement assurée par le questionnaire. Ainsi, la quantité de grains remise n'est pas saisie. Quant à l'évaluation correcte de l'intensité des prestations agricoles, elle demanderait que l'on saisisse non seulement le nombre d'années de travaux des champs mais aussi, pour chacune de ces années, la durée du travail, le nombre de travailleurs sollicités, la nature du travail effectué et le type de champ cultivé. Mais il est bien évident que ces questions auraient difficilement pu être abordées sur le mode rétrospectif...

Concernant les *procédures de médiation*, les questions ont porté sur l'identité de la personne envoyée pour solliciter l'accord de la famille de la fille et la pratique de la déposition (recours à la déposition, lieu et durée, identité de la personne à qui la femme est confiée).

Les *temporalités du processus* ont été abordées en enregistrant la durée écoulée entre la demande d'accord et l'union (cohabitation) ainsi qu'au travers des variables, déjà citées, relatives au nombre d'années de travaux agricoles et à la durée de la déposition.

Enfin la *sanction sociale de l'union* a été appréhendée en enregistrant la fête du mariage, la célébration d'un mariage légal et d'un mariage religieux quand l'époux est chrétien.

Ces différentes informations ont également été enregistrées pour les procédures qui n'ont pas abouti au mariage.

## II. LES PROCESSUS VUS PAR LES HOMMES ET PAR LES FEMMES : QUI CROIRE ?

Ayant été réalisée auprès de chaque adulte pris isolément, l'enquête biographique fournit un moyen d'évaluer les données collectées : en comparant les déclarations des deux conjoints sur le processus ayant conduit à leur mariage. Cette

double collecte a couvert 78 mariages conclus avec une femme célibataire<sup>18</sup>. Il s'agit, à une exception près, de mariages en cours.

Deux types d'indicateurs ont été établis pour discuter la qualité des déclarations : d'une part des indicateurs de cohérence fournissant la fréquence des déclarations identiques et discordantes, et d'autre part des indicateurs de mesure (fréquence ou moyenne de la variable) calculés selon l'origine de l'information (homme ou femme). Ils sont donnés au tableau VI.1 pour une sélection de variables décrivant les étapes de la procédure matrimoniale<sup>19</sup>.

### **1. Des procédures matrimoniales plus traditionnelles d'après les déclarations des hommes**

Les déclarations des deux conjoints, tous mariages confondus, concordent plus de 8 fois sur 10 (et le plus souvent 9 fois sur 10) pour toutes les variables qualitatives, à deux modalités. Les discordances sont logiquement plus fréquentes pour les variables quantitatives, comportant davantage de modalités. Les déclarations des conjoints diffèrent ainsi une fois sur quatre à propos du nombre d'années de travaux agricoles (saisi en 7 modalités), une fois sur deux à propos de la durée de la procédure (saisie en 8 modalités) mais seulement une fois sur sept si l'on distingue les prestations agricoles en trois modalités et une fois sur six pour l'enregistrement, en 4 modalités, de la somme d'argent remise. De telles discordances, bien que d'une fréquence très élevée pour certaines variables, ne sont pas réellement surprenantes et peuvent être rapportées aux difficultés à apprécier durées et quantités dans une population sans écriture.

En revanche, le sens des écarts est plus instructif : il est associé au sexe de l'enquêté sur un mode identique pour toutes les variables. Les hommes décrivent un processus plus conforme à la tradition, plus long et aux composantes prestataires plus denses tandis que les femmes font état de procédures plus courtes, sollicitant moins l'accord de leur famille et moins gratifiantes en terme de prestations.

---

<sup>18</sup> À une exception près, ces mariages concernent le village de Kwara et y représentent 89 % des mariages avec une femme célibataire conclus entre résidents. La couverture non exhaustive de la double collecte résulte principalement de deux facteurs : son introduction en cours d'enquête et le fait qu'elle n'a pas été appliquée à certains enquêtés présentant une disponibilité limitée ou une biographie particulièrement dense nécessitant un entretien de longue durée.

<sup>19</sup> Les analyses présentées ici reprennent, pour l'essentiel, une partie d'un article à paraître dans la revue *Population* (Hertrich, 1997).

**Tableau VI.1. Comparaison des déclarations des hommes et des femmes  
sur la procédure matrimoniale**

(Premiers mariages féminins ayant fait l'objet d'une double collecte, enquête biographique)  
(DH = déclaration de l'homme, DF = déclaration de la femme)

Indicateurs	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
<b>Événement marquant le début de la procédure</b>			
<i>Modalités : accord de la famille, enlèvement</i>			
DH = DF	73 %	90 %	84 %
DH = accord, DF = enlèvement	27 %	8 %	15 %
DH = enlèvement, DF = accord	-	2 %	1 %
Proportion (%) de procédures débutant par un enlèvement			
DH	12 %	22 %	19 %
DF	38 %	29 %	32 %
(N)	(26)	(49)	(75)
<b>Existence de travaux agricoles</b>			
DH = DF	89 %	94 %	92 %
DH = oui, DF = non	11 %	4 %	6 %
DH = non, DF = oui		2 %	1 %
Proportion (%) de mariages sans travaux agricoles			
DH	50 %	37 %	42 %
DF	61 %	39 %	47 %
(N)	(26)	(49)	(75)
<b>Nombre d'années de travaux agricoles</b>			
<i>Modalités : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6</i>			
DH = DF	61 %	80 %	73 %
DH > DF	36 %	8 %	18 %
DH < DF	3 %	12 %	9 %
<i>Modalités : 0, 1-2, 3 &amp;+ DH = DF</i>			
Nombre moyen d'années de travaux agricoles			
DH	1,5	0,9	1,1
DF	0,8	0,8	0,8
(N)	(26)	(49)	(75)
<b>Remise de grains</b>			
DH = DF	86 %	94 %	91 %
DH = oui, DF = non	14 %	4 %	8 %
DH = non, DF = oui		2 %	1 %
Proportion (%) de mariages sans remise de grains			
DH	46 %	43 %	44 %
DF	61 %	45 %	51 %
(N)	(28)	(49)	(77)
<b>Remise d'argent</b>			
DH = DF	75 %	92 %	86 %
DH = oui, DF = non	18 %	8 %	12 %
DH = non, DF = oui	7 %		3 %
Proportion (%) de mariages sans remise d'argent			
DH	79 %	41 %	55 %
DF	89 %	49 %	64 %
(N)	(28)	(49)	(77)

suite du tableau page suivante

Tableau VI.1 (suite)

Indicateurs	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
<b>Somme d'argent remise</b>			
<i>Modalités : 0, ]0,5 000[, ]5 000,10 000[, ≥ 10 000</i>			
DH = DF	84 %	82 %	83 %
DH > DF	8 %	9 %	9 %
DH < DF	8 %	9 %	9 %
(N)	(25)	(45)	(70)
<b>Achat de bière de mil</b>			
DH = DF	92 %	84 %	87 %
DH = oui, DF = non	4 %	14 %	10 %
DH = non, DF = oui	4 %	2 %	3 %
Proportion (%) de mariages sans achat de bière de mil			
DH	92 %	75 %	81 %
DF	92 %	86 %	89 %
(N)	(26)	(44)	(70)
<b>Déposition</b>			
DH = DF	93 %	96 %	95 %
DH = oui, DF = non	7 %	4 %	5 %
Proportion (%) de mariages sans déposition			
DH	4 %	10 %	8 %
DF	14 %	14 %	14 %
(N)	(27)	(49)	(76)
<b>Lieu de la déposition</b>			
(sur les mariages déclarés avec déposition par les 2 conjoints)			
<i>Modalités : patrilignage, forgeron, mission, autre</i>			
DH = DF	96 %	95 %	95 %
(N)	(23)	(41)	(64)
<b>Fête du mariage</b>			
DH = DF	100 %	94 %	96 %
DH = oui, DF = non		4 %	3 %
DH = non, DF = oui		2 %	1 %
Proportion (%) de mariages sans fête			
DH	0	6 %	4 %
DF	0	9 %	5 %
(N)	(26)	(47)	(73)
<b>Durée de la procédure</b>			
<i>Modalités : pas de processus ou juste déposition, &lt; 1 an, 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, 6 ans</i>			
DH = DF	40 %	55 %	50 %
DH > DF	52 %	41 %	44 %
DH < DF	8 %	4 %	6 %
Proportion (%) de mariages au processus ≥ 3 ans			
DH	52 %	21 %	32 %
DF	36 %	13 %	21 %
Durée moyenne du processus (en années)			
DH	2,4	1,6	1,9
DF	1,7	1,1	1,3
(N)	(25)	(48)	(73)
<b>Effectifs de mariages</b>			
	29	49	78
NB : Les indicateurs ont été calculés sur les (N) enregistrements pour lesquels on dispose de l'information des deux conjoints avec la précision des modalités annoncées.			

La fréquence des discordances qui vont dans ce sens est de trois sur quatre au moins, et souvent de neuf sur dix. Il en résulte une différence, parfois importante, entre les indicateurs déduits des déclarations masculines et féminines. Par exemple, la fréquence des unions conclues au terme d'un processus de 3 ans au moins, calculée d'après les informations masculines, est supérieure de 50 % à l'indicateur établi d'après les données des femmes (32 % contre 21 %).

Ces résultats pourraient résulter de deux mécanismes : d'une part une tendance à la légitimation des unions de la part des hommes, par leur inscription dans le schéma conforme et valorisé d'un processus de fiançailles, de longue durée, avec prestations ; d'autre part une tendance à la sous-estimation de la part des femmes des efforts sociaux et prestataires consentis pour les épouser.

L'analyse en fonction de l'ancienneté de l'événement conduit cependant à émettre des réserves quant à ces hypothèses. Les discordances s'affirment principalement sur la période ancienne conduisant à des indicateurs souvent très différents selon l'origine de la déclaration. Sur les mariages conclus avant 1970, la différence va ainsi du simple au triple quant à la fréquence des mariages faisant suite à un enlèvement (12 % contre 38 %) et du simple au double sur le nombre moyen d'années de travaux agricoles (1,5 contre 0,8). En revanche, pour les mariages récents, les discordances sont plus rares et les indicateurs diffèrent peu (22 % contre 29 %, et 0,9 contre 0,8 années pour les deux variables pré-citées). Si le schéma d'erreur envisagé est exact, cela signifie que la tendance masculine à gonfler la procédure matrimoniale ou celle, inverse, des femmes à la sous-estimer, s'amplifient avec l'ancienneté de l'événement. Or on voit mal pourquoi deux mécanismes opposés seraient en jeu : si une tendance à la surlégitimation existe, elle devrait s'appliquer aux femmes comme aux hommes, surtout si le mariage perdure (cas, comme on l'a dit, de la quasi-totalité des unions traitées). Par ailleurs, l'hypothèse de surlégitimation masculine s'accommode mal de l'enregistrement, auprès des hommes, d'une proportion élevée et décroissante de mariages n'ayant pas donné lieu à des prestations agricoles (50 % avant et 37 % à partir de 1970). Si une telle tendance était systématique, et compte tenu du caractère traditionnel de ces prestations, il est probable que cet indicateur serait plus faible.

## **2. Les discordances, expression d'une implication différente des hommes et des femmes dans les procédures matrimoniales ?**

Une autre hypothèse peut être envisagée : celle d'une intervention initialement faible des femmes dans les procédures matrimoniales, mais qui se développe, les conduisant à une connaissance du processus plus complète et plus proche de celle des hommes. L'intervention moindre ou plus tardive des femmes dans la pratique

matrimoniale serait ainsi à l'origine d'une perception partielle, tronquée, du processus conduisant à la description de procédures plus courtes et moins denses en termes prestataires et relationnels. L'information des femmes porterait plus souvent sur le terme ou la phase tardive du processus et non sur la totalité de la procédure.

Plusieurs éléments soutiennent cette hypothèse privilégiant la variabilité selon le sexe de la connaissance de la procédure, à la manipulation (volontaire ou involontaire) de l'information dans l'explication des discordances observées entre les déclarations des hommes et des femmes.

En effet, les déclarations relatives aux événements *vécus* par la femme (l'existence et le lieu de la déposition, la fête du mariage) sont concordantes dans la majorité des cas aussi bien sur la période ancienne que sur la période récente. En revanche les discordances s'observent surtout sur les événements qui jalonnent le processus et pour lesquels la participation de la femme n'est pas assurée. Par ailleurs, les questions portant sur l'existence des prestations qui interviennent au terme du processus ou de manière répétée au cours de la procédure et qui sont ainsi susceptibles d'avoir été observées, au moins en partie, par la femme, présentent une fréquence de déclarations cohérentes correcte, y compris sur la période ancienne. Ainsi les concordances quant à l'existence de travaux agricoles, de remise de grains, d'achat de bière de mil ont une fréquence de l'ordre de 90 %. En revanche, le nombre d'années de prestations agricoles déclaré par les femmes est inférieur à celui donné par les hommes, et ceci 9 fois sur 10 sur la période ancienne alors que ce schéma ne s'observe plus sur la période récente. C'est donc bien sur les événements marquant le début de la procédure, sa durée et sa densité relationnelle que les déclarations divergent le plus souvent sur la période ancienne tandis qu'elles convergent pour ce qui a trait à la fin du processus. Plus on approche du moment du mariage, plus la femme est associée au processus, la connaissance qu'elle en a augmente et, avec elle, la concordance de sa déclaration avec celle de son époux. La convergence des déclarations sur la période récente s'affirme, elle, comme un révélateur d'une participation croissante des femmes à la pratique matrimoniale.

### III. ÉVOLUTION DES PROCÉDURES MATRIMONIALES

Les résultats de la double collecte invitent à privilégier les déclarations des hommes pour analyser l'évolution des procédures matrimoniales. C'est le parti que je prendrai. Toutefois, afin de permettre la comparaison, les indicateurs calculés sur les mariages des femmes seront également proposés dans les tableaux.

L'analyse sera menée sur les mariages des résidents de Kwara conclus avec une femme célibataire. Par souci d'homogénéité, je me limiterai, dans un premier temps, aux unions contractées avec des hommes eux aussi célibataires. Quatre-vingt trois mariages de ce type ont été saisis auprès des hommes, 96 auprès des femmes<sup>20</sup>. On les distinguera en deux périodes (avant et à partir de 1970) pour aborder leur évolution.

Un regard sur la présence des différentes étapes de la procédure matrimoniale (tableau VI.2) donne de premiers éléments de réponse à la question des changements dans la constitution des couples. Il met d'emblée en échec l'idée d'un abandon des formes de mariage traditionnelles. En effet, si certaines composantes sont devenues moins fréquentes (d'après les déclarations des hommes), elles restent cependant de mise dans la grande majorité des cas. L'engagement de la procédure par l'accord donné par la famille de la fille, les prestations, la déposition de la fille et, finalement, la fête du mariage s'inscrivent dans la procédure matrimoniale huit fois sur dix au moins. Cela signifie-t-il pour autant que le mariage reste subordonné aux règles communautaires et aux exigences familiales ? Cette persistance du cadre matrimonial régulier laisse-t-elle cependant la place à une plus grande intervention de l'individu ? Il faut analyser chacune des composantes pour en juger.

**Tableau VI.2. Respect de différentes étapes de la procédure matrimoniale selon la période du mariage**

(Mariages entre célibataires, enquête biographique, Kwara)

Indicateur	Mariages des hommes			Mariages des femmes		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
Proportion (%) des mariages dont la procédure a débuté par l'accord de la famille de la fille	94	80	86	61	83	72
Proportion (%) des mariages ayant donné lieu à des prestations	69	82	77	59	96	77
Proportion (%) des mariages précédés d'une déposition	100	90	94	86	98	92
Proportion (%) des mariages ayant été fêtés	100	82	89	94	87	91
<i>Effectifs de mariages</i>	<i>32</i>	<i>51</i>	<i>83</i>	<i>49</i>	<i>47</i>	<i>96</i>

<sup>20</sup> Comme pour toutes les analyses (hormis celles de la double collecte), les histoires matrimoniales dont la succession des mariages n'a pu être enregistrée de manière satisfaisante n'ont pas été prises en compte. Elles concernent 2 hommes non célibataires sur 120 et 10 femmes non célibataires sur 159 à Kwara. De plus une histoire masculine et une histoire féminine qui n'ont pu être datées ont été exclues. Par ailleurs on utilisera l'information collectée auprès du conjoint pour 2 mariages féminins et 4 mariages n'ayant pas fait l'objet d'une double collecte.

## 1. L'implication familiale dans la décision de l'union

### a) Affirmation de l'individu dans l'initiative de l'union

En matière décisionnelle, il est clair que des changements se sont opérés dans le sens d'une intervention plus importante des intéressés. Le lieu d'initiative de l'union s'est resserré autour de l'homme lui-même et de ses proches parents (père, mère, frère et grand-père paternel) : 8 mariages sur 10 relèvent de ces deux catégories sur la période 1970-1989 contre 6 sur 10 auparavant<sup>21</sup> (tableau VI.3). L'intervention des parents éloignés est devenue plus rare et les initiatives dues à la famille de la fille n'apparaissent plus sur la période récente.

**Tableau VI.3. Initiative de l'union. Répartition (%) des mariages entre célibataires selon la relation de parenté entre l'initiateur et l'époux**  
(Mariages des hommes, enquête biographique, Kwara)

Relation de parenté entre l'initiateur et l'époux	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
<i>Ego</i>	32	47	41
Parents proches (père, mère, frère, père du père)	31	37	35
Autre relation de parenté exprimée par rapport à l'homme	24	16	19
Relation de parenté exprimée par rapport à la femme	10	0	4
Relation non exprimée en terme de parenté	3	0	1
Ensemble	100	100	100
Proportion (%) de mariages initiés par les parents "proches" parmi les mariages d'initiative non individuelle	45	70	60
Proportion (%) de mariages d'initiative non individuelle dont l'initiateur est :			
- un homme	75	81	79
- une femme	25	19	21
Proportion (%) de mariages d'initiative individuelle pour lesquels la famille de l'homme a été consultée avant le début de la procédure	90	92	91
<i>Effectifs de mariages</i>	31	51	82

<sup>21</sup> Compte tenu des petits effectifs, la différence entre la fréquence des mariages d'initiative individuelle des deux périodes n'est significative qu'au seuil de 19 % ( $\epsilon = 1,34$ ). En revanche, la différence est significative au seuil de 5 % sur la fréquence des mariages initiés par l'individu ou ses parents proches ( $\epsilon = 2,18$ ).

Cette présence des intéressés dans le champ décisionnel, observée du côté masculin dans l'initiative de l'union, se retrouve, côté féminin, en matière d'attribution des filles. L'augmentation des enlèvements sans accord préalable de la famille de la fille atteste en effet d'un contournement plus fréquent de l'ordre procédurier pour accéder à l'épouse. Bien qu'ils restent minoritaires (20 % en 1970-1989), ces types d'union ont cependant triplé parmi les mariages des hommes (tableau VI.4).

**Tableau VI.4. Accord de la famille de la femme. Répartition (%) des mariages entre célibataires selon l'événement marquant le début de la procédure**  
(Enquête biographique, Kwara)

Événement marquant le début de la procédure	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
<b>Mariages des hommes enquêtés</b>			
Accord de la famille de la fille	94	80	86
Enlèvement	6	20	14
<i>(Effectifs de mariages)</i>	<i>(32)</i>	<i>(51)</i>	<i>(83)</i>
<b>Mariages des femmes enquêtées</b>			
Accord de la famille de la fille	61	83	72
Enlèvement	39	17	28
<i>(Effectifs de mariages)</i>	<i>(49)</i>	<i>(47)</i>	<i>(96)</i>

Conformément aux résultats obtenus sur les mariages ayant fait l'objet d'une double collecte, les indicateurs établis sur les mariages des femmes enquêtées suggèrent une évolution inverse mais nous avons vu que ce résultat était probablement biaisé. En revanche, les données concordent avec celles des hommes sur la période récente.

Finalement les unions qui relèvent d'une décision attribuée initialement aux deux familles (c'est-à-dire résultant d'une initiative non individuelle et d'une procédure marquée par l'accord de la famille de la fille) ne représentent plus guère que la moitié des cas, contre deux tiers avant 1970<sup>22</sup> (tableau VI.6).

### ***b) Consultation et agrément des familles***

L'intervention des familles reste cependant de mise, y compris pour les unions les moins conformes en apparence. Ainsi il est exceptionnel que l'homme poursuive son propre projet matrimonial sans y associer sa famille et bien souvent celle-ci le reprendra à son compte en mettant en œuvre une procédure classique : 9 mariages

<sup>22</sup> La différence est significative au seuil de 10 % ( $\epsilon = 1,68$ ).

d'initiative individuelle sur 10 ont été soumis par l'homme à son lignage (tableau VI.3) et 3 sur 4 ont donné lieu à un processus avec accord de la famille de la fille (tableau VI.5). De même une jeune fille enlevée sans accord préalable de sa famille ne débute pas pour autant sa vie conjugale en désaccord avec sa famille. Des tractations et une conciliation sont toujours engagés après l'enlèvement et il est rare qu'un couple se constitue sans qu'un accord n'ait finalement pu être obtenu. On compte un seul cas parmi les mariages des hommes et autant parmi les mariages des femmes (tableau VI.6).

**Tableau VI.5. Répartition (%) des mariages entre célibataires selon l'initiative de l'union et l'événement marquant le début de la procédure**  
(Mariages des hommes, enquête biographique, Kwara)

Initiative de l'union et événement de départ	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
<b>Éléments du calcul</b>			
<i>Union d'initiative familiale</i>			
Accord	68	49	56
Enlèvement	0	4	2
<i>Union d'initiative individuelle</i>			
Accord	29	31	31
Enlèvement	3	16	11
Total	100	100	100
<i>(Effectifs de mariages)</i>	<i>(31)</i>	<i>(51)</i>	<i>(82)</i>
<b>Indicateurs</b>			
Proportion (%) des procédures ayant débuté par un accord parmi les mariages d'initiative :			
- individuelle	90	66	74
- non individuelle	100	93	96
Proportion (%) d'initiatives individuelles parmi les mariages ayant débuté par :			
- un accord	30	39	35
- un enlèvement	-	-	82

Comment interpréter ce consensus généralisé des familles dans des mariages dont l'initiative leur échappe de plus en plus ? Traduit-il un alignement des responsables familiaux aux choix matrimoniaux des intéressés et ainsi leur intervention de plus en plus symbolique dans la décision du mariage ? Résulte-t-il au contraire de l'efficacité des familles à ne faire aboutir que les choix individuels qui leur conviennent ? Une remarque souvent énoncée par mes enquêtées irait dans ce sens : "*si ma famille n'avait pas été d'accord, je ne serais pas ici*". Aucune de ces

réponse, prise seule, n'est probablement exacte. Le développement d'une *concertation* entre les familles et les intéressés est plus vraisemblablement à l'origine du consensus familial que l'on trouve dans la quasi-totalité des mariages. La soumission des choix matrimoniaux individuels aux instances familiales en est une expression. On en aurait certainement observé d'autres si l'on avait collecté des données sur l'existence d'une consultation de l'intéressé avant la validation d'un choix matrimonial du lignage.

**Tableau VI.6. Répartition (%) des mariages entre célibataires selon la procédure d'accord développée avec la famille de la fille, période 1970-1989**  
(Enquête biographique, Kwara)

Type d'accord	Mariages des hommes	Mariages des femmes
<i>Accord sollicité avant l'enlèvement :</i>		
- donné	80	83
- refusé		
• <i>sollicité après l'enlèvement :</i>		
- donné	4	2
- refusé	0	2
• <i>non sollicité après l'enlèvement</i>	0	0
<i>Accord non sollicité avant l'enlèvement</i>		
• <i>sollicité après l'enlèvement</i>		
- donné	14	13
- refusé	2	0
• <i>non sollicité après l'enlèvement</i>	0	0
Total	100	100
Accord sollicité avant l'enlèvement	84	87
Accord sollicité avant ou après l'enlèvement	100	100
Accord obtenu avant l'enlèvement	80	83
Accord obtenu avant ou après l'enlèvement	98	98
<i>(Effectifs de mariages)</i>	<i>(51)</i>	<i>(47)</i>

## 2. Les prestations

La place consentie à l'individu dans la décision de l'union pourrait être bien relative si elle s'accompagne d'exigences accrues en termes de prestations, comme on l'observe dans de nombreuses populations africaines<sup>23</sup>. Les prestations sont en effet des instruments de pouvoir entre les mains des lignages et leur inflation serait significative d'une plus grande dépendance des individus vis-à-vis de leurs familles.

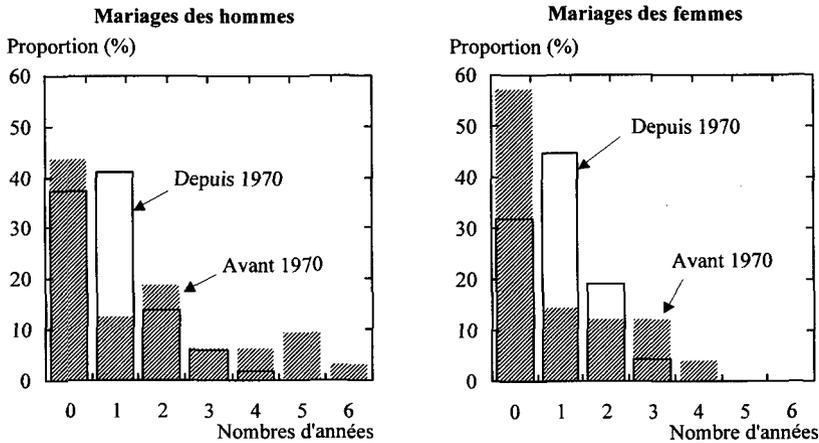
<sup>23</sup> Voir par exemple Enel *et al.*, 1994 ; Guigou, 1992 ; Isiugo-Abanihe, 1987, 1994b, 1995 ; Locoh, 1994b ; Nagashima, 1987.

**a) Assouplissement du système de prestations ancien**

La représentation des prestations de type ancien est restée stable dans le temps : d'après les données masculines, sept mariages sur dix ont fait l'objet de travaux agricoles ou d'une remise de grains, la moitié ont comporté les deux prestations (tableau VI.7). Les prestations agricoles se sont cependant allégées : les procédures comportant plus de quatre années de travaux agricoles ont disparu sur la période récente et le nombre moyen d'années de travail, en cas de prestation agricole, a presque été divisé par deux (figure VI.2). Dans le même temps, les procédures sans aucune prestation agricole ont diminué ce qui conduit à une représentation massive des prestations d'une seule année : leur poids a triplé et atteint 40 % sur la période récente. La tendance est donc à l'homogénéisation selon un modèle respectant la pratique ancienne mais selon une forme circonscrite dans le temps. Malheureusement je ne dispose pas de données qui permettraient de savoir si cette réduction en durée s'est accompagnée d'une intensification des travaux fournis.

**Tableau VI.7. Prestations traditionnelles engagées dans les mariages entre célibataires : travaux agricoles et remise de grains**  
(Enquête biographique, Kwara)

Indicateurs	Mariages des hommes			Mariages des femmes		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
Répartition (%) des mariages selon le nombre d'années de travaux agricoles :						
0 année	44	37	40	57	32	45
1 année	13	41	30	14	45	29
2 années	19	14	15	12	19	16
3 années	6	6	6	12	4	8
4 années	6	2	4	4		2
5-6 années	12		5			
Total	100	100	100	100	100	100
Nombre moyen d'années de travaux agricoles						
Tous mariages	1,6	0,9	1,2	0,9	1,0	0,9
Mariages avec travaux agricoles	2,8	1,5	1,7	2,1	1,4	1,7
Proportion (%) de mariages avec remise de grains	59	57	58	49	59	54
Proportion (%) de mariages avec remise de grains et/ou travaux agricoles	69	69	69	55	85	70
Proportion (%) de mariages avec remise de grains et travaux agricoles	47	51	49	37	42	39
<i>Effectifs de mariages</i>	32	51	83	49	47	96



**Figure VI.2. Répartition (%) des mariages entre célibataires selon le nombre d'années de travaux agricoles**  
(Enquête biographique, Kwara)

**b) Introduction, sans surenchère, des prestations monétaires**

Conjointement à ces prestations traditionnelles, l'argent s'est introduit dans les procédures matrimoniales, et cela sous deux formes : par remise directe ou par l'achat d'une grande quantité de bière de mil à la famille de la fille. Trois mariages sur cinq sont concernés sur la période récente contre un sur cinq avant 1970 (tableau VI.8). Cet essor porte essentiellement sur la remise directe d'argent. L'achat de bière de mil, exceptionnel sur la période ancienne, reste encore rare, un cinquième des mariages des hommes et un tiers des mariages des femmes ayant donné lieu à cette prestation.

**Tableau VI.8. Prestations nouvelles engagées dans les mariages entre célibataires : remise d'argent et achat de bière de mil**  
(Enquête biographique, Kwara)

Proportion de mariages	Mariages des hommes			Mariages des femmes		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
Avec remise d'argent (Effectifs de mariages)	22 (32)	61 (49)	46 (81)	8 (49)	57 (46)	32 (95)
Avec achat de bière de mil (Effectifs de mariages)(a)	10 (29)	20 (40)	16 (69)	4 (45)	32 (38)	17 (83)
Avec remise d'argent ou achat de bière de mil	22	63	47	10	68	39

(a) La question sur l'achat de bière de mil a été introduite en cours d'enquête ce qui explique le plus petit nombre d'enregistrements traités ici.

L'argent ainsi mobilisé reste, le plus souvent, d'un montant modeste. La remise d'argent (sur l'ensemble de la procédure) est inférieure à 5 000 francs CFA dans 60 % des cas et le maximum enregistré est de l'ordre 20 000 francs CFA (tableau VI.9). La somme d'argent dépensé est plus élevée en moyenne pour l'achat de bière de mil (13 000 francs CFA contre 6 000 francs CFA d'après les déclarations des hommes) mais le maximum est du même ordre. Ces montants ne sont pas négligeables dans le contexte étudié mais ils restent accessibles à un cultivateur moyen. Ils sont, en tout état de cause, sans commune mesure avec les compensations matrimoniales observées dans d'autres populations de la région qui peuvent se compter en centaines de milliers de francs CFA (Guigou, 1992 ; Enel *et al.*, 1994). On ne saurait donc parler de réel mouvement inflationniste.

**Tableau VI.9. Distribution des mariages ayant donné lieu à une remise d'argent et à l'achat de bière de mil selon la somme remise, période 1970-1989**

(Enquête biographique, Kwara)

Somme d'argent remise (en milliers de francs CFA) (a)	Remise d'argent		Achat de bière de mil	
	Mariages des hommes	Mariages des femmes	Mariages des hommes	Mariages des femmes
0-5	17	14	0	0
5-10	5	6	3	3
10 et plus	5	4	4	3
Ne sait pas	3	2	1	6
Total	30	28	8	12
Minimum	2	< 1	5	8
Maximum	22	18	22	25
Moyenne	6,2	5,1	12,7	7,5

(a) Le système monétaire malien est passé du franc malien au franc CFA en juin 1984. On a exprimé les montants en CFA en appliquant aux sommes remises pour les mariages avant 1985 le taux de change alors en vigueur (100 FM = 50 FCFA).

L'affirmation des prestations monétaires ne s'est pas opérée au détriment, ou en substitution, des prestations anciennes (tableau VI.10). Au contraire, l'argent intervient bien plus souvent dans le cadre des procédures intégrant des prestations anciennes que dans celles qui n'en comportent pas. Ainsi 80 % des mariages ayant bénéficié de deux années de travaux agricoles au moins ont également fait l'objet d'une remise d'argent contre 40 % des mariages n'ayant comporté aucune prestation de type ancien. Au total, la moitié des mariages conclus à partir de 1970 ont connu les deux types de prestations. L'argent apparaît finalement comme un nouvel élément qui s'intègre au système de prestations ancien sans réellement le perturber. L'absence de surenchère montre qu'il est traité comme une composante ancienne : sa valeur sociale (relationnelle) l'emporte sur sa valeur marchande. Sans doute cette absence d'inflation peut-elle être rapportée au fait que la scolarisation des filles, un élément moteur de l'augmentation de la compensation matrimoniale dans d'autres

sociétés (Isiugo-Abanihe, 1987, 1994b, 1995 ; Nagashima, 1987), ne s'est pas développée chez les Bwa. Mais elle relève aussi des fondements socio-culturels et économiques de cette société qui refuse la manipulation et l'accumulation des richesses. Pour l'instant, les potentialités subversives d'une certaine monétarisation des prestations matrimoniales ont été contenues...

**Tableau VI.10. Association des prestations anciennes et nouvelles.  
Mariages entre célibataires, période 1970-1989**  
(Enquête biographique, Kwara)

Indicateurs	Mariages des hommes	Mariages des femmes
<i>Proportion (%) de mariages</i>		
- sans prestations	18	4
- avec des prestations anciennes seulement	16	23
- avec des prestations nouvelles seulement	14	11
- avec des prestations nouvelles et anciennes	52	62
	100	100
<i>Proportion (%) de mariages comportant des prestations nouvelles parmi les mariages comportant :</i>		
- des prestations anciennes avec 0 ou 1 année de culture	75	70
- des prestations anciennes avec 2 années de culture au moins	82	89
- pas de prestations anciennes	44	71

L'absence de spéculation autour des prestations monétaires est confirmée par leur affectation. Celles-ci s'avèrent en effet le plus souvent (3 fois sur 4) destinées à la fiancée (notamment pour l'achat d'habits) et non à sa famille, si l'on en croit les déclarations des femmes<sup>24</sup> (tableau VI.11).

Loin de correspondre à une réaffirmation de l'autorité familiale, l'évolution des prestations participe ainsi à la reconnaissance d'une place plus importante de la femme dans la procédure matrimoniale.

<sup>24</sup> Cette question n'a pas été posée aux hommes dont on voit mal comment ils auraient pu être informés de l'utilisation des prestations par la famille de l'épouse. La validité des informations fournies par les femmes n'est pas acquise pour autant. Il est probable en effet que les prestations qui ne lui étaient pas destinées ne lui ont pas toutes été présentées et que la proportion des biens affectés à sa famille est ainsi sous-estimée. La proportion de mariages où l'intéressée est le bénéficiaire des prestations est donc à considérer comme un maximum.

**Tableau VI.11. Répartition (%) des mariages selon le destinataire des prestations : remise de grains, remise d'argent, achat de bière de mil**  
(Mariages des femmes, enquête biographique, Kwara)

Destinataire	Remise de grains	Remise d'argent	Achat de bière de mil
Fille	60	72	79
Mère de la fille	15	12	7
Père de la fille	5	12	0
Mère et père de la fille	15	4	14
Autre	5	0	0
Total	100	100	100
<i>Effectifs de mariages</i>	<i>41</i>	<i>26</i>	<i>14</i>

### 3. Les médiateurs

L'un des fondements de la formalisation des procédures réside dans l'absence de relation directe entre les deux parties de l'alliance. Les échanges matrimoniaux imposent le recours à des médiateurs. Ces personnes chargées de transmettre la parole d'une famille à l'autre sont traditionnellement des hommes de caste, forgeron ou griot. Un recours moins fréquent à ces intermédiaires pourrait être le signe d'une certaine privatisation des procédures matrimoniales, privatisation que suggérait déjà le resserrement du lieu d'initiative de l'union autour de l'individu et de ses proches parents.

En réalité, les données collectées sur l'identité du médiateur au moment de la demande d'accord à la famille de la fille (ou de la demande de conciliation si la procédure débute par un enlèvement) n'apporte aucun argument en ce sens (tableau VI.12). Le recours aux intercesseurs traditionnels se maintient dans un peu plus de la moitié des cas, la démarche étant assumée par un membre du patrilignage voire par l'homme lui-même dans un autre tiers des cas.

La déposition définit une autre pratique qui fait intervenir des médiateurs. Elle correspond, rappelons-le, à un temps de transition entre l'enlèvement (qui soustrait la jeune fille à sa famille) et la fête du mariage (qui marque le début de sa vie conjugale) au cours duquel la jeune femme est confiée à une famille désignée par celle du futur époux. Cette pratique s'est, elle aussi, remarquablement maintenue. La quasi-totalité des femmes ont été confiées (9 sur 10) et ceci dans le village de leur futur époux deux fois sur trois (tableau VI.13). La durée de la déposition est de l'ordre de quelques semaines (3 à 6 semaines le plus souvent) quelle que soit la période considérée. Cependant les partenaires sollicités pour l'accueil de la future épouse ont changé. On fait de moins en moins appel aux membres des communautés extra-lignagères, qu'il s'agisse des institutions chrétiennes, qui ont pourtant intégré

la coutume de la déposition en développant des structures d'accueil des fiancées, ou des familles alliées et amies. Quant à la déposition chez les forgerons<sup>25</sup>, dont il est dit qu'elle était privilégiée, elle est bel et bien révolue et était déjà marginale parmi les mariages conclus avant 1970. Le lieu de déposition se recentre ainsi sur le patrilignage qui recueille plus de la moitié des fiancées sur la période récente contre le quart, à peine, auparavant. Ce mouvement s'établit bien, comme l'évolution de l'initiative de l'union, dans le sens d'une privatisation de la pratique matrimoniale.

**Tableau VI.12. Répartition (%) des mariages entre célibataires selon l'identité du médiateur**

(Personne envoyée pour la demande d'accord ou la conciliation ultérieure à l'enlèvement, enquête biographique, Kwara)

Identité du médiateur	Mariages des hommes			Mariages des femmes		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
Forgeron	38	37	38	46	48	47
Griot	17	19	18	14	12	13
<i>Forgeron ou griot</i>	55	56	56	60	60	60
Le futur époux	10	8	9	9	7	8
Membre du patrilignage	28	21	23	20	26	23
<i>Époux ou membre de son patrilignage</i>	38	29	32	29	33	31
Autre	7	15	12	11	7	9
<i>Effectifs de mariages(a)</i>	29	48	77	35	42	77

(a) Ces effectifs diffèrent du nombre d'unions ayant donné lieu à une demande d'accord de 6 unités pour les mariages des hommes (information non connue de l'enquête), de 17 unités pour les mariages des femmes (13 cas dont l'information n'est pas connue de l'enquêtée et 4 où elle n'a pas été collectée).

#### 4. La sanction sociale de l'union

Dernière étape de la procédure, la fête au village rend le mariage public et marque le début de la vie conjugale, de la cohabitation. Cette "fête de la fiancée" reste de mise dans la plupart des cas (tableau VI.14). Cependant, même minoritaires, les mariages non fêtés se développent et ne sont plus en nombre négligeable sur la période récente : ils représentent un mariage sur cinq à partir de 1970 alors qu'on en comptait aucun auparavant d'après les déclarations des hommes.

<sup>25</sup> Notons que l'on n'a pas eu recours à cette modalité pour qualifier les mariages des forgerons.

**Tableau VI.13. La pratique de la déposition**  
(Mariages entre célibataires, enquête biographique, Kwara)

Indicateurs	Mariages des hommes			Mariages des femmes		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
Proportion (%) de mariages avec déposition	100	90	94	86	98	92
Proportion (%) de dépositions au lieu de résidence de l'homme (au moment de la déposition)	66	67	67	69	59	64
Répartition (%) selon le lieu de la déposition						
- famille du patrilignage de l'homme	25	56	44	22	52	38
- forgeron	6	0	3	10	2	6
- mission chrétienne	25	9	15	20	13	16
- famille alliée ou amie	44	35	38	48	33	40
	100	100	100	100	100	100
Répartition (%) selon la durée de la déposition						
- moins de 3 semaines	19	13	16	20	13	16
- 3-5 semaines	52	65	60	51	63	57
- 6 semaines a moins de 3 mois	23	17	19	20	20	20
- 3-5 mois	3	4	4	7	4	6
- 6 mois et plus	3	0	1	2	0	1
	100	100	100	100	100	100

**Tableau VI.14. Fête du mariage, mariage légal et mariage religieux**  
(Mariages entre célibataires, enquête biographique, Kwara)

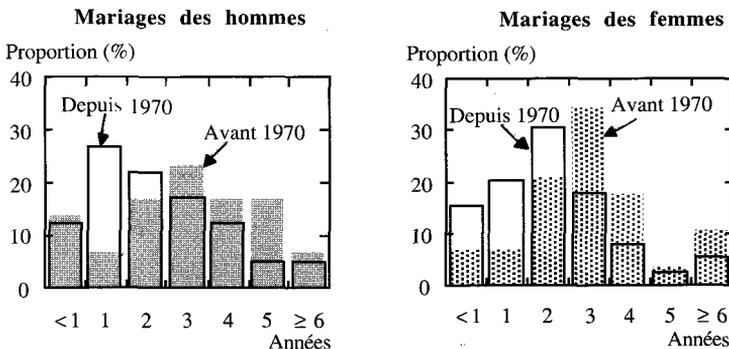
Proportion (%) de mariages	Mariages des hommes			Mariages des femmes		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
Ayant été fêtés	100	82	89	94	87	91
Ayant donné lieu à un mariage civil	34	18	24	27	22	24
Conclus avec un homme chrétien ayant donné lieu à un mariage religieux	70 (7/10)	35 (7/20)	47 (14/30)	69 (11/16)	36 (8/22)	50 (19/38)

À la cérémonie villageoise peuvent s'ajouter un mariage légal et une célébration religieuse (catholique ou protestante). Mais ces dernières restent perçues comme des éléments étrangers ; elles sont loin d'entrer en concurrence avec la fête traditionnelle et ne s'intègrent pas davantage à la pratique existante au titre de cérémonies complémentaires. Ce sont plutôt des procédures annexes que l'on pourra

entreprendre, le cas échéant, bien après la cohabitation<sup>26</sup>. Les mariages civils ont toujours été minoritaires et leur fréquence a diminué ; ils concernent un cinquième des unions entre célibataires sur la période récente. La tendance va dans le même sens pour les consécration religieuses qui ne touchent plus guère qu'un tiers des unions avec un homme chrétien (tableau VI.14). Peut-être cette tendance est-elle une autre expression du désengagement de la population à l'égard des instances publiques et, plus largement, extra-villageoises dont on a pu prendre déjà la mesure dans la baisse de l'enregistrement des naissances à l'état civil et de la scolarisation...

## 5. La durée du processus

L'assouplissement observé aux différentes étapes de la procédure s'exprime bien évidemment aussi dans sa durée. Les hommes qui obtiennent une épouse en contournant la procédure sont moins rares, on l'a vu, mais ceux qui respectent l'ordre procédurier y accèdent eux aussi plus rapidement. Les processus se sont nettement raccourcis (tableau VI.15, figure VI.3). Une fois l'accord de la famille de la fille recueilli, la chance d'obtenir l'épouse dans les deux prochaines années était inférieure à 40 % pour les hommes qui se sont mariés avant 1970 alors qu'elle atteint 60 % sur la période récente. Les processus de longue durée se sont raréfiés (20 % de processus de 4 ans et plus depuis 1970 contre 40 % auparavant) au profit des processus d'une ou de deux années qui regroupent à présent la moitié des mariages avec processus, soit deux fois plus qu'avant 1970.



**Figure VI.3. Répartition des mariages entre célibataires selon la durée de la procédure**

(Durée écoulée entre l'accord de la famille de la fille et la cohabitation, enquête biographique, Kwara)

<sup>26</sup> Si l'on s'en tient aux mariages ayant fait l'objet d'un enregistrement civil (au nombre de 14 parmi les mariages des hommes et de 15 parmi ceux des femmes) ou religieux (au nombre de 12 parmi les mariages des hommes et de 15 parmi ceux des femmes), 30 % des procédures légales et 40 % des procédures religieuses n'ont pas eu lieu l'année de la cohabitation mais à des dates ultérieures.

**Tableau VI.15. Répartition des mariages entre célibataires selon la durée de la procédure**  
(Durée écoulée entre l'accord de la famille de la fille et la cohabitation, enquête biographique, Kwara)

Indicateurs	Mariages des hommes			Mariages des femmes		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
<i>Mariages dont la procédure a débuté par l'accord de la famille de la fille :</i>						
<i>Effectifs</i>	30	41	71	30	39	69
Proportion (%) par rapport à l'ensemble des mariages	94	80	86	61	83	72
<i>Durée du processus :</i>						
Moins de 1 an	13	12	13	7	15	12
1 an	7	27	18	7	21	15
2 ans	17	22	20	21	31	26
3 ans	23	17	20	34	18	25
4 ans	17	12	14	17	8	12
5 ans	17	5	10	3	3	3
6 ans et plus	7	5	5	10	5	7
Total	100	100	100	100	100	100
Moins de 3 ans	37	61	51	34	67	53
3 ans et plus	63	39	49	66	33	47
<i>Durée moyenne de la procédure* :</i>						
Mariages avec processus	3,2 ans	2,5 ans	2,8 ans	3,0 ans	2,2 ans	2,6 ans
Ensemble des mariages	3,0 ans	2,0 ans	2,4 ans	1,8 ans	1,8 ans	1,8 ans
* Pour le calcul des moyennes, j'ai considéré que les durées inférieures à 1 an étaient en moyenne de 4 mois (0,33 ans) et que les durées déclarées en années correspondaient en moyenne à la durée exacte. Une distinction plus fine de la catégorie "6 ans et plus" (par année jusqu'à 10 ans) a été prise en compte pour le calcul de la moyenne.						

## 6. Le lieu décisionnel de l'union oriente-t-il le cours de la procédure ?

On a pris acte, au fil des analyses, de changements à toutes les étapes, ou presque, des processus matrimoniaux : la décision de l'union qui implique davantage les intéressés, les prestations qui perdurent mais s'assouplissent, le repliement sur l'espace familial pour la prise en charge des fiancées, le raccourcissement de la procédure. En dernier lieu on peut se demander si ces changements sont associés et différencient une catégorie particulière d'individus. Les mariages d'initiative individuelle se concluent-ils plus souvent au terme de processus courts, aux composantes prestataires modestes, les procédures décidées et gérées par les familles conservant des modalités prestataires invariables dans le temps ? Ce phénomène signifierait explicitement que le glissement du lieu décisionnel de

l'union est le moteur des transformations des procédures matrimoniales. Ou alors l'évolution est-elle généralisée, homogène au sein des unions initiées par les familles et les individus, suggérant ainsi une tendance de fond affectant, indépendamment du lieu décisionnel, les composantes des procédures matrimoniales ?

Pour en débattre, j'ai distingué les mariages des hommes en quatre catégories (tableau VI.16). La première regroupe les unions dont la procédure a débuté par un enlèvement. Ces procédures engagées sans l'accord préalable de la famille de la fille résultent d'une initiative individuelle la plupart du temps (8 fois sur 10) et s'inscrivent essentiellement au cours de la période récente (8 cas sur 10). Cette catégorie ne regroupe qu'un petit nombre d'observations (12 cas). Le second groupe réunit les unions d'initiative individuelle dont la procédure a débuté par l'accord de la famille de la fille. Cette catégorie comprend 25 mariages dont les deux tiers relèvent de la période récente. Enfin, les unions d'initiative collective dont la procédure a débuté par une demande d'accord ont été distinguées, selon la période du mariage, en deux catégories regroupant respectivement 21 et 25 cas.

Comme on s'y attend, les procédures ayant débuté par un enlèvement se distinguent également sur les autres plans. Les prestations sont exceptionnelles et toujours modestes, le mariage est plus rarement fêté. La déposition reste pratiquée mais presque exclusivement au sein du patrilignage. À tous points de vue, ces mariages se dérobent ainsi aux cadres matrimoniaux réguliers. Cette catégorie ne regroupe cependant qu'une part minoritaire des unions conclues entre célibataires, à peine une sur cinq sur la période récente. À l'autre extrême les mariages initiés par les familles de la période ancienne sont ceux qui respectent le mieux les règles classiques d'entrée en union.

En revanche, les mariages d'initiative individuelle ayant fait l'objet d'une procédure présentent des paramètres tout à fait comparables à ceux des unions de la période récente décidées par les deux familles (accord et initiative non individuelle). Les prestations traditionnelles sont également représentées : les travaux agricoles (limités à une ou deux années dans la plupart des cas) comme la remise de grains interviennent 7 fois sur 10 environ. Quant aux prestations modernes, elles n'apparaissent pas davantage associées au lieu décisionnel de l'union : la remise d'argent semble un peu plus fréquente dans les procédures d'initiative familiale (74 % contre 64 %) tandis que l'achat de bière de mil est davantage représenté parmi les procédures d'initiative individuelle (27 % contre 12 %). Les indicateurs relatifs à la pratique de la déposition et à la fête du mariage sont également comparables.

**Tableau VI.16. Qualification de la procédure matrimoniale selon le lieu décisionnel de l'union**

(Premiers mariages des hommes conclus avec une femme célibataire, enquête biographique, Kwara)

Indicateurs	Procédure ayant débuté par un enlèvement	Initiative individuelle et accord	Initiative non individuelle et accord	
			Avant 1970	1970-1989
<i>Absence de prestations</i>	75 %	16 %	29 %	0 %
<i>Travaux agricoles</i>				
Proportion (%) de mariages avec :				
- 1 ou 2 années de travaux	17 %	72 %	62 %	68 %
- 3 ans et plus	0 %	60 %	29 %	60 %
- Ensemble	17 %	12 %	33 %	8 %
Nombre moyen d'années de travaux				
- par rapport à l'ensemble des mariages	0,2 an	1,1 ans	2,0 ans	1,1 ans
- par rapport aux mariages avec travaux	1 an	1,5 ans	3,2 ans	1,6 ans
<i>Remise de grains</i>	0 %	76 %	57 %	68 %
<i>Remise d'argent</i>	8 %	64 %	14 %	74 %
<i>Achat de bière de mil</i>	8 %	27 %	11 %	12 %
<i>Déposition</i>				
- proportion de mariages avec déposition	83 %	92 %	100 %	96 %
- proportion de déposition dans le patrilignage de l'époux	90 %	43 %	24 %	42 %
<i>Fête du mariage</i>	58 %	96 %	95 %	88 %
<i>Mariage légal</i>	8 %	32 %	29 %	20 %
<i>Durée du processus</i>	processus			
- moins de 3 ans	inexistant ou	60 %	38 %	52 %
- 3 ans et plus	limité au temps de déposition	40 %	62 %	48 %
- durée moyenne (en années)	-	2,4 ans	3,0 ans	3,0 ans
<i>Effectifs</i>	12	25	21	25

L'observation de processus matrimoniaux différenciés selon le lieu décisionnel de l'union aurait rendu compte de logiques exclusives et de la résistance de la société à accepter l'affirmation de l'intervention individuelle dans le domaine matrimonial. Si l'on fait abstraction des procédures débutant par un enlèvement qui court-circuitent le temps du processus et ne regroupent qu'une fraction minoritaire de mariages, on voit que cela n'est pas le cas en pays boo, les initiatives individuelles s'intègrent à la pratique existante et donnent lieu à des procédures comparables à celles des unions décidées par les familles. Au contraire d'une différenciation, la tendance est à la convergence : les initiatives individuelles sont récupérées par les familles et se poursuivent par des procédures classiques tandis que les processus traditionnels s'assouplissent.

Ces résultats ne font que conforter l'idée qui s'est dégagée tout au long de l'analyse des procédures matrimoniales, celle d'une évolution toute en nuances s'affirmant par l'intégration d'éléments nouveaux et un délestage progressif de prérogatives et de composantes anciennes.

### **7. Les mariages des femmes célibataires avec des hommes non célibataires**

Par souci d'homogénéité, on s'est intéressé jusqu'à présent aux mariages des femmes célibataires conclus avec des hommes également célibataires. Ceux-ci représentent deux tiers environ des premiers mariages féminins. Le tableau VI.17 compare les caractéristiques des premiers mariages féminins selon qu'ils ont été conclus avec un homme célibataire ou avec un homme déjà marié, ceci sur la période 1970-1989<sup>27</sup>.

Les mariages des hommes non célibataires paraissent moins conformes aux règles matrimoniales coutumières. La plus grande proportion d'initiative individuelle parmi eux n'est pas surprenante compte tenu de l'acquisition d'une plus grande autonomie avec l'âge et sachant que la charge familiale de fournir des épouses aux hommes s'applique prioritairement à leur premier mariage. Cependant ils respectent également moins les modalités d'accès à l'épouse (les enlèvements sans accord préalable de la famille de la fille sont deux fois plus fréquents), comportent moins souvent des prestations et se concluent plus rapidement. En revanche, ces mariages sont généralement fêtés, comme les mariages entre célibataires, et ils respectent aussi le plus souvent la pratique de la déposition.

Les hommes non célibataires ne se présentent donc pas comme un parti qui serait plus avantageux pour la famille de la fille, bien au contraire. Le principe d'une concurrence inégalitaire entre célibataires et non célibataires dans l'accès aux épouses que pourrait soutenir une situation matérielle plus aisée des derniers apparaît donc sans fondement en pays boo.

---

<sup>27</sup> Les mariages conclus entre une femme célibataire et un homme non célibataire sont davantage représentés au cours de la période récente ce qui interdit de traiter globalement les deux périodes si on veut contrôler l'effet du temps. Les mariages antérieurs à 1970 sont d'un effectif trop faible pour une analyse spécifique.

**Tableau VI.17. Comparaison des procédures matrimoniales selon qu'elles ont été conclues avec des hommes célibataires ou non, période 1970-1989**  
(Mariages conclus avec une femme célibataire, enquête biographique, Kwara)

Indicateurs	Mariages des hommes		Mariages des femmes	
	Homme non célibataire	Homme célibataire	Homme non célibataire	Homme célibataire
Mariages d'initiative individuelle	61 %	47 %	-	-
Procédures ayant débuté par l'accord de la famille de la fille	61 %	80 %	55 %	83 %
Absence de prestations	29 %	18 %	42 %	4 %
Travaux agricoles				
- 0 an	48 %	37 %	61 %	32 %
- 1 ou 2 ans	42 %	55 %	35 %	64 %
- 3 et plus	10 %	8 %	3 %	4 %
Nombre moyen d'années :				
- par rapport à l'ensemble des mar.	0,8 an	0,9 an	0,5 an	1,0 an
- par rapport aux mar. avec travaux	1,5 ans	1,5 ans	1,3 ans	1,4 ans
Remise de grains	42 %	57 %	32 %	59 %
Remise d'argent	48 %	61 %	29 %	57 %
Achat de bière de mil	28 %	20 %	3 %	32 %
Déposition				
- Mariages avec déposition	81 %	90 %	77 %	98 %
- Déposition dans le patrilignage	60 %	56 %	63 %	52 %
Fête du mariage	87 %	82 %	84 %	87 %
Mariage légal	3 %	18 %	6 %	22 %
Durée du processus par rapport aux mariages avec processus				
- Moins de 3 ans	68 %	61 %	88 %	67 %
- 3 ans et plus	32 %	39 %	12 %	33 %
Durée moyenne (en années)				
- mariages avec processus	2,0 ans	2,5 ans	1,3 ans	2,2 ans
- ensemble des mariages	1,2 ans	2,0 ans	0,7 an	1,8 ans
<i>Effectifs</i>	<i>31</i>	<i>51</i>	<i>31</i>	<i>47</i>

\* \*

\*

L'évolution des processus matrimoniaux va dans le même sens que celle de l'âge au mariage des hommes. Les procédures formelles s'assouplissent et s'accélèrent permettant ainsi un accès plus précoce aux épouses. Mais l'évolution de l'âge au mariage et celle des modalités de formation des couples ne sont pas

seulement associées par une relation d'ordre mécanique. En fait, l'une et l'autre sont l'expression d'une même tendance à l'affaiblissement des contrôles communautaires sur la constitution des couples. Les familles reconnaissent une place plus importante aux intéressés dans la construction de leur union et consentent à accorder leurs filles en mariage en réduisant leurs exigences, notamment prestataires. La généralisation des premiers mariages des hommes avec des femmes célibataires est une autre manifestation, déjà signalée, de la tolérance de la société à l'égard du développement des projets personnels. De fait, l'autorité familiale ne se trouve réaffirmée à aucun niveau de la pratique matrimoniale : ni sur le plan décisionnel, ni sur le plan des prestations qui restent modérées, ni sur le plan de l'encadrement communautaire. Au contraire, l'espace décisionnel se resserre autour de l'intéressé et de ses proches parents ; les processus de longue durée sont abandonnés et les nouvelles prestations monétaires bénéficient d'abord à la fiancée et non à sa famille ; enfin le recours aux instances extra-familiales pour la déposition des fiancées devient plus rare. Ce mouvement de privatisation et de reconnaissance de l'espace individuel ne signifie cependant pas une évacuation de toute intervention familiale. Au contraire, la formalisation procédurielle reste de mise et le processus continue à être géré au sein du lignage. Plutôt qu'une confrontation violente, on assiste à une concertation croissante entre les intéressés et leur familles.

## CHAPITRE VII

---

# PARCOURS PRÉ-CONJUGAUX

Conjointement à la qualification des processus ayant précédé les mariages avec des femmes célibataires, l'enquête biographique menée au village de Kwara a saisi les procédures matrimoniales qui n'ont pas abouti au mariage mais ont été rompues avant la conclusion de l'union.

Une analyse plus détaillée du contrôle familial en matière matrimoniale est donc possible en traitant l'ensemble des procédures, qu'elles aient ou non abouti au mariage, autrement dit les "*mariages potentiels*" ou les "*projets d'union*". La probabilité pour qu'une procédure aboutisse ou échoue avant le mariage peut ainsi être mesurée. La vie pré-conjugale, période où l'entrée en union se prépare avec ses projets et ses incertitudes, peut être décrite en relation avec l'évolution du calendrier matrimonial proprement dit.

L'analyse portera sur les procédures ayant débuté par l'accord de la famille de la fille, enregistrées auprès des hommes non célibataires âgés de 25 ans et plus et des femmes non célibataires de 20 ans et plus<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> La quasi-totalité des individus étant mariés à ces âges, cette restriction permet d'éliminer le risque de biais sélectif sur les procédures abouties qui existe pour les générations plus jeunes quand on enregistre les procédures des non célibataires seulement. Les processus matrimoniaux ont été relevés auprès de 104 hommes non célibataires âgés de 25 ans et plus (99 % des hommes dont l'histoire matrimoniale a été enregistrée de manière satisfaisante) et de 128 femmes non célibataires âgées de 20 ans et plus (91 % des femmes dont l'histoire matrimoniale a été enregistrée de manière satisfaisante).

## I. LES PROCESSUS ROMPUS

### 1. Des ruptures de procédures fréquentes mais qui régressent

L'interruption d'une procédure matrimoniale s'avère être un phénomène très fréquent (tableau VII.1) : 40 % des processus relevés auprès des hommes et 30 % des processus des femmes enquêtés n'ont pas abouti au mariage. Cette fragilité des engagements n'est pas un phénomène récent. Bien au contraire, les données recueillies auprès des hommes laissent à penser que le risque de rupture a diminué d'environ un tiers entre les procédures engagées avant 1970 et celles qui l'ont été ultérieurement<sup>2</sup>. Cette évolution est sans doute à considérer comme une autre expression (après celles déjà relevées sur les procédures ayant abouti au mariage) de l'implication croissante des individus dans la décision de l'union et de la concertation qui se développe entre les familles et les intéressés. La contestation par les intéressés des décisions de leurs familles et, réciproquement, le refus des familles à reconnaître les choix des individus, diminuent quand les uns et les autres sont associés au projet matrimonial. Bénéficiant d'un soutien de la part des différents partenaires, celui-ci a d'autant plus de chance de réussir.

Les données recueillies auprès des femmes donnent un taux d'échec plus faible sur la période ancienne que celles obtenues auprès des hommes (29 % contre 47 %) et suggèrent par là même une augmentation du risque de rupture. Mais ce résultat est probablement fallacieux. Conformément aux observations faites sur les caractéristiques des procédures précédant l'union (chapitre VI), il relève sans doute de l'implication plus faible des femmes des générations anciennes dans les affaires matrimoniales et donc de leur connaissance partielle des procédures matrimoniales. Certaines procédures auraient ainsi été omises par les femmes parce qu'elles les ignoraient ou, plus largement, parce qu'ayant été rompues avant qu'elles y soient personnellement associées, elles n'ont pas compté pour elles. La convergence des indicateurs masculin et féminin sur la période récente (30 % et 27 % de ruptures) révèle ainsi la participation croissante des fiancées aux décisions matrimoniales.

---

<sup>2</sup> La différence est statistiquement significative au seuil de 5 %.

**Tableau VII.1. Issue des procédures matrimoniales engagées avec des femmes célibataires**  
(Procédures ayant débuté par l'accord de la famille de la fille, enquête biographique, Kwara)

Période	Issue de la procédure					
	Mariage		Rupture		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Procédures des hommes*						
<i>Ensemble :</i>						
Avant 1970	48	53	49	47	90	100
Depuis 1970	39	70	17	30	56	100
Ensemble	87	60	59	40	146	100
<i>Engagées avant le premier mariage :</i>						
Avant 1970	40	53	36	47	76	100
Depuis 1970	29	64	16	36	45	100
Ensemble	69	57	52	43	121	100
Procédures des femmes						
Avant 1970	46	71	19	29	65	100
Depuis 1970	40	73	15	27	55	100
Ensemble	86	72	34	28	120	100
* On compte 3 ruptures par décès de la femme parmi les procédures des hommes engagées avant 1970. 2 d'entre elles ont été engagées avant le premier mariage de l'homme. On ne compte aucune rupture par décès de l'homme parmi les procédures enregistrées auprès des femmes.						

## 2. Qu'est-ce qui différencie les processus rompus des autres ?

Quelle sont les caractéristiques de ces processus qui n'aboutissent pas à l'union ? S'agit-il plus particulièrement de procédures initiées par les familles, ou au contraire de décisions individuelles peu soutenues au niveau familial ? S'agit-il de procédures défailtantes au niveau prestataire ? Ces remises en cause se produisent-elles rapidement après l'engagement de la procédure (l'accord de la famille de la fille) traduisant alors davantage la révision d'une décision qu'une véritable rupture ? Bref, en quoi ces procédures rompues se distinguent-elles de celles qui ont abouti au mariage ?

En réalité, il est bien difficile d'identifier des facteurs de distinction tranchés (tableau VII.2). Les initiatives individuelles ont une fréquence sensiblement identique parmi les processus rompus et ceux qui ont abouti au mariage, de l'ordre de 40 % sur l'ensemble. Quant aux prestations, elles restent largement représentées

parmi les processus rompus même si elles y sont moins fréquentes. Un cinquième seulement des processus rompus n'ont donné lieu à aucune prestation. Les travaux agricoles restent de mise dans plus de 40 % des cas (contre 70 % en cas de mariage, d'après les déclarations des hommes). La remise de grains et la remise d'argent interviennent presque aussi souvent dans le cadre des procédures rompues et de celles qui ont été suivies d'un mariage. Enfin la répartition des processus rompus selon leur durée est très proche de celle des processus précédant le mariage, et ce malgré le fait qu'un cinquième seulement d'entre eux se soient poursuivis jusqu'au moment de la déposition. Bien qu'ils aient été interrompus avant le mariage, les processus rompus présentent une durée moyenne aussi importante que ceux qui ont abouti.

**Tableau VII.2. Comparaison des procédures matrimoniales selon leur issue (rupture ou mariage)**

(Procédures engagées avec des femmes célibataires et ayant débuté par l'accord de la famille de la fille, enquête biographique, Kwara)

Caractéristique du processus	Processus des hommes				Processus des femmes		
	Engagés avant le premier mariage		Ensemble				
	Aboutis	Rompus	Aboutis	Rompus	Aboutis	Rompus	
Initiative individuelle	33 %	37 %	39 %	40 %	-	-	
Absence de prestations	14 %	22 %	14 %	21 %	8 %	18 %	
Travaux agricoles							
Existence de travaux agricoles	68 %	42 %	67 %	46 %	65 %	18 %	
Nombre moyen d'années de travaux	1,6 ans	0,6 an	1,5 ans	0,9 an	1,1 ans	0,2 an	
Remise de grains	68 %	60 %	66 %	59 %	71 %	56 %	
Remise d'argent	46 %	50 %	50 %	50 %	36 %	32 %	
Achat de bière de mil	20 %	9 %	23 %	10 %	13 %	0 %	
Déposition	97 %	22 %	97 %	20 %	93 %	15 %	
Durée du processus							
moins d'1 an	12 %	14 %	15 %	14 %	15 %	12 %	
1 an	13 %	18 %	18 %	18 %	17 %	24 %	
2 ans	17 %	18 %	16 %	18 %	29 %	27 %	
3 ans	22 %	24 %	18 %	27 %	24 %	15 %	
4 ans et plus	36 %	26 %	32 %	23 %	15 %	21 %	
Durée moyenne (en années)	3,2 ans	2,9 ans	2,8 ans	2,8 ans	2,2 ans	2,4 ans	
<i>Âge au début du processus</i>							
Âge des hommes (a) Âge des femmes (b)							
Moins de 17 ans	Moins de 14 ans	23 %	42 %	18 %	37 %	22 %	52 %
17-19 ans	14-16 ans	30 %	32 %	25 %	29 %	35 %	33 %
20 ans et plus	17 ans et plus	47 %	26 %	57 %	34 %	43 %	15 %
Âge moyen	Âge moyen	19,4 ans	17,6 ans	20,7 ans	18,5 ans	15,7 ans	13,8 ans
<i>Effectifs (c)</i>		69	50	87	56	86	34

(a) Âge des hommes : ne concerne que les processus des hommes enquêtés.

(b) Âge des femmes : ne concerne que les processus des femmes enquêtées.

(c) Les ruptures de processus dues au décès ne sont pas prises en compte.

Comparativement aux éléments constitutifs de la procédure, l'âge au début du processus introduit une distinction plus marquée. Les processus rompus ont été engagés à des âges plus jeunes que ceux qui ont abouti, l'écart étant de l'ordre de 2 ans entre les âges moyens. Les procédures matrimoniales apparaissent ainsi d'autant plus vulnérables qu'elles ont été précoces (tableau VII.3) : plus de la moitié des procédures mises en place quand l'homme était âgé de moins de 17 ans se sont soldées par un échec contre 30 % de celles engagées à partir de 20 ans ; le risque de rupture est quatre fois plus important quand la femme est âgée de moins de 14 ans que lorsqu'elle a 17 ans ou plus.

**Tableau VII.3. Fréquence des ruptures de processus selon l'âge de l'intéressé au début de la procédure**

(Procédures engagées entre célibataires et ayant débuté par l'accord de la famille de la fille, enquête biographique, Kwara)

Processus des hommes		Processus des femmes	
Âge au début du processus	Proportion (%) de processus rompus	Âge au début du processus	Proportion (%) de processus rompus
Moins de 17 ans	57	Moins de 14 ans	47
17-19 ans	43	14-16 ans	27
20 ans et plus	29	17 ans et plus	12

Il est possible que ce différentiel traduise d'abord celui de la durée d'exposition au risque de rupture, le risque étant encouru sur une période plus longue pour les processus précoces que pour les autres. Mais deux autres hypothèses peuvent également être envisagées pour expliquer la plus grande fragilité des procédures précoces. D'une part l'implication croissante des intéressés dans la procédure matrimoniale à mesure qu'ils avancent en âge conduirait à une représentation croissante des projets auxquels ils adhèrent. Dans ce cas la forte proportion de ruptures parmi les processus engagés aux jeunes âges traduirait une contestation par les intéressés des choix matrimoniaux auxquels ils n'ont pas été associés. D'autre part, il est possible que les procédures engagées quand les intéressés sont jeunes aient un caractère moins définitif aux yeux de la société et soient davantage susceptibles d'une révision par les familles elles-mêmes. Les informations collectées sur les motifs de rupture apportent quelques éléments de discussion sur ce point.

### 3. L'initiative des ruptures ne relève pas toujours des intéressés

Le motif de la rupture a été abordé par une question ouverte au cours de l'enquête. Les informations recueillies<sup>3</sup> étant d'une précision très variable, elles ont été classées en trois catégories (tableau VII.4). La première regroupe les causes de rupture exprimées par rapport aux familles<sup>4</sup>. La seconde réunit les motifs de rupture exprimés en fonction des intéressés<sup>5</sup>. Enfin une troisième catégorie regroupe les motifs de ruptures qui ne s'expriment pas en fonction d'une initiative particulière. La migration de l'un des intéressés (de l'homme en particulier) en constitue la modalité la plus fréquente ; on y trouve aussi des raisons d'ordre culturel<sup>6</sup> ou liées à la maladie du futur conjoint.

À l'évidence, on est loin d'un schéma-type où les ruptures de processus relèveraient de la seule contestation des intéressés : celles-ci regroupent la moitié des cas seulement et sont alors généralement déclarées d'initiative féminine<sup>7</sup>. Les ruptures associées à l'intervention des familles représentent un quart des cas déclarés par les hommes et 40 % des procédures rompues enregistrées auprès des femmes. La migration intervient comme motif de rupture dans 10 % environ des déclarations. Les données ne permettent pas de se prononcer sur l'évolution de l'intervention des familles dans les ruptures. Si l'on s'en tient aux déclarations des hommes, l'idée d'un effacement des ruptures initiées par les familles se dessine. Mais les déclarations féminines suggèrent une évolution inverse. Ce phénomène tient sans doute à l'omission de la part des femmes, sur la période ancienne, de procédures rompues par les familles auxquelles elles n'ont pas (ou peu) été associées. Toutefois l'importance des ruptures qu'elles attribuent aux familles sur la période récente suggère qu'il existe aussi une appréciation différente de l'origine de la rupture de la part des hommes et des femmes.

<sup>3</sup> L'information est disponible pour 46 des 56 processus rompus enregistrés auprès des hommes, et pour 30 des 34 processus rompus saisis auprès des femmes.

<sup>4</sup> Conflit entre les deux familles, retrait de la fille par sa famille, prestations insuffisantes...

<sup>5</sup> Enlèvement de la fille par un autre, refus de la fille en raison d'un mariage conclu depuis par l'homme, refus lié à la religion du conjoint, fille enceinte d'un autre, n'a jamais voulu de ce mariage...

<sup>6</sup> Manifestation et interprétation d'un signe prémonitoire d'un "mauvais mariage".

<sup>7</sup> On compte 3 ruptures dont l'homme s'est déclaré l'initiateur et qui ont été justifiées par le fait que la femme était alors enceinte d'un autre homme. Aucune femme n'a fait part d'une rupture initiée par l'homme.

**Tableau VII.4. Répartition des processus rompus selon le motif de la rupture**  
(Procédures engagées avec des femmes célibataires et ayant débuté par l'accord de la famille de la fille, enquête biographique, Kwara)

Caractéristiques de l'engagement	Initiative de la rupture (en %)						
	Initiative des familles	Initiative des intéressés (de la femme)		Autres (migration)		Ensemble (nombre d'observations)	
<i>Processus rompus</i>							
- des hommes	24	56	50	20	11	100	46
- des femmes	40	47	47	13	13	100	30
<i>Par période</i>							
processus des hommes							
- avant 1970	30	56	50	14	7	100	30
- 1970-1989	12	57	50	31	19	100	16
processus des femmes							
- avant 1970	23	59	59	18	18	100	17
- 1970-1989	61	31	31	8	8	100	13
<i>Selon l'initiative de la procédure (processus des hommes)</i>							
- individuelle	29	59	59	12	12	100	17
- non individuelle	21	55	45	24	14	100	29
<i>Selon la durée du processus</i>							
processus des hommes							
- moins de 3 ans	33	50	46	17	8	100	24
- 3 ans et plus	14	64	55	22	14	100	22
- durée moyenne du processus	1,7 ans	3,3 ans		2,6 ans		2,8 ans	
processus des femmes							
- moins de 3 ans	47	37	37	16	16	100	19
- 3 ans et plus	20	70	70	10	10	100	10
- durée moyenne du processus	2,1 ans	2,8 ans		1,8 ans		2,4 ans	
<i>Selon l'âge au début du processus</i>							
processus (et âge) des hommes							
- moins de 17 ans	29	59	59	12	6	100	17
- 17-19 ans	27	47	27	27	27	100	15
- 20 ans et plus	14	64	57	21	0	100	14
processus (et âge) des femmes							
- moins de 14 ans	50	31	31	19	19	100	16
- 14 ans et plus	23	69	69	8	8	100	13

L'initiative de la procédure ne joue pas sur l'initiative de la rupture : les interruptions de processus relevant des individus sont également représentées parmi les procédures d'origine individuelle et familiale. Ni l'hypothèse d'une plus grande vulnérabilité des choix établis par les familles aux exigences des intéressés ni celle d'une expression plus marquée de l'intervention des familles dans l'interruption des projets initiés par les individus ne sont donc confirmées par les données.

Si on s'intéresse à la durée du processus, on voit cependant que les interventions des familles et celles des intéressés ne s'expriment pas au même moment. Les premières se situent en début de procédure (2 ans en moyenne) tandis que les secondes sont plus tardives (3 ans en moyenne). À mesure que les années passent, l'institutionnalisation de la procédure par des échanges réguliers rend sa remise en cause par les familles plus délicate : celle-ci induirait une situation conflictuelle et affecterait aussi l'honneur et l'intégrité de la famille aux yeux de la société et de ses partenaires matrimoniaux potentiels. De plus, comme on en a déjà avancé l'hypothèse, il est probable que les engagements aient un caractère moins définitif quand les intéressés sont jeunes, et soient ainsi plus faciles à résilier, y compris par les responsables familiaux, en début de procédure. Quand elles mettent en cause des procédures engagées de longue date, les ruptures de processus relèvent donc plus souvent de l'initiative des intéressés.

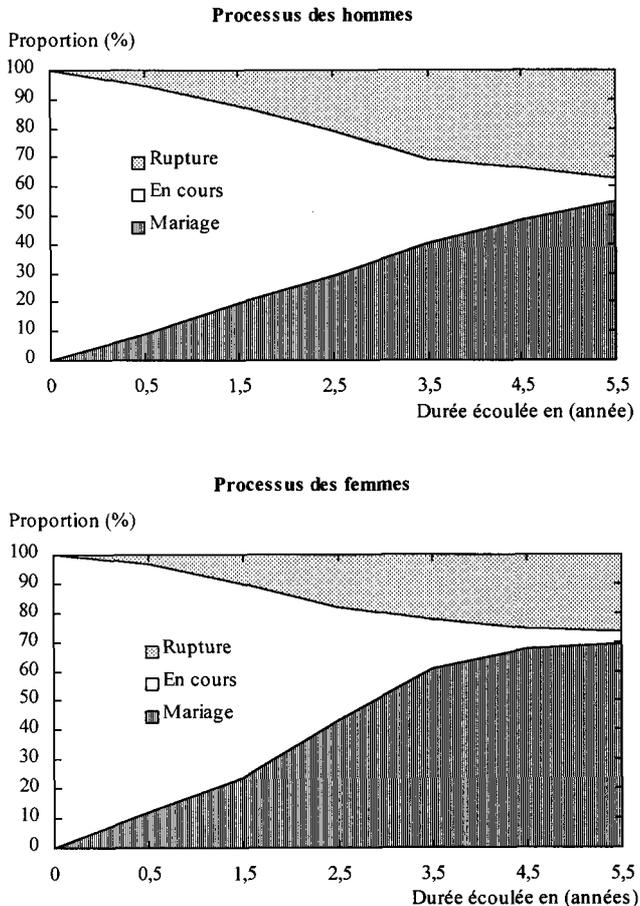
\* \*  
\*

Les données collectées sur l'initiative des ruptures de procédure ne fournissent qu'une image sommaire et forcément simpliste des mécanismes aboutissant à l'interruption de l'engagement matrimonial. Le recours à une question ouverte conduit à des réponses variées, de précision inégale et qui ne sont pas forcément exclusives. Il est probable qu'une jeune fille exprimera plus facilement son refus quand elle sait trouver un soutien auprès de certains membres de sa famille, réticents face à cette alliance. Selon le cas, les arguments avancés par l'intéressée ou sa famille pourront être privilégiés dans sa déclaration. Malgré ses imperfections, cette approche a cependant le mérite de mettre en évidence l'irréductibilité des ruptures à des manifestations d'opposition individuelle face aux choix matrimoniaux des familles.

#### **4. Des ruptures qui interviennent tout au long de la procédure...**

Les procédures matrimoniales qui échouent avant le mariage sont nombreuses et diffèrent peu, quant à leur durée et aux prestations engagées, de celles qui aboutissent à l'union. Ces résultats qui ressortent des analyses précédentes rendent compte de l'incertitude qui reste attachée à tout processus matrimonial : l'issue de la procédure n'est jamais garantie. Même si la fille a été accordée depuis plusieurs

années et si des prestations ont été engagées, le risque d'une rupture reste présent tant que le mariage n'a pas eu lieu (ce qui ne signifie pas, comme on le verra avec le divorce, qu'un accès durable à la femme est alors acquis). Et ce risque de rupture ne baisse pas avec l'ancienneté de la procédure (tableau VII.5) : qu'il ait engagé la procédure depuis 1, 2, 3 ou 4 ans, l'homme connaît un risque égal et non négligeable, de l'ordre de 20-25 %, de voir la procédure échouer au cours des deux années suivantes. La répartition des procédures selon leur issue en fonction du temps écoulé depuis leur engagement (figure VII.1, annexe 22) fournit une autre illustration de la persistance du risque de rupture : les ruptures se développent concurremment à la conclusion des mariages tout au long des années qui suivent l'engagement de la procédure.



**Figure VII.1. Répartition (%) des processus selon leur issue en fonction de la durée écoulée depuis le début de la procédure**

(Procédures engagées avec des femmes célibataires et ayant débuté par l'accord de la famille de la fille, enquête biographique, Kwara)

**Tableau VII.5. Probabilité de rupture (ou de mariage) dans les deux années selon la durée écoulée depuis le début de la procédure**

(Procédures engagées avec des femmes célibataires et ayant débuté par l'accord de la famille de la fille, enquête biographique, Kwara)

Durée $x$ écoulée depuis le début du processus (en années)	Fréquence (%) parmi les processus en cours à la durée $x$ , de ceux qui se sont conclus dans les deux années suivantes par :			
	<i>processus des hommes</i>		<i>processus des femmes</i>	
	un mariage	une rupture	un mariage	une rupture
0,5	24	18	37	17
1,5	30	27	56	18
2,5	38	26	62	20
3,5	50	21	50	25
4,5	46	23	50	13

## 5. ... et de plus en plus tôt

À l'instar des processus qui aboutissent, ceux qui échouent se concluent de plus en plus rapidement (tableau VII.6, figure VII.2)<sup>8</sup>, qu'ils aient été engagés avec des hommes célibataires ou non. Cette évolution ne traduit pas seulement l'essor des procédures d'initiative individuelle (plus courtes en moyenne). Elle se confirme sur les initiatives familiales dont la durée converge, sur la période récente, avec celle des processus initiés par les intéressés.

<sup>8</sup> Les tables de rupture (ou d'aboutissement) des processus rendent compte des risques de rupture (ou d'aboutissement) encourus par les procédures subsistantes selon la durée écoulée depuis le début du processus et en l'absence de mariage (ou de rupture). En admettant l'hypothèse d'une répartition uniforme des événements sur l'intervalle de temps considéré, ces probabilités de rupture et d'aboutissement au mariage des processus entre les durées  $x$  et  $x+a$  se déduisent des données observées par les formules suivantes :

Probabilité de rupture :

$$a^r_x = R(x, x+a) / (P_x - \frac{1}{2}M(x, x+a) - \frac{1}{2}D(x, x+a))$$

Probabilité de mariage :

$$a^m_x = M(x, x+a) / (P_x - \frac{1}{2}R(x, x+a) - \frac{1}{2}D(x, x+a))$$

avec

$R(x, x+a)$  : effectif des ruptures de processus observées entre les durées (écoulées depuis le début de la procédure)  $x$  et  $x+a$

$P_x$  : effectif des processus subsistant à la durée  $x$

$M(x, x+a)$  : effectif des procédures qui ont abouti à un mariage entre les durées  $x$  et  $x+a$

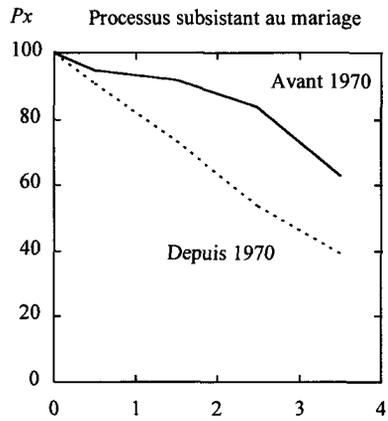
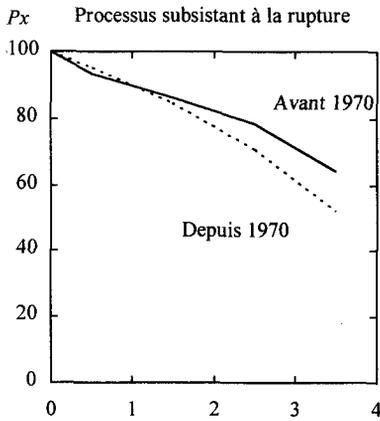
$D(x, x+a)$  : effectif des procédures rompues par décès entre les durées  $x$  et  $x+a$

Les processus subsistants de la table, pour une racine  $P_0$  donnée, sont alors égaux à :

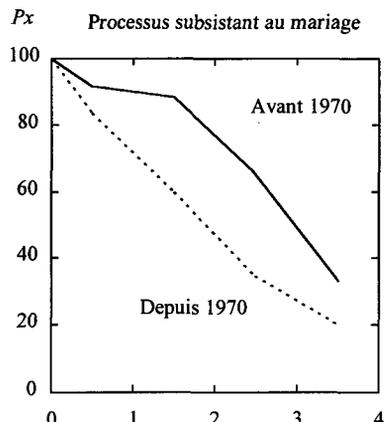
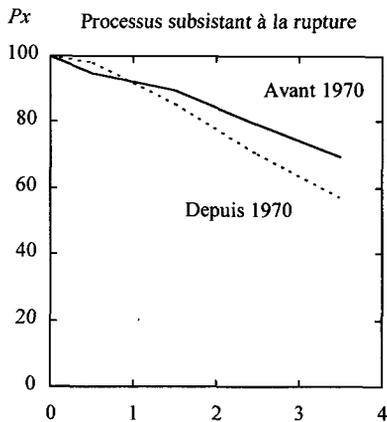
$P_{x+a} = P_x (1 - a^r_x)$  pour la table de rupture des processus

**Tableau VII.6. Processus subsistants (%) des tables de rupture et d'aboutissement au mariage des procédures matrimoniales**

Caractéristique de l'engagement	Table de rupture de processus									Table d'aboutissement au mariage des processus								
	Durée écoulée depuis le début du processus					Q1 (a)	Me (b)	Eff.	Durée écoulée depuis le début du processus					Q1 (c)	Me (d)	Eff.		
	0	0,5	1,5	2,5	3,5				0	0,5	1,5	2,5	3,5					
<b>Processus des hommes</b>																		
<i>Par période :</i>																		
Ensemble	100	94	86	77	59	2,6	5,3	146	100	91	79	67	51	1,8	3,6	146		
Avant 1970	100	93	86	78	62	2,7	5,1	90	100	93	88	80	62	2,8	4,2	90		
Depuis 1970	100	96	87	74	52	2,4	3,8	56	100	87	64	46	32	1,0	2,3	56		
<i>Processus engagés avant le premier mariage :</i>																		
Ensemble	100	94	86	76	61	2,6	4,9	121	100	93	85	73	54	2,3	3,8	121		
Avant 1970	100	93	86	79	64	2,8	5,1	76	100	95	92	84	63	2,9	4,5	76		
Depuis 1970	100	95	85	71	52	2,2	3,8	45	100	91	74	54	40	1,4	2,8	45		
<i>Initiative :</i>																		
Individuelle	100	96	87	77	52	2,6	3,7	56	100	89	74	61	39	1,4	3,0	56		
Non indiv., avant 1970	100	91	85	76	66	2,6	5,9	56	100	93	90	81	68	3,0	4,5	56		
Non indiv., à partir de 1970	100	97	89	79	54	2,7	3,9	33	100	91	68	54	40	1,2	2,8	33		
<b>Processus des femmes</b>																		
Ensemble	100	96	88	76	65	2,6	4,4	117	100	88	75	51	27	1,5	2,5	117		
Avant 1970	100	95	90	79	69	2,9	(7,5)	62	100	92	88	65	33	2,1	3,0	62		
Depuis 1970	100	98	85	70	57	2,2	3,8	55	100	83	60	35	20	0,8	1,9	55		
(a) durée à laquelle 25 % des ruptures se sont produites, (b) durée à laquelle la moitié des ruptures se sont produites																		
(c) durée à laquelle 25 % des mariages se sont produits, (d) durée à laquelle la moitié des mariages se sont produits																		

**Processus des hommes**

Durée écoulée (en années)

**Processus des femmes**

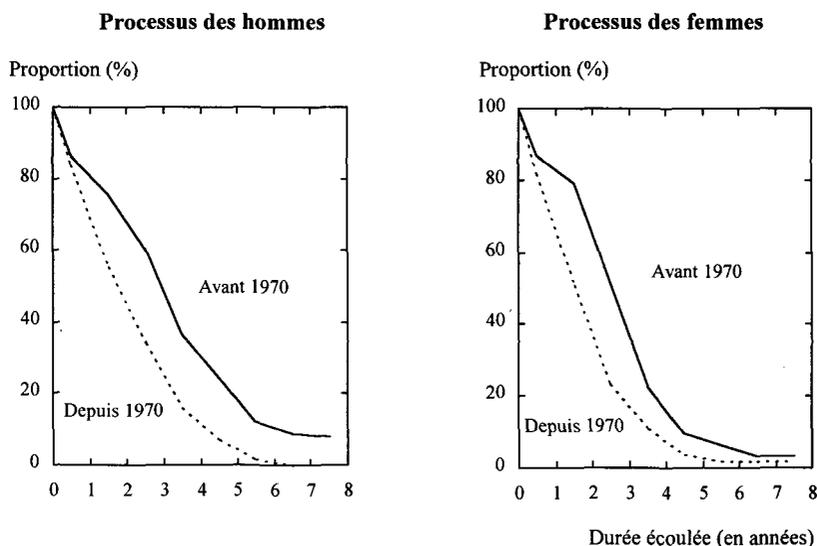
Durée écoulée (en années)

**Figure VII.2. Processus subsistants des tables de rupture et d'aboutissement au mariage, par période**  
(Procédures engagées avec des femmes célibataires et ayant débuté par l'accord de la famille de la fille, enquête biographique, Kwara)

Le raccourcissement des processus est cependant plus important en cas d'aboutissement qu'en cas de rupture. La courbe des procédures subsistant au mariage de la période ancienne est marquée d'un palier initial attestant de la rareté des mariages succédant rapidement à l'engagement de la procédure : un temps d'attente minimum était de mise avant que les mariages puissent se conclure et ce

délaï dépassait un an et demi neuf fois sur dix. Ce palier disparaît sur la période récente, les processus en cours diminuent dès le début du processus sur un mode quasi-linéaire. Au terme de la première année suivant l'engagement du processus, un tiers des mariages se sont produits et environ la moitié un an plus tard (contre un cinquième sur la période ancienne d'après les données collectées auprès des hommes). L'évolution est plus modeste en cas de rupture, les courbes se distinguent plus tardivement et divergent plus lentement. La durée médiane de la procédure diminue de 1,3 ans contre près de 2 ans en cas de mariage.

Ce raccourcissement généralisé des procédures est significatif d'une diminution du temps investi dans les affaires matrimoniales. Celles-ci se simplifient et se règlent plus vite. Alors que 60 % des procédures engagées par les hommes avant 1970 étaient encore en cours (ne s'étaient soldées ni par une rupture, ni par un mariage) au terme de la deuxième année suivant l'accord de la famille de la fille et qu'un quart se poursuivaient au delà de 4 ans, ces indicateurs tombent à 34 % et 7 % sur les procédures engagées ultérieurement (figure VII.3, annexe 23).



**Figure VII.3. Processus en cours selon la durée écoulée depuis le début de la procédure**

(Procédures engagées avec des femmes célibataires et ayant débuté par l'accord de la famille de la fille, enquête biographique, Kwara)

La tendance au règlement plus rapide des questions matrimoniales, révélée par l'analyse des procédures, se confirme-t-elle quand on traite des individus : la durée de vie consacrée à la mise en œuvre des projets matrimoniaux va-t-elle en

s'amenuisant et s'accompagne-t-elle, le cas échéant, d'une évolution de l'âge où les choix matrimoniaux se définissent ?

## II. DES PROJETS MATRIMONIAUX AU PREMIER MARIAGE : LE TEMPS PRÉCONJUGAL

En étudiant la primumonialité et la durée de vie en union, on a vu que le mariage était un phénomène généralisé et que l'instabilité matrimoniale affectait peu la durée de vie en couple : sauf cas d'exception, la totalité des femmes et des hommes se marient et poursuivent dès lors l'essentiel de leur vie en union, souvent avec des partenaires conjugaux différents. L'analyse des procédures matrimoniales a ensuite montré que le mariage était souvent préparé plusieurs années avant la conclusion de l'union. L'impression d'une *extension* du temps matrimonial s'affirmait ainsi. La mesure des processus matrimoniaux rompus suggère enfin que ce temps préconjugal ne se résume pas à la seule *dilatation* temporelle relevant du processus antérieur à l'union : tandis que des procédures se concrétisent en mariages, d'autres se défont et leur poids est loin d'être négligeable puisqu'on compte quatre procédures rompues pour six procédures abouties.

Il se dessine ainsi un temps qui, bien qu'antérieur à l'entrée en union des intéressés, est investi d'une véritable dynamique matrimoniale. C'est à ce temps préconjugal qui s'étend du premier projet d'union au premier mariage qu'il convient de s'intéresser maintenant.

S'agissant d'itinéraires, l'analyse portera sur les individus (non célibataires) et non sur les événements. Compte tenu des effectifs d'enquêtés, on s'est contenté d'une distinction en quatre groupes de générations. Bien qu'ils soient peu nombreux, les individus ayant atteint l'âge au premier mariage au moment de la sécheresse de 1973-1974 (hommes de 35-39 ans et femmes de 30-34 ans) sont traités à part, ceci afin de ne pas perturber les indicateurs des générations encadrantes et de disposer d'éléments de discussion complémentaires sur les perturbations engendrées par cet effet conjoncturel sur leurs itinéraires matrimoniaux.

## 1. Le temps préconjugal des hommes

### a) *Des itinéraires complexes*

Les parcours suivis par les hommes avant leur premier mariage peuvent être divers et complexes. Certains peuvent débiter leur vie conjugale sans avoir engagé aucune procédure de fiançailles, en épousant une femme veuve ou divorcée, ou encore en accédant à une femme célibataire suite à un enlèvement. D'autres peuvent poursuivre plusieurs processus (avec des femmes différentes) simultanément. De plus le premier mariage d'un homme ne signifie pas forcément la fin des engagements matrimoniaux : des projets matrimoniaux initiés en situation de célibat peuvent se solder (par une rupture ou un mariage polygamique) après le mariage tandis que de nouveaux peuvent être engagés. En fonction de ces différents paramètres, de nombreux scénarios sont possibles.

De fait, le calcul d'indicateurs simples sur l'occurrence des procédures engagées et rompues par individu suffit à montrer que le temps préconjugal des hommes ne saurait se résumer à un itinéraire-type (tableau VII.7). La plupart (85 %) d'entre eux ont engagé une procédure (au moins) mais 6 sur 10 seulement l'ont vu aboutir à leur premier mariage. Un quart des célibataires ont poursuivi plusieurs procédures, et cela simultanément pour près de la moitié d'entre eux. De plus un homme sur cinq environ poursuit un processus autre que celui qui le lie (éventuellement) à sa première épouse au début de l'année de son premier mariage. Enfin un tiers des hommes ont été confrontés à une rupture de processus avant de se marier. Ainsi, avant même d'avoir débuté leur vie de couple, un grand nombre d'individus ont déjà connu, sur le plan de leurs projets, les phénomènes qui jalonnent leur itinéraire matrimonial : le divorce et la polygamie.

Compte tenu de la complexité de leurs parcours (agencement dans le temps des procédures selon leur nombre et leur issue), il est difficile d'établir une typologie qui rende compte de la diversité des itinéraires préconjugaux des hommes sans aboutir à une classification extensive dont une grande partie des catégories ne regrouperait qu'une part marginale de cas. J'ai donc opté pour une formule simplifiée qui croise l'issue du premier processus engagé aux modalités du premier mariage (tableau VII.8).

**Tableau VII.7. Occurrence des procédures matrimoniales par homme selon le groupe d'âges à l'enquête**  
(Procédures engagées avant leur premier mariage par les hommes enquêtés, enquête biographique, Kwara)

Indicateur	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)				
	55 et plus	40-54	35-39	25-34	Ensemble
Répartition (%) des hommes selon le nombre de processus					
0	27	6	15	15	15
1	54	56	62	73	62
2	19	29	8	9	17
3-4	0	9	15	3	6
Total	100	100	100	100	100
Proportion (%) d'hommes ayant connu des processus simultanés, par rapport :					
- à l'ensemble	8	16	8	9	11
- aux hommes ayant eu deux processus au moins	40	42	33	75	46
Proportion (%) d'hommes ayant un processus en cours au début de l'année du premier mariage*, par rapport :					
- à l'ensemble	15	16	15	21	17
- aux hommes ayant eu un processus au moins	21	17	18	25	20
Nombre moyen de processus par homme					
- Ensemble	0,9	1,4	1,4	1,0	1,2
- Aboutis	0,6	0,7	0,6	0,7	0,7
- Rompus	0,3	0,7	0,8	0,3	0,5
Proportion (%) d'hommes ayant connu un processus rompu (au moins), par rapport :					
- à l'ensemble	31	53	46	27	38
- aux hommes ayant eu un processus au moins	42	57	55	32	45
Proportion (%) d'hommes ayant connu un processus rompu (au moins) avant le premier mariage, par rapport :					
- à l'ensemble	23	47	46	15	31
- aux hommes ayant eu un processus au moins	32	50	55	17	36
Proportion (%) d'hommes ayant vu un processus (au moins) aboutir au mariage, par rapport :					
- à l'ensemble	58	69	62	67	64
- aux hommes ayant eu un processus	79	71	73	79	76
Proportion (%) d'hommes ayant vu un processus aboutir au premier mariage, par rapport :					
- à l'ensemble	54	66	46	64	60
- aux hommes ayant eu un processus	74	70	55	75	70
Effectifs : - hommes	26	32	13	33	104
- processus	24	46	18	33	121
- aboutis	16	23	8	22	69
- rompus	8	23	10	11	52

\* Sans compter le processus qui a abouti au premier mariage.

**Tableau VII.8. Répartition (%) des hommes selon le type de parcours préconjugal et le groupe d'âges à l'enquête**

(Hommes non célibataires résidents, enquête biographique, Kwara)

Type de parcours	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)				
	55 et plus	40-54	35-39	25-34	Ensemble
Le premier processus a abouti au premier mariage <i>(et l'homme a engagé un seul processus avant son mariage)</i>	38 <i>(35)</i>	41 <i>(34)</i>	31 <i>(31)</i>	61 <i>(55)</i>	45 <i>(40)</i>
Le premier processus n'a pas abouti au premier mariage, celui-ci résulte d'un processus ultérieur <i>(et le premier processus a été rompu avant l'année du premier mariage)</i>	15 <i>(12)</i>	25 <i>(22)</i>	15 <i>(15)</i>	3 <i>(3)</i>	14 <i>(13)</i>
Le premier processus n'a pas abouti au premier mariage, celui-ci ne résulte pas d'un processus <i>(et le premier processus</i> <i>- a été rompu avant l'année du premier mariage</i> <i>- a été rompu après</i> <i>- a abouti à un mariage ultérieur)</i>	19 <i>(8)</i> <i>(8)</i> <i>(3)</i>	28 <i>(22)</i> <i>(3)</i> <i>(3)</i>	38 <i>(31)</i> <i>(0)</i> <i>(7)</i>	21 <i>(12)</i> <i>(6)</i> <i>(3)</i>	25 <i>(16)</i> <i>(5)</i> <i>(4)</i>
Aucun processus n'a été engagé	27	6	15	15	15
Total	100	100	100	100	100
<i>Effectifs</i>	26	32	13	33	104

Le cas où l'homme conclut son premier mariage suite au premier processus engagé est, comme on pouvait s'y attendre *a priori*, le plus commun mais il concerne cependant moins de la moitié des hommes (45 %). Les hommes ayant connu des procédures mais dont la première n'a pas abouti au premier mariage sont presque aussi nombreux (39 %). Un tiers d'entre eux ont conclu leur premier mariage suite à une procédure ultérieure (dont la mise en œuvre a pu précéder la rupture de la première) et ont vécu la rupture de la première procédure avant de se marier. Les deux autres tiers (des hommes dont la première procédure n'a pas abouti au premier mariage) ont eu des parcours plus divers : sur 10 hommes 6 ont vécu la rupture de la première procédure avant de se marier, 2 l'ont connu plus tard et 2 ont fini par se marier avec cette première fiancée, mais après avoir eu d'abord une autre épouse. Dans la plupart des cas (3 fois sur 4), les hommes de cette catégorie ont épousé, en première noce, une femme non célibataire (divorcée ou veuve). Il reste enfin 15 % des hommes qui ont déclaré n'avoir engagé aucune procédure avant leur premier mariage. Ils sont davantage représentés chez les générations anciennes

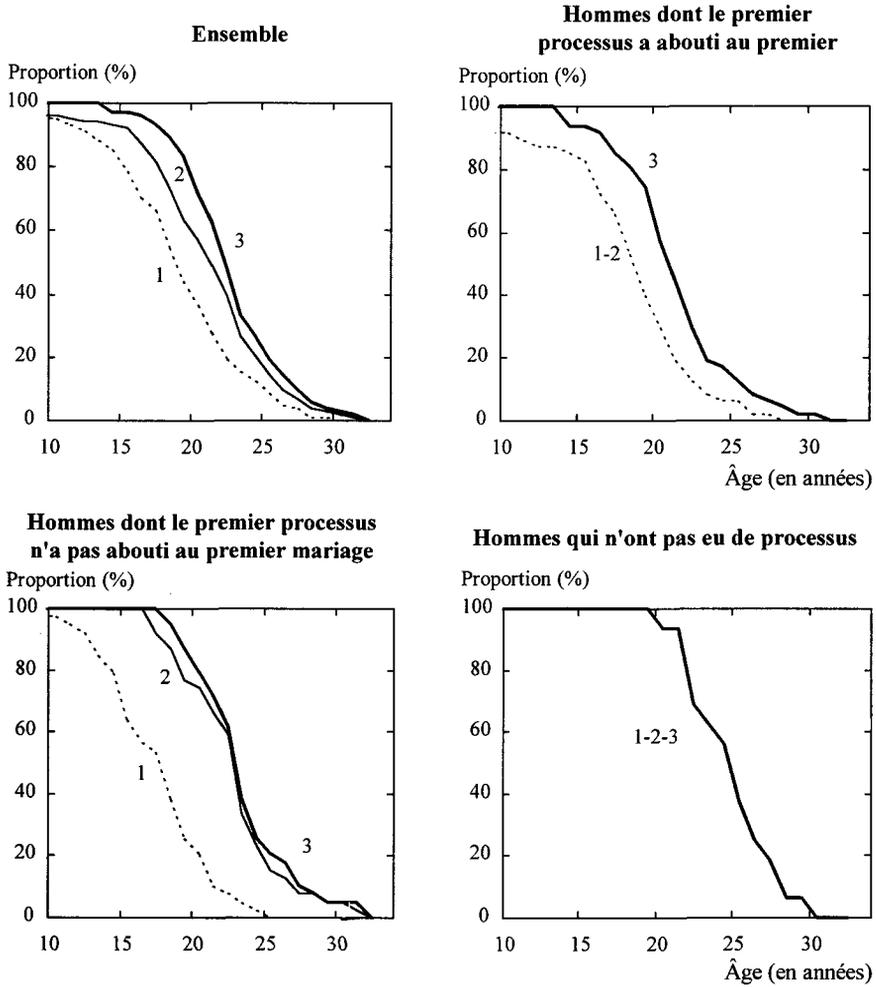
(27 % parmi les 50 ans et plus) mais il est possible que cela traduise une tendance à l'omission des procédures rompues par les hommes âgés.

En terme d'évolution, on peut identifier deux mouvements réguliers (abstraction faite des hommes de 35-39 ans dont l'itinéraire matrimonial, perturbé par la sécheresse, sera précisé plus loin) : d'une part la représentation croissante des hommes ayant engagé une seule procédure avant leur premier mariage (73 % chez les 25-34 ans contre 54 % chez les 55 ans et plus, tableau VII.7) et d'autre part l'augmentation des hommes dont la première procédure a abouti au premier mariage (38 % parmi les 55 ans et plus, 61 % parmi les 25-34 ans, tableau VII.8). Mais leur interprétation reste délicate : l'augmentation du nombre des hommes ayant engagé une seule procédure et l'ayant vu aboutir à leur premier mariage est moins nette et, par ailleurs, la proposition d'hommes n'ayant connu aucune procédure et celle des hommes qui en ont engagé plusieurs n'évoluent pas régulièrement. Ces indicateurs suggèrent cependant une tendance à orienter et à concentrer l'investissement matrimonial vers une partenaire conjugale privilégiée. Les hommes définissent de plus en plus souvent leur projet matrimonial en fonction d'une femme et une seule et (du fait peut-être d'une attention plus soutenue et plus sélective) c'est plus fréquemment avec la première *élue* qu'ils commencent leur vie conjugale.

### ***b) Des calendriers préconjugaux contrastés***

Pour apprécier les temporalités de la période préconjugale, j'ai construit les tables associées aux deux événements qui la délimitent, l'engagement du premier processus et le mariage, ainsi que celle portant sur l'engagement de la procédure précédant le premier mariage (tableau VII.9, figure VII.4, annexe 24). En l'absence de fiançailles (cas des enlèvements et des mariages avec des femmes veuves ou divorcées), la date du début de la procédure (début de la vie préconjugale ou procédure précédent mariage) correspond à la date du mariage.

La vie préconjugale des hommes débute vers 12 ans et se poursuit sur une quinzaine d'années. Il est rare (8 % des cas) que l'on ait formellement cherché une fiancée pour un enfant plus jeune. En fait c'est entre 15 et 22 ans que la plupart des décisions se prennent : la moitié des hommes ont défini leur premier projet sur cette plage de temps, il en reste alors un quart qui n'ont vécu ni processus ni mariage. Entre la première procédure (engagée à 18,8 ans en moyenne) et le premier mariage (à 22,6 ans), il s'écoule environ 4 ans mais dont une partie seulement (1,7 ans) est consacrée à la préparation du premier mariage. Plus de la moitié (55 %) de la vie pré-conjugale s'avère ainsi improductive, car investie dans des procédures qui ont échoué et dans d'éventuels temps morts !



- 1 : début du temps préconjugal (début du premier processus ou, à défaut, du premier mariage)  
 2 : début du processus ayant abouti au premier mariage (ou, à défaut, du premier mariage)  
 3 : premier mariage

**Figure VII.4. Temps préconjugal des hommes selon l'itinéraire suivi.**  
**Proportion (%) d'hommes n'ayant pas encore vécu, à différents âges :**  
 - le premier mariage  
 - le début du premier processus  
 - le début du processus ayant abouti au premier mariage  
 (Hommes non célibataires, âgés de 25 ans et plus, enquête biographique, Kwara)

**Tableau VII.9. Temps préconjugal des hommes selon l'itinéraire suivi. Âges moyens au début du premier processus, au début du processus ayant abouti au mariage et au premier mariage**  
(Hommes non célibataires âgés de 25 ans et plus, enquête biographique, Kwara)

Indicateurs (en années)	Itinéraire préconjugal de l'homme				
	Le premier processus a abouti au premier mariage	Le premier processus n'a pas abouti au premier mariage	Aucun processus n'a été engagé	Ensemble	Un processus au moins a été engagé
Âge à l'événement					
Au premier processus (a)		17,3	24,7	18,8	17,8
Au processus ayant abouti au premier mariage (b)	18,2	22,7		20,9	20,2
Au premier mariage (c)	21,2	23,3		22,6	22,2
Durées des parcours					
De la vie préconjugale ( $d = c - a$ )	3,0	6,0	0	3,8	4,4
De la procédure ayant conduit au premier mariage ( $e = c - b$ )	3,0	0,6	0	1,7	2,0
Proportion (%) de la vie préconjugale consacrée au premier mariage ( $f = e/d$ )	100	10	-	45	45
<i>Effectifs</i>	47	39	16	102	86

Bien sûr, le calendrier préconjugal varie selon l'itinéraire parcouru par l'homme. Les hommes dont la première procédure n'a pas conduit au premier mariage se caractérisent tout à la fois par la précocité des premiers engagements matrimoniaux (avant 15 ans pour un tiers d'entre eux) et une vie préconjugale particulièrement longue, de 6 années en moyenne. Cette durée correspond essentiellement aux procédures rompues et aux temps morts qui les ont suivis : un tiers seulement de ces hommes ont engagé ensuite une procédure qui a abouti à leur premier mariage et le temps investi dans la première union s'avère ainsi très faible, de l'ordre de 0,6 an soit un dixième seulement de la durée de leur vie préconjugale. Les hommes dont le premier mariage résulte du premier processus ont quant à eux débuté leur vie préconjugale un an plus tard (en moyenne) mais, celle-ci étant deux fois plus courte, ils se sont cependant mariés plus jeunes que les hommes dont la première procédure n'a pas abouti à leur premier mariage. Paradoxalement, les hommes n'ayant engagé aucun processus sont aussi ceux qui se sont mariés le plus tard, vers 25 ans en moyenne. Au total, les itinéraires préconjugaux se différencient à la fois en fonction de l'âge au premier projet et de l'âge au premier mariage. L'écart atteint trois ans et demi entre les âges moyens au premier mariage des groupes extrêmes.

**c) Un groupe novateur ?**

La comparaison des indicateurs préconjugaux entre les différentes générations (tableau VII.10) ne manifeste pas d'évolution régulière de l'âge au début de la vie préconjugale. Celui-ci fluctue entre 18 et 20 ans si l'on considère les hommes indépendamment de leur itinéraire et se maintient à 17,6 ans pour ceux qui ont

**Tableau VII.10. Calendrier préconjugal des hommes selon le groupe d'âges à l'enquête. Âges moyens au début du premier processus, au début du processus ayant abouti au mariage et au premier mariage**  
(Hommes non célibataires résidents, enquête biographique, Kwara)

Calendrier préconjugal	Âge atteint l'année de l'enquête en années			
	55 et plus	40-54	35-39	25-34
Ensemble des hommes				
Âge au premier processus* (a)	19,9	18,2	18,9	18,5
Âge au processus précédant le premier mariage* (b)	21,5	21,0	23,6	19,3
Âge au premier mariage (c)	23,6	22,4	24,8	21,1
Durée de la vie préconjugale (d = c-a)	3,7	4,2	5,9	2,6
Effectifs	25	31	13	33
Hommes ayant connu un processus (au moins) avant le premier mariage				
Âge au premier processus (a)	17,7	17,6	18,2	17,6
Âge au processus précédant le premier mariage* (b)	20,1	20,6	23,7	18,5
Âge au premier mariage (c)	23,0	22,1	25,1	20,6
Durée de la vie préconjugale (d = c-a)	5,3	4,5	6,9	3,0
Effectifs	18	29	11	28
Hommes dont le premier processus a abouti au premier mariage				
Âge au premier processus (a)	18,3	19,2	20,3	17,0
Âge au premier mariage (b)	23,2	21,4	23,5	19,7
Durée de la vie préconjugale (d = c-a)	4,9	2,2	3,2	2,7
Effectifs	10	13	4	20
Autres**				
Âge au premier processus (a)	20,9	17,4	18,3	21,0
Âge au processus précédant le premier mariage (b)	23,7	22,3	25,1	22,9
Âge au premier mariage (c)	23,9	23,1	25,3	23,2
Durée de la vie préconjugale (d = c-a)	3,0	5,7	7,0	2,2
Effectifs	15	18	9	13

\* Ou, en l'absence de processus, au premier mariage.  
\*\* Hommes qui n'ont vécu aucun processus avant leur premier mariage et hommes dont le premier processus n'a pas abouti au premier mariage.

engagé une procédure. La baisse de l'âge moyen au mariage (de l'ordre de 2,5 ans entre les hommes âgés d'au moins 55 ans et ceux de 25-34 ans) ne traduit donc pas une évolution de l'âge aux fiançailles des hommes. Elle est plutôt à rapporter à l'accélération des processus et, notamment, au raccourcissement de la vie préconjugale des hommes qui ont engagé des procédures matrimoniales (celle-ci étant passée de 5,3 ans pour les hommes âgés d'au moins 55 ans à 3 ans pour les 25-34 ans). Mais elle est aussi à mettre en relation avec un autre phénomène : la proportion croissante d'hommes ayant conclu leur premier mariage à la suite du premier processus engagé. On ne relève pas de baisse continue de la durée des processus engagés par ceux-ci, mais, quelle que soit leur génération, ces hommes se sont mariés plus tôt et, de plus, ils ont connu un rajeunissement très marqué de leur calendrier d'entrée en union. On identifie ainsi un ensemble d'hommes qui, du fait de leur entrée en union plus précoce, de leur représentation croissante (38 % des 55 ans et plus, 61 % des 25-34 ans) et de la baisse conséquente de leur âge au mariage, s'affirme comme un groupe moteur des changements de nuptialité.

## **2. Le temps préconjugal des femmes**

### ***a) Des expériences diversifiées***

Les parcours préconjugaux des femmes sont forcément plus simples que ceux des hommes. Pour elles, les procédures se succèdent sans se chevaucher (un nouvel engagement supposant l'inexistence ou la rupture de fiançailles antérieures) et, bien sûr, il n'est plus question d'engager de nouvelles procédures après le mariage. De plus, se mariant plus jeunes que les hommes, les possibilités de développer des itinéraires complexes sont plus réduites. Malgré cela, leurs expériences s'avèrent diversifiées (tableaux VII.11 et VII.12). Une femme sur quatre déclare avoir vécu une rupture de fiançailles et une sur 10 a connu plusieurs processus. Une femme sur cinq s'est mariée sans jamais avoir été promise. En définitive, l'itinéraire "fiançailles + mariage", qu'on aurait pu penser classique n'est suivi que par 58 % des femmes. Pourtant ces indicateurs sous-estiment probablement la population des processus rompus, qui sont vraisemblablement sous-déclarés.

**Tableau VII.11. Occurrence des procédures matrimoniales par femme selon le groupe d'âges à l'enquête**

(Procédures engagées par les femmes enquêtées, enquête biographique, Kwara)

Indicateur	Âge atteint l'année de l'enquête				
	50 et plus	35-49	30-34	20-29	Ensemble
<b>Répartition (%) des femmes selon le nombre de processus</b>					
0	19	19	27	13	18
1	77	62	67	77	72
2-3*	3	19	7	10	10
Total	100	100	100	100	100
<b>Nombre moyen de processus par femme</b>					
Ensemble	0,8	1,1	0,8	1,0	0,9
Aboutis	0,6	0,8	0,5	0,7	0,6
Rompus	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
<b>Proportion (%) de femmes ayant eu un processus rompu (au moins)**, par rapport :</b>					
- à l'ensemble	22	22	27	28	24
- aux femmes qui ont eu un processus	28	27	36	31	30
<b>Proportion (%) de femmes dont le premier mariage résulte d'un processus, par rapport :</b>					
- à l'ensemble	61	76	53	70	67
- aux femmes qui ont eu un processus	76	93	73	80	82
<b>Effectifs</b>					
- femmes	36	37	15	40	128
- processus aboutis	30	39	12	39	120
- processus rompus	22	28	8	28	86
	8	11	4	11	34

\* 2 femmes ont connu 3 procédures, \*\* 3 femmes ont connu 2 ou 3 procédures rompues.

**Tableau VII.12. Répartition (%) des femmes selon le type de parcours préconjugal et le groupe d'âges à l'enquête**

(Femmes non célibataires résidentes, enquête biographique, Kwara)

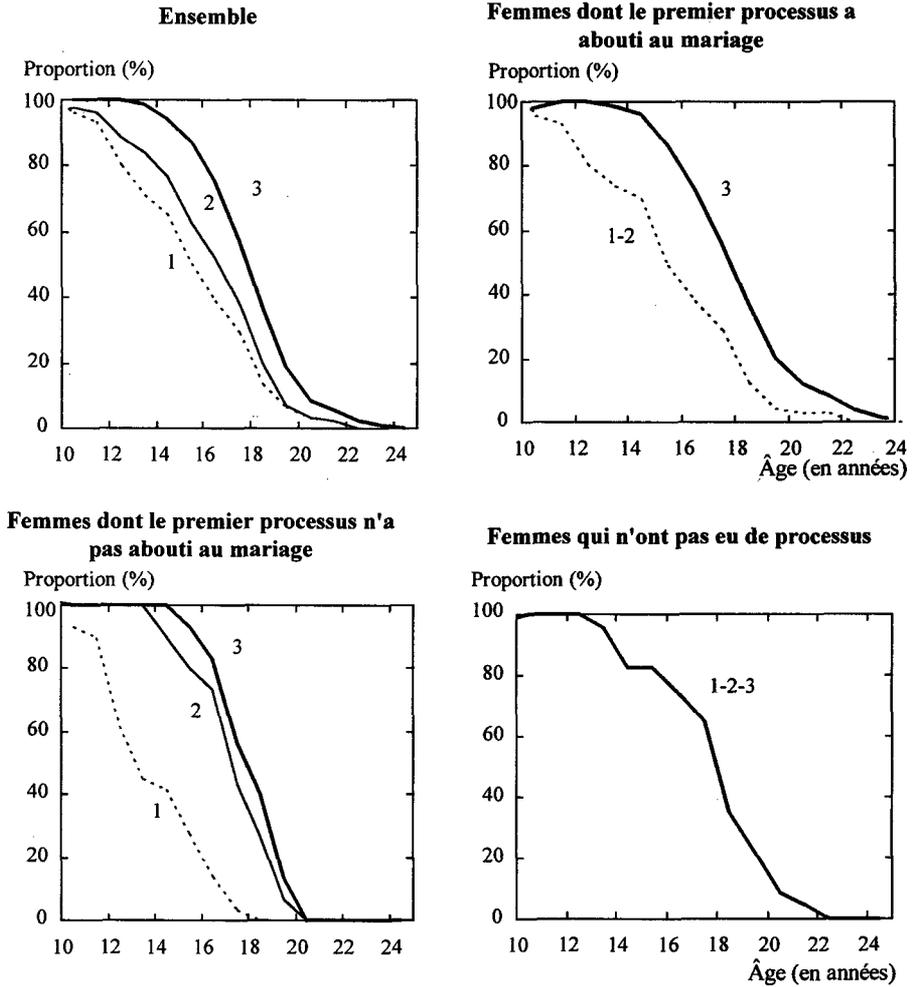
Type de parcours	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)				
	50 et plus	35-49	30-34	20-29	Ensemble
La femme a engagé un seul processus qui a abouti à son premier mariage	59	59	47	60	58
Le premier processus a été rompu, un processus ultérieur a abouti au premier mariage	3	16	7	10	9
Le premier processus a été rompu, le premier mariage a été conclu après un enlèvement	19	6	20	18	15
Aucun processus n'a été engagé, le premier mariage a été conclu après un enlèvement	19	19	26	12	18
Total	100	100	100	100	100
Effectifs	36	37	15	40	128

***b) Un âge au premier mariage indépendant de l'itinéraire préconjugal***

Les projets matrimoniaux des femmes se définissent au cours d'une plage de vie d'une douzaine d'années qui débute vers 10 ans (figure VII.5 et tableau VII.13). Mais c'est un peu plus tard, vers 12 ans, et sur un laps de temps plus court, que la plupart des décisions se prennent : au début de l'année de leur treizième anniversaire, 4 filles sur 5 n'ont pas encore été accordées par leur famille, il en reste la moitié trois ans plus tard mais à l'âge de 18 ans, 3 femmes sur 4 sont, sinon mariées, du moins liées par un engagement matrimonial. La période de vie consacrée à la mise en œuvre des projets matrimoniaux couvre ainsi approximativement la période de la puberté.

En moyenne, la vie préconjugale des femmes dure deux ans et demi mais une partie seulement (1,6 ans) de ces années concerne le premier mariage. Un tiers du temps écoulé depuis l'engagement de la première procédure, relevant des processus qui ont échoué et des éventuels temps morts qui leur ont succédé, s'avère matrimonialement inefficace.

Comme chez les hommes, les femmes dont les premières fiançailles n'ont pas abouti ont connu une vie préconjugale plus précoce (débutant avant 13 ans pour la moitié d'entre elles), plus longue (4,2 ans contre 2,4 ans pour l'ensemble) mais dont une petite partie seulement a été investi dans la préparation du premier mariage (0,7 an soit 17 % de la durée de vie préconjugale). Cependant, à la différence des hommes, les femmes finissent par se marier aux mêmes âges, à 17,9 ans en moyenne, quel que soit le parcours qu'elles ont suivi. Que des procédures aient été engagées ou non, aient été rompues ou non, le calendrier d'entrée en union ne s'en trouve pas perturbé. Tout se passe comme si un échéancier associant le mariage à l'âge de la femme s'imposait en dernière instance par delà toutes les considérations qui ont pu présider aux stratégies matrimoniales antérieures. L'âge de 16-17 ans apparaît comme une sorte de butoir à partir duquel le mariage de la fille doit se conclure dans les meilleurs délais quitte à tolérer alors une forme d'union court-circuitant, par l'enlèvement, le mode d'accès à la femme socialement préconisé. De fait, c'est bien une sorte de phénomène de rattrapage ou d'accélération que l'on observe à partir de ces âges pour les femmes qui ont connu des ruptures de processus. Quel que soit l'itinéraire considéré, sur 10 femmes célibataires au début de l'année de leurs 17 ans, 7 ou 8 se marient dans les 3 années qui suivent.



- 1 : début du temps préconjugal (début du premier processus ou, à défaut, du premier mariage)  
 2 : début du processus ayant abouti au premier mariage (ou, à défaut, du premier mariage)  
 3 : premier mariage

**Figure VII.5. Temps préconjugal des femmes selon l'itinéraire suivi.**  
**Proportion (%) de femmes n'ayant pas encore vécu, à différents âges :**  
 - le début du premier processus  
 - le début du processus ayant abouti au premier mariage  
 - le premier mariage

(Femmes non célibataires, âgées de 20 ans et plus, enquête biographique, Kwara)

**Tableau VII.13. Temps préconjugal des femmes selon l'itinéraire suivi.  
Âges moyens au début du premier processus, au début du processus  
ayant abouti au mariage et au premier mariage**

(Femmes non célibataires âgées de 20 ans et plus, enquête biographique, Kwara)

Indicateurs (en années)	Itinéraire préconjugal de la femme				
	Le premier processus a abouti au premier mariage	Le premier processus n'a pas abouti au premier mariage	Aucun processus n'a été engagé	Ensemble	Un processus au moins a été engagé
Âge à l'évènement					
Au premier processus (a)	15,5	13,7	17,7	15,5	15,0
Au processus ayant abouti au premier mariage (b)		17,2		16,3	16,0
Au premier mariage (c)		17,9		17,9	17,9
Durées des parcours					
De la vie préconjugale ( $d = c - a$ )	2,4	4,2	0	2,4	2,9
De la procédure ayant conduit au premier mariage ( $e = c - b$ )	2,4	0,7	0	1,6	1,9
Proportion (%) de la vie conjugale consacrée au premier mariage ( $f = e/d$ )	100	17	-	67	66
Effectifs	74	30	23	127	104

### c) Un recul de l'âge auquel on promet les filles ?

La comparaison des indicateurs préconjugaux entre les générations successives ne fait apparaître aucune évolution significative. La représentation des différents types d'itinéraires ne s'est pas modifiée (tableau VII.12). La vie préconjugale débute entre 15 et 16 ans (en moyenne), l'âge au premier mariage se maintient entre 17,5 et 18,5 ans et la durée de la vie préconjugale est de l'ordre de 2-3 ans sans qu'aucune tendance soutenue ne s'affirme (tableau VII.14, annexe 25). Les femmes s'étant mariées à l'issue du premier processus engagé ont cependant connu un raccourcissement de leur vie préconjugale qui se traduit par une diminution de l'âge au premier mariage sans changement de l'âge aux fiançailles. Mais les femmes qui ont suivi cet itinéraire ne représentent que 6 femmes sur 10 et le phénomène se trouve atténué si on tient compte des parcours suivis par les autres femmes dont l'évolution irait plutôt dans le sens opposé (allongement de la vie préconjugale résultant d'une baisse de l'âge à l'engagement de la première procédure sans altération de l'âge au premier mariage).

**Tableau VII.14. Calendrier préconjugal des femmes selon le groupe d'âges à l'enquête. Âges moyens au début du premier processus, au début du processus ayant abouti au mariage et au premier mariage**  
(Femmes non célibataires résidentes, enquête biographique, Kwara)

Calendrier préconjugal	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)			
	50 et plus	35-49	30-34	20-29
<b>Ensemble des femmes</b>				
Âge au premier processus* (a)	15,7	15,1	16,1	15,4
Âge au processus précédant le premier mariage* (b)	16,5	15,7	16,9	16,4
Âge au premier mariage (c)	18,3	17,8	17,6	17,7
Durée de la vie préconjugale (c-a)	2,6	2,7	1,5	2,3
<i>Effectifs</i>	35	37	15	40
<b>Femmes ayant connu un processus (au moins) avant le premier mariage</b>				
Âge au premier processus (a)	15,0	14,5	15,9	15,0
Âge au processus précédant le premier mariage* (b)	16,1	15,3	17,0	16,1
Âge au premier mariage (c)	18,3	17,8	18,0	17,7
Durée de la vie préconjugale (d = c-a)	3,3	3,3	2,1	2,7
<i>Effectifs</i>	28	30	11	35
<b>Femmes dont le premier processus a abouti au premier mariage</b>				
Âge au premier processus (a)	15,5	14,9	16,9	15,6
Âge au premier mariage (c)	18,5	17,7	18,1	17,6
Durée de la vie préconjugale (d = c-a)	3,0	2,8	1,2	2,0
<i>Effectifs</i>	20	23	7	24
<b>Autres**</b>				
Âge au premier processus (a)	16,1	15,4	15,4	15,0
Âge au processus précédant le premier mariage (b)	17,8	17,1	16,9	17,4
Âge au premier mariage (c)	18,1	17,8	17,1	17,8
Durée de la vie préconjugale (d = c-a)	2,0	2,4	1,7	2,8
<i>Effectifs</i>	15	14	8	16
* Ou, en l'absence de processus, au premier mariage.				
** Femmes qui n'ont vécu aucun processus et femmes qui ont connu des processus rompus.				

Mais ces comparaisons entre générations sont-elles valables ? L'évolution (ou plutôt l'inertie) qu'elles manifestent correspond-elle à une réalité ou n'est-elle que fictive, due à l'omission croissante des processus rompus avec l'ancienneté des générations ? Si ce schéma d'omission est exact (comme le laisse craindre différents indices recueillis tout au long de ce chapitre et du précédent), il est vraisemblable que l'engagement des premières procédures ait été plus précoce pour les générations anciennes que ne le suggèrent nos données et ainsi qu'un recul du calendrier

préconjugal associé à un raccourcissement de la vie préconjugale et à une stabilité de l'âge au premier mariage se soit produit. Une telle évolution serait cohérente avec les tendances observées sur les hommes, pour lesquels les données sont plus fiables. Elle serait aussi conforme à l'évolution des contrôles familiaux qui, on l'a vu, laissent une place de plus en plus importante à l'expression des intéressés. Le report des engagements jusqu'à ce que la jeune fille soit à même de participer à la décision s'inscrirait logiquement dans cette tendance... En l'absence d'autres données, il reste cependant de l'ordre de l'hypothèse.

### **3. Perturbations et adaptations des itinéraires préconjugaux associés à la sécheresse de 1973-1974**

Il a été fait abstraction jusqu'à présent des générations qui ont atteint l'âge au mariage au moment de la sécheresse de 1973-1974 (les hommes âgés de 35-39 ans et les femmes âgées de 30-34 ans au moment de l'enquête). On a pu constater déjà (chapitre V) que les hommes de ces générations avaient connu un célibat prolongé mais avaient tous fini par se marier moyennant des mariages plus fréquents avec des femmes non célibataires (veuves ou divorcées). Les femmes ont, elles aussi, plus souvent épousé un homme non célibataire mais elles n'ont apparemment pas connu de perturbation de leur calendrier d'entrée en union. Les itinéraires préconjugaux relevés à Kwara permettent de préciser les composantes du report des unions masculines : engagement plus rare ou plus tardif des procédures matrimoniales, prolongation des fiançailles ou ruptures plus fréquentes... Ils permettent aussi d'apprécier les adaptations consenties dans la vie préconjugale des femmes pour assurer leur entrée en union sans retard.

Les effectifs traités étant peu nombreux (13 hommes, 15 femmes des générations en prise avec la sécheresse), cette analyse n'a pas de valeur statistique mais elle permet d'identifier les mécanismes à l'œuvre.

#### ***a) Perturbations des itinéraires masculins***

Le mariage plus tardif des générations masculines touchées par la sécheresse ne tient pas à un manque d'engagements matrimoniaux (tableau VII.15). Ces hommes ont connu un nombre moyen de procédures matrimoniales comparable à celui des générations encadrantes et ne comptent pas davantage d'individus n'ayant engagé aucun processus. L'engagement tardif des premières procédures ne semble pas non plus être un facteur essentiel du report de leur union. En revanche, ces générations ont connu des ruptures de procédures bien plus fréquentes et un rallongement de la durée des processus. Plus de la moitié des procédures engagées ont ainsi été rompues, contre respectivement 15 % et 40 % dans les groupes de

générations encadrants. Celles qui ont abouti au premier mariage se sont, quant à elles, prolongées aboutissant à une différence de 0,5 an et 1 an par rapport à celles des générations voisines. Ces deux phénomènes ont ainsi provoqué une dilatation du temps écoulé entre l'engagement du premier processus et le premier mariage. Cette période préconjugale est de l'ordre de 6 ans en moyenne chez les hommes de 35-39 ans contre 4 et 3 ans dans les générations encadrantes. Elle atteint 9 ans pour ceux dont le premier processus n'a pas abouti au premier mariage.

La représentation des itinéraires sur un calendrier (figure VII.6) permet d'identifier trois principales réponses adoptées face à la sécheresse par les individus qui n'étaient pas encore mariés à ce moment.

1. Les deux années de sécheresse (1973-1974) s'accompagnent d'une suspension des décisions matrimoniales. On compte un seul engagement de processus (rapidement rompu) et aucune union résultant d'un processus pendant ces années. Le phénomène se traduit par une prolongation des processus en cours au début de la sécheresse (on compte une rupture) et un temps d'attente pour les hommes qui n'ont pas de procédure en cours.

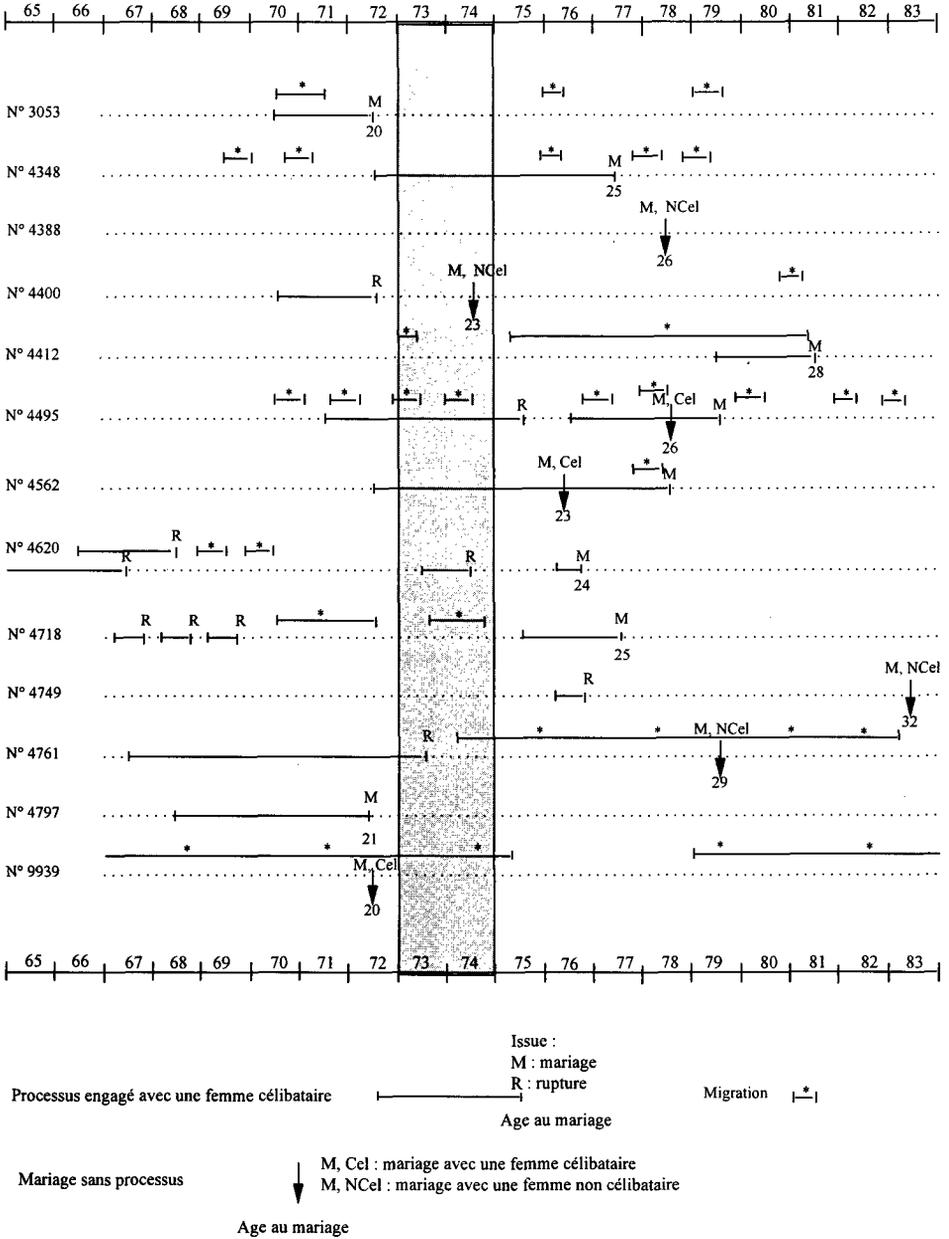
2. Une tentative de récupération s'exprime au cours des années qui suivent la sécheresse par la mise en place de nouvelles procédures. Mais les hommes se sont alors trouvés en concurrence avec ceux des générations plus jeunes, d'où un temps d'attente supplémentaire pour certains et l'absence de procédures mises en place pour d'autres.

3. Le mariage avec une femme divorcée ou veuve apparaît en dernière instance comme une solution alternative compte tenu de la difficulté à accéder à une célibataire et de la prolongation du temps de célibat. Ainsi la moitié des hommes de ces générations ont débuté leur vie conjugale avec une femme non célibataire contre 20 % à 30 % dans les générations encadrantes.

Les migrations n'ont apparemment pas été déterminantes dans ces ajustements matrimoniaux. Le report des unions masculines ne tient pas à l'absence des hommes mais, plus probablement, aux restrictions imposées par les contraintes économiques sur la conclusion des mariages. Quand la nourriture vient à manquer, l'organisation d'une fête qui mobilise de grandes quantités d'aliments et de boissons n'est certainement pas une priorité et la prise en charge d'une bouche supplémentaire peut suffire à dissuader la conclusion rapide de l'union.

**Tableau VII.15. Perturbations des itinéraires préconjugaux masculins associées à la sécheresse de 1973-1974 : indicateurs relatifs aux hommes âgés de 35-39 ans comparés à ceux des groupes d'âges encadrants**  
(Hommes non célibataires, enquête biographique, Kwara)

Indicateur	Groupe d'âges à l'enquête (en années)		
	40-54	35-39	25-34
Nombre moyen de processus engagés avant le premier mariage	1,4	1,4	1,0
Proportion (%) de processus rompus avant le premier mariage	39	56	15
Proportion (%) de premiers mariages conclus avec une femme célibataire	69	54	82
Répartition (%) des hommes selon 3 catégories d'itinéraires préconjugaux			
Catégorie 1 : aucun processus avant le premier mariage	6	15	15
Catégorie 2 : le premier processus a abouti au premier mariage	40	31	60
Catégorie 3 : le premier processus n'a pas abouti au premier mariage	54	54	25
Total	100	100	100
Calendrier préconjugal (en années)			
<i>Ensemble</i>			
Âge au premier processus* (a)	18,2	18,9	18,5
Âge au processus précédent le premier mariage* (b)	21,0	23,6	19,3
Âge au premier mariage (c)	22,4	24,8	21,1
Durée de la vie préconjugale ( $d = c - a$ )	4,2	5,9	2,6
<i>Effectifs</i>	32	13	33
<i>Catégorie 1</i>			
Âge au premier mariage	26,5	23,0	23,8
<i>Catégorie 2</i>			
Âge au début du processus (a)	19,2	20,3	17,0
Âge au premier mariage (c)	21,4	23,5	19,7
Durée de la vie préconjugale ( $d = c - a$ )	2,2	3,2	2,7
<i>Catégorie 3</i>			
Âge au premier processus (a)	16,3	17,0	19,3
Âge au processus précédent le premier mariage* (b)	21,8	25,7	22,4
Âge au premier mariage (c)	22,7	26,0	22,7
Durée de la vie préconjugale ( $d = c - a$ )	6,4	9,0	3,4
* Ou, en l'absence de processus, au premier mariage.			



**Figure VII.6. Itinéraires pré-conjugaux des hommes ayant atteint l'âge au premier mariage au moment de la sécheresse de 1973-1974 (Hommes âgés de 35-39 ans, enquête biographique, Kwara)**

### ***b) Adaptations des itinéraires féminins***

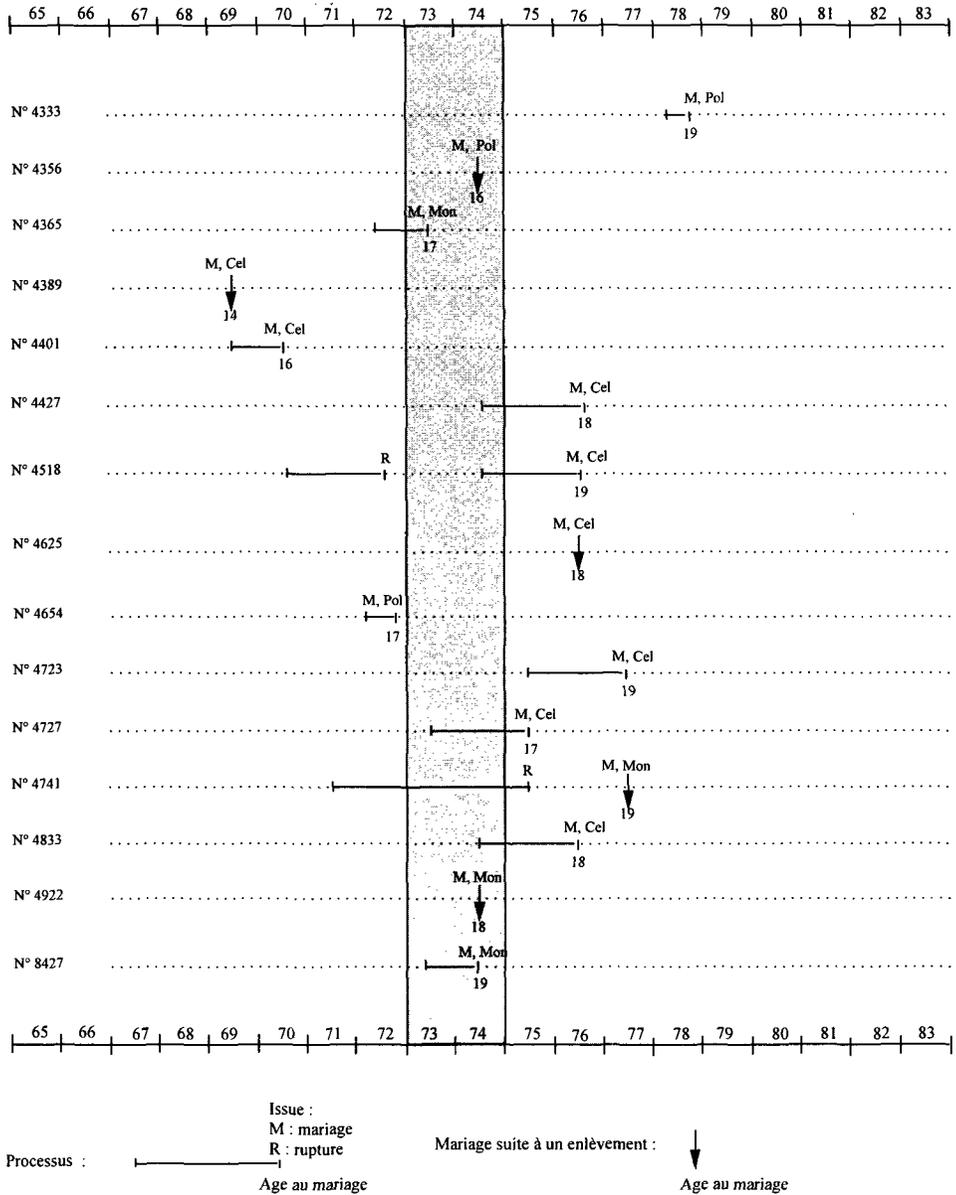
Si leur premier mariage n'a pas été reporté, les femmes qui atteignaient l'âge de se marier au moment de la sécheresse ont cependant subi cette perturbation dans leur vie pré-conjugale (tableau VII.16). Elle s'est manifestée par une mise en place moins fréquente et plus tardive des procédures matrimoniales. Les filles ont été moins souvent sollicitées (27 % n'ont pas été promises) et les fiançailles ont eu lieu à un âge plus avancé, qu'elles aient abouti au mariage (16,9 ans contre 14,9 ans pour les 35-49 ans et 15,6 ans pour les 20-29 ans) ou non (14,5 ans contre 13,1 ans et 13,7 ans dans les groupes encadrants). Ce report des procédures a été compensé par un raccourcissement des processus, c'est pourquoi il ne s'est pas répercuté sur le mariage. Les générations féminines concernées par la sécheresse ont ainsi connu une vie préconjugale plus tardive mais aussi plus courte que les générations encadrantes (1,5 ans contre 2,7 ans pour les 35-49 ans et 2,3 ans pour les 20-29 ans).

La fréquence, plus élevée au sein de ces générations, des mariages conclus avec des hommes non célibataires correspond à un autre type d'adaptation : celui d'une substitution des hommes ayant déjà conclu un mariage aux candidatures déficientes des célibataires. La représentation des itinéraires féminins en fonction des années de sécheresse (figure VII.7) permet de préciser la nature de ce phénomène. Contrairement au schéma observé chez les hommes, les années de sécheresse ne se sont pas accompagnées d'une suspension de la conclusion des unions mais tous les mariages observés au cours des années 1973-1974 se sont réalisés avec des hommes non célibataires. En revanche, ce type d'union est peu représenté aux cours des années ultérieures. Il apparaît ainsi que le détournement de femmes célibataires au profit des hommes non célibataires a été limité et focalisé sur le temps fort de la crise.

**Tableau VII.16. Perturbations et adaptations des itinéraires préconjugaux féminins associées à la sécheresse de 1973-1974 : indicateurs relatifs aux femmes âgées de 30-34 ans comparés à ceux des groupes d'âges encadrants**  
(Femmes non célibataires résidentes, enquête biographique, Kwara)

Indicateur	Groupe d'âges à l'enquête (en années)		
	35-49	30-34	20-29
Nombre moyen de processus engagés avant le premier mariage	1,1	0,8	1,0
Proportion (%) de processus rompus avant le premier mariage	28	33	28
Proportion (%) de premiers mariages conclus avec un homme célibataire	76	53	58
Répartition (%) des hommes selon 3 catégories d'itinéraires pré-nuptiaux			
Catégorie 1 : aucun processus	19	27	13
Catégorie 2 : le premier processus a abouti au premier mariage	59	47	60
Catégorie 3 : le premier processus n'a pas abouti au premier mariage	22	26	27
Total	100	100	100
Calendrier préconjugal (en années)			
<i>Ensemble</i>			
Âge au premier processus* (a)	15,1	16,1	15,4
Âge au processus précédant le premier mariage* (b)	15,7	16,9	16,4
Âge au premier mariage (c)	17,8	17,6	17,7
Durée de la vie préconjugale ( $d = c - a$ )	2,7	1,5	2,3
<i>Effectifs</i>	37	15	40
<i>Catégorie 1</i>			
Âge au premier mariage	17,6	16,5	17,8
<i>Catégorie 2</i>			
Âge au début du processus (a)	14,9	16,9	15,6
Âge au premier mariage (c)	17,7	18,1	17,6
Durée de la vie préconjugale ( $d = c - a$ )	2,4	1,7	2,8
<i>Catégorie 3</i>			
Âge au premier processus (a)	13,1	14,5	13,7
Âge au processus précédant le premier mariage* (b)	16,7	17,3	17,3
Âge au premier mariage (c)	18,0	17,8	17,8
Durée de la vie préconjugale ( $d = c - a$ )	4,9	3,3	4,1

\* Ou, en l'absence de processus, au premier mariage.



**Figure VII.7. Itinéraires pré-conjugaux des femmes ayant atteint l'âge au premier mariage au moment de la sécheresse de 1973-1974**  
 (Femmes âgés de 30-34 ans, enquête biographique, Kwara)

\* \*  
\*

En définitive, il semble bien qu'une nouvelle manière de prendre femme se développe. Dans cette société où les ruptures de procédures sont courantes et les itinéraires préconjugaux complexes, les hommes sont cependant de plus en plus nombreux à définir leur projet matrimonial en fonction d'une seule femme auprès de qui ils débiteront leur vie conjugale. C'est ce groupe d'individus qui commande les changements dans l'entrée en union des hommes (baisse de l'âge au mariage et raccourcissement des processus). On peut penser qu'il est également porteur d'une nouvelle conception des rapports de couple.

## CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

Si l'analyse des comportements démographiques (menée dans la précédente partie) atteste de la persistance d'un régime de fécondité de type ancien, celle de la formation des couples prouve que le contexte de la reproduction s'est transformé. Cela de deux points de vue. D'abord on voit apparaître un recul de l'autorité familiale dans la constitution des couples et une concertation croissante entre les intéressés et leurs familles dans l'élaboration des projets matrimoniaux. Cette évolution se manifeste clairement quand on aborde les différentes composantes des procédures précédant les mariages conclus avec des femmes célibataires : l'initiative de l'union (qui ressort de plus en plus souvent de l'intéressé et de ses proches parents), les prestations (qui, par allègement des composantes traditionnelles et en l'absence d'inflation monétaire, simplifient le déroulement des procédures), la durée de la procédure (qui raccourcit), le recours aux instances extra-lignagères (qui se raréfie pour la déposition de la fiancée avant le mariage), les pratiques de conciliation (par lesquelles les familles accordent leur consentement aux unions contournant leur autorité). Les familles continuent à mettre en œuvre les protocoles traditionnels mais elles modèrent leurs exigences dans la décision et les prestations, reconnaissant ainsi la place des intéressés. Par ailleurs, on relève des signes, encore timides, d'un certain mouvement de construction conjugale. D'une part l'appariement des couples progresse : l'écart d'âges au premier mariage entre les sexes se resserre et les hommes débutent de plus en plus souvent leur vie conjugale avec une femme également célibataire. D'autre part un nombre croissant d'hommes célibataires centrent leur projet matrimonial sur une seule personne, la femme qu'ils ont choisi et auprès de laquelle ils débiteront leur vie d'époux et de père. Même s'il n'est pas encore question de choix de fécondité au sein des couples (et, à plus forte raison, de pratique de limitation des naissances), il est permis de penser que les conditions favorables à l'élaboration de projets conjugaux se mettent peu à peu en place...

Paradoxalement, ces changements dans la formation des couples n'ont pas été accompagné du recul de la nuptialité féminine que prédit le modèle de la transition démographique. L'âge au premier mariage des femmes ne semble pas avoir évolué, le célibat définitif reste exceptionnel et les périodes de vie féconde passées en situation de veuvage ou de divorce sont négligeables. Mais faut-il vraiment s'en étonner quand on sait que la scolarisation féminine, qui est un élément moteur des changements dans la plupart des populations en transition, reste quasi-inexistante chez les Bwa ? En revanche l'âge au premier mariage des hommes a évolué, mais dans le sens d'une baisse ce qui est à rapporter à l'affaiblissement des contrôles matrimoniaux traditionnels.

En définitive, on voit que les changements qui s'opèrent dans l'entrée en union ne s'expriment pas sur les variables classiques utilisées par le démographe (notamment l'âge au premier mariage des femmes) concerné par les questions de transition de la fécondité. Ils ont pu être identifiés grâce à deux décisions de collecte : d'une part celle de recueillir le détail des processus matrimoniaux, d'autre part celle de s'intéresser aux hommes. L'une et l'autre ont rarement été adoptées dans les recherches en Afrique<sup>9</sup>. La première est, il est vrai, difficilement envisageable hors d'une enquête à petite échelle. Elle suppose de travailler sur une population homogène et de construire un questionnaire adapté aux pratiques matrimoniales locales<sup>10</sup>. L'approche de la question à partir de catégories prédéfinies, distinguant par exemple les "mariages coutumiers" et les "unions libres" (ou consensuelles) comme le font la plupart des enquêtes qui saisissent le type d'union<sup>11</sup>, ou même, conformément aux distinctions locales, les "mariages par fiançailles" et les "mariages par enlèvement", n'aurait, en l'occurrence, donné aucun résultat. Outre le fait que ces désignations laissent une grande latitude à l'appréciation individuelle (où se trouve la frontière entre l'union consensuelle et le mariage coutumier ?), les changements s'opèrent, comme on l'a constaté, au niveau des différentes étapes des procédures sans remettre en cause le protocole d'ensemble ; ils ne seraient donc pas perceptibles à partir de catégories exclusives. À l'inverse, s'appuyer sur la perception de la population aurait également fourni une appréciation erronée : ce sont cette fois les cas les plus spectaculaires qui retiennent l'attention des gens et gouvernent l'impression d'un abandon des formes traditionnelles d'union. Par ailleurs, l'identification des changements aurait été beaucoup plus délicate si les histoires matrimoniales des hommes n'avaient pas été collectées. En effet, les déclarations des femmes se sont avérées moins fiables que celles des hommes (surtout pour les générations anciennes) car elles participent moins à la pratique matrimoniale. De plus, certains changements, en particulier la baisse de l'âge au mariage, ne touchent que le sexe masculin. Or dans des sociétés qui se structurent autour des hommes (du point de vue du pouvoir, de la filiation, de la production...), il est probable qu'ils soient plus révélateurs encore de changement social que ceux qui concernent les femmes.

<sup>9</sup> L'intérêt accordé aux hommes est cependant en train de se développer comme en témoigne l'ajout d'un questionnaire qui leur est destiné dans les enquêtes démographiques et de santé. Voir aussi Donadjé (1992) et Pison (1982a).

<sup>10</sup> À ma connaissance, deux démographes ont abordé la question des formes d'union à partir d'un enregistrement tenant compte des pratiques locales : Isiugo-Abanihe (1987, 1994b, 1995) et Pilon (1994). Une tentative d'enregistrement de certaines étapes des processus matrimoniaux a par ailleurs été faite dans l'enquête EMF de Côte d'Ivoire (van de Walle et Meekers, 1994 ; Meekers, 1992).

<sup>11</sup> Voir par exemple Assogba (1988), Donadjé (1992), Locoh (1994), United Nations (1988), van de Walle (1968b, 1971), Vimard (1984). Bien souvent les mariages civils et les mariages religieux sont également distingués à côté des unions consensuelles et traditionnelles. On peut cependant douter de la pertinence de cette classification sachant que l'enregistrement légal, l'enregistrement religieux et la procédure coutumière ne sont généralement pas exclusifs l'un de l'autre.



QUATRIÈME PARTIE

---

LA DYNAMIQUE CONJUGALE :  
POLYGAMIE ET INSTABILITÉ  
MATRIMONIALE

On a suivi les itinéraires des individus jusqu'à leur premier mariage. Qu'en est-il après ? La construction conjugale qui semble se dessiner dans la préparation du premier mariage trouve-t-elle confirmation dans la vie conjugale elle-même : les liens conjugaux deviennent-ils plus forts ? Une diminution de la pratique polygamique apporterait des arguments dans ce sens : si le couple s'affirme, on doit s'attendre à ce qu'il occupe une place plus importante dans l'espace familial. Il est plus difficile de préjuger d'une évolution de la mobilité matrimoniale. D'un certain point de vue, on peut penser que le développement des liens conjugaux (dans une société qui ne tolère pas leur épanouissement dans sa structure traditionnelle) s'accompagne d'une projection du couple dans le temps et donc d'une certaine stabilisation des unions. En même temps, ne doit-on pas s'attendre à ce que la plus grande liberté des individus dans les choix conjugaux se traduise aussi par une plus grande liberté de défaire des unions qui ne les satisfont plus ?

Pour en débattre, on complètera la mesure de l'évolution de la polygamie et du divorce par des analyses plus qualitatives sur les partenaires des polygames d'une part, sur les motifs des divorces d'autre part.

## CHAPITRE VIII

---

# LA POLYGAMIE

L'Afrique de l'Ouest est connue pour être la région du monde où la polygynie<sup>1</sup> est la plus fréquente. Elle y touche, selon les pays, un cinquième à un tiers des hommes mariés et généralement plus de quatre femmes mariées sur dix (Klissou, 1992, 1995 ; Lesthaeghe *et al.*, 1989).

Les mécanismes qui rendent la pratique de la polygamie possible sont bien connus (Pison, 1982a, 1988 ; Lesthaeghe *et al.*, 1989 ; Goldman et Pebley, 1989a). La différence d'âge au premier mariage entre sexes en est le principal déterminant. Elle génère un excédent numérique d'épouses par rapport aux hommes non célibataires, permettant ainsi à une partie d'entre eux d'avoir simultanément plusieurs épouses, ceci à condition que les femmes restent en union après leur premier mariage. La fréquence et la rapidité du remariage des veuves et des divorcées apparaît ainsi comme un facteur complémentaire de la pratique polygynique. Ces deux mécanismes peuvent être renforcés par l'effet de la croissance naturelle : élevée, elle augmente l'excédent des femmes mariées induit par l'écart d'âge au mariage entre sexes et entretenu par la pratique du remariage. Enfin, une surmortalité masculine et des comportements migratoires différents entre sexes, peuvent jouer sur la fréquence de la polygamie en intervenant sur l'équilibre numérique des sexes.

La forte croissance démographique et l'intensité du remariage (systématique et rapide pour les femmes d'âge fécond) sont, dans la population étudiée, des facteurs favorables à la polygynie. En revanche l'écart d'âge au mariage entre sexes y est relativement faible, et l'on peut donc s'attendre à ce que la polygamie y soit d'une

---

<sup>1</sup> Le terme *polygamie* désigne la situation d'un individu ayant simultanément plusieurs conjoints ; on parle de *polygynie* lorsque cette pratique s'applique aux hommes et de *polyandrie* lorsqu'elle s'applique aux femmes. La polyandrie n'étant pas pratiquée en pays boo, j'utilise le terme polygamie dans le sens restrictif de polygynie.

Certains auteurs parlent de "*polygamie diachronique*" pour désigner les différentes unions qu'un individu a conclues au cours de sa vie sans pour autant qu'elles aient nécessairement donné lieu à la présence simultanée de plusieurs conjoints ("*polygamie synchronique*"). En ce sens, la polygamie diachronique renvoie au phénomène de la mobilité matrimoniale et existe dans toutes les sociétés et pour les deux sexes. Dans cette étude, je réserve l'usage du terme polygamie à la polygamie synchronique.

extension modeste. On le vérifiera dans une première partie avant d'étudier le calendrier et la dynamique du phénomène et, finalement, de débattre des changements qui affectent cette pratique.

## I. MESURE TRANSVERSALE DE LA POLYGAMIE

### 1. Une pratique d'extension modeste...

Les données censitaires confirment l'incidence relativement modeste de la polygamie dans les huit villages étudiés (tableau VIII.1). Elle concerne environ un homme marié sur cinq et un tiers des femmes mariées. De plus, il s'agit essentiellement de ce que les spécialistes appellent la "*petite polygamie*" : la majorité des polygames (5 sur 6) sont bigames et, sauf exception, les autres sont trigames<sup>2</sup>. Les indicateurs nationaux sont plus élevés, 30 % des hommes et 50 % des femmes mariés étant touchés. Les observations faites par Jean Capron en 1956 dans trois autres villages bwa du Mali conduisaient également à une incidence plus importante de la polygamie. En revanche les Dogon de Boni (population avec laquelle une proximité avait déjà été repérée sur le plan de la primonuptialité) présentent un niveau de polygamie comparable à celui de la zone d'étude.

### 2. ... qui ne privilégie pas les plus âgés

Autre caractéristique de la polygamie chez les Bwa : elle ne privilégie pas (ou peu) les hommes les plus âgés (figure VIII.1, annexe 26). Alors que dans les autres populations de la région la proportion de polygames augmente régulièrement avec l'âge des hommes pour atteindre le niveau le plus élevé après 50 ans, la tendance est irrégulière et peu marquée chez les Bwa. Ce profil atypique de la polygamie par l'âge tient en partie aux proportions particulièrement élevées observées chez les hommes âgés de 30-39 ans en 1987 et de 35-39 ans en 1988. On retrouve là les générations dont le calendrier d'entrée en union a été perturbé par la sécheresse de 1973-1974 et qui semblent ainsi avoir compensé leur célibat prolongé par un accès plus fréquent à la polygamie. Cependant cet effet de génération accentue mais ne

---

<sup>2</sup> Le nombre maximum d'épouses enregistrés est de 4 : 2 cas en 1976 (2 % des polygames), aucun en 1987, ni en 1988.

met pas en question la particularité du profil par âge de la polygamie qui n'augmentent pas entre les générations plus âgées. Jean Capron (1988) fait le même constat sur les données qu'il a collectées en 1956 dans les villages de Tominian, Bénéna et Tioutiou.

**Tableau VIII.1. Indicateurs généraux de polygamie**

$P_h$  : proportion (%) d'hommes polygames parmi les mariés, ou parmi les non-célibataires

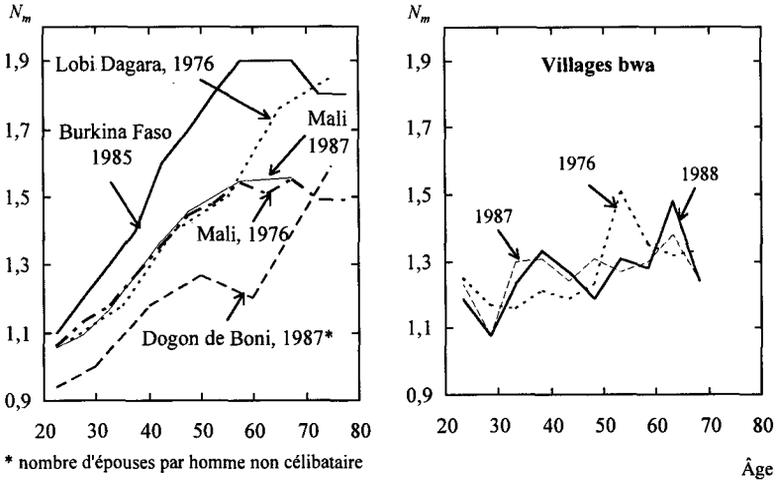
$N_p$  : nombre moyen d'épouses par polygame

$N_m$  : nombre moyen d'épouses par homme marié, ou par homme non célibataire

$P_f$  : proportion (%) de femmes mariées à un polygame (parmi les femmes mariées)

$P_b$  : proportion (%) des bigames parmi les polygames

Données	$P_h$ (%)	$N_p$	$N_m$	$P_b$ (%)	$P_f^{(a)}$ (%)
<b>BWA</b>					
<i>Zone d'étude (8 villages)</i>					
Recensement de 1976 :					
- parmi les mariés	23,3	2,14	1,27	87,8	39,5
- parmi les non célibataires	21,6		1,18		
Recensement de 1987 :					
- parmi les mariés	21,2	2,16	1,24	84,5	36,7
- parmi les non célibataires	19,8		1,17		
Recensement de 1988 :					
- parmi les mariés	19,8	2,17	1,23	83,0	34,8
- parmi les non célibataires	18,6		1,16		
<i>Tominian, Bénéna, Tioutiou</i>					
Enquête de 1956 :					
- parmi les mariés	30,1	2,20	1,36	85,2	48,7
- parmi les non célibataires	28,9		1,31		
<b>MALI</b>					
<i>Ensemble du Mali</i>					
Recensement de 1976 :					
- parmi les mariés	27,8	2,24	1,34	-	46,5
Recensement de 1987 :					
- parmi les mariés	29,7	2,24	1,37	80,3	48,6
<i>Mali rural</i>					
Recensement de 1976 :					
- parmi les mariés	27,4	2,23	1,33	-	45,9
Recensement de 1987 :					
- parmi les mariés	30,0	2,23	1,37	81,0	48,8
<b>DOGON - BONI</b>					
Enquête de 1987 :					
- parmi les non célibataires	-	-	1,16	-	-
(a) La proportion des femmes mariées à un polygame a été estimée à partir des indicateurs de polygamie masculins, par la formule suivante : $P_f = P_h \times N_p / N_m$					
Sources : Capron, 1988 ; République du Mali, 1985, 1991 ; Brown, 1993.					



Sources : Benoit *et al.*, 1986 ; Brown, 1993 ; INSD, 1989 ; République du Mali, 1985.

### Figure VIII.1. Indicateur de polygamie dans les 8 villages et dans quelques populations de la région

Nombre moyen ( $N_m$ ) d'épouses par homme marié, selon l'âge

Les indicateurs féminins de polygamie se distinguent également par une évolution singulière en fonction de l'âge : alors qu'elle augmente habituellement avec l'âge, la proportion des épouses de polygames parmi les femmes de Sirao et Kwara<sup>3</sup> est maximum à 30-34 ans et diminue ensuite (figure VIII.2 et annexe 27).

Au premier abord, la comparaison des indicateurs généraux entre les trois recensements pourrait laisser penser que la polygamie recule (la proportion de polygames chez les hommes mariés diminue de 24 % à 20 %). En réalité, aucune tendance régulière n'apparaît quand on compare les taux par âge.

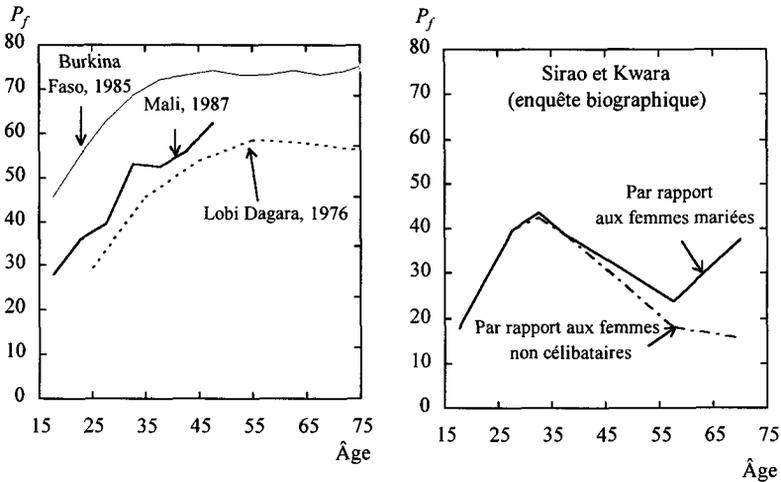
## II. DYNAMIQUE DE LA POLYGAMIE

Les données du moment ne donnent bien sûr qu'une image très partielle de la polygamie. Contrairement à la représentation qui en est souvent faite (et que les

<sup>3</sup> Les indicateurs féminins ne peuvent être calculés par âge à partir des données censitaires, celles-ci ne saisissant pas la situation matrimoniale des femmes en fonction du critère polygamique. Les indicateurs proposés sont tirés de l'enquête biographique, réalisée à Sirao et Kwara.

schémas par âge contribuent à forger), elle ne correspond pas à un état matrimonial stable mais à une pratique réversible. Un homme a d'autant plus de chance d'avoir connu une expérience polygame qu'il avance en âge mais cette situation n'est pas forcément durable. Selon la stabilité de ses unions et la conclusion de nouveaux mariages, il peut perdre son statut de polygame et éventuellement le recouvrer ultérieurement. L'évolution de la pratique au cours de la vie des individus résulte ainsi à la fois des modalités (fréquence et calendrier) d'accès à la polygamie et de la stabilité des unions polygamiques, composantes qu'il convient de distinguer pour saisir la dynamique du phénomène.

Les analyses seront menées à partir des données biographiques collectées à Sirao et à Kwara<sup>4</sup>. Ces deux villages se caractérisent par une fréquence plus faible de la polygamie (17 % de polygames parmi les hommes mariés au recensement de 1988 contre 22 % dans les autres villages)<sup>5</sup> aussi les résultats les concernant ne sont-ils pas forcément extrapolables à l'ensemble des huit villages.



Sources : Benoit *et al.*, 1986 ; INSD, 1989 ; Traore *et al.*, 1989

**Figure VIII.2. Proportions ( $P_f$ ) de femmes mariées à un polygame selon l'âge, à Sirao et Kwara et dans d'autres populations de la région**

<sup>4</sup> Les traitements qui suivent portent sur les hommes résidents, non célibataires et dont l'histoire matrimoniale a pu être enregistrée et datée de manière satisfaisante (234 enregistrements traités sur 238 hommes non célibataires enquêtés).

<sup>5</sup> Les indicateurs par âge pour ces deux villages sont données en annexe 27.

## 1. Un accès à la polygamie relativement précoce...

La polygamie touche un nombre bien plus important d'hommes que ne le suggèrent les indicateurs du moment : 40 % y accèdent avant l'âge de 50 ans<sup>6</sup>, deux fois plus que ceux qui la pratiquent au moment de l'enquête (tableau VIII.2). Le premier mariage polygynique se conclut assez rapidement, avant 35 ans 8 fois sur 10, avant 27 ans dans la moitié des cas. La probabilité de devenir polygame (pour la première fois) est maximum entre 20 et 35 ans et diminue ensuite : à partir de 35 ans un homme qui n'a jamais été polygame a moins d'une chance sur 15 de le devenir dans les cinq ans contre plus d'une sur 10 s'il est âgé de 20 à 30 ans. Ainsi l'âge moyen à la première union polygame, de l'ordre de 29 ans, dépasse de 7 ans à peine l'âge au premier mariage relevé sur l'ensemble des générations.

L'accès à la polygamie est fortement conditionné par le calendrier d'entrée en union (figure VIII.3, annexe 28) : la probabilité de devenir polygame est d'autant plus élevée que le premier mariage a été conclu à un âge jeune. Ainsi les hommes qui sont sortis du célibat avant 21 ans sont devenus massivement et rapidement polygames : un tiers ont eu accès à cette pratique avant 25 ans, la moitié avant 30 ans et, à 50 ans, une minorité seulement (30 %) n'y a jamais touché. La polygamie est bien moins fréquente pour les hommes qui se sont mariés plus tardivement : à tous les âges, la proportion d'hommes ayant été polygames représente la moitié à peine de celle que l'on observe chez les hommes qui se sont mariés avant 21 ans. Cette différence ne relève pas d'un simple décalage des calendriers d'entrée en polygamie : la différence perdure aux âges élevés ; ceux qui ne pratiqueront jamais la polygamie sont deux fois plus nombreux parmi les hommes qui se sont mariés après 20 ans que parmi les autres (70 % contre 30 %). Les polygames se caractérisent ainsi par un âge au premier mariage plus précoce (de près de 4 ans en moyenne) que les autres membres de leur génération (tableau VIII.3).

On aurait pu penser que cet accès particulièrement précoce à la polygamie des hommes qui se sont mariés jeunes est lié à leur parcours préconjugal, notamment à l'aboutissement (après leur premier mariage) de procédures engagées quand ils étaient encore célibataires. Par exemple, on aurait pu envisager que les hommes qui deviennent rapidement polygames sont ceux qui ont eu l'opportunité de se marier facilement (en épousant une femme veuve, divorcée ou en enlevant une célibataire) avant que le processus engagé en vue de leur premier mariage n'ait abouti ; l'association entre l'âge au premier mariage et l'accès à la polygamie résulterait alors d'une anticipation de l'entrée en union par la conclusion d'une union non programmée. En réalité cette hypothèse n'est pas confirmée quand on examine les

<sup>6</sup> Les premiers mariages polygyniques sont négligeables après 50 ans ; un seul cas a été enregistré.

itinéraires des hommes de Kwara qui sont devenus polygames avant l'âge de 30 ans (tableau VIII.4). En effet, les procédures engagées avant l'année du premier mariage ne sont à l'origine de la première union polygamique qu'une fois sur quatre (5 cas sur 18) : sans être exceptionnelle, cette situation n'est donc vécue que par une minorité d'hommes. En fait il existe une grande variété d'itinéraires, aucune catégorie n'apparaissant vraiment majoritaire.

**Tableau VIII.2. Table d'entrée en polygamie : ensemble des générations et hommes âgés de 50 ans et plus à l'enquête**

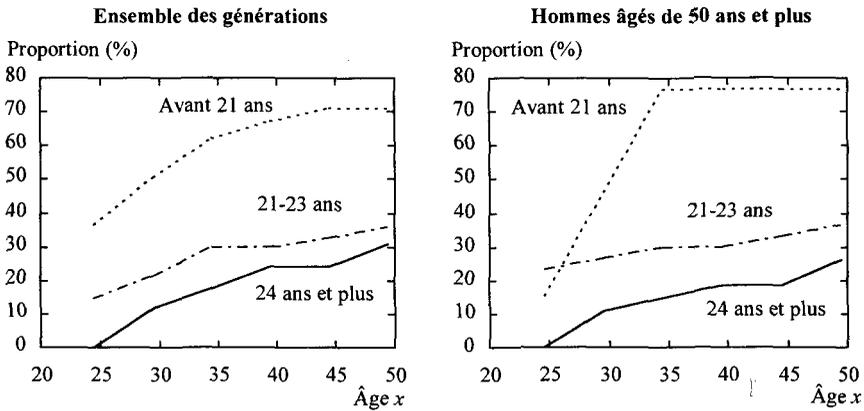
(Enquête biographique, Sirao et Kwara, hommes non célibataires à l'enquête)

$NP(x)$  : hommes qui n'ont jamais été polygames avant l'âge  $x$

$PP(x, x+5)$  : premiers mariages polygamiques conclus entre les âges  $x$  et  $x+5$

$P_x$  : probabilité, pour un homme n'ayant jamais été polygame avant l'âge  $x$ , de le devenir entre les âges  $x$  et  $x+a$

Âge $x$	Ensemble des générations				Hommes de 50 ans et plus			
	$NP(x)$	$PP(x, x+5)$	$P_x$ (%)	Effectifs ( $a$ )	$NP_x$	$PP(x, x+5)$	$P_x$ (%)	Effectifs ( $a$ )
14,5	100	1	1	230	100	0	0	70
19,5	99	16	16	210	100	13	13	70
24,5	83	10	12	146	87	11	13	61
29,5	73	8	11	106	76	7	9	53
34,5	65	4	6	83	69	3	4	48
39,5	61	1	2	46	66	1	2	46
44,5	60	4	7	45	64	4	7	45
49,5	56				60			
Âge moyen :			29,0 ans		29,7 ans			
Âge médian :			27,1 ans		27,5 ans			
1 <sup>er</sup> quartile Q1 :			22,6 ans		23,8 ans			
3 <sup>e</sup> quartile Q3 :			33,4 ans		32,5 ans			
(a) Dénominateur du quotient.								
Les moyennes, médianes et quantiles sont calculés à partir de la table abrégée arrêtée à 50 ans.								
NB : La table a été construite en passant par les quotients calculés à chaque âge sur les générations ayant totalement vécu, au moment de l'enquête, la durée d'exposition au risque considérée.								



**Figure VIII.3. Accès à la polygamie selon l'âge au premier mariage.**  
**Probabilité de devenir polygame avant l'âge  $x$ . Ensemble des générations et**  
**hommes âgés de 50 ans et plus à l'enquête**  
 (Enquête biographique, Sirao et Kwara, hommes non célibataires à l'enquête)

**Tableau VIII.3. Répartition (%) des hommes selon l'âge au premier mariage et**  
**le fait d'avoir été, ou non, polygames avant l'âge de 50 ans.**  
**Hommes âgés de 50 ans et plus à l'enquête**  
 (Enquête biographique, Sirao et Kwara, hommes non célibataires à l'enquête)

Âge au premier mariage	Hommes n'ayant pas connu la polygamie avant 50 ans	Hommes ayant été polygames avant 50 ans
Avant 21 ans	7	36
21 - 23 ans	45	39
24 ans et plus	48	25
Ensemble	100	100
Âge moyen au premier mariage	25,1	21,5
Âge moyen au premier mariage polygamique	-	29,7
<i>Effectifs</i>	42	28

**Tableau VIII.4. Caractéristiques des unions des hommes devenus polygames avant 30 ans : premier mariage et première union polygamique**  
(Hommes âgés de 30 ans et plus à l'enquête, Kwara, enquête biographique)

Premier mariage	Première union polygamique	Nombre de cas	Proportion (%)
Conclu avec une femme célibataire suite à un processus	Conclue avec une femme célibataire suite à un processus engagé avant l'année du premier mariage	2	11
	Conclue avec une femme célibataire suite à un processus non engagé avant l'année du premier mariage	4	22
	Ne résulte pas d'un processus (mariage avec une femme veuve, divorcée, ou avec une célibataire suite à un enlèvement)	5	28
Ne résulte pas d'un processus (mariage avec une femme veuve, divorcée, ou avec une célibataire suite à un enlèvement)	Conclue avec une femme célibataire suite à un processus engagé avant l'année du premier mariage	3	17
	Conclue avec une femme célibataire suite à un processus non engagé avant l'année du premier mariage	3	17
	Ne résulte pas d'un processus (mariage avec une femme veuve, divorcée, ou avec une célibataire suite à un enlèvement)	1	5
Ensemble		18	100
Première union polygamique résultant d'un processus engagé avant l'année du premier mariage		5	28

L'accès précoce à la polygamie observé à Sirao et Kwara contraste avec l'idée commune selon laquelle les mariages polygamiques seraient un privilège des plus âgés. Pourtant il ne semble pas propre aux Bwa. Au Sud-Bénin (où la polygamie du moment, touchant un quart des hommes mariés, est pourtant plus fréquente que chez les Bwa et présente un profil par âge classique), Florentin Donadjé (1992) constate de même que la probabilité d'entrée en polygamie est la plus élevée entre 25 et 35 ans et devient faible à partir de 40 ans. L'âge moyen à la première union polygamique y est plus élevé qu'en pays boo (36 ans contre 29 ans) mais cette différence traduit surtout le calendrier plus tardif de la primonuptialité au Bénin (de l'ordre de 26 ans contre 22 ans chez les Bwa, en moyenne), le nombre d'années séparant le premier mariage et la première union polygamique est en revanche sensiblement identique dans les deux populations, de l'ordre de 9 ans au Sud-Bénin et de 8 ans en pays boo<sup>7</sup>. De plus l'association relevée entre l'âge au mariage et l'accès à la polygamie s'observe également dans cette population.

<sup>7</sup> D'après les indicateurs établis sur les hommes devenus polygames et âgés de 40 ans et plus au Sud-Bénin, de 50 ans et plus en pays boo.

## 2. ...mais souvent provisoire

Si les hommes deviennent polygames assez rapidement, cela ne signifie pas pour autant qu'ils le resteront longtemps. Une rupture d'union peut remettre en question leur situation matrimoniale et les ramener à la monogamie (voire à une situation hors union). L'instabilité de l'état polygamique est évidente quand on compare la proportion des hommes polygames à l'enquête (le taux de polygamie) à celle des hommes qui sont ou ont été polygames à un moment de leur vie (que certains auteurs<sup>8</sup> appellent "*taux de polygamie rétrospectif*") : la moitié des hommes (tous âges confondus) ayant accédé à la polygamie ne la pratiquent plus au moment de l'enquête et, après 50 ans, ils sont plus de 70 % dans ce cas. Abordant la pratique de la polygamie sous l'angle rétrospectif, on voit ainsi qu'elle concerne un nombre bien plus élevé d'hommes que n'auraient pu le laisser penser les données du moment : 36 % des hommes non célibataires ont vécu la polygamie mais 18 % seulement sont polygames au moment de l'enquête (tableau VIII.5).

**Tableau VIII.5. Taux de polygamie à l'enquête et taux de polygamie rétrospectif, selon l'âge**

(Enquête biographique, hommes non célibataires, Sirao et Kwara)

Âge atteint l'année de l'enquête (en années)	Taux de polygamie rétrospectif : proportion d'hommes ayant été polygames parmi les non célibataires (%)	Taux de polygamie à l'enquête : proportion d'hommes polygames à l'enquête parmi les non célibataires (%)	Proportion d'hommes ayant été polygames qui ne le sont plus au moment de l'enquête (%)	<i>Effectifs d'hommes non célibataires</i>
15-19	0	0	-	4
20-24	24	24	0	17
25-29	19	8	57	36
30-34	32	23	30	31
35-39	60	40	33	25
40-49	39	22	45	51
50-64	31	8	75	39
65 et plus	55	16	71	31
Ensemble	36	18	49	234

<sup>8</sup> Voir notamment Benoit *et al.*, 1986 ; Pilon, 1991.

Ces indicateurs sous-estiment cependant l'instabilité de la polygamie : les périodes de monogamie des hommes redevenus polygames au moment de l'enquête ne sont pas comptabilisées. On peut, plus précisément, calculer les probabilités de rupture de la situation polygamique au cours du temps (tableau VIII.6)<sup>9</sup>. Elles confirment le caractère souvent éphémère de la pratique polygamique. Deux ans après être devenu polygame (pour la première fois), un quart des hommes ont quitté cet état, ils sont un tiers un an plus tard et près de la moitié au bout de six ans. Ainsi l'épisode polygamique est d'assez courte durée pour une majorité d'hommes : 4 hommes sur dix seulement sont restés polygames au cours des 10 années suivant la première union polygamique. La proportion de polygames qui n'ont jamais cessé de l'être (tableau VIII.7) fournit une dernière illustration du phénomène : elle est à peine supérieure à 50 % chez les enquêtés de 20-29 ans et tombe à 20 % dans les générations âgées de 50 ans et plus.

**Tableau VIII.6. Probabilité de rupture de la première situation polygamique selon la durée écoulée depuis l'accès à la polygamie**  
(Enquête biographique, Sirao et Kwaru)

Durée écoulée depuis l'entrée en polygamie (en années)	Situations polygamiques subsistantes à la durée $x$	Probabilité de rupture entre les durées $x$ et $x+1$ (%)	Effectifs (a)
0	100	12	84
0,5	88	14	70
1,5	76	12	57
2,5	66	9	47
3,5	61	5	43
4,5	58	8	36
5,5	53	0	33
6,5	53	0	32
7,5	53	13	30
8,5	46	8	26
9,5	42	0	23
10,5	42		21

(a) dénominateur du quotient.  
NB : La série des "périodes polygamiques subsistantes" a été établie à partir des quotients, calculés, pour chaque durée, sur les promotions "d'entrée en polygamie" ayant totalement vécu la durée d'exposition au risque de rupture considérée.

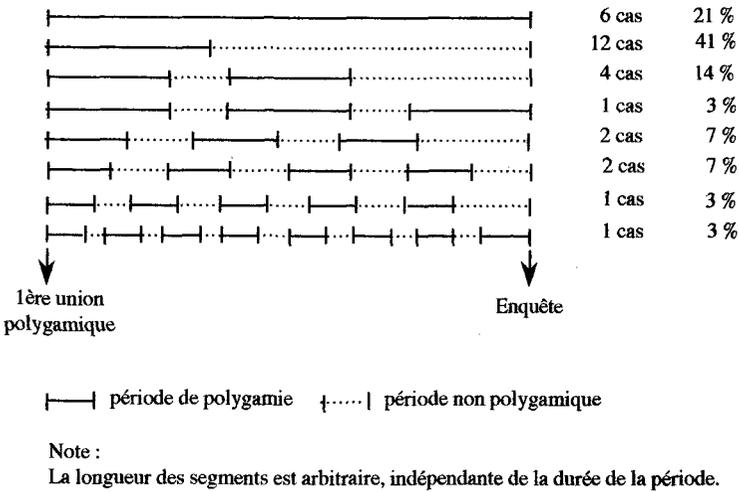
<sup>9</sup> On traite ici de l'interruption de la première période polygamique et non de la rupture de l'union par laquelle l'homme est devenu polygame (première union polygamique) : le retour à la monogamie peut résulter de la rupture, après l'entrée en polygamie, d'un mariage antérieur, et, réciproquement, la rupture de la première union polygamique ne provoquera pas forcément une interruption de la pratique polygamique si celle-ci s'est enrichie par l'arrivée de nouvelles épouses.

Mais la rupture de la première situation polygamique ne signifie pas non plus un abandon définitif. Dans la moitié des cas, la première interruption est suivie d'une reprise de la polygamie mais celle-ci s'avère plus fragile encore que la première et se solde par une rupture deux fois sur trois (tableau VIII.7).

**Tableau VIII.7. Itinéraires des hommes devenus polygames selon l'âge à l'enquête : nombre d'épisodes polygamiques et statut (polygame ou non) à l'enquête. Répartition (%) des hommes de chaque groupe d'âges selon l'itinéraire suivi**  
(Enquête biographique, Sirao et Kwara)

Itinéraire polygamique	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)									
	20-29		30-39		40-49		50 et plus		Tous âges	
1 période de polygamie	82		72		75		62		71	
- polygame à l'enquête	55		48		45		21		39	
- non polygame à l'enquête	27		24		30		41		32	
2 périodes de polygamie	18		28		15		14		19	
- polygame à l'enquête	9		20		10		0		9	
- non polygame à l'enquête	9		8		5		14		9	
3 périodes de polygamie au moins	0		0		10		24		10	
- polygame à l'enquête					8		7		2	
- non polygame à l'enquête					2		17		8	
Ensemble	100 100		100 100		100 100		100 100		100 100	
<i>Effectifs</i>	11		25		20		29		85	
Probabilité (%) de la rupture de la première période polygamique :										61
Probabilité (%) de retour à la polygamie après rupture de la première période polygamique :										48
Probabilité (%) de rupture de la deuxième période polygamique :										68
Probabilité (%) de retour à la polygamie après rupture de la deuxième période polygamique :										52
Probabilité (%) de rupture de la troisième période polygamique :										78

Les hommes qui ont ainsi connu une seconde rupture auront-ils alors définitivement abandonné la polygamie ? Cela ne s'observe, au moment de l'enquête, que pour la moitié d'entre eux, les autres débiteront un nouvel épisode polygamique qui se soldera par une nouvelle rupture 3 fois sur 4... Il y a ainsi une grande diversité des parcours polygamiques suivis par les hommes au cours de leur vie matrimoniale. La représentation détaillée des itinéraires des enquêtés âgés de 50 ans et plus (figure VIII.4) en fournit une illustration : plus d'un tiers des polygames ont vécu plusieurs épisodes polygamiques, un sur quatre en ayant connu au moins trois.



**Figure VIII.4. Itinéraires des hommes âgés de 50 ans et plus, qui sont ou ont été polygames**  
(Enquête biographique, Sirao et Kwara)

La pratique de la polygamie au cours de la vie des individus se présente ainsi comme une histoire séquentielle où les épisodes monogamiques succèdent aux épisodes polygamiques au rythme des ruptures d'union et des remariages. On est loin, on le voit, d'une institution qui installerait définitivement l'homme dans une situation de polygame, d'une pratique qui se mettrait en place au moment du deuxième mariage de l'homme et se maintiendrait (ou se développerait) en s'alimentant de mariages ultérieurs. Cette instabilité n'est bien évidemment pas propre aux Bwa mais, en comparaison des autres populations disposant de données sur le sujet, elle est particulièrement importante chez eux (tableau VIII.8). La proportion d'hommes qui ont été polygames, mais ne le sont plus au moment de l'enquête, est ainsi deux fois plus élevée que celle que l'on observe chez les Lobi-Dagara et les Moba-Gurma (environ 50 % contre 20 à 25 %) et supérieure de 50 % à celle du Sud-Bénin (32 %). Cette différence de stabilité des situations polygamiques est, en fait, le principal déterminant des différences observées dans les mesures du moment ; la proportion d'hommes accédant à la polygamie est, elle, relativement proche dans les différentes populations.

**Tableau VIII.8. Instabilité de la situation polygamique : éléments de comparaison**

Population	Taux de polygamie rétrospectif (%)	Taux de polygamie à l'enquête (%)	Proportion (%) d'hommes ayant été polygames qui ne le sont plus au moment de l'enquête
<i>Lobi-Dagara, Burkina Faso</i> (enquête 1976)			
hommes non célibataires	31	24	23
hommes mariés	32	25	21
<i>Moba-Gurma, Nord-Togo</i> (enquête 1985)			
hommes non célibataires	44	—	—
hommes mariés	45	36	19
<i>Sud-Bénin</i> (enquête 1989)			
hommes non célibataires	37	25	32
<i>Pays boo, Sirao et Kwara</i>			
hommes non célibataires	36	18	49
hommes mariés	38	20	48
Sources : Benoit <i>et al.</i> , 1986 ; Donadjé, 1992 ; Pilon, 1991a.			

### 3. Qui sont les épouses des polygames ?

La pratique de la polygamie peut être caractérisée, en dernière instance, par le marché matrimonial qui l'alimente, c'est-à-dire par les caractéristiques des épouses des polygames. Deux cas de figure peuvent être envisagés. Le premier correspond à un marché matrimonial ouvert, indéfini où les unions polygamiques peuvent se réaliser avec les femmes mariables indépendamment de leur statut matrimonial ou de leur âge<sup>10</sup> ; dans ce cas les hommes mariés sont en concurrence avec les célibataires pour accéder aux femmes qui entrent sur le marché matrimonial et les unions conclues avec des femmes célibataires participent à l'entretien de la polygamie. Le second cas de figure correspond à un marché matrimonial restreint, conditionné par les caractéristiques de l'homme, en particulier son âge : les caractéristiques des femmes épousables évoluent avec celles de l'homme ; à l'extrême, les hommes interviennent, selon leur statut, sur des marchés matrimoniaux disjoints et toute concurrence se trouve neutralisée. Dans une société où la polygamie se pratique selon le premier principe, un homme pourra conclure, au fil du temps, plusieurs mariages avec des femmes célibataires et avoir à ses côtés

<sup>10</sup> Ou, plus précisément, avec les femmes dont l'âge n'excède pas celui de l'homme.

des épouses beaucoup plus jeunes que lui. En revanche, si le second principe prime, un tel itinéraire ne peut se réaliser : à mesure que l'âge de l'homme augmente, l'accès aux femmes jeunes ou célibataires diminue et ce sont les remariages des femmes qui alimentent les itinéraires matrimoniaux des hommes.

La pratique polygamique des hommes du Sud-Bénin (Donadjé, 1992 ; Donadjé et Tabutin, 1991) et des Lobi-Dagara du Burkina Faso (Benoit *et al.*, 1986) se rapproche du premier schéma : les mariages polygamiques conclus avec des femmes jeunes y sont nombreux et les écarts d'âges entre conjoints y sont, en conséquence, souvent très importants. De l'ordre de 7 ans par rapport à la première épouse, ils atteignent, au Sud-Bénin, 15 ans par rapport à la seconde et 20 ans par rapport à la troisième. Chez les Lobi-Dagara, les mariages polygamiques sont 8 fois sur 10 conclus avec une femme célibataire et l'écart d'âge moyen entre conjoints, de l'ordre de 5 ans pour un mariage entre célibataires, varie alors de 10 à 21 ans, selon le nombre d'épouses au moment de l'union.

En pays boo, ce schéma ne s'applique pas. La répartition des mariages des hommes selon la situation matrimoniale de l'épouse (tableau VIII.9) montre que le marché de la polygamie interfère relativement peu avec celui des hommes célibataires. Les mariages polygamiques conclus avec une femme célibataire sont minoritaires (un tiers des cas) et ce sont principalement les femmes divorcées qui alimentent le marché de la polygamie, près de la moitié des unions polygamiques étant conclues avec elles. De plus la contribution des femmes célibataires à la polygamie porte surtout sur les mariages conclus par des hommes jeunes : avant 25 ans, 3 mariages polygamiques sur 4 sont conclus avec une femme célibataire mais on n'en compte plus qu'un sur 7 à 35-39 ans et après 40 ans, il est exceptionnel qu'un homme épouse une femme célibataire<sup>11</sup>. Ce glissement progressif du marché matrimonial avec l'âge des hommes ne s'applique pas seulement à la polygamie mais plus généralement à l'ensemble de la pratique matrimoniale : les veuves et les divorcées se substituent massivement aux célibataires à mesure que l'âge au mariage de l'homme augmente.

Les informations collectées auprès des femmes vont dans le même sens (tableau VIII.10) : rares sont les femmes enquêtées qui ont débuté leur vie matrimoniale avec un homme déjà marié (moins d'un quart). En revanche le remariage s'inscrit souvent dans une situation polygynique, surtout quand il fait suite à un veuvage (3 cas sur 4 contre 4 sur 10 après divorce). Ces données confirment également la faible contribution des femmes jeunes à la polygamie : un mariage débute en situation polygamique une fois sur cinq s'il est conclu avant 20 ans, une fois sur 3 quand il se réalise entre 20 et 25 ans mais 8 fois sur dix quand il concerne une femme âgée de 30 ans ou plus.

---

<sup>11</sup> Le seul mariage observé conclu entre une femme célibataire et un homme de plus de 50 ans, l'a été avec une handicapée qui, autrement, ne se serait probablement pas mariée. Un cas similaire a été repéré parmi les 4 mariages conclus avec une célibataire par des hommes âgés de 40-49 ans.

**Tableau VIII.9. Répartition de 100 mariages d'hommes selon la situation matrimoniale de l'épouse et différentes caractéristiques de l'homme au moment de l'union**  
(Enquête biographique, Sirao et Kwara)

Situation de l'homme au moment du mariage	Mariage conclu avec une femme :				<i>Effectifs</i>
	Célibataire	Divorcée	Veuve	Ens.	
Situation matrimoniale					
Célibataire	78	18	4	100	234
Veuf, divorcé	49	46	5	100	61
Monogame	37	47	16	100	128
Polygame	25	53	22	100	32
Rang de l'union					
1	78	18	4	100	234
2	55	35	10	100	114
3	24	61	15	100	57
4	24	51	25	100	25
5 et plus	8	70	22	100	25
Âge au mariage					
Unions débutant en situation polygamique					
Moins de 25 ans	71	22	7	100	45
25-29 ans	39	51	10	100	31
30-34 ans	23	61	16	100	31
35-39 ans	14	65	21	100	21
40-49 ans	5	42	53	100	20
50 ans et plus	0	82	18	100	12
Ensemble des unions					
Moins de 20 ans	83	15	2	100	72
20-24 ans	76	21	3	100	165
25-29 ans	57	35	8	100	99
30-34 ans	37	50	13	100	46
35-39 ans	15	68	17	100	26
40-49 ans	15	46	39	100	27
50 ans et plus	5	69	26	100	20

**Tableau VIII.10. Proportion (%) des unions ayant débuté en situation polygamique parmi les mariages des femmes enquêtées, selon la situation matrimoniale et l'âge de la femme au moment de l'union**  
(Enquête biographique, Sirao et Kwara)

Situation de la femme au moment du mariage	Mariages ayant débuté en situation polygamique (%)	Effectifs de mariages
Situation matrimoniale		
Célibataire	23	305
Divorcée	42	96
Veuve	74	43
Âge au mariage		
Moins de 20 ans	22	270
20-24 ans	32	98
25-29 ans	47	36
30-39 ans	74	23
40 ans et plus	94	17

Les informations disponibles sur l'écart d'âge entre partenaires d'une union polygamique sont plus sommaires que celles qui traitent de leur situation matrimoniale : l'âge au mariage du conjoint n'a pas été saisi au cours du relevé de l'histoire matrimoniale des individus. La question peut être abordée sur les unions non rompues engagées entre deux enquêtés mais, compte tenu de la sélection ainsi opérée, les résultats ne sont pas forcément généralisables à l'ensemble des unions et sont donc à considérer avec prudence<sup>12</sup>. Ces traitements confirment, tout en la relativisant, l'idée d'un déplacement du marché matrimonial des hommes en fonction de leur âge et de leur situation matrimoniale (tableau VIII.11). En effet, bien qu'elles soient d'autant moins souvent conclues avec une femme célibataire que l'homme est âgé, les unions polygamiques engagent néanmoins, dans un nombre non négligeable de cas, avec des femmes bien plus jeunes que leur époux : l'écart d'âge est d'au moins 10 ans une fois sur trois, d'au moins 15 ans une fois sur six. La situation la plus fréquente reste malgré tout celle d'un écart modeste (0-4 ans), la moyenne étant de 7 ans en cas de polygamie.

<sup>12</sup> Les mariages conclus par les 234 hommes (dont l'histoire matrimoniale a été enregistrée de manière satisfaisante) sont au nombre de 455, parmi ceux-ci 190 ont été rompus avant l'enquête et dans 9 cas, l'épouse n'a pas été enquêtée. La sélection ainsi opérée pour analyser l'écart d'âge entre conjoints est importante : les unions traitées représentent à peine plus de la moitié des unions conclues par les hommes. Il convient de noter aussi que l'écart d'âge est un indicateur particulièrement sensible aux erreurs de datation : si l'imprécision portant sur l'année de naissance de l'homme n'est pas équivalente à celle de l'année de naissance de la femme, la différence d'âge s'en trouvera surestimée ou sous-estimée.

**Tableau VIII.11. Écart d'âges entre conjoints selon le type, polygamique ou non, de l'union. Mariages non rompus des hommes enquêtés**  
(Enquête biographique, Sirao et Kwara)

Type de l'union	Écart : âge de l'homme - âge de la femme (en années)						Effectifs
	Moins de 0	0-4	5-9	10-14	15 et plus	Ens.	
Polygamique	5	36	27	16	15	100	74
Monogamique	9	48	31	8	4	100	182
- Homme célibataire	8	56	31	4	0	100	144
- Homme non célibataire	11	18	29	21	21	100	38
Écart d'âge moyen (en années)							
Mariage débutant en situation monogamique						4,7	187
- conclu par un homme célibataire						3,4	144
- avec une femme célibataire						3,9	118
- avec une femme non célibataire						0,9	26
- conclu par un homme veuf ou divorcé						10,2	38
- avec une femme célibataire						11,1	23
- avec une femme non célibataire						8,8	15
Mariage débutant en situation polygamique						7,1	74
- avec une femme célibataire						7,7	32
- avec une femme non célibataire						6,7	42

#### 4. Polygamie et pratique matrimoniale : quelques réflexions

La polygamie est généralement considérée, dans une perspective marxiste, comme un instrument de pouvoir entre les mains des aînés destiné à instaurer et à reproduire une situation de dépendance prolongée des cadets (Meillassoux, 1964 ; Dupré et Rey, 1969 ; Capron et Kohler, 1975). En s'octroyant des épouses supplémentaires, les aînés, gestionnaires des alliances et de la répartition des femmes acquises entre les hommes du lignage, imposent un célibat prolongé aux cadets et, en reportant d'autant leur accès à l'indépendance économique, s'assurent le bénéfice de leur travail. Les hommes jeunes n'ayant ni l'initiative des unions, ni les moyens matériels de régler la compensation matrimoniale, sont dépendants de leurs aînés pour accéder à une épouse et, par la suite, à l'autonomie économique. Le mariage tardif des hommes, le montant élevé de la compensation matrimoniale, le caractère sélectif de la pratique polygamique apparaissent dans ce schéma comme les composantes d'une stratégie de domination exercée par les aînés par la manipulation de leurs responsabilités matrimoniales.

Qu'on l'interprète dans une telle perspective, ou qu'on considère, plus modestement, que l'accès à de nouvelles épouses fait partie prenante du statut des hommes et se développe ainsi logiquement à mesure que leur âge et leurs responsabilités augmentent, il reste que l'intensification de la polygamie avec l'âge des individus s'opère, très généralement, au détriment des plus jeunes du fait de la ponction ainsi opérée sur leur marché matrimonial.

Ce principe inégalitaire ne s'observe pas dans la population enquêtée. Conformément aux travaux de Jean Capron (1988), cette recherche montre clairement que le contrôle matrimonial dont disposent les chefs de lignage ne fait pas l'objet d'une manipulation à leur profit. La dimension modeste des prestations matrimoniales, l'âge au mariage relativement précoce des hommes, l'absence d'hyperpolygamie des plus âgés en attestent.

D'une manière générale, la pratique de la polygamie semble peu déterminée par l'âge des individus : l'accès à la polygamie s'opère rapidement et, au moment de l'enquête, ce sont les hommes de 30 à 50 ans qui la pratiquent le plus. L'accès à la polygamie ne peut pas non plus être assimilé à l'acquisition définitive d'un statut privilégié ; la situation polygamique est, en fait, très instable et elle s'alimente essentiellement de la mobilité matrimoniale des femmes (ce sont surtout les femmes veuves et divorcées qui constituent le marché de la polygamie). Plutôt qu'un facteur d'inégalité dans l'accès aux femmes ou de déséquilibre du régime matrimonial, la polygamie semble correspondre, chez les Bwa, à un mécanisme de régulation de la pratique matrimoniale répondant à l'instabilité des unions.

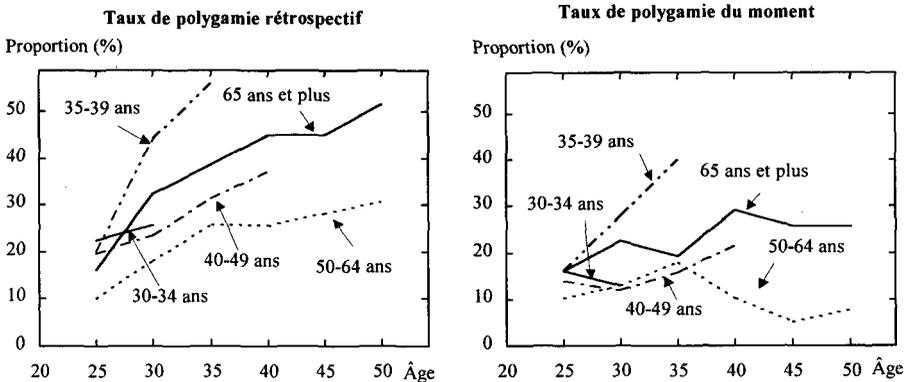
### III. ÉVOLUTION DE LA POLYGAMIE

#### 1. Persistance de la pratique polygynique...

Le rapprochement des calendriers d'entrée en union des hommes et des femmes pourrait laisser penser que la polygamie est en voie de régression. En réalité on ne trouve pas trace d'une telle tendance quand on compare l'accès à la polygamie et sa pratique selon l'âge entre les générations successives (figure VIII.5, annexe 29). Les fluctuations peuvent être considérables d'un groupe de générations à l'autre mais aucune tendance régulière ne se dessine.

Peut-être les indicateurs utilisés sont-ils trop sommaires pour révéler un recul de la polygamie ? La différence d'âges au premier mariage entre sexes alimente cette pratique en tant qu'elle génère un excédent de femmes épousables par rapport aux hommes. Mais cet excédent peut être réparti entre les hommes de différentes

manières : il peut être attribué définitivement à une fraction d'hommes, il peut au contraire être redistribué régulièrement au rythme des ruptures d'union et des remariages. Ce dernier modèle prédomine, on l'a vu, dans la population étudiée. On peut dès lors envisager que l'excédent de femmes qui alimente la polygamie diminue sans que l'accès à la polygamie devienne plus rare : il suffit pour cela que la durée de vie polygamique octroyée à chaque homme (en moyenne) soit plus courte, autrement dit que l'instabilité de la polygamie augmente. Pour juger correctement de l'évolution de la polygamie, il convient donc de dépasser les mesures événementielles (comme le taux par âge ou le taux rétrospectif) pour tenir compte de la durée des unions et aborder ainsi la *densité* de la vie matrimoniale des hommes. Pour cela, j'ai construit un indicateur qui rapporte le nombre d'épouses-années (en d'autres termes, la somme des durées des unions vécues au cours de l'intervalle de temps considéré) au nombre d'années vécues par l'homme, une fois sorti du célibat. Il mesure le gain relatif d'épouses dont l'homme a bénéficié depuis son premier mariage et tient compte des éventuelles périodes de vie hors union qu'il a pu connaître (celles-ci étant comptabilisées au dénominateur et non au numérateur). Si cet indicateur est égal à 1, cela signifie que l'homme a passé la période de vie considérée avec une épouse, en moyenne<sup>13</sup>. S'il est supérieur à l'unité, l'homme a bénéficié d'un gain d'épouses au cours de l'intervalle (faisant plus que compenser ses éventuelles périodes de veuvage ou de divorce). S'il est inférieur à un, sa vie matrimoniale est déficitaire en épouses-années. Cet indicateur a été calculé (tableau VIII.12), d'une part sur la durée de vie qui s'est écoulée du premier mariage jusqu'à différents âges, et d'autre part par période de vie (la durée du célibat étant toujours exclue).



**Figure VIII.5. Comparaison des taux de polygamie selon l'âge, entre générations successives (groupe d'âges à l'enquête)**  
(Hommes non célibataires, enquête biographique, Sirao et Kwara)

<sup>13</sup> Il est possible en effet qu'il ait connu une période hors union compensée par une période de polygamie, mais en moyenne il a bénéficié d'un nombre d'épouses-années comparable à celui d'un homme qui a passé sa vie avec une et une seule épouse depuis son premier mariage.

**Tableau VIII.12. Gain relatif en épouses des hommes par période de vie**  
(Hommes non célibataires, enquête biographique, Sirao et Kwara)

a) Rapport entre le nombre d'épouses-années de la période et le nombre d'hommes-années vécues, depuis la fin du célibat, au cours de cette période

Âge atteint l'année de l'enquête (en années)	Période de vie (tranche d'âges en années)								
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59
25-29	1,14	1,04							
30-34	1,05	1,12	1,06						
35-39	1,00	1,04	1,22	1,37					
40-49	1,05	1,11	1,03	1,12	1,19	1,10*			
50-64	1,06	0,99	1,08	1,11	1,06	0,99	1,04	1,02*	1,00*
65 et plus	0,82	1,21	1,33	1,38	1,38	1,39	1,44	1,30	1,17
Ensemble*	1,02	1,09	1,12	1,21	1,20	1,15	1,22	1,18	1,13

\* Calculé sur les générations ayant intégralement vécu la période de vie considérée.

b) Rapport entre le nombre d'épouses-années et le nombre d'hommes-années vécues, depuis le premier mariage jusqu'à l'âge x

Âge atteint l'année de l'enquête (en années)	Âge x (en années)								
	20	25	30	35	40	45	50	55	60
25-29	1,14	1,06							
30-34	1,05	1,11	1,08						
35-39	1,00	1,03	1,16	1,25					
40-49	1,05	1,10	1,07	1,08	1,11	1,11*			
50-64	1,06	1,02	1,06	1,08	1,07	1,06	1,05	1,05*	1,05*
65 et plus	0,82	1,14	1,27	1,31	1,33	1,34	1,37	1,36	1,33

\* Calculé sur les générations ayant intégralement vécu la période de vie considérée.

c) Proportion (%) d'hommes ayant connu un gain d'épouses-années au cours de la période considérée (nombre d'épouses-années au cours de l'intervalle > nombre d'hommes-années vécues, depuis la fin du célibat, au cours de cette période)

Âge atteint l'année de l'enquête (en années)	Période de vie (tranche d'âges en années)							
	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59
30-34	19	19						
35-39	16	40	48					
40-49	18	12	18	27	20*			
50-64	10	18	18	18	15	10	4*	0*
65 et plus	16	26	32	29	35	32	26	23
Ensemble*	16	21	26	25	23	20	16	17

\* Calculé sur les générations ayant intégralement vécu la période de vie considérée.  
note : l'indicateur est calculé par rapport à l'effectif du groupe d'âges (y compris les individus célibataires au cours de la période de vie considérée).

Note : les durées (hommes-années, épouses-années) ont été calculées en différence de millésimes ; les unions qui ont été rompues l'année du mariage ne sont donc pas comptabilisées dans le nombre d'épouses-années, leur poids est supposé négligeable.

Ces traitements ne fournissent pas plus que les précédents, les signes d'un recul de la polygamie. On y retrouve la grande variabilité de la pratique selon les générations, très importante dans certains groupes et beaucoup plus rare dans

d'autres mais sans continuité entre les générations successives. Il faut remarquer ici la position particulière qui distingue une nouvelle fois les hommes âgés de 35-39 ans au moment de l'enquête. Ce sont là les générations qui ont vécu la sécheresse de 1973-1974 quand ils atteignaient l'âge de se marier et dont on a vu déjà combien leur entrée en union s'en est trouvée perturbée (ruptures de processus fréquentes, report et rallongement des procédures matrimoniales, célibat prolongé et conclusion plus fréquente de la première union avec une femme non célibataire). On voit ici que ces hommes ont corrigé leur handicap initial par une pratique plus rapide et plus intense de la polygamie. Ainsi, plus de la moitié d'entre eux sont devenus polygames avant 35 ans contre un tiers de leurs aînés (figure VIII.5, annexe 29). À 25-29 ans déjà, 40 % des hommes de ces générations avaient bénéficié d'un gain relatif d'épouses depuis leur mariage contre moins de 20 % dans les groupes encadrants et ce privilège tardif semble se poursuivre aux âges ultérieurs (tableau VIII.12). À 35 ans, le déficit est amorti et ces générations ont même accumulé un capital d'épouses-années supérieur à celui de leurs aînés !

\* \*  
\*

Comment se fait-il que la diminution de l'écart d'âge au premier mariage entre les sexes ne s'est pas traduite par un recul intergénérationnel de la polygamie ? Plusieurs facteurs interviennent probablement dans l'explication. L'évolution de la croissance naturelle fournit un premier élément d'explication. Son augmentation conduit à une croissance du rapport entre les effectifs des générations successives qui peut compenser, en partie au moins, la diminution des générations de femmes mariables relativement à celles des hommes : à âge égal, les hommes des générations récentes ont affaire à un marché matrimonial qui comprend un nombre moins élevé de générations féminines que celui de leurs aînés, mais dont chacune est plus nombreuse (relativement à la leur). On aurait pu aussi penser que les migrations masculines, en soustrayant une partie des hommes du marché matrimonial local, ont pu contribuer au maintien de la polygamie. Cependant, on a vu, en étudiant la primumonialité, que l'entrée en union des émigrés ne différait pas de celles des hommes restés au village<sup>14</sup>; il ne semble donc pas que les migrations des célibataires génèrent un surplus relatif d'épouses alimentant la polygamie. Néanmoins il est possible que ce facteur opère au travers des migrations de certains hommes mariés, monogames, avec leur épouse, qui en retirant, pour une durée variable, leur candidature du marché de la polygamie, en favorisent l'accès aux hommes restés au village<sup>15</sup>. Par ailleurs, il convient de souligner que la pratique

<sup>14</sup> Et ce premier mariage semble très généralement se conclure avec une femme obtenue par la famille restée au village. Selon le cas, on demandera à l'homme de revenir au village pour le mariage ou on lui amènera l'épouse en ville.

<sup>15</sup> La situation d'un polygame ayant une épouse en ville et une autre au village est une situation exceptionnelle, et alors transitoire ou temporaire, dans la population étudiée. D'une manière générale, les hommes mariés qui partent en migration pour plus d'une saison, y emmènent, ou s'y font rejoindre, par leur(s) épouse(s).

polygamique d'une génération n'est pas indépendante de celle des générations encadrantes : une ponction particulièrement importante sur le marché matrimonial de la part d'un groupe s'opère au détriment de la pratique matrimoniale des autres. Ainsi les générations qui ont connu une pratique particulièrement intense de la polygamie (hommes âgés de 35-39 ans et de 65 ans et plus) sont encadrées par des générations beaucoup moins polygames. Ce phénomène pourrait probablement suffire à expliquer l'absence de corrélation entre l'évolution de l'âge au mariage des hommes et celle de la polygamie entre les générations : pour qu'une telle association soit manifeste, il faudrait en effet que le surplus de femmes épousables soit réparti régulièrement entre les générations masculines successives, autrement dit que chacune d'elle ait un marché matrimonial fermé, exclusif de celui des autres. Or, si la pratique matrimoniale de la population étudiée se rapproche de ce modèle (on a pu constater que les hommes tendent, le plus souvent, à épouser des femmes présentant des caractéristiques proches des leurs), la marge de manœuvre reste cependant suffisante pour que certaines générations puissent s'imposer sur le marché matrimonial sans déroger au principe. Pour finir, il convient de rappeler que d'une part l'écart d'âge au premier mariage entre sexes n'a jamais été très important (5,5 ans au maximum) et que d'autre part les villages étudiés ne constituent pas un isolat. Le surplus d'épouses n'a donc jamais été important et le marché matrimonial de la polygamie est aussi conditionné par la dynamique démographique et les pratiques des villages environnants (qui peuvent, comme on l'a vu pour la polygamie, être fort variables), il s'agit là de facteurs supplémentaires qui contribuent à la variabilité de la pratique polygamique et entravent l'observation d'une relation stricte entre l'évolution du schéma différé d'entrée en union des deux sexes et celle de la polygamie.

## **2. ...Mais une évolution de son marché matrimonial**

Si l'intensité de la pratique polygamique n'a pas évolué au fil des générations, des changements apparaissent cependant dans la constitution des couples polygamiques. Le recrutement des épouses de polygames s'effectue de plus en plus rarement auprès des femmes célibataires, surtout si l'homme est âgé (tableau VIII.13). Cette tendance n'est en fait pas propre à la polygamie mais correspond plus généralement à un déplacement du marché matrimonial des hommes âgés vers les femmes veuves et divorcées, tandis que l'accès aux femmes célibataires tend à être réservé aux hommes jeunes. L'accès différentiel aux femmes célibataires avec l'âge de l'homme s'est ainsi très nettement amplifié : alors que les unions des hommes de moins de 30 ans ont été conclues deux fois plus souvent avec une femme célibataire que celles des hommes plus âgés avant 1970 (67 % contre 34 %) ; elles le sont 5 fois plus souvent dans la période récente (76 % contre 14 %).

**Tableau VIII.13. Proportion (%) des mariages conclus avec une femme célibataire selon la situation matrimoniale et l'âge de l'homme au moment de l'union, par promotion de mariages**

(Mariages des hommes enquêtés, enquête biographique, Sirao et Kwara)

Situation de l'homme au moment du mariage	Période du mariage			
	Avant 1970		Depuis 1970	
	Proportion (%)	Effectifs	Proportion (%)	Effectifs
<i>Situation matrimoniale</i>				
Célibataire	74	110	81	124
Veuf, divorcé	53	17	48	44
Monogame	42	52	33	76
Polygame	26	19	23	13
<i>Âge au mariage</i>				
Ensemble des unions				
moins de 20 ans	71	34	95	38
20-25 ans	77	74	75	91
25-29 ans	47	43	64	56
30-39 ans	39	33	21	39
40 ans et plus	21	14	6	33
Unions polygamiques				
moins de 30 ans	56	36	60	40
30-39 ans	26	23	14	29
40 ans et plus	8	12	0	20

On voit ainsi se mettre en place une dissociation croissante des marchés matrimoniaux où se recrutent, selon leur âge, les épouses des hommes, ou, en d'autres termes, une redéfinition de la distribution des femmes associant plus étroitement les caractéristiques des deux conjoints. Derrière l'inertie apparente de la pratique polygamique, des changements plus qualitatifs s'opèrent dans le sens d'une harmonisation plus importante des partenaires conjugaux.

L'évolution du marché matrimonial de la polygamie est bien sûr concomitante de celle de la primonuptialité. Si, comme on l'observe, les hommes célibataires se marient non seulement plus jeunes mais aussi de plus en plus souvent avec des femmes célibataires, alors l'alimentation du marché matrimonial de la polygamie (ou plus généralement des hommes non célibataires) en femmes célibataires diminue forcément et la pratique polygamique ne peut se maintenir qu'au prix d'un recours croissant aux femmes veuves et divorcées. Le développement de la mobilité féminine apparaît alors comme une autre composante de cet ensemble de transformation. Il convient maintenant de l'étudier.

## CHAPITRE IX

---

### LE DIVORCE

Alors qu'elles contrôlent étroitement la constitution des couples (comme en attestent l'autorité des familles dans la décision de l'union, la durée des procédures matrimoniales, les négociations et les prestations qui s'y rapportent), les sociétés africaines connaissent paradoxalement des taux de divorce<sup>1</sup> élevés. Au Cameroun et au Ghana, par exemple, 25 % et 42 % des premiers mariages féminins se terminent par un divorce (avant 35 ans d'union et en l'absence de rupture par décès du conjoint) (Ilinigumugabo et Randriambanona, 1988). Au Togo, au Sénégal et au Ghana, les séparations touchent plus d'un dixième des premiers mariages féminins avant 5 ans, plus d'un cinquième avant 10 ans et plus d'un quart avant 15 ans (Locoh et Thiriati, 1995 ; Lo Ndiaye, 1985 ; Ilinigumugabo et Randriambanona, 1988 ; Amoateng et Heaton, 1989). En Mauritanie, 31 % des premiers mariages féminins saisis par l'enquête nationale sur la fécondité avaient été rompus par divorce (Igneongba, 1992) ; chez les Dogon de Boni, au Mali, on en comptait 35 % (Brown, 1993). D'une manière générale, les données convergent pour rendre compte d'une instabilité matrimoniale élevée (le divorce touchant souvent plus du quart, voire plus du tiers, des unions) et relativement précoce en Afrique de l'Ouest, les unions étant plus stables en Afrique de l'Est (Kaufmann *et al.*, 1988).

Cette fragilité des unions ne semble pas nouvelle. Comme le soulignent Thérèse Locoh et Marie-Paule Thiriati (1995), elle apparaît plutôt comme "*un élément structurel des systèmes matrimoniaux africains*" qui renvoie à "*l'évolution du statut féminin au cours du cycle de vie*". Après avoir respecté, via le mariage, les engagements pris par sa famille, la femme acquiert une certaine autonomie dont elle pourra user, le cas échéant, pour abrégier une situation conjugale insatisfaisante et épouser, plus facilement, un homme de son choix.

Ce moyen d'émancipation, les femmes bwa sont réputées en faire un usage particulièrement intense. Jean Gallais (1964, p. 341) cite le cas d'une femme boo "*qui a eu 6 maris en un an*" et d'une autre qui "*en a possédé 18 successivement*". Paul Guebbardt (1911, p. 133) note qu'"*autant qu'elle le peut, la femme bobo essaye*

---

<sup>1</sup> Comme je l'ai déjà annoncé, j'utilise le terme de divorce dans une acceptation large, pour désigner toute rupture d'union non attribuable au décès du conjoint.

par des fuites continues d'échapper à son sort". Le vocabulaire utilisé par Jean Capron (1988) pour décrire la mobilité conjugale est éloquent : "vagabondage conjugal féminin", "errance matrimoniale", "femmes fugueuses", "femmes évadées", "hyperpolyandrie diachronique", etc. Anne Retel-Laurentin (1979) signale également l'importance de la mobilité conjugale dans son étude consacrée à l'infécondité des populations bwa installées dans la boucle de la Volta Noire au Burkina Faso. Cette mobilité serait même un élément fondateur du statut de la femme si l'on en croit les propos relevés par Luc Thoré (1964) lors de l'interrogation d'une femme boo du Burkina-Faso convoquée au tribunal coutumier après avoir quitté son époux : "Il n'est pas digne d'une femme bobo de n'avoir qu'un seul mari".

Faut-il alors en déduire, qu'en matière conjugale, les femmes bwa sont d'incessantes migrantes ? Si cette situation est fréquente dans la boucle de la Volta Noire, étroitement associée à l'infécondité pathologique qui y sévit<sup>2</sup>, elle ne prédomine certainement pas dans le reste du pays boo. En fait, les "femmes qui se promènent" (selon la formulation de mon interprète) ne représentent que des cas marginaux (en terme statistique mais aussi sur le plan social, ces femmes ne bénéficiant d'aucune considération ; je n'en ai rencontré aucune lors de mon enquête). Cependant, comme tout phénomène spectaculaire, elles retiennent l'attention et déterminent les représentations qu'en a la population et que celle-ci transmet aux chercheurs... Jean Capron reconnaît lui-même le décalage existant entre les discours et les faits (même s'il ne résiste pas complètement à la tentation d'interpréter ce décalage comme l'expression d'une diminution de la mobilité féminine) en constatant que 70 % des femmes qu'il a enquêtées dans les années cinquante (dans les villages de Tominian, Bénéna et Tioutiou) n'avaient connu aucun divorce et que 16 % seulement avaient conclu plus de deux mariages : "la stabilité conjugale féminine se révèle aujourd'hui, sinon très forte, du moins plus répandue que ne le laisserait supposer l'image, complaisamment véhiculée par l'opinion publique masculine, de la femme inconstante" (Capron, 1988, p. 170). À Sirao et Kwara, on a des indicateurs du même ordre : 75 % des femmes n'ont vécu aucun divorce et 11 % ont contracté plus de deux mariages. Il convient donc de dénoncer ce stéréotype de la femme volage outrageusement attribué aux femmes bwa !

Les divorces sont cependant assez faciles chez les Bwa. Les prestations matrimoniales pour épouser une femme célibataire étant modestes (et inexistantes en cas de remariage féminin), elles n'imposent pas réellement de contraintes matérielles aux ruptures, et ce d'autant moins que la demande de leur remboursement est jugée indécente et rarement entreprise. Ainsi, le départ d'une épouse n'impose pas d'importantes renégociations quant au montant du dédommagement, ni d'efforts particuliers de la part du nouvel époux ou des parents

<sup>2</sup> D'après l'étude d'Anne Retel-Laurentin (1979, p. 25), 62 % des femmes âgées de 30 à 49 ans ayant eu une fécondité régulière avaient connu une situation matrimoniale stable contre 23 % parmi les femmes souffrant de stérilité primaire (les cas d'infécondité secondaire présentant des niveaux de stabilité matrimoniale intermédiaires).

de la femme pour le réunir. De plus, aucune procédure ne marque la reconnaissance du divorce : celui-ci est constaté quand la femme s'installe auprès d'un autre homme ou retourne durablement dans sa famille. Le coût des ruptures d'unions est plutôt d'ordre social : les relations inter-lignagères sont affaiblies, sinon compromises, si l'union se solde par un échec, et des tentatives de réconciliation sont généralement engagées par le lignage de l'époux avant que la rupture soit entérinée<sup>3</sup>. Par ailleurs il est socialement inadmissible qu'un homme prenne la femme d'un lignage allié, une telle union est source de conflits durables entre les deux parties. Enfin, en cas de divorce, la femme est tenue de se remarier dans un autre village. Ainsi, si le divorce apparaît assez facile du point de vue matériel et procédurier, il est cependant entravé par les pressions familiales et les contraintes liées au remariage.

L'évolution et les facteurs du divorce seront principalement analysés sur les mariages conclus avec des femmes célibataires<sup>4</sup>. Les changements dans la vie des couples sont, en effet, à rechercher d'abord au niveau de ces unions qui ouvrent l'itinéraire conjugal des femmes et sont aussi celles où s'exerce le contrôle matrimonial des familles. Par ailleurs, ces unions ont l'avantage de renvoyer à des caractéristiques individuelles assez homogènes : l'âge au premier mariage des femmes est peu dispersé et la durée de l'union rend ainsi corrélativement assez bien compte de l'âge de la femme. Les remariages féminins regroupent en revanche des situations bien plus diverses (âge à l'union, situation matrimoniale antérieure, rang de l'union, etc.) et cette hétérogénéité, conjuguée au nombre restreint d'observations, ne permettra qu'une analyse sommaire de la divortialité sur cet ensemble.

Les analyses portent ici sur deux ensembles de mariages : ceux des hommes et ceux des femmes enquêtés au titre de résident. Les divorces s'accompagnant en principe de la migration de l'épouse vers un autre village, les divorces saisis auprès des hommes et des femmes se rapportent (sauf exception<sup>5</sup>) à des mariages différents. Le rapprochement des indicateurs établis sur ces deux ensembles d'unions ne peut donc pas être assimilé aux résultats d'une double collecte. Leur convergence apparaît à plus forte raison comme un signe particulièrement probant de la validité des données. En revanche, des différences entre les deux types d'indicateurs peuvent résulter non seulement d'une omission différentielle des unions rompues entre les hommes et les femmes, mais aussi, compte tenu des petits effectifs, du fait que les unions des uns ne correspondent pas à celles des autres.

<sup>3</sup> Souvent la femme insatisfaite dans son mariage retournera d'abord auprès des siens et un médiateur sera envoyé par la famille de l'époux pour s'excuser des griefs qui lui sont faits, la femme retournera alors auprès de son époux. Ces retours sont autant d'avertissements et de signes d'une détérioration de l'union. Il peut toutefois y en avoir plusieurs avant que la femme ne s'engage auprès d'un autre homme ou refuse de retourner auprès de son époux.

<sup>4</sup> On a exclu 4 histoires matrimoniales masculines et 11 féminines, parce que leur enregistrement (complétude ou datation) n'a pas été jugé satisfaisant. Le nombre d'histoires matrimoniales traitées est ainsi de 309 pour les femmes (soit 452 unions) et de 267 pour les hommes (455 unions).

<sup>5</sup> Au total, 6 ruptures d'union dont les partenaires résidaient au village ont été relevées par l'enquête : il s'agit, dans 4 cas, de couples qui se sont reconstitués après un divorce et, pour les deux autres cas, de situations conflictuelles où la femme a épousé un autre homme du village.

L'analyse est menée à partir des indicateurs de la table de divortialité : probabilités de rupture et fréquence des mariages échappant au divorce, en l'absence de décès du conjoint, selon la durée écoulée depuis le début de l'union<sup>6</sup>.

## I. DIVORTIALITÉ DES MARIAGES CONCLUS AVEC UNE FEMME CÉLIBATAIRE

### 1. Une nette augmentation des divorces

Les deux séries de données convergent pour situer l'intensité de la divortialité à 27 % (figure IX.1, annexe 30), ceci en négligeant les ruptures après 30 ans d'union. Le risque de divorce est maximum au cours des 4 années suivant le mariage, il diminue alors nettement et poursuit un mouvement de baisse marqué de fluctuations. Le calendrier de la divortialité se caractérise ainsi par une forte concentration des ruptures dans les premières années de mariage : la moitié des divorces surviennent avant le quatrième anniversaire de mariage et trois sur quatre avant le dixième ; les unions rompues par divorce représentent alors respectivement 13 % et 20 % des mariages conclus avec des femmes célibataires. Ces niveaux de divortialité sont comparables à ceux d'autres populations de la région ouest-africaine, notamment du Togo (Locoh et Thiriart, 1995) et du Sénégal (Lo Ndiaye, 1985). Dans ces deux pays comme dans la population étudiée, une union sur cinq est rompue par divorce avant 10 ans de mariage et environ une sur quatre au bout de 15 années. Les premiers mariages féminins sont donc fragiles, mais pas plus qu'ailleurs...

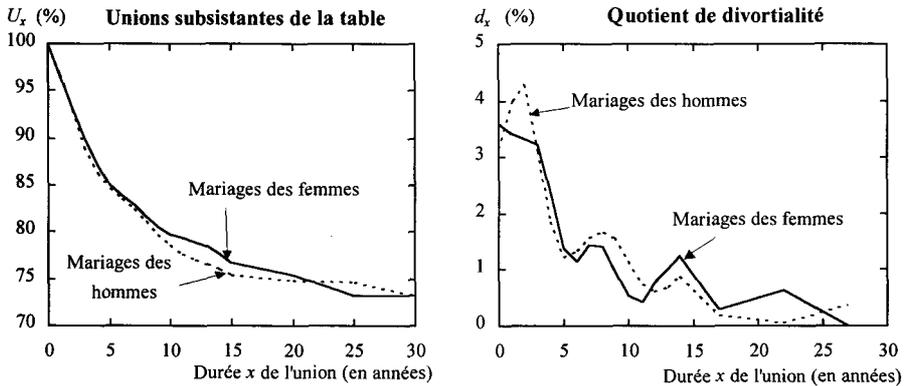
La divortialité s'est développée. Elle est quasiment deux fois plus forte pour les mariages conclus depuis 1970 que pour ceux contractés auparavant (figure IX.2, annexe 31). On compte ainsi une rupture pour cinq mariages avant le quatrième anniversaire sur la période récente contre une sur dix auparavant. Cette hausse de l'instabilité des premiers mariages féminins ne traduit pas seulement une

---

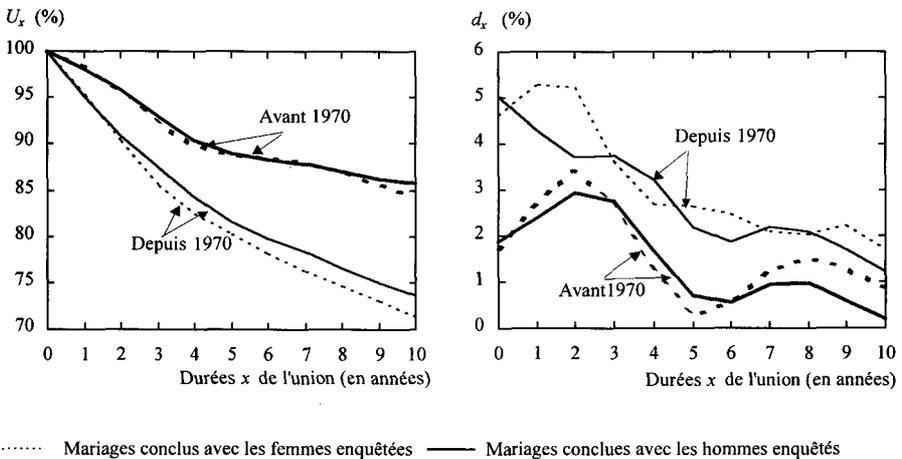
<sup>6</sup> Les tables proposées ont été tirées des données observées en 3 étapes :

- a) calcul des quotients par durée annuelle (en différence de millésimes) jusqu'à 15 ans et par durée quinquennale de mariage ensuite, sur les unions ayant totalement vécu, au moment de l'enquête, la durée d'exposition au risque de divorcer considérée, et déduction de la série des unions subsistantes associée,
- b) calcul des unions subsistantes de la table aux durées de mariage exactes par interpolation linéaire sur la série précédemment obtenue,
- c) lissage de la série des unions subsistantes aux durées exactes par moyenne mobile sur 3 ans et déduction des séries de quotients et de divorces associées.

intensification du divorce au cours des premières années de mariages, elle est intervenue quelle que soit la durée d'union : les courbes des probabilités de rupture établies sur les deux promotions de mariages sont décalées mais parallèles, leur profil ne s'est pas sensiblement modifié.



**Figure IX.1. Divortialité des mariages conclus avec des femmes célibataires. Unions subsistantes de la table ( $U_x$ ) et quotient ( $d_x$ ) annuel de divortialité selon la durée de l'union (Enquête biographique, séries lissées)**



**Figure IX.2. Évolution de la divortialité. Unions subsistantes de la table ( $U_x$ ) et quotient ( $d_x$ ) annuel de divortialité selon la durée de l'union et la période du mariage. Mariages conclus avec des femmes célibataires (Enquête biographique, séries lissées)**

## 2. L'infécondité est-elle réellement un déterminant majeur du divorce ?

L'infécondité (ou la sous-fécondité) est très généralement considérée comme un facteur essentiel de l'instabilité des unions en Afrique. La procréation est la vocation première d'une union et toute femme cherche avant tout à être mère. L'attente prolongée de la première naissance, voire celle du deuxième enfant, les décès répétés d'enfants, en compromettant l'objectif de fécondité, peuvent décourager la femme et l'inciter à tenter sa chance ailleurs. *"Prouver sa fécondité avec un autre partenaire (est un) objectif considéré par la plupart des femmes comme beaucoup plus important que celui de préserver une union inféconde"* (Locoh et Thiriati, 1993). Cette observation concernant les femmes togolaises est certainement valable pour la plupart des populations de la région. Si l'infécondité (ou la sous-fécondité) est un facteur de déstabilisation du mariage, réciproquement, la naissance d'un enfant peut contribuer à stabiliser une union, qui, autrement, aurait été rompue (Pison, 1988). Au Togo, les unions infécondes apparaissent deux fois plus fragiles dans les trois premières années de mariage que celles qui ont donné lieu à une naissance vivante (Locoh et Thiriati, 1995). Au Sénégal, Lo Ndiaye (1985) constate de même que les divorces sont deux fois plus fréquents dans les 5 premières années d'union parmi les femmes qui n'ont pas eu d'enfant dans les 5 années suivant leur premier mariage que parmi celles qui ont été fécondes.

J'ai moi aussi rencontré des femmes qui, éprouvées par l'attente prolongée d'une naissance, d'un deuxième enfant, ou encore par des fausses-couches ou par le décès répété de leurs enfants, ont quitté leur conjoint et essayé de réaliser ailleurs leur maternité ; les échecs de fécondité de ces femmes ont indubitablement fragilisé leur vie matrimoniale. Mais quand on constate par ailleurs le niveau très faible de l'infécondité (3 % seulement des enquêtées âgées de 25 ans et plus n'ont eu aucune naissance vivante, 93 % des femmes ont eu une naissance vivante au moins dans les 4 années suivant celle de leur premier mariage) et la forte représentation des divorces dans les toutes premières années suivant le mariage (40 % des divorces surviennent au cours des deux premières années de mariage), on peut se demander si l'infécondité constitue réellement un déterminant majeur de la mobilité matrimoniale des femmes...

Si l'on compare la fréquence des divorces survenus avant le début de l'année du 5<sup>e</sup> anniversaire de mariage selon le niveau de fécondité de l'union atteint à cette date (tableau IX.1), on a bien l'impression que les mariages inféconds sont plus fragiles : la moitié des unions infécondes se sont soldées par un divorce contre 20 % de celles qui ont produit une naissance vivante et 3 % seulement de celles qui en ont produit au moins deux au cours des 5 premières années de mariage. Mais cette

comparaison est biaisée ; les unions infécondes sélectionnent des unions de courte durée (45 % d'entre elles ont été rompues avant la 3<sup>e</sup> année, contre 11 % des mariages ayant produit 1 naissance vivante et 1 % des mariages avec 2 naissances) et n'ont donc pas connu une durée d'exposition au risque de fécondité comparable à celle des mariages féconds : on ne mesure pas seulement l'influence de l'infécondité sur le divorce mais aussi celle d'une rupture sur la fécondité de l'union. Le calcul de la fréquence des divorces en fonction, non plus de la fécondité de l'union, mais de celle de la femme (tableau IX.1), relativise nettement l'idée d'une association forte entre infécondité et divortialité : les femmes qui n'ont pas eu d'enfant au cours des 4 années suivant la sortie du célibat n'ont pas quitté leur premier époux plus souvent que les femmes fécondes sur la même période (17 % de divorce avant l'année du 5<sup>e</sup> anniversaire de mariage pour les premières et 15 % pour les secondes).

**Tableau IX.1. Issue, après 5 ans, des premiers mariages féminins selon le nombre de naissances de l'union et la parité de la femme à cette date**

(Femmes enquêtées dont l'histoire matrimoniale et génésique a été enregistrée de manière satisfaisante, premiers mariages conclus 5 ans au moins avant l'année de l'enquête, enquête biographique)

Issue de l'union *	Nombres de naissances vivantes dans l'union *			Parité totale de la femme *		
	0	1	2 et plus	0	1	2 et plus
Divorce	52	20	3	17	23	9
Veuvage	6	1	1	11	1	1
En cours	42	79	96	72	76	90
Total	100	100	100	100	100	100
<i>Effectifs</i>	<i>31</i>	<i>102</i>	<i>131</i>	<i>18</i>	<i>106</i>	<i>140</i>

\* au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du 5<sup>e</sup> anniversaire de mariage.

Les probabilités de rupture au cours d'une année selon la fécondité et la survie des enfants au début de cette année en question n'apportent pas non plus d'arguments convaincants à l'existence d'un effet décisif de la fécondité de l'union sur sa stabilité (tableau IX.2) : les écarts ne vont pas toujours dans le sens attendu et sont rarement très importants. Au total si on oppose les unions subsistantes de deux promotions fictives de mariages, l'une qui a connu une histoire génésique satisfaisante (au moins un enfant survivant au début de l'année des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années d'union et au moins deux enfants survivants aux durées ultérieures) et l'autre non (aucun enfant survivant au début de l'année du 2<sup>e</sup>, du 3<sup>e</sup> et du 4<sup>e</sup> anniversaire de mariage et au plus un enfant survivant au début des années suivantes), on ne relève qu'une différence modeste : 13 % de divorces au bout de 5 ans de mariage et 20 % avant 10 ans pour les histoires génésiques satisfaisantes, 16 % et 24 % pour les autres (figure IX.3). Certes ces données ne sont certainement pas idéales pour tester de telles différences : elles s'appuient sur des effectifs peu importants et des erreurs

dans la datation de l'histoire génésique peuvent biaiser les indicateurs. Une tendance à la surestimation de l'intervalle protogénésique conduirait ainsi à une sous-estimation de l'écart entre les quotients de divortialité selon la fécondité de l'union pour les premières années de mariage. Toutefois si la fécondité a un effet majeur sur la stabilité des couples, ces indicateurs devraient suffire à le faire apparaître...

**Tableau IX.2. Probabilité (%) de divorcer dans l'année selon la fécondité de l'union au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du x<sup>e</sup> anniversaire de mariage**

(Premiers mariages des femmes enquêtées dont l'histoire matrimoniale et génésique a été enregistrée de manière satisfaisante, enquête biographique)

Anniversaire de mariage <i>x</i>	Fécondité de l'union					
	Nombre de naissances vivantes			Nombre d'enfants survivants		
	0	1	0	1	moins de 2	2 et plus
1	3,6 (274)	(7,1) (14)	3,6 (277)	(9,1) (11)		
2	6,0 (167)	5,6 (107)	6,8 (190)	3,6 (84)		
3	3,4 (59)	4,2 (191)	3,4 (90)	4,4 (160)	4,2 (239)	(0,0) (11)
4	(4,0) (25)	2,0 (203)	4,2 (48)	1,7 (180)	2,1 (191)	2,7 (37)
5	(6,3) (16)	0,0 (201)	3,3 (30)	0,0 (187)	0,7 (155)	0,0 (62)
6	(0,0) (7)	2,0 (198)	(0,0) (19)	2,2 (186)	0,9 (107)	3,1 (98)
7			(0,0) (14)	(0,6) (178)	0,0 (74)	0,8 (118)
8					3,3 (60)	2,5 (120)
9					2,2 (45)	0,8 (123)
10					3,3 (30)	1,5 (131)

( ) : nombre d'unions subsistantes au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du x<sup>e</sup> anniversaire de mariage.

Les probabilités calculées sur un nombre d'observations inférieur à 30 ont été mises entre parenthèses.

### 3. Divorce, polygamie et âge au mariage : les couples les mieux appariés sont-ils les plus stables ?

L'émergence d'une plus grande conjugalité apparaît, on l'a vu, dans l'appariement des couples : les mariages des femmes célibataires se concluent de plus en plus rarement avec un homme âgé ou polygame. Ces différences dans l'appariement des couples jouent-elles sur leur stabilité ? Quelles sont les catégories qui contribuent le plus à l'essor des divorces ?

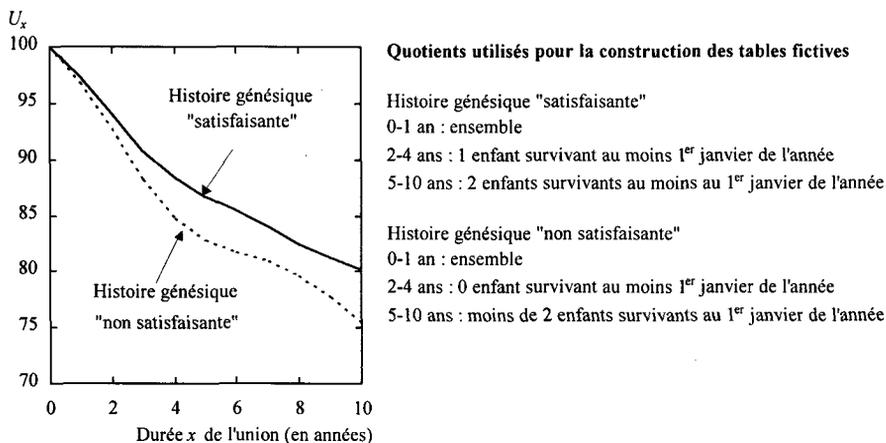
**Tableau IX.2. Probabilité (%) de divorcer dans l'année selon la fécondité de l'union  
au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du x<sup>e</sup> anniversaire de mariage**

(Premiers mariages des femmes enquêtées dont l'histoire matrimoniale et génésique a été enregistrée de manière satisfaisante, enquête biographique)

Anniversaire de mariage	Fécondité de l'union					
	Nombre de naissances vivantes		Nombre d'enfants survivants			
x	0	1 et plus	0	1 et plus	moins de 2	2 et plus
1	3,6 (274)	(7,1) (14)	3,6 (277)	(9,1) (11)		
2	6,0 (167)	5,6 (107)	6,8 (190)	3,6 (84)		
3	3,4 (59)	4,2 (191)	3,4 (90)	4,4 (160)	4,2 (239)	(0,0) (11)
4	(4,0) (25)	2,0 (203)	4,2 (48)	1,7 (180)	2,1 (191)	2,7 (37)
5	(6,3) (16)	0,0 (201)	3,3 (30)	0,0 (187)	0,7 (155)	0,0 (62)
6	(0,0) (7)	2,0 (198)	(0,0) (19)	2,2 (186)	0,9 (107)	3,1 (98)
7			(0,0) (14)	(0,6) (178)	0,0 (74)	0,8 (118)
8					3,3 (60)	2,5 (120)
9					2,2 (45)	0,8 (123)
10					3,3 (30)	1,5 (131)

( ) : nombre d'unions subsistantes au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du x<sup>e</sup> anniversaire de mariage.

Les probabilités calculées sur un nombre d'observations inférieur à 30 ont été mises entre parenthèses.



**Figure IX.3. Unions subsistantes ( $U_x$ ) de la table selon la fécondité de l'union**  
 (Tables fictives, interpolation et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions déduite des quotients, premiers mariages des femmes enquêtées dont l'histoire matrimoniale et génésique a été enregistrée de manière satisfaisante, enquête biographique)

Différents arguments vont dans le sens d'une plus grande fragilité des unions polygamiques. D'une part, étant fondée sur le partage des attentions de l'homme entre différentes épouses, la situation polygamique est, potentiellement, porteuse d'un traitement inégalitaire vis à vis de celles-ci et de relations de rivalité entre co-épouses. D'autre part, l'arrivée d'une nouvelle épouse peut être associée à une situation monogamique déjà précaire, l'homme prévenant, par un nouveau mariage, une situation hors-union imminente. Mais, par ailleurs, la situation polygamique permet une entraide et un partage du travail entre co-épouses et ainsi un allègement des contraintes domestiques féminines ; le statut de polygame peut aussi être le révélateur d'une situation économique plus aisée. Des conditions de vie plus confortables associées à la polygamie pourraient ainsi favoriser la stabilité des unions.

Au niveau collectif, on reconnaît très généralement que la polygamie et la mobilité matrimoniale des femmes sont des pratiques qui sont associées et se renforcent mutuellement (Locoh, 1984 ; Pison, 1988) : en leur permettant de retrouver rapidement un nouveau conjoint, la polygamie favorise le divorce et le remariage des femmes et, réciproquement, les femmes divorcées alimentent le marché de la polygamie. Les études démographiques consacrées à l'influence du

régime de l'union sur sa stabilité<sup>7</sup> sont plus rares et elles ne rendent pas compte d'une association systématique et unilinéaire entre polygamie et divorce. Au Nigéria (Gage-Brandon, 1992), les unions à 3 épouses et plus sont les plus fragiles et les mariages bigamiques sont les plus stables (les unions monogamiques présentant un niveau de divortialité intermédiaire). Au Togo, en milieu urbain (Locoh et Thiriati, 1995), les mariages à trois épouses et plus se distinguent, au contraire, par leur plus grande stabilité mais cette différence s'efface en milieu rural. Enfin, à Dakar (Bocquier et Nanitelamio, 1991), ce sont les unions débutant en situation de bigamie qui sont les plus fragiles, les mariages conclus avec un homme célibataire étant les plus stables (les autres unions occupant une position intermédiaire).

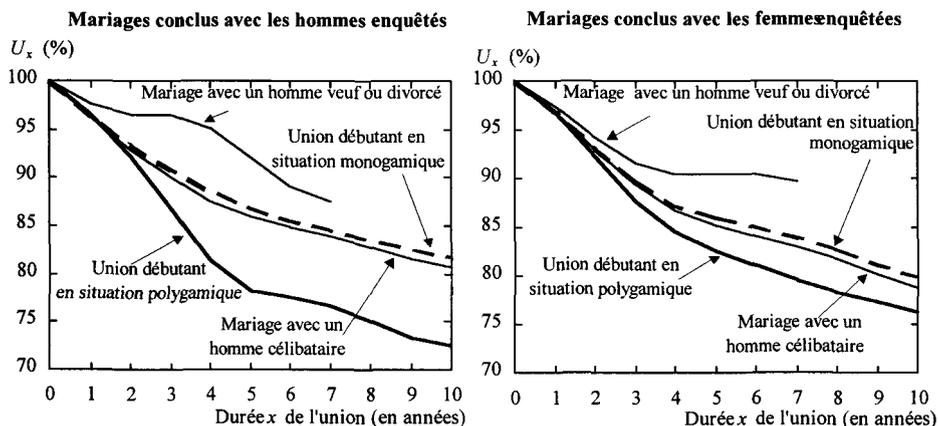
Dans les villages bwa, les premiers mariages féminins débutant en situation polygamique<sup>8</sup> semblent également plus fragiles (figure IX.4, annexe 32) : 27 % de divorces parmi les mariages des hommes dans les 10 premières années d'union contre 18 % pour les mariages débutant en situation monogamique, mais la différence n'est pas statistiquement significative. Parmi les unions débutant en situation monogamique, ce sont celles qui ont été conclues avec un homme veuf ou divorcé qui s'avèrent les plus stables. Serait-ce le signe d'une plus grande prévenance à l'égard de leurs épouses de la part de ces hommes qui, ayant connu un retour à la vie hors-union et, peut-être, des difficultés à retrouver une épouse, sont attentifs à éviter une récurrence de cette expérience inconfortable ?

Si on s'intéresse maintenant au risque de divorcer en fonction de la situation polygamique ou monogamique de l'union, non pas à la date du mariage mais à la durée à laquelle on mesure le risque, on retrouve la plus grande fragilité des couples polygamiques et tout particulièrement de ceux qui se sont constitué en situation de polygamie (figure IX.5, annexes 32 et 33). En fait, pour analyser les effets de la polygamie sur la stabilité des unions, il faudrait calculer les probabilités conditionnelles de rupture selon la situation initiale et le devenir de l'union, la durée écoulée depuis le début de l'union et depuis le changement d'état. Malheureusement les effectifs sont trop faibles pour permettre des traitements avec ce niveau de détail<sup>9</sup>.

<sup>7</sup> Popline ne mentionne, pour l'Afrique sub-saharienne, que 2 références seulement où les termes de "divorce" et de "polygamie" sont simultanément mentionnés parmi les "mots clés", les deux références étant du même auteur : Anastasia. Gage-Brandon. L'une correspond à sa thèse, non publiée (*Marriage Dissolution, Remarriage and Childbearing in West Africa : A Comparative study of Côte d'Ivoire, Ghana and Nigeria*, Doctor of Philosophy Dissertation, University of Pennsylvania, 1990) et l'autre à un article consacré au Nigéria et paru récemment (Gage-Brandon, 1992).

<sup>8</sup> Les premiers mariages féminins conclus avec un homme déjà polygame étant rares (8 cas sur 267 mariages conclus par les hommes enquêtés avec une femme célibataire et 10 cas parmi les 309 premiers mariages des femmes), on n'a pas introduit de distinction selon le nombre de coépouses.

<sup>9</sup> Malgré des passages fréquents d'un état à l'autre (un cinquième des unions initialement monogamiques sont en situation de polygamie à partir de 7 ans de mariage et 15 % à 20 % des mariages initialement polygamiques sont monogamiques à partir de la deuxième année de mariage), les catégories d'union en transition regroupent, au mieux, une vingtaine d'observations.



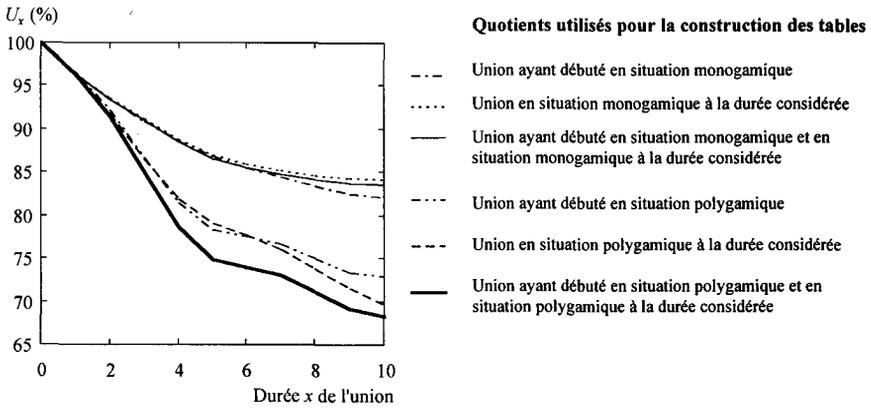
**Figure IX.4. Unions subsistantes de la table ( $U_x$ ) selon la situation matrimoniale de l'homme au moment du mariage, unions conclues avec une femme célibataire**

(Mariages des hommes enquêtés et mariages des femmes enquêtées, interpolation et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions déduite des quotients, enquête biographique)

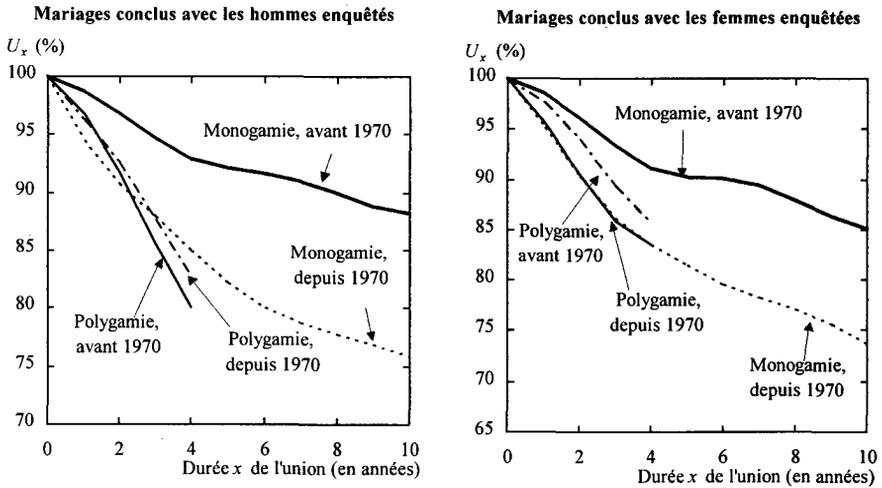
Si les premiers mariages féminins débutant en situation polygamique sont plus fragiles, ils deviennent cependant de plus en plus rares et n'expliquent donc pas la hausse de la divortialité. Celle-ci relève principalement des mariages monogamiques qui, sur la période récente, sont devenus deux fois plus fragiles (24 % de divorces contre 14 % parmi les mariages conclus avant 1970) (figure IX.6, annexe 34) et se sont finalement alignées sur le niveau de divortialité des unions polygamiques qui, lui, a peu changé. Ce sont donc les unions qui présentent *a priori* les indices de conjugalité les plus forts qui sont à l'origine du développement des divorces.

Le même constat s'impose si on s'intéresse à un autre indicateur de conjugalité, l'âge au mariage des hommes qui épousent les femmes célibataires (figure IX.7, annexe 35). En effet, l'essor des divorces concerne surtout les mariages conclus par des hommes jeunes (dont on a vu qu'ils étaient devenus plus fréquents parmi les premiers mariages féminins). Alors qu'ils se caractérisaient par une plus grande stabilité sur la période ancienne, ceux-ci sont, sur la période récente, tout autant sujets au divorce que les mariages engagés par des hommes plus âgés. Les critères de conjugalité, qui discriminaient des couples plus stables sur la période ancienne, ne jouent donc plus sur les mariages conclus à partir de 1970 : tous sont devenus également vulnérables au divorce.

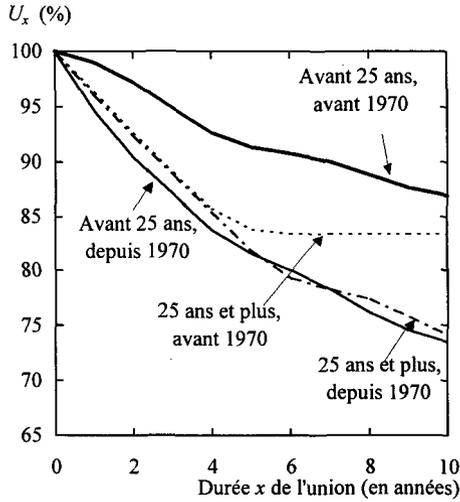
L'âge au mariage de la femme ne semble pas jouer sur la stabilité de l'union, les probabilités de divorce paraissent à peu près identiques, sur les deux périodes, pour les premiers mariages conclus avant ou après 18 ans (figure IX.8, annexe 36).



**Figure IX.5. Unions subsistantes de la table ( $U_x$ ) selon la situation, polygamique ou monogamique, de l'union**  
 (Mariages des hommes enquêtés conclus avec une femme célibataire, interpolation et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions déduite des quotients, enquête biographique)



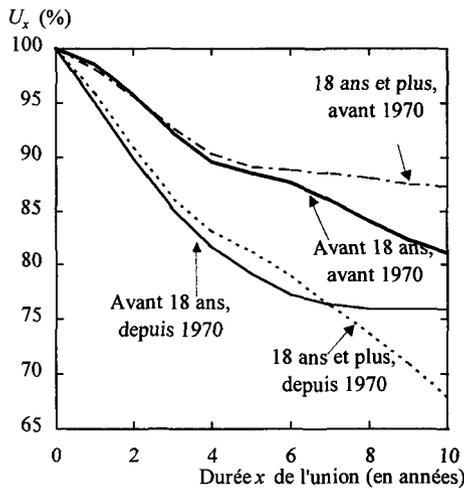
**Figure IX.6. Divortialité selon la situation, monogamique ou polygamique, au début de l'union et la période de l'union (avant ou depuis 1970).**  
**Unions subsistantes de la table ( $U_x$ )**  
 (Mariages conclus avec une femme célibataire, interpolation et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions déduite des quotients, enquête biographique)



**Figure IX.7. Divortialité des mariages conclus avec une femme célibataire, selon l'âge au mariage de l'homme et la période de l'union.**

**Unions subsistantes de la table ( $U_x$ )**

(Mariages des hommes enquêtés, interpolation et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions déduite des quotients, enquête biographique)



**Figure IX.8. Divortialité des premiers mariages féminins selon l'âge au mariage de la femme et la période de l'union. Unions subsistantes de la table ( $U_x$ )**

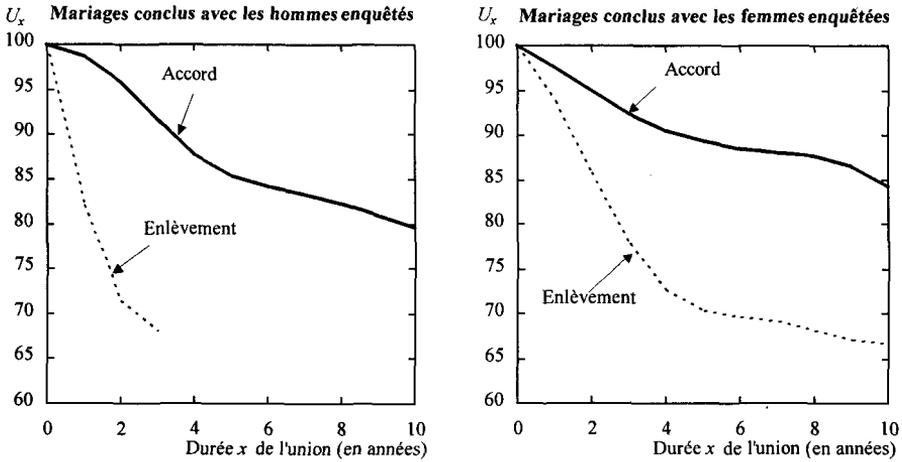
(Tables construites sur les mariages des femmes enquêtées, interpolation et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions déduite des quotients, enquête biographique)

#### 4. Les mariages traditionnels sont les plus stables

Les modalités de formation des couples constituent un autre angle d'approche de la relation conjugalité/divortialité, intégrant cette fois le rôle des contrôles familiaux sur la constitution, puis la stabilisation des unions. Les auteurs qui ont analysé le divorce selon le type d'union en Afrique sub-saharienne ont, à ma connaissance, tous constaté une vulnérabilité plus importante des mariages les moins intégrés aux cadres matrimoniaux réguliers (Quesnel et Vimard, 1988 ; Pilon, 1994 ; Gage-Brandon, 1993 ; Ndiaye *et al.*, 1991 ; Ilinigumugabo, 1989). L'encadrement et les pressions familiales pour faire perdurer l'union en cas de conflit entre les conjoints seront d'autant plus importants que le mariage est porteur d'enjeu et d'alliance entre les deux lignages et a fait l'objet d'une procédure de reconnaissance traditionnelle. À l'inverse, les partenaires d'une union conclue en marge des cadres réguliers bénéficieront bien moins souvent d'un soutien de la part des réseaux familiaux et communautaires en cas de conflit conjugal, cela d'autant plus que leur mariage n'aura pas toujours été reconnu à part entière par la collectivité. Au contraire, il n'est pas exclu que les familles exercent parfois des pressions pour favoriser l'échec d'un mariage dont elles n'ont pas voulu.

Les Bwa ne dérogent pas à ce schéma. Le contrôle familial de l'union est associé à une plus grande stabilité du couple quel que soit le critère pris en considération : le mode d'accès à l'épouse (figure IX.9, annexe 37), l'initiative de l'union (figure IX.10, annexe 38) ou la durée du processus (figure IX.11, annexe 39). Ainsi la divortialité varie du simple au double (pour les mariages des femmes) ou au triple (pour les mariages des hommes) entre les mariages ayant fait l'objet d'un accord et ceux qui font suite à un enlèvement. Les mariages initiés par les intéressés ont un risque de rupture d'environ 50 % supérieur aux unions initiées par les familles. L'écart est du même ordre entre les mariages dont le processus a duré moins d'un an et les autres (pour les risques de ruptures avant 5 ans) mais il s'atténue quand on adopte un critère de distinction plus large (procédure ayant duré plus ou moins de 2 ans).

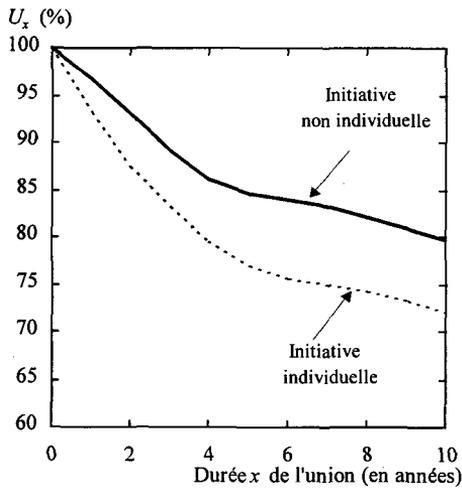
Ces différences s'expriment essentiellement au cours des premières années suivant le mariage et s'estompent ensuite. Au bout de quatre ans, les unions peu intégrées aux cadres matrimoniaux traditionnels ne sont pas exposées à un risque de divorce plus élevé que celui des unions présentant une légitimité sociale plus importante : s'ils ont tenu 3 ans, ces couples ont autant de chance que les autres d'échapper au divorce.



**Figure IX.9. Divortialité des mariages selon le mode d'accès à l'épouse : processus débutant par l'accord de la famille de la femme ou enlèvement.**

**Unions subsistantes de la table ( $U_x$ )**

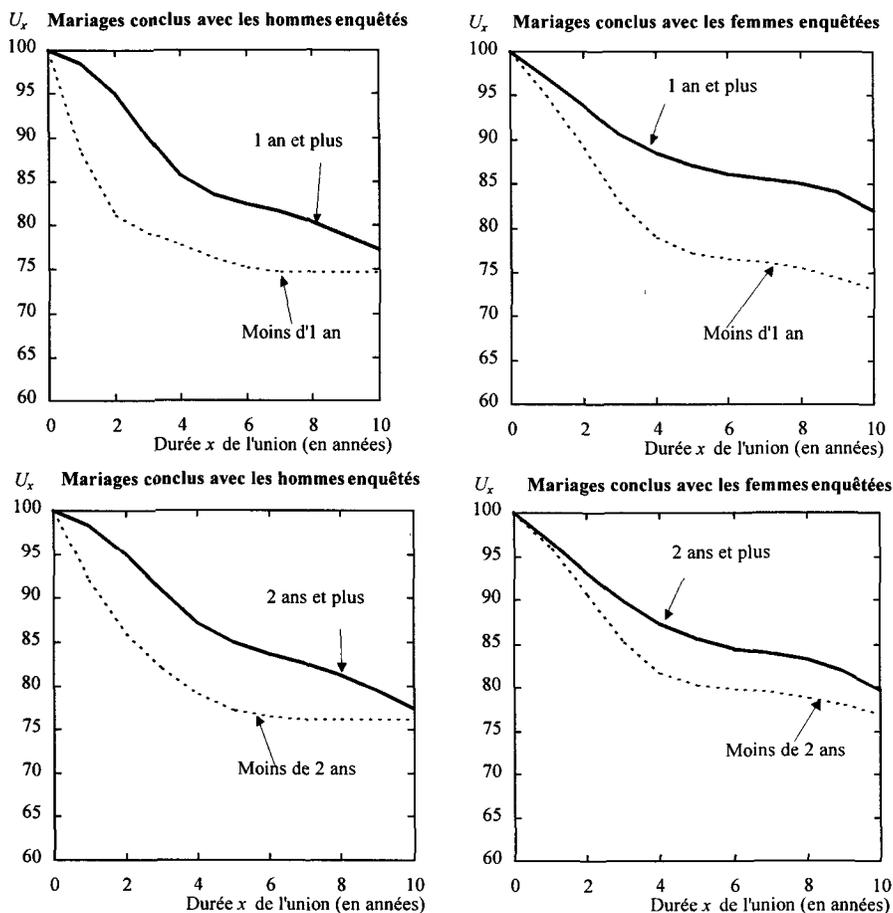
(Mariages conclus avec une femme célibataire, tables construites sur les mariages des hommes enquêtés et sur les mariages des femmes enquêtées, interpolation et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions déduite des quotients, enquête biographique, Kwara)



**Figure IX.10. Divortialité selon l'initiative (individuelle ou non) de l'union.**

**Unions subsistantes de la table ( $U_x$ )**

(Mariages conclus avec une femme célibataire, tables construites sur les mariages des hommes enquêtés, interpolation et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions déduite des quotients, enquête biographique, Kwara)



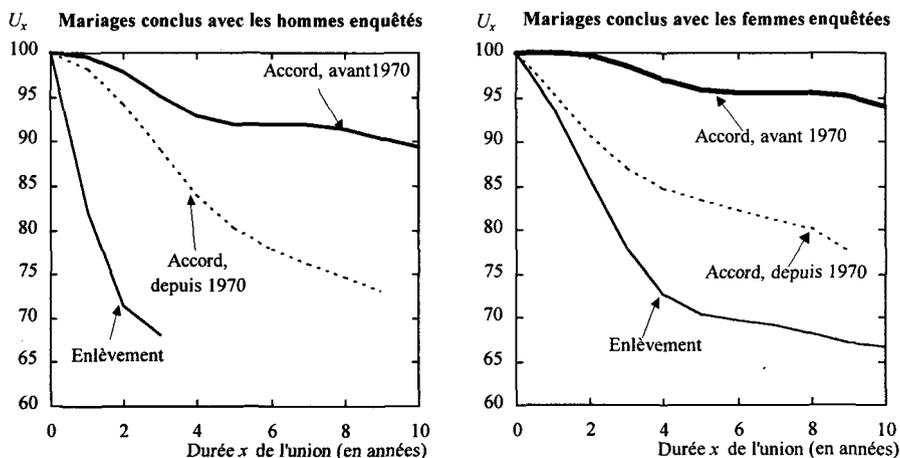
**Figure IX.11. Divortialité selon la durée du processus matrimonial (moins d'un 1 an ou au moins 1 an ; moins de 2 ans ou au moins 2 ans).**

#### Unions subsistantes de la table

(Mariages conclus avec une femme célibataire, tables construites sur les mariages des hommes enquêtés et sur les mariages des femmes enquêtées, interpolation et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions déduite des quotients, enquête biographique, Kwara)

L'augmentation de la divortialité ne relève cependant pas seulement du développement des unions conclues en marge des cadres réguliers qui, même sur la période récente, restent minoritaires. Elle traduit avant tout une fragilité croissante des mariages gérés par les familles (figure IX.12, annexe 37) : le risque de rupture des mariages faisant suite à une procédure d'accord a quasiment triplé (mais il reste inférieur à celui des unions après enlèvement).

On est tenté de voir, dans l'essor des divorces, une autre expression de la place reconnue aux individus dans la définition de leur vie conjugale. Mais la rupture est-elle toujours signe d'émancipation ? Qui en décide et pour quel motif ?



**Figure IX.12. Évolution de la divortialité selon que le processus débute avec l'accord de la famille de la femme ou par un enlèvement.**

**Unions subsistantes de la table ( $U_x$ )**

(Mariages conclus avec une femme célibataire, tables construites sur les mariages des hommes enquêtés et sur les mariages des femmes enquêtées, interpolation et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions déduite des quotients, enquête biographique, Kwara)

## 5. Qui décide du divorce et pourquoi ?

L'enquête biographique de Kwara permet de se faire une idée sur l'initiative et les motifs des divorce, enregistrés auprès des intéressés à partir de questions ouvertes<sup>10</sup>. Une idée seulement car ces informations portent sur de petits effectifs et restent grossières. D'une part, elles correspondent à des appréciations personnelles sur un sujet particulièrement sensible à la reformulation. D'autre part les questions ouvertes sont mal adaptées à l'évaluation du poids des différents facteurs associés à la rupture. De plus, l'initiative du divorce mériterait d'être abordée dans une perspective relationnelle plus large que celle du couple : d'autres intervenants que les intéressés peuvent plus ou moins intensément participer à la décision de la rupture.

<sup>10</sup> Il a été demandé à l'enquêté de préciser d'une part si c'était lui ou son conjoint qui avait décidé la rupture, et d'autre part quel en avait été le motif.

Telle qu'exprimée par les enquêtés des deux sexes, l'initiative de la rupture est essentiellement (8 fois sur 10) du ressort des femmes (tableau IX.3). Chez les Bwa, ce phénomène (très répandu par ailleurs dans le monde) est à mettre en relation avec la règle de résidence virilocale et les caractéristiques de la vie matrimoniale propres aux hommes. La virilocalité fait que tout divorce est associé à une migration de l'épouse (son départ du domicile conjugal) : il est donc signifié par un acte de l'épouse tandis que le mari, lui, se trouve et reste chez lui. De plus si ce départ peut être sollicité par l'époux, la démarche apparaît cependant inconsiderée : le retour à une vie hors-union constitue une situation très inconfortable que tout homme cherche à éviter et il semblerait d'autant plus incongru à un monogame de renvoyer son épouse qu'elle ne l'empêche pas de conclure une nouvelle union. Bien sûr, l'homme peut contribuer à la détérioration de l'union (en négligeant par exemple une épouse au profit de l'autre) et, en laissant la situation se dégrader, participer implicitement (par défaut) à la rupture mais ce n'est que dans de rares cas qu'il se résoudra à un renvoi explicite de l'épouse que l'on ne manquerait pas de lui reprocher. Pour la femme la situation est toute autre : d'une part l'accès à un nouvel époux suppose une séparation du précédent et, d'autre part le divorce ne menace pas sa vie matrimoniale puisqu'elle retrouvera toujours dans les meilleurs délais un nouveau conjoint. Parce qu'elle est nécessaire à son départ, que les contraintes de sa vie matrimoniale diffèrent de celles de son conjoint et qu'il est mal venu que celui-ci exprime son renvoi, la femme apparaît (et se définit elle-même) presque toujours comme l'instigatrice de la rupture.

**Tableau IX.3. Répartition (%) des divorces selon l'initiative (homme ou femme) de la rupture. Divorces des mariages conclus avec une femme célibataire**

(Kwara, enquête biographique)

Initiative du divorce	Divorces des femmes enquêtées	Divorces des hommes enquêtés
Homme	13	17
Femme	87	83
Ensemble	100	100
<i>Nombre de réponses données</i>	31	30
<i>Nombre de non réponses</i>	3	0

Les motifs d'ordre économique tels que le défaut de participation du mari aux besoins matériels de l'épouse et des enfants n'interviennent pas dans les motifs de rupture déclarés par les enquêtés alors qu'ils constituent la principale cause citée dans d'autres populations africaines (Le Cour-Grandmaison, 1971, Loco et Thiriat, 1995 ; Rivière, 1990 ; Thore, 1964 ; Quesnel et Vimard, 1988). Cela tient au fait que la femme ne dépend pas personnellement de son époux pour sa subsistance mais

plutôt du responsable du groupe domestique auquel appartient le couple. L'entrée en union de l'homme n'engendre pas immédiatement, en effet, la création d'une unité économique autonome et le plus souvent le responsable économique sera ainsi un père ou un frère de l'époux, du moins pendant les premières années qui suivent le mariage et qui sont aussi celles où se concentrent les divorces. L'organisation collective de la consommation (les femmes mariées assurant à tour de rôle la préparation des repas pour l'ensemble du groupe domestique) prévient en outre le traitement inégalitaire entre les femmes du groupe domestique. La scolarisation des enfants étant rare, sa prise en charge matérielle n'intervient pas non plus comme facteur de discorde d'ordre économique. L'organisation familiale et le mode de vie de la population sont ainsi très probablement à l'origine de l'absence de divorce attribué à une déficience masculine dans l'entretien matériel de l'épouse et de ses enfants. Les divorces attribués à la migration prolongée du mari relèvent peut-être en partie d'un tel motif mais ils n'ont pas été définis comme tels.

Les motifs de rupture déclarés s'organisent pour l'essentiel en quelques catégories (tableau IX.4). Les trois quarts des déclarations des femmes se distribuent en quatre types de motifs : la migration du conjoint, l'intervention de la famille de l'épouse, l'infécondité de l'union et des problèmes au sein du couple. Les trois premières causes ressortent aussi très nettement des déclarations des hommes qui évoquent en outre les conflits liés à une situation polygamique et les ruptures attribuées à la conduite immorale de l'épouse.

Les problèmes de fécondité et les problèmes relationnels au sein du couple ne sont pas aux premiers rangs des causes citées. L'infécondité est invoquée dans 15 % des cas, par les hommes comme par les femmes. Elle affecte surtout les mariages entre célibataires et les divorces survenus à partir de la 4<sup>e</sup> année de mariage. Les problèmes relationnels sont évoqués par les femmes une fois sur 6, une fois sur 5 si l'on prend en considération les divorces attribués aux problèmes de la vie polygamique et une fois sur 4 si on y ajoute les ruptures que les femmes ont justifiées en disant qu'elles n'ont jamais voulu épouser ce conjoint. La mésentente entre conjoints et les conflits associés à la polygamie sont également cités par les hommes dans un cinquième des cas. S'y ajoutent les motifs liés à la moralité de l'épouse (infidélité 3 fois sur 5) cités près d'une fois sur cinq<sup>11</sup>.

---

<sup>11</sup> Cette cause est associée à une rupture d'initiative féminine dans la moitié des cas ce qui laisse à penser que certains hommes s'y sont référés pour expliquer le départ de l'épouse par son tempérament en éludant la question des facteurs contextuels qui ont entraîné la rupture.

**Tableau IX.4. Distribution des divorces selon le motif déclaré**  
(Divorces des mariages conclus avec une femme célibataire, Kwara, enquête biographique)

Réponses des femmes à propos de leur divorce

Motif de la rupture	Ensemble	Initiative du divorce		Situation matrimoniale de l'homme		Accès à la femme		Durée de l'union		Période de l'union	
		Homme	Femme	Célibataire	Non célibataire	Accord	Enlèvement	Moins de 4 ans	4 ans et plus	Avant 1970	Depuis 1970
Migration de l'homme	8	2	6	7	1	6	2	3	5	1	7
Épouse retirée par sa famille	4	0	4	2	2	1	3	4	0	0	4
Problèmes entre les conjoints	4	1	3	3	1	3	1	4	0	2	2
Moralité de la femme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fécondité de l'union	4	0	4	3	1	1	3	1	3	4	0
Polygamie	1	0	1	0	1	0	1	1	0	1	0
Autres, dont :	5	0	5	2	3	0	5	4	1	3	2
- problèmes entre la femme et ses beaux-parents	1		1	1	0		1	1	0	1	0
- n'a jamais voulu de ce conjoint	2		2	0	2		2	1	1	1	1
<i>Nombre de cas informés</i>	26	3	23	17	9	11	15	17	9	11	15
<i>Nombre de cas non informés</i>	7	1	4	5	2	6	1	3	4	4	3

## Suite du tableau IX.4.

Réponses des hommes à propos de leur divorce

Motif de la rupture	Ensemble	Initiative du divorce		Situation matrimoniale de l'homme		Accès à la femme		Durée de l'union		Période de l'union	
		Homme	Femme	Célibataire	Non célibataire	Accord	Enlèvement	Moins de 4 ans	4 ans et plus	Avant 1970	Depuis 1970
Migration de l'homme	5	0	5	5	0	3	2	4	1	0	5
Épouse retirée par sa famille	6	0	6	3	3	4	2	4	2	1	5
Problèmes entre les conjoints	1	0	1	1	0	1	0	1	0	0	1
Moralité de la femme	6	3	3	3	3	5	1	5	1	1	5
Fécondité de l'union	4	1	3	4	0	3	1	1	3	1	3
Polygamie	4	1	3	2	2	4	0	2	2	2	2
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Nombre de cas informés</i>	26	5	21	18	8	20	6	17	9	5	21
<i>Nombre de cas non informés</i>	4	0	4	4	0	1	3	4	0	0	4

En fait, ce sont les ruptures attribuées à la migration de l'époux et à l'intervention de la famille de la fille qui retiennent l'attention : elles sont aux premiers rangs des causes de rupture sur la période récente alors qu'elles n'étaient quasiment jamais citées pour les mariages conclus avant 1970.

L'augmentation des ruptures dues à la migration est à rapporter au développement des migrations masculines de travail. Il est jugé normal qu'un homme qui prolonge une migration plus d'une saison vienne chercher son épouse ou lui demande de le rejoindre. Si la migration se poursuit sans que des signes réguliers de l'époux légitiment sa prolongation, elle apparaît comme l'expression d'un désintérêt, voire d'un désengagement de l'homme à l'égard de son épouse. On dit qu'il est souhaitable que la femme ait la patience d'attendre son époux pendant 2 ans, mais personne ne fera reproche de son départ à une femme que son mari a délaissé au village.

Les divorces attribués au retrait de l'épouse par sa famille interviennent surtout les 3 premières années du mariage. Lorsqu'il concerne une union conclue à la suite d'un enlèvement, ce retrait résulte toujours du refus initial de l'union par la famille de la femme : le divorce traduit ici l'intervention de l'autorité familiale pour annuler une union dont elle n'a pas contrôlé la constitution. Mais il arrive aussi que des familles interviennent sur des mariages qui ont fait l'objet d'un accord initial entre alliés. Ces divorces correspondent parfois (2 cas sur 5) à un conflit ultérieur au mariage ou à un grief fait à l'époux. Mais ils semblent plus souvent relever de conflits internes à la famille de l'épouse ou à celle de l'époux. Ainsi, dans 2 cas, la femme a été élevée hors de son lignage paternel et ce sont les personnes qui s'en sont occupées qui l'ont accordée en mariage ; le père de l'épouse, dont l'autorité a été exclue de la décision de l'union, l'a exercée en annulant, par le retrait de sa fille, la décision matrimoniale prise par d'autres à sa place. Dans le dernier cas enregistré, c'est le responsable familial de l'homme qui aurait demandé un retrait de la femme à la famille de celle-ci, pour sanctionner son dépendant en le privant de son épouse et ainsi réaffirmer son autorité. Conclure et rompre une union apparaissent, dans ces cas conflictuels, comme des moyens d'affirmer ou de rediscuter l'autorité de chacun ; les problèmes associés au couple n'ont alors rien à voir avec l'issue de l'union : le divorce est ici un instrument dont l'utilisation, la logique et la finalité échappent aux intéressés.

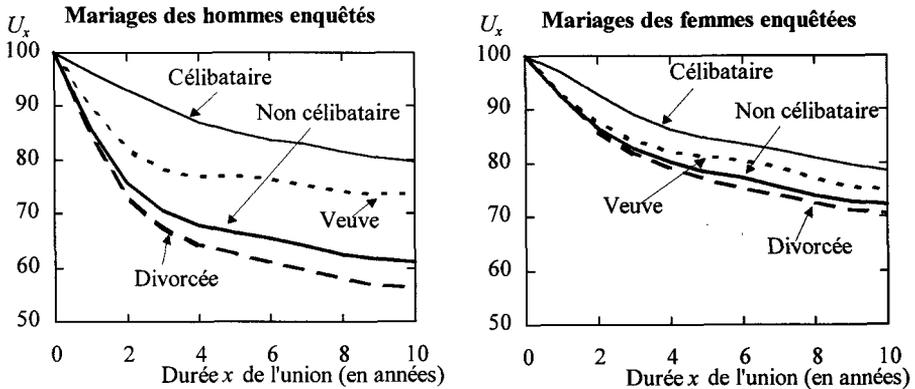
Finalement on voit qu'il serait bien hasardeux d'interpréter l'augmentation de la divortialité comme l'expression d'une émancipation individuelle (en particulier des femmes). Les deux motifs qui s'affirment sur la période récente s'inscrivent précisément en rupture avec l'expression d'une volonté individuelle. Cela de manière explicite pour les ruptures imposées par les familles (par le retrait de leur fille) pour invalider des unions dont la constitution a échappé à leur autorité. Les divorces attribués aux migrations masculines prolongées, autre cause nouvelle de rupture, ne semblent pas non plus réductibles à des choix individuels : bien que l'initiative en soit généralement attribuée à l'épouse, ces divorces résultent sans doute davantage

du développement des migrations masculines que de leur contestation croissante de la part des femmes.

## II. DIVORTIALITÉ DES MARIAGES CONCLUS AVEC UNE FEMME NON CÉLIBATAIRE

### 1. Priorité aux données masculines

Alors que les données collectées auprès des hommes et des femmes aboutissaient à des indicateurs de divortialité tout à fait comparables pour les unions conclues avec une femme célibataire, tel n'est plus le cas quand on s'intéresse aux remariages féminins. La comparaison des tables de divortialité selon la situation matrimoniale de la femme au moment de l'union en fournit une première illustration (figure IX.13, annexe 40).



**Figure IX.13. Unions subsistantes de la table ( $U_x$ ) selon la situation matrimoniale de la femme au moment du mariage**

(Tables construites sur les mariages des hommes enquêtés et sur les mariages des femmes enquêtées, interpolation et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions déduite des quotients, enquête biographique)

Si l'on se rapporte aux données recueillies auprès des hommes, les remariages féminins apparaissent nettement plus fragiles que les unions conclues avec une femme célibataire, en particulier s'ils font suite à un divorce de la femme : un tiers

des mariages conclus avec une femme divorcée ont été rompus avant le 3<sup>e</sup> anniversaire de mariage et près de la moitié au bout de 10 ans contre, respectivement, 10 % et 20 % pour les mariages avec une femme célibataire. Les indicateurs établis à partir des mariages déclarés par les femmes ne contredisent pas ce schéma mais les différences sont ici négligeables : la fréquence des divorces survenus avant le 10<sup>e</sup> anniversaire de mariage se situe entre 20 % et 30 % selon la situation matrimoniale de la femme. Les informations recueillies auprès des femmes suggèrent ainsi une divortialité des remariages féminins nettement plus faible que celle des hommes : 1 rupture sur 7 mariages contre 1 sur 4 au cours des deux premières années d'union, 4 contre 3 sur 10 avant le 10<sup>e</sup> anniversaire de mariage ; l'écart est plus marqué encore sur les mariages faisant suite à un divorce de la femme.

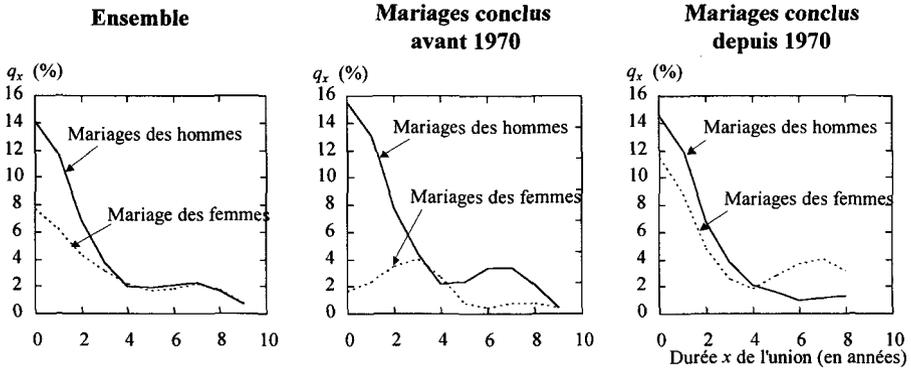
Cette divergence correspond vraisemblablement<sup>12</sup> à une sous-estimation de la divortialité des mariages des femmes enquêtées à laquelle on peut envisager deux origines : l'omission par les femmes des unions qui, rapidement interrompues, ne comptent pas<sup>13</sup> et l'inadaptation de l'enquête à saisir les femmes les plus mobiles.

L'hypothèse d'une omission des unions de courte durée par les femmes est clairement confortée par les données. La comparaison des quotients annuels de divortialité déduits des informations recueillies auprès des hommes et des femmes (figure IX.14) montre en effet que la divergence porte exclusivement sur les premières années qui suivent le mariage, l'écart est maximal au cours de la première année de mariage et se resserre ensuite pour disparaître à partir de la quatrième année. De plus, si on distingue les mariages selon leur ancienneté, il apparaît que ces omissions concernent essentiellement les unions conclus avant 1970 alors que, sur la période récente, les indicateurs déduits des données collectées auprès des femmes sont proches de ceux des hommes.

---

<sup>12</sup> L'hypothèse alternative selon laquelle les hommes se seraient inventés des unions me semble moins crédible.

<sup>13</sup> Ce schéma d'omission différentielle selon le sexe est plausible. Un remariage de courte durée, en particulier s'il n'a pas été fécond, compte probablement peu pour une femme : il s'agit d'une parenthèse dans sa vie matrimoniale qu'elle a pu, sinon oublier, du moins négliger dans sa déclaration. En revanche un mariage, même de courte durée, a procuré à l'homme une épouse supplémentaire qui a enrichi, ne serait-ce que momentanément, sa vie matrimoniale ; il est sans doute plus rare qu'il l'oublie ou cherche à l'occulter.



**Figure IX.14. Comparaison des quotients de divortialité ( $q_x$ ) calculés sur les mariages des hommes et des femmes enquêtés, selon la période du mariage. Mariages conclus avec une femme non célibataire**

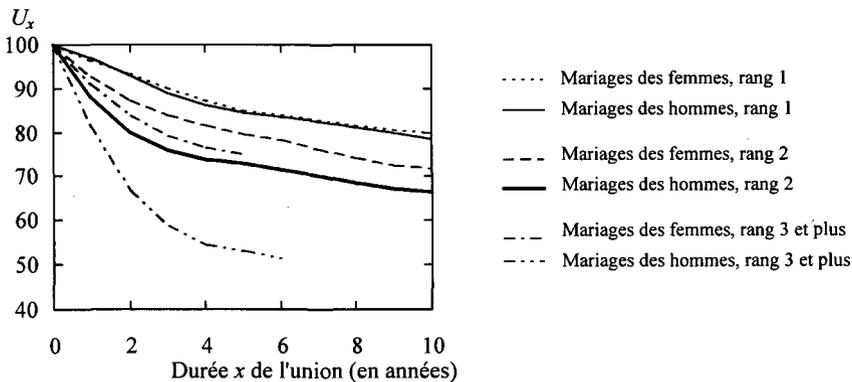
(Après interpolation et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions subsistantes, enquête biographique)

Toutefois, il est possible que la plus forte divortialité observée à partir des données masculines ne relève pas seulement d'omissions féminines mais aussi d'un phénomène de sélection par l'enquête des femmes les moins mobiles. En effet, la mobilité conjugale des femmes étant associée à une mobilité résidentielle, les femmes dont l'itinéraire matrimonial est particulièrement instable sont difficiles à atteindre ; si elles ne sont pas (ou peu) représentées parmi les enquêtées, un certain nombre d'unions particulièrement fragiles seront exclues de l'observation et le niveau de la divortialité ainsi établi sera sous-estimé. En revanche, certaines des unions de ces femmes seront répertoriées parmi les mariages des hommes enquêtés et contribueront ici au niveau de divortialité observé. La distribution des mariages selon le rang de l'union de la femme (tableau IX.5) laisse à penser qu'un tel facteur est présent. En effet, alors que le rang des mariages des femmes enquêtées ne dépasse jamais 4, on trouve mention par les hommes de 3 mariages conclus avec des femmes ayant antérieurement contracté une dizaine d'unions. On compte aussi une douzaine de mariages conclus avec une femme non célibataire dont le nombre d'unions antérieures n'a pu être précisé par l'homme ; il est probable que ces mariages sont au moins de rang 3 et concernent peut-être aussi, pour certains d'entre eux, des femmes particulièrement mobiles. Ces unions, conclues avec une femme dont le rang de l'union n'a pu être précisé ou dépasse 10, se sont toutes soldées par un divorce et ceci le plus souvent dans d'assez brefs délais (au cours des 2 premières années de mariage 8 fois sur 10). Or il est clair que si l'on comptait, parmi les enquêtées, 2 ou 3 femmes aux itinéraires matrimoniaux particulièrement chargés, le niveau de la divortialité déduit des données féminines s'en trouverait augmenté.

**Tableau IX.5. Distribution des unions selon le rang de mariage de la femme**  
(Remariages des femmes enquêtées et mariages conclus par les hommes enquêtés avec une femme non célibataire, enquête biographique)

Rang de mariage de la femme	Mariages des femmes enquêtées	Mariages des hommes enquêtés
2	99	126
3	35	35
4	9	12
10 et plus	-	3
Remariage sans précision	-	12
Total	143	188

L'intervention de ce facteur sélectif est également suggéré par la comparaison des risques de rupture selon le rang d'union de la femme (figure IX.15). L'écart entre les indicateurs masculins et féminins augmente avec le rang de mariage : inexistant pour les mariages conclus avec une femme célibataire, il s'affirme, mais avec une ampleur modérée, sur les mariages de rang 2 et devient substantiel pour les unions de rang 3 et plus. On a ainsi l'impression que les mariages féminins se distinguent des unions masculines par une exclusion, croissante avec le rang, des mariages les plus fragiles ; autrement dit par une sélection des enquêtées par exclusion de femmes dont l'itinéraire matrimonial est particulièrement instable (et dont la représentation augmente avec le rang de l'union).



**Figure IX.15. Divortialité selon le rang de mariage de la femme : comparaison des indicateurs calculés sur les mariages des hommes et des femmes enquêtés.**

Unions subsistantes de la table ( $U_x$ )

(Après interpolation et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions déduite des quotients, enquête biographique)

Il convient donc, une fois de plus, de privilégier les données collectées auprès des hommes.

## 2. Une divortialité forte et stable

Avec l'accroissement des divorces des premiers mariages féminins, les remariages des femmes deviennent plus nombreux. En touchant davantage de femmes et en signifiant peut-être pour un plus grand nombre d'entre elles le début d'une vie matrimoniale *choisie*, les unions conclues avec des femmes non célibataires sont-elles plus stables ? Ou sont-elles au contraire, comme les mariages des femmes célibataires, de plus en plus fragiles ?

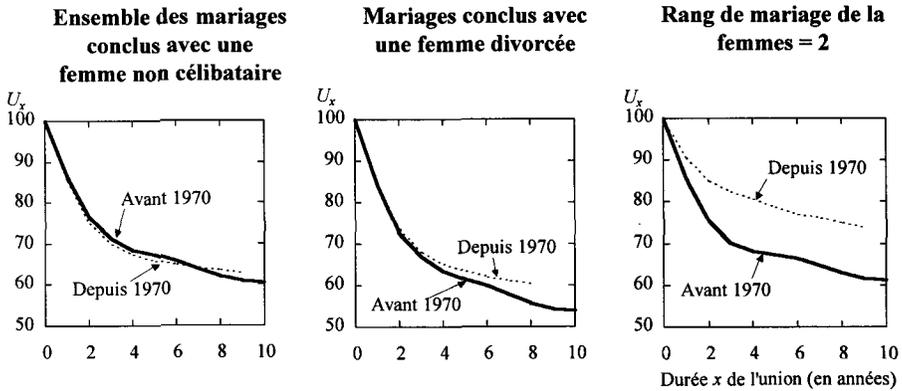
Les remariages des femmes sont nettement plus fragiles que leurs premiers mariages mais leur divortialité n'a pas augmenté entre les deux périodes (figure IX.16, annexe 41). Au contraire les unions de rang 2 (c'est-à-dire les *premiers* remariages féminins) semblent connaître un certain repli qui rapproche leurs indicateurs de ceux des premiers mariages. L'augmentation de la divortialité des mariages de rang 1 et la baisse de celles des rangs 2 traduisent probablement un même phénomène, l'extension et par là même l'hétérogénéisation des femmes qui engagent un second mariage : en devenant plus courantes et sans doute plus faciles, les ruptures de premiers mariages deviennent le fait d'un ensemble plus diversifié de femmes et sélectionnent sans doute moins qu'auparavant les femmes les plus instables<sup>14</sup>.

## 3. Une instabilité qui augmente avec la polygamie et l'âge de l'homme

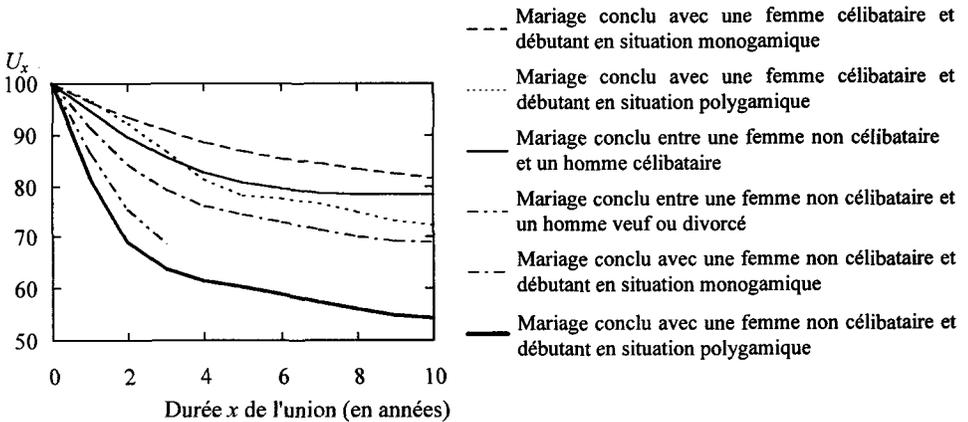
Les mariages conclus avec une femme non célibataire sont, comme les premiers mariages féminins, plus stable lorsqu'ils débutent en situation monogamique (figure IX.17, annexe 42) ou sont conclus avec un homme jeune (figure IX.18, annexe 43) : sur 10 mariages monogamiques ou conclus avec un homme de moins de 30 ans, sept perdurent au bout de 10 ans contre cinq pour les unions débutant en situation polygamique ou avec un homme âgé de 30 ans au moins.

---

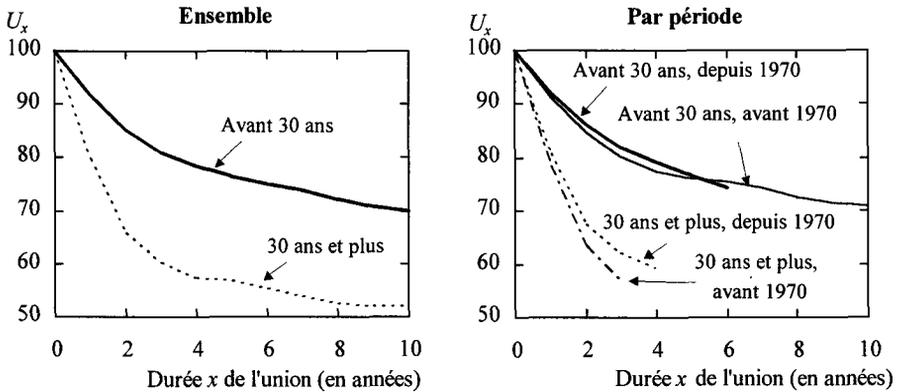
<sup>14</sup> La même tendance se dessine si on s'intéresse seulement aux deuxièmes mariages des femmes conclus suite à un divorce.



**Figure IX.16. Évolution de la divortialité des mariages conclus avec une femme non célibataire. Unions subsistantes de la table ( $U_x$ ) selon la période du mariage. Mariages des hommes enquêtés**  
 (Après interpolation et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions déduite des quotients, enquête biographique)



**Figure IX.17. Unions subsistantes de la table ( $U_x$ ) selon la situation matrimoniale de l'homme et de la femme au moment du mariage. Mariages des hommes enquêtés**  
 (Après interpolation et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions déduite des quotients, enquête biographique)



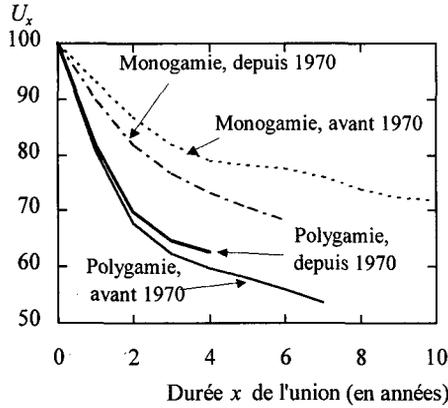
**Figure IX.18. Divortialité des mariages conclus avec une femme non célibataire, selon l'âge au mariage de l'homme et la période de l'union.**

**Mariages des hommes enquêtés. Unions subsistantes de la table ( $U_x$ )**

(Après interpolation et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions déduite des quotients, enquête biographique)

La situation matrimoniale de la femme et celle de l'homme jouent donc conjointement sur la stabilité de l'union et ce sont ainsi les premiers mariages féminins débutant en situation monogamique qui sont les plus stables tandis que les remariages féminins débutant en situation polygamique sont les plus sujets à divorce (près d'un divorce pour deux mariages avant la dixième année contre un sur cinq).

La prise en compte du régime matrimonial ou de l'âge de l'homme au début de l'union ne modifie pas sensiblement l'impression de stabilité de la divortialité des remariages féminins qui se dégageait des données d'ensemble (figures IX.18 et IX.19, annexes 43 et 44). Les mariages ayant débuté en situation polygamique ou avec un homme de 30 ans au moins s'avèrent également instables sur les deux périodes considérées. L'appariement conjugal (la situation monogamique et l'écart d'âge restreint entre conjoint associé aux mariages conclus avec des hommes jeunes) définit donc un cadre stabilisateur des remariages féminins, qui perdure sur la période récente (alors que les premiers mariages féminins sont de plus en plus fragiles).



**Figure IX.19. Évolution de la divortialité selon la situation, monogamie ou polygamie, au début de l'union. Mariages conclus par les hommes enquêtés avec une femme non célibataire. Unions subsistantes de la table ( $U_x$ )**  
(Après interpolation et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions déduite des quotients, enquête biographique)

\* \*  
\*

En définitive, les changements en œuvre dans la constitution des couples ont des effets complexes, et qui sont loin d'être équivoques, sur la divortialité. Conjointement à l'assouplissement des cadres traditionnels d'entrée en union, les couples sont devenus plus instables et les deux phénomènes sont certainement en synergie : l'allègement des procédures matrimoniales autorise une plus grande tolérance dans la remise en question d'une union et, réciproquement, l'exigence d'un processus matrimonial long et fourni perd de sa légitimité s'il ne garantit pas la stabilité de l'union. Mais on se méprendrait en assimilant l'essor des divorces à un mouvement d'émancipation individuelle : sur la période récente ceux-ci relèvent bien souvent d'une intervention des familles décidées à invalider des unions qu'elles n'ont pas décidées, ou encore de migrations masculines prolongées vécues comme un abandon par la femme.

## CONCLUSION DE LA QUATRIÈME PARTIE

Alors que les changements dans la constitution des couples laissent entrevoir le développement d'un espace de conjugalité, l'analyse de la dynamique conjugale elle-même apporte une réponse bien plus nuancée à cette question. Certaines évolutions vont bien dans le sens attendu. La raréfaction des mariages conclus par des hommes âgés ou déjà mariés avec une femme célibataire atteste ainsi d'une évolution du partenariat conjugal dans le sens d'un meilleur appariement des conjoints. L'essor des divorces qui touche les premiers mariages féminins pourrait également traduire de nouvelles attentes de la part des individus à l'égard de la vie conjugale, attentes dont l'insatisfaction produirait des remises en question plus fréquentes. La relative stabilisation des deuxièmes mariages des femmes (qui relèvent généralement du choix des femmes elles-mêmes) va bien dans ce sens.

Mais quand on constate par ailleurs que la polygamie n'a pas régressé, que les divorces attribués à des problèmes relationnels entre conjoints sont minoritaires et que les interventions des familles et les migrations masculines sont devenues les principaux motifs de rupture déclarés, alors il faut bien reconnaître que la construction de l'espace conjugal, si elle existe, n'en est qu'à ses débuts.



CINQUIÈME PARTIE

---

# LES STRUCTURES FAMILIALES

L'identification des changements familiaux associés à l'adoption de nouveaux comportements de fécondité amène logiquement à s'intéresser d'abord à l'unité de reproduction biologique, le couple. Cette "famille" élémentaire fût au centre des parties précédentes, consacrées aux pratiques matrimoniales. Une autre entité familiale occupe, à l'évidence, une place déterminante dans l'adoption de nouveaux objectifs de reproduction : l'unité économique. C'est là que les coûts des enfants et, plus généralement, les contraintes de la croissance naturelle sont à gérer quotidiennement, sur les plans matériel et relationnel. C'est dans cet espace que se joue la prise de conscience d'un coût excessif des enfants, élément dont on sait qu'il fut de première importance, dans de nombreuses sociétés, pour l'adoption de comportements de limitation des naissances par les couples (Locoh et Hertrich, 1994). La configuration de l'unité familiale compte certainement pour beaucoup dans cette prise de conscience parentale. On conçoit que les parents ne distinguent pas le coût (ou le surcoût) de leurs enfants quand ceux-ci sont pris en charge au sein d'une communauté élargie. En revanche un recentrage de l'unité domestique sur le couple met les parents en position de responsables vis à vis de leurs enfants et favorise ainsi l'émergence d'une réflexion sur leur descendance.

Une telle tendance est-elle engagée chez les Bwa ? Elle serait conforme à la perception des intéressés et à la description ethnologique qui opposent l'éclatement familial d'aujourd'hui à un modèle lignager ancien. Cependant, la croissance naturelle, dont on a vu l'ampleur en cette période de transition, pourrait jouer, à l'inverse, dans le sens d'un élargissement des unités familiales.

Ces deux scénarios seront débattus (chapitre XI) en analysant l'évolution des groupes domestiques sur la période intercensitaire 1976-1988 et en démêlant le rôle tenu par les différentes composantes de leur dynamique : le mouvement naturel, les migrations et les processus de segmentation. Au préalable (chapitre X), le groupe domestique sera décrit dans sa configuration actuelle et situé par rapport à trois autres unités familiales : le groupe de parenté que constitue le lignage, l'unité résidentielle que constitue le ménage, et le groupe de reproduction que représente l'unité nucléaire.

## CHAPITRE X

---

# LE GROUPE DOMESTIQUE AUJOURD'HUI

## I. QUELLE FAMILLE ?

### 1. Désignations et définitions des unités familiales : diversité et confusion

La définition des unités familiales fait généralement intervenir trois principaux types de critères (Pina Cabral, 1989 ; Gruenais, 1981a ; Netting *et al.*, 1984) : le *critère de parenté* signifiant la nature des relations (de filiation et d'alliance) attendues entre les membres du groupe, le *critère de résidence* définissant le partage d'un même espace comme facteur d'appartenance au groupe, et le *critère économique* faisant intervenir le partage des activités ou des ressources dans la délimitation de l'unité familiale.

Ces critères fournissent, chacun, un éclairage particulier, et souvent partiel, sur une réalité familiale complexe et variée. Il n'y a pas de raison de supposer, *a priori*, qu'ils renvoient à un même groupement familial<sup>1</sup>. Pourtant, la plupart des définitions font intervenir simultanément plusieurs de ces critères. Ainsi la définition du ménage lors des recensements et enquêtes fait appel au critère résidentiel mais aussi, régulièrement, à l'existence d'un centre décisionnel, d'un espace de consommation et de commensalité, voire à une configuration familiale donnée (la famille nucléaire). Selon Daniel Sala-Diakanda (1988, p. 524-252), "*la définition 'moyenne' qui ressort des enquêtes et des recensements réalisés en Afrique est que le ménage est un ensemble constitué par un petit groupe de personnes apparentées ou non qui reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne (le chef de ménage), vivent*

---

<sup>1</sup> Marc-Éric Gruenais (1981) l'a bien montré avec l'exemple de trois quartiers mossi : selon le critère (résidentiel, économique ou de parenté) pris en considération, le nombre d'unités familiales variait entre 14 et 25. L'organisation domestique des Bwa nous fournira, dans les pages suivantes, un autre démenti de la correspondance entre ces différents critères.

*dans un même logement, prennent souvent leurs repas en commun et subviennent en commun aux dépenses courantes*<sup>2</sup>.

Ce présupposé d'une correspondance entre différents critères est préjudiciable à la fois à l'analyse et à l'observation (Pilon et Hertrich, 1995). Il évacue en effet toute possibilité d'analyse des combinaisons (correspondances et dissociations) effectives entre des groupes (résidentiel, économique, de parenté) potentiellement différents, analyse dont on devine pourtant l'intérêt pour saisir les lieux d'articulation de la réalité familiale ainsi que les glissements, différenciations ou resserrements des espaces relationnels ou décisionnels associés à son évolution. L'observation se trouve, quant à elle, forcément compliquée si la confusion entre les différentes dimensions de la famille, postulée par la définition, n'est pas vérifiée dans la plupart des cas. L'enregistrement nécessite alors des choix quant au critère à privilégier, ce qui est source d'hétérogénéité dans le traitement des situations rencontrées par les enquêteurs et dans la nature de l'information disponible. Il y a fort à parier que, sur le terrain, l'enquêteur s'efforcera de faire correspondre les situations rencontrées aux modèles présentés quitte à reclasser, au besoin, certains individus d'une habitation à l'autre.

C'est probablement la stratégie qu'ont adoptée les agents du recensement national malien de 1987 en pays boo, où les unités résidentielles et économiques ne coïncident pas et où les membres d'une même cellule nucléaire ne partagent pas toujours la même habitation. Une comparaison entre les ménages recensés au village de Sirao et les unités résidentielles délimitées par un recensement local quelques mois plus tôt permet d'en juger (tableau X.1). On constate que certains types d'arrangements résidentiels, atypiques par rapport aux catégories annoncées par le recensement national, sont plus rares, voire disparaissent des statistiques nationales. Ainsi les ménages dirigés par une femme y sont près de deux fois moins nombreux que dans la réalité et les ménages ne réunissant que des hommes y sont quasiment absents. En revanche, la catégorie phare du ménage à base conjugale est gonflée, réunissant 83 % des ménages contre 58 % quand l'on s'en tient au seul critère résidentiel. Les ménages délimités par le recensement national sont moins

<sup>2</sup> Les définitions varient entre pays : *"dans les pays francophones on insiste spécialement sur la famille nucléaire, les critères d'unité de consommation ou de logement étant un peu moins fréquents. Dans les pays anglophones, au contraire, ce sont les unités de logement et de consommation qui sont préférées, l'unité de reproduction étant moins souvent choisie"* (Garenne, 1982, p. 10). Mais les définitions varient aussi au sein d'un même pays avec les recensements. Ainsi le recensement du Mali de 1976 mettait l'accent sur le critère conjugal tandis que celui de 1987 privilégiait le critère résidentiel. En 1976, le manuel de l'agent recenseur définissait le ménage en ces termes : *"C'est un groupe social constitué en général d'un homme, de son épouse ou de ses épouses, ainsi que de ses propres enfants et éventuels dépendants non mariés. Il est différent de la famille élargie. Il peut se réduire à une personne vivant seule ou avec ses enfants. [...]"* (République du Mali, 1976). En 1987, *"le ménage est un groupe d'individus apparentés ou non, vivant sous le même toit sous la responsabilité d'un chef de ménage dont l'autorité est reconnue par tous les membres. Le ménage ordinaire est constitué par un chef de ménage, son ou ses épouses, et leurs propres enfants non mariés, avec éventuellement d'autres membres de la famille ou de personnes sans lien de parenté. Il peut se réduire à une personne vivant seule ou avec ses enfants"* (République du Mali, 1986).

nombreux et de taille plus importante (5,4 contre 3,7 membres) que les logements occupés que j'ai identifiés deux mois plus tôt. Les unités de petite taille, qui correspondent justement à des structures atypiques, y sont plus rarement distingués (14 % de ménages à 1 ou 2 membres contre 34 % des logements).

**Tableau X.1. Comparaison des ménages identifiés par le recensement national d'avril 1987 aux unités résidentielles délimitées par le recensement local de février 1987. Village de Sirao (Mali)**

Indicateur	Ménages (avril 1987)	Unités résidentielles (février 1987)
<i>Répartition (%) de ménages selon la taille</i>		
1-2 personnes	14	34
3-4 personnes	31	32
5-7 personnes	34	31
8 personnes et plus	21	3
Total	100	100
Moyenne	5,4	3,7
<i>Répartition (%) des ménages selon le type</i>		
<i>Ménages dirigés par un homme</i>		
ménage à base conjugale	85	72
dont structure nucléaire <sup>1</sup>	49	44
structure étendue	34	14
ménage d'hommes	2	14
dont ménage de jeunes <sup>2</sup>	0	5
<i>Ménages dirigés par une femme</i>		
dont femme mariée	15	28
femme veuve ou divorcée	12	19
	3	9
<i>Total</i>	<i>100</i>	<i>100</i>
<i>Proportion (%) de célibataires recensés dans le logement de leurs parents (père ou mère)</i>	9	25
<i>Effectifs concernés :</i>		
- ménages	110	154
- population	599	569
1. Couple (éventuellement polygame) avec (éventuellement) enfants (célibataires).		
2. Célibataires, veufs ou divorcés partageant un logement.		

De toute évidence certains individus ont été enregistrés non pas à l'endroit où ils logent mais auprès d'une personne de référence : père ou mère pour les enfants, époux pour les femmes mariées<sup>3</sup>, fils ou frère pour les veuves ou isolées. Il apparaît d'ailleurs que la proportion de célibataires saisis par le recensement national dans un logement distinct de celui de leurs parents (père ou mère) est bien plus faible que

<sup>3</sup> On trouve ainsi dans les données du recensement national des ménages regroupant un polygame et ses épouses (8 % des ménages), ce qui est une situation impensable (sauf cas transitoire) chez les Bwa où l'on considère que toute femme (épouse ou mère) a droit de disposer d'un espace résidentiel propre.

celle qui a pu être observée lors du recensement local : 9 % contre 25 %. Inadaptée à la réalité résidentielle, la définition du ménage donnée par le recensement national ne permet pas non plus, comme on le verra, d'appréhender les unités économiques familiales. Elle rend compte d'une construction dont il est bien difficile de trouver les traces dans la réalité...

Si la distinction des critères s'impose, il reste à savoir lequel d'entre eux privilégier. Le critère résidentiel est celui vers lequel le démographe s'oriente spontanément car il est incontournable dans toute opération de recensement. En effet, sachant que chaque individu réside, à un moment donné, à un endroit et à un seul, le passage par l'unité résidentielle apparaît comme une stratégie efficace pour saisir, exhaustivement et sans double-compte, l'ensemble de la population, et donc pour répondre à l'objectif premier d'un dénombrement. Opérationnelle comme unité d'observation dans une perspective censitaire, le ménage<sup>4</sup> sera-t-il pour autant une unité d'analyse pertinente ? Cela dépend de ce que l'on entend analyser... Si l'on étudie les arrangements résidentiels, il y a tout lieu de penser que oui. En revanche, on ne peut en préjuger s'il s'agit d'identifier un espace décisionnel en matière économique, une configuration de parenté donnée, ou tout autre entité définie selon un paramètre différent du critère résidentiel. Assimiler le groupe résidentiel à un espace décisionnel sur le plan économique correspond à un glissement de sens qui peut être facteur de profondes méprises sur la réalité économique-familiale. Plus généralement, il semble sage de ne pas aborder systématiquement le ménage comme une unité sociale pertinente, *"il signifie quelque chose, mais [...] ce 'quelque chose' reste un 'je-ne-sais-quoi' qui est à déterminer au cas par cas"* (Lacombe et Lamy, 1989, p. 411).

## 2. Le choix du groupe domestique comme unité d'analyse

L'orientation de la recherche sur le contexte de la reproduction conduit logiquement à privilégier la dimension économique de la famille. Il s'agit en effet de cerner le groupe qui prend en charge les besoins individuels élémentaires, à savoir les besoins alimentaires, et qui est ainsi amené à subir ou à gérer concrètement les contraintes démographiques. De plus l'évolution de la taille et de la configuration des communautés économiques peut fournir un éclairage sur d'éventuelles exigences d'indépendance individuelles ou conjugales, susceptibles de se répercuter sur les comportements reproducteurs.

---

<sup>4</sup> Les recensements africains font souvent intervenir une unité résidentielle en amont du ménage : la concession. Alors que la définition du ménage est souvent confuse, celle de la concession est généralement plus claire et renvoie expressément à un critère de localisation (la délimitation de l'unité d'habitation par une clôture, un muret ou autre frontière visible étant habituellement retenue comme critère).

Dire que l'on s'intéresse au groupe économique ne signifie cependant pas forcément grand chose. Comme différents auteurs l'ont montré<sup>5</sup>, les critères de production et de consommation peuvent conduire à la délimitation de groupes distincts et, par ailleurs, il peut exister différents niveaux de réalisation de ces activités au sein d'une même société.

Si on porte l'attention à la prise en charge des besoins alimentaires, on identifie cependant en pays boo, une communauté qui centralise les activités de production et de consommation<sup>6</sup>. En effet, les besoins alimentaires sont couverts, pour l'essentiel, par les produits vivriers, tirés de l'exploitation de champs collectifs, et stockés dans des greniers collectifs. La participation aux activités de production est assumée par les individus selon la nature du travail dévolu à leur sexe et à leur âge. Chaque individu appartient ainsi à un groupe pour le compte duquel il cultive<sup>7</sup> et qui pourvoit à sa subsistance ainsi qu'à celle de ses dépendants inactifs. La direction du groupe dénommé *zû* (litt. "maison") par les Bwa est assumée, en principe, par l'aîné des hommes le *zûso* (litt. "maître ou responsable de la maison").

Le groupe auquel on s'intéresse se définit donc, en toute rigueur, comme une communauté<sup>8</sup> de consommation : il réunit les individus qui tirent leur subsistance d'un fond commun de ressources. Mais il est également proche du groupe de production qui, augmenté des inactifs, lui correspond. J'utiliserai indifféremment les termes de groupe domestique, d'exploitation et de *zû* pour le désigner.

C'est en fonction de ces deux critères (production et consommation) et de l'identité du responsable du groupe que les individus ont été rattachés à leur groupe domestique. La question posée lors du recensement était exprimée en ces termes : "*Avec qui tu manges, avec qui tu travailles : qui est ton zûso ?*"

En revanche, le critère résidentiel n'intervient en aucun cas dans la définition des groupes domestiques<sup>9</sup>. L'unité d'observation et l'unité d'analyse sont dissociées. Le ménage<sup>10</sup> a été utilisé comme unité de collecte pour le recensement, mais l'unité d'analyse que constitue le groupe domestique a été reconstituée dans un second

<sup>5</sup> Voir en particulier Gastellu, 1980, 1989 ; Gruenais, 1981 et les différentes contributions à AMIRA, 1987.

<sup>6</sup> Voir le chapitre I pour la description de l'organisation économique et familiale.

<sup>7</sup> Rappelons ici que cela n'exclut pas la culture de champs individuels, mais le bénéfice de ces derniers est individuel et n'a pas, en principe, de finalité nourricière.

<sup>8</sup> Jean-Marc Gastellu (1980) recommande l'utilisation du terme de communauté plutôt que celui d'unité parce qu'il "*fait davantage ressortir les échanges privilégiés qui unissent des individus d'un même groupe*" (p. 4). Ici, j'utilise indifféremment les termes de groupe, unité et communauté.

<sup>9</sup> Comme je l'ai déjà dit et illustré au chapitre I, le groupe domestique ne correspond pas à une unité résidentielle. Ses membres peuvent résider dans des habitations éloignées les unes des autres.

<sup>10</sup> Je réserverai dorénavant la notion de ménage à l'unité résidentielle c'est-à-dire à l'ensemble des personnes partageant un même logement.

temps seulement, ceci à partir de l'information sur l'identité du responsable économique relevée pour chacun des individus recensés<sup>11</sup>.

### 3. Quelques points de méthode

Avant de se lancer dans l'analyse, il est important de rappeler quelques caractéristiques de la collecte sur les unités familiales et de préciser les traitements accordés à certaines situations particulières. Ces décisions ont des répercussions sur les indicateurs et leur influence doit donc être, sinon contrôlée, du moins identifiée.

#### *Saisonnalité et migrants temporaires*

L'une des principales limites à la comparaison des groupes domestiques décrits par les différentes opérations tient au fait que les recensements ont été réalisés à des moments différents de l'année et ne sont donc pas également sujets aux migrations saisonnières<sup>12</sup>. Le recensement de 1976 a eu lieu en décembre, c'est-à-dire à la fin de la saison agricole, à la veille des mouvements de départs. En revanche, le recensement de 1988, effectué en avril, se situe en pleine saison sèche, au temps fort des migrations. Cette exposition différente des deux recensements pourrait biaiser l'appréciation de l'évolution du groupe domestique, en l'occurrence suggérer une tendance fallacieuse à la baisse ou masquer une augmentation de la taille des groupes domestiques. Ce risque paraît d'autant plus probable que le critère retenu pour délimiter les émigrés des résidents absents est une durée relativement modeste : 3 mois. Ainsi tout individu parti pour une durée (totale) de trois mois au moins est classé parmi les émigrés et n'intervient donc pas dans la taille du groupe domestique. Aurait-il été plus pertinent d'adopter un critère moins restreint ?

<sup>11</sup> Cet enregistrement a été réalisé lors du recensement local que j'ai effectué en 1988. Bien évidemment cette information n'est pas fournie par les recensements nationaux. Pour reconstituer les groupes domestiques de 1976, je me suis appuyée sur l'identification du responsable économique de 1976 dont dépendait alors l'unité actuelle : c'est le nom de ce responsable qui a été affecté aux individus qui apparaissaient, dans les données de 1976, dans un réseau familial similaire à celui de 1988. En revanche, l'information a été demandée précisément pour les individus apparaissant dans un contexte familial différent en 1976 et, bien sûr, pour tous ceux que les informations censitaires de 1976 ne permettaient pas de rattacher directement à des unités domestiques repérées en 1988.

Par exemple je n'ai pas posé de questions particulières pour un enfant recensé auprès de ses parents en 1976 et en 1988, il a été directement intégré en 1976 à l'unité à laquelle se rattachait alors son groupe domestique actuel. Il en est de même pour un enfant recensé auprès de ses parents en 1976 et décédé depuis : il est rattaché à l'unité domestique de ses parents. En revanche, si l'enfant a été saisi dans un contexte familial qui diffère de celui de 1988, il est vérifié s'il appartenait alors, ou non, au groupe dont il dépendait en 1988.

<sup>12</sup> J'utilise le terme de migration saisonnière pour désigner un déplacement qui s'opère pendant la saison sèche mais se solde par un retour au village avant ou au début de l'hivernage, pour les travaux agricoles.

Convaincue de l'impossibilité d'enregistrer de manière satisfaisante le statut des individus dont l'absence dépasse le déplacement local de courte durée, j'ai privilégié la connaissance fiable d'une population restreinte à l'enregistrement plus incertain d'une population plus large... On peut cependant estimer que l'incidence de ce différentiel saisonnier est modeste. En effet, en retenant un critère d'absence de 6 mois, au lieu de trois, pour distinguer les résidents des émigrés, l'augmentation de la population ainsi réintégrée serait certes supérieure en 1988 qu'en 1976 mais elle resterait modeste, de l'ordre de 4 % pour les hommes et 2 % pour les femmes (contre des valeurs quasi-nulles en 1976)<sup>13</sup>.

### *Cas particuliers*

Le rattachement des individus à leur groupe domestique s'opère très généralement sans ambiguïté : on travaille pour le compte d'une *zû* et c'est au sein de celle-ci que l'on est, avec ses dépendants inactifs, nourris. Il arrive cependant que certains inactifs soient pris en charge, simultanément, par plusieurs *zû*. Cette situation peut se rencontrer pour certaines personnes âgées, en particulier des mères, dont les fils cultivent séparément et subviennent alors conjointement à leurs besoins. Dans ces cas j'ai décidé (arbitrairement) de rattacher la personne au groupe domestique du fils aîné.

Par ailleurs certains individus vivent de la mendicité et de petits travaux : cas de quelques femmes âgées ou de certains griots. Bien qu'il n'y ait pas d'assise économique comparable à celle d'une exploitation, j'ai traité comme des unités domestiques (*zû*) les unités qu'ils forment avec leurs dépendants. On compte ainsi six groupes domestiques qui ne cultivent pas (soit moins de 2 % des cas), regroupant 15 résidents (0,5 % de la population résidente).

### *La définition du *zûso**

Le nom du *zûso* constitue, dans l'enquête, l'identifiant du groupe domestique. C'est par rapport au *zûso* que les relations de parenté internes au groupe domestique ont été saisies. C'est aussi en fonction de ses caractéristiques que l'on abordera

<sup>13</sup> J'opère ici une approximation en intégrant à la population résidente les émigrés appartenant aux lignages représentés et qui avaient quitté le village depuis moins de six mois au moment du recensement. Bien sûr, seuls les émigrés ayant été recensés à l'un des deux autres recensements sont identifiés ici ce qui constitue un facteur de sous-estimation supplémentaire, mais probablement faible, à la sélection sur les individus se rattachant aux lignages représentés. La prise en compte de la durée écoulée depuis le départ jusqu'au recensement (et non de la durée de migration totale) est en revanche un facteur de surestimation : des individus partis depuis moins de six mois mais pour plus de six mois sont ici comptabilisés parmi les résidents.

En adoptant ce critère de durée de 6 mois, l'effectif de la population résidente masculine est, en 1988, de 1616 et celle de la population féminine de 1559 contre, respectivement, 1558 hommes et 1531 femmes si le critère de 3 mois est pris en compte. Au recensement de 1976, le changement de critère augmente de 4 individus seulement l'effectif des hommes résidents (1150 contre 1146) et ne modifie pas celui des femmes résidentes.

(chapitre XI) les modalités de constitution d'une unité économique indépendante. Les directives adoptées pour identifier le responsable familial ont ainsi des répercussions sur l'approche du lieu décisionnel de l'économie domestique mais aussi sur l'analyse de la structure et de la dynamique de l'unité familiale.

L'aîné des hommes<sup>14</sup> du groupe domestique détient, de droit, le statut de *zûso* et il est très généralement reconnu comme tel par les membres de son groupe. Il arrive cependant (mais pas systématiquement), qu'un homme plus jeune soit désigné comme *zûso* quand l'aîné est un vieillard qui ne prend plus part aux affaires décisionnelles. Pour éviter toute ambiguïté, le statut de *zûso* a été ici attribué, systématiquement, à l'aîné des hommes (non célibataires) du groupe domestique<sup>15</sup>.

La détention du titre de *zûso* ne signifie donc pas forcément une main-mise effective et exclusive sur tout l'espace décisionnel. En réalité la délégation d'une partie sinon de la totalité des charges décisionnelles dans l'organisation de la production et la gestion des ressources vivrières est assez fréquente, en particulier quand le responsable en titre est âgé. Le tableau X.2<sup>16</sup> portant sur les groupes domestiques comportant plus d'un homme non célibataire permet d'en rendre compte : deux *zûso* sur cinq (et un sur deux à partir de 60 ans) délèguent une partie au moins de leur responsabilité en matière de production et de distribution, et 1 sur 4 (40 % parmi les *zûso* âgés de 60 ans et plus) les délèguent toutes.

**Tableau X.2. Délégation des responsabilités économiques (la direction des travaux agricoles et la gestion des greniers) selon l'âge du *zûso*. Fréquences (%) observées au sein des groupes domestiques comprenant deux hommes non célibataires au moins (Enquête *zû*, 8 villages)**

Degré de délégation	Âge du <i>zûso</i> (en années)			
	Moins de 50	50-59	60 et plus	Ensemble
Le <i>zûso</i> dirige les travaux agricoles et gère les greniers	69	74	46	58
La direction des travaux agricoles ou la gestion des greniers est déléguée à une autre personne, l'autre responsabilité étant conservée par le <i>zûso</i>	28	9	14	17
La direction des travaux agricoles et la gestion des greniers ont été déléguées par le <i>zûso</i> à d'autre(s) personne(s).	3	17	40	25
Ensemble	100	100	100	100
<i>Effectifs</i>	32	23	57	112

<sup>14</sup> Plus précisément l'aîné des hommes de la génération la plus ancienne.

<sup>15</sup> En l'absence d'homme non célibataire (situation exceptionnelle), le statut de *zûso* est attribué à l'aînée des femmes non célibataires.

<sup>16</sup> Les données sont issues de l'enquête *zû*. Les responsables de l'organisation de la production et de la gestion des greniers ont été identifiés, respectivement, par les questions suivantes : "qui dirige les travaux des champs ?", "qui sort le grain des greniers ?"

L'information est disponible pour 112 des 128 groupes domestiques comportant 2 hommes non célibataires au moins, soit 87 % des cas.

Compte tenu de cette pratique de la délégation, il conviendra de considérer l'accès au statut de *zûso* comme l'accès à la position de responsable reconnu, ce qui n'exclut pas que l'exercice effectif de tout ou partie des responsabilités ait pu débiter plus tôt dans la vie de l'intéressé. Du point de vue de la structure selon la parenté du groupe domestique, l'attribution systématique du statut de *zûso* à l'aîné des hommes signifie que l'on n'y comptera pas d'ascendant masculin (relativement au *zûso*).

## II. STRUCTURE ACTUELLE DU GROUPE DOMESTIQUE

Comment se présente, aujourd'hui, le groupe domestique ? Observe-t-on un alignement sur des unités de petite taille centrées sur un noyau nucléaire ? Y a-t-il, au contraire, une persistance des structures anciennes, qui, selon Jean Capron (1988, p. 62), auraient en moyenne regroupé "*entre quarante et soixante personnes (dont huit à douze travailleurs hommes adultes)*" ?

De premiers éléments de réponse peuvent être donnés à ces questions en analysant la configuration actuelle du groupe domestique. On utilisera pour cela les données sur les huit villages issues du recensement local de 1988. On comptait, à cette date, 341 groupes domestiques, essentiellement dirigés par un homme (97 % des cas).

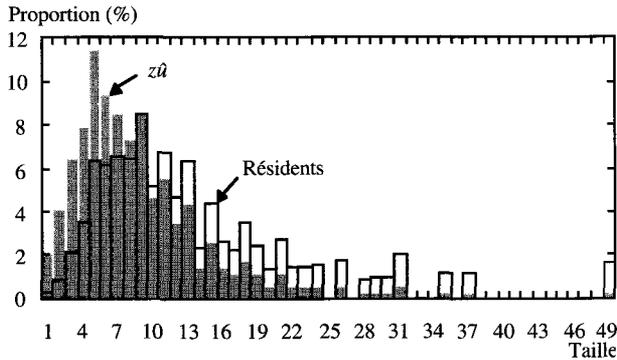
### 1. Taille et structure : une irréductibilité du groupe domestique au modèle lignager et au modèle nucléaire

La répartition des groupes domestiques selon la taille et le nombre d'unités conjugales<sup>17</sup> (figures X.1 et X.2, tableau X.3) fait apparaître une représentation majoritaire des unités de taille modeste et de structure mononucléaire. Deux tiers des *zû* comptent moins de 10 membres et près de six sur dix s'organisent autour d'un seul couple. Les unités réunissant 20 personnes ou plus représentent à peine 6 % des cas et 5 % seulement de *zû* comptent plus de 3 couples.

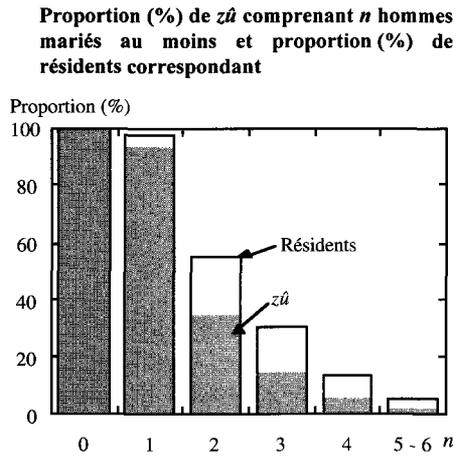
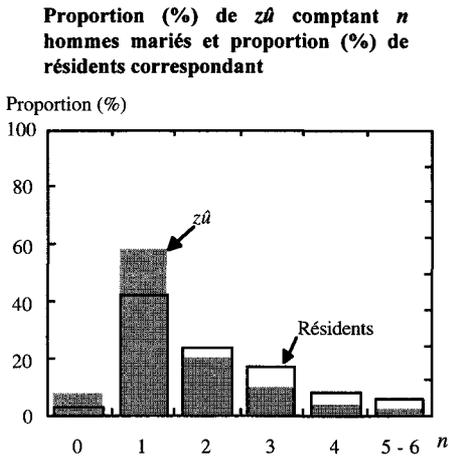
---

<sup>17</sup> Le nombre d'unités nucléaires représentées dans la *zû* est approché ici par le nombre d'hommes mariés recensés (au titre de résidents) dans la *zû*. Les termes d'unité (ou noyau ou cellule) nucléaire et conjugale sont indifféremment utilisés pour désigner l'ensemble formé par un homme, son (ou ses) épouse(s) et, le cas échéant, leurs enfants célibataires.

On obtient cependant un éclairage différent de la réalité familiale en utilisant, non plus le groupe domestique, mais l'individu comme unité statistique. Peu nombreuses, les unités de grande taille concernent cependant une part importante de la population : 6 individus sur 10 appartiennent à des *zû* de 10 membres au moins, et un sur cinq à des unités de 20 membres ou plus. De même, le contexte familial vécu par le plus grand nombre (55 % de la population) est polynucléaire, avec plus de trois noyaux nucléaires dans 30 % des cas.



**Figure X.1. Taille du groupe domestique en 1988. Répartition (%) de la population résidente et des groupes domestiques (*zû*) selon la taille de ces derniers**  
(Enquête renouvelée, 8 villages)



**Figure X.2. Nombre d'unités conjugales par groupe domestique en 1988**  
(Enquête renouvelée, 8 villages)

La configuration des groupes domestiques en 1988 contraste ainsi à la fois avec le modèle ancien décrit par Jean Capron d'une *zû* regroupant plus de 40 individus (ce modèle, à une exception près, n'est pas représenté) et avec la configuration familiale mononucléaire. Celle-ci correspond, certes, à la forme la plus fréquente mais ne traduit pas la situation vécue par le plus grand nombre d'individus.

Cette irréductibilité apparaît bien si l'on répartit les groupes domestiques en fonction de leur taille et de leur structure (en distinguant les situations monogamiques et polygamiques en cas d'unité mononucléaire), et les individus selon la configuration de la *zû* à laquelle ils appartiennent (tableau X.3). Si l'on porte l'attention aux catégories regroupant 10 % au moins des cas, la distribution des *zû* fait ressortir les unités mononucléaires monogames et les unités polynucléaires de taille moyenne (10-14 résidents). Quant à la distribution des individus, elle met en évidence la forte représentation des groupes polynucléaires de taille moyenne et élevée en contrepoint des configurations mononucléaires et monogames de taille modeste (5-9 individus).

**Tableau X.3. Taille et structure (mono- ou poly-nucléaire) du groupe domestique en 1988**

(Enquête renouvelée, 8 villages)

Taille de la <i>zû</i> (nombre de résidents)	Structure du groupe domestique				
	a-nucléaire	mono-nucléaire		poly-nucléaire	Ensemble
		monogame	polygame		
Répartition (%) des groupes domestiques ( <i>zû</i> ) selon la taille et la structure					
1-4	5	<b>14</b>	1		21
5-9	2	<b>31</b>	4	8	45
10-14		3	4	<b>13</b>	20
15-19			1	7	8
20 et plus				6	6
Ensemble	7	48	10	34	100
Taille moyenne	3,6	5,9	10,1	14,4	9,1
<i>Effectifs</i>	25	165	34	117	341
Répartition (%) des résidents selon la taille et la structure du groupe domestique					
1-4	13	52	2	1	68
5-9	13	<b>222</b>	36	69	340
10-14	3	39	48	<b>162</b>	252
15-19			25	<b>126</b>	151
20 et plus				<b>189</b>	189
Ensemble	29	313	111	547	1 000
<i>Effectifs</i>	90	967	343	1 689	3 089
Notes :					
- La structure du groupe domestique est définie en fonction du nombre d'hommes mariés résidents qui y appartiennent au moment du recensement de 1988 (a-nucléaire : aucun homme marié, mononucléaire : 1 homme marié, poly-nucléaire : 2 hommes mariés au moins)					
- Sont mentionnées <b>en gras</b> les catégories regroupant plus de 10 % des cas.					

C'est donc la diversité des formes observées plutôt qu'un alignement au sein d'une catégorie totalisante qui ressort des analyses. Le tableau X.4 en propose une vue synthétique. Il distingue trois principales catégories (en plus des cas marginaux que sont les groupes a-nucléaires) : les unités fondées sur une structure mononucléaire monogame que l'on pourrait rapprocher d'une structure moderne, les unités polynucléaires et les unités mononucléaires polygames de grande taille (15 individus au moins) qui se rapprocheraient d'une forme plus traditionnelle, et enfin les structures intermédiaires (polynucléaire et mono-nucléaire monogame comportant moins de 15 individus). Si l'on sacrifie à cette représentation schématisée d'un continuum en terme de taille et de complexité familiales, on voit bien combien il serait hasardeux de résumer la réalité économique familiale présente en une structure-type. Chacune des catégories distinguées concerne, en effet, une part sensiblement identique de la population.

**Tableau X.4. Répartition (%) des groupes domestiques (zû) selon le type de structure, en 1988**  
(Enquête renouvelée, 8 villages)

Structure du groupe domestique	Répartition (%) des		Taille moyenne
	résidents	zû	
A-nucléaire	3	7	3,6
Mononucléaire monogame	31	48	5,9
Polynucléaire ou mononucléaire polygame, comptant moins de 15 résidents	32	30	9,7
Polynucléaire ou mononucléaire polygame, taille comptant au moins 15 résidents	34	15	21,0
Ensemble	100	100	9,1

## 2. Des situations contrastées selon le village

Les villages étudiés, bien qu'ils aient été sélectionnés en fonction de critères d'homogénéité, présentent une variabilité notable dans la caractérisation des groupes domestiques (tableau X.5) : la taille moyenne de la zû varie entre 7 et 14 selon le village, la fréquence des unités mononucléaires monogames va de 10 % à 60 %, et celle des individus appartenant à des groupes polynucléaires varie entre 30 % et 80 %.

**Tableau X.5. Structure des groupes domestiques selon le village, 1988** (Enquête renouvelée, 8 villages)

Indicateur	Village								Ensemble
	Sirao	Kwara	Lakuy	Simasso	Bora	Boroma	Kouma	Warra	
Taille moyenne	7,5	7,9	9,8	8,6	12,7	10,6	13,3	9,2	9,1
Nombre moyen d'hommes mariés par <i>zú</i>	1,2	1,3	1,3	1,3	2,1	2,2	2,2	1,5	1,5
Unité polynucléaire :									
proportion (%) de <i>zú</i>	21	28	29	31	63	77	45	37	34
proportion (%) de résidents	31	49	38	51	77	81	76	61	55
Type de structure :									
1. A-nucléaire :									
proportion (%) de <i>zú</i>	4	13	9	15	13	0	0	3	7
proportion (%) de résidents	2	7	2	7	4	0	0	0	3
2. Mononucléaire monogame :									
proportion (%) de <i>zú</i>	60	53	43	43	8	23	50	53	48
proportion (%) de résidents	48	37	34	29	5	19	20	31	31
3. Polynucléaire ou mononucléaire :									
proportion (%) de <i>zú</i>									
polygame, taille moins de 15	32	23	29	27	50	59	20	25	30
résidents	40	29	28	27	44	53	18	24	32
proportion (%) de résidents									
4. Polynucléaire ou mononucléaire									
polygame comptant au moins 15 résidents :									
proportion (%) de <i>zú</i>	4	11	19	15	29	18	30	19	15
proportion (%) de résidents	10	27	36	37	47	28	62	45	34
Ensemble :									
proportion (%) de <i>zú</i>	100	100	100	100	100	100	100	100	100
proportion (%) de résidents	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<i>Effectifs :</i>									
de <i>zú</i>	77	83	21	26	24	17	20	73	341
de résidents	579	655	205	224	305	181	265	675	3 089

Trois villages se distinguent, en particulier, par la forte représentation des structures étendues : Bora, Boroma et Kouma. La taille moyenne du groupe domestique est ici de l'ordre de 10 à 13 individus. On y compte plus de 2 hommes mariés en moyenne, et 8 individus sur 10 appartiennent à des unités polynucléaires. En revanche, les unités mononucléaires monogames ne regroupent qu'une petite minorité de résidents et les unités a-nucléaires, partout peu nombreuses, sont ici encore plus rares que dans les autres villages. Ces indicateurs ne rendent certes pas compte de la persistance d'un modèle familial ancien regroupant plusieurs dizaines d'individus, mais on est enclin à penser qu'ils expriment une adhésion plus forte de ces villages au mode de vie traditionnel (ou une altération moins importante de ce modèle). Cette idée est confortée par deux indicateurs de réceptivité aux instances extérieures : la participation du village à des opérations de développement et la représentation du christianisme. Les trois villages distingués ici se caractérisent, en effet, tout à la fois par l'absence d'investissement dans une opération de développement et une faible réceptivité au christianisme (tableau X.6).

**Tableau X.6. Caractéristiques des villages**

Village	Participation à des opérations de développement <sup>1</sup>	Représentation des institutions chrétiennes <sup>2</sup>
Sirao	oui	forte
Kwara	oui	forte
Lakuy	non	faible
Simasso	oui	forte
Bora	non	faible
Boroma	non	faible
Kouma	non	faible
Warra	oui	forte

1. Structure de soins de santé primaire, greniers collectifs.  
 2. Forte : les institutions chrétiennes (catholique ou protestante) sont représentées par des catéchistes installés au village. La présence chrétienne est ancienne : 20 ans au moins.  
 Faible : pas de catéchiste installé au village. Les institutions chrétiennes ont pu être représentées par intermittence au cours des 10 dernières années.

À l'autre extrême, les villages de Sirao et de Kwara se distinguent par des groupes domestiques de plus petite taille (7 à 8 résidents) et plus fréquemment centrés sur une seule unité nucléaire. La structure mononucléaire monogame est ici la plus courante (elle regroupe d'un tiers à la moitié des individus, et plus de la moitié des *zû*) suivie de la structure intermédiaire. En revanche, sans être négligeable, la représentation des structures étendues (type 4) est nettement minoritaire. À l'opposé des villages distingués en raison de la prégnance des structures étendues, Sirao et Kwara se caractérisent tout à la fois par leur réceptivité au christianisme et aux opérations de développement, donc par une certaine ouverture aux facteurs de changements. Notons aussi qu'ils sont deux des trois plus

gros villages de la zone étudiée, et il s'agit là d'un facteur probablement favorable à l'introduction de comportements novateurs ou à une révision des structures anciennes<sup>18</sup>.

### 3. Une configuration selon la parenté assez complexe

Grâce aux généalogies qui y ont été recueillies, la structure selon la parenté des groupes domestiques de Sirao et de Kwara peut être abordée. En dépit du fait qu'ils se caractérisent par des unités plus restreintes, il est clair que la parenté élargie continue à tenir une place importante dans l'organisation domestique de ces deux villages. La représentation des relations de parenté saisies au sein du groupe domestique sur un diagramme de parenté rend leur caractère extensif particulièrement visible (figure X.3) : les relations rencontrées s'établissent sur cinq générations et une extension latérale est également présente.

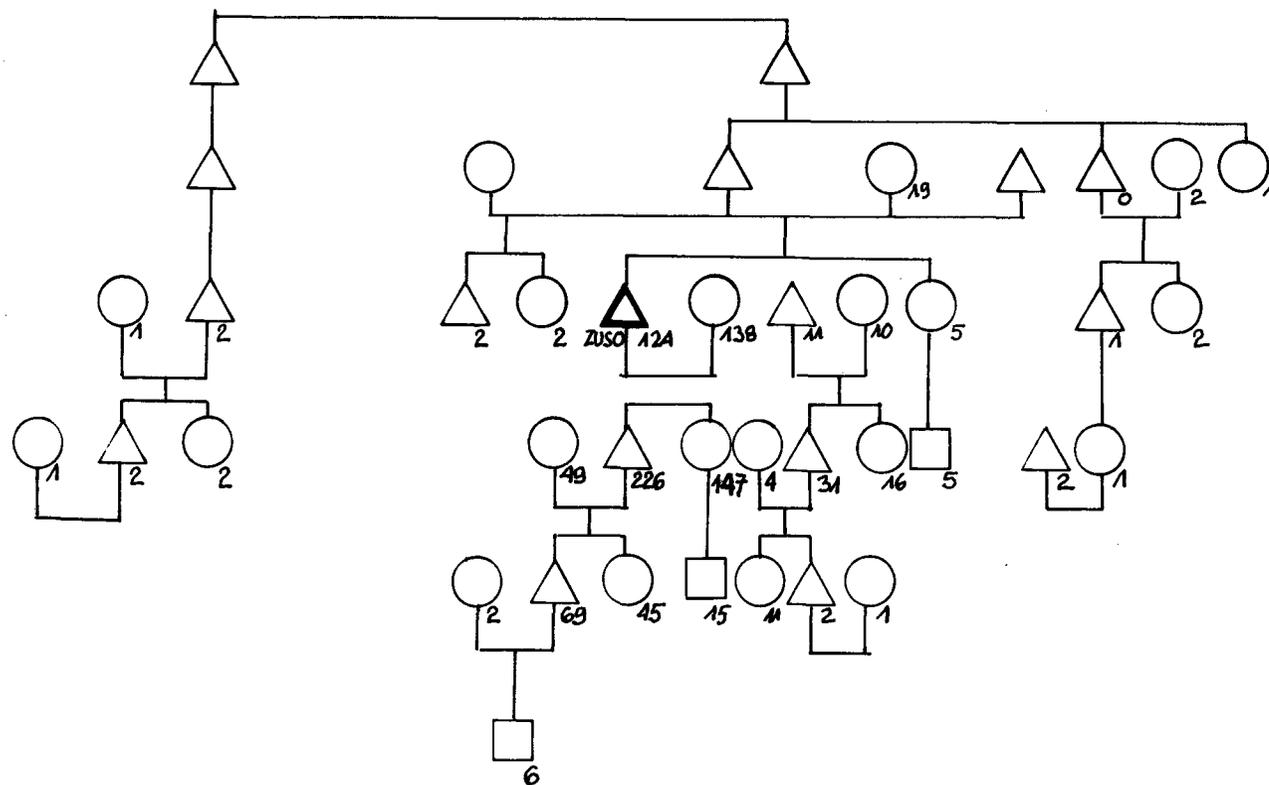
La plupart des résidents appartiennent à la génération du *zûso* (3 sur 10) ou à celle de ses enfants (1 fois sur 2) mais 6 sur dix seulement font partie de son noyau familial (tableau X.7). Pour l'essentiel, les membres du groupe domestique sont du même patrilignage que le *zûso* (72 % des cas) ou, sinon, apparaissent comme les épouses d'hommes du lignage (23 % des cas). Seule une petite minorité d'individus (6 %) ne relèvent pas de ces deux catégories.

La proportion de groupes domestiques qui se résument au noyau nucléaire<sup>19</sup> du *zûso* fournit une autre illustration du caractère tout relatif de la nucléarisation familiale dans ces deux villages (tableau X.8). Ceux-ci ne regroupent en effet que 40 % des unités familiales et ne sont majoritaires que parmi celles qui comptent moins de 5 membres. Leur poids est plus faible encore si on l'évalue en fonction de la population concernée : c'est à peine un individu sur cinq qui vit dans une telle configuration. Ces indicateurs sont nettement inférieurs à la fréquence des unités mononucléaires (67 % des *zû* et 55 % des résidents à Sirao et Kwara), signe que ces dernières comportent bien souvent des membres qui ne sont ni l'épouse, ni un enfant célibataire du *zûso*.

---

<sup>18</sup> Une population nombreuse favorise la diversification des expériences (et donc la diffusion de nouveaux comportements) et constitue, en même temps, une contrainte au contrôle et à la valorisation de la communauté (et donc un facteur limitatif de la puissance d'intégration communautaire).

<sup>19</sup> Les groupes domestiques qui regroupent une partie seulement de la cellule conjugale (le *zûso*, ses épouses et ses enfants célibataires) sont comptabilisés dans cette catégorie dès lors qu'ils ne comportent pas d'autres membres.



(Le graphique totalise 95,5 % des relations rencontrées, la moitié des situations restantes correspondent à des personnes définies en fonction de leur relation avec les épouses des hommes de la *zû*)

**Figure X.3. Relations de parenté avec le *zûso*. Répartition (%) des relations rencontrées en 1988**  
(Sirao et Kwara, enquête renouvelée et généalogies)

**Tableau X.7. Répartition (%) des résidents selon leur position (généalogique) au sein du groupe domestique et la nature de la relation (filiation ou alliance) avec le patrilignage du *zúso*, 1988**

(Sirao et Kwara, enquête renouvelée et généalogies)

Nature de la relation par rapport au patrilignage du <i>zúso</i>	Rang généalogique (relativement à celui du <i>zúso</i> codé 0) (a)							Total	Effectifs
	-1	0	1	2	3	Non lieu			
Filiation, <i>ego</i> appartient au lignage du <i>zúso</i>	2	148	427	131	7	0	716	883	
Filiation, <i>ego</i> est l'enfant d'une femme du lignage du <i>zúso</i>	0	0	6	18	0	0	24	29	
Alliance, <i>ego</i> est l'épouse d'un homme du lignage du <i>zúso</i>	22	148	53	2	0	0	226	279	
Alliance, <i>ego</i> est parent de l'épouse d'un homme du lignage du <i>zúso</i>	0	0	0	0	0	21	21	26	
Autre (b)	0	0	0	0	0	14	14	17	
Ensemble	24	297	486	152	7	35	1 000	1 234	
Proportion (%) des relations de parenté relevant du noyau familial du <i>zúso</i> (c)	-	262	334	-	-	-	596	735	

(a) La génération du fils du *zúso* est 1, celle de son petit-fils 2... On a attribué aux épouses le rang généalogique de leur mari.  
 (b) Relation non exprimée en terme de parenté (6 cas), information insuffisante ou trop vague pour identifier la relation.  
 (c) Sont donc sélectionnés ici le *zúso*, son (ou ses) épouse(s), et ses enfants célibataires.

**Tableau X.8. Proportion (%) des groupes domestiques dont la totalité des membres appartient à la cellule nucléaire du *zúso* selon la taille, et proportion d'individus concernés, 1988**

(Sirao et Kwara, enquête renouvelée et généalogies)

Indicateur	Taille de la <i>zú</i> (nombre de résidents) (en années)					
	0-4	5-9	10-14	15 et plus	Ensemble	Effectifs
Pour 100 <i>zú</i> de la taille considérée	70	45	9	0	41	160
Pour 100 individus appartenant à des <i>zú</i> de la taille considérée	66	42	10	0	27	1 234

Note : Sont considérés comme membre de la cellule nucléaire du *zúso* : le *zúso*, son (ou ses) épouse(s) et ses enfants célibataires.

Quant aux groupes polynucléaires, ils articulent le plus souvent, dans ces deux villages, le noyau familial du *zúso* à celui (ou à ceux) de son (ses) fils (tableau X.9). Deux unités polynucléaires sur 3 présentent cette configuration et un quart de la population résidente s'y rattache. Les configurations "*zúso* + frère(s)" et "*zúso* + fils + autre parent" regroupent la plupart des situations restantes.

**Tableau X.9. Distribution des groupes domestiques polynucléaires selon la configuration de parenté existant entre les hommes mariés, 1988**  
(Sirao et Kwara, enquête renouvelée et généalogies)

Configuration de parenté entre les hommes mariés du groupe domestique				Distribution des <i>zú</i> polynucléaires		Distribution des résidents	
<i>Zúso</i>	Fils du <i>zúso</i>	Frère du <i>zúso</i>	Autres liens	<i>Effectifs</i>	%	<i>Effectifs</i>	%
x	x			26	67	303	25
x		x		5	13	84	7
x	x		x	5	13	80	6
x			x	3	7	36	3
Ensemble				39	100	503	41
Groupes domestiques ne présentant pas une configuration polynucléaire				121	0	731	39

La coexistence de trois, voire quatre générations, est une situation courante : elle est vécue par un individu sur deux, par 80 % de ceux qui appartiennent à des unités d'au moins dix membres (tableau X.10).

**Tableau X.10. Nombre de générations représentées au sein des groupes domestiques, 1988. Répartition (%) de la population résidente et des groupes domestiques selon la taille et le nombre de générations qui y sont représentées**  
(Sirao et Kwara, enquête renouvelée et généalogies)

Nombre de générations	Taille de la <i>zú</i> (nombre de résidents) (en années)				
	0-4	5-9	10-14	15 et plus	Total
Répartition (%) des <i>zú</i>					
1	23	0	0	0	6
2	65	67	15	17	52
3	12	33	66	66	37
4	0	0	19	17	5
Total	100	100	100	100	100
<i>Effectifs</i>	40	76	32	12	160
Répartition (%) des résidents					
1	13	0	0	0	1
2	71	64	16	20	42
3	16	36	64	63	47
4	0	0	20	17	9
Total	100	100	100	100	100
<i>Effectifs</i>	123	512	367	232	1234

### III. UNE DISSOCIATION NETTE DU GROUPE LIGNAGER

L'unité économique traditionnelle, telle qu'elle est évoquée par les intéressés et dans la littérature ethnologique, aurait correspondu non seulement à une grande famille mais aussi à l'unité socio-politique que constitue le groupe lignager. L'espace décisionnel en matière économique aurait coïncidé avec le groupe de référence sur les plans politique, foncier, matrimonial, culturel. Une double dimension, quantitative et qualitative, qualifierait ainsi la communauté domestique ancienne.

#### 1. Généralité de la dissociation

Aujourd'hui, à l'exception des unités de petites tailles, on n'observe plus guère de correspondance entre les groupes domestique et lignager<sup>20</sup> (tableau X.11). Le nombre moyen d'exploitations par groupe lignager augmente logiquement avec la taille de ce dernier mais la taille moyenne des unités domestiques reste plus importante au sein des unités lignagères les plus étendues.

Dès lors qu'elles regroupent une vingtaine d'individus, les unités lignagères comportent toutes plusieurs groupes domestiques et semblent alors dépourvues de toute finalité économique. Certes des principes d'entraide y restent défendus<sup>21</sup>, mais aucun bien, aucune gestion, ni aucun objectif économique ne s'applique au niveau

<sup>20</sup> L'unité lignagère (ou groupe lignager), telle qu'elle est définie ici, regroupe les groupes domestiques dirigés par un membre du lignage (sa taille correspond donc à la somme de celles des groupes domestiques qui lui sont ainsi associés). Elle a été appréhendée au niveau local (un groupe de parenté représenté dans plusieurs villages est saisi en autant de groupes lignagers distincts) et tout groupe de filiation patrilinéaire représenté par un homme *zúso* au moins est considéré comme un lignage, ceci indépendamment de toute autre considération (taille, ancienneté de l'implantation, reponsabilités villageoises).

Le nombre de groupes domestiques pris en compte ici est inférieur de deux unités à l'effectif habituellement traité ce qui tient à l'exclusion des deux groupes domestiques dirigés par des femmes ne se rattachant pas aux lignages représentés. Les 4 individus y appartenant ont, de même, été soustraits de l'effectif de la population résidente.

<sup>21</sup> Interrogés sur l'existence d'une entraide dans les travaux agricoles, la plupart (2 sur 3) des responsables lignagers répondent que celle-ci se met en place si l'un de leurs membres sollicite de l'aide. Par ailleurs la récolte du fonio semble souvent réalisée collectivement par les membres du lignage, ceci en se rendant successivement chez chacun d'eux. Les comportements d'entraide au niveau lignager s'appliquent aussi dans d'autres circonstances, notamment lors de la construction ou de la réfection des habitations.

lignager. Sur les 48 lignages interrogés, aucun n'exploitait de champ collectif, ne disposait d'un grenier commun, ni ne possédait de matériel agricole (charrue, bêtes de traction) pour le compte de la communauté lignagère. La mise en commun de ressources s'opère ponctuellement, pour la prise en charge de dépenses incombant au groupe (animaux pour les sacrifices, nourriture pour la fête de mariage d'un des hommes du lignage...) mais jamais, semble-t-il, dans la perspective d'une gestion ou d'un investissement productif au niveau lignager. On ne trouve donc pas, aujourd'hui, d'espace décisionnel en matière économique associé au lignage.

**Tableau X.11. Nombre de groupes domestiques par unité lignagère, 1988**  
(8 villages, enquêtes sur les unités collectives et enquête renouvelée)

Indicateurs	Taille de l'unité lignagère							
	Moins de 10	10-19	20-29	30-49	50-69	70-99	100 et plus	Ens.
Nombre moyen de groupes domestiques par unité lignagère	1,1	1,9	3,1	4,6	5,8	8,1	15,5	3,8
Unités lignagères comprenant un seul groupe domestique :								
- répartition (%) des unités	92	40	0	0	0	0	0	38
- répartition (%) des membres de l'unité	89	36	0	0	0	0	0	8
Taille moyenne du groupe domestique	4,4	7,1	7,8	8,9	9,5	10,6	10,8	9,1
Nombre moyen d'hommes mariés par groupe domestique	1,0	1,3	1,4	1,8	1,4	1,6	1,6	1,5
<i>Effectifs</i>								
- de lignages	26	25	10	8	5	9	6	89
- de groupes domestiques	28	48	31	37	29	73	93	339
- de résidents	123	343	243	328	275	773	1000	3085

## 2. La dimension lignagère du groupe domestique : mythe ou réalité ancienne ?

L'écart apparaît donc considérable entre la configuration actuelle du groupe domestique et le modèle ancien qui lui associe une dimension importante et une structure lignagère. On est tenté de traiter ce contraste comme la preuve d'une transformation profonde de l'ordre familial traditionnel. Mais, avant d'opter pour cette conclusion, on peut aussi s'interroger sur la validité et l'extension de ce modèle familial ancien, toujours énoncé mais jamais observé. Ce modèle a-t-il effectivement existé et été partagé par le plus grand nombre ? Ou correspond-il plutôt à un idéal admis mais rarement réalisé ?

Pour juger de la vraisemblance d'une correspondance ancienne, mais effective, entre les unités lignagère et économique, deux questions ont été posées aux responsables lignagers. La première<sup>22</sup> porte sur l'identité du chef de lignage au moment de la segmentation. Si cette identité est connue, la seconde question demande au responsable lignager actuel s'il était né ou non au moment de la segmentation. La grille d'interprétation des réponses est la suivante : si la correspondance entre les groupes lignager et domestique est fictive on doit s'attendre à ce que les responsables actuels soient incapables de désigner le chef de lignage au moment de la rupture ; en revanche si ceux-ci sont identifiés nominativement, il y a tout lieu de penser que la correspondance a réellement existé et la seconde question fournit alors un indice sur l'ancienneté de la segmentation (relativement à l'âge de l'informateur).

Les résultats (tableau X.12) confortent le discours. En effet, la grande majorité (9 sur 10) des responsables interrogés ont été à même de fournir le nom du chef de lignage au moment où le lignage s'est divisé en plusieurs unités économiques, ceci sans hésitation et, souvent, en rendant spontanément compte des conditions de la séparation. De plus, l'événement a été contemporain du chef de lignage actuel 3 fois sur 4. On est donc en droit de penser que la dimension lignagère de l'organisation économique familiale a bel et bien existé et que la différenciation de l'espace décisionnel en matière économique de l'espace décisionnel en matière socio-politique est relativement récente : vécue par la plupart des responsables lignagers, elle date donc de ce siècle dans la majorité des cas.

**Tableau X.12. Indicateurs sur l'existence d'une correspondance ancienne entre l'unité lignagère et l'unité économique. Lignages comportant plusieurs groupes domestiques, 1988 (8 villages, enquête lignage)**

Indicateur	Taille de l'unité lignagère (1988)						Ensemble
	Moins de 20	20-29	30-49	50-69	70-99	100 et plus	
Nombre d'unités lignagères dont :							
- le nom du responsable lignager au moment de la segmentation a pu être déclaré	12	6	7	5	8	5	43
- le responsable lignager (a) actuel a vécu la segmentation	10	6	7	3	4	3	33
<i>Nombre de lignages traités (b)</i>	15	6	7	5	9	6	48
(a) Ou son suivant. L'information concerne le chef de lignage dans 44 des 48 cas.							
(b) Le nombre d'observations traitées est inférieur de 7 unités au nombre total des lignages. Les lignages qui n'ont pu être enquêtés sont pour la plupart de petite taille (moins de 30 membres six fois sur 7).							

<sup>22</sup> Cette question comportait, en fait, trois parties. On demandait d'abord au chef de lignage s'il fut un temps où tous les membres du lignage cultivaient ensemble, puis, le cas échéant, est-ce qu'il savait quel avait été le dernier chef de lignage avant la séparation, et enfin le nom de ce dernier.

Les informations disponibles (généalogies, biographies...) sur la population de Sirao et Kwara permettent de situer plus précisément dans le temps les segmentations de ces deux villages (tableau X.13). Un quart d'entre elles se datent des 30 dernières années, ce sont celles qui concernent les unités lignagères les plus petites (10-29 individus). À l'inverse, les groupes lignagers comprenant 70 membres au moins ont connu leur segmentation avant les années 1940 et, souvent, avant 1920. Ainsi, si la séparation économique, et en particulier celle des lignages de taille importante, ne s'inscrit pas forcément dans un passé très proche, il reste qu'elle ne se perd pas dans un passé mythique mais renvoie à un temps palpable, dont l'échelle est de l'ordre d'une ou de deux générations.

**Tableau X.13. Ancienneté de la segmentation. Distribution des lignages comportant plusieurs groupes domestiques selon la période (approximative) de la segmentation et la taille actuelle. Sirao et Kwara**

Période	Taille de l'unité lignagère (1988)					
	10-29	30-49	50-69	70-89	90 et plus	Ensemble
Avant 1920	1		1	1	2	5
1920-1939	1	2			2	5
1940-1959	4	2	2			8
1960-1979	3					3
Depuis 1980	3					3
Ensemble	12	4	3	1	4	24

Cependant, si les unités domestiques anciennes présentaient bien une structure lignagère, cela ne signifie pas pour autant qu'elles regroupaient un nombre très élevé d'individus. On peut, au contraire, se demander si l'indifférenciation des groupes domestiques et lignagers ne renverrait pas à des situations où l'unité lignagère était de taille modeste. En effet, la croissance naturelle n'a cessé d'augmenter au cours des cinquante dernières années et la taille actuelle des lignages ne rend donc pas compte de celle qu'ils avaient au moment de la séparation : celle-ci devait être bien moins importante.

Pour en juger, j'ai calculé des coefficients permettant d'évaluer l'effectif d'une population à différentes dates antérieures à partir de sa taille actuelle et en adoptant des taux d'accroissement naturel par période correspondant approximativement à ceux de l'Afrique sub-saharienne<sup>23</sup> (tableau X.14).

<sup>23</sup> Pour une estimation des taux d'accroissement, voir Caldwell, 1968 ; Fargues, 1988 ; El-Badry, 1991 ; United Nations, 1993.

**Tableau X.14. Coefficients d'estimation de l'effectif de la population à différentes dates, en fonction de son effectif en 1988**

Coefficients et taille en 1988	Taille estimée en :					
	1920	1930	1940	1950	1960	1970
Coefficients utilisés	3,8	3,4	3,1	2,7	2,2	1,7
Taille en 1988 de :						
30 personnes	8	9	10	11	14	18
50 personnes	13	15	16	19	23	29
70 personnes	18	21	23	26	32	41
90 personnes	24	26	29	33	41	53
N.B.						
1. Les coefficients sont calculés en fonction des niveaux des taux d'accroissements naturel suivants :						
1920-1939 : 1,0 %, 1940-1949 : 1,5 %, 1950-1959 : 2,0 %, 1960-1969 : 2,5 % et 1970-1988 : 3,0 %.						
2. L'effectif de la population à une date donnée ( $t$ ) est estimé en rapportant l'effectif de la population de 1988 au coefficient correspondant ( $Ct$ ) : $Pt = P88 / Ct$ .						

L'application de ces coefficients à de petits effectifs est forcément hasardeuse mais l'exercice permet, même si la marge d'erreur est considérable, d'alimenter la discussion en fournissant des ordres de grandeur. Ceux-ci relativisent d'emblée l'hypothèse de groupes particulièrement importants dans le temps passé. Il s'avère en effet que les lignages les plus importants (70 membres et plus) devaient avoir au moment de leur segmentation (avant les années 40 d'après le tableau X.13) un effectif 3 à 4 fois plus faible qu'aujourd'hui. Pour les unités lignagères moins nombreuses, qui sont aussi celles dont la segmentation est plus récente, le facteur de division est de l'ordre de 2. Si on applique ces facteurs aux effectifs des résidents, on voit que la taille du groupe au moment de la séparation devait être, au plus, de l'ordre de 30. Ce chiffre est cependant sous-estimé car les émigrés (descendants d'individus appartenant au lignage au moment de la segmentation) ne sont pas comptabilisés dans la population actuelle, or on a pu constater (chapitre IV) que le déficit migratoire était important. Si on suppose une déperdition démographique due à l'émigration de l'ordre de 50 %, on obtient une limite supérieure de 60 individus. La taille du groupe lignager au moment de la séparation aurait ainsi été, au plus, de l'ordre de 30 à 60 individus. Aucun des groupes lignagers de cette taille ne fonctionne aujourd'hui comme une exploitation, mais il reste quelques groupes domestiques d'un tel effectif.

Bien sûr la taille moyenne des groupes domestiques devait être bien plus modeste que les estimations proposées ici sur leur effectif au moment de la segmentation. Ces unités étaient forcément entourées de groupes domestiques de plus petite taille, correspondant soit à des exploitations issues d'une séparation antérieure, soit à des unités lignagères moins importantes (et dont certaines, du fait de la mortalité ou de l'émigration, ne sont plus représentées aujourd'hui). S'il n'est pas possible de fournir l'estimation d'une taille moyenne des groupes domestiques

anciens, il est probable que leur effectif connaissent une plage de variation importante. Les estimations proposées par Jean Capron (1988, p. 62) sont donc probablement à réviser à la baisse : une taille comprise "entre quarante et soixante personnes" ne devait pas correspondre à l'étendue moyenne, comme l'annonce l'auteur, mais plus vraisemblablement à la limite supérieure des exploitations agricoles.

En définitive, s'il est possible que les groupes domestiques anciens aient été d'une taille plus importante que ceux d'aujourd'hui, on ne peut cependant adopter qu'une attitude très nuancée dans l'appréciation de l'importance du changement : l'amplitude de la baisse a certainement été bien moins importante qu'on aurait pu le penser en comparant leur taille actuelle à celle attribuée au modèle traditionnel.

Le changement le plus déterminant par rapport aux structures anciennes est probablement d'ordre qualitatif : il correspond à la mise en place d'un espace économique propre, indépendant de l'espace socio-politique lignager, et donc à une différenciation des lieux d'exercice des responsabilités familiales.

#### IV. UNE IRRÉDUCTIBILITÉ DU GROUPE DOMESTIQUE AU MÉNAGE

J'ai justifié, au début de ce chapitre, de la décision de privilégier l'unité économique familiale et non l'unité résidentielle. Cette dernière entité, abondamment critiquée<sup>24</sup>, est cependant une unité de collecte incontournable et reste par là même la principale unité familiale étudiée par les démographes.

Dans cette enquête l'unité résidentielle a été utilisée comme unité de collecte et on est ainsi en mesure de comparer ses caractéristiques à celle du groupe domestique, utilisé comme unité d'analyse. Cette comparaison permettra de prendre la mesure de la distorsion qui aurait été introduite dans l'appréhension des groupes domestiques, s'ils n'avaient pas été saisis en tant que tels et que l'on avait supposé que la structure des ménages<sup>25</sup> était à même d'en rendre correctement compte.

---

<sup>24</sup> La plupart des articles consacrés aux ménages consacrent quelques lignes, au moins, aux limites du concept (voir Antoine, 1994 ; Ekouevi *et al.*, 1991 ; Evina, 1991 ; Garenne, 1982 ; Locoh, 1988a, 1988b).

Pour une discussion plus approfondie de la validité du recours au ménage voir Gruenais, 1981 ; Lacombe et Lamy 1989 ; Pilon, 1991b, 1993 ; Sala-Diakanda, 1988.

<sup>25</sup> J'utilise le terme de ménage pour parler de l'unité résidentielle. Celle-ci réunit les résidents ayant passé la nuit précédant le recensement dans l'habitation.

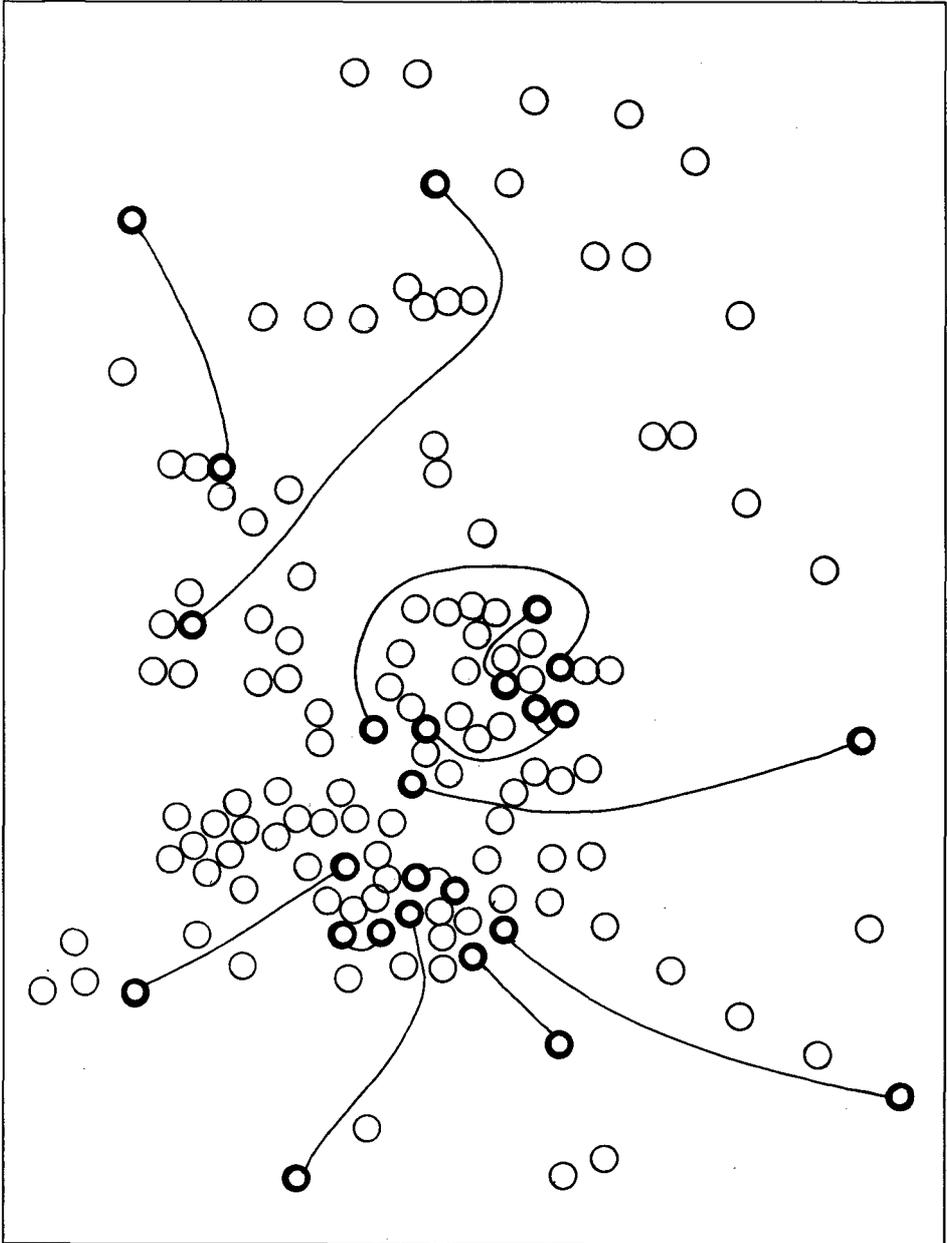
## 1. Mise en correspondance des ménages et des groupes domestiques

L'irréductibilité des groupes domestiques aux ménages est manifeste si on les répartit selon le nombre d'habitations où ils sont représentés (tableau X.15). La correspondance entre les deux unités ne s'observe en effet que pour un tiers des groupes domestiques. Elle n'est majoritaire que dans le cas des groupes de petite taille (1 à 4 résidents) mais devient rapidement marginale quand la taille augmente. Dès lors qu'elles regroupent une dizaine d'individus, la plupart des *zû* comprennent 3 ménages au moins, et 4 ou plus quand leur taille atteint 15 personnes. Le nombre moyen de ménages par groupe domestique augmente ainsi régulièrement et passe de 2 pour les unités de 5-9 membres à 7 pour celles qui regroupent 20 individus et plus.

**Tableau X.15. Nombre de ménages par groupe domestique, 1988. Répartition des groupes domestiques selon la taille et le nombre de logements où résident leurs membres (8 villages, enquête renouvelée)**

Taille du groupe domestique	Nombre de ménages						
	1	2	3	4 et plus	Ens.	Moyenne	Effectifs
1 - 4	84	12	4		100	1,2	69
5 - 9	32	50	14	4	100	1,9	154
10 - 14	6	9	43	42	100	3,4	67
15 - 19			14	82	100	4,6	28
20 et plus				100	100	7,2	22
Ensemble	33	27	17	23	100	2,6	340
Proportion (%) de résidents concernés	16	21	18	45	100	3,8	3 029

La grande majorité de la population (85 %) appartient ainsi à des groupes domestiques dont les membres logent dans des habitations distinctes. En général, le rattachement des ménages à une même *zû* n'est pas rendu perceptible par une délimitation spatiale ; souvent, les habitations ne sont même pas voisines. Cet éclatement résidentiel a déjà été mentionné et illustré au chapitre I par un plan du village de Sirao avec la localisation des différents groupes domestiques. La figure X.4, qui mentionne la localisation des épouses de polygames dans l'espace villageois, en fournit une autre illustration : les coépouses sont rarement voisines et le mari est couramment amené à se déplacer dans le village pour se rendre de l'une à l'autre.



Chaque habitation est représentée par un cercle.  
Les habitations des coépouses sont reliées entre elles.

**Figure X.4. Localisation des épouses de polygames au sein du village Sirao, avril 1988**

Si les membres d'un groupe domestique résident généralement dans plusieurs habitations, il arrive aussi qu'un ménage réunisse des individus relevant de *zû* distinctes. Le regroupement de plusieurs jeunes hommes célibataires travaillant pour le compte de responsables distincts et qu'ils rejoignent pour les repas, le regroupement de deux vieilles femmes dépendant, pour leur nourriture, de leurs enfants respectifs, ou encore le cas d'une petite fille qui dort chez sa grand-mère maternelle mais mange chez ses parents, sont autant de situations qui conduisent à la corésidence d'individus appartenant à des groupes domestiques différents. De telles situations restent cependant rares : elles concernent 6 % des ménages et 7 % des individus (tableau X.16).

**Tableau X.16. Nombre de groupes domestiques représentés par ménage, 1988. Répartition des ménages selon le nombre de groupes domestiques auxquels appartiennent ses membres (8 villages, enquête renouvelée)**

Nombre de groupes domestiques	Proportion (%) de ménages	Proportion (%) de résidents
1	94	93
2	5	5
3 et plus	1	2
Total	100	100
Moyenne	1,1	1,1
<i>Effectifs</i>	816	3 029

Les ménages présentent des configurations variables : couple avec ses jeunes enfants, épouse d'un polygame avec ses enfants, grand-mère avec quelques uns de ses petits-enfants, personne veuve ou divorcée résidant seule, jeunes garçons... Le tableau X.17, tiré d'une exploitation manuelle des situations de résidence rencontrées à Sirao en 1987 (Hertrich, 1987), permet d'en rendre compte. Les ménages à base conjugale, les plus nombreux, ne représentent cependant que 58 % des cas. On compte par ailleurs près de 30 % de ménages dirigés par une femme, 20 % par une femme mariée. Mais on se méprendrait en pensant que cette situation correspond forcément ici à une non-cohabitation des conjoints et à des charges accrues pour la femme (Locoh, 1988c ; Ono-Osaki, 1991, Lloyd et Gage-Brandon, 1993). Une grande partie (2 sur 3) de ces femmes mariées sont des épouses de polygames qui auraient été saisies en situation de corésidence avec leur mari si le recensement avait été réalisé un autre jour (les polygames passent la nuit, alternativement, chez chacune de leurs épouses). Mais surtout, le fait de résider dans une habitation sans présence simultanée d'un homme ne signifie pas que la femme assume la responsabilité économique d'une famille. Ceci est d'ailleurs également vrai d'un homme "chef de ménage". De fait, comme on l'a déjà relevé, il est très rare qu'une femme se définisse comme responsable économique (*zûso*).

**Tableau X.17. Distribution des ménages selon la taille et la composition du ménage (sexe du chef de ménage, situation matrimoniale et liens de parenté avec les membres du ménage). Sirao, février 1987**

Composition	Taille									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total
<i>Chef de ménage : homme</i>	11	19	20	15	14	17	10	2	3	111
Ménages d'hommes	11	6	2	1	1					21
Célibataires	4									4
Marié(s)	2	1								3
Veuf(s) ou divorcé(s))	5									5
Ménage de jeunes (Cél. ou veuf(s) ou divorcé(s))		4	2	1	1					8
Divorcé plus fils		1								1
Ménages a base conjugale		13	18	14	13	17	10	2	3	90
Couple		13								13
Couple plus enfant(s)			14	11	8	12	7	1	2	55
Couple plus petit(s) enfant(s)			3	2	2					7
Couple et/ou enfant(s) et/ou petit(s) enfant(s) et autre(s) apparenté(s) en ligne directe <sup>1</sup>					1	2				3
Couple et/ou enfant(s) et/ou petit(s) enfant(s) et individus sans lien de parenté directe <sup>1</sup>			1	1	2	3	3	1	1	12
<i>Chef de ménage : femme</i>	9	14	8	6	6					43
Veuve ou divorcée	3	8	1		2					14
Veuve(s)	3	1								4
Veuve plus enfant(s)		2								2
Veuve ou divorcée plus petit(s) enfant(s)		5								5
Veuve et/ou enfant(s) et/ou petit(s) enfant(s) et autre(s) apparenté(s) en ligne directe			1		2					3
Mariée	6	6	7	6	4					29
Femme mariée	6									6
Femme mariée plus enfant(s)		4	6	5	3					18
Femme mariée et/ou enfants(s) et/ou petit(s) enfant(s)		1	1							2
Femme mariée et/ou enfant(s) et individu(s) sans lien de parenté directe		1		1	1					3
<i>Total</i>	20	33	28	21	20	17	10	2	3	154

1. Par relation de parenté directe, j'entends les relations filiale, parentale et de fratrie. Ont également été intégrées dans cette catégorie les épouses des fils et petits-fils. Les individus recensés n'apparaissant pas sur les généalogies ont été considérés comme "individu sans lien de parenté directe".  
Source : Hertrich, 1987.

La variété des ménages et la représentation assez importante des femmes à leur tête traduit tout à la fois la grande souplesse des arrangements résidentiels<sup>26</sup> et le droit reconnu à toute femme (épouse ou mère) de disposer d'un espace résidentiel propre.

Un ménage ne compte ainsi, sauf exception, jamais de coépouses et rarement plusieurs femmes mariées (tableau X.18). On ne peut donc guère s'attendre à ce que cette unité résidentielle rende compte de situations polygamiques ou de configurations polynucléaires.

**Tableau X.18. Répartition des ménages selon le nombre de femmes mariées, 1988 (8 villages, enquête renouvelée)**

Nombre de femmes mariées	Proportions (%) ménages
0	23
1	75
2	2
Total	100
Moyenne	0,8
<i>Effectifs</i>	<i>816</i>

## **2. Ménage et groupe domestique : deux réalités familiales bien contrastées**

Selon que l'on se rapporte aux ménages ou aux groupes domestiques on a une perception très contrastée de la réalité familiale (tableau X.19).

<sup>26</sup> Les cases sont construites avec les matériaux locaux (banco et bois), la tôle n'a pas été adoptée et il est tout à fait exceptionnel de rencontrer un sol bétonné dans la zone d'étude. Les matériaux et la construction nécessitent certes des dépenses, mais sachant que l'accès au terrain de construction ne fait pas l'objet d'une transaction et compte tenu de l'entraide mise en place, la construction d'une habitation est assez aisément réalisable. De fait, les habitations ne semblent pas être l'objet d'enjeux ou de conflits. Une case se prête assez facilement et durablement sans contrepartie.

Notons aussi que la mobilité au sein du village est importante : on a pu évaluer, qu'en l'espace de 3 mois, et sans tenir compte des déplacements des hommes polygames entre leurs différentes épouses, 8 % des individus avaient changé de logement (Hertrich, 1987).

**Tableau X.19. Comparaison des indicateurs relatifs aux groupes domestiques et aux ménages, 1988 (8 villages, enquête renouvelée)**

Indicateur	Groupe domestique	Ménage
<i>Taille</i>		
1 - 4 personnes		
proportion (%) d'unités	20	68
proportion (%) de résidents concernés	7	47
5 - 9 personnes		
proportion (%) d'unités	45	31
proportion (%) de résidents concernés	34	50
10 personnes et plus		
proportion (%) d'unités	35	1
proportion (%) de résidents concernés	59	3
Moyenne calculée sur :		
- les unités	9,1	3,7
- les individus	13,5	4,8
<i>Nombre d'hommes mariés</i>		
0		
proportion (%) d'unités	7	39
proportion (%) de résidents concernés	3	29
1		
proportion (%) d'unités	58	61
proportion (%) de résidents concernés	42	70
2 et plus		
proportion (%) d'unités	34	0
proportion (%) de résidents concernés	55	1
Moyenne calculée sur :		
- les unités	1,5	0,6
- les individus	2,1	0,7
<i>Unité dirigée par une femme</i>		
proportion (%) d'unités	3	27
proportion (%) de résidents concernés	1	23
<i>Taille moyenne par village</i>		
Sirao	7,5	3,6
Kwara	7,9	3,7
Lakuy	9,8	4,2
Simasso	8,6	3,4
Bora	12,7	3,7
Boroma	10,6	3,6
Kouma	13,3	3,6
Warra	9,2	3,9
<i>Nombre d'observations</i>		
- unités	341	816
- résidents	3 089	3 029
Les indicateurs portant sur les ménages, à la différence de ceux concernant le groupe domestique, ne prennent pas en compte les résidents omis par le recensement (ils ne sont pas rattachés à une unité d'habitation).		

Si on porte l'attention aux ménages, on a le sentiment que la vie familiale se réalise au sein de petites unités, comportant un couple au plus et dirigées par des femmes dans un nombre non négligeable de cas. En effet la moitié des individus appartiennent à des ménages réunissant moins de 5 individus et, sauf exception, aucun ne relève d'une unité comptant 10 résidents. La plupart des ménages comporte un seul homme marié (60 %) et sinon aucun. Enfin un quart des résidents vit dans un ménage dirigé par une femme<sup>27</sup>.

En revanche, les résultats relatifs aux groupes domestiques rendent compte de communautés économiques familiales bien plus nombreuses (60 % des individus appartenant à des unités de 10 individus au moins et 7 % seulement à des groupes de moins de 5 résidents), souvent polynucléaires (un tiers des cas), rarement a-nucléaires (7 % des cas), et très généralement dirigés par un homme (97 % des cas).

Par ailleurs, la taille des ménages est sensiblement identique (la moyenne se situant entre 3,6 et 4,2) dans les différents villages tandis que celle des groupes domestiques présente une plage de variation importante (entre 7 et 14). Les différences inter-villageoises concernant les groupes domestiques ne sont donc pas perceptibles dans la structure des ménages.

En définitive, on voit combien on se serait mépris sur l'organisation socio-économique familiale si on avait fait l'économie d'une identification spécifique des groupes domestiques pour se contenter de la catégorie usuelle que constitue le ménage. Organisation domestique et arrangements résidentiels correspondent bien ici à deux registres différents et non substituables : l'analyse de l'un ne saurait renseigner sur l'autre.

\* \*  
\*

Les groupes domestiques, tels qu'ils se présentent aujourd'hui, se distinguent tout à la fois du modèle ancien de dimension lignagère et du modèle de la famille nucléaire. À moins qu'ils ne soient de petite taille, on ne trouve plus aujourd'hui de lignage investi de finalité économique. Quant aux groupes domestiques comprenant un seul couple, ils regroupent moins de la moitié des résidents.

Aucun modèle familial prédominant ne s'affirme et c'est plutôt la diversité des formes observées qui retient l'attention. Cette diversité s'inscrit-elle cependant dans une évolution tendancielle, laissant une plus grande place aux unités de petite taille et de configuration moins complexe ? On essaiera d'en juger en analysant l'évolution des groupes domestiques sur la période inter-censitaire 1976-1988.

---

<sup>27</sup> L'identité du chef de ménage, non saisie à partir de l'enquête renouvelée, est ici construite. On a retenu comme chef de ménage l'ainé des hommes non célibataires, à défaut l'ainée des femmes non célibataires, et sinon l'ainé(e) des célibataires.



## CHAPITRE XI

---

# ÉVOLUTION ET DYNAMIQUE DU GROUPE DOMESTIQUE SUR LA PÉRIODE INTERCENSITAIRE 1976-1988

La plupart des études consacrées à l'évolution des structures familiales se situent par rapport à un même schéma : celui de la convergence des unités familiales sur le modèle de la famille nucléaire. Ce schéma, inspiré de l'histoire occidentale et qui s'est développé au courant des années 1950-1960, postule, conjointement au processus d'industrialisation et de modernisation, une disparition des familles étendues aux profit d'unités conjugales, repliées sur elle-mêmes, et mieux adaptées aux exigences de la vie moderne. Une transition familiale, bien linéaire, serait ainsi associée à la transition démographique. William Goode (1963), l'un des principaux concepteurs de cette théorie, prévoyait, au début des années 1960, qu'en l'espace de 10 ou 20 ans, la famille nucléaire, synonyme de couple marié vivant avec ses enfants, deviendrait la forme dominante dans l'ensemble du monde.

Depuis, cette conception, à prétention universaliste, d'une uniformisation des unités familiales sur le modèle du noyau nucléaire a été largement remise en question, d'un point de vue à la fois conceptuel et empirique<sup>1</sup>. On a critiqué son caractère évolutionniste et ethnocentriste qui conduit à envisager l'évolution de la réalité familiale en déconnexion de la réalité sociale et occulte la capacité des sociétés à élaborer leurs propres réponses aux transformations de leur environnement. Sa validité dans le contexte occidental a été relativisée d'une part par une remise en cause de la prédominance de la famille étendue dans l'Europe ancienne, et, d'autre part, par le retournement des tendances démographiques qui, dès la fin des années 1960, a interrompu le mouvement d'uniformisation familiale

---

<sup>1</sup> Pour une étude critique de ce schéma, voir notamment McDonald, 1992 ; Segalen, 1988 ; Bartiaux et Tabutin, 1984. De plus, la plupart des publications consacrées à l'évolution de la famille en Afrique citent et critiquent cette théorie qui sert généralement de référence à la discussion des résultats.

pour générer, au contraire, une diversification et une instabilité accrues des formes familiales<sup>2</sup>.

En Afrique, il est bien clair aussi que les structures familiales ne se sont pas alignées sur le modèle nucléaire et c'est la persistance des pratiques contredisant le principe de nucléarisation (polygamie, circulation des enfants, etc.) qui est généralement mise en avant<sup>3</sup>. On sait cependant peu de choses de l'évolution, sur le long terme, des caractéristiques des unités familiales, du fait des limites des données disponibles et aussi de l'exploitation insuffisante des données existantes (Pilon, 1991b, 1993). Si l'on se fonde sur l'évolution de la taille des ménages telle qu'elle ressort d'une comparaison des données censitaires au cours des 20 ou 30 dernières années, les indices d'un resserrement de l'espace familial ne sont pas perceptibles au niveau national. La synthèse qu'en a fait Thérèse Locoh (1988a, 1988b) révèle, en effet, que la taille des ménages n'a pas baissé ; au contraire *"ce qui frappe en Afrique, c'est une augmentation de la taille moyenne des ménages (sauf à la Réunion), assortie d'un accroissement de la proportion des 'grands' ménages<sup>4</sup> dans la plupart des pays où l'on dispose de deux observations successives, pour la décennie 1960-1970 et la décennie 1970-1980"* (Locoh, 1988b, p. 447). Cependant, une institutionnalisation de la famille restreinte semble s'être produite dans un certain nombre de sociétés, en particulier celles qui, avec la colonisation, se sont trouvées insérées dans une économie de plantation (Quesnel et Vimard, 1988, 1989 ; Vimard, 1993 ; Dozon, 1986).

Si la théorie de l'uniformisation des familles selon le modèle de la famille nucléaire est très généralement contredite, elle reste cependant le cadre de référence en fonction duquel, le plus souvent, les données sont analysées et interprétées. Le passage par cette grille de lecture a finalement pour conséquence de mettre l'accent sur les permanences (Oliveira, 1992) et sans doute de négliger ou d'entraver l'identification des changements qui ne se donnent pas à lire selon cette dichotomie.

La prise en considération du contexte démographique dans lequel se trouve l'Afrique peut conduire à une autre appréciation. En effet, compte tenu de la croissance naturelle particulièrement forte que connaissent ces populations en cours de transition, on s'attendrait à ce que la taille des unités familiales connaissent également une augmentation importante. Dès lors une stabilité, ou une augmentation modérée de cette taille, peuvent être révélatrices de changements dans les

<sup>2</sup> Pour une vue synthétique, voir Prioux, 1990 ; Kuijsten, 1990. Ces auteurs soulignent la diversité et l'instabilité des situations familiales en Occident aujourd'hui. On assiste à *"une diversité accrue des biographies familiales ou 'domestiques', et à une augmentation du nombre d'individus parcourant plusieurs cycles familiaux, dont la phase nucléaire n'est qu'une fraction modeste voire nulle"* ; les familles nucléaires *"sont devenues un élément d'un système ouvert où des situations domestiques diversifiées se concurrencent et interagissent"* (Kuijsten, 1990, p. 42).

<sup>3</sup> Voir, par exemple, les différentes contributions au colloque consacré aux familles africaines qui s'est tenu à Lomé en décembre 1995 (Locoh *et al.*, 1997).

<sup>4</sup> Sont considérés ici comme "grands ménages" ceux qui regroupent plus de 6 individus.

phénomènes régulateurs de la croissance des groupes domestiques face au mouvement naturel, à savoir les migrations et les segmentations.

C'est en tenant compte de ces paramètres que j'analyserai ici l'évolution et la dynamique des groupes domestiques bwa sur la période 1976-1988. Je m'appuierai pour ce faire sur l'enquête renouvelée réalisée dans les huit villages. Ces données ne couvrent qu'une période de temps limitée (11 ans) mais elles ont l'avantage considérable de permettre un suivi des unités familiales sans lequel leurs dynamiques ne pourraient être appréhendées.

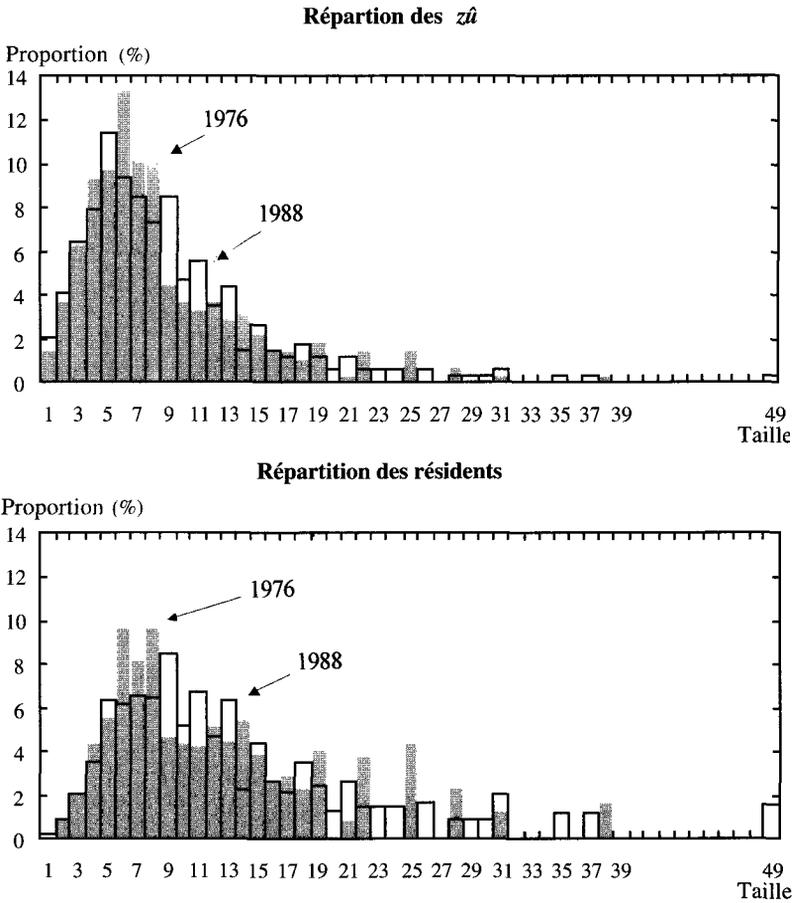
Après une comparaison très classique des données des recensements de 1976 et 1988, donnant une première vue de l'évolution des groupes domestiques, les structures observées en 1988 seront ensuite confrontées à celles auxquelles on aurait pu s'attendre du fait de la seule croissance naturelle. On sera alors en mesure d'évaluer la contribution des différents phénomènes (mouvement naturel, migrations et segmentations) à l'évolution des structures observées et d'apprécier l'ampleur et la nature effectives du changement familial. Enfin, l'étude du calendrier et des modalités d'accès à une unité autonome fournira un élément d'appréciation supplémentaire sur les changements (ou permanences) des structures familiales.

## I. UNE STABILITÉ DES STRUCTURES OBSERVÉES ...

L'impression d'une assez grande stabilité de la taille et de la structure des groupes domestiques prédomine quand on compare les données des recensements de 1976 et de 1988 (figure XI.1, tableaux XI.1 et XI.2).

Les grandes unités sont, certes, un peu plus nombreuses en 1988 mais l'augmentation de la taille moyenne (8,6 à 9,1 individus), de l'ordre de 6 %, paraît dérisoire comparativement à l'augmentation de la population, de l'ordre de 34 % sur la période. La proximité est plus importante encore quand on s'intéresse au nombre de couples par groupe domestique : en 1988 comme en 1976, 6 sur 10 ont une structure mononucléaire et 55 % des individus appartiennent à une unité polynucléaire. Le poids des unités a-nucléaires reste marginal. Parmi les groupes polynucléaires, les unités s'articulant autour de 2 ou 3 unités conjugales a cependant un peu diminué au profit de celles qui en comptent au moins 4. Si l'on prend en compte la typologie croisant l'effectif du groupe domestique et sa configuration mono ou poly-nucléaire, le seul changement apparent est, là aussi, celui d'une légère baisse des catégories intermédiaires (polynucléaire ou mononucléaire monogame regroupant moins de 15 individus) au profit des unités plus étendues et, dans une moindre mesure, des autres catégories. Ce changement paraît cependant mineur. Le

nombre de générations représentées n'a pas davantage évolué : dans les deux villages disposant de données pour le mesurer, 4 groupes domestiques sur 10 comptent au moins trois générations et ils regroupent un peu plus de la moitié de la population (tableau XI.2). On note cependant, dans ces deux villages, une augmentation<sup>5</sup> de la représentation des groupes domestiques qui s'inscrivent dans les limites de la cellule nucléaire du *zûso*, signe peut-être que cette unité familiale élémentaire prend plus de valeur pour une fraction de la population... Il n'est pas certain cependant que cette tendance soit extrapolable aux huit villages.



**Figure XI.1. Évolution de la taille du groupe domestique : 1976-1988**  
(Enquête renouvelée, 8 villages)

<sup>5</sup> La différence entre les proportions de *zû* n'est pas statistiquement significative (au seuil de 5 %). Elle le devient, en revanche, si on prend l'individu comme unité d'analyse.

**Tableau XI.1. Taille et structure des groupes domestiques en 1976 et 1988**  
(8 villages, enquête renouvelée)

Indicateurs	1976		1988	
	Proportion de <i>zû</i> (%)	Proportion de résidents (%)	Proportion de <i>zû</i> (%)	Proportion de résidents (%)
<i>Taille</i>				
1-4	21	8	20	7
5-9	49	38	45	34
10 et plus	30	54	35	59
Total	100	100	100	100
Moyenne	8,6	12,4	9,1	13,5
Médiane	6,5	10,0	7,0	10,6
Écart-type	5,7	7,4	6,4	8,8
Coefficient de variation	66 %	60 %	70 %	65 %
<i>Nombre d'hommes mariés</i>				
0	6	2	7	3
1	59	44	58	42
2	23	27	20	24
3	9	19	9	17
4 et plus	3	8	5	14
Total	100	100	100	100
Moyenne	1,4	1,9	1,5	2,1
<i>Type de structure</i>				
A-nucléaire	6	2	7	3
Mononucléaire monogame	46	30	48	31
Polynucléaire ou mono- nucléaire polygame, comptant moins de 15 résidents	35	38	30	32
Polynucléaire ou mono- nucléaire polygame, comptant au moins 15 résidents	13	30	15	34
Total	100	100	100	100
<i>Effectifs</i>	267	2 302	341	3 089

En réalité les évolutions varient selon les villages (tableau XI.3). Trois villages se distinguent par une augmentation de la taille de la *zû* et du nombre de cellules nucléaires qui y sont représentées. On retrouve là les villages (Bora, Boroma, Kouma) qui se caractérisent, en 1988, par des unités familiales plus étendues et dont on a pu voir, au chapitre précédent, qu'ils marquaient aussi un attachement plus fort au mode de vie ancien et une moindre réceptivité aux influences extérieures (opérations de développement et christianisme). Ces villages se distinguaient déjà, pour deux d'entre eux, par des unités de taille plus importante en 1976. Dans les

cinq autres villages, on observe une remarquable stabilité de la taille des groupes domestiques qui s'accompagne, dans certains cas (Kwara et Lakuy), par une représentation plus faible des groupes polynucléaires.

**Tableau XI.2. Structure selon la parenté des groupes domestiques en 1976 et 1988 à Sirao et Kwara**

(Enquête renouvelée et généalogies)

Indicateurs	1976		1988	
	Proportion de <i>zû</i> (%)	Proportion de résidents (%)	Proportion de <i>zû</i> (%)	Proportion de résidents (%)
Nombre de générations représentées				
1	6	2	6	1
2	50	42	52	42
3	39	46	37	47
4	5	10	5	9
Total	100	100	100	100
Groupes domestiques dont la totalité des membres appartient à la cellule nucléaire du <i>zûso</i> *	30 %	20 %	41 %	27 %
Résidents appartenant à la cellule nucléaire de leur <i>zûso</i> *	-	57 %	-	60 %
<i>Effectifs</i>	116	886	160	1 234
* Sont considérés comme membres de la cellule nucléaire du <i>zûso</i> : le <i>zûso</i> , son (ou ses) épouse(s) et ses enfants célibataires.				

En 1976 comme en 1988, les caractéristiques des unités familiales varient beaucoup entre les villages. La proportion des résidents appartenant à une unité polynucléaire va, selon le village, de 30 % à 80 % aux deux dates. Quant à la taille moyenne, elle s'établit entre 7 et 12 en 1976, entre 7 et 14 en 1988. Le classement des villages selon la taille moyenne de la *zû* (abstraction faite de Boroma) ou la représentation des unités de grande taille se maintient d'un recensement à l'autre ; aucun mouvement de convergence vers une structure-type ne se dessine.

\* \*  
\*

Au total, il ne se dégage aucune tendance univoque, ni dans le sens d'une nucléarisation, ni dans celui d'une extension des groupes domestiques. En 1988 comme en 1976, la vie familiale se déroule dans des unités d'assez grande taille (9 membres en moyenne) et souvent de structure étendue.

**Tableau XI.3. Évolution de la structure des groupes domestiques par village, 1976-1988**

(Enquête renouvelée, 8 villages)

Indicateur	Année	Village										
		Sirao	Kwara	Lakuy	Simasso	Bora	Boroma	Kouma	Warra	Ens.	A	B
<i>Taille moyenne</i>	1976	7,2	8,2	9,9	8,8	11,6	6,9	11,1	9,1	8,6	9,8	8,3
	1988	7,5	7,9	9,8	8,6	12,7	10,6	13,3	9,2	9,1	12,3	8,3
<i>Nombre moyen d'hommes mariés par zû</i>	1976	1,3	1,6	1,6	1,4	1,7	1,3	1,7	1,4	1,4	1,6	1,4
	1988	1,2	1,3	1,3	1,3	2,1	2,2	2,2	1,5	1,5	2,1	1,3
<i>Unités de 10 individus et plus</i> - proportion (%) de zû	1976	18	30	40	27	56	11	41	38	30	35	29
	1988	25	30	38	27	67	53	50	32	34	57	29
- proportion (%) de résidents	1976	34	50	62	56	75	19	79	65	54	62	52
	1988	42	55	60	52	84	65	80	60	59	78	52
<i>Unité polynucléaire</i> - proportion (%) de zû	1976	24	44	53	23	50	26	47	33	35	41	33
	1988	21	28	29	31	63	77	45	37	34	61	29
- proportion (%) de résidents	1976	34	61	68	46	63	34	81	57	54	62	51
	1988	31	49	38	51	77	81	76	61	55	77	47
<i>Effectifs de zû</i>	1976	66	50	15	22	18	19	17	60	267	54	213
	1988	77	83	21	26	24	17	20	73	341	61	280
<i>Effectifs de résidents</i>	1976	476	410	149	194	209	131	189	544	2 302	529	1 773
	1988	579	655	205	224	305	181	265	675	3 089	751	2 338
A : Bora, Boroma, Kouma ; B : Sirao, Kwara, Lakuy, Simasso, Warra.												

## II. ...MAIS UNE DYNAMIQUE INTERCENSITAIRE IMPORTANTE

Évidemment, cette stabilité des indicateurs synthétiques de structure ne signifie pas une inertie des groupes domestiques. Au contraire, la confrontation<sup>6</sup>, pour chaque unité familiale, de sa configuration en 1988 à celle de 1976 met en évidence une dynamique importante<sup>7</sup>.

### 1. Le mouvement des unités familiales entre 1976 et 1988

Deux tiers seulement des groupes domestiques représentés en 1976 ont échappé à la segmentation<sup>8</sup> et à l'extinction<sup>9</sup> (tableau XI.4). L'extinction est la destinée d'un grand nombre d'exploitations de petite taille : près de la moitié des unités regroupant moins de 5 individus et 60 % des groupes a-nucléaires sont touchés. À l'inverse, les unités de grande taille et à structure polynucléaire ont, pour la moitié d'entre elles, connu une segmentation. Les groupes domestiques de taille et

<sup>6</sup> Un changement est identifié quand les situations observées aux recensements de 1976 et 1988 diffèrent et seuls les événements qui contribuent à cette modification sont donc repérés. Les expressions de changements ou de dynamique intercensitaires, utilisées par commodité, ne rendent donc pas compte de l'ensemble des changements sur la période intercensitaire mais seulement de ceux qui sont responsables du passage de la situation de 1976 à celle de 1988.

<sup>7</sup> L'analyse de la dynamique des unités familiales a été initiée par Elmut Musham (1976), qui lui donne le nom de *familiographie*. Elle a été mise en œuvre, en Afrique, sur les données de l'enquête à passages répétés (1978-1979) de Côte d'Ivoire (Vimard et N'Cho, 1988 et 1991) et sur celles de l'enquête renouvelée menée chez les Moba-Gurma du Togo (1981-1985) (Pilon, 1989). On parle, dans ces études, de "*matrice de transition*" et de "*probabilité de transition*" pour désigner les mesures de changement d'état des unités familiales d'une date à l'autre.

<sup>8</sup> La *segmentation* fait référence à une scission au sein du groupe domestique : un groupe domestique connaît une division interne qui aboutit à la coexistence de plusieurs groupes distincts. La segmentation est identifiée concrètement, dans cette enquête, dès lors que l'on compte en 1988 plusieurs responsables (*zúso*) ayant appartenu en 1976 au même groupe domestique. On dira alors que ce dernier s'est segmenté en autant d'unités que l'on compte de responsables en 1988. Les termes de séparation, fission, scission et division sont utilisés comme synonymes de segmentation.

<sup>9</sup> J'utilise ici le terme d'extinction (ou de disparition) pour les groupes domestiques de 1976 dont aucun des membres n'est *zúso* en 1988.

de configuration intermédiaires sont, en définitive, les seules à connaître, majoritairement, une situation *stable*<sup>10</sup> (7 cas sur 10).

**Tableau XI.4. Situation en 1988 des groupes domestiques de 1976. Répartition des zû de 1976 selon leur taille, leur structure et leur situation en 1988**  
(Enquête renouvelée, 8 villages)

Caractéristiques des zû en 1976	Situation en 1988									
	Répartition des zû					Répartition des individus				
	0	1	2	Tot.	Eff.	0	1	2	Tot.	Eff.
<i>Ensemble</i>	16	66	18	100	267	9	63	28	100	2 302
<i>Taille</i>										
1-4	46	50	4	100	56	40	5	3	100	175
5-9	12	76	12	100	130	11	7	12	100	873
10-14	2	72	26	100	46	2	7	27	100	549
15 et plus	3	43	54	100	35	3	4	56	100	705
<i>Type de structure</i>										
A-nucléaire	63	25	13	100	16	57	3	12	100	42
Mononucléaire monogame	22	73	5	100	123	17	7	7	100	702
Polynucléaire ou mononucléaire polygame, comptant moins de 15 résidents	6	70	23	100	94	4	7	26	100	869
Polynucléaire ou mononucléaire polygame, comptant au moins 15 résidents	3	44	53	100	34	3	4	55	100	689
Mononucléaire (ensemble)	20	73	8	100	158	14	7	12	100	1 017
Polynucléaire (ensemble)	3	60	37	100	93	3	5	42	100	1 243
<i>Effectifs</i>	44	175	48		267	197	450	655		2 302
0 : la zû n'est plus représentée en 1988										
1 : situation stable, la zû est représentée par une unité et une seule en 1988										
2 : segmentation, la zû est représentée par plusieurs unités en 1988										

L'importance du mouvement intercensitaire est plus manifeste encore quand on aborde l'origine des groupes domestiques relevés en 1988 (tableau XI.5). Les unités issues d'une segmentation et les unités qui n'étaient pas représentées en 1976 sont, cette fois, aussi nombreuses que les unités stables. Ces dernières sont majoritaires parmi les zû nombreuses et polynucléaires tandis que les unités qui se sont installées au village sont plus souvent présentes dans les groupes de petite taille et de structure a-nucléaire ou mononucléaire. Les groupes domestiques issus d'unités qui se sont scindées ont, en revanche, un poids (de l'ordre du quart à un tiers) qui varie peu d'une catégorie à l'autre.

<sup>10</sup> Le terme de stabilité est utilisée pour les unités de 1976 qui sont représentées en 1988 par une seule unité, que celle-ci soit dirigée par le même responsable qu'en 1976 ou par son successeur.

L'expérience de la dynamique familiale affecte ainsi une part importante de la population : 40 % des résidents en 1976 comme en 1988, 30 % si l'on considère la segmentation seulement.

**Tableau XI.5. Situation en 1976 des groupes domestiques de 1988. Répartition des zû de 1988 selon leur taille, leur structure et leur situation en 1976**  
(Enquête renouvelée, 8 villages)

Caractéristiques des zû en 1988	Situation en 1976									
	Répartition des zû					Répartition des individus				
	0	1	2	Tot.	Eff.	0	1	2	Tot.	Eff.
<i>Ensemble</i>	17	51	32	100	341	12	59	30	100	3 089
<i>Taille</i>										
1-4	37	31	31	100	56	38	29	33	100	209
5-9	16	49	34	100	130	17	50	33	100	1 051
10-14	7	63	30	100	46	8	62	31	100	778
15 et plus	4	70	26	100	35	4	71	25	100	1 051
<i>Type de structure</i>										
A-nucléaire	28	36	36	100	16	26	34	40	100	90
Mononucléaire monogame	23	42	35	100	123	21	44	36	100	967
Polynucléaire ou mononucléaire polygame, comptant moins de 15 résidents	11	60	29	100	94	10	62	28	100	981
Polynucléaire ou mononucléaire polygame, comptant au moins 15 résidents	4	70	26	100	34	4	71	25	100	1 051
Mononucléaire (ensemble)	22	42	36	100	158	14	74	12	100	1 310
Polynucléaire (ensemble)	7	70	23	100	93	3	55	42	100	1 689
<i>Effectifs</i>	58	175	108		341	361	1 811	917		3 089
0 : la zû n'est plus représentée en 1988										
1 : situation stable, la zû est représentée par une unité et une seule en 1988										
2 : segmentation, la zû est représentée par plusieurs unités en 1988										

Cette mobilité des groupes domestiques apparaît plus forte encore si, pour l'évaluer, on prête non seulement attention aux phénomènes de segmentation et d'extinction, mais aussi aux changements de taille et de structure que les unités familiales ont connu d'un recensement à l'autre. Ces passages d'une configuration à une autre, seront nommés, comme l'ont proposé les auteurs ayant mené ce type d'approche (Musham, 1976 ; Vimard et N'Cho, 1988, 1991 ; Pilon, 1989), *transitions*.

## 2. Les transitions des unités stables

La plupart des unités stables (représentées aux deux recensements par une seule unité) ont connu une évolution de leur taille et de leur structure entre 1976 et 1988. Deux tiers des groupes domestiques ont changé de classe de taille et la moitié ont changé de structure (tableau XI.6). Sachant que ces groupes domestiques stables ne représentent eux-mêmes que les deux tiers en 1976 et la moitié en 1988 des groupes domestiques, l'intensité des transitions est encore plus forte pour l'ensemble des unités familiales. Les groupes domestiques n'ayant pas changé de catégorie de taille et ceux qui appartiennent toujours au même type de structure ne forment, respectivement, qu'un quart et un tiers des unités familiales de 1976, un sixième et un quart de celles de 1988.

Les transitions correspondent majoritairement au passage vers une catégorie supérieure (taille plus grande ou structure plus complexe), ce qui correspond bien au résultat attendu pour ces groupes domestiques qui se sont maintenus sans connaître de scission. Leur taille moyenne s'est accrue de deux unités et 6 sur 10 ont vu leur effectif augmenter entre 1976 et 1988. La structure polynucléaire est acquise par 40 % des *zû* qui étaient mononucléaires en 1976 et reste de mise pour deux tiers des unités qui étaient déjà de ce type en 1976. Cela illustre, une fois de plus, l'absence de rejet d'une unité économique familiale s'articulant autour de plusieurs couples : le passage à la structure polynucléaire opère toujours...

Plus rare, la transition vers une unité plus petite ou de structure moins complexe touche cependant une partie non négligeable des catégories intermédiaires. Ainsi un tiers des groupes de 10 à 14 membres en 1976 ont une taille inférieure à 10 en 1988, et un tiers des configurations polynucléaires ont retrouvé une dimension mononucléaire en 1988. Si la tendance à l'élargissement prédomine, le phénomène de réversibilité apparaît ainsi également dans les transitions des groupes domestiques qui n'ont pas connu de processus de segmentation.

**Tableau XI.6. Transitions des unités stables, 1976-1988. Répartition des groupes domestiques de 1976, représentés par une seule unité en 1988, selon leur taille et leur structure en 1988.**

**Pour 100 unités d'une catégorie donnée en 1976**

(Enquête renouvelée, 8 villages)

Taille 1976	Taille 1988					Total	Effectifs
	1-4	5-9	10-14	15 et plus			
1-4	32	54	14	0	100	28	
5-9	12	28	52	8	100	99	
10-14	3	30	30	36	100	33	
15 et plus	0	0	0	100	100	15	
Ensemble	13	30	37	20	100	175	
Même catégorie : 35 %		Catégorie supérieure : 51 %		Catégorie inférieure : 13 %			
Taille 88 > taille 76 : 63 % (*)		Taille 88 < taille 76 : 27 % (*)		Taille 88 = taille 76 : 10 % (*)			
Taille moyenne 1976 : 8,3 ;		Taille moyenne 1988 : 10,3.					
(*) Comparaison à l'unité près.							

A : A-nucléaire

B : Mononucléaire monogame

C : Polynucléaire ou mononucléaire polygame, 15 membres et plus

D : Polynucléaire ou mononucléaire polygame, moins de 15 membres

Structure 1976	Structure 1988				Total	Effectifs
	A	B	C	D		
A	25	75	0	0	100	4
B	4	54	36	6	100	90
C	6	27	44	23	100	66
D	0	0	0	100	100	15
Ensemble	5	40	35	20	100	175
Même catégorie : 54 %		Catégorie supérieure : 31 %		Catégorie inférieure : 15 %		
Mononucléaire → Mononucléaire : 55 % ; Mononucléaire → Polynucléaire : 40 %						
Polynucléaire → Mononucléaire : 32 % ; Polynucléaire → Polynucléaire : 64 %.						

### 3. Les transitions des unités issues d'une segmentation

Comme attendu, la segmentation a pour effet de classer les groupes domestiques dans des catégories de taille moins importante et de structure moins complexe que celles de l'unité d'origine (tableau XI.7). Neuf unités sur 10 appartiennent à une catégorie (de taille ou de structure) au plus égale à celle de leur groupe d'appartenance en 1976 et 6 sur 10 à une catégorie inférieure.

**Tableau XI.7. Transitions des unités issues d'une segmentation, 1976-1988.  
Répartition des groupes domestiques issus d'une segmentation selon leurs  
caractéristiques en 1988 et celles de leur unité d'origine en 1976.**

**Pour 100 unités issues d'une catégorie donnée**

(Enquête renouvelée, 8 villages)

(On traite des 108 groupes domestiques de 1988 issus de la segmentation  
de 48 unités de 1976.)

Taille de la <i>zû</i> d'appartenance en 1976	Taille 1988					Total	<i>Effectifs</i>
	1-4	5-9	10-14	15 et plus			
1-4	<b>50</b>	50	0	0	100	4	
5-9	29	<b>55</b>	13	3	100	31	
10-14	21	59	<b>10</b>	10	100	29	
15 et plus	11	39	30	<b>20</b>	100	44	
Ensemble	20	49	19	12	100	108	
Même catégorie : 29 %		Catégorie supérieure : 9 %		Catégorie inférieure : 62 %			
Taille moyenne 1976 : 13,6		Taille moyenne 1988 : 8,5.					

A : A-nucléaire

B : Mononucléaire monogame

C : Polynucléaire ou mononucléaire polygame, 15 membres et plus

D : Polynucléaire ou mononucléaire polygame, moins de 15 membres

Structure 1976	Structure 1988					Total	<i>Effectifs</i>
	A	B	C	D			
A	<b>0</b>	100	0	0	100	4	
B	17	<b>50</b>	33	0	100	12	
C	10	58	<b>24</b>	8	100	50	
D	5	43	31	<b>21</b>	100	42	
Ensemble	8	53	27	12	100	108	
Même catégorie : 25 %		Catégorie supérieure : 11 %		Catégorie inférieure : 64 %			
Mononucléaire → Mononucléaire : 69 % ; Mononucléaire → Polynucléaire : 23 %							
Polynucléaire → Mononucléaire : 64 % ; Polynucléaire → Polynucléaire : 27 %.							

Ce mouvement de reclassement associé à la segmentation s'accompagne d'un certain recentrage sur des unités de taille modeste (5 à 9 individus) et à structure mononucléaire monogame. Ces catégories prédominent en 1988 et ceci quelles que soient les caractéristiques du groupe d'origine en 1976. L'hypothèse d'un ajustement des unités familiales sur le modèle conjugal lors des processus de segmentation est cependant relativisée quand on constate que ce modèle, s'il s'avère le plus fréquent, ne regroupe cependant que la moitié des cas.

\* \*

\*

Il serait bien arbitraire de vouloir caractériser les individus par la configuration de leur unité familiale tant celle-ci varie au cours du temps. La moitié des individus vivent dans des groupes domestiques de tailles différentes en 1976 et en 1988 et un tiers ont connu un changement de structure, cela en s'en tenant à une classification sommaire en quatre catégories (tableau XI.8). Ces transitions sont conditionnées par la configuration initiale du groupe domestique : la segmentation touche surtout les unités de grande taille et de structure polynucléaire tandis que le parcours dominant des unités de taille modeste et intermédiaire est celui d'une stabilité (maintien sans segmentation de l'unité) conjuguée à un élargissement de la taille et de la structure. Cependant le type de passage le plus fréquent pour une configuration familiale donnée ne présente jamais qu'une prédominance relative (la transition la plus fréquente regroupant généralement à peine la moitié des cas). On est loin d'un schéma-type de transition.

**Tableau XI.8. Répartition des individus résidents en 1976 et en 1988 selon la taille et la structure de leur groupe domestique à ces deux dates.**  
**Pour 100 unités d'une catégorie donnée en 1976**  
 (Enquête renouvelée, 8 villages)

Taille de la zû d'appartenance en 1976	Taille 1988					
	1-4	5-9	10-14	15 et plus	Total	Effectifs
1-4	21	59	20	0	100	80
5-9	8	50	30	11	100	496
10-14	4	30	27	39	100	321
15 et plus	2	14	20	64	100	431
Ensemble	6	34	25	35	100	1 328
Même catégorie : 47 % ; Catégorie supérieure : 30 % ; Catégorie inférieure : 23 %.						

A : A-nucléaire

B : Mononucléaire monogame

C : Polynucléaire ou mononucléaire polygame, 15 membres et plus

D : Polynucléaire ou mononucléaire polygame, moins de 15 membres

Structure 1976	Structure 1988					
	A	B	C	D	Total	Effectifs
A	8	75	17	0	100	12
B	2	48	41	9	100	386
C	6	40	54	0	100	505
D	0	0	0	100	100	425
Ensemble	3	30	33	35	100	1 328
Même catégorie : 67 %      Catégorie supérieure : 15 %      Catégorie inférieure : 18 % Mononucléaire → Mononucléaire : 48 % ; Mononucléaire → Polynucléaire : 50 % Polynucléaire → Mononucléaire : 41 % ; Polynucléaire → Polynucléaire : 57 %.						

### III. LA RÉGULATION DE LA TAILLE DES GROUPES DOMESTIQUES : LA SEGMENTATION ET L'ÉMIGRATION FACE À L'ACCROISSEMENT NATUREL

Entre 1976 et 1988 la plupart des groupes domestiques ont changé de taille ou de structure. Pourtant, au niveau agrégé, aucune évolution de leur configuration ne se dessine. Cette stabilité est d'autant plus remarquable que la croissance naturelle a été considérable sur la période considérée : 3,2 % par an en moyenne soit une augmentation totale de la population de 43 % (en l'absence de correction migratoire). Comment expliquer l'absence de répercussion perceptible de ce croît naturel sur les unités familiales ? Quels ont été les modalités de sa neutralisation : le recours à l'émigration ? des segmentations plus fréquentes ?

Pour traiter cette question, on évaluera la taille potentielle qu'auraient pu atteindre les unités familiales en l'absence de mécanismes de compensation et, en la comparant à celle résultant de l'intervention du seul effet de l'émigration ou de celui de la segmentation, on sera en mesure d'estimer la contribution de ces deux phénomènes à la régulation des structures familiales.

#### 1. Le groupe de production agricole (GPA)

L'analyse ne portera pas sur le groupe domestique dans sa totalité mais sur l'une de ses composantes qu'on nommera "*groupe de production agricole*" (GPA).

##### a) *Choix et définition du groupe de production agricole*

En effet, la taille du groupe domestique n'est probablement pas le paramètre le plus déterminant des transformations de l'unité familiale. La probabilité d'être affecté par la migration ou la segmentation est sans doute bien davantage conditionnée par la force de travail dont dispose le groupe domestique. Celle-ci détermine, dans cette économie agricole centrée sur la production vivrière, la capacité de l'unité familiale à faire face aux contraintes de la production et donc la viabilité du groupe et sa capacité à assumer segmentation ou émigrations. À mesure

que la force de production s'accroît, les alternatives au maintien en l'état du groupe domestique peuvent se développer : les entraves (en terme de viabilité économique) à la segmentation ou à l'émigration perdent de leur puissance et une révision de la structure familiale peut, au contraire, apparaître souhaitable.

Le groupe de production familial présente cependant des contours assez flous. En effet, les membres du groupe domestique participent à la production selon des modalités variables, en fonction des tâches dévolues à leur sexe et leur âge (tableau XI.9). Ainsi selon la nature des travaux pris en considération, l'unité de production peut présenter une extension et des caractéristiques différentes.

**Tableau XI.9. Participation aux travaux agricoles selon le sexe et l'âge.  
Proportion d'individus ayant réalisé différents types de travaux agricoles  
l'hivernage précédant l'enquête**

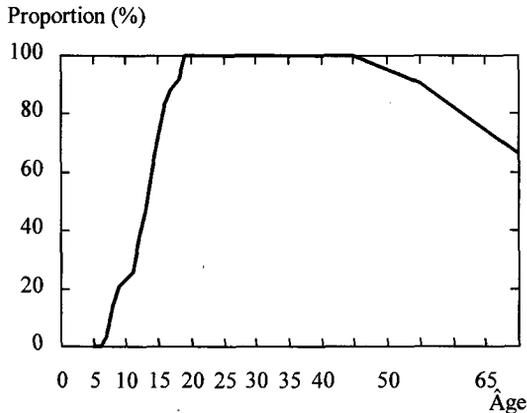
Pour 100 individus d'un sexe et d'un groupe d'âges donné  
(Enquête biographique, Kwara)

Âge à l'enquête (en années)	Sexe masculin					Sexe féminin				
	Prép. champs	Semis	Desherbage	Récolte	Eff.	Prép. champs	Semis	Desherbage	Récolte	Eff.
5-9	1	0	6	3	69	0	0	0	0	59
10-14	19	28	38	23	47	5	41	27	57	37
15-19	86	93	90	79	29	14	82	32	73	22
20-29	85	91	100	94	34	0	82	27	100	45
30-39	97	100	100	100	31	3	84	31	97	32
40-49	96	100	100	100	25	0	74	9	83	23
50-59	91	82	91	73	11	17	75	33	75	12
60 et plus	62	62	67	57	21	7	7	7	52	29

Un moment s'avère cependant crucial dans le calendrier agricole : celui du désherbage du mil. La qualité des récoltes dépendra en grande partie de l'aptitude du groupe domestique à assumer cette charge de travail dans de courts délais et ainsi à mobiliser une main d'œuvre nombreuse au moment opportun. Il semble donc pertinent d'approcher la capacité de production de l'unité domestique par la taille du groupe chargé de cette activité. Ce travail, dont sont déchargées les femmes, revient en principe aux seuls hommes adultes. Ce partage des activités paraît assez bien respecté à Kwara : sauf exception, tous les hommes âgés de 15 à 59 ans ont déclaré avoir réalisé ce travail, contre un quart des femmes des mêmes âges.

Compte tenu de la participation selon l'âge aux travaux de désherbage (figure XI.2), le groupe des hommes âgés de 15-59 ans peut être retenu comme une approximation valable de ce groupe de production agricole. C'est en effet vers 15 ans que la participation aux travaux de désherbage, qui se met progressivement en place aux âges plus jeunes, atteint une majorité d'hommes pour se généraliser

vers 18-20 ans. Le choix de la borne supérieure est plus arbitraire sachant que, même âgés, la plupart des hommes déclarent continuer à cultiver. Mais si on tient compte d'une diminution progressive de l'intensité du travail avec l'âge, 60 ans apparaît comme une limite convenable d'une participation effective et substantielle aux travaux. Par ailleurs, on peut vérifier que la participation aux autres types de travaux agricoles est également maximale à ces âges (tableau XI.9).



\* Indicateur calculé par année d'âge et lissé par moyenne jusqu'à 24 ans, puis calculé par classe d'âges

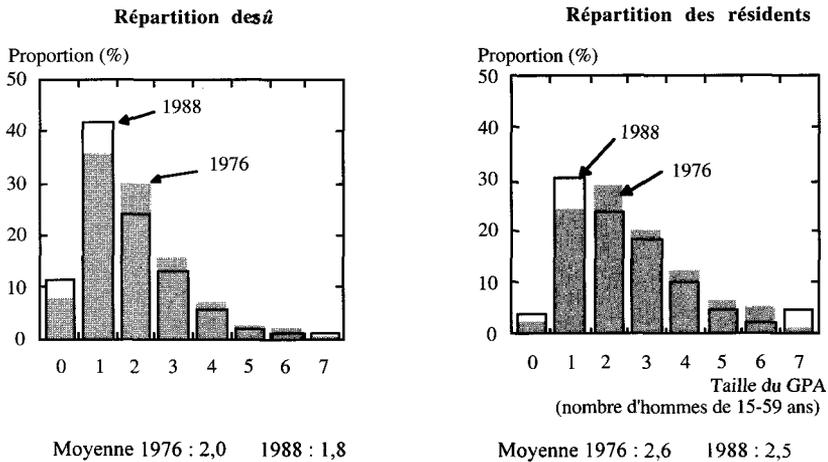
**Figure XI.2. Proportion d'hommes ayant participé aux travaux de désherbage l'hivernage précédant l'enquête (enquête biographique, Kwara)**

Outre son intérêt analytique, en tant qu'indicateur de la capacité de production de l'exploitation, le recentrage de l'analyse sur le groupe des hommes âgés de 15 à 59 ans présente un double intérêt méthodologique. Cette catégorie se prête aisément à la reconstitution des GPA que l'on observerait en 1988 en l'absence de migrations et de segmentation depuis 1976 : les membres de cette classe d'âges (15-59 ans) étaient en effet déjà tous nés en 1976 et aucune hypothèse n'est donc nécessaire quant à la mesure et l'affectation des naissances inter-censitaires. Par ailleurs, l'attention portée aux seuls hommes permet de neutraliser la mobilité féminine, qui, d'une autre nature que celle des hommes, aurait perturbé l'interprétation du rôle de l'émigration dans la régulation de la taille des unités familiales.

### *b) Taille du groupe de production agricole*

La plupart des groupes domestiques (deux sur trois, soit la moitié des résidents) se structurent, en 1988 comme en 1976, autour d'un GPA d'un ou deux membres (figure XI.3). L'impression de stabilité, relevée précédemment sur la taille

du groupe domestique, prédomine ici aussi. On relève toutefois une affirmation des groupes domestiques dont le GPA se résume à un seul membre associée à une diminution quasi-généralisée du poids des unités de plus grande taille<sup>11</sup>. Ce mouvement, certes modeste, va cependant à l'encontre de la tendance à l'augmentation attendue, et ne fait donc que renforcer l'importance de la question des mécanismes ayant neutralisé les effets de la croissance naturelle sur les structures familiales.



**Figure XI.3. Taille du groupe de production agricole en 1976 et en 1988**  
(Enquête renouvelée, 8 villages)

## 2. Des tailles potentielles aux tailles observées

### a) Démarche

Pour analyser la dynamique qui a conduit à l'absence d'augmentation de la taille des GPA, on comparera, non plus la taille observée en 1988 à celle de 1976, mais à celles, fictives, qu'on aurait observées sous différentes hypothèses : en l'absence de tout mouvement intercensitaire puis en faisant intervenir progressivement les différents phénomènes modifiant l'effectif des GPA à savoir la mortalité, l'émigration, la segmentation, l'immigration. De proche en proche, le

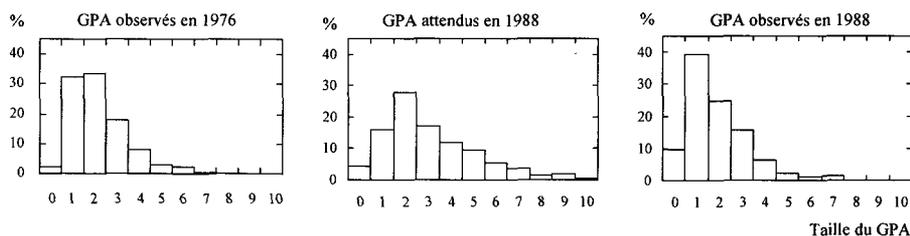
<sup>11</sup> Ce resserrement traduit en partie, mais pas exclusivement, l'incidence des migrations saisonnières au moment du recensement de 1988. En effet, en prenant un critère plus large pour définir la population résidente (6 mois au lieu de 3 mois comme durée limite pour classer un absent parmi les résidents), la tendance persiste mais atténuée : la taille moyenne du GPA reste inchangée (2,0) en 1976 et passe à 1,9 en 1988.

passage du groupe potentiel au groupe effectif peut être suivi et la contribution des différents phénomènes à l'absorption de la croissance démographique peut être évaluée. La méthode de reconstitution de ces unités fictives est décrite en annexe 45.

Les indicateurs ne peuvent être calculés que sur les unités représentées aux deux dates, 1976 et 1988<sup>12</sup>, lesquelles présentent, en moyenne, une taille plus importante. Toutefois les tendances observées sur les unités traitées sont les mêmes que celles de l'ensemble (annexe 46).

### b) Des scénarios contrastés

En l'absence de segmentation et de migration intercensitaires, les unités familiales auraient une toute autre configuration que celles que l'on observe en 1976 et en 1988 (figure XI.4, tableau XI.10, annexe 47). Elles compteraient en moyenne 3 hommes adultes au lieu de deux. Un groupe domestique sur cinq s'organiserait autour de 5 travailleurs adultes. Ce modèle de *statu quo* correspond, dans l'absolu, à celui qui est valorisé dans cette société où segmentation et émigration n'apparaissent pas comme des phénomènes gérés institutionnellement<sup>13</sup>, mais sont davantage perçus comme des événements d'initiative individuelle subis par le groupe.



**Figure XI.4. Comparaison de la répartition des groupes domestiques selon la taille du GPA observée en 1976, attendue et observée en 1988**

(Groupes domestiques représentés aux deux recensements, enquête renouvelée, 8 villages)

<sup>12</sup> Les groupes domestiques de 1976 qui ne sont plus représentés en 1988 de même que ceux de 1988 qui ne l'étaient pas en 1976 ont ainsi été exclus. Les premiers regroupaient 17 % des unités et 12 % des individus en 1976, les seconds 16 % des zû et 9 % de la population en 1988.

<sup>13</sup> Il n'y a pas, en particulier, de règle définissant le moment légal d'accès à l'autonomie économique en correspondance avec la biographie de l'individu. Le mariage, en l'occurrence, ne coïncide pas avec le moment reconnu de constitution d'une unité économique autonome. Il existe d'ailleurs un net décalage entre l'âge d'entrée en union (22 ans en moyenne) et l'âge d'accès au statut de responsable économique (37 ans en moyenne d'après les données du moment de 1988). Dans le modèle de référence, l'accès au statut de responsable se fait par héritage, en fonction de l'ordre des générations et de l'âge, et le groupe domestique correspond ainsi à une unité stable.

**Tableau XI.10. Contribution de l'émigration et de la segmentation à la dynamique intercentenaire du GPA.**

**Évaluation de la taille moyenne du GPA sous différentes hypothèses**

(Groupes domestiques représentés aux deux recensements, enquête renouvelée, 8 villages)

Situation traitée	Indicateurs	Éléments du calcul : (nombre d'hommes/ nombre de <i>zú</i> )
Situation A : en l'absence de mouvement migratoire et de segmentation, sous le seul effet de la mortalité intercentenaire (Situation Attendue)	Moy. (A) = 3,12	696 / 223
Situation E : en faisant intervenir l'Émigration intercentenaire (en plus de la mortalité) (situation A + émigration)	Moy. (B) = 2,24 Moy. (A) - Moy. (B) = 0,88 Moy. (B) / Moy. (A) = 0,72	500 / 223
Situation S : en faisant intervenir la Segmentation intercentenaire (en plus de la mortalité) (situation A + segmentation)	Moy. (C) = 2,44 Moy. (A) - Moy. (C) = 0,68 Moy. (C) / Moy. (A) = 0,78	691* / 283
Situation I : en faisant intervenir l'Immigration intercentenaire (en plus de la mortalité) (situation A + immigration)	Moy. (C) = 2,44 Moy. (A) - Moy. (C) = 0,68 Moy. (C) / Moy. (A) = 0,78	691* / 283
Situation ES : en faisant intervenir l'Émigration et la Segmentation intercentenaire (en plus de la mortalité) (situation A + émigration + segmentation)	Moy. (D) = 1,75 Moy. (A) - Moy. (D) = 1,37 Moy. (D) / Moy. (A) = 0,56	495* / 283
Situation O : situation ES + intervention de l'immigration intercentenaire (situation Observée en 1988)	Moy. (E) = 1,88 Moy. (A) - Moy. (E) = 1,24 Moy. (E) / Moy. (A) = 0,60	531* / 283
Situation O' : situation observée en 1976	Moy. GPA : 2,18	486 / 223

\* Par rapport aux situations A et B, il y a exclusion de 5 individus appartenant en 1988 à des unités qui n'étaient pas représentées en 1976.

Avec ce scénario, la répartition des unités familiales selon la taille du GPA, se serait nettement modifiée entre 1976 et 1988, dans le sens d'un plus grand étalement, avec une représentation croissante des GPA réunissant au moins 4 hommes et l'apparition de GPA de 7 à 11 membres (figure XI.4, annexe 47). La taille moyenne du GPA, passant de 2,2 à 3,1, aurait ainsi augmentée de 43 %. Cette augmentation mesure l'impact de la croissance démographique : elle correspond au simple décalage des effectifs (à âge égal) entre les générations appartenant au GPA en 1976 et en 1988.

En contraste avec cette évolution possible, la comparaison des répartitions des groupes domestiques selon la taille attendue du GPA et celle qui a été observée en 1988 révèle l'importance de la correction faite par les segmentations et les migrations. Le poids des GPA de 4 membres ou plus est divisé par trois, la taille moyenne du GPA est inférieure de 40 % à la taille attendue.

### *c) Les corrections opérées par la segmentation et l'émigration*

Pour apprécier les mécanismes de neutralisation de l'augmentation de la taille des GPA, la figure XI.5 décrit les modifications de la répartition des unités familiales associées à l'intervention progressive des phénomènes régulateurs de la taille des GPA : émigrations, segmentations puis immigrations.

L'émigration seule opère un remodelage majeur de la distribution des groupes domestiques correspondant à un recentrage sur les GPA de petite taille. Alors que le poids des GPA de 4 hommes et plus est quasiment divisé par deux, celui des GPA comprenant au plus un homme connaît presque un doublement.

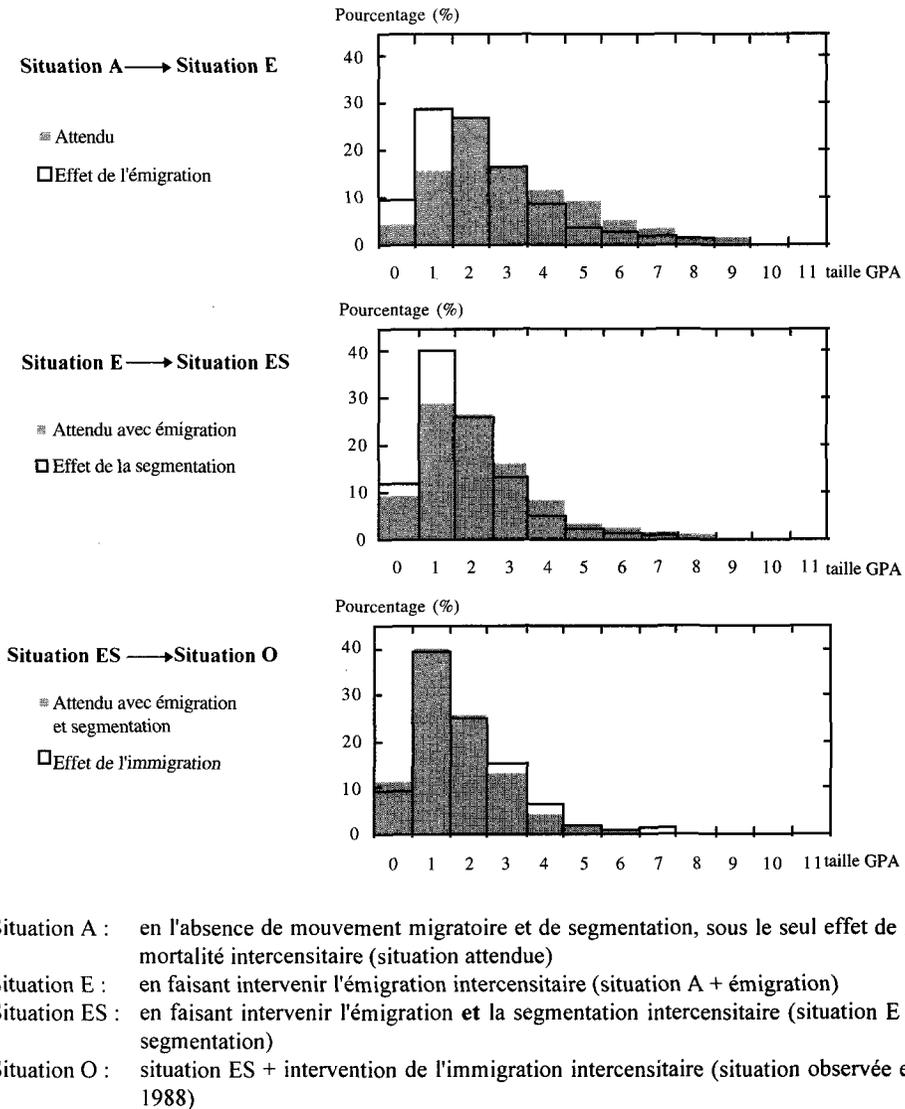
La tendance ne fait que se renforcer avec l'introduction de la segmentation. Les GPA d'un seul homme l'emportent cette fois très clairement (40 %), ceci au détriment des GPA comportant au moins 3 membres, et surtout de ceux de 4 hommes et plus (1 cas sur 10 contre 3 attendus et 2 en faisant intervenir la seule émigration).

La structure observée en 1988 diffère peu de cette dernière répartition exprimant les effets de l'émigration et de la segmentation. La prise en compte de l'immigration, qui assure le passage de l'une à l'autre, ne produit en effet qu'un léger redressement (au profit surtout des GPA de 3 membres) mais ne remet pas en question la prédominance des groupes domestiques dont l'unité de production comprend un seul homme. Celle-ci constitue sans aucun doute un trait des plus caractéristiques de la structuration familiale en 1988.

Loin d'être l'expression d'une inertie, la stabilité apparente des structures familiales de 1976 à 1988 résulte ainsi d'une dynamique importante qui a permis d'absorber<sup>14</sup> l'accroissement du GPA qu'aurait produit la croissance naturelle. L'émigration et la segmentation ont chacune une contribution importante à cette régulation (tableau XI.10). L'émigration seule fait tomber le nombre moyen attendu de membre du GPA de 3,1 à 2,2 membres soit une diminution de 28 %. La segmentation seule opère, quant à elle, une diminution de 22 %. L'effet conjoint de ces deux phénomènes atteint 44 %. Comparativement à ces facteurs de baisse, l'effet de l'immigration sur la taille du GPA est presque négligeable, de l'ordre de 5 %.

---

<sup>14</sup> L'effet de l'émigration et de la segmentation dépasse d'ailleurs la neutralisation des seules répercussions du mouvement démographique sur la taille moyenne du GPA comme en rend compte la comparaison de l'écart entre la taille potentielle du GPA et celle observée en 1976 ( $30\% = 1 - 2,18/3,12$ ) avec l'écart entre la taille potentielle du GPA et celle résultant de l'effet de l'émigration et de la segmentation (44 %).



**Figure XI.5. Des tailles attendues aux tailles observées des groupes de production agricole. Comparaison des répartitions des groupes domestiques selon la taille du GPA, sous différentes hypothèses (Groupes domestiques représentés aux deux recensements, enquête renouvelée, 8 villages)**

### 3. Incidence de l'émigration et de la segmentation selon la taille potentielle du GPA

L'incidence de l'émigration et de la segmentation varie bien évidemment avec le potentiel d'accroissement du GPA (tableau XI.11). La fréquence des groupes domestiques touchés par l'émigration ou la segmentation entre 1976 et 1988 augmente logiquement<sup>15</sup> avec la taille potentielle du GPA. Cependant l'émigration concerne très rapidement une majorité d'unités familiales : la moitié déjà pour les GPA attendue de taille 2 et les trois quarts quand cette taille atteint 4 et plus. L'incidence de la segmentation est plus faible ; même parmi les GPA atteignant une taille attendue particulièrement élevée (6 et plus), elle est loin d'être systématique et concerne la moitié seulement des unités familiales. Globalement, deux tiers des groupes domestiques ont connu émigration ou segmentation et, parmi ceux-ci, un sur cinq a connu les deux entre 1976 et 1988.

Il n'apparaît pas de liaison entre l'expérience des deux phénomènes. Les groupes domestiques qui ont connu une segmentation sont aussi nombreux à avoir été touchés par l'émigration que ceux qui sont restés stables. Réciproquement, l'expérience de la segmentation apparaît aussi fréquente parmi les groupes affectés par l'émigration que parmi les autres. L'hypothèse selon laquelle émigration et segmentation pourraient fonctionner comme des modes de régulation alternatifs de la croissance des unités familiales (le recours à l'une empêchant ou permettant d'éviter l'autre) n'est donc pas soutenue par ces données.

La correction opérée par l'émigration et la segmentation (tableau XI.12) augmente elle aussi avec la taille attendue du GPA. Mais cette relation est avant tout imputable à l'effet croissant de la segmentation. En revanche, la correction due à l'émigration<sup>16</sup> ne présente pas de mouvement comparable : elle varie entre 20 % et 35 % sans qu'une tendance se précise. Ainsi, si les unités familiales de taille attendue importante sont plus souvent affectées par le phénomène de l'émigration (tableau XI.11), elles ne comptent cependant pas une proportion de migrants plus importante (figure XI.6 et tableau XI.12). La taille attendue du GPA ne joue donc

---

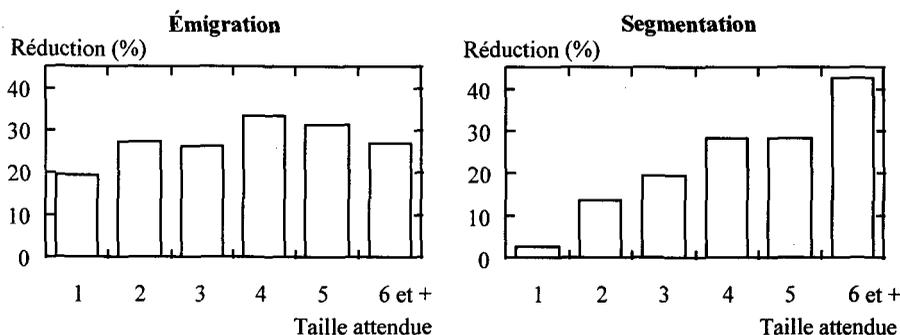
<sup>15</sup> Le nombre de personnes soumises au risque d'émigrer augmentant, on doit, en effet, s'attendre à enregistrer une proportion croissante d'unités familiales touchées par l'émigration avec la taille attendue du GPA. De même, l'augmentation de la taille attendue du GPA signifie aussi une augmentation des personnes susceptibles de revendiquer l'indépendance économique et un allègement des contraintes pesant sur la viabilité de l'unité familiale, toutes choses qui favorisent une augmentation de la probabilité de segmentation.

<sup>16</sup> Cette correction correspond aussi à la probabilité d'émigrer d'un homme (résidant en 1976 et susceptible d'appartenir au GPA de 1988) selon la capacité de production potentielle de son groupe domestique.

pas sur la probabilité d'émigrer de ses membres. On aurait pu envisager que l'émigration constitue un instrument de gestion de la croissance de l'unité familiale et de diversification des ressources, élément auquel les unités familiales importantes auraient plus aisément et donc plus fréquemment recours. L'indépendance observée entre la probabilité de migrer et la taille attendue du GPA montre que tel n'est pas le cas. L'émigration semble donc plutôt répondre à des exigences individuelles que correspondre à un phénomène régulé par les familles en fonction de leur capacité de production.

**Tableau XI.11. Proportion de groupes domestiques touchés par l'émigration (d'un membre du GPA) ou la segmentation selon la taille attendue du groupe de production agricole. Pour 100 unités de la taille potentielle considérée**  
(Groupes domestiques représentés aux deux recensements, enquête renouvelée, 8 villages)

Indicateurs	Taille attendue du GPA							
	0	1	2	3	4	5	6 et +	Ens.
Proportion (%) des groupe domestique avec :								
- émigration (au moins)	0	19	50	61	78	86	83	56
- segmentation (au moins)	0	3	18	26	22	29	48	22
- émigration et segmentation	0	0	5	16	15	24	41	13
- émigration ou segmentation	0	22	63	71	85	90	90	64
Proportion (%) des GPA avec émigration parmi les unités :								
- avec segmentation	-	0	27	60	67	83	86	63
- sans segmentation	0	20	55	61	81	87	80	54
Proportion (%) des GPA avec segmentation parmi les unités :								
- avec émigration	-	0	10	26	19	28	50	24
- sans émigration	0	3	26	27	33	33	40	18
<i>Effectifs</i>	10	36	62	38	27	21	29	223



**Figure XI.6. Réduction (%) de la taille attendue du groupe de production agricole due à l'émigration et à la segmentation**  
(Groupes domestiques représentés aux deux recensements, enquête renouvelée, 8 villages)

**Tableau XI.12. Dynamique intercensitaire du groupe de production agricole selon sa taille attendue. Taille moyenne sous différentes hypothèses**  
(Groupes domestiques représentés aux deux recensements, enquête renouvelée, 8 villages)

Indicateurs	Taille attendue du GPA							
	0	1	2	3	4	5	6 et plus	Ens.
Taille moyenne du GPA sous l'effet :								
- de l'émigration (Situation E)	0,0	0,8	1,5	2,2	2,7	3,4	5,3	2,2
- de la segmentation (Situation S)	0,0	1,0	1,7	2,4	2,9	3,6	4,1	2,4
- de l'émigration et de la segmentation (Situation SE)	0,0	0,8	1,3	1,8	1,9	2,4	3,0	1,7
- observée en 1988	0,1	0,9	1,5	2,0	1,9	2,5	3,1	1,9
- observée en 1976	0,7	1,3	1,8	1,8	2,3	3,1	4,2	2,2
Réduction (en %) de la taille attendue, due à :								
- l'émigration	-	19	27	26	33	31	27	28
- la segmentation	-	3	14	19	28	28	43	22
- l'émigration et la segmentation	-	22	37	40	53	51	58	44

\* \*

\*

Ayant apprécié le rôle déterminant de l'émigration et de la segmentation dans la dynamique familiale intercensitaire, et plus particulièrement dans la neutralisation des effets de la croissance naturelle sur la taille des unités familiales, on peut

s'interroger sur la place de ces deux phénomènes dans les biographies individuelles et sur leur évolution au fil des générations. La relative stabilité de la taille et de la structure des groupes domestiques d'un recensement à l'autre est-elle concomitante d'une évolution (en terme d'intensité ou de calendrier) du recours à l'émigration et de l'accès au statut de responsable économique ? Stabilité et dynamique des structures familiales sont-elles significatives de changements dans les parcours individuels ?

Le phénomène migratoire a déjà été étudié au chapitre IV. Et l'on a en effet observé un développement considérable de l'émigration ainsi que l'apparition de nouvelles formes de déplacement. On le perçoit au niveau des lignages avec la ponction croissante et massive exercée par l'émigration sur leurs effectifs. On le voit aussi dans les biographies des résidents qui comportent, au fil des générations, un nombre toujours plus élevé d'épisodes migratoires. Cet accroissement de la mobilité des hommes résidents s'opère surtout entre 15 et 35 ans et tient essentiellement aux migrations de travail et aux migrations de gardiennage chez les Peul dont l'incidence et la durée n'ont cessé de s'étendre au point de s'affirmer comme des pratiques constitutives des biographies des hommes des jeunes générations.

Des changements s'opèrent-ils également dans l'accès au statut de responsable familial ? Si le modèle de la succession prédomine, alors on doit s'attendre à ce que la baisse tendancielle de la mortalité conduise (en prolongeant, par l'allongement de la durée de vie, la durée de coexistence des générations) à un retard de l'âge auquel un homme accède au titre de *zûso*. Mais un développement de la segmentation peut compenser ce mouvement, voire même conduire à un rajeunissement du calendrier d'accès aux responsabilités familiales...

#### **IV. UN RAJEUNISSEMENT DU CALENDRIER D'ACCÈS AUX RESPONSABILITÉS FAMILIALES ?**

Deux types de données fournissent des informations sur l'évolution de l'âge à l'accès aux responsabilités familiales. D'une part les données censitaires dont on peut déduire (par le calcul des proportions de "non *zûso*" par âge) les tables du moment sur l'accès au statut de *zûso*. D'autre part les données de l'enquête biographique qui, ayant enregistré auprès des *zûso* la date et les circonstances (décès ou séparation) de l'accès à ce statut, se prêtent au calcul de tables par génération.

Les données censitaires situent l'âge moyen d'accès aux responsabilités familiales entre 35 et 40 ans (tableau XI.13). Il existe donc un décalage important (de l'ordre de 15 années) entre le premier mariage et la prise en charge de l'exploitation agricole. Cet écart manifeste aussi la durée qui sépare l'accès à la

procréation (c'est-à-dire, par extension, à la paternité) du moment où l'homme (le père) aura à assumer la responsabilité familiale, et notamment les coûts de la reproduction. Si l'adoption d'une restriction délibérée de la fécondité doit être activée par la perception d'un coût excessif des enfants par leurs parents, alors on conçoit que cette dissociation constitue une entrave majeure à un questionnement sur les objectifs de fécondité. Quand il prend la charge de la famille, un homme a déjà en moyenne 15 ans de vie conjugale (parfois avec plusieurs épouses) derrière lui, il a déjà eu de nombreux enfants dont les aînés atteignent l'âge de travailler efficacement à ses côtés : les coûts de ses propres enfants ont déjà été assumés en grande partie et on peut douter qu'ils puissent encore conditionner l'élaboration d'un projet de restriction de la fécondité...

**Tableau XI.13. Âge à l'accès au statut de *zûso* selon les données du moment : 1976 et 1988. Indicateurs de tendance centrale et de dispersion**  
(Enquête renouvelée, 8 villages)

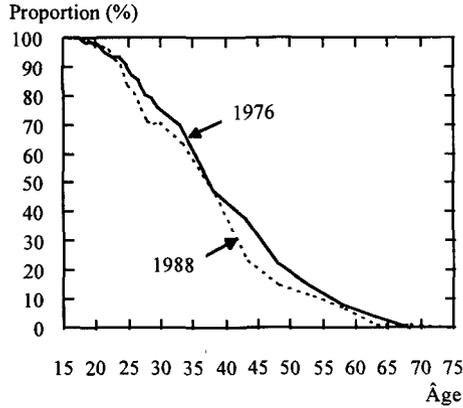
Indicateur	1976	1988
Âge moyen	39,3 ans	37,4 ans
Q1	30,3 ans	27,0 ans
Q2 (âge médian)	37,3 ans	37,2 ans
Q3	47,3 ans	43,1 ans
Écart-type	11,8 ans	11,3 ans
Coefficient de variation	30 %	30 %

Un rajeunissement du calendrier semble se dessiner mais il reste modeste et mérite confirmation. Les données du moment présentent un décalage entre les proportions de *zûso* par âge observés en 1976 et 1988 qui conduit à une baisse de 2 ans de l'âge moyen (figure XI.7 et tableau XI.13, annexe 48). Les indicateurs par groupe de générations suggèrent également une tendance au rajeunissement de l'accès aux responsabilités familiales si l'on fait abstraction du cas particulier<sup>17</sup> des générations âgées de 35-39 ans à l'enquête (figure XI.8, annexe 49). Elle résulte d'un recours plus fréquent à la segmentation à partir de 35 ans. Elle se traduit aussi par une baisse de l'âge d'accès aux responsabilités par héritage<sup>18</sup>. Cette tendance, plus surprenante en apparence dans un contexte de baisse de la mortalité, est à rapporter au développement des segmentations : le départ d'un homme pour constituer une

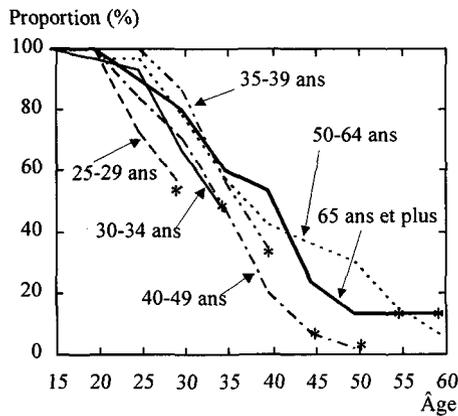
<sup>17</sup> Rappelons qu'il s'agit là des générations affectées par la sécheresse de 1973-74 au début de l'âge adulte dont on a déjà vu, sur différents autres plans, combien leur itinéraire se distingue de celui des générations encadrantes : forte mobilité, engagement plus tardif et fragilité accrue des procédures matrimoniales, accès plus tardif à une épouse et "rattrapage" par une pratique plus intense de la polygamie.

<sup>18</sup> L'homme prend la succession du *zûso* défunt.

unité autonome a pour effet non seulement d'accélérer son propre accès au statut de *zûso* (comparativement à un accès par héritage) mais aussi celui de son cadet qui succédera ainsi directement à son *zûso* sans avoir à attendre en outre le décès de l'aîné qui s'est séparé.

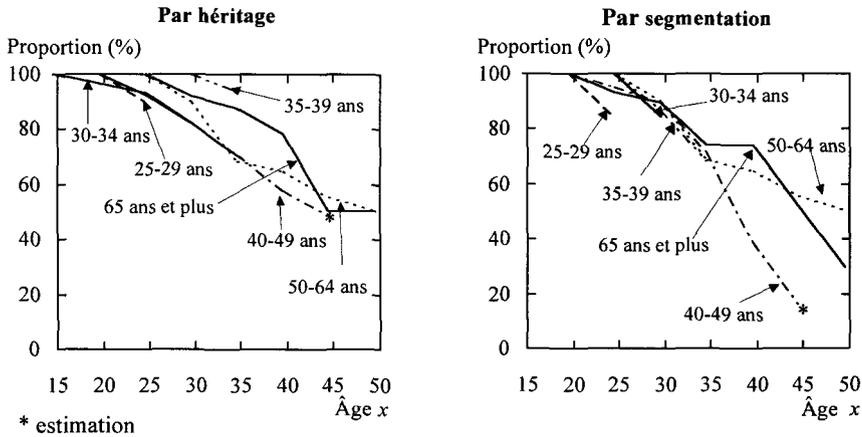


**Figure XI.7. Accès au statut de *zûso* selon les données du moment : 1976 et 1988. Proportion (%) d'individus qui ne sont pas *zûso* selon l'âge**  
(Enquête renouvelée, 8 villages, voir annexe 48 pour les données brutes et les procédures de lissage adoptées)



\* estimations

**Figure XI.8. Accès au statut de *zûso* selon le groupe d'âges au moment de l'enquête. Proportion (%) d'individus qui n'ont pas accès au statut de *zûso* avant l'âge  $x$**   
(Sexe masculin, enquête biographique, Sirao et Kwara)



**Figure XI.9. Accès au statut de *zûso*, par segmentation ou par héritage, selon le groupe d'âges au moment de l'enquête. Proportion (%) d'individus qui n'ont pas accédé au statut de *zûso* avant l'âge *x***  
(Sexe masculin, enquête biographique, Sirao et Kwara)

Ces séparations sont-elles le signe d'une exigence d'autonomie accrue et d'une remise en question des structures d'autorité par les individus ? Au premier abord on peut en douter si l'on en juge par les réponses que les hommes devenus *zûso* suite à une séparation ont donné à la question sur la décision de la segmentation<sup>19</sup> : dans la moitié des cas, l'initiative de la séparation est attribuée au *zûso*. Cette situation semble paradoxale. On s'attendrait à ce que la séparation soit animée par des exigences d'indépendance individuelle et que les responsables familiaux soient, au contraire, surtout soucieux de maintenir en l'état la famille qu'ils dirigent et plutôt défavorables à une segmentation qui entame leur autorité. En fait, il semblerait bien que la décision de séparation prise par un *zûso* s'inscrive généralement dans un climat conflictuel face auquel l'éclatement du groupe domestique apparaîtrait comme un moindre mal. Décider d'une segmentation, c'est-à-dire renoncer en partie à ses prérogatives en matière de contrôle sur la force de travail et les ressources, constituerait une solution permettant d'apaiser les différends qui, sinon, en s'envenimant, auraient pu aboutir à un conflit irréversible. La segmentation apparaît alors comme un moyen pour préserver les relations familiales en les dégagant de finalité économique<sup>20</sup>. Qu'elles s'expriment sur le plan de l'initiative de la séparation ou dans les rapports conflictuels conditionnant la décision du responsable familial,

<sup>19</sup> La question a été posée dans 62 des 77 cas de segmentation enregistrés. 30 séparations ont été déclarées d'initiative individuelle, les autres (32 cas) relevant de la décision du *zûso* précédent.

<sup>20</sup> En général, les différends dont résulte la segmentation sont d'ailleurs imputés aux épouses, ce qui permet tout à la fois d'éviter un questionnement sur les relations internes au lignage et de réaffirmer l'invulnérabilité et l'inviolabilité de ces dernières.

les exigences individuelles apparaissent donc bien présentes dans les processus de séparation.

\* \*  
\*

En définitive, la dynamique familiale régulatrice de la taille des unités domestiques apparaît bien associée à des changements dans les comportements individuels, et ceci au niveau de ses deux composantes, l'émigration et la segmentation. Mais ces évolutions opèrent sur deux périodes de temps successives qui s'articulent autour de 35 ans. On a ainsi le sentiment que ces deux phénomènes se relaient, et, introduisent un autre équilibre et de nouvelles temporalités dans les biographies des hommes.

Il est vraisemblable en effet, qu'en l'absence d'une intervention aussi marquée des migrations dans les premiers temps de la vie adulte masculine, l'intensification de la constitution d'une unité économique autonome se manifesterait plus tôt, et non seulement après 35 ans, âge auquel justement les déplacements s'atténuent. Réciproquement, l'accès à l'autonomie d'exploitation contribue sans doute à l'explication de l'amortissement des migrations après 35 ans. L'expansion de la pratique migratoire, en distrayant les individus des questions décisionnelles de l'économie familiale, participe à la neutralisation d'exigences d'indépendance plus précoces et donc au maintien des structures existantes. Dans le même temps, l'autonomie économique généralement expérimentée au cours des épisodes migratoires est sans doute un élément qui favorise les segmentations ultérieures et donc leur développement. Développement des migrations et des segmentations apparaissent bien dans un rapport d'interaction.

En terme biographique, l'évolution de la mobilité et du calendrier d'accès aux responsabilités familiales introduisent un nouveau rythme et peut-être aussi une qualification accrue de certaines étapes ou de certains âges de la vie. Enfin, ils contribuent certainement à une redéfinition des rapports à la famille et à une modulation de l'espace familial. Cette redéfinition n'est pas réductible au rajeunissement de la prise en charge des responsabilités familiales (tendance qui ne fait que s'amorcer), elle procède sans doute davantage, pour l'instant, de la pratique migratoire. Celle-ci élargit l'espace de vie des hommes hors du cadre familial et conduit à une expérience plus séquentielle de la vie et de l'institution familiale.

## CONCLUSION DE LA CINQUIÈME PARTIE

En 1988 comme en 1976, les individus vivent dans des unités domestiques de taille assez importante (9 membres en moyenne) et souvent de structure polynucléaire. Certes on est loin du modèle lignager cité en référence, mais on ne peut davantage parler d'un recentrage conjugal de l'espace décisionnel en matière économique. Plus de la moitié de la population vit dans des unités familiales comportant au moins trois générations et 40 % des membres du groupe domestique se situent hors du noyau conjugal de leur *zúso*. Le lieu de prise en charge du coût de la reproduction dépasse ainsi largement l'unité de reproduction biologique.

Dans cette population confrontée à une croissance démographique très forte, cette stabilité est cependant révélatrice d'un développement de mécanismes d'ajustement particulièrement efficaces : l'émigration et la segmentation. C'est au travers de ces pratiques que le changement s'opère. Et il est pluridimensionnel. Il affecte l'expérience de la vie familiale et les relations entre les générations, qui avec l'essor des migrations masculines, sont vécues sur un mode plus séquentiel. Il participe à une nouvelle structuration des biographies masculines qui, à côté du mariage, articule dorénavant un temps dévolu aux migrations et un temps d'accès aux responsabilités économiques. Dans le même temps, la confrontation avec d'autres milieux socio-culturels se développe et stimule la construction et l'affirmation de soi. Enfin, la migration et la segmentation sont des actes qui attestent, le plus souvent, d'une prise de décision individuelle et exercent l'homme aux responsabilités.

Les jeunes générations redéfinissent et s'approprient ainsi de plus en plus tôt les composantes de l'identité masculine adulte. Qu'il s'agisse des migrations, de l'accès à l'épouse ou au statut de *zúso*, elles accèdent plus jeunes aux responsabilités et sont davantage impliquées dans les décisions familiales.

Il serait bien surprenant que le champ de la reproduction échappe durablement à cette prise de contrôle...



## CONCLUSION

Bien qu'ils ne se soient pas investis dans un processus de développement socio-économique et restent profondément attachés à un régime de fécondité traditionnel, les villages bwa étudiés expérimentent de nouveaux comportements matrimoniaux et familiaux qui modifient le contexte de la reproduction.

Du point de vue démographique, la fécondité est en fait le seul élément subsistant du régime ancien : elle plafonne à un niveau particulièrement élevé, de l'ordre de 8 à 8,5 enfants par femme. La mortalité dans l'enfance a connu une baisse considérable depuis les années cinquante : le risque de décéder avant cinq ans a été divisé par deux. La transition démographique est donc bien engagée et la croissance naturelle atteint son niveau maximum (supérieur à 3 % par an). Dans le même temps, la pratique migratoire s'est considérablement développée. L'émigration opère une ponction importante et croissante au sein des lignages et les résidents ont des itinéraires migratoires de plus en plus denses. Alors que les générations anciennes se déplaçaient essentiellement dans un espace géographique restreint et dans le cadre des échanges sociaux, l'espace de vie des jeunes générations s'est considérablement étendu et, après la migration de gardiennage chez les Peuls, la migration de travail en ville fait dorénavant partie du passage à l'âge adulte. La tendance est moins marquée pour les femmes mais les jeunes filles commencent à migrer en ville et le mouvement va probablement se développer.

En matière matrimoniale, le changement ne se produit pas là où on l'attend : le recul de la nuptialité féminine que prédit le modèle de la transition démographique n'a pas lieu. L'âge au premier mariage des femmes n'a pas évolué et le célibat définitif reste inexistant. De plus, les ruptures d'union, généralement suivies d'un remariage rapide, entament peu la durée de vie féconde passée en union. Pourtant une évolution du calendrier d'entrée en union se donne à lire. Mais elle concerne les hommes et correspond à un essor de la nuptialité, dû à une baisse de leur âge au mariage. Il s'agit là du seul indice d'une évolution des comportements matrimoniaux perceptible au travers des variables de nuptialité classiques.

Ce rajeunissement de l'entrée en union des hommes s'inscrit pourtant dans un ensemble, plus vaste, de changements relatifs à la formation des couples. Ceux-ci se

manifestent, en particulier, dans les procédures précédant les mariages des célibataires. Alors que la constitution des couples résulte, traditionnellement, de procédures longues et complexes, décidées et réglées par les lignages, les mariages récents laissent une place plus importante à l'expression des intéressés et présentent des signes, encore timides, d'une privatisation des affaires matrimoniales. Cette tendance se manifeste sur le plan décisionnel, par une augmentation des mariages initiés par l'homme ou ses proches parents. Elle s'exprime aussi dans le choix de la famille à qui la future épouse est confiée dans la période précédant l'union : celle-ci appartient de plus en plus souvent au patrilignage de l'époux. Enfin, l'attribution prioritaire des prestations monétaires à la femme et la meilleure connaissance que les jeunes générations semblent avoir des étapes de leur procédure matrimoniale suggèrent la reconnaissance d'une position plus importante et plus active de la femme dans la mise en place de l'union.

Dans le même temps le système des prestations se réorganise et s'assouplit. Les prestations de travail traditionnelles se maintiennent, mais sur un nombre plus restreint d'années. L'argent intervient plus souvent, mais pour des sommes modestes. L'absence de surenchère et de capitalisation de biens matrimoniaux par les familles prouvent qu'une réaffirmation de leur autorité dans le domaine prestataire ne s'opère pas. Ici, comme sur le plan décisionnel, c'est plutôt un relâchement de l'emprise familiale qui se révèle. Le raccourcissement de la procédure en est une autre expression. C'est lui qui explique le rajeunissement du calendrier d'entrée en union des hommes ; l'âge auquel s'engage la première procédure n'a, quant à lui, pas évolué.

Les indicateurs convergent ainsi pour signifier une certaine érosion des modalités traditionnelles d'entrée en union et de l'autorité des familles dans la constitution des couples. Cependant la formalisation des unions reste de mise et, au travers d'elle, l'intervention des familles, plus symbolique, continue à s'exprimer. Les changements s'opèrent par réaménagements et redéfinitions progressives ; ils relèvent d'une conciliation plutôt que d'une mise en opposition des exigences individuelles et familiales. Néanmoins ils sont porteurs d'une nouvelle logique où l'intervention familiale, amoindrie dans le champ décisionnel, se résume de plus en plus à sanctionner une initiative prise par les intéressés et à gérer la procédure qui les conduira au mariage.

Les changements dans la constitution des couples s'expriment, enfin, au niveau du partenariat conjugal. Les hommes ne se marient pas seulement plus jeunes, ils concluent aussi de plus en plus souvent leur premier mariage avec une femme également célibataire. Cette tendance est plus largement révélatrice d'une réorganisation du marché matrimonial. En effet, elle signifie aussi une raréfaction des mariages conclus par les hommes âgés avec une femme célibataire et une contribution croissante des femmes veuves et divorcées aux remariages et unions polygamiques des hommes. Il s'opère ainsi des changements dans l'appariement

conjugal dans le sens d'une correspondance plus étroite des caractéristiques des deux conjoints.

Les changements dans la formation du couple s'accompagnent-ils alors d'une restructuration familiale autour de l'unité conjugale ? Y a-t-il une émergence du couple en tant qu'espace relationnel autonome ?

Différents indices pourraient le laisser penser. On vient de voir en effet que les hommes des jeunes générations débutent, plus souvent que leurs aînés, leur vie conjugale avec une femme également célibataire, et qu'ils sont aussi plus fréquemment à l'origine du choix de leur (première) épouse. De plus, l'analyse des parcours pré-conjugaux des hommes suggère que leurs projets matrimoniaux tendent de plus en plus à s'orienter et à s'investir sur une femme et une seule. Une proportion croissante d'hommes réalisent leur premier mariage avec la femme à laquelle les liait leur première procédure matrimoniale et c'est au sein de cette catégorie que la baisse de l'âge au mariage est la plus marquée.

Pourtant l'analyse de la dynamique conjugale conduit à relativiser l'hypothèse d'une institutionnalisation de l'unité conjugale. Si un tel mouvement était à l'œuvre, on devrait s'attendre à ce qu'il s'accompagne d'une diminution de la polygamie. Cette pratique, à laquelle près de la moitié des hommes accèdent au cours de leur vie, présente, certes, une grande instabilité qui conduit à des taux de polygamie du moment assez faibles dans le contexte régional. Cependant, que l'on traite du calendrier d'accès à la polygamie, de son intensité ou plus précisément du gain relatif en épouses qu'elle permet, aucune évolution régulière ne s'affirme au fil des générations. Par ailleurs, le couple n'apparaît pas non plus comme une unité stable. Les divorces sont nombreux et vont en se développant. Or cette hausse de l'instabilité matrimoniale ne semble pas traduire une plus grande liberté des individus ou de plus grandes attentes vis à vis du couple. Dans les motifs de rupture déclarés, l'intervention des familles et le développement des migrations masculines l'emportent en effet largement, bien avant les insatisfactions des conjoints.

L'évolution des unités économiques familiales ne permet pas davantage de conclure à un mouvement de recentrage de l'univers familial sur le couple. La plus grande partie de la population vit dans un espace familial étendu : plus de la moitié des individus appartiennent à des unités polynucléaires et deux sur trois vivent au sein d'une exploitation où trois, sinon quatre, générations sont représentées. De plus, la comparaison des groupes domestiques observés en 1976 et 1988 ne fournit aucun indice d'une tendance à la nucléarisation : leur taille et leur structure apparaissent, sur cette période, remarquablement stables.

Cette stabilité n'est cependant pas synonyme d'inertie. Au contraire, compte tenu de la croissance naturelle, particulièrement forte, elle n'aurait pu s'observer sans le développement des mécanismes régulateurs que sont l'émigration et la segmentation. Ces deux phénomènes renvoient eux-mêmes à des changements dans les biographies masculines : l'augmentation de la mobilité masculine introduit de

nouvelles temporalités dans la vie des hommes et le calendrier d'accès aux responsabilités familiales rajeunit. Ils sont également porteurs d'une redéfinition de l'espace familial, des rapports qui s'y nouent et de la perception qu'en ont les intéressés.

\* \*  
\*

De multiples changements se découvrent ainsi dans la réalité matrimoniale et familiale de cette population rurale. Ils manifestent une certaine érosion de l'autorité et du contrôle des familles sur les individus. Ils signifient surtout une reconnaissance de la place de l'individu dans le champ décisionnel. Il est clair cependant qu'ils se font sans violence et ne correspondent pas à une rupture, à une remise en question radicale d'un système familial. On a bien davantage affaire à une reformulation des structures relationnelles, à une redéfinition et un assouplissement des rapports entre les individus. Il n'est pas certain d'ailleurs que ce mouvement conduise à l'affirmation d'un pôle conjugal stable autour duquel la réalité familiale se restructurerait.

La plasticité des arrangements familiaux et matrimoniaux mérite d'être soulignée ; elle s'est manifestée tout au long de cette étude. Quel que soit le champ considéré, on a constamment été amené à relativiser le caractère définitif des engagements et la rigidité des principes pour remarquer, au contraire, la diversité et la flexibilité des pratiques. Il y a comme un rejet d'une logique de l'exclusivité et de l'irrévocabilité au profit d'une logique de conciliation qui absorbe les contradictions et neutralise les oppositions. Par là, c'est tout à la fois une certaine fragilité et en même temps une remarquable capacité d'adaptation, et donc de préservation, qui se donnent à lire.

À cet égard, l'analyse de la dynamique pré-conjugale et de la polygamie ont fourni un éclairage nouveau sur la pratique matrimoniale. L'enregistrement des différents processus matrimoniaux engagés par les individus a permis d'identifier un temps pré-conjugal d'une densité événementielle particulièrement importante et, surtout, de mettre en lumière la grande fragilité des engagements de mariage (30 % à 40 % d'entre eux n'aboutissant pas au mariage). La conception d'un itinéraire linéaire conduisant au mariage est ainsi réfutée : un quart des femmes et un tiers des hommes enquêtés avaient vécu une rupture de processus matrimonial avant le premier mariage. De même, l'analyse des histoires matrimoniales des hommes conteste la représentation d'une pratique cumulative et continue de la polygamie avec l'âge. On observe en effet un accès précoce et fréquent à la polygamie mais une très grande instabilité de cette pratique qui, dès lors, ne peut plus être assimilée à un instrument de pouvoir détenu par les aînés. Ces résultats mériteraient d'être vérifiés sur d'autres populations de la région. Ils invitent, en tout cas, à reconnaître la dynamique des faits matrimoniaux et l'identifient comme un axe de recherche à développer.

D'un autre point de vue, la souplesse du système matrimonial s'est manifestée au travers des itinéraires matrimoniaux suivis par les hommes qui ont atteint l'âge au premier mariage au moment de la sécheresse des années 1970. On a, en effet, pu constater les perturbations générées par ce phénomène conjoncturel sur leur itinéraire pré-conjugal (ruptures de processus plus fréquentes, report et rallongement de la procédure matrimoniale, prolongation du célibat) mais aussi l'efficacité des réponses qui y ont été apportées : d'une part un recours plus fréquent aux femmes non célibataires et, d'autre part, un accès plus rapide et plus fréquent à la polygamie. Ainsi, tous les hommes de ces générations ont pu se marier et le célibat prolongé a rapidement été compensé par le surplus d'épouses procuré par la polygamie.

Cette souplesse se découvre enfin dans les formes que prend l'évolution des modalités de formation des couples. Comme on l'a constaté, celle-ci ne se traduit pas par le rejet d'un type de mariage au profit d'un autre, en l'occurrence par une affirmation massive des unions qui se réalisent hors des cadres sociaux réguliers. Au contraire, le changement se fait par aménagement. Ainsi les familles prennent en charge la formalisation des unions initiées par les intéressés et les sanctionnent. Réciproquement, les intéressés ne se dérobent pas aux procédures légitimant l'union et, en même temps, ils valident l'intervention et le rôle de leur famille. Cette malléabilité et cette tolérance font aussi la force de cette société. Elles lui permettent de se transformer sans crise, dans la continuité, en préservant la force du lien social.

\* \*

\*

La nature des changements observés dans cette société sont aussi porteurs de quelques enseignements et suggestions méthodologiques.

D'abord, ils rappellent les limites des concepts standardisés et les entraves que pose le recours à des notions synthétiques pour saisir la réalité socio-démographique. Ainsi, la notion de "ménage" s'est avérée particulièrement inadaptée pour saisir la réalité familiale dans cette société où l'organisation domestique ne s'inscrit pas dans un espace résidentiel délimité. La comparaison des indicateurs concernant les ménages à ceux relatifs aux groupes domestiques a pu rendre compte de la représentation biaisée de la réalité économique familiale que l'on aurait eue à partir des premiers et des erreurs d'interprétation qui auraient pu en résulter. Par ailleurs, si, comme ici, les changements s'expriment sous la forme de réaménagements, il est souhaitable de délaïsser l'approche catégorielle au profit d'un enregistrement dissocié des éléments décrivant le phénomène. Ainsi, c'est en décomposant le processus matrimonial que les changements qui affectent la formation des couples ont pu être saisis. En revanche, quelle valeur aurait-on pu accorder aux résultats obtenus en fonction d'une question-recourant, par exemple, à une dichotomie mariages coutumiers/mariages consensuels ? Le recours à une démarche analytique paraît incontournable dans un contexte où le changement

procède de la conciliation d'éléments anciens et nouveaux et s'exprime, justement, par un effacement des antagonismes.

Une telle démarche ne peut être pratiquée, bien sûr, qu'à une échelle restreinte : des grilles de qualification des mariages et d'identification des unités familiales ne peuvent être élaborées et appliquées qu'à des groupes présentant des arrangements familiaux identiques, c'est-à-dire à une population homogène. Par là même, l'intérêt et la nécessité des enquêtes locales sont réitérés : en qualifiant les actes de la reproduction et en les restituant dans leur contexte familial et social, elles fournissent un éclairage et une compréhension de la réalité socio-démographique inaccessibles par les opérations de grande envergure. Elles affirment ainsi leur complémentarité par rapport à ces dernières qui sont, en revanche, seules aptes à la production de statistiques représentatives.

Les résultats de cette recherche invitent cependant à envisager un enrichissement de l'observation des changements matrimoniaux à partir des grandes enquêtes. En effet, une qualification légère des unions saisies par une enquête rétrospective pourrait contribuer à une évaluation des changements dans la formation des couples. L'enregistrement de la situation matrimoniale du conjoint constitue en l'occurrence une question simple qui peut être porteuse d'informations sur des remaniements éventuels dans l'appariement des couples. Par ailleurs, il devrait être possible de retenir un ou deux indicateurs sur l'implication familiale dans l'union. Si l'existence d'un accord entre les deux familles, manifestant le début d'une procédure reconnue, s'avère généralisée parmi les populations étudiées, alors la durée écoulée entre cet accord et l'union pourrait fournir une mesure du temps consenti à la construction de l'union et ainsi un indice sur l'évolution de l'investissement temporel des familles dans la gestion des unions de leurs membres. Une question sur l'initiative de l'union pourrait probablement aussi être introduite assez facilement. En revanche, compte tenu de la diversité des types de prestations matrimoniales engagées selon les sociétés et de la difficulté à les quantifier, il semble illusoire d'obtenir des informations utiles sur cette question au moyen d'un questionnaire standardisé. Les prestations apparaissent d'ailleurs déjà bien difficiles à appréhender à l'échelle locale comme on a pu le constater ici où elles n'ont été que partiellement saisies et quantifiées.

Cette recherche invite aussi à accorder une attention plus soutenue aux comportements des hommes. Les enquêtes portant sur les questions de la reproduction sont, en général, consacrées aux femmes seulement. Ainsi, les recensements sont les principales sources de données sur la nuptialité masculine et, dès lors, celle-ci est difficilement abordable sous l'angle dynamique. Or cette dynamique matrimoniale s'est avérée importante et gagnerait à être plus systématiquement étudiée. De plus, c'est du côté masculin que les changements matrimoniaux ont été les plus manifestes (baisse de l'âge au mariage, évolution du partenariat conjugal, raccourcissement des parcours pré-conjugaux) tandis que les comportements féminins se caractérisaient, au contraire, par leur stabilité. Enfin, les

données collectées auprès des hommes se sont avérées d'une qualité au moins égale, sinon supérieure, à celle des données recueillies auprès des femmes, ceci étant essentiellement redevable à une appréciation et un vécu des événements différents selon le sexe. Ainsi, il semblerait que les hommes aient mieux rapporté les mariages rapidement suivis d'un divorce, et plus complètement décrit les processus matrimoniaux. De plus, les histoires génésiques collectées auprès des hommes présentent une bonne complétude. Les résultats de cette enquête encouragent donc, avec d'autres (Donadjé, 1992), le développement d'enquêtes biographiques masculines.

Enfin, cette expérience incite à la prise en compte des sources existantes dans les enquêtes à petite échelle. Les données nominatives des recensements nationaux, par l'enquête renouvelée qu'elles ont permis de mettre en place, ont été déterminantes pour analyser la dynamique des unités familiales. Par ailleurs, les données d'état civil et des missions chrétiennes, quoique lacunaires, ont permis la mise au point d'un outil de datation adapté à la population étudiée. La datation des événements s'en est trouvée facilitée et améliorée. Même imparfaites, les données existantes peuvent ainsi être d'un apport considérable à l'observation et il importe donc de ne pas les négliger *a priori*.

\* \*  
\*

On ne saurait clore cette étude sans poser la question de l'évolution de la fécondité dans la population étudiée. Il est, bien évidemment, impossible d'y apporter une réponse définitive mais des éléments de discussion peuvent être donnés.

En s'intéressant ici à la réalité familiale, on a pu mettre en évidence un certain affaiblissement des contrôles communautaires sur les événements individuels, notamment dans le domaine matrimonial. On a pu identifier aussi un développement des pratiques migratoires et l'amorce d'une évolution des modalités d'accès à l'autonomie économique, qui signifient et contribuent à un élargissement de la plage d'autonomie individuelle et à une révision de l'espace familial. Surtout, on a la preuve - la forme, de réaménagement et de conciliation, que prennent tous les changements en atteste - d'une *reconnaissance croissante de la place de l'individu* dans le champ décisionnel. Ainsi, un certain glissement du lieu de contrôle des événements individuels, de la communauté vers l'individu, est en train de se produire. Et on peut penser que ce mouvement, en se développant, englobera à plus ou moins brève échéance le champ de la reproduction, conduisant ainsi les individus à saisir et à s'approprier le pouvoir d'intervention sur leur fécondité. Les circonstances paraissent donc favorables à la mise en place de la première des trois préconditions à la transition de la fécondité énoncée par Ansley Coale. Qu'en est-il des deux autres ? L'intérêt d'une limitation de leur fécondité (seconde condition), ne s'affirme pas, c'est certain, aux yeux des intéressés et les conditions objectives n'y

contribuent pas : le mode de production familial, la structure élargie des groupes domestiques et le mode de prise en charge des dépendants (enfants et vieillards), le niveau encore élevé de la mortalité des enfants, le caractère marginal de la scolarisation sont autant de paramètres qui limitent l'existence et la perception d'un coût excessif des enfants. Quant à la disponibilité de moyens contraceptifs efficaces et à la légitimité de leur utilisation (troisième condition), elles sont loin d'être acquises. Au moment de l'enquête, aucune campagne de planification familiale n'était parvenue dans les villages étudiés et la connaissance qu'avaient les hommes des moyens contraceptifs avait été acquise au cours de leurs migrations en ville. Des campagnes de sensibilisation sont en train de se mettre en place actuellement. Cependant il est probable que la légitimation des méthodes de planification familiale constituera un problème majeur. Ceci pour deux raisons. D'abord parce que les instances publiques, en charge des programmes de sensibilisation et de diffusion, ne disposent d'aucune confiance auprès des Bwa ; au contraire, la méfiance quasi-systématique par rapport aux propositions ou incitations provenant du "Cercle" pourrait fort bien entacher les programmes de planning familial d'un discrédit initial. D'autre part, les institutions catholiques qui disposent, elles, de la confiance des villageois et pourraient probablement jouer un rôle d'accompagnement essentiel, rejettent au contraire les méthodes contraceptives. Dès lors, on conçoit que, à tous points de vue, l'utilisation d'un moyen contraceptif apparaîtra forcément comme un véritable défi, comportant des coûts sociaux considérables : les premières utilisatrices seront de véritables pionnières.

# ANNEXES



## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1. – Notes sur le système de transcription adopté pour le boomu.....	403
Annexe 2. – Indicateurs de mobilité religieuse .....	405
Annexe 3. – Information enregistrées par les enquêtes sur les unités collectives.....	407
Annexe 4. – Couverture géographique de l'enquête renouvelée .....	409
Annexe 5. – Extrait de généalogie.....	410
Annexe 6. – Descriptif de la grille de collecte de l'enquête biographique (deuxième version) .....	412
Annexe 7. – Calendrier historique du village de Sirao.....	449
Annexe 8. – Exemples de calendriers lignagers.....	450
Annexe 9. – Évaluation des facteurs correcteurs des probabilités de survie dans l'enfance.....	453
Annexe 10. – Évolution de la mortalité dans l'enfance selon le sexe.....	455
Annexe 11. – Évolution de la fécondité des femmes et des hommes. Taux perspectifs et descendance atteinte .....	456
Tableau A11.1. Taux de fécondité et descendances atteintes selon l'âge par groupe de génération. Femmes.....	457
Tableau A11.2. Taux de fécondité et descendances atteintes selon l'âge par groupe de génération. Hommes .....	457
Annexe 12. – Mobilité intercentraire selon le sexe et l'âge .....	458
Annexe 13. – Migrations des hommes résidents.....	459
Annexe 14. – Les migrations chez les Peul.....	460
Annexe 15. – Les migrations de travail.....	461
Annexe 16. – Fréquence des hommes n'ayant jamais réalisé de migration hors du pays boo avant l'âge x, selon le groupe d'âges au moment de l'enquête .....	462
Annexe 17. – Migrations des femmes résidentes.....	463
Annexe 18. – Proportion des femmes n'ayant jamais réalisé de migration hors du pays boo avant l'âge x, selon le groupe d'âges au moment de l'enquête .....	464
Annexe 19. – Table de primonuptialité par sexe. Sirao et Kwara, toutes générations.....	465
Annexe 20. – Célibataires de la table, selon le sexe et le groupe d'âges à l'enquête.....	466
Annexe 21. – Célibataires de la table de primonuptialité masculine selon le groupe d'âges à l'enquête. Indicateurs calculés sur la population résidente et émigrée.....	468
Annexe 22. – Répartition (%) des processus selon l'issue en fonction de la durée écoulée depuis le début de la procédure. ....	469

Annexe 23. – Fréquence des processus en cours selon la durée écoulée depuis le début de la procédure, par période.....	470
Annexe 24. – Le temps préconjugal des hommes selon l'itinéraire suivi jusqu'au premier mariage.....	471
Annexe 25. – Le temps préconjugal des femmes selon l'itinéraire suivi jusqu'au premier mariage.....	472
Annexe 26. – Indicateurs de polygamie selon l'âge.....	473
Annexe 27. – Indicateurs de polygamie selon l'âge à Sirao et Kwara.....	474
Annexe 28. – Accès à la polygamie selon l'âge au premier mariage. Probabilité (%) de devenir polygame avant l'âge $x$ . Ensemble des générations et hommes âgés de 50 ans et plus à l'enquête.....	476
Annexe 29. – Indicateurs de polygamie selon l'âge et les générations.....	477
Annexe 30. – Divortialité des mariages conclus avec des femmes célibataires.....	478
Annexe 31. – Évolution de la divortialité. Unions subsistantes de la table et quotient de divortialité selon la durée de l'union et la période du mariage. Mariages conclus avec une femme célibataire.....	479
Annexe 32. – Unions subsistantes de la table ( $U_x$ ) selon la situation matrimoniale de l'homme au moment du mariage. Unions conclues avec une femme célibataire.....	480
Annexe 33. – Divortialité selon la situation, polygamique ou monogamique, de l'union.....	481
Annexe 34. – Évolution de la divortialité selon la situation, monogamique ou polygamique, au début de l'union. Unions subsistantes de la table ( $U_x$ ). Mariages conclus avec une femme célibataire.....	482
Annexe 35. – Divortialité des mariages conclus avec une femme célibataire, selon l'âge au mariage de l'homme et la période de l'union. Unions subsistantes de la table.....	483
Annexe 36. – Divortialité des premiers mariages féminins selon l'âge au mariage de la femme et la période de l'union. Unions subsistantes de la table.....	484
Annexe 37. – Divortialité selon la période du mariage et le mode d'accès à l'épouse. Processus débutant par l'accord de la famille de la femme ou enlèvement. Unions subsistantes de la table.....	485
Annexe 38. – Divortialité selon l'initiative (individuelle ou non) de l'union. Unions subsistantes de la table.....	486
Annexe 39. – Divortialité selon la durée du processus matrimonial. Unions subsistantes de la table.....	487
Annexe 40. – Unions subsistantes de la table selon la situation matrimoniale de la femme au moment du mariage.....	488
Annexe 41. – Évolution de la divortialité des mariages conclus avec une femme non célibataire. Unions subsistantes de la table selon la période du mariage. Mariages des hommes enquêtés.....	489
Annexe 42. – Unions subsistantes de la table selon la situation matrimoniale de l'homme au moment de mariage. Mariages conclus par les hommes enquêtés avec une femme non célibataire.....	490
Annexe 43. – Divortialité des mariages conclus avec une femme non célibataire, selon l'âge au mariage de l'homme et la période de l'union. Mariages des hommes enquêtés. Unions subsistantes de la table.....	491

Annexe 44. – Évolution de la divortialité selon la situation, monogamique ou polygamique, au début de l'union. Mariages conclus par les hommes enquêtés avec une femme non célibataire. Unions subsistantes de la table .....	492
Annexe 45. – Méthode de reconstitution des groupes de production agricole (GPA) selon différentes hypothèses relatives au mouvement naturel, aux migrations et aux segmentations .....	493
Annexe 46. – Comparaison des caractéristiques des groupes domestiques traités à celles de l'ensemble des groupes domestiques .....	495
Annexe 47. – Comparaison des répartitions des groupes domestiques selon la taille du GPA, sous différentes hypothèses .....	496
Annexe 48. – Tables d'accès au statut de <i>zúso</i> d'après les données du moment. 1976 et 1988 .....	497
Annexe 49. – Tables d'accès au statut de <i>zúso</i> selon le groupe d'âges à l'enquête et le mode d'accès (héritage ou segmentation). Séries des "non <i>zúso</i> " selon l'âge .....	499



## ANNEXE 1

---

### Notes sur le système de transcription adopté pour le boomu

Pour l'écriture des termes en *boomu*, j'ai repris la transcription proposée dans le dictionnaire de Bernard de Rasilly (1994). Le dialecte considéré est celui du *dahāmu*. Cette transcription s'appuie sur les conventions suivantes :

La transcription :	correspond au son :	cf en français :
'	arrêt glottal	
a	/a/	sa, ta
ã	/ã/ nasalisé	sans, tant
b	/b/	bébé, beau
ô	/ɔ/ ingressif	
d	/d/	dé, dos
dy, j	/j/	gardien
e	/e/	dé
ɛ	/ɛ/	dès
ẽ	/ẽ/ nasalisé	fin, daim
f	/f/	faux
g	/g/	fagot
h	/h/	hop
i	/i/	lit, si
ĩ	/ĩ/ nasalisé	
j, dy	/j/	diamant
k	/k/	kaki
ky	/k̟/	
l	/l/	lit, lot
m	/m/	ma, mais
n	/n/	na, ni
ny, p	/n/ palatalisé	
ñ, ŋ	/n/ vélarisé	agneau
o	/o/ fermé	sot, faux
õ	/õ/ nasalisé	
p	/p/	pas, pot
r	/r/ roulé, apical	
s	/s/	sa
t	/t/	ta, tôt
ty, c	/t̟/, /c/	petiot
u	/u/	tout, sous
ü (devant i)	/ü/	puits, huit
ũ	/ũ/ nasalisé	

v	/v/	va, vais
w	/w/ u	semi-consonne, semi-voyelle
y	/y/	yaourt
z	/z/	zazou, zéro

Les syllabes longues sont marquées d'un redoublement de la voyelle.

Les tons n'ont pas été transcrits dans le texte.

Conformément aux équivalences d'écriture tolérées, le tilde (~) sur les voyelles sera remplacé par un accent circonflexe (^).

## ANNEXE 2

### Indicateurs de mobilité religieuse (Résidents enquêtés à Sirao et Kwara enquête biographique)

#### HOMMES

Âge à l'enquête (en années)	Religion à l'enquête							Proportion (%) d'instables parmi les individus suivant la religion.			Proportion (%) d'individus ayant suivi la religion.		Effectifs
	Chrétienne			Traditionnelle			Ensemble	Chrétienne	Traditionnelle	Ensemble	Chrétienne	Traditionnelle	
	Stable	Instable	Ensemble	Stable	Instable	Ensemble							
0-9	47	3	50	47	3	50	100	5	7	6	53	53	272
10-14	38	8	46	43	10	54	100	18	19	19	57	62	97
15-19	37	21	57	28	15	43	100	36	34	35	72	63	82
20-24	28	18	46	31	23	54	100	39	43	41	69	72	39
25-29	16	45	61	18	21	39	100	74	53	66	82	84	38
30-34	13	19	32	16	52	68	100	60	76	71	84	87	31
35-39	25	21	46	21	33	54	100	45	62	54	79	75	24
40-49	6	38	44	29	27	56	100	87	48	65	71	94	52
50-64	0	36	36	21	44	64	100	100	68	79	79	100	39
65 et plus	0	14	14	19	67	86	100	100	77	81	81	100	36
Ensemble	32	15	47	35	18	53	100	32	34	33	65	68	710
0-20	12	29	40	23	37	60	100	71	62	66	77	88	259
20-49	16	30	46	24	30	54	100	65	56	60	76	84	184

Stable. individu n'ayant jamais changé de religion.  
Instable. individu ayant changé, au moins une fois, de religion avant l'enquête.

## ANNEXE 2 (suite)

### FEMMES

Âge à l'enquête (en années)	Religion à l'enquête							Proportion (%) d'instables parmi les individus suivant la religion.			Proportion (%) d'individus ayant suivi la religion.		Effectifs
	Chrétienne			Traditionnelle			Ensemble	Chrétienne	Traditionnelle	Ensemble	Chrétienne	Traditionnelle	
	Stable	Instable	Ensemble	Stable	Instable	Ensemble							
0-9	43	5	48	48	4	52	100	10	8	9	52	57	229
10-14	36	21	57	33	10	43	100	37	24	31	67	64	86
15-19	21	31	52	30	18	48	100	59	38	49	70	79	61
20-24	17	39	57	15	28	43	100	69	65	67	85	83	46
25-29	9	32	42	23	36	58	100	77	61	68	77	91	53
30-34	10	31	41	28	31	59	100	75	52	62	72	90	39
35-39	16	31	47	34	19	53	100	67	35	50	66	84	32
40-49	13	29	42	27	31	58	100	70	54	60	73	88	48
50-64	2	26	28	40	32	72	100	93	44	58	60	98	50
65 et plus	0	13	13	64	23	87	100	100	26	36	36	100	39
Ensemble	25	20	45	37	18	55	100	44	32	38	63	75	683
0-20	9	29	38	32	29	62	100	75	48	58	68	91	307
20-49	13	33	45	25	30	55	100	72	55	62	75	87	218

Stable. individu n'ayant jamais changé de religion.

Instable. individu ayant changé, au moins une fois, de religion avant l'enquête.

Note. Ne sont pas pris en compte dans le calcul de ces indicateurs. 4 individus (3 hommes, 1 femme) s'étant déclaré musulmans ainsi qu'une femme dont l'itinéraire religieux n'a pas été enregistré.

## ANNEXE 3

---

### Informations enregistrées par les enquêtes sur les unités collectives

#### *Informations collectées par l'enquête village*

##### **Structure multilignagère.**

- Identification des lignages représentés au village (par le nom de leur responsable au moment de l'enquête) et des lignages émigrés (par le nom de leur responsable au moment du départ et leur localisation au moment de l'enquête) ;
- Relevé de l'ordre d'arrivée des lignages au village.

##### **Structure politique traditionnelle.**

- Identification nominative et lignagère du maître de la terre et des membres du conseil des Anciens ;
- Identification nominative et lignagère du fondateur et des maîtres de la terre successifs.

##### **Structure administrative.**

- Identification nominative et lignagère du chef de village et des membres du conseil administratif ;
- Relevé des chefs administratifs successifs.

##### **Structure foncière.**

- Identification des lignages disposant d'un droit de jouissance définitif sur les terres.

##### **Structure religieuse.**

- Identification nominative et lignagère des responsables des cultes traditionnels (*Do*, forge, grand puits).

##### **Caractéristiques villageoises.**

- Opérations de développement éventuelles. structure de soins de santé primaires, greniers collectifs, etc ;
- Représentation du christianisme (présence de catéchistes, d'une église) ;
- Dépendance éventuelle d'un autre village pour les cultes traditionnels ;

##### **Structure spatiale.** hameaux, quartiers.

**Informations collectées par l'enquête lignage****Caractéristiques socio-historiques.**

- Relevé nominatif du fondateur du lignage et des chefs de lignage successifs ;
- Lieu d'implantation du lignage avant son installation au village ;
- Appartenance ethnique et patronyme à l'installation.

**Caractéristiques économiques.**

- Situation foncière. modalités d'accès à un champ du lignage préalablement exploité par une autre *zû* du lignage (pour les lignages propriétaires) ;
- Composition économique. relevé nominatif des responsables économiques (*zûso*) au moment de l'enquête et en 1976 et mise en correspondance des groupes domestiques aux deux dates ;
- Ancienneté de la segmentation. question sur l'existence, autrefois, d'une correspondance entre le lignage et l'unité économique et, le cas échéant, enregistrement du nom du chef de lignage au moment de la segmentation et le fait que le chef de lignage actuel a, ou non, vécu cet événement ;
- Solidarité économique. existence de champs, de greniers, de matériel agricole et de travaux agricoles collectifs au niveau du lignage.

**Caractéristiques religieuses.**

- Responsabilités religieuses du lignage dans les cultes traditionnels du village ;
- Participation aux rituels du *Do* au niveau du village ;
- Lieu d'initiation des enfants ;
- Localisation de l'autel des ancêtres et identification du sacrifiant ;
- Existence de cultes (fétiches) lignagers.

**Informations collectées par l'enquête *zû*****Organisation de la production.**

- Identification des responsables des travaux des champs et des greniers ;
- Identification des individus cultivant un champ individuel ;
- Relevé des moyens de production et de transport. charrue, bœufs, charrette, âne, cheval.
- Recours à la main d'œuvre extérieure à la *zû*. la *zû* y fait-elle appel pour les travaux agricoles ? lors de l'hivernage précédent l'enquête ? Quel a alors été le mode de rémunération ?

**Organisation de la consommation.**

- Identification des cuisinières et des unités de consommation ;
- Périodicité de la préparation et de la remise des grains ;
- Prise en charge des condiments.

## ANNEXE 4

---

### Couverture géographique de l'enquête renouvelée

Unités de peuplement enquêtées, unités de peuplement exclues de l'enquête et effectif de la population présente (RP+V) d'après le recensement de 1988 (entre parenthèses)  
(corrections non prises en compte)

Village	Enquêté	Non enquêté
Sirao (497)	Samouwere (8) Bernardinwere (9) Dofiniwere (10) Clémentwere (56) Justinwere (6)	Zangawere (8)
Kwara (656)	Mamadouwere (a) (6)	Matomo (34)
Warra (666)		Niateresso (<10)
Bora (300)		
Lakuy (209)		
Simasso (242)	Djedemowere (b) (5)	
Boroma (127)	Sonuwere (51)	
Kouma (268)		
Ensemble (2 965)	(151)	~ 50
<p>(a) Hameau inexistant en 1976 : la famille qui y réside aujourd'hui était alors installée au village où elle a été recensée. Ce hameau existait en revanche en 1987 mais on ne dispose pas des données de recensement le concernant : la durée d'un an qui sépare ce recensement de mon passage m'a semblé suffisamment courte pour ne pas exclure cette famille de la population.</p> <p>(b) Hameau inexistant en 1976, la famille qui y réside aujourd'hui était hors de la zone d'étude en 1976.</p>		

## ANNEXE 5

---

### Extrait de généalogie

#### Lecture des généalogies

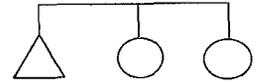
 Sexe masculin   
  Sexe féminin   
  Sexe indéterminé

La trame mentionnée dans la figure symbolise le patronyme (dïamu).

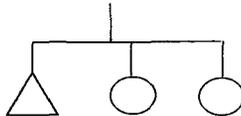
Mariage :



Fratrie :



Descendance :



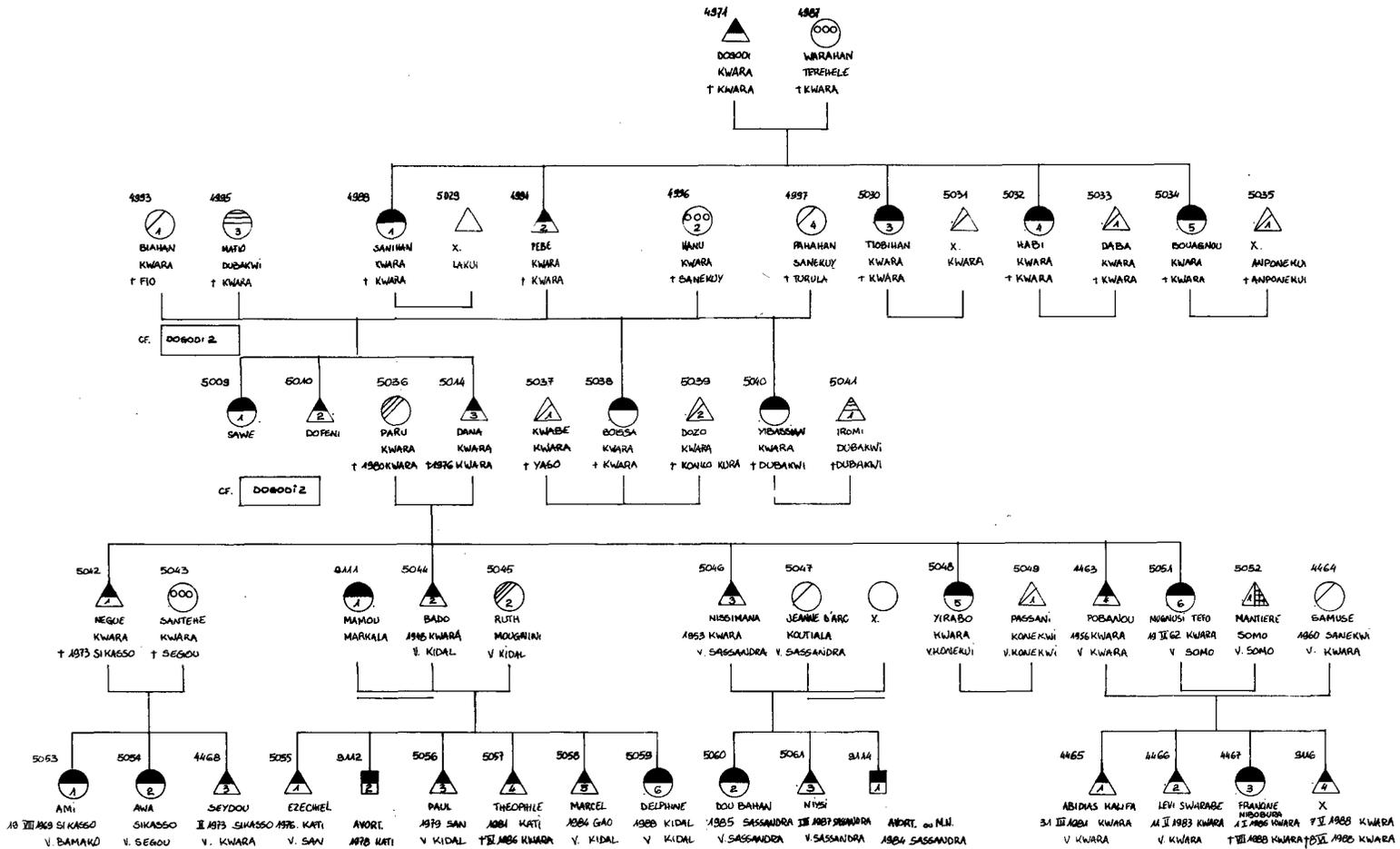
Sont mentionnés pour chaque individu :

- le numéro d'identification (en haut à gauche)
- le(s) prénom(s) (1e ligne)
- la date de naissance si elle a été recueillie par l'enquête biographique (2e ligne)
- le lieu de naissance (2e ligne)
- l'état : vivant (V) ou décédé (+) (3e ligne)
- la date de décès si elle a été recueillie par l'enquête biographique (3e ligne)
- le lieu de décès ou de résidence (3e ligne)

Le chiffre mentionné dans la figure correspond :

- au rang de la grossesse pour les membres du lignage
- au rang de l'union pour les conjoints

La généalogie tient compte des informations recueillies lors de l'enquête biographique.



## ANNEXE 6

---

### **Descriptif de la grille de collecte de l'enquête biographique (deuxième version)** (Documents d'enquête)

La grille de collecte s'établit sur 7 feuilles.

- La page de garde des résidents recueille les caractéristiques individuelles et renvoie aux différents modules saisis sur les autres feuilles. L'itinéraire religieux (Q5) et le module "caractéristiques économiques" (Q3) figurent également sur cette feuille.

- La page de garde des émigrés est construite selon le même principe que celle des résidents mais le module "caractéristiques économiques" y est remplacé par le module "relations avec l'émigré".

- La feuille Q1 recueille la biographie matrimoniale. Chaque union y est enregistrée sur une colonne.

- La feuille Q2 recueille l'histoire génésique à raison d'une grossesse par colonne.

- La feuille Q4 saisit l'itinéraire migratoire. Chaque colonne porte sur une migration.

- Le module "biographie économique" figure sur la feuille Q3B.

- Les questions sur les comportements de fécondité figurent sur la feuille Q2B.

Les feuilles utilisées pour recueillir la biographie de l'individu sont agrafées à la fin de l'entretien.

Le descriptif des grilles de collecte utilisé lors de la collecte est reproduit à la suite de ce questionnaire.



## CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES Q3

TRAVAIL CHAMPS (dernier hivernage):

\*TRAVAUX REALISES DANS LES CHAMPS DE LA ZU :

prép. champs	semis	desh.	récolte
tirer boeufs	poursuite animaux		

\*AUTRES EXPLOITANTS :

Nom					
Rel par					
Travail					
Nb jours					
Rémunér.					

\*TON-ENTRAIDE ENTRE EXPLOITANTS :

Nombre d'exploitants formant le ton:

\*TON-CHAMP COLLECTIF :\*CHAMP INDIVIDUEL :

arachide	depuis
mil	depuis

## MOYENS FINANCIERS/ACTIVITES :

ACTIVITE	DEPUIS QUAND

## D'OU VIENT L'ARGENT

LIEU REC IMPOSABLE

QUI PAIE/QUOI	IMPOT	HABITS	DOLO	TABAC
NOM				
REL PAR				

**QUESTIONNAIRE EMIGRE**

GENEALOGIES \_\_\_\_\_ LIGNAGE \_\_\_\_\_ GENERATION \_\_\_\_\_  
 LIEU RATTACHEMENT \_\_\_\_\_  
 RES REC \_\_\_\_\_  
 RES ENQ \_\_\_\_\_  
 DATE ENQ \_\_\_\_\_  
 INFORMATEUR \_\_\_\_\_

NOM PRENOM \_\_\_\_\_ SEXE \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_  
 ETHNIE \_\_\_\_\_ CASTE \_\_\_\_\_

DATE NAISS 1. \_\_\_\_\_ SOURCE 1. \_\_\_\_\_  
 2. \_\_\_\_\_ 2. feuille imposition \_\_\_\_\_  
 LIEU NAISS \_\_\_\_\_

	PERE	MERE
NOM PRENOM		
LIEU NAISS		
ETAT		
ANNEE DECES		
LIEU DEC/RES		
N°		

INFORMATIONS EMIGRE (VERSO)  Relations  
 Imposition

SCOLARISATION (Gén 50-82) A été à l'école  
 Nombre d'années \_\_\_\_\_  
 Dernière classe \_\_\_\_\_

SITUATION MATRIMONIALE \_\_\_\_\_ DATE MISE A JOUR \_\_\_\_\_  
 Q1 pour non célibataire

VIE GENESIQUE \_\_\_\_\_ A EU NAISS \_\_\_\_\_ DATE MISE A JOUR \_\_\_\_\_  
 Q2 pour mar féconds des ho

ITINERAIRE MIGRATOIRE Q4  \_\_\_\_\_ DATE MISE A JOUR \_\_\_\_\_

ITINERAIRE RELIGIEUX Q5 \_\_\_\_\_ DATE MISE A JOUR \_\_\_\_\_ SUITE \_\_\_\_\_

REL ACT \_\_\_\_\_ ENGAG \_\_\_\_\_ ANNEE ADOPT \_\_\_\_\_  
 REL NAIS \_\_\_\_\_ INITIE \_\_\_\_\_

**CHANGEMENTS**

RANG				
REL ADOPT				
DATE				
DUREE				
ENGAGEMENT				

## RELATIONS AVEC LIGNAGE

DATE DERNIERE EMIGRATION  
SITUATION MATRIMONIALE AU DEPART

ENFANT PRESENT  
EPOUSE PRESENTE

## DE L'EMIGRE AVEC LE LIGNAGE

DERNIER	COURRIER	ENV. ARG.	VISITE
DATE			
A (DE) QUI NOM			
LIEN PARENTE			

## DU LIGNAGE AVEC L'EMIGRE

DERNIER	COURRIER	VISITE
DATE		
A (DE) QUI NOM		
LIEN PARENTE		

DERNIERES NOUVELLES : ANNEE TYPE

RETOUR PREVU AU DEPART :  
DUREE PREVUE :

## IMPOSITION

LIEU RECENSEMENT  
CHEZ QUI  
IMPOSABLE  
QUI PAIE

ZUSO AU DEPART  
ETAT/LIEU RESIDENCE DU ZUSO AU DEPART

NOTE QUALITE INFO

## Q1 BIOGRAPHIE MATRIMONIALE

SUITE:

NOM PRENOM	N°	NB MAR	CONC:	NON CONC:
TYPE PROCESSUS				
RG MAR FE				
RG MAR HO				
CONJ. NOM				
N°				
LIEU NAIS				
SITUATION FE				
MODE ACCES				
ACCORD FAM FE				
demandé av/ap				
donné				
INTERMEDIAIRE				
INITIATIVE :NOM				
relation parenté				
ACCORD FAM HO				
demande av/ap				
A QUI :NOM				
relation parenté				
NOM ZUSO				
PRESTATIONS				
CHAMPS				
ARGENT				
pour qui				
rel.par.				
ARACH/GRAINS				
pour qui				
rel.par.				
AUTRE				
DEPOSITION				
LIEU				
= RES HO				
CHEZ QUI				
DUREE				
DUREE PROCESSUS				
DATE MAR MOIS				
ANNEE				
DATE DEBUT PROC				
RG MAR POTENT.				
FETE MAR				
ANNEE				
MAR LEGAL				
DATE				
RELIGION HO				
FE				
MAR RELIGIEUX				
DATE				
NB UNION EC				
ISSUE				
DATE RUPT MOIS				
ANNEE				
DUREE				
MAR FECOND				
MOTIF RUPT				

TYPE PROCESSUS			
RG MAR FE			
RG MAR HO			
CONJ. NOM			
N°			
LIEU NAIS			
SITUATION FE			
MODE ACCES			
ACCORD FAM FE			
demandé av/ap			
donné			
INTERMEDIAIRE			
INITIATIVE :NOM			
relation parenté			
ACCORD FAM HO			
demande av/ap			
A QUI :NOM			
relation parenté			
NOM ZUSO			
PRESTATIONS			
CHAMPS			
ARGENT			
pour qui			
rel.par.			
ARACH/GRAINS			
pour qui			
rel.par.			
AUTRE			
DEPOSITION			
LIEU			
= RES HO			
CHEZ QUI			
DUREE			
DUREE PROCESSUS			
DATE MAR MOIS			
ANNEE			
DATE DEBUT PROC.			
RG MAR POTENT.			
FETE MAR			
ANNEE			
MAR LEGAL			
DATE			
RELIGION HO			
FE			
MAR RELIGIEUX			
DATE			
NB UNION EC			
ISSUE			
DATE RUPT MOIS			
ANNEE			
DUREE			
MAR FECOND			
MOTIF RUPT			

## Q2 VIE GENESIQUE

NOM FE		NOM HO		SUITE
N°		N°		
NB: GROSS	AVORT+MN	JUM	NV	SURV

RG MAR FE				
RG GROSS				
RG NV				
TYPE NAISS				
NOM PRENOM				
SEXE				
DATE NAISS SAISON				
MOIS				
ANNEE				
LIEU NAISS				
CHEZ SOI/MATERNITE				
INTERV/ EVT PREC				
ETAT				
LIEU DECES/RES				
SI DECEDE :				
DATE DEC SAISON				
MOIS				
ANNEE				
AGE DECES				
ENFT SUIV NE				
MERE ENCEINTE				
CAUSE DITE				
DEDUITE				
DUREE MAL.				
SOINS				
MED TRAD				
COMBIEN				
PAR QUI: NOM				
RELATION PARENTE				
MED MODERNE				
COMBIEN				
MEDICAMENTS/PIQ				
FRAIS				
PAR QUI: NOM				
RELATION PARENTE				

NOTE QUALITE INFORMATION

RG MAR FE					
RG GROSS					
RG NV					
TYPE NAISS					
NOM PRENOM					
SEXE					
DATE NAISS SAISON					
MOIS					
ANNEE					
LIEU NAISS					
CHEZ SOI/MATERNITE					
INTERV/ EVT PREC					
ETAT					
LIEU DECES/RES					
SI DECEDE :					
DATE DEC SAISON					
MOIS					
ANNEE					
AGE DECES					
ENFT SUIV NE					
MERE ENCEINTE					
CAUSE DITE					
DEDUITE					
DUREE MAL.					
SOINS					
MED TRAD					
COMBIEN					
PAR QUI: NOM					
RELATION PARENTE					
MED MODERNE					
COMBIEN					
MEDICAMENTS/PIQ					
FRAIS					
PAR QUI: NOM					
RELATION PARENTE					

Q4 ITINERAIRE MIGRATOIRE

SUITE:

NOM PRENOM

N°

RG MIG					
RG EMIG					
DATE MIG SAIS					
MOIS					
ANNEE					
LIEU					
TYPE					
AVEC QUI					
CHEZ QUI NOM					
REL PARENTE					
ACTIVITE					
DUREE					
INITIATIVE NOM					
REL PARENTE					
ZUSO AU DEPART					
ACCORD DEMANDE					
GAINS					
TYPE					
COMBIEN					
ZUSO RETOUR NOM					
GAINS REMIS					
GAINS CONSERVES					
US ARGENT PAR ZS					
impôt					
mat agri/trans					
grains					

RG MIG					
RG EMIG					
DATE MIG SAIS					
MOIS					
ANNEE					
LIEU					
TYPE					
AVEC QUI					
CHEZ QUI NOM					
REL PARENTE					
ACTIVITE					
DUREE					
INITIATIVE NOM					
REL PARENTE					
ZUSO AU DEPART					
ACCORD DEMANDE					
GAINS					
TYPE					
COMBIEN					
ZUSO RETOUR NOM					
GAINS REMIS					
GAINS CONSERVES					
US ARGENT PAR ZS					
impôt					
mat agri/trans					
grains					

NOTE QUALITE INFO

## BIOGRAPHIE ECONOMIQUE Q3B

AU 1er MARIAGE

NOM ZUSO:

NOMS TRAVAILLEURS ET RELATION DE PARENTE AVEC LE ZUSO :

NOMBRE TRAVAILLEURS:

ZUSO SUCCESSIFS

DATE CHANGEMENT	NOM ZUSO	ETAT ZUSO PRECEDENT
NAISSANCE		

Lorsque l'individu a créé sa propre zu, qui en a eu l'initiative ?

**Q2BIS COMPORTEMENTS**

Dernière naissance vivante:

Prénom	Date naissance	Date décès
--------	----------------	------------

**ALLAITEMENT**

Age à l'introduction d'une autre nourriture:

Age au sevrage:

Allaitement de l'enfant précédent en cours au début de la grossesse:

Poursuite de l'allaitement pendant grossesse:

**ABSTINENCE**

Durée d'abstinence post-partum dernière naissance vivante:

Durée d'abstinence post-partum avant-dernière naissance vivante:

Durée d'abstinence anté-partum dernière naissance:

**REGLES**

vues au mois dernier:

si non, motif:

**NOMBRE D'ENFANTS SOUHAITABLES:**

dont garçons:

filles:

**METHODES CONTRACEPTIVES ET ABORTIVES**

Connaissance de méthodes abortives:

Lesquelles:

Connaissance piétinement:

Connaissance formule à base de miel:

Connaissance formule à base de plantes:

Descriptif:

Connaissance de méthodes d'espacement:

Référence pilule connaissance:

opinion:

**POURSUITE NON DIRECTIVE**

-relations sexuelles prémaritales, "adultériennes"

-relations sexuelles pendant grossesse, pendant allaitement

-la grossesse: signes, interdits (alimentaires, travail, relationnels), comportements préconisés pour son bon déroulement

-l'allaitement: idem, effet lorsque femme enceinte

## DESCRIPTIF DE LA GRILLE DE COLLECTE (document d'enquête)

### Modalités concernant l'enregistrement biographique

#### POPULATION CONCERNÉE

Le questionnaire biographique est théoriquement enregistré pour.

- les individus résidant dans les villages soumis à l'enquête au recensement de 1988
- les individus qui appartiennent aux patrilignages représentés et sont
  - \* enfants célibataires de présents
  - \* de sexe masculin et ont déjà résidé au village

En fait, sont exclues les personnes appartenant à ces catégories et qui sont décédées entre le recensement et l'enquête ainsi que les femmes qui se sont mariées et ont émigré entre le recensement et l'enquête.

Sont ajoutées : les personnes qui se sont intégrées dans les familles entre le recensement et l'enquête.

Plus la date d'enquête est éloignée de celle du recensement, plus le nombre de ces inclusions/exclusions est potentiellement élevé et il varie ainsi selon les familles.

Pour l'enregistrement des biographies, *la date de référence est celle de l'enquête.*

#### ORDRE D'ENREGISTREMENT DES INDIVIDUS

Au moment de la réalisation de l'enquête biographique, on dispose des documents suivants.

- **les généalogies des patrilignages.** Y sont soulignés.
  - \* en traits pleins bleus, les individus présents au recensement et dépendant de cette unité lignagère ;
  - \* en traits discontinus bleus, les individus présents au recensement et dépendant d'une autre unité lignagère (cas de femmes du lignage mariées à un individu du village) ;
  - \* en traits continus rouges, les hommes émigrés du lignage qui ont résidé au village ;
  - \* en traits discontinus rouges, les hommes du lignage qui n'ont jamais résidé au village.
 En terme de non résidence, on s'est généralement référé au lieu de naissance : *il s'agira de vérifier que les hommes émigrés non nés au village n'y ont jamais résidé.*

Tous les individus dont le nom est souligné en traits pleins sont soumis à l'enquête biographique ainsi que leur descendants répondant aux conditions précitées.

#### - la confrontation des recensements

On s'y réfère pour contrôler les lieux de résidence et disposer d'indicateurs de datation.

#### - les documents des missions chrétiennes

Carnets de famille des catholiques ; registres de présentation, baptême, mariage pour les protestants.

- les calendriers villageois et lignagers
- éventuellement, les biographies des parents et conjoints.

On réalise l'enquête successivement pour chacun des lignages. On procède par segment lignager et pour celui-ci, par rang généalogique des aînés aux cadets (cf généalogies).

*Concernant les émigrés, on choisit l'informateur selon l'ordre de priorité suivant :*

- père ou mère
- frère (même père)
- père ou mère du père
- frère du père
- fils du frère du père, etc.

On procède ainsi par segment et rang généalogique en privilégiant l'ascendant sur le collatéral. Dans le cas d'une fratrie, on donne priorité : aux frères de même mère et à l'aîné. Il est souhaitable de respecter cet ordre autant que possible (cf. relation avec l'émigré). Néanmoins, c'est la qualité de l'information qui prime et si les informations données par l'informateur ainsi privilégié sont incomplètes ou sujettes à caution, on n'hésitera pas à s'adresser à d'autres personnes.

### QUESTIONNAIRE RÉSIDENT

GÉNÉALOGIE	Réfèrent de la (ou des) feuille(s) de généalogies où figure l'individu
LIGNAGE	Nom du chef de lignage
GÉNÉRATION	Rang de génération figurant sur les feuilles généalogiques

LIEU DE RÉSIDENCE AU RECENSEMENT 1988

LIEU DE RÉSIDENCE À L'ENQUÊTE

Il s'agit obligatoirement d'un des villages de l'enquête. Si un individu présent au recensement est émigré à l'enquête, il change de statut => feuille émigré.

Si un émigré est de passage en visite lors de l'enquête => feuille émigré.

LOGEMENT N° de logement au recensement 1988

STATUT Statut de résidence lors de l'enquête : présent ou absent  
Un individu est considéré comme absent s'il est évident qu'il est parti pour une courte durée (dans un village voisin pour visite ou courses), a durée ne peut excéder 3 mois. Dès lors qu'il y a départ pour travail, l'individu est considéré comme émigré à l'exception de ceux qui travaillent à Zura (absent).

ZÚSO Nom de *zúso* à l'enquête. Préciser s'il y a eu changement entre le recensement et l'enquête.

DATE D'ENQUÊTE	
INFORMATEUR	Noter les noms de toutes les personnes interrogées
NOM PRÉNOM	Tâcher de noter " tous" les prénoms
SEXE	
N°	
ETHNIE	
CASTE	Cultivateur (C), forgeron (F), griot (G), somono (S), descendant d'esclave (AE)
DATE DE NAISSANCE	1. Estimation enquête Pour estimer la date de naissance, se référer à tous les documents dont on dispose. Si on a établi l'histoire génésique du père ou de la mère, se référer à la date qui y est mentionnée (celle-ci tient compte des documents écrits disponibles).
SOURCE	Acte de naissance, feuille de famille de la mission catholique, biographie des parents, sans document écrit... À relever de façon littérale (ex : 2 ans de plus que l'époux)
DATE DE NAISSANCE	2. Année figurant sur la feuille d'imposition Si on ne dispose pas de cette donnée, préciser pourquoi. - la feuille est disponible mais l'individu n'est pas recensé ; - l'individu est recensé mais le carnet n'est pas disponible.
LIEU DE NAISSANCE	Lieu de résidence de la mère lors de l'accouchement

---

*CARACTÉRISTIQUES DES PARENTS : PÈRE/MÈRE*

NOM PRÉNOM	
LIEU DE NAISSANCE	
ÉTAT	Vivant (V) ou décédé (+)
ANNÉE DE DÉCÈS	À enregistrer selon la pertinence dans la biographie de l'individu : si on enregistre une date il faut qu'elle soit située par rapport aux événements individuels.
LIEU DE DÉCÈS/RÉSIDENCE	

---

*SITUATION MATRIMONIALE À L'ENQUÊTE*

"Est-ce que tu es marié (e) actuellement ?"  
 "Combien est-ce que tu as de femmes ?"  
 "Est-ce que tu n'as jamais fait de mariage ?"  
 C = célibataire  
 D = divorcé(e)  
 V = veuf(ve)  
 Mn = marié(e), conjoints

La biographie matrimoniale est enregistrée pour les individus non célibataires.

---

*VIE GÉNÉSIQUE*

A EU NAISSANCE À enregistrer pour les non célibataires (oui/non)

L'histoire génésique est enregistrée pour les individus qui ont eu des naissances

- une feuille Q2 par femme

- une feuille Q2 par mariage pour les hommes

Les comportements en matière de procréation sont à enregistrer pour les femmes fécondes, *ceci à la fin de l'entretien*

---

*ITINÉRAIRE MIGRATOIRE*

A MIGRÉ À enregistrer pour tous les présents (oui/non)

"J'aimerais que tu me dises tous les endroits où tu as habité, pendant 3 mois au moins, depuis ta naissance jusqu'à maintenant.

Tu es né à..., la première fois que tu as quitté ce village, tu es allé où ?"

=> biographie migratoire enclenchée pour les individus ayant migré

PROJET MIGRATOIRE Pour les hommes nés avant 1974 (oui/non)

"Est-ce que tu as prévu de quitter le village, pour aller travailler en ville par exemple, ou bien pour t'installer dans un autre village ?"

OÙ Si existence d'un projet migratoire.

"Tu penses aller où ?"

QUAND Si existence d'un projet migratoire.

"Tu penses partir dans combien de temps ?"

---

*ITINÉRAIRE RELIGIEUX* À enregistrer pour tous les présents

---

*CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES*

À enregistrer pour tous les présents

*BIOGRAPHIE ÉCONOMIQUE*

À enregistrer pour les hommes non célibataires

---

*SCOLARISATION* Pour les générations 1950-82

A ÉTÉ/ EST À L'ÉCOLE Oui/non. Achevé ou en cours

NOMBRE D'ANNÉES	Si l'individu a été ou est scolarisé "Tu as été à l'école pendant combien d'années ?"
DERNIÈRE CLASSE	Si l'individu a été, ou est scolarisé, enregistrer la dernière classe fréquentée.

---

### QUESTIONNAIRE ÉMIGRÉ

GÉNÉALOGIES	(voir fiche résident)
LIGNAGE	"
GÉNÉRATION	"

#### LIEU DE RATTACHEMENT du lignage

Il s'agit forcément d'un village de la zone d'enquête. Pour le cas des unités représentées dans plusieurs villages de la zone, c'est à la plus petite unité que l'on se réfère (ex : pour des descendants du segment Sanogo installé à Sirao, il s'agit de Sirao et non de Kwara bien que l'autel des ancêtres soit à Kwara)

RES REC	Lieu de résidence au moment du recensement 1988
RES ENQ	Lieu de résidence à l'enquête (= aux dernières informations)
DATE ENQ	
INFORMATEUR	

---

### *RELATIONS AVEC LE LIGNAGE* *pour les individus partis avant l'hivernage*

DATE ET LIEU DERNIÈRE ÉMIGRATION (par rapport au lieu de rattachement)  
SITUATION MATRIMONIALE AU DÉPART

ENFANT PRÉSENT	au village de rattachement lors de l'enquête
ÉPOUSE PRÉSENTE	au village de rattachement lors de l'enquête

#### *DE L'ÉMIGRÉ AVEC LE LIGNAGE*

Il est vraisemblable que les relations, si elles existent, soient préférentiellement entretenues avec les parents proches et que les relations déclarées sont, préférentiellement, celles qui sont établies avec l'informateur => privilégier l'informateur selon l'ordre hiérarchique établi.

## COURRIER

"Depuis que ... est parti, est-ce que quelqu'un a reçu une lettre de lui ?"

"Cela fait combien de temps que la dernière lettre a été reçue ?"

"Qui a reçu cette lettre ?"

Relation de parenté par rapport à l'émigré. Se référer aux généalogies et enregistrer le n° d'identification du destinataire.

## ARGENT

"Depuis que ... est parti, est-ce que quelqu'un a reçu de l'argent de lui ?"

"La dernière fois qu'il a donné (envoyé ou remis) de l'argent, c'était il y a combien de temps ?"

"Qui a reçu cet argent ?"

Relation de parenté par rapport à l'émigré. Se référer aux généalogies et enregistrer le n° d'identification du destinataire.

## VISITE

"Depuis que ... est parti, est-ce qu'il est venu en visite ?"

"La dernière fois c'était il y a combien de temps ?"

"Est-ce que sa femme ou l'un de ses enfants (cél.) est venu après ...?"

Il s'agit d'enregistrer la dernière visite (les enfants confiés ne sont pas pris en compte) d'un membre de l'unité nucléaire.

Enregistrer le nom et le n° du dernier visiteur et sa relation de parenté avec l'émigré.

*DU LIGNAGE AVEC L'ÉMIGRÉ*

## COURRIER

"Depuis que ... est parti est-ce que quelqu'un lui a envoyé une lettre ?"

"Cela fait combien de temps que la dernière lettre a été envoyée ?"

"Qui a envoyé cette lettre ?"

Relation de parenté par rapport à l'émigré. Se référer aux généalogies et enregistrer le n° d'identification de l'envoyeur.

## VISITE

"Depuis que ... est parti est-ce que quelqu'un est allé lui faire une visite ?"

"La dernière fois, c'était qui, c'était il y a combien de temps ?"

Enregistrer le nom et le n° du dernier visiteur et sa relation de parenté avec l'émigré.

## DERNIÈRES NOUVELLES

## ANNÉE

"La dernière fois que tu as eu ou entendu des nouvelles de ..., c'était il y a combien de temps ?"

## TYPE

Courrier, visite, ouïe-dire...

RETOUR PRÉVU AU DÉPART

"Quand ... est parti, est-ce qu'il a dit qu'il reviendrait ?"

DURÉE PRÉVUE

"Quand il est parti, il a dit qu'il reviendrait dans combien de temps ?"

### IMPOSITION

LIEU DE RECENSEMENT Lieu de déclaration pour l'imposition

*Si l'individu figure sur une feuille d'imposition du village*

CHEZ QUI	Relever le nom et le n° du zûso dont il dépend
IMPOSABLE	Oui/non
QUI PAIE	Si imposable
	"Qui a donné l'argent pour payer son dernier impôt ?"

ZÛSO AU DÉPART : Nom et n° d'identification

ÉTAT/LIEU DE RÉSIDENCE ACTUELLE DU ZÛSO AU DÉPART

### BIOGRAPHIE MATRIMONIALE (Q1)

Population concernée : les résidents et hommes émigrés non célibataires

Il s'agit d'enregistrer les processus matrimoniaux (mariages potentiels) qu'ils se soient conclus ou non par un mariage.

On enregistre d'abord les mariages conclus :

"j'aimerais que tu me dises tous les mariages que tu as fait même ceux qui n'ont pas duré"

On enregistre ensuite les mariages non conclus c'est-à-dire les processus matrimoniaux engagés par un accord ou un enlèvement mais interrompus avant la consommation de l'union :

"est-ce qu'il y a d'autres personnes avec qui il était prévu que tu te maries et que tu n'as pas épousées ?"

Si non ou suivant les réponses :

"est-ce qu'il n'y a pas eu de fiançailles gâtées ?"

"est-ce qu'il n'y a pas eu d'enlèvement gâté ?"

"est-ce que ta famille n'avait pas prévu de femme (de mari) pour toi ?"

Vocabulaire :

Mariage = yamu

Épouse = hanu

Époux = baro

Fiançailles = famu

Fiancée = hanfia (= aussi jeunes mariées)

Enlèvement = lera

NB MAR                      Nombre de mariages conclus (non conclus) à récapituler à la fin de la biographie matrimoniale

TYPE PROCESSUS            Conclu/non conclu

RANG DE MARIAGE DE L'HOMME (R= rang>1 mais non connu)

RANG DE MARIAGE DE LA FEMME (R= rang>1 mais non connu)

"... avait déjà été marié ? combien de fois ?"

CONJ. NOM                    Nom, prénom du conjoint

N°                                N° d'identification du conjoint

LIEU NAISSANCE            Lieu de naissance du conjoint

Si le lieu de naissance correspond à l'un des villages de l'enquête, vérifier l'enregistrement du conjoint sur les généalogies.

SITUATION FE                Situation de la femme au moment de l'union

CF = célibataire fiancée à un autre

CNF = célibataire non fiancée

M = mariée

V = veuve

D = divorcée

MODE ACCÈS                Mode d'accès à la femme

"Est-ce que tu as été fiancé(e) avec x ?"

"Est-ce que tu as (été) enlevé (par) x ?"

Modalités possibles.

*Femme célibataire* : fiançailles, enlèvement

*Femme mariée ou divorcée* : enlèvement, venue de la femme, ni enlèvement ni venue (femme cherchée dans sa famille)

*Femme veuve* : lévirat ou non

F = fiançailles

E = enlèvement

V = venue de la femme

L = lévirat

Les modalités concernant les femmes célibataires sont à vérifier d'après les renseignements fournis par la suite :

Si l'enlèvement a lieu avant la demande d'accord => ENLÈVEMENT

Si l'enlèvement a lieu après la demande d'accord => FIANÇAILLES

Si le mariage est considéré comme résultant de l'amitié entre les deux familles et qu'il n'y a formellement, ni demande d'accord ni enlèvement, on le considère comme fiançailles (mais noter en toutes lettres).

ACCORD FAM FE	"Est-ce qu'on a demandé à la famille de la fille (/à ta famille) si elle était d'accord pour ce mariage ? (oui/non)"
demandé av/ap	Si oui : "est-ce qu'on lui a demandé avant ou après l'enlèvement ?" Si non : vérifier qu'on ne lui a pas demandé après l'enlèvement (pardon).
donné	<i>Si accord demandé</i> "Est-ce que la famille de la fille (/ta famille) était d'accord ?"
INTERMÉDIAIRE	"Qui est allé demandé l'accord ?" (forgeron, griot, somono, le mari lui-même... Si autre voir si c'est un membre du patrilignage).

---

*POUR LES BIOGRAPHIES DES HOMMES*

INITIATIVE NOM	"Qui a eu l'idée de cette femme pour toi ?" relever les nom et prénoms.
relation parenté	de l'initiateur avec ego (l'initiateur est le .... d'ego). Utiliser les généalogies pour définir ou préciser la relation de parenté déclarée.

*SI L'INITIATIVE EST INDIVIDUELLE.*

ACCORD FAM HO	"Est-ce que tu as demandé à ta famille si elle était d'accord pour ce mariage ?"
demandé av/ap	"Est-ce que tu lui as demandé avant ou après l'enlèvement (avant ou après avoir demandé la fille à sa famille) ?"
À QUI/NOM	"À qui as-tu demandé ?" Relever les nom et prénoms
relation parenté	d'ego avec cet individu (qui est le .... d'ego). Utiliser les généalogies pour définir ou préciser la relation de parenté déclarée.

*QUELLE QUE SOIT L'INITIATIVE*

NOM ZÛSO	"Au moment où tu as demandé (ou enlevé) la fille, qui était ton zûso (comme ... l'est actuellement pour toi) ?" Relever le nom
----------	---

---

*TOUTES BIOGRAPHIES, MARIAGE AVEC UNE FEMME CÉLIBATAIRE*

PRESTATIONS	"J'aimerais que tu me dises tout ce qui a été fait et donné pour ce mariage" "Est-ce qu'on a fait ou donné quelque chose pour ce mariage ?"
-------------	--

CHAMPS	"Est-ce qu'il y a eu des travaux des champs ? Pendant combien d'années ?" Pn avec n = nombre d'années.
ARGENT	"Est-ce qu'on a donné de l'argent ? Combien ?" en CFA (si FM le préciser).
pour qui	<i>Pour les mariages des femmes enquêtées</i> "Qui a reçu cet argent ?" Si l'argent est donné aux parents pour la fille, noter la fille. Enregistrer le nom du destinataire.
relation parenté	Entre le destinataire et la fille. Utiliser les généalogies.
ARACH/GRAINS	"Est-ce qu'on a donné de l'arachide, du maïs ...?"
pour qui	<i>Pour les mariages des femmes enquêtées</i> "Qui l'a reçu ?"
relation parenté	Entre le destinataire et la fille. Utiliser les généalogies.
AUTRE	Préciser ici les éventuels services en l'absence d'autres prestations
DÉPOSITION	"bo" "Est-ce que la fille (tu) a été déposée avant le mariage ?"
LIEU	Village de la déposition
= RÉS HO	"Est-ce que tu (...) habitais dans ce village au moment où ... (tu) as été déposée ?"
CHEZ QUI	"Chez qui tu (...) as été déposée ?" On enregistre selon la qualité de l'individu où se fait la déposition : ménage du patrilignage de l'homme, forgeron, somono, mission.
DURÉE	Durée de la déposition
DURÉE PROCESSUS	"Entre le moment où on est allé demander l'accord à la famille de la fille (ou l'enlèvement) et le moment du mariage (= cohabitation) (ou de la rupture du processus), il s'est passé combien de temps ?" Vérifier la cohérence par rapport aux prestations et la non confusion date mariage/date enquête.
DATE MAR MOIS	Pour les mariages conclus. Préciser au moins la saison : sèche-froide, sèche-chaude, hivernage. Si le mois peut-être préciser noter entre parenthèses la source : acte mariage (am), mission catholique ou protestante, déclaration, estimation. En cas d'acte, vérifier la correspondance avec la date de cohabitation.

ANNÉE

DATE DÉBUT PROCESSUS

Année de la demande d'accord ou de l'enlèvement. À estimer d'après la durée du processus et l'année du mariage et à contrôler avec le calendrier historique, l'âge, la date de début de processus des autres mariages.

RANG MAR POTENTIEL À établir d'après les dates d'engagement des différents processus à la fin de l'enregistrement de l'histoire matrimoniale et à vérifier avec l'intéressé.

*POUR LES MARIAGES CONCLUS*

FÊTE MAR "Est-ce que le mariage a été fêté ?"  
ANNÉE Année de la fête

MAR LÉGAL "Est-ce qu'il y a eu un mariage légal au Cercle ?"  
DATE À recopier de l'acte s'il est disponible, estimer l'année sinon.

RELIGION HO Religion de l'homme au moment du mariage  
"Au moment du mariage avec ..., tu (...) suivais la tradition, tu (...) étais chrétien ...?" (TRAD, CATHO, PROT.)

RELIGION FE Religion de la femme au moment du mariage : si la femme adopte la religion chrétienne au moment du mariage c'est la religion traditionnelle que l'on enregistre.

MAR RELIGIEUX *Pour les mariages conclus avec un homme chrétien*  
"Est-ce qu'il y a eu un mariage religieux à la mission ?"  
DATE À recopier des feuilles de famille si elles sont disponibles, sinon estimer l'année.

NB UNION EC Nombre d'épouses de l'homme au moment du mariage  
"Quand tu (...) es arrivée chez (...) (toi), il (tu) avait combien de femmes ?"

ISSUE "Comment s'est terminé le mariage ?"  
Veuvage par décès de l'homme (VH) ou de la femme (VF) divorce par décision de l'homme (DH) ou de la femme (DF), en cours (EC).

*POUR LES MARIAGES ROMPUS ET LES PROCESSUS ROMPUS*

DATE RUPT  
MOIS Estimer au moins la saison  
ANNÉE

DURÉE Si moins d'1 an, préciser le nombre de mois

MAR FÉCOND	<i>Pour les mariages rompus</i> "Est-ce qu'il y a eu des naissances pendant ce mariage ?" Établir une fiche histoire génésique pour les mariages rompus féconds des hommes.
MOTIF RUPTURE	À enregistrer de façon littérale

NOTE : Penser à signaler la qualité de l'information pour, les mariages des émigrés (enregistrement complet ou non jusqu'au dernier départ, jusqu'aux dernières nouvelles). Si la biographie matrimoniale est connue jusqu'à une date déterminée, le noter sous "DATE MISE À JOUR" de la première page.

### VIE GÉNÉSIQUE (Q2)

On établit une fiche pour chaque femme enquêtée et pour chacun des mariages féconds des hommes enquêtés (résidents et émigrés).

"J'aimerais que tu me dises toutes les naissances que tu as eu, même les enfants qui sont morts tout petits, même les grossesses gâtées".

NB GROSS, AVORT+MN, JUM, NV, SURV

Il est bon de poser ces questions sur le nombre total des différents types de naissances dès le début, au moins pour limiter les omissions, mais on récapitule (pour la saisie) à la fin de l'enregistrement.

Vocabulaire.

Grossesse = sian

Avortement = yara, forona (non formé, peut signifier aussi mn)

Mort né = traduction littérale (mort à la naissance)

Jumeau = birime

Garçon = bazo

Fille = hazunu

RG MAR FE

RG GROSS

Les rang de grossesse et de naissance vivante sont à saisir par rapport à l'histoire génésique de la mère pour les biographies des femmes, dumariage pour les biographies des hommes.

RG NV

TYPE NAISSANCE

PRÉNON

Unique, gémellaire

On précise ici s'il s'agit d'un avortement ou d'un mort-né

Avortement = l'enfant n'était pas formé (théoriquement grossesse <7 mois).

MN = enfant formé n'ayant pas crié à la naissance.

SEXE	M= masculin F= féminin I= indéterminé
DATE DE NAISS. SAISON MOIS ANNÉE	Lorsqu'on dispose d'un papier, noter la source entre parenthèses Froide, chaude, humide Si on dispose d'un acte, vérifier l'exactitude du mois.

*REPÈRES*

Déc-janv : Noël  
 Avril : Pâques  
 Mai : jus de prune  
 Juin-juil : semis  
 Août : Assomption, mois de marie  
 Août-sept : désherbage  
 22 sept : fête de l'indépendance  
 Fin sept : récolte du fonio  
 Oct-déc : récolte du mil

LIEU DE NAISSANCE	Lieu de résidence de la mère au moment de l'accouchement.
CHEZ SOI/MATERNITÉ	Lieu où s'est déroulé l'accouchement (chez soi ou à la maternité).
INTERV/ÉVT/PRÉC	Intervalle par rapport à l'événement (1 <sup>er</sup> mariage ou naissance) précédent dans l'histoire génésique de la mère.
ÉTAT	Vivant (v) ou décédé (+)
LIEU DÉCÈS/RÉS	Lieu de résidence au moment du décès ou de l'enquête.

*POUR LES ENFANTS DÉCÈDÉS CÉLIBATAIRES*

DATE DÉC	Date du décès
SAISON	
MOIS	Idem que naissance
ANNÉE	

ÂGE DÉCÈS	En durée révolue. en jours pour la première semaine, en semaine pour le premier mois, en mois pour la première année, en année ensuite. Noter aussi les critères évoqués
-----------	---

*POUR LES ENFANTS DES RÉSIDENTS DÉCÈDÉS CÉLIBATAIRES*

ENF SUIV NÉ	"Est-ce que ... (l'enfant suivant) était déjà né lorsque ... (celui-ci) est décédé ?"
-------------	---

MÈRE ENCEINTE (SI NON).	"Est-ce que ... était enceinte de ... (l'enfant suivant) lorsque ... (celui-ci) est décédé ?"
CAUSE DITE	"De quoi est-ce qu'il est mort, comment se montrait sa maladie ?" Enregistrer de façon littérale les critères évoqués.
CAUSE DÉDUITE	Suivant les symptômes évoqués, on cherche à préciser.  "MALADIE DES ENFANTS" => rougeole : fièvre, boutons, desquamation de la peau, caractère épidémique, plutôt saison sèche, décès dans les 6 semaines suivant l'apparition de la fièvre et des boutons.  "FIÈVRE, CORPS CHAUD" => paludisme : fièvre avec transpiration et frissons, décès dans les trois jours suivant le début de la fièvre, plutôt saison des pluies.  "TOUX" => coqueluche : toux au long cours, style chant de coq, suivie de vomissements, yeux rouges, épidémie, décès pendant la période de toux dans les 100 jours suivant le début de la toux.  "RAIDISSEMENT DU CORPS" => tétanos néo-natal : décès entre 3 et 20 jours après la naissance, refus de têter, mâchoires crispées, spasmes, hypersalivation => "méningite" : fièvre jusqu'au décès, tête raidie en arrière, position en chien de fusil, maux de tête, épidémie.
DURÉE MALADIE	"Pendant combien de temps l'enfant a-t-il été malade ?" Question qu'il est souvent préférable de poser avant l'enregistrement des symptômes. À noter en jours pour la première semaine, en semaines pour le premier mois.
SOINS	"Est-ce que l'enfant a été soigné ?"
MÉD TRAD.	"Avec la médecine traditionnelle ? Avec quoi ?" Il s'agit de demander et noter tout ce qui a été fait.
COMBIEN	Nombre de type de soins-traitements, à récapituler après la description.
PAR QUI	"Qui s'est occupé de chercher ce médicament ?" (si plusieurs, le premier). Enregistrer le nom.
Rel parenté	Relation de parenté par rapport à l'enfant. S'il ne s'agit ni du père ni de la mère de l'enfant, voir si c'est un membre de l'unité lignagère de l'enfant.

MÉD. MODERNE	"Est-ce qu'on l'a emmené dans un dispensaire pour le faire soigner avec la médecine des blancs ?"
COMBIEN	"Combien de fois l'y a-t-on emmené ?"
MÉDICAMENTS/PIQ	"Est-ce qu'il y a eu des médicaments ou des piqûres ?"
FRAIS	"Est-ce qu'on a donné ou payé quelque chose au dispensaire ?"
PAR QUI	"Qui a donné l'argent pour payer cela ?"
Rel parenté	Relation de parenté par rapport à l'enfant

NOTE : pour les émigrés en particulier, noter la qualité de l'enregistrement (des NV) : *a priori* complet ou non jusqu'au dernier départ, aux dernières nouvelles. Si l'histoire génésique est connue jusqu'à une date déterminée le noter sous "DATE MISE À JOUR" de la première page.

### ITINÉRAIRE MIGRATOIRE

RG MIGRATION	Rang de la migration.
RG ÉMIG	<i>Pour les hommes des patrilignages représentés.</i> L'émigration est définie par rapport au lieu de référence considéré = celui auquel est rattaché le lignage (Kwara ou Sirao).
DATE MIG SAISON	On cherche en particulier, à préciser le moment de la migration par rapport au calendrier agricole.  - Semis (ZINU) : juin-juillet Fonio (PÈRE) : après les premières pluies, environ juin Mil (DUFOI, HAMORO = sorgho) : fin juin, début juillet Arachide (TIMI), pois de terre (TIOMA), sésame (TIARE), maïs (BADUO) : juillet  - Désherbage : août-septembre 1 <sup>er</sup> désherbage (VENU, BORO) : fin juillet, août 2 <sup>ème</sup> désherbage (TIORO) : septembre  - Récolte : octobre à mi-décembre Fonio (PEERO) : fin septembre Maïs arachide : octobre Mil (DUTIRO) : novembre - début décembre  - Saison froide après récoltes - Saison chaude avant prunes - Prunes (KUNA)

MOIS	
ANNÉE	
LIEU	
TYPE	<p>TRAV. : travail-ville          PEULS : gardiennage chez les Peuls          INSTAL. : installation dans un village (l'individu cultive à son compte ou s'intègre à une exploitation)          FAM1 : femme qui accompagne son époux, enfant qui accompagne son père ou sa mère          FAM2 : femme qui rejoint son époux émigré, enfant qui rejoint son père ou sa mère en migration          RETOUR : retour dans un village où l'individu a déjà résidé ou dont il dépend (lieu de rattachement du lignage). Ne concerne pas les migrations vers les villes, ni les enfants confiés.          CONF : enfant confié (enfant célibataire confié à une famille ne résidant pas au même lieu (village) que le père et la mère)          MAT : migration féminine correspondant à l'installation au lieu de résidence de l'époux.</p> <p>SCOLAIRE (non confié), VISITE, SOINS, STAGE, MILITAIRE, TRAVAUX FORCÉS...</p> <p>Noter précisément tous les cas flous</p> <p>Sauf pour les cas de retour, on se situe au niveau de l'unité nucléaire : la migration d'une femme qui va en ville (ou qui retourne au village) avec son mari est considérée comme une migration FAM1 même si la femme va exercer un travail, la migration d'un homme marié avec son père n'est pas considérée comme une migration familiale mais traitée indépendamment.</p>
AVEC QUI	<p><i>Pour les migrations : travail-ville, installation, fam1, fam2, confié</i>          Cas à distinguer.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- seul</li> <li>- cellule nucléaire complète : l'homme (ego, époux, père) + toutes ses épouses + tous ses enfants célibataires résidant au village au moment du départ</li> <li>- cellule nucléaire incomplète</li> <li>- autre membre du village (pas de membre de l'unité nucléaire)</li> <li>- autre</li> </ul>
CHEZ QUI	<p><i>Pour les migrations : travail-ville, installation, enfant confié</i>          "est-ce que tu connaissais quelqu'un là-bas ? Qui ?"</p>
NOM	Relever les nom et prénoms (si plusieurs individus, du premier cité)
Rel parenté	Par rapport à ego (la personne connue est ..... d'ego). À repérer précisément. Utiliser les généalogies. Pour les frères et sœurs préciser s'ils sont de même père et de même mère.

ACTIVITÉ	<i>Pour les migrations : travail-ville, fam1 et fam2</i> Noter explicitement. Non lieu s'il s'agit d'un enfant ou d'une migration familiale de retour (le noter).
DURÉE	Durée de la migration
<i>POUR LA DERNIÈRE MIGRATION DES ÉMIGRÉS ET LES MIGRATIONS : TRAVAIL-VILLE, PEUL, INSTALLATION DES RÉSIDENTS</i>	
INITIATIVE NOM	"Qui t'a donné l'idée de partir ?" Relever les nom et prénoms
Rel parenté	Entre l'initiateur et ego.
ZÚSO AU DÉPART	"Qui était ton <i>zúso</i> au moment où tu es parti, comme ... l'est actuellement pour toi ?"
ACCORD DEMANDÉ	<i>Si l'initiative est individuelle</i> "Avant de partir, est-ce que tu as demandé à ... s'il était d'accord ?"
GAINS	<i>Pour les migrations des résidents de type "travail-ville" et "peul" qui ont été suivies de retour</i> À enregistrer au niveau de la dernière migration précédant le retour.
TYPE	"Quand tu es revenu, est-ce que tu as ramené quelque chose (des bœufs ? de l'argent, une radio...)"
COMBIEN	"Tu as ramené combien d'argent (de bœufs) ?"
ZÚSO	"Quand tu es revenu qui était ton <i>zúso</i> , comme ... l'est actuellement pour toi ?" Relever les nom et prénoms
GAINS REMIS	Si le <i>zúso</i> n'est pas ego "Est-ce que tu lui a donné de l'argent (des bœufs) ? Combien ?"
GAINS CONSERVÉS	"Est-ce que tu as gardé de l'argent pour toi ? Combien ?" (la somme des gains remise au <i>zúso</i> et conservée ne correspond pas forcément à la totalité.)
US ARGENT PAR ZS	Utilisation de l'argent par le <i>zúso</i> (qu'il soit ou non ego) "l'argent qui a été donné au <i>zúso</i> a servi à quoi ?"
IMPÔT	"Est-ce qu'on a payé de l'impôt avec cet argent ?"
MAT AGRI/TRANS	"Est-ce qu'on a acheté des choses qui servent à la culture ou au transport (comme une charrue, des boeufs, un âne, un cheval, une charrette) avec cet argent ?"

GAINS "Est-ce qu'on a acheté ou remboursé des grains (mil, arachide...) avec cet argent ?"

NOTE QUALITÉ INFO :

Pour les émigrés en particulier, noter s'il semble que toutes les migrations ont été relevées, jusqu'à la dernière émigration, jusqu'aux dernières informations

Si la biographie est connue jusqu'à une date déterminée, le noter sur la première page (DATE MISE À JOUR). Si les données semblent incomplètes, dire ce qu'il en est des seules émigrations.

## ITINÉRAIRE RELIGIEUX (Q5)

### NOTE SUR LES ÉTAPES CHEZ LES CHRÉTIENS

#### CATHOLIQUE

1<sup>ère</sup> année (vers 6-7 ans pour un enfant chrétien) :

Catéchèse au village, interrogation en fin d'année => MÉDAILLE (on ne la donne plus)

2<sup>ème</sup> année :

Catéchèse au village, interrogation en fin d'année => CHAPELET (les enfants nés chrétiens font la COMMUNION après le chapelet)

3<sup>ème</sup> année :

Catéchèse au village, 2 stages d'une semaine à Tominian => CROIX

4<sup>ème</sup> année :

Catéchèse, 5 stages d'une semaine à Tominian => PROMESSE-CONFIRMATION-BAPTÊME lors de la Pentecôte. On parle de baptême pour les enfants qui n'ont pas été baptisés à la naissance.

#### PROTESTANT

Le baptême est accordé après interrogation les 22 décembre à Sanekuy. L'interrogation est précédée d'un stage du 1<sup>er</sup> au 15 décembre.

On considère qu'un individu qui n'est pas chrétien (ni musulman) suit la religion traditionnelle.

#### REL ACT

Religion actuelle/ aux dernières nouvelles pour les émigrés  
"Actuellement, tu suis quelle religion, tu suis la tradition, tu suis les chrétiens ?"

Si la personne se déclare chrétienne, vérifier qu'elle se rend au culte. Si elle ne s'y rend plus depuis 3 mois au moins, on considère quelle a abandonné et est retournée à la religion traditionnelle.

TRAD, CATHO, PROT, MUSULMAN.

#### ENGAGEMENT

*Si chrétien*

"Est-ce que tu as fait le baptême, la communion ..."

Enregistrer la dernière étape atteinte.

## ANNÉE ADOPTION DE LA RELIGION ACTUELLE

"Depuis combien de temps est ce que tu es ... "

Si l'individu déclare qu'il n'a jamais changé de religion, insister en demandant s'il n'a jamais (même pour une courte période) suivi (ou abandonné) les chrétiens, s'il n'a jamais été musulman (au cours d'une migration notamment).

RELIGION NAISS "À ta naissance, tu (tes parents) suivais quelle religion ?"

INITIATION *Pour les individus chrétiens à la naissance*  
"Est-ce que tu es rentré dans la coutume des bwa ?"

CHANGEMENTS "J'aimerais que tu me dises toutes les fois où tu as changé de religion : toutes les fois où tu as suivi les catholiques, les protestants, les musulmans même si ça pas duré, toutes les fois où tu es retourné à la tradition. Tu m'as dit que tu étais ... à ta naissance, la première fois que tu as cessé de suivre les ..., tu as suivi qui ?"

RANG Rang de l'adoption

REL ADOPTÉE Religion adoptée

DATE Année d'adoption

DURÉE Durée d'adoption

ENGAGEMENT Vérifier qu'il s'agit d'un engagement réalisé dans le cadre de cette adoption.  
En cas de communion, promesse, baptême, repérer les dates sur les feuilles des missions et vérifier la déclaration.

Note : Concernant les émigrés, noter la religion au dernier départ et la qualité de l'enregistrement jusqu'au dernier départ, aux dernières nouvelles. Si l'itinéraire est connu jusqu'à une date déterminée, le noter sous "date mise à jour".

## CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES (Q3)

TRAVAIL CHAMPS (dernier hivernage)  
"Est-ce que tu as travaillé dans les champs l'hivernage dernier ?"

*SI OUI*

*TRAVAUX RÉALISÉS DANS LES CHAMPS DE LA ZÛ*

" Est-ce que tu as travaillé dans les champs de la zû l'hivernage dernier ?"

"Quels travaux y as-tu fait ?"

"Tu as travaillé à la préparation des champs : au défrichage (SIORO) et au labour (BURA) ?"

"Tu as semé ?"

"Tu as déherbé ?"

"Tu as fait la récolte ?"

On ne pose les questions relatives au tirage des boeufs et à la poursuite des animaux que si l'individu n'a pas participé à d'autres travaux.

*AUTRES EXPLOITANTS* "Est-ce que tu as travaillé dans les champs d'autres personnes ?  
Dis-moi toutes les personnes chez qui tu as travaillé l'hivernage dernier "  
Si l'individu appartient à un ton d'entraide entre exploitants, ces derniers ne sont pas enregistrés ici.

*NOM* Nom, prénom et le n° d'identification

*Rel parenté* Avec ego. Utiliser les généalogies

*TRAVAIL* Type de travail réalisé

*NB JOURS* Nombre de jours de travail

*RÉMUNÉRATION* "Est-ce que tu as reçu quelque chose pour ce travail ? Quoi ?"  
(argent, mil, arachide, repas)

*TON* *Pour les hommes*

"Est-ce que tu as fait partie d'un ton ?"

À qualifier selon le type.

=> *TON ENTRAIDE ENTRE EXPLOITANTS*

Plusieurs hommes se réunissent pour travailler successivement dans les champs de chacun. Noter le nombre d'hommes formant le ton.

=> *TON CHAMP COLLECTIF*

Pour les chrétiens, un quartier, un groupe de jeunes ... Préciser.

*CHAMP INDIVIDUEL* "Est-ce que tu as cultivé un ou plusieurs champs individuels ?"

*ARACHIDE*

*DEPUIS QUAND*

*MIL*

*DEPUIS QUAND*

*MOYENS FINANCIERS/ACTIVITÉS*

"Est-ce que tu fais des travaux qui te permettent de gagner de l'argent ? Comment tu te débrouilles pour avoir de l'argent ?"

*ACTIVITÉ* Citer pour les femmes le tchappalo et les karité

*DEPUIS QUAND* Citer pour les hommes l'artisanat et le petit commerce (et seulement cela)

## D'OÙ VIENT L'ARGENT

LIEU REC IMPOSABLE	Lieu de déclaration pour l'imposition OUI/NON
QUI PAIE QUOI	On se réfère au paiement du dernier impôt, habit, tchappalo (dolo), tabac
NOM	"Qui a donné l'argent pour payer ...?" Relever les nom et prénoms et le n° d'identification
Rel parenté	Avec ego.

**BIOGRAPHIE ÉCONOMIQUE (Q3B)**

Pour les hommes non célibataires résidents

## AU PREMIER MARIAGE

NOM ZÛSO "L'année où tu t'es marié avec ... qui était ton zûso, comme l'est actuellement ...?"

## NOMS TRAVAILLEURS ET RELATION DE PARENTÉ AVEC LE ZÛSO

"Je voudrais que tu me donnes les noms de toutes les personnes qui faisaient les travaux de désherbage avec toi dans les champs de la zû cette année-là".

Relever les nom et prénoms, repérer les individus sur les généalogies, relever les n° d'identification et la relation de parenté par rapport au zûso (l'individu est le ... du zûso).

## NOMBRE TRAVAILLEURS

## ZÛSO SUCCESSIFS POUR LES ZÛSO

Il importe de dater correctement (par rapport aux événements de la biographie) l'accès à la zû autonome.

"Tu travaillais avec qui avant d'être zûso ?"

"Quand tu as commencé à cultiver seul, ... était vivant ?"

"Qui t'a donné l'idée de commencer à travailler seul ?"

**COMPORTEMENT EN MATIÈRE DE FÉCONDITÉ**

Pour les femmes non célibataires

## DERNIÈRE NAISSANCE VIVANTE :

Prénom, date de naissance, date de décès

Informations recopiées de l'histoire génésique

**ALLAITEMENT**

Relatif à la dernière naissance vivante

"Est-ce que tu allaites... ?" (pour enfants de moins de 5 ans)

**ÂGE A L'INTRODUCTION D'UNE AUTRE NOURRITURE (quel que soit l'âge de l'enfant).**

"Est-ce que tu donnes autre chose à manger à ... en plus de l'allaitement ?"

"...avait quel âge quand tu as commencé à lui donner autre chose à manger en plus de l'allaitement ?"

Essayer d'enregistrer la durée en mois révolus.

Si l'allaitement exclusif est en cours à l'enquête ou au décès noter

"En cours" (EC)

Relever les critères de développement évoqués.

**ÂGE AU SEVRAGE**

" ... avait quel âge quand tu as complètement cessé de l'allaiter ?"

Essayer d'enregistrer la durée en mois révolus, si l'allaitement en cours à l'enquête ou au décès noter "En cours" (EC)

Relever les critères de développement évoqués.

**ALLAITEMENT DE L'ENFANT PRÉCÉDANT EN COURS AU DÉBUT DE LA GROSSESSE**

Si la naissance précédente était une NV, relever son nom sur l'histoire génésique

"Est-ce que tu allaisais encore .... quand la grossesse de ... a commencé ?"

**POURSUITE DE L'ALLAITEMENT PENDANT LA GROSSESSE**

"Est-ce que tu as continué à allaiter ... quand tu as vu que tu étais enceinte ?"

=> "Pendant combien de temps as-tu poursuivi l'allaitement ?"

=> "Tu as cessé l'allaitement combien de temps avant l'accouchement ?"

**ABSTINENCE****DURÉE DE L'ABSTINENCE POST-PARTUM DERNIÈRE NAISSANCE VIVANTE**

"Après la naissance de ..., tu as attendu combien de temps avant d'avoir des relations (sexuelles) ?"

Si la femme dit qu'elle ne sait pas, insister en demandant si cela valait 1 semaine, 2 semaines, un mois ...

**DURÉE D'ABSTINENCE POST-PARTUM AVANT-DERNIÈRE NAISSANCE VIVANTE**

Si abstinence post-partum de la dernière naissance vivante est en cours ou n'est pas attribuable à des motifs post-partum

**DURÉE D'ABSTINENCE ANTE-PARTUM DERNIÈRE NAISSANCE (VIVANTE OU NON)**

"Tu as cessé d'avoir des relations (sexuelles) combien de temps avant l'accouchement de ....?"

*RÈGLES*

## VUES AU MOIS DERNIER

"Est-ce tu as eu tes règles ("tu as vu la lune") le mois dernier ?"

## MOTIF

Si la femme à moins de 50 ans, "est-ce que tu es enceinte ?  
Combien de fois tu n'as pas vu tes règles ?"

*NOMBRE D'ENFANTS SOUHAITABLES*

"Tu penses qu'il est bon pour une femme d'avoir combien  
d'enfants ? Combien de garçons, combien de filles ?"

*MÉTHODES CONTRACEPTIVES ET ABORTIVES*

## CONNAISSANCE DE MÉTHODES ABORTIVES

"Si une fille, qui n'est pas marié, est enceinte ou si une femme est  
enceinte alors que l'enfant précédent est encore tout petit, est-ce  
qu'il y a des choses qu'elle peut faire pour gêner la grossesse ?"

## LESQUELLES

"Qu'est-ce qu'elle peut faire ?"  
Enregistrer, de façon descriptive

Poser les questions suivantes aux femmes qui n'ont pas spontanément cité les méthodes  
auxquelles elles se rapportent.

## CONNAISSANCE PIÉTINEMENT

"J'ai entendu que si une fille tombait enceinte avant son mariage, il  
arrivait que la mère piétine son ventre ou le frappe avec le pilon  
pour gêner la grossesse et éviter la honte. Est-ce que tu as entendu  
parler de cela ?"

## CONNAISSANCE FORMULE BASE DE MIEL

"J'ai entendu aussi que pour gêner une grossesse il fallait manger  
beaucoup de miel. Tu as entendu parler de cela ?"

## CONNAISSANCE FORMULE À BASE DE PLANTE

"J'ai entendu aussi qu'il existe des plantes qu'on doit manger pour  
éviter la grossesse ? Est-ce que tu as entendu parler de cela ? Il  
s'agit de quelles plantes ?"

Redemander à la femme si elle connaît d'autres méthodes pour  
gêner la grossesse.

## CONNAISSANCE DE MÉTHODE D'ESPACEMENT

"Si une femme a eu un enfant et qu'elle veut durer un peu avant  
d'avoir l'enfant suivant, jusqu'à ce qu'elle ait fini d'allaiter par  
exemple, qu'est-ce qu'elle peut faire ?"

## RÉFÉRENCE PILULE

Connaissance "En France, il existe un médicament que tu prends tous les jours et qui te permet de durer sans grossesse ; lorsque que tu veux de nouveau être enceinte, tu arrêtes de prendre le médicament. Est-ce que tu as entendu parler de celà ? Qu'est-ce que tu en penses ?"

Opinion Si la femme dit qu'elle n'en sait rien insister en demandant si elle pense que c'est plutôt bien, plutôt mal ....

## ANNEXE 7

---

### Calendrier historique du village de Sirao

- 1916 Révolte des Bobo.
- 1918 *Baa*, distribution de graines de ricin pour avoir des huiles de graissage.
- 1919 Arrivée du premier médecin à San.
- 1921 *Hun wa hinu*, invasion de criquets. Recensement.
- 1925-1926 Construction de la piste San-Koula.
- 1927 *Lualuana*, vol de criquets et hivernage pluvieux.
- 1929 Démonstration de charrues à Sienso et Kwara.
- 1932 Le chef de canton de Kwara, Yibaro Kamaté est relevé de ses fonctions.
- 1933 *Hinu zeremi*, invasion de criquets et famine.
- 1935 Distribution de boutures de manioc et de semences d'arachides.
- 1938 *Heremu zeremi*, peu de pluies.
- 1946 Abolition du travail forcé.
- 1949 Ere Dabou (forgeron à Sirao) revient de l'armée.
- 1952 Installation des protestants à Sirao (Nicodème Diarra est catéchiste).
- 1957 Tominian devient subdivision. Construction de la maison du commandant à Tominian.
- 1960 Indépendance du Mali.
- 1961 Construction de l'école de Yaso.
- 1962 Kinka Kamaté, Bouré Sanou et Tandin Tera partent pour l'école de Yaso.
- 1967 Décès de Séri Tera, Bathyo devient chef de lignage des Tera.
- 1968 Coup d'état au Mali.
- 1972 Wathyo Kamaté est nommé chef administratif de Sirao, il succède à Sabere Kamaté.
- 1973-1974 *Dumua zeremi*, famine et sécheresse.
- Fév. 1978 Décès de Yaya Kamaté, Nyumuni Kamaté devient maître de la terre.
- 1980 Première mission Chaventré.
- 1982 Construction de la pompe (forage).
- 1984 *Nyuvemu zeremi*, carence d'eau, les puits sont taris.

## ANNEXE 8

---

### Exemples de calendriers lignagers

#### *Lignage Alexandre Nawa Kamaté*

- 12/08/46 Naissance de Simon Dombwe Kamaté (vivant Kwara), fils de Marcel (mission)
- 11/04/47 Naissance de Félicité Kamaté (vivant Kwara), fille de Alexandre, épouse de Jean-Baptiste Kamaté (mission)
- 15/01/49 Naissance de Hélène-Sissi Kamaté (vivant Tara), fille de Marcel (mission)
- 19/07/51 Naissance de Martin Kamaté (vivant Kwara), fils de Marcel (mission)
- 07/08/52 Naissance de Maria et Grégoire Kamaté (vivant Kwara), jumeaux d'Alexandre (mission)
- 01/09/53 Décès de Tamou Kamaté, fils de Dabe et père de Tyante qui vit à Konilo Kura (acte de décès)
- 05/10/53 Naissance de Césaire Kamaté (vivant Kwara), fils de Marcel (mission)
- 14/07/54 Naissance de Kalifa Kamaté (vivant Kwara), fils de Debere (acte de naissance)
- 19/09/54 Naissance de Behira Kamaté (vivant Anhulo), fille de Tandin (acte de naissance)
- 13/02/56 Décès de Yibouré Kamaté, père de Christian (vivant Kwara) (acte de décès)
- 18/03/56 Naissance de Philomène Kamaté (vivant Konekuy), fille de Marcel (mission)
- 08/06/57 Mariage légal de Bathyo Kamaté et Démutiry Dembele (vivant Kwara)
- 10/08/58 Naissance de Bazani Kamaté (vivant Côte d'Ivoire), fils de Bathyo (acte de naissance)
- 15/08/58 Naissance de Rosine Kamaté (vivant Konekuy), fille de Marcel (mission)
- 25/12/60 Naissance de Noël Kamaté (vivant Kwara), fils de Marcel (mission)
- 11/03/61 Naissance de Salomé Kamaté (décédée enfant), fille de Justin (acte de naissance)
- 11/05/61 Naissance de Samba Kamaté (vivant Kwara), fils de Owa (acte de naissance)
- 12/09/62 Naissance de Mugnusi Tefoe Kamaté (vivant Somo), fille de Dana et soeur de Pobanou (acte de naissance)
- 14/09/62 Naissance de Joseph Kamaté (décédé), fils de Justin (mission)
- 01/05/63 Naissance de Alice Kamaté (décédée), fille de Marcel (mission)
- 20/07/65 Naissance de Angele Kamaté (vivant Sanekuy), fille de Justin (mission)
- 29/08/65 Naissance de Clément Kamaté (vivant Kwara), fils de Marcel (mission)

- 24/10/67 Naissance de Nyamana-Faustin Kamaté (vivant Kwara), fils de Justin (mission)
- 5/68 Naissance de Jeanne d'Arc Kamaté (vivant Kwara), fille de Marcel et épouse de Nestor Dembele (mission)
- 12/09/68 Naissance de Amadou Kamaté (vivant Kwara), fils de Bathyo (acte de naissance)
- 09/04/75 Naissance de Tiukani-Weroube Kamaté (vivant Kwara), fils de Debere (acte de naissance)
- 29/07/78 Naissance de Sianwa-Madu Kamaté (vivant Kwara), fille de Debere (acte de naissance)
- 28/10/78 Naissance de Josiace Kamaté (vivant Kwara), fils de Boba Seface (mission)
- 18/12/80 Naissance de Nèssene Kamaté (vivant Kwara), fille de Debere (acte de naissance)
- 01/03/81 Naissance de Fissina Kamaté (vivant Kwara), fille de Seko (acte de naissance)
- 05/03/81 Naissance de Patouma Kamaté (vivant Kwara), fille de Seko (acte de naissance)
- 31/03/81 Naissance de Kalifa Kamaté (vivant Kwara), fils de Pobanou (acte de naissance)
- 12/12/81 Naissance de Messaque Kamaté (vivant Kwara), fils de Boba Seface (mission)
- 20/02/83 Naissance de Juvenal-Régina Kamaté (vivant Kwara), fils de Césaire (mission)
- 24/01/84 Naissance de Emmanuel Kamaté (vivant Kwara), fils de Christian (mission)
- 11/01/85 Naissance de Amos Kamaté (vivant Kwara), fils de Boba (mission)
- 17/02/85 Naissance de Alisa-Elisabeth Kamaté (vivant Kwara), fille de Césaire (mission)
- 06/03/86 Mariage légal de Césaire Kamaté et Sémite Dembele
- 11/04/86 Mariage légal de Christian Kamaté et Nyamouhan Dembele
- 23/10/87 Naissance de Yacouba Kamaté (vivant Kwara), fils de Seko (acte de naissance)

***Lignage Béku Lewa Kamaté (forgeron)***

- 05/10/51 Naissance de Sissi Kamaté (vivant Lakuy), fille de Béku (vivant Kwara) et Béhan Dembele (acte de naissance)
- 22/03/53 Décès de Douba Kamaté, fils de Déku et frère du père de Boitun (vivant Kwara) (acte de décès)
- 02/11/57 Décès de Nasi Kamaté, fils de Tenhele et époux de Dophi Coulibaly (vivant Kwara) (acte de décès)
- 18/11/59 Naissance de Manahan Kamaté (décédée enfant), fille de Wamia (vivant Kwara) et Hanwe Kamaté (vivant Kwara) (acte de naissance)
- 21/11/60 Décès de Tere Dembele, épouse de Bazuru (vivant Magna) (acte de décès)
- 15/01/61 Naissance de Bathyo Kamaté (vivant Côte d'Ivoire), fils de Pebe et Vinanu Dembele (acte de naissance)

- 10/03/61 Naissance de Bayowa Kamaté (vivant Côte d'Ivoire), fils de Behian et Sémite Dembele (vivant Kwara) (acte de naissance)
- 29/08/62 Naissance de Hawa Kamaté (vivant Sokurani), fils de Wamia (vivant Kwara) et Hanfuni Dembele (vivant Kwara) (acte de naissance)
- 04/09/62 Naissance de Pazo dit Mimi (vivant Kwara), fils de Wamia (vivant Kwara) et Hanwe Kamaté (vivant Kwara) (acte de naissance)
- 19/03/65 Mariage légal de Arefo Kamaté (décédé) et Gabrielle Dabou (vivant Kwara)
- 06/02/66 Naissance de Salomé (vivant Konilo), fille de Arefo (décédé) et de Gabrielle Dabou (vivant Kwara) (mission)
- 28/03/ 66 Mariage légal de Dabe Kamaté et Sémite Dabou
- 02/03/ 68 Naissance de Alexis Kamaté (décédé enfant), fils de Arefo et Gabrielle Dabou (vivant Kwara) (mission)
- 05/09/77 Décès de Winanbe Kamaté, père de Dabe (vivant Kwara), époux de Niniko Dabou (vivant Kwara) (acte de décès)

## ANNEXE 9

---

### Évaluation des facteurs correcteurs des probabilités de survie dans l'enfance (d'après les enregistrements ayant fait l'objet d'une double collecte)

La probabilité de survie attribuée aux naissances s'inscrivant dans les histoires génésiques recueillies auprès des femmes (ou des hommes) est celle qui a été calculée d'après la déclaration des mères (ou des pères) sur les naissances ayant fait l'objet d'une double collecte ( $P^f$  ou  $P^h$ ) ; une probabilité de survie correspondant à la moyenne des déclarations des pères et des mères a été retenue pour les naissances issues d'histoires génésiques dont l'origine de la déclaration n'a pas été précisée ( $P^i$ ) ; on a considéré que la mortalité est correctement observée sur les naissances (corrigées des omissions) ayant fait l'objet d'une double collecte ( $P^{hf}$ ).

La moyenne de ces indicateurs, pondérée par la fréquence des naissances observées de la catégorie ( $f_x$ ), fournit une estimation de la probabilité de survie observée ( $P^o$ ) sur l'ensemble des naissances dans les conditions de mortalité qui sont celles des naissances ayant fait l'objet de la double collecte.

$$P^o = f_{hf}P^{hf} + f_hP^h + f_fP^f + f_iP^i$$

Rapportée à la probabilité de survie corrigée des omissions, cette probabilité observée fournit un coefficient correcteur des indicateurs observés<sup>1</sup>. Les résultats et le détail des calculs sont donnés ci-dessous.

La légitimité de l'application de ces facteurs aux résultats de l'analyse est dépendante de la représentativité des risques d'omission établis sur les enregistrements soumis à la double collecte. Cette hypothèse est discutable. La double collecte ne concerne que 17 % des naissances traitées et les générations anciennes y sont peu représentées (9 % datent d'avant 1962 contre 28 % pour l'ensemble des naissances). Toutefois l'application de cette technique de redressement ne peut qu'améliorer la qualité des résultats.

---

<sup>1</sup> Les facteurs correctifs calculés sur les probabilités de survie ont l'intérêt de se prêter à la combinaison sous une forme simple, indépendante du niveau de la mortalité observée :

$$\text{si } aP_x^c = \alpha aP_x^o \text{ et } bP_{x+a}^c = \beta aP_{x+a}^o \text{ alors } a+bP_x^c = \alpha \beta a+bP_x^o$$

### Calcul des facteurs de correction

Facteur correcteur.

$$\frac{\text{probabilité de survie corrigée}}{\text{probabilité de survie observée}} = \frac{P^c}{P^o}$$

Probabilité de survie observée.

$$P^o = f_{hf}P^{hf} + f_hP^h + f_fP^f + f_iP^i$$

où  $P^x$  est la probabilité de survie observée, selon l'origine  $x$  de la déclaration, sur les naissances ayant fait l'objet d'une double collecte et  $f_x$  est la fréquence des naissances observées selon l'origine  $x$  de la déclaration.

#### Éléments du calcul

Probabilité de survie	Probabilité de survie corrigée $P^c = P^{hf}$	Probabilité de survie observée selon l'origine de la déclaration					Facteur correcteur $P^c / P^o$
		Père et mère $P^{hf}$	Père $P^h$	Mère $P^f$	Indéterminé $P^i$	Ensemble $P^o$	
Infantile 0 an	0,8480	0,8480	0,8820	0,86	0,8709	0,8647	0,9808
Néonatale 0 mois	0,9167	0,9167	0,9487	0,93	0,9392	0,9334	0,9821
Post-néonatale 1-11 mois	0,9251	0,9251	0,9297	0,9247	0,9272	0,9263	0,9987
Juvenile 1-4 ans	0,8613	0,8613	0,8663	0,8605	0,8634	0,8624	0,9987
Infanto-juvenile 0-4 ans	0,7304	0,7304	0,7641	0,74	0,7519	0,7457	0,9795

#### Éléments de la pondération.

##### distribution des naissances selon l'origine de la déclaration

Naissances	Origine de la déclaration				
	Père et mère	Père	Mère	Indéterminé	Ensemble
Effectif	334	275	706	654	1 969
$f_x$ (%)	17	14	36	33	100

## ANNEXE 10

## Évolution de la mortalité dans l'enfance selon le sexe

Quotients de mortalité infantile ( ${}_1q_0$ ), juvénile ( ${}_4q_1$ ) et infanto-juvénile ( ${}_5q_0$ ) selon le sexe.

Moyennes mobiles par groupe quinquennal de générations

(Enquête biographique, Sirao et Kwara)

Années de naissance	Ensemble			Hommes				Femmes			
	${}_1q_0$	${}_4q_1$	${}_5q_0$	${}_1q_0$	${}_4q_1$	${}_5q_0$	<i>N</i>	${}_1q_0$	${}_4q_1$	${}_5q_0$	<i>N</i>
Avant 1945	221	405	537	215	417	543	60	227	394	532	69
1944-48	211	321	465	203	283	429	48	219	360	500	49
1947-51	196	330	461	192	382	501	51	199	276	420	49
1950-54	220	313	464	244	384	534	61	194	240	388	56
1953-57	238	316	479	255	317	491	75	218	315	464	64
1956-60	143	339	433	146	285	389	85	138	401	484	74
1959-63	134	323	414	115	312	391	82	154	334	437	80
1962-66	140	211	321	144	195	310	71	136	223	329	92
1965-69	192	228	376	191	227	375	94	193	228	378	107
1968-72	181	228	368	178	226	364	117	183	225	367	103
1971-75	181	194	340	224	208	385	137	122	177	278	99
1974-78	182	223	365	198	214	369	132	166	232	360	127
1977-81	194	182	341	187	131	293	158	201	237	390	151
1980-84*	164	154	293	168	127	274	191	159	187	316	154
1983-87*	128	148	257	110	141	236	181	148	157	282	158

\* Estimations par combinaison des probabilités par année d'âge relatives aux 5 dernières générations ayant totalement vécu la période d'exposition au risque de décéder à l'âge considéré.

## ANNEXE 11

---

### **Évolution de la fécondité des femmes et des hommes. Taux perspectifs et descendance atteinte (Enquête biographique, Sirao et Kwara)**

Les indicateurs présentés s'appuient sur l'hypothèse d'une fécondité nulle de la part des célibataires à l'enquête. En effet les questions génésiques n'ont pas été posées aux célibataires compte tenu de l'absence de fille-mère dans les villages et la conviction qu'il ne serait pas possible d'enregistrer d'éventuelles (mais forcément rares) naissances pré-conjugales. Par ailleurs, un certain nombre d'individus (9 femmes et 11 hommes soit, respectivement, 3 % des femmes et 5 % des hommes féconds), d'un âge élevé pour la plupart (7 des 9 femmes et 9 des 11 hommes sont nés avant 1927) mais qui ont été particulièrement féconds, n'ont pas été capables de restituer leur histoire génésique de manière satisfaisante. Leur exclusion du fichier traité ayant pour effet de sous-estimer la fécondité des générations anciennes, il a été décidé de limiter l'analyse aux générations nées après 1926.

**Tableau A11.1. Taux de fécondité et descendance atteintes selon l'âge par groupe de génération. Femmes**

Âge x (en années)	Groupes de générations						
	G. 1967-71	G.1962-66	G.1957-61	G.1952-56	G.1947-51	G.1937-46	G.1927-36
Taux perspectif de fécondité (p. 1000) entre les âges x et x+a par groupe de générations							
15	130	88	63	133	126	85	0
15-19		292	263	303	314	309	244
20-24			349	406	383	358	331
25-29				327	331	327	350
30-34					314	333	300
35-39						242	263
40-44							150
45-49							38
50							
Descendance atteinte à l'âge x selon le groupe de générations							
15-19	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	0
20-24		1,7	1,5	1,8	1,9	1,8	1,2
25-29			3,2	3,9	3,8	3,5	2,9
30-34				5,5	5,5	5,2	4,6
35-39					7,0	6,8	6,1
40-44						8,1	7,4
45-49							8,2
50							8,3
<i>Effectifs</i>	46	50	51	33	35	33	32

**Tableau A11.2. Taux de fécondité et descendance atteintes selon l'âge par groupe de génération. Hommes**

Âge x (en années)	Groupes de générations						
	G. 1967-71	G.1962-66	G.1957-61	G.1952-56	G.1947-51	G.1937-46	G.1927-36
Taux perspectif de fécondité (p. 1000) entre les âges x et x+a par groupe de générations							
15	6	34	13	34	15	10	15
15-19		149	97	97	108	110	77
20-24			329	371	262	324	238
25-29				457	431	448	315
30-34					400	376	362
35-39						371	362
40-44							269
45-49							162
50-54							
Descendance atteinte à l'âge x selon le groupe de générations							
15-19	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
20-24		0,8	0,5	0,6	0,6	0,6	0,4
25-29			2,2	2,4	1,9	2,2	1,6
30-34				4,7	4,0	4,4	3,2
35-39					6,0	6,3	5,0
40-44						8,2	6,8
45-49							8,2
50-54							9,0
<i>Effectifs</i>	65	35	31	35	26	42	26

## ANNEXE 12

**Mobilité intercensitaire selon le sexe et l'âge**  
(Enquête renouvelée, 8 villages, prise en compte des "âges cohérents")

Âge au 1/1 (en années)		HOMMES				FEMMES			
1977	1988	Émig. %	Immig. %	Solde %	Effectifs	Émig. %	Immig. %	Solde %	Effectifs
0-4	11-15	15	18	2	181	28	20	-7	177
5-9	16-20	36	9	-27	184	74	43	-31	185
10-14	21-25	38	10	-28	120	73	68	-4	113
15-19	26-30	38	13	-24	120	54	61	7	102
20-24	31-35	32	15	-17	87	24	53	29	66
25-29	36-40	28	27	-2	60	25	22	-3	67
30-39	41-50	16	10	-6	81	14	15	1	88
40-49	51-60	16	9	-7	58	15	19	4	75
50 et +	61 et +	6	15	9	100	9	10	1	112
Ensemble		26	14	-12	991	39	35	-5	985
<p>Émigrants. individus résidant au village au recensement de 1976 et n'y résidant pas au recensement de 1988.</p> <p>Immigrants. individus ne résidant au village au recensement de 1976 et y résidant au recensement de 1988.</p> <p>Le poids des émigrants et des immigrants est mesuré par rapport à la population résidant au village au recensement de 1976 et survivante au recensement de 1988. Ce sont les effectifs de populations qui sont donnés dans le tableau.</p>									

## ANNEXE 13

## Migrations des hommes résidents

Proportion d'hommes n'ayant jamais migré avant l'âge  $x$ , nombre moyen de migrations réalisées par classe d'âges et nombre moyen de migrations réalisées avant l'âge  $x$   
(Enquête biographique, Sirao et Kwara)

Âge $x$ (en années)	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)								
	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-49	50-64	65 et plus
Proportion (%) d'hommes n'ayant jamais migré avant l'année du $x^{\text{e}}$ anniversaire									
Naissance	100	100	100	100	100	100	100	100	100
10	65	62	79	97	93	82	92	81	94
15		38	63	69	73	77	81	68	84
20			16	8	40	41	60	54	74
25				0	17	23	48	49	68
30					10	18	29	43	48
35						18	21	38	45
40							21	32	42
45								32	42
50								27	42
Nombre moyen de migrations réalisées avant l'année du $x^{\text{e}}$ anniversaire									
10	0,5	0,7	0,5	0,2	0,3	0,2	0,1	0,2	0,1
15		1,4	0,9	0,6	0,8	0,4	0,3	0,4	0,2
20			3,2	2,3	1,8	1,7	0,9	1,1	0,4
25				4,8	3,6	3,3	1,8	1,6	1,0
30					4,6	4,9	3,3	2,1	1,8
35						6,0	4,3	2,6	2,4
40							4,9	3,1	2,6
45								3,4	2,6
50								3,6	2,6
Nombre moyen de migrations réalisées les années civiles des anniversaires $x$ à $x+a$									
0-9	0,5	0,7	0,5	0,2	0,3	0,2	0,1	0,2	0,1
10-14		0,7	0,4	0,5	0,5	0,1	0,2	0,2	0,1
15-19			2,2	1,7	1,1	1,4	0,6	0,6	0,2
20-24				2,4	1,8	1,6	0,9	0,6	0,6
25-29					1,0	1,6	1,5	0,4	0,7
30-34						1,1	1,0	0,6	0,6
35-39							0,6	0,5	0,2
40-44								0,3	0,0
45-49								0,1	0,0
Effectifs	94	79	38	36	30	22	52	37	31

## ANNEXE 14

**Les migrations chez les Peul**

Proportion d'hommes n'ayant jamais réalisé de migration chez les Peul, nombre moyen de migrations-Peul et durée moyenne consacrée aux migrations-Peul avant l'âge x.

(Résidents enquêtés à Sirao et Kwara, enquête biographique)

Âge à l'enquête	Âge x (en années)					
	10	15	20	25	30	35
Proportion (%) d'hommes n'ayant jamais effectué de migration-Peul avant l'année du x <sup>e</sup> anniversaire						
15-19	100	67				
20-24	100	87	34			
25-29	100	89	28	22		
30-34	100	83	67	60	60	
35-39	100	100	73	73	73	73
40-49	100	94	88	87	87	87
50 et plus	100	100	100	100	100	100
Nombre moyen de migrations effectuées chez les Peul avant l'année du x <sup>e</sup> anniversaire						
15-19	0,0	0,4				
20-24	0,0	0,2	1,1			
25-29	0,0	0,1	0,9	1,2		
30-34	0,0	0,3	0,5	0,7	0,7	
35-39	0,0	0,0	0,4	0,5	0,5	0,5
40-49	0,0	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
50 et plus	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Durée moyenne (en années) consacrée aux migrations-Peul avant l'année du x <sup>e</sup> anniversaire						
15-19	0,0	0,3				
20-24	0,0	0,1	1,0			
25-29	0,0	0,1	0,9	1,3		
30-34	0,0	0,2	0,7	1,0	1,0	
35-39	0,0	0,0	0,4	0,4	0,4	0,4
40-49	0,0	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
50 et plus	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

## ANNEXE 15

**Les migrations de travail**

Proportion d'hommes n'ayant jamais réalisé de migration de travail avant l'âge  $x$ , proportion d'hommes ayant réalisé une migration de travail au moins au cours de la classe d'âges quinquennale, nombre moyen de migrations de travail au cours de la classe quinquennale et durée moyenne consacrée aux migrations de travail avant l'âge  $x$ .  
(Résidents enquêtés à Sirao et Kwara, enquête biographique)

Âge $x$ (en années)	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)							
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-49	50-64	65 et plus
<b>Proportion (%) d'hommes n'ayant jamais réalisé de migration de travail avant l'année du <math>x^e</math> anniversaire</b>								
10	100	100	100	100	100	100	100	100
15	100	97	97	100	100	100	100	100
20		76	92	80	86	81	92	100
25			39	47	32	67	78	100
30				37	23	38	76	97
35					23	29	70	97
40						29	62	97
45							57	97
50							57	87
À l'enquête	91	68	31	37	23	27	57	87
<b>Proportion (%) d'hommes ayant réalisé une migration de travail au moins au cours de la classe d'âges quinquennale</b>								
10-14	0	3	3	0	0	0	0	0
15-19		21	8	20	14	19	8	0
20-24			58	50	64	23	16	0
25-29				33	45	48	5	3
30-34					27	33	8	0
35-39						17	14	0
40-44							8	0
45-49							5	0
<b>Nombre moyen de migrations de travail réalisées les années civiles des anniversaires <math>x</math> à <math>x+a</math></b>								
10-14	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15-19		0,3	0,2	0,2	0,1	0,3	0,2	0,0
20-24			0,8	0,7	0,8	0,4	0,2	0,0
25-29				0,4	0,7	0,9	0,1	0,0
30-34					0,5	0,5	0,1	0,0
35-39						0,3	0,2	0,0
40-44							0,1	0,0
45-49							0,1	0,0
<b>Durée moyenne (en années) consacrée aux migrations de travail avant l'année du <math>x^e</math> anniversaire</b>								
15	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20		0,4	0,3	0,2	0,1	0,2	0,2	0,0
25			0,9	0,9	1,0	0,8	0,5	0,0
30				1,6	2,9	1,5	0,8	0,0
35					4,0	2,2	1,1	0,0
40						2,8	1,6	0,0
45							2,1	0,0
Effectifs	79	38	36	30	22	52	37	31

## ANNEXE 16

**Fréquence des hommes n'ayant jamais réalisé de migration hors du pays boo avant l'âge x, selon le groupe d'âges au moment de l'enquête**  
(Résidents enquêtés à Sirao et Kwara, enquête biographique)

Âge x (en années) (a)	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)							
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-49	50-64	65 et plus
10	81	89	97	93	95	98	100	100
15	54	74	78	77	95	92	97	97
20		24	14	43	55	73	84	87
25			6	20	23	58	65	71
30				13	18	35	57	58
35					18	25	57	55
40						25	46	52
45							43	52
50							43	45
À l'enquête	34	21	6	13	18	25	43	45
<i>Effectifs</i>	<i>79</i>	<i>38</i>	<i>36</i>	<i>30</i>	<i>22</i>	<i>52</i>	<i>37</i>	<i>31</i>

(a) L'indicateur correspond à la fréquence des hommes n'ayant jamais réalisé de migration hors de l'aire ethnique boo au 1<sup>er</sup> janvier de leur x<sup>e</sup> anniversaire.

## ANNEXE 17

**Migrations des femmes résidentes.**

Proportion des femmes n'ayant jamais migré avant l'âge  $x$ , nombre moyen de migrations réalisées par classe d'âges et nombre moyen de migrations réalisées avant l'âge  $x$  (Enquête biographique, Sirao et Kwara)

Âge $x$ (en années)	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)								
	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-49	50-64	65 et plus
Proportion (%) de femmes n'ayant jamais migré avant l'année du $x^{\text{e}}$ anniversaire									
Naissance	100	100	100	100	100	100	100	100	100
10	62	63	72	76	86	88	78	90	78
15		51	59	68	69	75	69	85	72
20			28	20	31	31	38	58	44
25				8	26	6	31	38	19
30					20	6	22	35	14
35						6	20	35	11
40							20	35	11
45								27	11
50								27	11
Nombre moyen de migrations réalisées avant l'année du $x^{\text{e}}$ anniversaire									
10	0,6	0,7	0,4	0,4	0,1	0,2	0,3	0,1	0,3
15		1,0	0,7	0,7	0,5	0,4	0,6	0,2	0,5
20			2,0	1,9	1,4	1,5	1,3	0,6	1,1
25				3,2	2,0	2,4	1,7	1,2	1,6
30					2,6	3,1	2,2	1,5	2,0
35						3,4	2,5	1,9	2,2
40							2,8	2,0	2,3
45								2,3	2,3
50								2,4	2,3
Nombre moyen de migrations réalisées les années civiles des anniversaires $x$ à $x+a$									
0-9	0,6	0,7	0,4	0,4	0,1	0,2	0,3	0,1	0,3
10-14		0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,1	0,2
15-19			1,3	1,2	0,9	1,1	0,7	0,5	0,6
20-24				1,3	0,6	0,8	0,4	0,5	0,6
25-29					0,6	0,7	0,5	0,3	0,4
30-34						0,3	0,4	0,4	0,1
35-39							0,2	0,1	0,1
40-44								0,2	0,0
45-49								0,2	0,0
Effectifs	82	59	46	50	35	32	45	48	36

\* L'indicateur correspond au nombre moyen de migrations réalisées les années civiles des anniversaires  $x$  à  $x+a$ .

## ANNEXE 18

**Proportion des femmes n'ayant jamais réalisé de migration hors du pays boo avant l'âge  $x$ , selon le groupe d'âges au moment de l'enquête**  
(Résidentes enquêtées à Sirao et Kwara, enquête biographique)

Âge $x^*$ (en années)	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)							
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-49	50-64	65 et plus
10	83	87	88	100	100	100	100	94
15	80	80	84	94	97	98	98	94
20		57	70	74	81	93	88	94
25			62	66	56	87	85	92
30				54	41	69	81	89
35					38	60	79	89
40						60	77	89
45							75	89
50							75	86
À l'enquête	69	52	60	54	38	60	75	86
<i>Effectifs</i>	59	46	50	35	32	45	48	36

\* L'indicateur correspond à la fréquence des femmes n'ayant jamais réalisé de migration hors de l'aire ethnique boo au 1<sup>er</sup> janvier de leur  $x^e$  anniversaire.

## ANNEXE 19

**Table de primonuptialité par sexe. Sirao et Kwara, toutes générations**  
(Enquête biographique)

HOMMES					FEMMES				
Âge x (a)	Célibat. $C_x$	Mariages $M(x,x+1)$	Quotient $N_x\%$	Effectifs (b)	Âge* x (a)	Célibat. $C_x$	Mariages $M(x,x+1)$	Quotient $N_x\%$	Effectifs (b)
13	1 000	9	9	340	12	1 000	11	11	374
14	991	9	9	322	13	989	31	31	354
15	982	30	30	297	14	959	73	75	328
16	952	45	47	278	15	886	124	140	292
17	908	52	57	246	16	761	223	293	239
18	856	86	100	219	17	538	168	313	163
19	770	91	118	187	18	370	162	439	107
20	679	120	176	159	19	207	96	464	56
21	560	119	213	127	20	111	41	367	30
22	441	100	227	97	21	70	33	474	19
23	341	66	194	72	22	37	15	400	10
24	275	57	207	58	23	22	11	500	6
25	218	64	295	44	24	11	0	0	3
26	153	51	333	30	25	11			
27	102	26	250	20	Âge modal 17 ans				
28	77	11	143	14	Âge médian 17,7 ans				
29	66	11	167	12	Âge moyen 17,9 ans				
30	55	11	200	10	Écart type 2,1 ans				
31	44	16	375	8	(a) en années révolues, soit un âge exact de $x+0,5$ ans				
32	27	0	0	5	(b) dénominateur du quotient				
33	27	0	0	5					
34	27	0	0	5					
35	27								
Âge modal		21-22 ans							
Âge médian		21,9 ans							
Âge moyen		22,2 ans							
Écart type		3,7 ans							
(a) en années révolues, soit un âge exact de $x+0,5$ ans									
(b) dénominateur du quotient									

## Notes.

- La table a été construite en passant par les quotients calculés à chaque âge sur les générations ayant totalement vécu, au moment de l'enquête, la durée d'exposition au risque de se marier considérée.
- 13 résidents non célibataires (3 hommes, 10 femmes) ont été exclus de l'analyse en raison de la qualité jugée peu satisfaisante de leur histoire matrimoniale (incohérences, omission d'union,...). Ils représentent respectivement 1,3 % des 238 hommes non célibataires et 3,1 % des 320 femmes non célibataires enquêtés.

## ANNEXE 20

**Célibataires de la table, selon le sexe et le groupe d'âges à l'enquête**  
 (Séries lissées par moyenne mobile de trois années, résidents enquêtés  
 à Sirao et Kwara, enquête biographique)

## Hommes

Âge x **	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)						
	65 et plus	50-64	40-49	35-39	30-34	25-29	20-24
13	100	100	100	100	100	100	100
14	98	98	100	100	96	99	100
15	96	97	99	99	94	96	98
16	94	94	96	97	91	93	92
17	94	91	89	96	89	89	82
18	93	88	77	93	82	85	74
19	90	85	65	87	70	76	65
20	87	73	54	77	55	62	55*
21	79	58	45	69	41	46	41*
22	67	44	37	59	31	33	30*
23	53	35	29	49	23	23	20*
24	43	28	24	39	16	15	13*
25	37	21	19	29	11	9*	8*
26	29	15	14	20	6	5*	5*
27	23	12	8	12	3	3*	2*
28	18	10	5	8	1	1*	1*
29	15	9	4	5	0	0*	0*
30	12	8	4	4			
31	10	5	3	3			
32	9	3	3	1			
33	9	3	2	0			
34	9	3	2				
35	9	3	2				
À l'enquête	6	0	0	0	0	5	58
Âge moyen	23,6	22,5	21,5	23,5	21,1	21,4*	20,9*
Q1	21,7	20,3	18,6	20,8	19,1	19,6	18,4
Q2	23,4	22,0	20,8	23,4	20,8	21,3	20,9*
Q3	26,2	24,7	24,1	26,0	23,2	23,3	23,0*
Effectifs	34	39	51	25	31	38	40

\* estimation en attribuant les quotients du groupe le plus proche.  
 \*\* âge en années révolues soit l'âge exact  $x+0,5$  ans en moyenne.  
 Les mariages survenus après l'âge de 35 ans n'ont pas été pris en compte dans le calcul des indicateurs.

## ANNEXE 20 (suite)

## Femmes

Âge x **	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)						
	65 et plus	50-64	40-49	35-39	30-34	25-29	20-24
12	100	100	100	100	100	100	100
13	97	100	97	96	99	99	99
14	91	99	91	91	97	94	96
15	84	93	80	86	91	84	85
16	73	81	60	75	77	69	67
17	62	63	40	63	58	52	47
18	48	43	20	45	33	37	30
19	34	27	11	29	18	22	17
20	23	17	4	17	6	12	9*
21	17	9	2	9	4	5	4*
22	12	4	1	7	3	3	2*
23	7	0	0	5	3	2	1*
24	4	0	0	4	3	1	0*
25	3	0	0	3	3	0	0*
À l'enquête	0	0	0	3	0	0	9
Âge moyen	18,3	18,4	17,1	18,1	17,7	17,8	17,6*
Q1	16,3	16,8	15,7	16,4	16,6	16,1	16,1
Q2	18,2	18,2	17,0	18,1	17,8	17,7	17,3
Q3	20,2	19,7	18,3	19,7	18,9	19,3	18,8
Effectifs	37	50	46	32	39	49	45
* estimation en attribuant les quotients du groupe le plus proche.							
** âge en années révolues soit l'âge exact $x+0,5$ ans en moyenne.							
Les mariages survenus après l'âge de 25 ans n'ont pas été pris en compte dans le calcul des indicateurs.							

## ANNEXE 21

**Célibataires de la table de primumptialité masculine selon le groupe d'âges à l'enquête. Indicateurs calculés sur la population résidente et émigrée**  
(Séries lissées par moyenne mobile de trois années, lignages soumis à l'enquête sur les émigrés, émigrés dont le dernier départ est survenu moins de 10 ans avant l'enquête, enquête biographique, Sirao et Kwara)

Âge x**	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)						
	65 et plus	50-64	40-49	35-39	30-34	25-29	20-24
13	100	100	100	100	100	100	100
14	99	98	100	100	98	99	100
15	98	96	99	99	97	96	98
16	97	93	98	97	95	92	92
17	97	90	92	94	92	88	82
18	95	86	81	93	84	82	74
19	94	82	69	89	71	70	64
20	93	70	57	82	53	52	51*
21	87	56	48	75	37	36	35*
22	75	42	40	64	25	25	25*
23	61	34	32	56	17	19	18*
24	51	27	26	43	11	13	13*
25	44	21	21	32	7	9*	8*
26	36	15	16	22	5	5*	5*
27	29	11	10	15	3	3*	3*
28	24	9	6	13	1	1*	1*
29	21	8	5	8	0	0*	0*
30	17	6	5	6			
31	15	4	4	3			
32	14	3	3	1			
33	14	3	2	0			
34	13	3	2				
35	11	3	2				
À l'enquête	7	0	0	0	0	9	57
Âge moyen	24,5	22,2	21,9	23,9	21,0	20,9*	20,7*
Q1	22,3	20,0	19,0	21,5	19,2	19,1	18,4
Q2	24,0	21,8	21,2	23,9	20,7	20,6	20,6*
Q3	26,8	24,5	24,4	26,2	22,5	22,6	22,5*
Effectifs	29	34	43	24	37	46	42
dont émigrés	1	0	0	4	8	15	9

\* estimation en attribuant les quotients du groupe le plus proche.

\*\* âge en années révolues soit l'âge exact  $x+0,5$  ans en moyenne.

Les mariages survenus après l'âge de 35 ans n'ont pas été pris en compte dans le calcul des indicateurs.

## ANNEXE 22

---

### Répartition (%) des processus selon l'issue en fonction de la durée écoulée depuis le début de la procédure

(Procédures engagées avec des femmes célibataires et ayant débuté par l'accord de la famille de la fille, enquête biographique, Kwara)

Durée écoulée depuis le début de la procédure (en années)	Processus des hommes			Processus des femmes		
	En cours	Mariage	Rupture	En cours	Mariage	Rupture
0	100	0	0	100	0	0
0,5	86	9	5	85	12	3
1,5	68	20	12	66	24	10
2,5	50	29	21	38	44	18
3,5	29	40	31	17	61	22
4,5	18	49	33	7	68	26
5,5	8	55	37	4	69	26

Effectifs traités. procédures des hommes. 146 cas, procédures des femmes. 117 cas (exclusion de 3 procédures dont la durée n'a pu être évalué sur 120).

## ANNEXE 23

---

### Fréquence des processus en cours selon la durée écoulée depuis le début de la procédure, par période

(procédures engagées avec des femmes célibataires et ayant débuté  
par l'accord de la famille de la fille, enquête biographique, Kwara)

Durée écoulée depuis le début de la procédure (en années)	Processus des hommes		Processus des femmes	
	Avant 1970	Depuis 1970	Avant 1970	Depuis 1970
0	100	100	100	100
0,5	87	84	87	82
1,5	76	55	79	51
2,5	60	34	52	24
3,5	37	16	23	11
4,5	24	7	10	4
5,5	12	2	6	2
6,5	9	0	3	2
7,5	8	0	3	2
<i>Effectifs</i>	90	56	62	55

## Le temps préconjugal des hommes selon l'itinéraire suivi jusqu'au premier mariage

Proportion (%) d'hommes n'ayant pas encore vécu, à différents âges.

A. le début du premier processus (ou, en l'absence de processus, le premier mariage)

B. le début du processus ayant abouti au premier mariage (ou, en l'absence de processus, le premier mariage)

C. le premier mariage.

(Hommes âgés de 20 ans et plus ayant conclu leur premier mariage avant 35 ans, enquête biographique, Kwara)

Âge exact (en années)	Itinéraire préconjugal de l'homme											
	Le premier processus a abouti au premier mariage		Le premier processus n'a pas abouti au premier mariage			Pas de processus	Ensemble			Au moins un processus		
	A = B	C	A	B	C	A = B = C	A	B	C	A	B	C
9,5	91	100	97	100	100	100	95	96	100	94	95	100
10,5	91	100	97	100	100	100	95	96	100	94	95	100
11,5	89	100	95	100	100	100	93	95	100	92	94	100
12,5	87	100	92	100	100	100	91	94	100	90	93	100
13,5	87	100	85	100	100	100	88	94	100	86	93	100
14,5	85	94	79	100	100	100	85	93	97	83	92	97
15,5	83	94	64	100	100	100	78	92	97	74	91	97
16,5	72	91	56	100	100	100	71	87	96	65	85	95
17,5	66	85	54	92	100	100	67	81	93	60	78	92
18,5	53	81	38	87	95	100	55	74	89	47	69	87
19,5	40	74	26	77	87	100	44	64	83	34	57	80
20,5	30	57	21	74	79	94	36	57	72	26	50	67
21,5	19	45	10	67	72	94	27	49	63	15	41	57
22,5	13	30	8	59	62	69	20	39	48	10	34	44
23,5	9	19	5	33	38	63	16	26	33	7	20	28
24,5	6	17	3	23	26	56	13	21	26	5	14	21
25,5	6	13	0	15	21	38	9	15	20	3	10	16
26,5	2	9	0	13	18	25	5	10	15	1	7	13
27,5	2	6	0	8	10	19	4	7	10	1	5	8
28,5	0	4	0	8	8	6	1	4	6	0	3	6
29,5	0	2	0	5	5	6	1	3	4	0	2	3
30,5	0	2	0	5	5	0	0	2	3	0	2	3
31,5	0	0	0	3	5	0	0	1	2	0	1	2
32,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Âge moyen	18,2	21,2	17,3	22,7	23,3	24,7	18,8	20,9	22,6	17,8	20,2	22,2
Q1	16,2	19,4	14,8	20,2	21,1	22,3	15,9	18,3	20,2	15,4	16,8	19,9
Âge médian	18,7	21,1	17,8	22,8	23,0	24,8	19,0	21,2	22,4	18,3	20,5	22,0
Q3	21,0	23,0	19,7	24,3	24,7	26,5	21,8	23,7	24,7	20,6	23,1	23,9

## ANNEXE 25

**Le temps préconjugal des femmes selon l'itinéraire suivi jusqu'au premier mariage**

Proportion (%) des femmes n'ayant pas encore vécu, à différents âges.

A. le début du premier processus (ou, en l'absence de processus, le premier mariage)

B. le début du processus ayant abouti au premier mariage (ou, en l'absence de processus, le premier mariage)

C. le premier mariage.

(Femmes âgées de 20 ans et plus ayant conclu leur premier mariage avant 25 ans, enquête biographique, Kwara)

Âge exact (en années)	Itinéraire préconjugal de la femme											
	Le premier processus a abouti au premier mariage		Le premier processus n'a pas abouti au premier mariage			Pas de processus	Ensemble			Au moins un processus		
	A = B	C	A	B	C	A = B = C	A	B	C	A	B	C
9,5	99	100	97	100	100	100	98	99	100	98	99	100
10,5	96	100	93	100	100	100	96	98	100	95	97	100
11,5	93	100	90	100	100	100	94	96	100	92	95	100
12,5	81	100	62	100	100	100	80	89	100	75	86	100
13,5	74	99	45	100	100	96	71	84	98	66	82	99
14,5	70	96	41	90	100	83	66	77	94	62	76	97
15,5	49	86	28	80	93	83	50	63	87	43	58	88
16,5	38	73	14	73	83	74	39	52	76	31	49	76
17,5	29	55	3	43	57	65	30	38	57	22	33	56
18,5	12	36	0	27	40	35	14	20	37	9	17	38
19,5	4	20	0	7	13	22	6	7	19	3	5	18
20,5	3	12	0	0	0	9	3	3	9	2	2	9
21,5	3	8	0	0	0	4	2	2	6	2	2	6
22,5	0	4	0	0	0	0	0	0	2	0	0	3
23,5	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
24,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Âge moyen	15,5	17,9	13,7	17,2	17,9	17,7	15,5	16,3	17,9	15,0	16,0	17,9
Q1	13,4	16,3	12,0	16,2	16,8	16,4	13,1	14,6	16,6	12,5	14,6	16,6
Âge médian	15,5	17,7	13,2	17,3	17,9	18,0	15,5	16,6	17,9	15,1	16,4	17,8
Q3	17,7	19,2	15,7	18,6	19,1	19,3	17,8	18,2	19,2	17,2	18,0	19,2

## ANNEXE 26

### Indicateurs de polygamie selon l'âge

Données censitaires, 8 villages

P<sub>h</sub>. % de polygames parmi les hommes mariés

N<sub>m</sub>. nombre moyen d'épouses par homme marié

Âge (a)	Recensement 1976			Recensement 1987			Recensement 1988		
	P <sub>h</sub> (%)	N <sub>m</sub>	N (b)	P <sub>h</sub> %	N <sub>m</sub>	N (b)	P <sub>h</sub> (%)	N <sub>m</sub>	N (b)
15-19	11	1,1	9	0	1,0	14	0	1,0	17
20-24	25	1,3	44	21	1,2	56	19	1,2	57
25-29	17	1,2	42	7	1,1	71	8	1,1	84
30-34	13	1,2	45	29	1,3	66	21	1,2	61
35-39	21	1,2	33	26	1,3	54	30	1,3	60
40-44	19	1,2	31	20	1,2	50	20	1,3	49
45-49	23	1,2	31	27	1,3	26	19	1,2	26
50-54	35	1,5	37	23	1,3	26	23	1,3	26
55-59	30	1,4	37	22	1,3	27	20	1,3	25
60-64	29	1,3	28	29	1,4	34	36	1,5	33
65 et plus	27	1,3	49	23	1,2	62	19	1,2	68
Ensemble	23	1,3	386	21	1,2	486	20	1,2	506

(a) Âge en années révolues au premier janvier le plus proche du recensement soit respectivement les premiers janviers 1977, 1987, 1988.  
 Les indicateurs sont calculés en fonction des "âges cohérents" (données censitaires corrigées en fonction des âges déclarés par les autres recensements et des estimations issues de l'enquête biographique).  
 (b) N = effectifs d'hommes mariés.

## ANNEXE 27

**Indicateurs de polygamie selon l'âge à Sirao et Kwara***Données censitaires. taux de polygamie (P<sub>h</sub>) par âge*

Âge (a)	Recensement 1976		Recensement 1987		Recensement 1988	
	P <sub>h</sub> %	N (b)	P <sub>h</sub> %	N (b)	P <sub>h</sub> %	N (b)
15-19	0	4	0	4	0	4
20-24	32	19	18	22	18	22
25-29	11	18	4	26	4	28
30-34	8	24	30	33	21	24
35-39	19	16	26	23	35	23
40-49	8	26	22	37	21	39
50-64	24	34	11	35	15	34
65 et plus	25	20	13	23	11	28
Ensemble	17	161	18	203	17	202

(a) Âge en années révolues au premier janvier le plus proche du recensement soit respectivement les premiers janvier 1977, 1987, 1988.

Les indicateurs sont calculés en fonction des "âges cohérents" (données censitaires corrigées en fonction des âges déclarés par les autres recensements et des estimations issues de l'enquête biographique).

(b) N = effectifs d'hommes mariés.

## ANNEXE 27 (suite)

### *Enquête biographique. indicateurs masculins et féminins de polygamie*

$P_h$  % d'hommes polygames a) parmi les mariés, b) parmi les non célibataires

$N_m$  nombre moyen d'épouses par homme a) marié, b) non célibataire

$P_f$  % de femmes mariées à un polygame a) parmi les mariées, b) parmi les non célibataires

$N_f$  nombre moyen d'épouses du conjoint par femme a) mariée, b) non célibataire

Âge (a)	Hommes						Femmes					
	$P_h$ (%)		$N_m$		Effectifs d'hommes		$P_f$		$N_f$		Effectifs de femmes	
	a.	b.	a.	b.	mariés	non cél.	a.	b.	a.	b.	mariées	non cél.
15-19 ans	0	0	1,0	0,5	2	4	18	18	1,2	1,2	17	17
20-24 ans	27	24	1,3	1,1	15	17	29	29	1,3	1,3	42	42
25-29 ans	8	8	1,1	1,1	36	36	40	40	1,4	1,4	53	53
30-34 ans	23	23	1,2	1,2	30	31	44	43	1,4	1,4	39	40
35-39 ans	40	40	1,4	1,4	25	25	39	39	1,5	1,5	31	31
40-49 ans	25	23	1,3	1,2	48	52	33	31	1,4	1,4	45	48
50-64 ans	8	8	1,1	1,0	36	39	24	18	1,3	1,0	38	50
65 et plus	18	15	1,2	1,0	28	34	38	15	1,6	0,6	16	39
Ensemble	20	18	1,2	1,1	220	238	34	31	1,4	1,2	281	320

(a) Âge atteint l'année de l'enquête.

## ANNEXE 28

**Accès à la polygamie selon l'âge au premier mariage.**  
**Probabilité (%) de devenir polygame avant l'âge x.**  
**Ensemble des générations et hommes âgés de 50 ans et plus à l'enquête**  
 (Enquête biographique, Sirao et Kwara, hommes non célibataires à l'enquête)

Âge x	Âge au premier mariage					
	Ensemble des générations*			Hommes âgés de 50 ans et plus		
	Avant 21 ans	21-23 ans	24 ans et plus	Avant 21 ans	21-23 ans	24 ans et plus
24,5	37	15	0	15	23	0
29,5	51	21	12	46	27	11
34,5	62	30	17	77	30	15
39,5	67	30	24	77	30	19
44,5	71	33	24	77	33	19
49,5	71	36	31	77	37	26
<i>Effectifs</i>	71	75	67	13	30	27

\* Indicateurs déduits des quotients, calculés à chaque âge sur les générations ayant totalement vécu, au moment de l'enquête, la durée d'exposition au risque considéré. Le nombre d'observations mentionné correspond à l'effectif intervenant dans le calcul du premier indicateur.

## ANNEXE 29

### Indicateurs de polygamie selon l'âge et les générations (hommes non célibataires, enquête biographique)

*Taux de polygamie rétrospectif. proportion (%) d'hommes qui sont devenus polygames avant l'année de leur x<sup>e</sup> anniversaire*

Âge à l'enquête	Anniversaire x						Effectifs
	25	30	35	40	45	50	
25-29	17						36
30-34	23	26					31
35-39	20	44	56				25
40-49	20	24	31	37			51
50-64	10	18	26	26	28	31	39
65 et plus	16	32	39	45	45	52	31

*Taux de polygamie du moment. proportion (%) d'hommes ayant été polygames le 1<sup>er</sup> janvier de l'année de leur x<sup>e</sup> anniversaire*

Âge à l'enquête	Anniversaire x						Effectifs
	25	30	35	40	45	50	
25-29	6						36
30-34	16	13					31
35-39	16	28	40				25
40-49	14	12	16	22			51
50-64	10	13	18	10	5	8	39
65 et plus	16	23	19	29	26	26	31

## ANNEXE 30

**Divortialité des mariages conclus avec des femmes célibataires**

Tables construites sur les mariages des hommes enquêtés et sur les mariages des femmes enquêtées (Interpolation linéaire et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions subsistantes, enquête biographique)

Anniversaire de mariage $x$	Mariages des femmes		Mariages des hommes	
	Unions subsistantes $U_x$	Quotient divortialité $ad_x$ (%)	Unions subsistantes $U_x$	Quotient divortialité $ad_x$ (%)
0	100	3,1	100	3,6
1	97	4,0	96	3,4
2	93	4,3	93	3,3
3	89	3,1	90	3,2
4	86	1,9	87	2,4
5	85	1,2	85	1,4
6	84	1,3	84	1,1
7	82	1,6	83	1,4
8	81	1,7	82	1,4
9	80	1,6	81	1,0
10	79	1,1	80	0,5
11	78	0,8	79	0,4
12	77	0,6	79	0,8
13	77	0,7	78	1,0
14	76	0,9	78	1,2
15	75	0,9	77	1,5
20	75	0,2	75	3,1
25	75	1,8	73	0,0
30	73		73	
<i>Effectifs</i>	<i>309</i>		<i>267</i>	

## ANNEXE 31

**Évolution de la divortialité. Unions subsistantes de la table et quotient de divortialité selon la durée de l'union et la période du mariage.**

**Mariages conclus avec une femme célibataire**

(Tables construites sur les mariages des hommes enquêtés et sur les mariages des femmes enquêtées, interpolation linéaire et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions subsistantes déduite des quotients, enquête biographique)

Anniversaire de mariage $x$	Mariages des femmes		Mariages des hommes	
	Avant 1970	Depuis 1970	Avant 1970	Depuis 1970
Unions subsistantes $U_x$ (%)				
0	100	100	100	100
1	98	95	98	95
2	96	90	96	91
3	92	86	93	88
4	90	82	90	84
5	89	80	89	82
6	89	78	88	80
7	88	76	88	78
8	87	75	87	77
9	86	73	86	75
10	85	71	86	74
Quotients de divorce $d_x$ (%)				
3	2,7	3,6	2,7	3,7
4	1,3	2,7	1,7	3,2
5	0,3	2,6	0,7	2,2
6	0,5	2,5	0,6	1,9
7	1,2	2,1	0,9	2,2
8	1,5	2,0	1,0	2,1
9	1,3	2,2	0,6	1,7
10	0,9	1,7	0,2	1,2
<i>Effectifs</i>	<i>149</i>	<i>160</i>	<i>117</i>	<i>150</i>

## ANNEXE 32

**Unions subsistantes de la table ( $U_x$ ) selon la situation matrimoniale de l'homme au moment du mariage. Unions conclues avec une femme célibataire**  
(Mariages des hommes enquêtés et les mariages des femmes enquêtées, interpolation linéaire et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions déduite des quotients, enquête biographique)

Anniversaire de mariage $x$	Union débutant en situation.			
	Monogamique, conclue avec un homme			Polygamique
	Célibataire	Veuf ou divorcé	Ensemble	
<b>Mariages des hommes enquêtés</b>				
0	100	100	100	100
1	96	98	96	97
2	93	97	93	92
3	90	97	91	87
4	88	95	89	81
5	86	92	87	78
6	85	89	85	78
7	84	88	84	77
8	83		83	75
9	82		82	73
10	81		82	73
<i>Effectifs</i>	182	30	212	55
<b>Mariages des femmes enquêtées</b>				
0	100	100	100	100
1	97	97	97	97
2	93	94	93	92
3	89	91	90	88
4	87	90	87	85
5	85	90	86	83
6	84	90	85	81
7	83	90	84	80
8	82		83	78
9	80		81	77
10	79		80	76
<i>Effectifs</i>	202	34	236	69

Note. 4 mariages pour lesquels la situation matrimoniale de l'homme n'est pas précisée ont été exclus de l'analyse.

## ANNEXE 33

**Divortialité selon la situation, polygamique ou monogamique, de l'union**  
**Mariages des hommes enquêtés conclus avec une femme célibataire**  
 (Enquête biographique)

Anniversaire de mariage $x$	Situation de l'union (a)			
	Monogamique $x$		Polygamique à la durée $x$	
	Ensemble	Monogamique au départ	Ensemble	Polygamique au départ
Probabilité $d_x$ (%) de divorce dans l'année				
0	2,9 (208)	2,9 (208)	1,9 (54)	1,9 (54)
1	2,6 (192)	2,6 (190)	3,8 (53)	4,1 (49)
2	2,2 (181)	2,3 (174)	3,8 (53)	2,4 (41)
3	2,5 (164)	2,6 (156)	9,6 (52)	1,4 (36)
4	3,4 (148)	3,6 (141)	4,2 (48)	6,5 (31)
5	1,5 (131)	1,6 (124)	0,0 (50)	0,0 (29)
6	0,0 (123)	0,0 (115)	2,1 (48)	0,0 (26)
7	0,9 (108)	1,0 (102)	1,9 (53)	0,0 (28)
8	1,0 (96)	1,1 (91)	4,0 (50)	7,7 (26)
9	0,0 (86)	0,0 (80)	0,0 (49)	0,0 (22)
Unions subsistantes $U_x$ (%) (b)				
0	100	100	100	100
1	96	96	96	96
2	94	93	92	92
3	91	91	87	85
4	89	89	82	79
5	87	87	79	75
6	86	85	78	74
7	85	85	76	73
8	85	84	74	71
9	84	84	72	69
10	84	84	70	68
(a) on considère la situation de l'union au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du $x^e$ anniversaire.				
(b) les séries ont été obtenues par interpolation et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur les séries des unions subsistantes déduites des quotients.				
(c) Nombre d'unions subsistantes au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du $x^e$ anniversaire.				

Proportion (%) d'unions ayant débuté en situation polygamique (ou monogamique) parmi celles qui sont en situation polygamique (ou monogamique) au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du  $x^e$  anniversaire.

Situation de l'union	Anniversaire $x$									
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Monogamique	100	99	96	95	95	95	93	94	95	93
Polygamique	100	92	77	69	65	58	54	53	52	45

## ANNEXE 34

**Évolution de la divortialité selon la situation, monogamique ou polygamique, au début de l'union. Unions subsistantes de la table ( $U_x$ ).**

**Mariages conclus avec une femme célibataire**

(Tables construites sur les mariages des hommes enquêtés et sur les mariages des femmes enquêtées, interpolation linéaire et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions subsistantes déduite des quotients, enquête biographique)

Anniversaire de mariage $x$	Mariages des femmes enquêtées		Mariages des hommes enquêtés	
	Avant 1970	Depuis 1970	Avant 1970	Depuis 1970
Unions débutant en situation monogamique				
0	100	100	100	100
1	98	95	99	95
2	96	90	97	91
3	93	86	95	88
4	91	83	93	85
5	90	82	92	82
6	90	80	92	80
7	89	78	91	79
8	88	77	90	78
9	86	76	89	77
10	85	74	88	76
<i>Effectifs</i>	<i>111</i>	<i>125</i>	<i>90</i>	<i>122</i>
Unions débutant en situation polygamique				
0	100	100	100	100
1	98	96	96	97
2	94	91	93	92
3	89	86	88	86
4	86	83	83	80
<i>Effectifs</i>	<i>36</i>	<i>33</i>	<i>27</i>	<i>28</i>

## ANNEXE 35

**Divortialité des mariages conclus avec une femme célibataire, selon l'âge au mariage de l'homme et la période de l'union. Unions subsistantes de la table**

(Tables construites sur les mariages des hommes enquêtés, interpolation linéaire et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions déduite des quotients, enquête biographique)

*Ensemble*

Anniversaire de mariage	Âge au mariage de l'homme	
	Moins de 25 ans	25 ans et plus
0	100	100
1	97	96
2	93	92
3	91	89
4	88	86
5	86	83
6	85	81
7	84	81
8	82	80
9	81	80
10	80	79
11	80	79
12	79	79
13	78	79
14	77	79
15	76	79
20	74	78
<i>Effectifs</i>	185	182

*Selon la période du mariage*

Anniversaire de mariage	Période du mariage			
	Avant 1970		Depuis 1970	
	Âge au mariage			
	Moins de 25 ans	25 ans et plus	Moins de 25 ans	25 ans et plus
0	100	100	100	100
1	99	96	95	96
2	97	93	90	92
3	95	89	87	89
4	93	86	84	85
5	91	84	81	82
6	91	83	80	79
7	90	83	78	78
8	89	83	76	77
9	88	83	75	76
10	87	83	73	74
<i>Effectifs</i>	81	36	104	46

## ANNEXE 36

**Divortialité des premiers mariages féminins selon l'âge au mariage de la femme et la période de l'union. Unions subsistantes de la table**

(Tables construites sur les mariages des femmes enquêtées, interpolation linéaire et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions déduite des quotients, enquête biographique)

*Ensemble*

Anniversaire de mariage $x$	Âge au mariage de la femme	
	Moins de 18 ans	18 ans et plus
0	100	100
1	97	97
2	93	93
3	89	89
4	86	87
5	84	85
6	83	84
7	82	83
8	81	81
9	80	80
10	79	78
11	78	77
12	77	77
13	77	76
14	76	76
15	75	76
20	73	76
<i>Effectifs</i>	154	155

*Selon la période du mariage*

Anniversaire de mariage $x$	Période du mariage			
	Avant 1970		Depuis 1970	
	Âge au mariage			
	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Moins de 18 ans	18 ans et plus
0	100	100	100	100
1	98	98	95	96
2	96	96	90	91
3	92	93	85	86
4	90	90	82	83
5	88	89	79	81
6	88	89	77	79
7	86	89	76	76
8	84	88	76	74
9	82	87	76	71
10	81	87	76	68
<i>Effectifs</i>	77	72	77	83

## ANNEXE 37

**Divortialité selon la période du mariage et le mode d'accès à l'épouse.  
Processus débutant par l'accord de la famille de la femme  
ou enlèvement. Unions subsistantes de la table**

(Mariages conclus avec une femme célibataire, interpolation et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions déduite des quotients, enquête biographique, Kwara)

Anniversaire de mariage $x$	Accord			Enlèvement
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble	
<b>Mariages des hommes enquêtés</b>				
0	100	100	100	100
1	100	98	99	82
2	98	94	96	71
3	95	89	92	
4	93	84	88	
5	92	80	85	
6	92	78	84	
7	92	76	83	
8	91	75	82	
9	90	73	81	
10	89		80	
<i>Effectifs</i>	39	60	99	27
<b>Mariages des femmes enquêtées</b>				
0	100	100	100	100
1	100	95	98	94
2	100	91	95	86
3	98	87	92	78
4	97	85	90	73
5	96	83	89	70
6	95	82	88	70
7	95	81	88	69
8	95	80	88	68
9	95	78	86	67
10	94		84	67
<i>Effectifs</i>	44	56	100	48
Les indicateurs ne sont pas mentionnés quand ils sont déduits de quotients calculés sur un effectif de mariages inférieur à 20.				

## ANNEXE 38

### Divortialité selon l'initiative (individuelle ou non) de l'union. Unions subsistantes de la table

(Mariages conclus avec une femme célibataire et seuls mariages entre célibataires, tables construites sur les mariages des hommes enquêtés, interpolation et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions déduite des quotients, enquête biographique, Kwara)

Anniversaire de mariage $x$	Initiative de l'union	
	Individuelle	Non individuelle
0	100	100
1	93	97
2	87	93
3	83	89
4	80	86
5	77	85
6	76	84
7	75	83
8	74	82
9	73	81
10	72	80
<i>Effectifs</i>	<i>61</i>	<i>64</i>
Les indicateurs ne sont pas mentionnés quand ils sont déduits de quotients calculés sur un effectif de mariages inférieur à 20.		

## ANNEXE 39

**Divortialité selon la durée du processus matrimonial.****Unions subsistantes de la table**

(Mariages conclus avec une femme célibataire et seuls mariages entre célibataires, tables construites sur les mariages des hommes enquêtés et sur les mariages des femmes enquêtées, interpolation et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions déduite des quotients, enquête biographique, Kwara)

Anniversaire de mariage $x$	Durée du processus			
	moins d'1 an	1 an et plus	moins de 2 ans	2 ans et plus
<b>Mariages des hommes enquêtés</b>				
0	100	100	100	100
1	88	99	92	98
2	81	95	86	95
3	79	90	82	91
4	78	86	79	87
5	76	83	77	85
6	75	82	77	84
7	75	82	76	83
8	75	80	76	81
9	75	79	76	79
10	75	77	76	77
<i>Effectifs</i>	42	84	64	62
<b>Mariages des femmes enquêtées</b>				
0	100	100	100	100
1	95	97	96	97
2	89	94	91	93
3	83	91	85	90
4	79	88	82	87
5	77	87	80	86
6	77	86	80	84
7	76	86	80	84
8	75	85	79	83
9	74	84	78	82
10	73	82	77	80
<i>Effectifs</i>	64	82	80	66

Les indicateurs ne sont pas mentionnés quand ils sont déduits de quotients calculés sur un effectif de mariages inférieur à 20.

## ANNEXE 40

**Unions subsistantes de la table selon la situation matrimoniale  
de la femme au moment du mariage**

(Tables construites sur les mariages des hommes enquêtés et sur les mariages des femmes  
enquêtées, interpolation linéaire et lissage par moyenne mobile de 3 ans  
sur la série des unions déduite des quotients, enquête biographique)

Anniversaire de mariage <i>x</i>	Union conclue avec une femme			
	Non célibataire			Célibataire
	Divorcée	Veuve	Ensemble	
<b>Mariages des hommes enquêtés</b>				
0	100	100	100	100
1	84	90	86	96
2	73	82	76	93
3	68	78	71	90
4	64	77	68	87
5	63	77	67	85
6	61	76	65	84
7	60	75	64	83
8	58	74	62	82
9	57	74	61	81
10	56	74	61	80
<i>Effectifs</i>	143	40	188	267
<b>Mariages des femmes enquêtées</b>				
0	100	100	100	100
1	92	93	92	97
2	86	88	86	93
3	82	84	83	89
4	79	82	80	86
5	77	81	78	85
6	75	81	77	84
7	74	79	76	82
8	72	77	74	81
9	71	76	73	80
10	71	75	72	79
<i>Effectifs</i>	100	43	143	309
Note. 5 mariages conclus avec une femme non célibataire dont la situation matrimoniale n'est pas précisée sont pris en compte dans la table relative à l'ensemble des femmes non célibataires mais non dans les tables détaillées portant sur les femmes veuves et divorcées.				

## ANNEXE 41

---

### Évolution de la divortialité des mariages conclus avec une femme non célibataire. Unions subsistantes de la table selon la période du mariage. Mariages des hommes enquêtés

(Après interpolation et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions  
déduite des quotients, enquête biographique)

Anniversaire de mariage  <i>x</i>	Ensemble des mariages conclus avec une femme non célibataire		Mariages conclus avec une femme divorcée		Premier remariage féminin (rang de mariage de la femme = 2)	
	Avant 1970	Depuis 1970	Avant 1970	Depuis 1970	Avant 1970	Depuis 1970
0	100	100	100	100	100	100
1	86	85	84	85	85	91
2	77	75	73	74	75	85
3	71	70	67	68	70	82
4	69	67	63	65	68	81
5	67	66	62	63	67	79
6	66	65	60	62	66	77
7	64	64	58	61	65	76
8	62	64	56	60	63	75
9	61	63	54		62	74
10	61		54		61	
<i>Effectifs</i>	<i>81</i>	<i>107</i>	<i>56</i>	<i>87</i>	<i>64</i>	<i>62</i>
Les indicateurs ne sont pas mentionnés quand ils sont déduits de quotients calculés sur un effectif de mariages inférieur à 20.						

## ANNEXE 42

**Unions subsistantes de la table selon la situation matrimoniale de l'homme  
au moment du mariage. Mariages conclus par les hommes  
enquêtés avec une femme non célibataire**

(Après interpolation et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions  
déduite des quotients, enquête biographique)

Anniversaire de mariage <i>x</i>	Union débutant en situation.			
	Monogamique conclu avec un homme			Polygamique
	Célibataire	Veuf ou divorcé	Ensemble	
0	100	100	100	100
1	95	86	91	81
2	90	76	84	69
3	86	69	79	64
4	83		76	61
5	81		74	60
6	80		73	59
7	79		72	58
8	78		70	56
9	78		69	55
10	78		69	54
<i>Effectifs</i>	52	31	83	105
Les indicateurs ne sont pas mentionnés quand ils sont déduits de quotients calculés sur un effectif de mariages inférieur à 20.				

## ANNEXE 43

**Divortialité des mariages conclus avec une femme non célibataire,  
selon l'âge au mariage de l'homme et la période de l'union.  
Mariages des hommes enquêtés. Unions subsistantes de la table**  
(Après interpolation et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des  
unions déduite des quotients, enquête biographique)

Anniversaire de mariage <i>x</i>	Âge au mariage de l'homme inférieur à 30 ans			Âge au mariage de l'homme supérieur ou égal à 30 ans		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
0	100	100	100	100	100	100
1	91	92	92	81	78	80
2	85	86	85	68	63	66
3	80	82	81	62	57	60
4	78	79	78	59		57
5	76	76	76			57
6	75	74	75			55
7	74		74			54
8	73		72			53
9	71		71			52
10	71		70			52
<i>Effectifs</i>	50	45	95	31	62	93

Les indicateurs ne sont pas mentionnés quand ils sont déduits de quotients calculés sur un effectif de mariages inférieur à 20.

## ANNEXE 44

**Évolution de la divortialité selon la situation, monogamique ou polygamique, au début de l'union. Mariages conclus par les hommes enquêtés avec une femme non célibataire. Unions subsistantes de la table**  
 (Après interpolation et lissage par moyenne mobile de 3 ans sur la série des unions déduite des quotients, enquête biographique)

Anniversaire de mariage <i>x</i>	Union débutant en situation			
	Monogamique		Polygamique	
	Avant 1970	Depuis 1970	Avant 1970	Depuis 1970
0	100	100	100	100
1	93	90	81	82
2	87	82	68	70
3	82	77	62	65
4	79	73	60	63
5	78	71	58	
6	78	68	56	
7	76		54	
8	74			
9	72			
10	72			
<i>Effectifs</i>	37	46	44	61
Les indicateurs ne sont pas mentionnés quand ils sont déduits de quotients calculés sur un effectif de mariages inférieur à 20.				

## ANNEXE 45

---

### **Méthode<sup>1</sup> de reconstitution des groupes de production agricole (GPA) selon différentes hypothèses relatives au mouvement naturel, aux migrations et aux segmentations**

Concrètement la méthode revient à retenir les hommes résidents de 1976 alors âgés de 4-48 ans (c'est-à-dire les générations composant les groupes de production agricole en 1988), à les soumettre à une nouvelle sélection en fonction des phénomènes pris en considération et, en les ventilant selon leur groupe domestique, à reconstituer les groupes de production correspondants.

Le groupe de production *potentiel* (ou *attendu*), qui serait celui du groupe domestique en l'absence de mouvement migratoire<sup>2</sup> et de segmentation sur la période intercensitaire, correspond ainsi aux hommes de ces générations recensés au titre de résidents en 1976, déduction faite de ceux qui sont décédés avant le recensement de 1988. Ce groupe reconstitué traduit, pour l'essentiel, l'histoire démographique antérieure à 1976. L'écart entre ce GPA potentiel et celui observé en 1988 (qui résulte avant tout de la confrontation des effectifs de deux groupes de générations) est, en particulier, l'expression du mouvement naturel<sup>3</sup>.

La prise en compte de l'émigration amène à soustraire de la population constituant ces groupes potentiels, les hommes qui ne résidaient plus au village en 1988. En d'autres termes, la reconstitution des groupes de production consiste ici à distribuer les hommes âgés de 15 à 59 ans en 1988 et qui étaient résidents en 1976, en fonction de leur unité d'appartenance en 1976.

L'introduction de l'effet de la segmentation conduit à opérer cette distribution, non plus en fonction des unités distinguées en 1976, mais de celles de 1988. Notons que la distribution des GPA en fonction du seul effet de la segmentation (abstraction faite de l'émigration) ne peut être faite, le rattachement des émigrés à l'unité

---

<sup>1</sup> Sans y être réductible, cette démarche peut être rapprochée de la méthode des "ménages reconstitués" mise en œuvre sur les données de l'enquête migratoire en Haute-Volta de 1974-1975 (Saint-Pierre *et al.*, 1986) et sur celle de l'enquête sur la migration dans la vallée du fleuve Sénégal menée en 1982 (Traore, 1991). La méthode adoptée par ces auteurs s'applique à des données du moment et consiste "à comparer les structures des ménages observés aux structures des mêmes ménages lorsqu'on leur ajoute les émigrés (ménages reconstitués ou effectifs)" (Traore, 1991, p. 120).

<sup>2</sup> Ou, plus exactement, en l'absence de migrations survenues pendant l'intervalle et toujours en cours au recensement de 1988. Les événements doubles (entrée suivie de sortie ou sortie suivie d'entrée sur l'intervalle intercensitaire) ne sont, en revanche, pas pris en considération.

<sup>3</sup> Et plus précisément du mouvement naturel antérieur à 1976. Compte tenu de sa délimitation, la natalité intercensitaire n'a pas de répercussion sur la taille du GPA, seule la mortalité s'y exprime.

domestique qui serait la leur en 1988 ne pouvant être établi. En revanche, la taille moyenne du GPA sous l'effet de la segmentation seule peut être évaluée si on suppose que les émigrés auraient fait partie, s'ils étaient restés, des *zû* représentées en 1988. Par ce moyen, et sous couvert de cette hypothèse, la contribution de la segmentation à l'évolution de la taille du GPA peut être évaluée indépendamment de celle de l'émigration.

Dernière étape, la prise en compte de l'immigration fait passer la distribution des unités familiales selon la taille du GPA résultant de l'émigration et de la segmentation intercensitaires, à celle que l'on observe effectivement en 1988.

Pour mener à bien ces calculs, on est amené à poser l'hypothèse d'une indépendance entre l'émigration et la segmentation à savoir, qu'en l'absence de segmentation, l'émigration au sein du GPA aurait été d'une intensité similaire, et réciproquement que l'intensité de l'émigration ne modifie pas la probabilité de segmentation. Cette hypothèse est forte et on peut douter qu'elle soit strictement respectée dans la réalité.

## ANNEXE 46

---

### Comparaison des caractéristiques des groupes domestiques traités à celles de l'ensemble des groupes domestiques (Enquête renouvelée, 8 villages)

Les groupes domestiques traités sont ceux qui sont représentés aux deux recensements  
(1976 et 1988)

Caractéristiques	<i>Zû</i> traitées	Ensemble des <i>zû</i>
<i>Taille moyenne de la zû</i>		
1976	9,4	8,6
1988	9,6	9,1
<i>Taille moyenne du GPA</i>		
1976	2,2	2,0
1988	1,9	1,8
<i>Nombre de zû</i>		
1976	23	267
1988	283	341
<i>Effectifs de population</i>		
1976	2 105	2 302
1988	2 728	3 089

## ANNEXE 47

### Comparaison des répartitions des groupes domestiques selon la taille du GPA, sous différentes hypothèses (Enquête renouvelée, 8 villages)

- Situation A. en l'absence de mouvement migratoire et de segmentation, sous le seul effet de la mortalité intercensitaire (situation attendue)
- Situation E. en faisant intervenir l'émigration intercensitaire (situation A + émigration)
- Situation ES. en faisant intervenir l'émigration et la segmentation intercensitaire (situation E + segmentation)
- Situation O. situation ES + intervention de l'immigration intercensitaire (situation observée en 1988)

Taille du GPA	Effectifs				Répartition (%)			
	A	E	ES	O	A	E	ES	O
0	10	21	33	27	4	9	12	10
1	36	65	114	111	16	29	40	39
2	62	60	73	70	28	27	26	25
3	38	37	37	44	17	17	13	16
4	27	19	14	18	12	9	5	6
5	21	8	6	6	9	4	2	2
6	12	6	4	3	5	3	1	1
7	8	4	2	4	4	2	1	1
8	3	3	0	0	1	1	0	0
9	4	0	0	0	2	0	0	0
10	1	0	0	0	0	0	0	0
11	1	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>223</b>	<b>223</b>	<b>283</b>	<b>283</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## ANNEXE 48

**Tables d'accès au statut de zûso d'après les données du moment. 1976 et 1988**  
 (Enquête renouvelée, 8 villages, "âges cohérents")

*Éléments du calcul. effectifs des zûso et des hommes selon l'âge aux recensements de 1976 et 1988*

Âge* (en années)	1976		1988	
	Zûso	Ensemble	Zûso	Ensemble
15	0	35	0	32
16	0	29	0	36
17	0	25	0	18
18	0	30	0	36
19	0	10	0	23
20	2	27	1	22
21	0	16	1	16
22	1	17	1	18
23	1	13	1	23
24	2	20	3	15
25	2	20	2	15
26	1	6	8	23
27	3	10	4	21
28	2	13	5	17
29	4	12	8	18
30-34	17	56	24	66
35-39	19	36	35	65
40-44	23	37	42	55
45-49	24	31	23	27
50-54	35	39	23	28
55-59	35	40	25	25
60-64	35	35	33	34
65-69	18	18	37	37
70 et plus	40	40	45	45
Ensemble	264	615	321	715

## ANNEXE 48 (suite)

---

### *Séries (%) des hommes non zûso selon l'âge aux recensements de 1976 et 1988*

Les séries prennent en compte les résultats par année d'âge, lissés par moyenne mobile de 5 éléments jusqu'à 29 ans, puis les données par classe quinquennale ; à partir de 50 ans celles-ci ont en outre fait l'objet d'un lissage par moyenne mobile de 3 éléments consécutifs.

Âge* (en années)	1976	1988
15	100	100
16	100	100
17	100	100
18	98	99
19	98	98
20	97	97
21	95	96
22	94	93
23	93	91
24	91	84
25	87	81
26	86	76
27	80	71
28	79	70
29	76	71
32,5	70	64
37,5	47	46
42,5	38	24
47,5	23	15
52,5	15	11
57,5	8	7
62,5	4	1
67,5	0	1
75	0	0

\* Âge en années révolues au premier janvier le plus proche du recensement, soit respectivement les premiers janvier 1977 et 1988. Le recensement de 1976 ayant été réalisé en décembre, l'âge au 1/1/77 peut être assimilé à l'âge au recensement, soit en moyenne l'âge exact  $x+0,5$ . Celui de 1988 a eu lieu en avril, l'âge exact des individus au moment du recensement est ainsi en moyenne de  $x+0,8$  an.

## ANNEXE 49

Tables d'accès au statut de *zûso* selon le groupe d'âges à l'enquête et le mode d'accès (héritage ou segmentation). Séries des "non *zûso*" selon l'âge (Enquête biographique, Sirao et Kwara)

Âge $x$ (en années)	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)					
	25-29	30-34	35-39	40-49	50-64	65 et plus
Ensemble						
15	100	100	100	100	100	100
20	100	97	100	100	97	100
25	73	93	100	84	97	90
30	55	67	87	70	79	80
35		47	57	48	58	60
40			35	20	42	53
45				7	36	23
50				2	30	13
55					15	13
60					6	13
Segmentation						
15	100	100	100	100	100	100
20	100	100	100	100	100	100
25	84	100	100	95	100	93
30		85	87	90	90	90
35			68	71	69	74
40				38	65	74
45				16	56	52
50					51	30
Héritage						
15	100	100	100	100	100	100
20	100	97	100	100	100	100
25	90	93	100	93	100	100
30		82	100	83	90	92
35			94	71	69	88
40				58	65	78
45				49	56	50
50					51	50
<i>Effectifs traités</i>	33	30	23	44	33	30
* Proportion de non- <i>zûso</i> au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année de l'anniversaire $x$ , soit, en moyenne, à l'âge $x-0,5$ . Les estimations sont mentionnées en italique.						



## *LISTE DES TABLEAUX*

Tableau I.1. Répartition (%) des superficies cultivées à Kwara au cours de la saison agricole 1988 selon le type de culture .....	26
Tableau I.2. Indicateurs de scolarisation. Générations 1950-1979 .....	32
Tableau I.3. Représentation des familles ayant déclaré avoir adopté l'identité boo au moment de leur installation au village .....	37
Tableau I.4. Représentation des institutions chrétiennes au sein des villages étudiés .....	38
Tableau II.1. Nombres de lignages identifiés par l'enquête village, et par les enquêtes lignage et <i>zû</i> .....	72
Tableau II.2. Informations relevées par les deux versions de l'enquête biographique .....	84
Tableau II.3. Distribution des biographies enregistrées selon la situation de résidence à l'enquête, le sexe et la situation matrimoniale .....	89
Tableau II.4. Proportion d'individus disposant d'un acte de naissance, par groupe de générations .....	90
Tableau II.5. Fréquence de l'écart (%) par classe d'âges .....	91
Tableau II.6. Distribution des naissances selon l'écart entre l'année de naissance attestée par un document et l'année de naissance estimée par l'enquête .....	101
Tableau II.7. Distribution des individus, vivants au moment de l'enquête, selon l'écart entre l'année de naissance attestée par un document et l'année de naissance estimée par l'enquête .....	101
Tableau III.1. Comparaison des déclarations des hommes et des femmes sur les histoires génésiques des mariages ayant fait l'objet d'une double collecte. Répartition (%) des mariages selon la cohérence des déclarations .....	108
Tableau III.2. Distribution des discordances selon leur origine : omission ou erreur de classement .....	109
Tableau III.3. Taux d'omission des naissances vivantes selon le groupe de générations et l'âge au décès de l'enfant .....	111
Tableau III.4. Sous-estimation des quotients de mortalité dans l'enfance induite par les omissions .....	112
Tableau III.5. Quotients de mortalité infantile et juvénile (pour 1 000) dans les villages étudiés et dans différentes populations du Mali .....	115
Tableau III.6. Fécondité du moment dans les villages étudiés et dans différentes populations du Mali .....	116
Tableau III.7. Répartition des femmes selon le nombre de naissances vivantes et l'âge .....	117

Tableau III.8. Distribution des consultations selon le sexe des enfants au dispensaire de Sanekuy. Année 1987.....	121
Tableau III.9. Distribution des décès par période selon le sexe, l'existence et le type de recours thérapeutiques. Décès d'enfants issus d'enquêtes survenus entre l'âge d'un mois et le cinquième anniversaire.....	122
Tableau III.10. Fécondité légitime. Descendance atteinte selon l'âge et le groupe de générations.....	125
Tableau III.11. Répartition, par durée, des intervalles intergénéraliques entre les deux derniers accouchements.....	127
Tableau III.12. Distribution des femmes selon l'achèvement de l'allaitement au début de la dernière grossesse.....	127
Tableau III.13. Distribution des mères allaitantes ou en état d'aménorrhée selon l'âge du dernier-né.....	128
Tableau III.14. Distribution des femmes selon la pratique de l'abstinence post-partum au moment de l'enquête et l'âge de l'enfant.....	129
Tableau IV.1. Proportion (%) d'hommes appartenant à un lignage représenté au village parmi les migrants de la période intercensitaire 1976-1988.....	137
Tableau IV.2. Indicateur d'émigration masculine, selon l'âge et le groupe de générations.....	141
Tableau IV.3. Indicateurs de migration selon le sexe et le groupe d'âges au moment de l'enquête.....	143
Tableau IV.4. Proportion (%) d'hommes ayant migré au moins une fois, en différents endroits. Comparaison entre les hommes âgés de 25-34 ans et les hommes âgés de 50 ans et plus à l'enquête.....	152
Tableau IV.5. Nombre moyen de migrations réalisées à 15-19 ans selon le type du déplacement et le groupe d'âges à l'enquête. Sexe féminin.....	154
Tableau IV.6. Proportion (%) de femmes n'ayant jamais réalisé de migration de travail avant l'âge $x$ , selon le groupe d'âges au moment de l'enquête.....	156
Tableau IV.7. Proportion (%) de femmes ayant migré au moins une fois en différents endroits. Comparaison entre les femmes résidentes âgées de 25-34 ans et les femmes âgées de 50 ans et plus à l'enquête.....	157
Tableau V.1. Indicateurs de primonuptialité portant sur différentes populations du Mali.....	167
Tableau V.2. Indicateurs de primonuptialité tirés des données censitaires.....	168
Tableau V.3. Différence d'âges au premier mariage entre sexes, selon le groupe d'âges au moment de l'enquête.....	176
Tableau V.4. Répartition (%) des premiers mariages des enquêtés selon la situation matrimoniale du conjoint, par sexe et groupe d'âges à l'enquête.....	177
Tableau V.5. Répartition des enquêtés non célibataires selon le nombre d'unions, par sexe et groupe d'âges.....	179
Tableau V.6. Proportion (%) de non célibataires, ayant vécu au moins une rupture d'union, selon le sexe et le groupe d'âges à l'enquête.....	180
Tableau V.7. Proportion (%) de veufs et divorcés chez les non célibataires, selon le sexe et l'âge, aux recensements de 1976 et 1988.....	181

Tableau V.8. Remariage et ruptures d'union subsistantes chez les veuves et divorcées.....	182
Tableau V.9. Remariage et ruptures d'union subsistantes chez les veufs et divorcés.....	184
Tableau V.10. Évaluation de l'incidence des ruptures d'union et de la durée préconjugale sur la durée de vie en union des femmes.....	186
Tableau V.11. Évaluation de l'incidence des ruptures d'union et de la durée préconjugale sur la durée de vie en union des hommes.....	187
Tableau VI.1. Comparaison des déclarations des hommes et des femmes sur la procédure matrimoniale.....	204
Tableau VI.2. Respect de différentes étapes de la procédure matrimoniale selon la période du mariage.....	208
Tableau VI.3. Initiative de l'union. Répartition (%) des mariages entre célibataires selon la relation de parenté entre l'initiateur et l'époux.....	209
Tableau VI.4. Accord de la famille de la femme. Répartition (%) des mariages entre célibataires selon l'événement marquant le début de la procédure.....	210
Tableau VI.5. Répartition (%) des mariages entre célibataires selon l'initiative de l'union et l'événement marquant le début de la procédure.....	211
Tableau VI.6. Répartition (%) des mariages entre célibataires selon la procédure d'accord développée avec la famille de la fille, période 1970-1989.....	212
Tableau VI.7. Prestations traditionnelles engagées dans les mariages entre célibataires : travaux agricoles et remise de grains.....	213
Tableau VI.8. Prestations nouvelles engagées dans les mariages entre célibataires : remise d'argent et achat de bière de mil.....	214
Tableau VI.9. Distribution des mariages ayant donné lieu à une remise d'argent et à l'achat de bière de mil selon la somme remise, période 1970-1989.....	215
Tableau VI.10. Association des prestations anciennes et nouvelles. Mariages entre célibataires, période 1970-1989.....	216
Tableau VI.11. Répartition (%) des mariages selon le destinataire des prestations : remise de grains, remise d'argent, achat de bière de mil.....	217
Tableau VI.12. Répartition (%) des mariages entre célibataires selon l'identité du médiateur.....	218
Tableau VI.13. La pratique de la déposition.....	219
Tableau VI.14. Fête du mariage, mariage légal et mariage religieux.....	219
Tableau VI.15. Répartition des mariages entre célibataires selon la durée de la procédure.....	221
Tableau VI.16. Qualification de la procédure matrimoniale selon le lieu décisionnel de l'union.....	223
Tableau VI.17. Comparaison des procédures matrimoniales selon qu'elles ont été conclues avec des hommes célibataires ou non, période 1970-1989.....	225
Tableau VII.1. Issue des procédures matrimoniales engagées avec des femmes célibataires.....	229
Tableau VII.2. Comparaison des procédures matrimoniales selon leur issue (rupture ou mariage).....	230

Tableau VII.3. Fréquence des ruptures de processus selon l'âge de l'intéressé au début de la procédure.....	231
Tableau VII.4. Répartition des processus rompus selon le motif de la rupture.....	233
Tableau VII.5. Probabilité de rupture (ou de mariage) dans les deux années selon la durée écoulée depuis le début de la procédure.....	236
Tableau VII.6. Processus subsistants (%) des tables de rupture et d'aboutissement au mariage des procédures matrimoniales.....	237
Tableau VII.7. Occurrence des procédures matrimoniales par homme selon le groupe d'âges à l'enquête.....	242
Tableau VII.8. Répartition (%) des hommes selon le type de parcours préconjugal et le groupe d'âges à l'enquête.....	243
Tableau VII.9. Temps préconjugal des hommes selon l'itinéraire suivi. Âges moyens au début du premier processus, au début du processus ayant abouti au mariage et au premier mariage.....	246
Tableau VII.10. Calendrier préconjugal des hommes selon le groupe d'âges à l'enquête. Âges moyens au début du premier processus, au début du processus ayant abouti au mariage et au premier mariage.....	247
Tableau VII.11. Occurrence des procédures matrimoniales par femme selon le groupe d'âges à l'enquête.....	249
Tableau VII.12. Répartition (%) des femmes selon le type de parcours préconjugal et le groupe d'âges à l'enquête.....	249
Tableau VII.13. Temps préconjugal des femmes selon l'itinéraire suivi. Âges moyens au début du premier processus, au début du processus ayant abouti au mariage et au premier mariage.....	252
Tableau VII.14. Calendrier préconjugal des femmes selon le groupe d'âges à l'enquête. Âges moyens au début du premier processus, au début du processus ayant abouti au mariage et au premier mariage.....	253
Tableau VII.15. Perturbations des itinéraires préconjugaux masculins associées à la sécheresse de 1973-1974 : indicateurs relatifs aux hommes âgés de 35-39 ans comparés à ceux des groupes d'âges encadrants.....	256
Tableau VII.16. Perturbations et adaptations des itinéraires préconjugaux féminins associées à la sécheresse de 1973-1974 : indicateurs relatifs aux femmes âgées de 30-34 ans comparés à ceux des groupes d'âges encadrants.....	259
Tableau VIII.1. Indicateurs généraux de polygamie.....	269
Tableau VIII.2. Table d'entrée en polygamie : ensemble des générations et hommes âgés de 50 ans et plus à l'enquête.....	273
Tableau VIII.3. Répartition (%) des hommes selon l'âge au premier mariage et le fait d'avoir été, ou non, polygames avant l'âge de 50 ans. Hommes âgés de 50 ans et plus à l'enquête.....	274
Tableau VIII.4. Caractéristiques des unions des hommes devenus polygames avant 30 ans : premier mariage et première union polygamique.....	275
Tableau VIII.5. Taux de polygamie à l'enquête et taux de polygamie rétrospectif, selon l'âge.....	276
Tableau VIII.6. Probabilité de rupture de la première situation polygamique selon la durée écoulée depuis l'accès à la polygamie.....	277

Tableau VIII.7. Itinéraires des hommes devenus polygames selon l'âge à l'enquête : nombre d'épisodes polygamiques et statut (polygame ou non) à l'enquête. Répartition (%) des hommes de chaque groupe d'âges selon l'itinéraire suivi .....	278
Tableau VIII.8. Instabilité de la situation polygamique : éléments de comparaison.....	280
Tableau VIII.9. Répartition de 100 mariages d'hommes selon la situation matrimoniale de l'épouse et différentes caractéristiques de l'homme au moment de l'union .....	282
Tableau VIII.10. Proportion (%) des unions ayant débuté en situation polygamique parmi les mariages des femmes enquêtées, selon la situation matrimoniale et l'âge de la femme au moment de l'union .....	283
Tableau VIII.11. Écart d'âges entre conjoints selon le type, polygamique ou non, de l'union. Mariages non rompus des hommes enquêtés.....	284
Tableau VIII.12. Gain relatif en épouses des hommes par période de vie .....	287
Tableau VIII.13. Proportion (%) des mariages conclus avec une femme célibataire selon la situation matrimoniale et l'âge de l'homme au moment de l'union, par promotion de mariages .....	290
Tableau IX.1. Issue, après 5 ans, des premiers mariages féminins selon le nombre de naissances de l'union et la parité de la femme à cette date.....	297
Tableau IX.2. Probabilité (%) de divorcer dans l'année selon la fécondité de l'union au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du x <sup>e</sup> anniversaire de mariage.....	298
Tableau IX.3. Répartition (%) des divorces selon l'initiative (homme ou femme) de la rupture. Divorces des mariages conclus avec une femme célibataire .....	308
Tableau IX.4. Distribution des divorces selon le motif déclaré.....	310
Tableau IX.5. Distribution des unions selon le rang de mariage de la femme.....	316
Tableau X.1. Comparaison des ménages identifiés par le recensement national d'avril 1987 aux unités résidentielles délimitées par le recensement local de février 1987. Village de Sirao (Mali).....	327
Tableau X.2. Délégation des responsabilités économiques (la direction des travaux agricoles et la gestion des greniers) selon l'âge du <i>zûso</i> . Fréquences (%) observées au sein des groupes domestiques comprenant deux hommes non célibataires au moins.....	332
Tableau X.3. Taille et structure (mono- ou poly-nucléaire) du groupe domestique en 1988 .....	335
Tableau X.4. Répartition (%) des groupes domestiques ( <i>zû</i> ) selon le type de structure, en 1988. ....	336
Tableau X.5. Structure des groupes domestiques selon le village, 1988. ....	337
Tableau X.6. Caractéristiques des villages.....	338
Tableau X.7. Répartition (‰) des résidents selon leur position (généalogique) au sein du groupe domestique et la nature de la relation (filiation ou alliance) avec le patrilignage du <i>zûso</i> , 1988 .....	341
Tableau X.8. Proportion (%) des groupes domestiques dont la totalité des membres appartient à la cellule nucléaire du <i>zûso</i> selon la taille, et proportion d'individus concernés, 1988 .....	341

Tableau X.9. Distribution des groupes domestiques polynucléaires selon la configuration de parenté existant entre les hommes mariés, 1988.....	342
Tableau X.10. Nombre de générations représentées au sein des groupes domestiques, 1988. Répartition (%) de la population résidente et des groupes domestiques selon la taille et le nombre de générations qui y sont représentées.....	342
Tableau X.11. Nombre de groupes domestiques par unité lignagère, 1988.....	344
Tableau X.12. Indicateurs sur l'existence d'une correspondance ancienne entre l'unité lignagère et l'unité économique. Lignages comportant plusieurs groupes domestiques, 1988.....	345
Tableau X.13. Ancienneté de la segmentation. Distribution des lignages comportant plusieurs groupes domestiques selon la période (approximative) de la segmentation et la taille actuelle. Sirao et Kwara.....	346
Tableau X.14. Coefficients d'estimation de l'effectif de la population à différentes dates, en fonction de son effectif en 1988.....	347
Tableau X.15. Nombre de ménages par groupe domestique, 1988. Répartition des groupes domestiques selon la taille et le nombre de logements où résident leurs membres.....	349
Tableau X.16. Nombre de groupes domestiques représentés par ménage, 1988. Répartition des ménages selon le nombre de groupes domestiques auxquels appartiennent ses membres.....	351
Tableau X.17. Distribution des ménages selon la taille et la composition du ménage (sexe du chef de ménage, situation matrimoniale et liens de parenté avec les membres du ménage). Sirao, février 1987.....	352
Tableau X.18. Répartition des ménages selon le nombre de femmes mariées, 1988.....	353
Tableau X.19. Comparaison des indicateurs relatifs aux groupes domestiques et aux ménages, 1988.....	354
Tableau XI.1. Taille et structure des groupes domestiques en 1976 et 1988.....	361
Tableau XI.2. Structure selon la parenté des groupes domestiques en 1976 et 1988 à Sirao et Kwara.....	362
Tableau XI.3. Évolution de la structure des groupes domestiques par village, 1976-1988.....	363
Tableau XI.4. Situation en 1988 des groupes domestiques de 1976. Répartition des zû de 1976 selon leur taille, leur structure et leur situation en 1988.....	365
Tableau XI.5. Situation en 1976 des groupes domestiques de 1988. Répartition des zû de 1988 selon leur taille, leur structure et leur situation en 1976.....	366
Tableau XI.6. Transitions des unités stables, 1976-1988. Répartition des groupes domestiques de 1976, représentés par une seule unité en 1988, selon leur taille et leur structure en 1988. Pour 100 unités d'une catégorie donnée en 1976.....	368
Tableau XI.7. Transitions des unités issues d'une segmentation, 1976-1988. Répartition des groupes domestiques issus d'une segmentation selon leurs caractéristiques en 1988 et celles de leur unité d'origine en 1976. Pour 100 unités issues d'une catégorie donnée.....	369
Tableau XI.8. Répartition des individus résidents en 1976 et en 1988 selon la taille et la structure de leur groupe domestique à ces deux dates. Pour 100 unités d'une catégorie donnée en 1976.....	370

Tableau XI.9. Participation aux travaux agricoles selon le sexe et l'âge. Proportion d'individus ayant réalisé différents types de travaux agricoles l'hivernage précédant l'enquête.....	372
Tableau XI.10. Contribution de l'émigration et de la segmentation à la dynamique intercentenaire du GPA. Évaluation de la taille moyenne du GPA sous différentes hypothèses.....	376
Tableau XI.11. Proportion de groupes domestiques touchés par l'émigration (d'un membre du GPA) ou la segmentation selon la taille attendue du groupe de production agricole. Pour 100 unités de la taille potentielle considérée.....	380
Tableau XI.12. Dynamique intercentenaire du groupe de production agricole selon sa taille attendue. Taille moyenne sous différentes hypothèses.....	381
Tableau XI.13. Âge à l'accès au statut de <i>zúso</i> selon les données du moment : 1976 et 1988. Indicateurs de tendance centrale et de dispersion.....	383



## *LISTE DES FIGURES ET DES CARTES*

Figure I.1. Températures et précipitations mensuelles moyennes. Station météorologique de San .....	24
Figure I.2. Précipitations annuelles à San, 1955-1989 .....	25
Figure I.3. Plan du village de Sirao.....	43
Figure I.4. Localisation des lignages au sein du village de Sirao, avril 1988 .....	45
Figure I.5. Localisation des groupes domestiques au sein du village de Sirao, avril 1988 .....	46
Figure II.1. Informations collectées lors de la confrontation des recensements .....	75
Figure II.2. Distribution des individus selon la situation de résidence au moment de chaque recensement.....	79
Figure II.3. Nombre d'actes de naissance par année. Effectifs estimés pour 6 villages de la zone d'étude.....	90
Figure II.4. Proportion d'individus pour lesquels on dispose d'une date de naissance exacte, selon le sexe et le groupe de générations, parmi les résidents enquêtés et parmi les enfants des résidents enquêtés de Sirao et Kwara .....	98
Figure II.5. Proportion des naissances vivantes datées par chacune des sources existantes (au moins) : état civil, mission catholique, autre document (cahier de village, certificat de maternité.....)	98
Figure II.6. Proportion d'enquêtés selon la fréquence de leurs naissances vivantes datées par les sources existantes, par groupe de générations et selon le nombre de naissances vivantes.....	99
Figure III.1. Évolution comparée des quotients de mortalité par année d'âge .....	113
Figure III.2. Évolution de la mortalité dans l'enfance .....	118
Figure III.3. Évolution de la mortalité dans l'enfance selon le sexe.....	120
Figure III.4. Évolution de la fécondité générale des femmes. Taux de fécondité et descendance atteinte selon l'âge et le groupe de générations.....	124
Figure III.5. Évolution de la fécondité générale des hommes. Taux de fécondité et descendance atteinte selon l'âge et le groupe de générations.....	124
Figure IV.1. Mobilité intercensitaire selon le sexe et l'âge.....	134
Figure IV.2. Catégories d'apparentés pris en compte pour le repérage des émigrés .....	138
Figure IV.3. Indicateur d'émigration, selon l'âge et le groupe de générations.....	140
Figure IV.4. Fréquence des hommes n'ayant jamais migré avant l'âge x, selon le groupe d'âges au moment de l'enquête.....	144

Figure IV.5. Nombre moyen de migrations réalisées avant l'âge $x$ et nombre moyen de migrations par classe d'âges quinquennale, selon le groupe d'âges au moment de l'enquête. Sexe masculin .....	145
Figure IV.6. Nombre moyen de migrations réalisées par classe d'âges quinquennale, selon le type du déplacement. Pour chaque groupe d'âges à l'enquête. Sexe masculin.....	146
Figure IV.7. Proportion (%) d'hommes n'ayant jamais migré chez les Peul avant l'âge $x$ , selon le groupe d'âges au moment de l'enquête.....	147
Figure IV.8. Nombre moyen et durée moyenne (en années) des migrations réalisées chez les Peul avant l'âge $x$ par les hommes résidents, selon le groupe d'âges au moment de l'enquête .....	148
Figure IV.9. Porportion (%) d'hommes n'ayant jamais réalisé de migration de travail avant l'âge $x$ , selon le groupe d'âges au moment de l'enquête .....	149
Figure IV.10. Proportion d'hommes ayant fait au moins une migration de travail au cours de la classe d'âges quinquennale et nombre moyen de migrations de travail au cours de la classe d'âges quinquennale, selon le groupe d'âges au moment de l'enquête .....	150
Figure IV.11. Proportion (%) d'hommes n'ayant jamais migré hors du pays boo avant l'âge $x$ , selon le groupe d'âges au moment de l'enquête .....	151
Figure IV.12. Proportion (%) de femmes n'ayant jamais migré avant l'âge $x$ , selon le groupe d'âges au moment de l'enquête.....	153
Figure IV.13. Nombre moyen de migrations réalisées avant l'âge $x$ et nombre moyen de migrations réalisées au cours de la classe d'âges quinquennale, selon le groupe d'âges au moment de l'enquête.....	153
Figure IV.14. Nombre moyen de migrations réalisées par classe d'âges quinquennale, selon le type du placement. Pour chaque groupe d'âges à l'enquête. Sexe féminin.....	155
Figure IV.15. Proportion (%) de femmes n'ayant jamais réalisé de migration hors du pays boo avant l'âge $x$ , selon le groupe d'âges au moment de l'enquête.....	157
Figure V.1. Célibataires ( $C_x$ ) de la table de nuptialité, par sexe .....	166
Figure V.2. Répartition (%) des mariages de la table de nuptialité, par sexe .....	166
Figure V.3. Célibataires ( $C_x$ ) des tables de nuptialité associées aux données censitaires de 1976, 1987 et 1988.....	169
Figure V.4. Célibataires ( $C_x$ ) de la table de nuptialité, selon le groupe d'âges à l'enquête. Sexe masculin. Séries lissées par moyenne mobile de trois années .....	170
Figure V.5. Indicateurs d'âge au premier mariage des hommes selon le groupe d'âges au moment de l'enquête.....	171
Figure V.6. Répartition selon l'année des premiers mariages d'hommes âgés de 30-34 ans, 35-39 ans et de 40-44 ans à l'enquête .....	172
Figure V.7. Indicateurs d'âge au premier mariage des femmes selon le groupe d'âges au moment de l'enquête.....	173
Figure V.8. Indicateurs d'âge au premier mariage des hommes calculés sur la population résidente et émigrée.....	174
Figure V.9. Proportion (%) de premiers mariages conclus avec des célibataires selon le groupe d'âges à l'enquête .....	177
Figure VI.1. Procédures matrimoniales .....	200

Figure VI.2. Répartition (%) des mariages entre célibataires selon le nombre d'années de travaux agricoles.....	214
Figure VI.3. Répartition des mariages entre célibataires selon la durée de la procédure.....	220
Figure VII.1. Répartition (%) des processus selon leur issue en fonction de la durée écoulée depuis le début de la procédure.....	235
Figure VII.2. Processus subsistants des tables de rupture et d'aboutissement au mariage, par période.....	238
Figure VII.3. Processus en cours selon la durée écoulée depuis le début de la procédure.....	239
Figure VII.4. Temps préconjugal des hommes selon l'itinéraire suivi.....	245
Figure VII.5. Temps préconjugal des femmes selon l'itinéraire suivi.....	251
Figure VII.6. Itinéraires pré-conjugaux des hommes ayant atteint l'âge au premier mariage au moment de la sécheresse de 1973-1974.....	257
Figure VII.7. Itinéraires pré-conjugaux des femmes ayant atteint l'âge au premier mariage au moment de la sécheresse de 1973-1974.....	260
Figure VIII.1. Indicateur de polygamie dans les 8 villages et dans quelques populations de la région.....	270
Figure VIII.2. Proportions ( $P_j$ ) de femmes mariées à un polygame selon l'âge, à Sirao et Kwara et dans d'autres populations de la région.....	271
Figure VIII.3. Accès à la polygamie selon l'âge au premier mariage. Probabilité de devenir polygame avant l'âge $x$ . Ensemble des générations et hommes âgés de 50 ans et plus à l'enquête.....	274
Figure VIII.4. Itinéraires des hommes âgés de 50 ans et plus, qui sont ou ont été polygames.....	279
Figure VIII.5. Comparaison des taux de polygamie selon l'âge, entre générations successives (groupe d'âges à l'enquête).....	286
Figure IX.1. Divortialité des mariages conclus avec des femmes célibataires. Unions subsistantes de la table ( $U_x$ ) et quotient ( $d_x$ ) annuel de divortialité selon la durée de l'union.....	295
Figure IX.2. Évolution de la divortialité. Unions subsistantes de la table ( $U_x$ ) et quotient ( $d_x$ ) annuel de divortialité selon la durée de l'union et la période du mariage. Mariages conclus avec des femmes célibataires.....	295
Figure IX.3. Unions subsistantes ( $U_x$ ) de la table selon la fécondité de l'union.....	299
Figure IX.4. Unions subsistantes de la table ( $U_x$ ) selon la situation matrimoniale de l'homme au moment du mariage, unions conclues avec une femme célibataire.....	301
Figure IX.5. Unions subsistantes de la table ( $U_x$ ) selon la situation, polygamique ou monogamique, de l'union.....	302
Figure IX.6. Divortialité selon la situation, monogamique ou polygamique, au début de l'union et la période de l'union (avant ou depuis 1970). Unions subsistantes de la table ( $U_x$ ).....	302

Figure IX.7. Divortialité des mariages conclus avec une femme célibataire, selon l'âge au mariage de l'homme et la période de l'union. Unions subsistantes de la table ( $U_x$ ).....	303
Figure IX.8. Divortialité des premiers mariages féminins selon l'âge au mariage de la femme et la période de l'union. Unions subsistantes de la table ( $U_x$ ).....	303
Figure IX.9. Divortialité des mariages selon le mode d'accès à l'épouse : processus débutant par l'accord de la famille de la femme ou enlèvement. Unions subsistantes de la table ( $U_x$ ).....	305
Figure IX.10. Divortialité selon l'initiative (individuelle ou non) de l'union. Unions subsistantes de la table ( $U_x$ ).....	305
Figure IX.11. Divortialité selon la durée du processus matrimonial (moins d'un 1 an ou au moins 1 an ; moins de 2 ans ou au moins 2 ans). Unions subsistantes de la table.....	306
Figure IX.12. Évolution de la divortialité selon que le processus débute avec l'accord de la famille de la femme ou par un enlèvement. Unions subsistantes de la table ( $U_x$ ).....	307
Figure IX.13. Unions subsistantes de la table ( $U_x$ ) selon la situation matrimoniale de la femme au moment du mariage.....	313
Figure IX.14. Comparaison des quotients de divortialité ( $q_x$ ) calculés sur les mariages des hommes et des femmes enquêtés, selon la période du mariage. Mariages conclus avec une femme non célibataire.....	315
Figure IX.15. Divortialité selon le rang de mariage de la femme : comparaison des indicateurs calculés sur les mariages des hommes et des femmes enquêtés. Unions subsistantes de la table ( $U_x$ ).....	316
Figure IX.16. Évolution de la divortialité des mariages conclus avec une femme non célibataire. Unions subsistantes de la table ( $U_x$ ) selon la période du mariage. Mariages des hommes enquêtés.....	318
Figure IX.17. Unions subsistantes de la table ( $U_x$ ) selon la situation matrimoniale de l'homme et de la femme au moment du mariage. Mariages des hommes enquêtés.....	318
Figure IX.18. Divortialité des mariages conclus avec une femme non célibataire, selon l'âge au mariage de l'homme et la période de l'union. Mariages des hommes enquêtés. Unions subsistantes de la table ( $U_x$ ).....	319
Figure IX.19. Évolution de la divortialité selon la situation, monogamique ou polygamique, au début de l'union. Mariages conclus par les hommes enquêtés avec une femme non célibataire. Unions subsistantes de la table ( $U_x$ ).....	320
Figure X.1. Taille du groupe domestique en 1988. Répartition (%) de la population résidente et des groupes domestiques ( <i>zú</i> ) selon la taille de ces derniers.....	334
Figure X.2. Nombre d'unités conjugales par groupe domestique en 1988.....	334
Figure X.3. Relations de parenté avec le <i>zúso</i> . Répartition (‰) des relations rencontrées en 1988.....	340
Figure X.4. Localisation des épouses de polygames au sein du village Sirao, avril 1988.....	350
Figure XI.1. Évolution de la taille du groupe domestique : 1976-1988.....	360
Figure XI.2. Proportion d'hommes ayant participé aux travaux de désherbage l'hivernage précédant l'enquête.....	373

Figure XI.3. Taille du groupe de production agricole en 1976 et en 1988. ....	374
Figure XI.4. Comparaison de la répartition des groupes domestiques selon la taille du GPA observée en 1976, attendue et observée en 1988. ....	375
Figure XI.5. Des tailles attendues aux tailles observées des groupes de production agricole. Comparaison des répartitions des groupes domestiques selon la taille du GPA, sous différentes hypothèses. ....	378
Figure XI.6. Réduction (%) de la taille attendue du groupe de production agricole due à l'émigration et à la segmentation. ....	381
Figure XI.7. Accès au statut de <i>zûso</i> selon les données du moment : 1976 et 1988. Proportion (%) d'individus qui ne sont pas <i>zûso</i> selon l'âge. ....	384
Figure XI.8. Accès au statut de <i>zûso</i> selon le groupe d'âges au moment de l'enquête. Proportion (%) d'individus qui n'ont pas accédé au statut de <i>zûso</i> avant l'âge <i>x</i> . ....	384
Figure XI.9. Accès au statut de <i>zûso</i> , par segmentation ou par héritage, selon le groupe d'âges au moment de l'enquête. Proportion (%) d'individus qui n'ont pas accédé au statut de <i>zûso</i> avant l'âge <i>x</i> . ....	385

\* \*

\*

Carte I.1. Localisation de l'aire ethnique des Bwa. ....	19
Carte I.2. Environnement ethnique. ....	20
Carte I.3. Localisation des villages étudiés. ....	22



## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADLAKHA Arjun, AYAD Mohamed et KUMAR Sushil, 1991. – "The role of nuptiality in fertility decline : a comparative analysis", in : *Demographic and Health Survey World Conference, August 5-7 1991, Washington DC, Proceedings*, vol. II, p. 947-964. – Columbia (MR, USA), 1545 p.
- AGOUNKÉ Akoua, 1991. – "Les nouvelles formes d'unions en Afrique de l'Ouest : aspirations et ruptures", in : *Conférence "Femmes, Famille et Population", Ouagadougou, Burkina Faso 24-29 avril 1991*, vol. 1, p. 96-108. – Dakar, UEPA, 647 p.
- AIDELF, 1986. – *Les familles d'aujourd'hui. Démographie et évolution récente des comportements familiaux. Colloque de Genève (17-20 septembre 1984)*. – Paris, AIDELF, n° 2, 600 p.
- AKOTO Eliwo, 1985. – *Mortalité infantile et juvénile en Afrique. Niveaux et caractéristiques. Causes et déterminants*. – Louvain-la-Neuve, Ciaco Éditeur, 273 p.
- AMIRA, 1987. – *Les unités d'observation*. – Paris, 283 p. (Brochure n° 49).
- AMOATENG Acheampong et HEATON Tim, 1989. – "The socio-economic correlates of the timing of divorce in Ghana", *Journal of Comparative Family Studies*, vol. XX, n° 1, p. 79-86.
- AMSELLE Jean-Loup, 1976. – "Aspects et significations du phénomène migratoire en Afrique", in : Jean-Loup AMSELLE (sous la direction de), *Les migrations africaines*, p. 9-36. – Paris, François Maspero, 126 p. (Dossiers africains).
- ANDOH Emmanuel, 1980. – *Response variability in african demographic survey data : a case study of a nigerian village*. – Population studies center, University of Pennsylvania, 47 p. (African Demography Working Papers, n° 1).
- ANTOINE Philippe, 1994. – "Structures familiales, cycle de vie et crise économique à Dakar", in : Nguessan KOFFI et al. (éds.), *Maîtrise de la croissance démographique et développement en Afrique, Séminaire International ENSEA - ORSTOM, Abidjan du 26 au 29 novembre 1991*, p. 169-191. – Paris, ORSTOM Éditions, 435 p. (Coll. Colloques et séminaires).
- ANTOINE Philippe et BOCQUIER Philippe, 1992. – "Une méthode de recueil de la parenté dans les enquêtes démographiques : un compromis avec l'approche anthropologique", *Cahiers québécois de démographie*, vol. 21, n° 1, p. 7-27.
- ANTOINE Philippe, DJIRÉ Mamadou et LAPLANTE Benoît, 1995. – "Les déterminants socio-économiques de la sortie du célibat à Dakar", *Population*, n° 1, p. 95-117.
- ANTOINE Philippe et HERRY Claude, 1984. – "Du célibat féminin à la polygamie masculine. Les situations matrimoniales à Abidjan", in : *La nuptialité en Afrique. Études de cas*, p. 8-59. – Paris, ORSTOM, Section de démographie, 120 p. (Document de travail n° 17).
- ANTOINE Philippe et NANITELAMIO Jeanne, 1990. – *La montée du célibat dans les villes africaines : Dakar, Pikine, Abidjan*. – Paris, CEPED, 23 p. (Les Dossiers du CEPED, n° 12)

- ANTOINE Philippe et NANITELAMIO Jeanne, 1995. – *Peut-on échapper à la polygamie à Dakar ?*. – Paris, CEPED, 31 p. (Les Dossiers du CEPED, n° 32).
- ARNOLD Fred, 1991. – "Sex preference for children and its demographic and health implications", in : *Demographic and Health Survey World Conference, August 5-7 1991, Washington DC, Proceedings*, vol. I, p. 249-273. – Columbia (MR, USA), 784 p.
- ASSOGBA Laurent, 1988. – *Statut de la femme et nuptialité chez les mères de Lomé*. – Paris, 22 p. (Communication présentée au "Séminaire sur la nuptialité en Afrique au Sud du Sahara : changements en cours et impact sur la fécondité", Saint-Lambert-des-Bois [Paris, France], 14-17 novembre 1988, Commission Anthropologie et Démographie de l'UIESP, Musée de l'Homme, INED).
- AWUSABO-ASARE, 1988. – "Interpretations of demographic concepts : the case of Ghana", *Population and Development review*, vol. 14, n° 4, p. 675-687.
- BARBIERI Magali, 1991a. – *Les déterminants de la mortalité des enfants dans le tiers monde*. – Paris, CEPED, 40 p. (Les dossiers du CEPED, n° 18).
- BARBIERI Magali, 1991b. – "The socio-economic and cultural context of infant and child mortality in sub-saharan Africa", in : *Demographic and Health Survey World Conference, August 5-7 1991, Washington DC, Proceedings*, vol. II, vol. I, p. 155-176. – Columbia (MR, USA), 784 p.
- BARBIERI Magali, 1995. – "La santé des enfants en Afrique sub-saharienne : un futur menacé", in : *Clins d'œil de démographes à l'Afrique et à Michel François*, p. 181-198. – Paris, CEPED, 244 p. (Documents et Manuels du CEPED, n° 2).
- BARTIAUX Françoise et TABUTIN Dominique, 1984. – *Structures familiales et transition démographique dans les pays en développement*. – Louvain-la-Neuve, Département de démographie, Université Catholique de Louvain, Cabay, 36 p. (Working Paper n° 118).
- BARTIAUX Françoise et TABUTIN Dominique, 1986. – "Structures familiales et fécondité dans les pays en voie de développement : problèmes de mesure et éléments d'explication", in : *Les familles d'aujourd'hui. Démographie et évolution récente des comportements familiaux. Colloque de Genève (17-20 septembre 1984)*, p. 245-262. – Paris, AIDELF, 600 p.
- BECKER Stan et MAHMUD Simeen, 1984. – *A validation study of backward and forward pregnancy histories in Matlab, Bangladesh*. – Voorburg, Netherlands, International Statistical Institute, 37 p. (*WFS Scientific Reports*, n° 52).
- BELLIS Gil, 1991. – *Une conséquence de la carence iodée : le crétinisme endémique au village bwa de Sirao (Mali). Mesure, aspects biologiques et culturels*. – Marseille, Université de Provence (Aix-Marseille I), 274 p. (Thèse de doctorat, Mention lettres et sciences humaines, Discipline anthropologie).
- BENOIST DE Joseph-Roger, 1987. – *Église et pouvoir colonial au Soudan français : Administrateurs et missionnaires dans la boucle du Niger (1885-1945)*. – Paris, Karthala, 548 p.
- BENOIT Daniel, LACOMBE Bernard, LÉVI Pierre, LIVENAI Patrick et SODTER François, 1982. – *Mariatang. Enquête de sources complémentaires en pays Dagara (Haute Volta)*. – Paris, ORSTOM-DÉMOGRAPHIE, 75 p. (Document de travail n° 16).
- BENOIT Daniel, LÉVI Pierre et PILON Marc, 1986. – *Caractéristiques des migrations et de la nuptialité en pays Lobi Dagara (Haute Volta)*. – Paris, Éditions de l'ORSTOM, 161 p. (Collection "Études et thèses").
- BLACKER John, HILL Allan et TIMAEUS Ian, 1985. – "Age patterns of mortality in Africa : an examination of recent evidence", in : *Congrès international de la population, Florence, 1985*, vol. 2, p. 287-298. – Liège, UIESP, 456 p.

- BLEDSONE Caroline et BRANDON Anastasia, 1989. – "Le placement des enfants et son influence sur la mortalité", in : Gilles PISON *et al.* (éds.), *Mortalité et société en Afrique*, p. 271-293. – Paris, INED/UIESP/IFORD/MNHN, 446 p. (Coll. Travaux et documents, Cahier n° 124).
- BLEDSONE Caroline et PISON Gilles (éds.), 1994. – *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*. – Oxford, Clarendon press, 326 p.
- BOCQUIER Philippe et NANITELAMIO Jeanne, 1991. – "Les déterminants socio-économiques des changements matrimoniaux des femmes de Dakar", in : *Conférence "Femmes, Famille et Population", Ouagadougou, Burkina Faso 24-29 avril 1991*, vol. 1, p. 369-385. – Dakar, UEPA, 647 p.
- BOGUE Donald, 1971. – *Demographic techniques of fertility analysis*. – Chicago, Community and family study center, University of Chicago, RFFPI, 116 p. (Family planning research and evaluation manual, n° 2).
- BONGAARTS John, FRANK Odile et LESTHAEGHE Ron, 1984. – "The proximate determinants of fertility in sub-saharan Africa", *Population and Development Review*, vol. 10, n° 3, p. 511-537.
- BONJOUR Marius, 1984. – *Une grande aventure. En mission au Nord et au Sud du Sahara et dans la boucle du Niger*. – Manduel (France), 275 p.
- BONJOUR Marius, 1987. – *Le désert refleurira. Un cri d'espoir face à la sécheresse et à la famine*. – Manduel (France), 245 p.
- BOULANGER Pierre-Marie et GÉRARD Hubert, 1982. – "La structure sociale dans l'étude de la population : bilan et perspectives", in : *Chaire Quételet'81. Population et structures sociales*, p. 9-51. – Louvain-la-Neuve, Département de démographie, Université catholique de Louvain, Cabay, 217 p.
- BOURDIEU Pierre, 1972. – "Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction", *Annales ESC*, 27<sup>e</sup> année, n° 4-5, p. 1105-1125.
- BOURDIEU Pierre, 1980. – "Les usages sociaux de la parenté", in : Pierre BOURDIEU, *Le sens pratique*, p. 271-331. – Paris, Éditions de Minuit, 478 p. (Le sens commun).
- BOUTILLIER Jean-Louis, QUESNEL André et VAUGELADE Jacques, 1977. – "Systèmes socio-économiques mossi et migrations", *Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines*, vol. XIV, n° 4, p. 361-381.
- BOYE Abd-el-Kader, HILL Kalthleen, ISAAC Stephan et GORDIS Deborah, 1991. – "Marriage laws and practice in the Sahel", *Studies in Family Planning*, vol. 22, n° 6, p. 343-349.
- BRANDON Anastasia, 1991. – "The formation and stability of informal unions in Côte d'Ivoire", in : *Conférence "Femmes, Famille et Population", Ouagadougou, Burkina Faso 24-29 avril 1991*, vol. 1, p. 330-349. – Dakar, UEPA, 647 p.
- BRANDON Anastasia et BLEDSONE Caroline, 1994. – "The effects of education and social stratification on marriage and the transition to parenthood in Freetown, Sierra Leone", in : Caroline BLEDSONE et Gilles PISON (éds.), *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 148-193. – Oxford, Clarendon press, 326 p.
- BRASSEUR Georges et LE MOAL Guy, 1963. – *Cartes ethno-démographiques de l'Afrique Occidentale. Feuilles n° 3 et 4 Nord*. – Dakar, IFAN.
- BROWN Élisabeth, 1993. – "Une dynamique démographique traditionnelle en voie d'évolution", in : Marie-Hélène CAZES (éd.), *Les Dogon de Boni. Approche démographique d'un isolat du Mali*, p. 109-150. – Paris, INED, 305 p. (Coll. Travaux et Documents, Cahier n° 132).

- BROWN Joseph, 1981. – "Polygyny and family planning in Sub-saharan Africa", *Studies in family planning*, vol. 12, n° 8-9, p. 322-326.
- BRUJIN Bart de, 1993. – *Interdisciplinary backgrounds of fertility theory*. – Groningen, The Netherlands, 65 p. (PDOD-Paper n° 16).
- BURCH Thomas, 1979. – "Household and family demography : a bibliographic essay", *Population Index*, vol. 45, n° 2, p. 173-195.
- BURGUIÈRE André et LEBRUN François, 1986. – "Les cent et une familles de l'Europe", in : André BURGUIÈRE et al. (sous la direction de), *Histoire de la famille, T.3 : Le choc des modernités*, p. 21-122. – Paris, Armand Colin, Le Livre de Poche, 736 p.
- BURNHAM Philippe, 1987. – "Changing themes in the analysis of african marriage", in : David PARKIN et David NYAMWAYA (éds.), *Transformations of african marriage*, p. 37-54. – Londres, International African Seminars, 350 p. (New Series, n° 3).
- Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines*, 1971, vol. VIII, n° 2, p. 131-231. (Numéro spécial "Du mariage en Afrique occidentale").
- CALDWELL John, 1966. – "Study of age mistatement among young children in Ghana", *Demography*, vol. 3, n° 2, p. 477-490.
- CALDWELL John, 1968. – "Introduction", in : John CALDWELL et Chukuka OKONJO (sous la direction de), *La population de l'Afrique tropicale*, p. 3-38. – New York, The Population Council, 623 p.
- CALDWELL John, 1976. – "Toward a restatement of demographic transition theory", *Population and Development Review*, vol. 2, n° 3-4, p. 321-366. (Réédité in : CALDWELL John, 1982. – *Theory of fertility decline*, p. 115-156. – Londres, Academic Press, 386 p.).
- CALDWELL John, 1978. – "A theory of fertility : from high plateau to destabilization", *Population and Development Review*, vol. 4, n° 4, 1978, p. 553-577. (Réédité in : CALDWELL John, 1982. – *Theory of fertility decline*, p. 157-179. – Londres, Academic Press, 386 p.).
- CALDWELL John, 1985. – "Strenghts and limitations of the survey approach for measuring and understanding fertility change : alternative possibilities", in : John CLELAND et John HOBcraft (éds.), *Reproductive change in developing countries. Insights from the World Fertility Survey*, p. 45-63. – New York, Oxford University Press, 301 p.
- CALDWELL John, 1993. – "Les tendances démographiques et leurs conséquences : le cas de l'Afrique est-il différent ?", in : Jean-Claude CHASTELAND et al. (éds.), *Politiques de développement et croissance démographique rapide en Afrique*, p. 21-45. – Paris, INED/CEPED/PUF, 314 p. (Congrès et Colloques, n° 13).
- CALDWELL John et CALDWELL Pat, 1990. – "Cultural forces tending to sustain high fertility", in : Georges ACSADI et al. (éds.), *Population growth and reproduction in sub-saharan Africa. Technical analyses of fertility and its consequences*, p. 199-214. – Washington, The World Bank, 251 p. (A World Bank Symposium).
- CALDWELL John and CALDWELL Pat, 1992. – "Family systems : their viability and vulnerability", in : Elza BERQUÒ et Peter XENOS (éds.), *Family systems and cultural change*, p. 46-66. – Oxford, Clarendon Press, 222 p.
- CALDWELL John et IGUN A.A., 1971. – "An experiment with census-type age enumeration in Nigeria", *Population Studies*, vol. 25, n° 2, p. 287-302.
- CANTRELLE Pierre, 1974. – "Is there a standard pattern of tropical mortality ?", in : Pierre CANTRELLE (éd.), *Population in african development*, p. 33-42. – Liège, UIESP, Ordina, 349 p.

- CANTRELLE Pierre, 1980a. – "Orientations et méthodes de la recherche sur les aspects médicaux de la mortalité des enfants dans le tiers monde", in *Chaire Quételet'79. La mortalité des enfants dans le tiers monde*, p. 139-171. – Louvain-la-Neuve, Département de démographie, Université catholique de Louvain, Ordina Éditions, 225 p.
- CANTRELLE Pierre, 1980b. – "La mortalité des enfants en Afrique", in : Paul-Marie BOULANGER et Dominique TABUTIN (éds.), *La mortalité des enfants dans le monde et dans l'histoire*, p. 197-221. – Liège, Ordina, 413 p.
- CANTRELLE Pierre, DIOP Ibrahima, GARENNE Michel, GUEYE Mouhamadou et SADIO Abdoulaye, 1986. – "Le profil de la mortalité et ses déterminants au Sénégal, 1960-1980", in : *Les causes des changements et des différences de mortalité dans les pays en développement. Étude de cas dans cinq pays*, p. 102-136. – New York, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales internationales, 199 p. (Études démographiques, n° 94)
- CAPRON Jean, 1957. – "Quelques notes sur la société du *do* chez les populations *bwa* du cercle de San", *Journal de la Société des Africanistes*, XXVII, fasc.1, p. 81-129. (Réédité in : Jean CAPRON, 1988 – *Sept études d'ethnologie bwa. Mali-Burkina Faso. 1957-1987*, p. 5-55. – Tours, Université François-Rabelais de Tours, 254 p. [Mémoire du Laboratoire d'Anthropologie et de Sociologie, n° I]).
- CAPRON Jean, 1962. – "Univers religieux et cohésion interne dans les communautés villageoises *bwa* traditionnelles", *Africa*, XXXII, 2, p. 132-172. (Journal of the International African Institute, London, Oxford University Press, réédité in : Jean CAPRON, 1988. – *Sept études d'ethnologie bwa. Mali-Burkina Faso. 1957-1987*, p. 59-98. – Tours, Université François-Rabelais de Tours, 254 p. [Mémoire du Laboratoire d'Anthropologie et de Sociologie, n° I]).
- CAPRON Jean, 1971. – "Association d'âge, économie, pouvoir chez les populations *bwa pwesya*", in : Denise PAULME (éd.), *Classes et associations d'âge en Afrique de l'Ouest*, p. 24-62. – Paris, Plon. (Réédité in : Jean CAPRON, 1988. – *Sept études d'ethnologie bwa. Mali-Burkina Faso. 1957-1987*, p. 99-139. – Tours, Université François-Rabelais de Tours, 254 p. [Mémoire du Laboratoire d'Anthropologie et de Sociologie, n° I]).
- CAPRON Jean, 1973. – *Communautés villageoises bwa. Mali - Haute Volta*. – Paris, Museum National d'Histoire Naturelle, 379 p. (Mémoires de l'Institut d'Ethnologie, IX, Tome I, fasc. 1).
- CAPRON Jean, 1978a. – *La place du miel dans le système de représentation bwa*. – Ouagadougou, Centre de la Recherche Scientifique. (Notes et documents voltaïques, n° 10, octobre 1976-septembre 1977, réédité in : Jean CAPRON, 1988. – *Sept études d'ethnologie bwa. Mali-Burkina Faso. 1957-1987*, p. 165-182. – Tours, Université François-Rabelais de Tours, 254 p. [Mémoire du Laboratoire d'Anthropologie et de Sociologie, n° I]).
- CAPRON Jean, 1978b. – "Sur deux noms personnels *bwa*", in : *Systèmes de signes*, Textes réunis en hommage à Germaine DIETERLEN. – Paris, Hermann, p. 51-71. (Réédité in : Jean CAPRON, 1988. – *Sept études d'ethnologie bwa. Mali-Burkina Faso. 1957-1987*, p. 141-163. – Tours, Université François-Rabelais de Tours, 254 p. [Mémoire du Laboratoire d'Anthropologie et de Sociologie, n° I]).
- CAPRON Jean, 1981, "Laalebasse de la mendicité", in : *Des femmes et une société pour l'avenir. fñ* Ouagadougou, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère des Affaires Sociales et de la Condition Féminine. (Réédité in : Jean CAPRON, 1988. – *Sept études d'ethnologie bwa. Mali-Burkina Faso. 1957-1987*, p. 183-212. – Tours, Université François-Rabelais de Tours, 254 p. [Mémoire du Laboratoire d'Anthropologie et de Sociologie, n° I]).
- CAPRON Jean, 1988. – *Introduction à l'étude d'une société villageoise. 1955-1968*. – Tours, Université François-Rabelais de Tours, 354 p. (Mémoire du Laboratoire d'Anthropologie et de Sociologie, n° II).

- CAPRON Jean et KOHLER Jean-Marie, 1975. – *Migration de travail et pratique matrimoniale (introduction)*. – Ouagadougou, 63 p.
- CAPRON Jean et PAIRAULT Claude (avec la collaboration de YÉ Vinou), 1987. – "Des graines au repos. Notes sur le jeu du wali au pays bwa du Burkina Faso", in : *Ethnologiques. Hommages à Marcel Griaule*, p. 20-48. – Paris, Hermann. (Réédité in : Jean CAPRON, 1988 – *Sept études d'ethnologie bwa. Mali-Burkina Faso. 1957-1987*, p. 223-254. – Tours, Université François-Rabelais de Tours, 254 p. [Mémoire du Laboratoire d'Anthropologie et de Sociologie, n° I]).
- CAPRON Jean et TRAORE Ambou, 1986-87. – *Le grand jeu, le mythe de création chez les Bwa-pwesya, Burkina Faso*. – Tours, Université de Ouagadougou, Université François-Rabelais de Tours, 271 p.
- CASTERLINE John, 1994. – "Fertility transition in Asia", in : Thérèse LOCOH et Véronique HERTRICH (éds.), *The onset of fertility transition in sub-saharan Africa*, p. 69-86. – Liège, UIESP/Derouaux/Ordina Éditions, 308 p.
- CASTERLINE John, WILLIAMS Linda et McDONALD Peter, 1986. – "The age differences between spouses : variations among developing countries", *Population Studies*, vol. 40, n° 3, p. 353-374.
- CHANDRASEKAR Chidambara et DEMING Wang, 1949. – "On a method of estimating birth and death rates and the extend of registration", *Journal of the American Statistical Association*, vol. 44, n°3.
- CHAVENTRÉ André, 1989a. – "Climatologie : résultats commentés de la station de San", *Études Maliennes*, n° 41, Bamako, p. 49-58.
- CHAVENTRÉ André, 1989b. – "Généalogies et terminologie de la parenté", *STEMMA*, Cahier n° 43, p. 914-917.
- CHAVENTRÉ André, AG RHALY Abdoulaye, BISSET Jean Pierre, ROUX François, BOROT Nicolas, FONGORO Sahri et SARMA Claire, 1980. – "Le goitre endémique en pays Bwa. Présentation de la population. Analyse des premiers résultats. Exposé des matrices des paramètres thyroïdiens TSH, T4, T3", *Études Maliennes*, n° 4, Bamako, p. 3-49.
- CHESNAIS Jean-Claude, 1986. – *La transition démographique. Étapes, formes, implications économiques*. – Paris, INED/PUF, 580 p. (Travaux et documents, Cahier n° 113).
- CHOJNACKA Helena, 1976. – "Nuptiality patterns in an agrarian society", *Population Studies*, vol. 30, n° 2, p. 203-226.
- CHOJNACKA Helena, 1980. – "Polygyny and the rate of population growth", *Population Studies*, vol. 34, n° 1, p. 91-107.
- CHOJNACKA Helena, 1993. – "La nuptialité dans les premières étapes de la transition démographique", *Population*, n° 2, p. 307-323.
- CHOJNACKA Helena, 1995. – "The role of nuptiality in the demographic transition. The case of Africa : a conceptual essay", *Genus*, vol. LI, n° 3-4, p. 117-150.
- CISSÉ Mohamed, 1990. – *Expérience malienne en matière d'exploitation des volets de l'état civil*. – Bamako (Mali), 19 p. (Communication présentée au Séminaire régional sur les statistiques vitales, CERPOD, Bamako, 10-15 décembre 1990).
- CLAIRIN Rémy, 1983. – "Quelques remarques sur la nuptialité", *Stateco*, n° 35, p. 79-83.
- CLELAND John and WILSON Chris, 1987. – "Demand theories of the fertility transition : an iconoclastic view", *Population Studies*, vol. 41, n° 1, p. 5-30.
- CLELAND John, ONUOHA Nelson et TIMAEUS Ian, 1994. – "Fertility change in sub-saharan Africa : A review of the evidence", in : Thérèse LOCOH et Véronique HERTRICH (éds.), *The onset of fertility transition in sub-saharan Africa*, p. 1-20. – Liège, UIESP/Derouaux/Ordina Éditions, 308 p.

- CMDT (Compagnie malienne de développement textile), 1993. – *Zonage Mali Sud. Développement et gestion des ressources. Région de San.* – San (Mali), CMDT (Projet Gestion Terroir San-Koutiala), 18 p. + cartes + annexes.
- COALE Ansley, 1967. – "Factors associated with the development of low fertility : an historic summary", in : *World Population Conference, Belgrade, 30 august - 10 sptember 1965. Volume II : Fertility, Family Planning, Mortality*, p. 205-209. – New York, United Nations, Department of economic and social affairs, 509 p.
- COALE Ansley, 1971. – "Age patterns of marriage", *Population Studies*, vol. 25, n° 2, p. 193-214.
- COALE Ansley, 1974. – "The demographic transition", in : *Congrès International de la Population, Liège 1973, Vol. I*, p. 53-72. – Liège, UIESP.
- COALE Ansley, 1990. – *Lectures on population and development.* – PIDE-Islamabad, 123 p. (Lectures in Development Economics, n° 8).
- COHEN Barney, 1996. – "Niveaux, différences et tendances de la fécondité", in : Karen FOOTE et al. (éds.), *Changements démographiques en Afrique subsaharienne*, p. 9-70 – Paris, PUF/INED, 371 p. (Travaux et documents, Cahier n° 135).
- COLLIOT Florence, 1988. – *Évaluation de l'impact d'une structure sanitaire sur la mortalité des enfants dans un village dogon du Mali.* – Paris, IDP, 82 p. (Mémoire de DEA).
- COPET-ROUGIER Élisabeth, 1987. – "L'antilope accouche toujours de l'éléphant (devinette Mkako). Étude de la transformation du mariage chez les Mkako du Cameroun", in : David PARKIN et David NYAMWAYA (éds.), *Transformations of african marriage*, p. 75-92. – Londres, International African Seminars, 350 p. (New Series, n° 3).
- CREMER Jean, 1924. – *Matériaux d'ethnographie et de linguistique soudanaises. Tome III. Les Bobo (La vie sociale).* – Paris, Librairie Orientaliste Paul GEUTHNER, 177 p. (Documents recueillis et traduits du bobo par Jean CREMER, coordonnés, mis au net et accompagnés d'une préface et d'un chapitre introductif par Henri LABOURET).
- CREMER Jean, 1927. – *Matériaux d'ethnographie et de linguistique soudanaises. Tome III. Les Bobo (La mentalité mystique).* – Paris, Librairie Orientaliste Paul GEUTHNER, 212 p. (Documents recueillis et traduits du bobo par Jean CREMER, coordonnés, mis au net et accompagnés d'une introduction par Henri LABOURET).
- DAVIS Kingsley, 1963. – "The theory of change and response in modern demographic history", *Population Index*, vol. 29, n° 4, p. 345-366.
- DELAUNAY Valérie, 1994. – *L'entrée en vie féconde, expression démographique des mutations socio-économiques d'un milieu rural sénégalais.* – Paris, CEPED, 326 p. (Les Études du CEPED, n°7).
- DELAUNAY Valérie et HERTRICH Véronique, 1996. – *Les adaptations matrimoniales face à la crise agricole : le rôle de la pluviométrie dans deux populations du Sahel.* – Ouagadougou, 22 p. (Communication présentée au colloque AUPELF-UREF "Crise et pauvreté dans les pays du Sud", Ouagadougou, 13-15 novembre 1996).
- DENA Joseph, 1982. – *Le mariage et l'enlèvement des filles chez les Dwena (Bwa de Fangasso c/ Tominian).* – Bamako, École Normale Supérieure, 61 p. (Mémoire de la section de psychologie).
- DIARRA Joseph, 1983. – *Homme et femmes il les créa ? Essai sur la polygamie des baptisés-bwa et perspectives pastorales.* – Koumi (Mali), 176 p. (Mémoire de Théologie, G.S. de Koumi).
- DIARRA Joseph, 1993. – *La terre enchantée. Les représentations de la Terre chez les Bwa du Cercle de Tominian au Mali.* – Paris, Institut Catholique de Paris, Institut des Études Économiques et Sociales, 118 p. + annexes. (Mémoire présenté en vue de l'obtention de la Maîtrise en Sciences Sociales de l'I.E.S.).

- DIARRA Joseph, 1994. – *Les Bwa (Mali-Burkina Faso) dans l'historiographie. Essai d'analyse critique et interprétation d'un processus de marginalisation*. – Paris, Centre de Recherches Africaines de l'Université de Paris, Institut Catholique de Paris, 152 p. + annexes. (Mémoire de DEA).
- DIARRA Pierre, 1986. – *Vivre avec les morts et mourir avec les vivants. Une esquisse de théologie de la mort pour les Bwa du Mali*. – Paris, Institut catholique de Paris, 215 p. (Mémoire de maîtrise en théologie).
- DIARRA Pierre, 1992. – *La mission catholique auprès des Bwa avant et après l'indépendance du Mali (1888-1988). Gratuité de l'Évangile et responsabilité de l'Église*. – Institut Catholique de Paris, Université de Paris-Sorbonne (Paris IV), 628 p. (Thèse de doctorat en Science Théologique, UER de Théologie et de Sciences Religieuses).
- DIOCÈSE DE SAN, 1993. – *Activités économiques, bien être, participation des femmes dans la région de San et Tominian. Une étude du milieu*. – San (Mali), 91 p. + annexes. (Documents d'Action Sociale).
- DIXON Ruth, 1971. – "Explaining cross-cultural variations in age at marriage and proportions never marrying", *Population Studies*, vol. 25, n° 2, p. 215-233.
- DIXON Ruth, 1978. – "Late marriage and non-marriage as demographic responses : are they similar ?", *Population Studies*, vol. 32, n° 3, p. 449-466.
- DONADJÉ Florentin, 1992. – *Nuptialité et fécondité des hommes au sud-Bénin. Pour une approche des stratégies de reproduction au Bénin*. – Louvain-la-Neuve, Institut de Démographie, Université Catholique de Louvain, Académia, 222 p.
- DONADJÉ Florentin et TABUTIN Dominique, 1991. – *Nuptialité et fécondité des hommes au Sud-Bénin*. – Louvain-la-Neuve, Institut de Démographie, UCL, Éditions Académia, 34 p. (Working Paper n° 163).
- DOZON Jean-Pierre, 1986. – "En Afrique, la famille à la croisée des chemins", in : André BURGUIÈRE et al. (sous la direction de), *Histoire de la famille, T.3 : Le choc des modernités*, p. 393-442. – Paris, Armand Colin, Le Livre de Poche, 736 p.
- DUBOIS Jean-Luc, 1983. – "La recherche des unités d'observation dans une enquête auprès des ménages", *Stateco*, n° 35, p. 19-36.
- DUBOIS Jean-Luc, 1987. – "Réflexions sur les unités d'observation", in : AMIRA, *Les unités d'observation*, p. 77-90. – Paris, AMIRA, 283 p. (Brochure n° 49).
- DUPONT Véronique, 1986. – *Dynamique des villes secondaires et processus migratoires en Afrique de l'Ouest. Le cas de trois centres urbains en région de plantation, au Togo : Atakpamé, Kpalimé, Badou*. – Paris, Éditions de l'ORSTOM, 437 p. (Coll. "Études et thèses").
- DUPRÉ Georges et REY Pierre-Philippe, 1969. – "Réflexions sur la pertinence d'une théorie de l'histoire des échanges", *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. XLVI, p. 133-162.
- DYSON Tim et MURPHY Mike, 1985. – "The onset of fertility transition", *Population and Development Review*, vol. 11, n° 3, p. 399-440.
- ÉKOUÉVI Koffi, AYAD Mohamed, BARRERE Bernard et CANTOR David, 1991. – "Household structure from and comparative perspective", in : *Demographic and Health Survey World Conference, August 5-7 1991, Washington DC, Proceedings*, vol. III, p. 1547-1577. – Columbia (MR, USA), 2185 p.
- EL BADRY Mohammed, 1991. – "La croissance de la population du monde : passé, présent et avenir", in : TAPINOS Georges et al. (éds.), *Conséquences de la croissance démographique rapide dans les pays en développement (New York, août 1988)*, p. 5-30. – Paris, INED/ Division de la Population des Nations Unies, 367 p. (Colloques et Congrès n° 5).

- ENEL Catherine, PISON Gilles and LEFEBVRE Monique, 1994. – "Migration and marriage change : A case study of mlomp, a joola village in southern Senegal", in : Caroline BLEDSOE et Gilles PISON (éds.), *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 92-116. – Oxford, Clarendon press, 326 p.
- ERNY Pierre, 1988. – *Les premiers pas de la vie de l'enfant d'Afrique Noire. Naissance et première enfance*. – Paris, L'Harmattan, 358 p.
- EVINA Akam, 1991. – "Évolution des structures familiales en Afrique : aspects statistiques et démographiques. Cas du Cameroun", in : *Conférence "Femmes, Famille et Population", Ouagadougou, Burkina Faso 24-29 avril 1991*, vol. 1, p. 64-78. – Dakar, UEPA, 647 p.
- EWBANK Douglas, 1981. – *Age misreporting an age-selective underenumeration : sources, patterns, and consequences for demographic analysis*. – Washington D.C., National Academy Press, 112 p. (Committee on population and demography, Report n° 4).
- FARGUES Philippe, 1988. – "La transition démographique africaine, bilan depuis 1950 et perspectives", in : Dominique TABUTIN (éd.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, p. 73-109. – Paris, L'Harmattan. 551 p.
- FARGUES Philippe et NASSOUR Ouaidou, 1988. – *Douze ans de mortalité urbaine au Sahel. Niveaux, tendances, saisons et causes de mortalité à Bamako. 1974-85*. – Paris INED/Institut du Sahel/PUF, 198 p. (Coll. Travaux et documents, Cahier n° 123).
- FERRY Benoît, 1977 – "Le fichier-événements. Une nouvelle méthode d'observation rétrospective", in : *Chaire Quételet'76. L'observation démographique dans les pays à statistiques déficientes*, p. 137-150. – Liège, Ordina Éditions, 320 p.
- FRIEDLANDER Dov, 1983. – "Demographic responses and socio-economic structure : population processes in England and Wales in the nineteenth century", *Demography*, vol. 20, n° 3, p. 249-272.
- GAGE-BRANDON Anastasia, 1992. – "The polygyny-divorce relationship : a case study in Nigeria", *Journal of Marriage and the Family*, vol. 54, n° 2, p. 285-292.
- GAGE-BRANDON Anastasia, 1993. – "The formation and stability of informal unions in Cote d'Ivoire", *Journal of Comparative Family Studies*, vol. XXIV, n° 2, p. 219-233.
- GALLAIS Jean, 1960. – "La signification du village en Afrique soudanienne de l'Ouest", *Cahiers de Sociologie économique*, n° 2, p. 128-162.
- GALLAIS Jean, 1964. – "Quelques particularités démographiques de l'Afrique Noire", *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg*, 42<sup>e</sup> année, n° 6, p. 325-349.
- GARENNE Michel, 1982. – *La taille des ménages en Afrique tropicale*. – Paris, CICRED, 43 p. (Working Paper n° 15, réunion du 27-28-29 octobre).
- GARENNE Michel, 1994. – "Do women forget their births ? A study of maternity histories in a rural area of Senegal (Niakhar)", *Population bulletin of the United Nations*, n° 36, p. 43-54.
- GASTELLU Jean-Marc, 1980. – "Mais où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ?", *Cahiers de l'ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol. XVII, n° 1-2, p. 3-11.
- GASTELLU Jean-Marc, 1987. – "Rapport de synthèse. Les gens d'en haut, les gens d'en bas", in : AMIRA, *Les unités d'observation*, p. 3-38. – Paris, AMIRA, 283 p. (Brochure n° 49).
- GASTELLU Jean-Marc, 1989. – *Riches paysans de Côte-d'Ivoire*. – Paris, L'Harmattan, 178 p. (Coll. Alternatives rurales).

- GASTELLU Jean-Marc, 1992. – "Le choix des unités d'observation", in : Claude ROBINEAU (textes réunis et présentés par), *Les terrains du développement. Approche pluridisciplinaire des économies du Sud*, p. 111-122. – Paris, ORSTOM Éditions, 280 p. (Coll. Didactiques).
- GAYE GUINGNIDO Julien, 1992. – *La mesure de l'impact des migrations sur l'évolution des ménages. Le cas du Bénin*. – Louvain-la-Neuve, Institut de Démographie, UCL, Académia, 216 p. (Monographie n° 3).
- GBENYON Kuakivi et LOCOH Thérèse, 1989. – "Les différences de mortalité entre garçons et filles", in : Gilles PISON et al. (éds.), *Mortalité et société en Afrique*, p. 221-243. – Paris, INED/UIESP/IFORD/MNHN, 446 p. (Coll. Travaux et documents, Cahier n° 124).
- GENDREAU Francis et GUBRY Françoise, 1988. – "La nuptialité en Afrique : niveaux, tendances et caractéristiques socio-économiques", in : *Congrès africain de la population. Dakar 1988*, T.2, p. 5.1.1-5.1.18. – Liège, UIESP.
- GIBRIL Moulié Ali, 1979. – *Appréciation des erreurs d'observations dans les recensements. Une étude de cas de la Gambie*. – Paris, OCDE, 104 p.
- GODELIER Maurice, 1973. – "Mode de production, rapports de parenté et structures démographiques", *La Pensée*, n° 172, p. 7-31.
- GOLDMAN Noreen et PEBLEY Ann, 1989a. – "The demography of polygyny in Sub-Saharan Africa", in : Ron LESTHAEGHE (éd.), *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, p. 212-237. – Berkeley/Los Angeles, University of California Press, 556 p.
- GOLDMAN Noreen et PEBLEY Ann, 1989b. – "Demography of the marriage market in sub-Saharan Africa and south Asia", in : *Congrès International de la Population, New Dehli, 20-27 septembre 1989*, vol. 3, p. 175-187. – Liège, UIESP, 463 p.
- GOLDSCHIEDER Calvin, 1971. – *Population, modernization, and social structure*. – Boston, Little, Brown and Company, 345 p.
- GOLDSCHIEDER Calvin, 1982. – "Societal change and demographic transitions : selected theoretical issues and research stratégies", in : *Chaire Quételet'81. Population et structures sociales*, p. 82-106. – Louvain-la-Neuve, Département de démographie, Université catholique de Louvain, Cabay, 217 p.
- GOLDSCHIEDER Calvin, 1989. – "Migration and social structure : analytic issues and comparative perspectives in developing nations", in : Mayone STYCOS (éd.), *Demography as an interdisciplinary*, p. 56-78. – New Brunswick (États-Unis), Oxford (Grande-Bretagne), Transaction Publishers, 214 p.
- GOODE William, 1963. – *World revolution and family patterns*. – London, The free press of Glencoe, 432 p.
- GOODY Jack, 1990. – "Futures of the family in rural Africa", in : Geoffroy MCNICOLL et Mead CAIN (éds.), *Rural development and population. Institutions and policy*, p. 119-146. – New York, Oxford University Press, 366 p. (*Population and Development Review*, A supplement to vol. 15).
- GRAY Ronald, 1981. – "Birth intervals, postpartum sexual abstinence and child health", in : Hilary PAGE et Ron LESTHAEGHE (éds.), *Child-spacing in tropical Africa. Traditions and change*, p. 93-109. – Londres, Academic Press, 330 p.
- GREENHALGH Susan, 1989. – "New directions in fertility research : anthropological perspectives", in : *Congrès International de la Population. New Dehli 1989*, T.3, p. 437-449. – Liège, UIESP, 463 p.
- GRUENAIIS Marc-Éric, 1981. – *Famille et démographie de la famille en Afrique*. – Paris, ORSTOM, 52 p. (Collectif de travail sur la famille, Document de travail n° 1).

- GRUENAI Marc-Éric, 1991. – "Les 'autres parents'. Parenté et structure des ménages à Brazzaville (Congo)", in : *Conférence "Femmes, Famille et Population", Ouagadougou, Burkina Faso 24-29 avril 1991*, vol. 1, p. 6-24. – Dakar, UEPA, 647 p.
- GRUENAI Marc-Éric et LACOMBE Bernard, 1983. – "Nuptialités", *Stateco*, n° 35, p. 58-78.
- GUBRY Françoise, 1984. – *Analyse de la nuptialité*. – Yaoundé, IFORD, 159 p. (Les documents pédagogiques de l'IFORD).
- GUBRY Patrick, 1975. – "Une confrontation entre deux méthodes de détermination des âges au Cameroun", *Cahiers de l'ORSTOM*, Série Sciences Humaines, vol XII, n° 4, p. 325-337.
- GUEBHARD Paul, 1911. – "Notes contributives à l'étude de la religion, des mœurs et des coutumes des Bobo du cercle de Koury (Soudan Français)", *Revue d'Ethnologie et de Sociologie*, 2, 5/6, p. 125-145.
- GUIGOU Brigitte, 1992. – *Les changements du système familial et matrimonial : Les Sérères Sine (Sénégal)*. – Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 548 p. (Thèse de Doctorat en Anthropologie).
- GUYOT Jean-Luc, 1992. – "Théorie de la transition démographique ou théories des transitions démographiques ?", in : Dominique TABUTIN *et al.* (éds.), *Transitions démographiques et sociétés*, p. 111-132. – Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain, Institut de démographie, Academia/L'Harmattan, 691 p. (Chaire Quételet 1992).
- GUZMÁN José Miguel, 1994. – "The onset of fertility decline in Latin America", in : Thérèse LOCOH et Véronique HERTRICH (éds.), *The onset of fertility transition in sub-saharan Africa*, p. 43-67. – Liège, UIESP/Derouaux/Ordina Éditions, 308 p.
- HAJNAL John, 1953. – "Age at marriage and proportions marrying", *Population Studies*, vol. VII, n° 2, p. 111-136.
- HAMMEL Eugène, 1984. – "On the \*\*\* of studying household form and fonction", in : Robert McC NETTING *et al.* (éds.), *Households. Comparative and historical studies of the domestic group*, p. 29-43. – Berkeley-Los Angeles, London, University of California Press, 480 p.
- HAMMEL Eugène, 1990. – "A theory of culture for demography", *Population and Development Review*, vol. 16, n° 3, p. 455-485.
- HANDWERKER W. Penn, 1986. – "Culture and reproduction : exploring micro/macro linkages", in : HANDWERKER Penn (éd.), *Culture and reproduction. An anthropological critique of demographic transition theory*, p. 1-28. – Londres, Westview Press/ Boulder and London, 389 p.
- HENRY Louis, 1952. – "Mesure de la fréquence des divorces", *Population*, n° 2, p. 267-282.
- HENRY Louis, 1963. – "Approximations et erreurs dans les tables de nuptialité des générations", *Population*, n° 4, p. 737-776.
- HENRY Louis, 1966. – "Perturbations de la nuptialité résultant de la guerre 1914-18", *Population*, n° 2, p. 273-332.
- HENRY Louis, 1968. – "Problèmes de la nuptialité. Considérations de méthode", *Population*, n° 5, p. 835-844.
- HENRY Louis, 1969. – "Schéma de nuptialité : déséquilibre des sexes et âge au mariage", *Population*, n° 5, p. 1067-1122.
- HENRY Louis, 1981. – "Le fonctionnement du marché matrimonial", in : DUPAQUIER *et al.* (éds.) *Mariage et remariage dans les populations du passé*, p. 191-198. – Londres, New York, Toronto, Academic Press, 663 p.

- HERTRICH Véronique, 1987. – *Étude méthodologique préparatoire à une enquête socio-démographique en pays bwa (Mali)* – Paris, IDUP, 120 p. (Mémoire de DEA en démographie, Institut de démographie de Paris, Université de Paris I).
- HERTRICH Véronique, 1989. – "La mortalité dans l'enfance à Sirao, village bwa du Mali", *Études Maliennes*, n° 41, p. 15-33.
- HERTRICH Véronique, 1991. – "Omissions, double-comptes, erreurs sur les âges : les résultats d'une enquête renouvelée en pays bwa (Mali)", *Études Maliennes*, n° 44, p. 21-38.
- HERTRICH Véronique, 1992. – "Apport des sources existantes à la datation des événements. Une enquête en pays bwa au Mali", *Population*, n° 5, p. 1263-1292.
- HERTRICH Véronique, 1993. – "The contribution of existing sources to the dating of events. A survey in Mali's Bwa country", *Population: An English Selection*, n° 5, p. 73-99.
- HERTRICH Véronique, 1994. – *Dynamique démographique et changements familiaux en milieu rural africain. Une étude chez les Bwa, au Mali*. – Paris, IDUP, 621 p. + annexes (Thèse de doctorat en démographie).
- HERTRICH Véronique, 1995a. – "Le calendrier lignager, un outil pour la datation. Une expérience en milieu rural au Mali", in : *Clins d'œil de démographes à l'Afrique et à Michel François*, p. 125-141. – Paris, CEPED, 244 p. (Documents et Manuels du CEPED, n° 2).
- HERTRICH Véronique, 1995b. – *Les changements matrimoniaux, indicateurs d'une évolution du contexte de la reproduction dans une population rurale du Mali*. – Abidjan, 20 p. (Communication au Séminaire International ENSEA-ORSTOM "Transitions de la fécondité et planification familiale en Afrique", Abidjan, 16-19 mai 1995).
- HERTRICH Véronique, 1996. – *L'enquête renouvelée chez les Bwa, au Mali*. – Ouagadougou, 20 p. (Communication au II<sup>e</sup> atelier du GRIPPS, "L'apport des approches renouvelées pour l'analyse du début de la transition démographique", Ouagadougou, 18-19 novembre 1996)
- HERTRICH Véronique, 1997 (à paraître). – "Les réponses des hommes valent-elles celles des femmes ? Une double collecte sur les questions familiales en milieu rural au Mali", *Population*, n° 1.
- HERTRICH Véronique, 1997 (à paraître). – "Évolution et dynamique des groupes domestiques en pays boo, au Mali", in : Marc PILON *et al.* (éds.), *Ménage et famille en Afrique : approches des dynamiques contemporaines*. – Paris, CEPED/ORSTOM/URD/INS. (Les Études du CEPED, n° 15)
- HERTRICH (Véronique), (1997, à paraître). – "La formation du couple chez les Bwa du Mali", *Autrepart*, n° 2 (Familles du Sud).
- HERTRICH Véronique et LOCOH Thérèse, 1996. – "Afrique sub-saharienne : le début du tournant", in : Henri LÉRIDON (Henri) *et al.* (coordonné par), *Populations. L'état des connaissances. La France. L'Europe. Le Monde*, p. 226-231 – Paris, La découverte, 334 p.
- HILL Althéa, 1989. – "La mortalité des enfants : niveau actuel et évolution depuis 1945", in : Gilles PISON *et al.* (éds.), *Mortalité et société en Afrique*, p. 13-34. – Paris, INED/UIESP/IFORD/MNHN, 446 p. (Coll. Travaux et documents, Cahier n° 124).
- HILL Althéa, 1996 – "La mortalité des jeunes enfants : ses tendances", in : FOOTE Karen *et al.* (éds.), *Changements démographiques en Afrique subsaharienne*, p. 155-216 – Paris, PUF/INED, 371p. (Travaux et documents, Cahier n° 135).

- HILL Allan, 1985. – "The recent demographic survey in Mali and their main findings", in : Allan HILL (éd.), *Population, Health and nutrition in the Sahel. Issues in the welfare of selected West African Communities*, p. 41-64. – Londres, London School of Hygiène and Tropical Medecine, KPI, 399 p.
- HILL Allan et HILL Kenneth, 1988. – "La mortalité en Afrique : niveaux, tendances, différences et perspectives", in : Étienne VAN DE WALLE et al. (éds.), *L'état de la démographie africaine*, p. 67-85. – Liège, UIESP, 156 p.
- HILL Allan et RANDALL Sarah, 1984. – "Différences géographiques et sociales dans la mortalité infantile et juvénile au Mali", *Population*, n° 6, p. 921-946.
- HILL Allan, RANDALL Sarah et SULLIVAN Oriel, 1982. – *The mortality and fertility of farmers and pastoralists in Central Mali 1950-81*. – Londres, London School of Hygiene and Tropical Medecine, 54 p. (CSP Research Paper n° 82-4, Centre for Population Studies).
- HILL Allan et THIAM Adam, 1987. – "Marriage, inheritance and fertility amongst the malian Fulani", in : *The cultural roots of african fertility regimes. Proceedings of the Ife Conference, February 25 - March 1, 1987*, p. 29-44. – Department of demography and social statistics (Ile Ife, Nigeria), Population studies center (University of Pennsylvania, USA), 363 p.
- HILL Kenneth, 1995. – "Age patterns of child mortality in the developing world", *Population bulletin of the United Nations*, n° 39, p. 112-132.
- IGNEGONGBA Keumaye, 1992. – *Fécondité et ethnies en Mauritanie*. – Paris, CERPAA/CERPOD, 216 p.
- ILINIGUMUGABO Aloys et RANDRIAMBANONA Robert, 1988. – "L'impact des types de nuptialité et des ruptures d'union sur la fécondité dans quatre pays de l'Afrique Noire", in : *Congrès africain de la population, Dakar 1988*, vol. 2, p. 5.1.19-5.1.43. – Liège, UIESP.
- INED-INSEE-ORSTOM-SEAE, 1973. – *Sources et analyse des données démographiques. Première partie : Sources des données*. – Paris, 415 p.
- INSTITUT D'ÉCONOMIE RURALE DU MALI, 1987. – "Les unités de production agricole. Définition, analyse, typologie", in : AMIRA, *Les unités d'observation*, p. 91-110. – Paris, AMIRA, 283 p. (Brochure n° 49).
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE, 1989. – *Recensement général de la population Burkina Faso 1985. Analyse des résultats définitifs*. – Ouagadougou, Front populaire, ministère du Plan et de la coopération, Conseil national de la population, Bureau central du recensement, Direction de la démographie, 318 p.
- ISIUGO-ABANIHE Uche, 1987. – "High bridewealth and age at marriage in Igboland", in : *The cultural roots of african fertility regimes. Proceedings of the Ife Conference, February 25 - March 1, 1987*, p. 1-15. – Department of demography and social statistics (Ile Ife, Nigeria), Population studies center (University of Pennsylvania, USA), 363 p.
- ISIUGO-ABANIHE Uche, 1994a. – "Parenthood in sub-saharan Africa : child fostering and its relationship with fertility", in : Thérèse LOCOH et Véronique HERTRICH (éds.), *The onset of fertility transition in sub-saharan Africa*, p. 163-173. – Liège, UIESP/Derouaux/Ordina Éditions, 308 p.
- ISIUGO-ABANIHE Uche, 1994b. – "Consequences of bridewealth changes on nuptiality patterns among the ibo of Nigeria", in : Caroline BLEDSOE et Gilles PISON (éds.), *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 74-91. – Oxford, Clarendon press, 326 p.
- ISIUGO-ABANIHE Uche, 1995. – "Bridewealth, marriage and fertility in the East-Central states of Nigeria", *Genus*, Vol. LI, n°3-4, p. 151-178

- JAIN Anrudh, HERMALIN Albert et SUN Te-Hsuing, 1979. – "Allaitement et fécondité naturelle", in : Henri LÉRIDON et Jane MENKEN, *Fécondité naturelle*, p. 149-194. – Liège, UIESP, Ordina Editions, 556 p.
- JELIN Elizabeth, 1992. – "Celibacy, solitude, and personal autonomy", in : Elza BERQUÒ et Peter XENOS (éds.), *Family systems and cultural change*, p. 109-124. – Oxford, Clarendon Press, 222 p.
- KAMATÉ Mama, 1988. – *Rapport de mission*. – Bamako, 58 p.
- KAMUZORA Lwechungura, 1989. – "In depth interview approaches to demographic data collection", in : *Congrès international de la population. New Dehli 1989*, vol. 2, p. 17-32. – Liège, UIESP, 377 p.
- KAUFMANN Georgia, LESTHAEGHE Ron et MEEKERS Dominique, 1987. – "Marriage patterns and change in sub-saharan Africa", in : *The cultural roots of african fertility regimes. Proceedings of the Ife Conference, February 25 - March 1, 1987*, p. 45-76. – Department of demography and social statistics (Ile Ife, Nigeria), Population studies center (University of Pennsylvania, USA), 363 p.
- KAUFMANN Georgia, LESTHAEGHE Ron et MEEKERS Dominique, 1988. – "Les caractéristiques et tendances du mariage", in : Dominique TABUTIN (éd.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, p. 217-247. – Paris, L'Harmattan, 551 p.
- KELLERHALS Jean, 1982. – "Structures sociales, 'stratégies' familiales et fécondité : quelques remarques méthodologiques", in : *Chaire Quételet'81. Population et structures sociales*, p. 53-81. – Louvain-la-Neuve, Département de démographie, Université catholique de Louvain, Cabay, 217 p.
- KLISSOU Pierre, 1992. – *La polygamie au Bénin et dans la sous-région ouest-africaine*. – Louvain-la-Neuve, Institut de Démographie, UCL, Éditions Académia, 38 p. (Working Paper N°169).
- KLISSOU Pierre, 1995. – *La polygamie au Bénin. Une approche régionale des tendances et des déterminants*. – Louvain-la-Neuve, Institut de Démographie, UCL, Bruylant-Académia, 257 p.
- KOFFI N'Guessan, VIMARD Patrice et GUILLAUME Agnès, 1993. – "Demande de planification familiale et pratique contraceptive dans l'Ouest ivoirien", in : *Conférence "Femmes, Famille et Population", Ouagadougou, Burkina Faso 24-29 avril 1991*, vol. 1, p. 43-69. – Dakar, UEPA, 647 p.
- KREAGER Philip, 1982. – "Demography in situ", *Population and Development Review*, vol. 8, p. 237-266.
- KUIJSTEN Anton, 1990. – "Facteurs d'évolution de la structure des familles nucléaires", in : France PRIOUX (éd.), *La famille dans les pays développés : permanences et changements*, p. 41-59. – Paris, INED/UIESP/CNAF/CNRS, 315 p. (Congrès et Colloques, n° 4).
- LACOMBE Bernard, 1970. – *Fakao (Sénégal). Dépouillement des registres paroissiaux et enquête démographique rétrospective. Méthodologie et résultats*. – Paris, ORSTOM, 156 p. (Travaux et documents de l'ORSTOM).
- LACOMBE Bernard, 1983. – "Le deuxième bureau. Secteur informel de la nuptialité en milieu urbain congolais", *Stateco*, n° 35, p. 37-57.
- LACOMBE Bernard et LAMY Marie-José, 1989. – "Le ménage et la famille restreinte, illusion méthodologique de la statistique et de la démographie d'enquête", *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 25, n° 3, ORSTOM, p. 407-414.
- LE BRAS Hervé, 1988. – "Structures de la famille dans la France actuelle", in : Catherine BONVALET et Pierre MERLIN (éds.), *Transformation de la famille et de l'habitat*, p. 17-29. – Paris, INED/DREIF/IDEF/PUF, 371 p. (Travaux et documents, Cahier n° 120).

- LE COUR-GRANDMAISON Colette, 1971. – "Stratégies familiales des femmes dakaroises", *Cahiers de l'ORSTOM, série des Sciences Humaines*, vol. VIII, n°2, p. 201-220.
- LE BRAS Hervé et BONVALET Catherine, 1988. – "Transformations de la famille", in : Catherine BONVALET et Pierre MERLIN (éds.), *Transformation de la famille et de l'habitat*, p. 11-16. – Paris INED/DREIF/IDEF/PUF, 371 p. (Travaux et documents, Cahier n° 120).
- LE MOAL Guy, 1957. – "Note sur les populations 'Bobo'", *Bulletin de l'IFAN*, T.XIX, série B, n° 3-4, p. 418-430.
- LE MOAL Guy, 1980. – *Les Bobo. Nature et fonction des masques*. – Paris, ORSTOM, 535 p. (Travaux et Documents de l'ORSTOM, n° 121).
- LEE Ronald, 1990. – "Réaction démographique aux crises économiques dans les populations de jadis et les populations contemporaines", *Bulletin démographique des Nations Unies*, n° 29, p. 1-20.
- LEGRAND Thomas et MBACKE Cheikh, 1992. – *The existence and determinants of sex differentials in infant and early child mortality in the Sahel*. – Bamako, CERPOD, 36 p. (Working Paper n° 9).
- LEGRAND Thomas et MBACKE Cheikh, 1995. – "Sex differences mortality among young children in the Sahel", *Population bulletin of the United Nations*, n° 39, p. 79-111.
- LÉRIDON Henri, 1973. – *Aspects biométriques de la fécondité naturelle*. – Paris, INED/PUF, 184 p. (Coll. Travaux et documents, Cahier n° 65).
- LESTHAEGHE Ron, 1971. – "Nuptiality and population growth", *Population Studies*, vol. 25, n° 3, p. 415-432.
- LESTHAEGHE Ron, 1980. – "On the social control of human reproduction", *Population and Development Review*, vol.6, n° 3, p. 527-548.
- LESTHAEGHE Ron, 1989. – "Production and reproduction in Sub-saharan Africa : an overview of organizing principles", in : Ron LESTHAEGHE (éd.), *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, p. 13-59. – Berkeley/Los Angeles, University of California Press, 556 p.
- LESTHAEGHE Ron, KAUFMANN Georgia et MEEKERS Dominique, 1989. – "The nuptiality regimes in Sub-Saharan Africa", in : Ron LESTHAEGHE (éd.), *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, p. 238-337. – Berkeley/Los Angeles, University of California Press, 556 p.
- LESTHAEGHE Ron, KAUFMANN Georgia et MEEKERS Dominique, 1994. – "Post-partum abstinence, polygyny, and age at marriage : A macro-level analysis of Sub-saharan societies", in : Caroline BLEDSOE et Gilles PISON (éds.), *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 25-56. – Oxford, Clarendon press, 326 p.
- LITTLE Kenneth, 1979. – "Women's Strategies in modern marriage in anglophone West Africa : an ideological and sociological appraisal", in : KURIAN George (éd.), *Cross cultural perspectives of mate-selection and marriage*, p. 202-217. – Londres, Greenwood Press, 462 p. (Contributions in family studies, n° 3).
- LLOYD Cyntia et GAGE-BRANDON Anastasia, 1993. – "Women's role in maintaining households : family welfare and sexual inequality in Ghana", *Population Studies*, vol. 47, n° 1, p. 115-131.
- LO NDIAYE Khardiata, 1985. – "Entrée en union et divorce", in : Yves CHARBIT *et al.* (éds.), *Nuptialité et fécondité au Sénégal*. – Paris, INED/PUF, 148 p. (Travaux et Documents de l'INED, Cahier n° 112).
- LOCOH Thérèse, 1976. – "La nuptialité au Togo. Évolution entre 1961 et 1970", *Population*, n° 2, p. 379-400.

- LOCOH Thérèse, 1978. – "Conséquences de la baisse de la mortalité sur l'évolution des structures familiales africaines", in : Christina OPPONG *et al.* (éds.), *Mariage, fécondité et rôle des parents en Afrique de l'Ouest, Actes du XVe colloque du comité de recherche sur la famille de l'Association Internationale de Sociologie, Lomé, Togo, janvier 1976*. T2, p. 473-489. – Canberra, Université nationale australienne, 848 p.
- LOCOH Thérèse, 1984. – *Fécondité et famille en Afrique de l'Ouest. Le Togo méridional contemporain*. – Paris, INED-PUF, 182 p. (Travaux et Documents, Cahier n° 107).
- LOCOH Thérèse, 1986. – "La fécondité dans les changements et transitions démographiques", in : *Les changements ou les transitions démographiques dans le monde contemporain*, p. 205-233. – Paris, Éditions de l'ORSTOM. (Journées démographiques de l'ORSTOM 1985).
- LOCOH Thérèse, 1987. – "La répartition par sexe des enfants hospitalisés à Lomé (Togo)", *Population*, vol. 42, n° 3, p. 549-557.
- LOCOH Thérèse, 1988a. – "L'analyse comparative de la taille et de la structure des ménages", in : *Congrès africain de la population. Dakar 1988*, tome 2, p. 5.2.14-5.2.42. – Liège, UIESP.
- LOCOH Thérèse, 1988b. – "Structures familiales et changements sociaux", in : Dominique TABUTIN (éd.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, p. 441-478. – Paris, L'Harmattan, 551 p.
- LOCOH Thérèse, 1988c. – *Changement social et situations matrimoniales : les nouvelles formes d'union à Lomé*. – Paris, 27 p. (Communication présentée au "Séminaire sur la nuptialité au Afrique au Sud du Sahara : changements en cours et impact sur la fécondité", Saint-Lambert-des-Bois [Paris, France], 14-17 novembre 1988, Commission Anthropologie et Démographie de l'UIESP, Musée de l'Homme, INED).
- LOCOH Thérèse, 1988d. – "L'évolution de la famille en Afrique", in : Étienne VAN DE WALLE *et al.* (éds.), *L'état de la démographie africaine*, p. 45-63. – Liège, UIESP, 156 p.
- LOCOH Thérèse, 1988e. – *La fécondité en Afrique Noire : un progrès rapide des connaissances mais un avenir encore difficile à discerner*. – Paris, CEPED, 26 p. (Les dossiers du CEPED, n° 3).
- LOCOH Thérèse, 1991. – "Les nouvelles formes d'unions en Afrique de l'Ouest : aspirations et ruptures", in : *Conférence "Femmes, Famille et Population", Ouagadougou, Burkina Faso 24-29 avril 1991*, vol. 1, p. 96-108. – Dakar, UEPA, 647 p.
- LOCOH Thérèse 1994a. – "Will the decline in fertility in sub-Saharan Africa last ? A time of uncertainty", in : Thérèse LOCOH et Véronique HERTRICH (éds.), *The onset of fertility transition in sub-saharan Africa*, p. 105-133. – Liège, UIESP/Derouaux/Ordina Éditions, 308 p.
- LOCOH Thérèse, 1994b. – "Social change and marriage arrangements : New types of union in Lomé, Togo", in : Caroline BLEDSOE et Gilles PISON (éds.), *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 215-230. – Oxford, Clarendon press, 326 p.
- LOCOH Thérèse, 1996. – "Les facteurs de la formation des couples", in : *Démographie : analyse et synthèse. Causes et conséquences des évolutions démographiques*, p. 49-88 – Rome et Paris, CEPED/DSD, 407 p. (Actes du séminaire de Sienna, 22-24 avril 1996 : volume 2).
- LOCOH Thérèse et HERTRICH Véronique (éds.), 1994. – *The onset of fertility transition in sub-saharan Africa*. – Liège, UIESP/Derouaux/Ordina Éditions, 308 p.
- LOCOH Thérèse et MAKDESSI Yara, 1995. – *Baisse de la fécondité : la fin de l'exception africaine*. – Paris, CEPED, 4 p. (La Chronique du CEPED n°18).

- LOCOH Thérèse et THIRIAT Marie-Paule, 1993. – *Plurinuptialité et relations de genre en Afrique de l'Ouest. Le cas du Togo*, 36 p. (Communication au "Séminaire sur les femmes et les changements démographiques en Afrique au Sud du Sahara", Dakar, Sénégal, 3-6 mars 1993, Commission de l'UIESP sur le statut de la femme et la population et ORSTOM-Dakar).
- LOCOH Thérèse et THIRIAT Marie-Paule, 1995. – "Divorce et remariage des femmes en Afrique de l'Ouest. Le cas du Togo", *Population*, vol. 50, n° 1, p. 61-94.
- LOHLÉ-TART Louis et CLAIRIN Rémy (éds.), 1988. – *De l'homme au chiffre. Réflexions sur l'observation démographique en Afrique*. – Paris, CEPED-UIESP-IFORD, 329 p.
- MAIR Lucy, 1974. – *Le mariage. Étude anthropologique*. – Paris, Petite Bibliothèque Payot, 235 p.
- MAKOTEKU Ottieno et ACHOLLA Ayayo, 1988. – "Marriage patterns in Kenya and their inter-relation with fertility", in : *Congrès africain de la population, Dakar 1988*, p. 5.1.61-5.1.72. – Dakar, UIESP.
- MANESSY Gabriel, 1961. – "Le bwamu et ses dialectes", *Bulletin de l'IFAN*, T.XXIII, série B, n° 1-2, p. 119-178.
- MARCHAL Jean-Yves, 1987. – "En Afrique des savanes, le fractionnement des unités d'exploitation rurales ou le chacun pour soi. L'exemple des Moose du Burkina Faso", *Cahier des Sciences Humaines*, ORSTOM, vol. 23, n° 3-4, p. 445-454.
- MARCOUX Richard, 1991. – "Nuptialité, activités des femmes et maintien de la polygamie en milieu urbain au Mali", in : *Conférence "Femmes, Famille et Population", Ouagadougou, Burkina Faso 24-29 avril 1991*, vol. 1, p. 350-368. – Dakar, UEPA, 647 p.
- MARTY André, 1986. – *Une approche de la classification sociale en milieu rural sahélien*. – Paris, AMIRA, 84 p. (Brochure n° 50).
- MBACKE Cheikh et LEGRAND Thomas, 1991. – "Différences de mortalité selon le sexe et utilisation des services de santé au Mali", in : *Demographic and Health Survey World Conference. August 5-7, 1991, Washington DC, Proceedings*, vol. III, p. 1741-1747. – Columbia (MR, USA), 2185 p.
- MCDONALD Peter, 1981. – "Social change and age at marriage", in : *Congrès International de la Population, Manille 1981*, T. 1, p. 413-431. – Liège, UIESP, 508 p.
- MCDONALD Peter, 1985. – "Social organization and nuptiality in developing societies", in : John CLELAND et John HOBBCRAFT (éds.), *Reproductive change in developing countries. Insights from the World Fertility Survey*, p. 87-114. – New York, Oxford University Press, 301 p.
- MCDONALD Peter, 1992. – "Convergence or compromise in historical family change", in : Elza BERQUÒ et Peter XENOS (éds.), *Family systems and cultural change*, p. 15-30. – Oxford, Clarendon Press, 222 p.
- MC NEILLY A.S., 1993. – "Breastfeeding and fertility", in : Ronald GRAY et al. (éds.), *Biomedical and demographic determinants of reproduction*, p. 391-412. – New York, Oxford University Press, UIESP, 482 p. (International Studies in Demography).
- MCNICOLL Geoffroy, 1980. – "Institutional determinants of fertility change", *Population and Development Review*, vol. 6, n° 3, p. 441-462.
- MCNICOLL Geoffroy, 1984. – *Adaptation of social systems to changing mortality regimes* – New York, Center for Policy Studies, The Population Council, 25 p. (Working Papers n° 108).
- MCNICOLL Geoffroy, 1989. – "Concepts and frameworks needed for a better understanding of socio-demographic processes", *Congrès International de la Population, New Dehli 1989*, T.3, p. 423-436. – Liège, UIESP.

- MCNICOLL Geoffroy et CAIN Mead, 1990. – "Institutional effects on rural economic and demographic change", in : Geoffroy MCNICOLL et Mead CAIN (éds.), *Rural Development and population. Institutions and policy*, p. 3-42. – New York, Oxford University Press, 366 p. (*Population and Development Review*, A supplement to vol. 15).
- MEEKERS Dominique, 1992. – "The process of marriage in african societies : a multiple indicator approach", *Population and Development Review*, 18, n° 1, p. 61-79.
- MEILLASSOUX Claude, 1964. – *Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire. De l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale*. – Paris, Mouton, 382 p.
- MEILLASSOUX Claude, 1982. – *Femmes, greniers et capitaux*. – Paris, François Maspéro, 254 p.
- MHLOYI Marvellous, 1994. – "Fertility transition in Zimbabwe", in : Thérèse LOCOH et Véronique HERTRICH (éds.), *The onset of fertility transition in sub-saharan Africa*, p. 87-104. – Liège, UIESP/Derouaux/Ordina Éditions, 308 p.
- MULEKWAH Léonard, 1991. – "Family structure and their evolution : a case study of Tutu in Akwapim district of Ghana", in : *Conférence "Femmes, Famille et Population", Ouagadougou, Burkina Faso 24-29 avril 1991*, vol. 1, p. 106-116. – Dakar, UEPA, 647 p.
- MUSHAM Helmut, 1974. – "The marriage squeeze", *Demography*, vol. 11, n° 2, p. 291-299.
- MUSHAM Helmut, 1976. – "On the demography of families", *Journal of comparative family studies*, vol. VII, n° 2, p. 133-146.
- NAGASHIMA Nobuhiro, 1987. – "Aspects of change in bridewealth among the Iteso of Kenya", in : David PARKIN et David NYAMWAYA (éds.), *Transformations of african marriage*, p. 183-198. – Londres, International African Seminars, 350 p. (New Series, n° 3).
- NDIAYE Salif, 1985. – "Polygamie et fécondité", in : Yves CHARBIT et al. (éds.), *Nuptialité et Fécondité au Sénégal*, p. 59-72. – Paris, INED/PUF, 148 p. (Travaux et Documents de l'INED, Cahier n° 112).
- NDIAYE Salif, THIONGANE Awa, SARR Ibrahima et CHARBIT Yves, 1991. – "Structures familiales au Sénégal", in : *Demographic and Health Survey World Conference, August 5-7 1991, Washington DC, Proceedings*, vol. III, p. 1579-1602. – Columbia (MR, USA), 2185 p.
- NETTING McC. Robert, WILK Richard et ARNOULD Éric (éds.), 1984. – *Households. Comparative and historical studies of the domestic group*. – Berkeley-Los Angeles, Londres, University of California Press, 480 p.
- NETTING McC. Robert, WILK Richard et ARNOULD Éric, 1984. – "Introduction", in : Robert NETTING McC. et al. (éds.), *Households. Comparative and historical studies of the domestic group*, p. xiii-xxxviii. – Berkeley-Los Angeles, Londres, University of California Press, 480 p.
- NGONDO a PITSHANDENGE, 1982. – *De la nuptialité et fécondité des polygames. Le cas des Yaka de Popokabaka (Zaire)*. – Tervuren (Belgique), Musée Royal de l'Afrique Centrale, 340 p.
- NGUBANE Harriet, 1987. – "The consequences for women of marriage payments in a society with patrilineal descent", in : David PARKIN et David NYAMWAYA (éds.), *Transformations of african marriage*, p. 173-182. – Londres, International African Seminars, 350 p. (New Series, n° 3).
- NIANG Abderhamane, 1989. – *Bilan des activités du projet état civil*. – Bamako, République du Mali, ministère de l'Administration territoriale et du développement à la base, Direction nationale de l'Intérieur et des collectivités territoriales, 16 p. (Projet MLI/85/PO2 État civil, Document N°89/002/PEC).

- NIANG Abderhamane, 1990. – *L'état civil au Mali*. – Bamako, CERPOD, 25 p. (Communication au Séminaire régional sur les statistiques vitales, CERPOD, Bamako, 10-15 décembre 1990).
- OKONJO Kamine, 1992. – "Aspects of continuity and change in mate-selection among the Igbo West of the river Niger", *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 23, n° 3, p. 339-360.
- OLIVEIRA Maria Coleta de, 1992. – "Family change and family process : implications for research in developing countries", in : Elza BERQUÒ et Peter XENOS (éds.), *Family systems and cultural change*, p. 201-214. – Oxford, Clarendon Press, 222 p.
- OMIDEY Adekunbi, 1986. – "Trends in nuptiality patterns of women in Nigeria", *Genus*, vol. XIII, n° 1-2, p. 113-123.
- ONO-OSAKI Keiko, 1991. – "Female headed households in developing countries : by choice or by circumstances ?", in : *Demographic and Health Survey World Conference, August 5-7 1991, Washington DC, Proceedings*, vol. III, p. 1603-1621. – Columbia (MR, USA), 2185 p.
- OPPONG Christina, 1980. – "From love to institution : indications of change in Akan marriage", *Journal of Family History*, vol. 5, n° 2, p. 197-209.
- OPPONG Christina, 1992. – "Traditional family systems in rural settings in Africa", in : Elza BERQUÒ et Peter XENOS (éds.), *Family systems and cultural change*, p. 69-86. – Oxford, Clarendon Press, 222 p.
- ORSTOM, 1982. – *La nuptialité dans le Sine-Saloum – Sénégal*. – Paris, Section de démographie, ORSTOM, 29 p. (Études de cas sur la nuptialité en Afrique, Étude n° 1, Document de travail n° 14).
- OUCHO John et GOULD William, 1993. – "Migration interne, urbanisation et répartition de la population", in : Karen FOOTE *et al.* (éds.), *Changements démographiques en Afrique subsaharienne*, p. 256-296 – Paris, PUF/INED, 371 p. (Travaux et documents, Cahier n° 135).
- PAGE Hilary, 1989. – "Childrearing versus chidbearing : coresidence of mother and children in sub-saharan Africa", in : Ron LESTHAEGHE (éd.), *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, p. 401-441. – Berkeley/Los Angeles, University of California Press, 556 p.
- PAGE Hilary et LESTHAEGHE Ron (éds.), 1981. – *Child-spacing in tropical Africa. Traditions and change* – Londres, Academic Press, 332 p.
- PARKIN David, 1988. – *Anthropological perspectives on changes in african arriage*. – Paris, 23 p. (Communication présentée au "Séminaire sur la nuptialité au Afrique au Sud du Sahara : changements en cours et impact sur la fécondité", Saint-Lambert-des-Bois [Paris, France], 14-17 novembre 1988, Commission Anthropologie et Démographie de l'UIESP, Musée de l'Homme, INED).
- PARKIN David et NYAMWAYA David (éds.), 1987. – *Transformations of african marriage*. – Londres, International African Seminars, 350 p. (New Series, n° 3).
- PARKIN David et NYAMWAYA David, 1987. – "Transformations of african marriage : change and choice", in : David PARKIN et David NYAMWAYA (éds.), *Transformations of african marriage*, p. 1-34. – Londres, International African Seminars, 350 p. (New Series, n° 3).
- PICHÉ Victor et POIRIER Jean, 1995. – "Divergences et convergences dans les discours et théories de la transition démographique", in : Dominique TABUTIN *et al.* (éds.), *Transitions démographiques et sociétés*, p. 111-132. – Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain, Institut de démographie, Académia/L'Harmattan, 691 p. (Chaire Quételet 1992).

- PILON Marc, 1989. – *Enquête socio-démographique chez les Moba-Gurma (Nord-Togo). Volume 2. Caractéristiques et évolution des ménages.* – Lomé, ORSTOM, 125 p.
- PILON Marc, 1991a. – "Contribution à l'analyse de la polygamie", *Étude de la population africaine*, n° 5, p. 1-17.
- PILON Marc, 1991b. – "De l'intérêt du ménage pour la démographie de la famille", in : *Conférence "Femmes, Famille et Population", Ouagadougou, Burkina Faso 24-29 avril 1991*, vol. 1, p. 25-43. – Dakar, UEPA, 647 p.
- PILON Marc, 1993. – "Plaidoyer pour ménages en péril", *Les Cahiers*, n° 20, p. 9-22. ("Du ménage à la société domestique. Observer et interpréter").
- PILON Marc, 1994. – "Types of marriage and marital stability : the case of the moba-gurma of north Togo", in : Caroline BLEDSOE et Gilles PISON (éds.), *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 130-147. – Oxford, Clarendon press, 326 p.
- PILON Marc et HERTRICH Véronique, 1995. – *Aller au-delà du ménage : pour de nouvelles approches démographiques.* – Lomé, 18 p. (Communication présentée au séminaire international CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD "Ménage et famille en Afrique : bilan, enjeux et perspectives de la recherche", Lomé, 4-9 décembre 1995).
- PILON Marc, LOCOH Thérèse, VIGNIKIN Émilien et VIMARD Patrice, 1997 (à paraître). – *Ménage et famille en Afrique : approches des dynamiques contemporaines.* – Paris, CEPED/ORSTOM/URD/INS. (Les Études du CEPED n°15)
- PINA CABRAL de Joao, 1989. – "L'héritage de Maine : repenser les catégories descriptives dans l'étude de la famille en Europe", *Ethnologie Française*, T. XIX, n° 4, p. 329-340.
- PISON Gilles, 1979. – "Âge déclaré et âge réel : une mesure des erreurs sur l'âge en l'absence d'état civil", *Population*, n° 3, p. 637-648.
- PISON Gilles, 1980. – "Calculer l'âge sans le demander. Méthodes d'estimation de l'âge et structure par âge des Peul Bandé (Sénégal Oriental)", *Population*, n° 4-5, p. 861-892.
- PISON Gilles, 1982a. – *Dynamique d'une population traditionnelle : les Peul Bandé (Sénégal oriental)* – Paris, INED-PUF, 278 p. (Travaux et Documents, Cahier n° 99).
- PISON Gilles, 1982b. – "Sous-enregistrement, sexe et âge : exemple d'une mesure directe dans une enquête africaine", *Population*, n° 3, p. 648-654.
- PISON Gilles, 1985. – "Nouvelles méthodes de collecte dans les enquêtes à petite échelle", in : *Congrès international de la population. Florence 1985*, vol. 4, p. 23-36. – Liège, UIESP.
- PISON Gilles, 1987a. – "Le recueil des généalogies orales : intérêt et limites pour l'histoire démographique de l'Afrique", *Annales de démographie historique. 1987*, p. 67-83. (Éditions de l'EHESS, Paris).
- PISON Gilles, 1987b. – "Polygyny, fertility and kinship in a region of sub-saharan Africa", in : *The cultural roots of african fertility regimes. Proceedings of the Ife Conference, February 25 - March 1, 1987*, p. 16-27. – Department of demography and social statistics (Ile Ife, Nigeria), Population studies center (University of Pennsylvania, USA), 363 p.
- PISON Gilles, 1988. – "Polygamie, fécondité et structures familiales", in : Dominique TABUTIN (éd.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, p. 249-278. – Paris, L'Harmattan. 551 p.
- PISON Gilles et LANGANEY André, 1985. – "The level and age pattern of mortality in Bandafassi (Eastern Senegal) : Results from a small-scale and intensive multi-round survey", *Population Studies*, n° 39, p. 387-405.

- PODLEWSKI André 1984. – "Évolution de la dot au Nord Cameroun. Étude des éléments constitutifs de la dot et de leurs relations avec les données démographiques", in : *La nuptialité en Afrique. Études de cas*, p. 61-87 – Paris, ORSTOM, Section de démographie, 120 p. (Document de travail n° 17).
- PONTIÉ Guy et PILON Marc, 1990. – "Un exemple de justice au quotidien : les conflits matrimoniaux au Nord-Togo", *Afrique Contemporaine*, p. 93-105. (Numéro spécial "La justice en Afrique", n° 156, La Documentation Française).
- PRADEL de LAMAZE François, 1973. – "La double collecte", in : *Sources et analyse des données démographiques. Première partie : Sources des données*, p. 131-142. – Paris, INED-INSEE-ORSTOM-SEAE, 415 p.
- PRESTON Samuel, 1975. – "The changing relation between mortality and level of economic development", *Population Studies*, vol. 29, n° 2, p. 231-248.
- PRESTON Samuel, 1980. – "Causes and consequences of mortality declines in less developed countries during the twentieth century", in : Richard EASTERLIN (éd.), *Population and economic change in developing countries*, p. 289-360. – Chicago, Londres, National Bureau of Chicago Press, 581 p.
- PRIOUX France, 1990. – "Introduction", in : France PRIOUX (éd.), *La famille dans les pays développés : permanences et changements*, p. 2-21. – Paris, INED/UIESP/CNAF/CNRS, 315 p. (Congrès et Colloques, n° 4).
- QUESNEL André, 1985. – *Objectifs et formes de l'approche qualitative dans les études démographiques menées dans les pays à statistiques incomplètes*. – Louvain-la Neuve, 25 p. (Communication à la Chaire Quételet 1985).
- QUESNEL André, 1994. – "Commentaire général de la séance 'Nouveaux modèles de reproduction biologique et stratégies familiales'", in : Nguessan KOFFI et al. (éds.), *Maîtrise de la croissance démographique et développement en Afrique, Séminaire International ENSEA - ORSTOM, Abidjan du 26 au 29 novembre 1991*, p. 73-82. – Paris, ORSTOM Éditions, 435 p. (Coll. Colloques et séminaires).
- QUESNEL André et VAUGELADE Jacques, 1974. – "L'enquête renouvelée, enrichissement de l'observation et de l'analyse démographique dans les pays à statistiques incomplètes", *Bulletin de liaison INED-INSEE-MICOOP-ORSTOM*, p. 25-38. (Numéro spécial n° 7).
- QUESNEL André et VAUGELADE Jacques, 1975. – "Approche des migrations temporaires et définitives par une enquête renouvelée. Haute Volta : Région Mossi 1973", in : *Actes du quatrième colloque de démographie africaine. Migrations. État civil. Recensements administratifs. Ouagadougou 20-24 janvier 1975*. p. 94-101. – Ouagadougou.
- QUESNEL André et VIMARD Patrice, 1985. – *Entre l'approche statistique et l'approche anthropologique : une démographie contextuelle*. (Présentation à partir d'une étude de cas au Togo). – Florence, UIESP 16 p. (Communication présentée au Congrès de l'UIESP, Florence, 1985)
- QUESNEL André et VIMARD Patrice, 1986. – "Groupes de production et de reproduction en économie de plantation", in : *Les familles d'aujourd'hui. Démographie et évolution récente des comportements familiaux. Colloque de Genève (17-20 septembre 1984)*, p. 513-521. – Paris, AIDELF, 600 p.
- QUESNEL André et VIMARD Patrice, 1988. – *Dynamique de population en économie de plantation. Le plateau de Dayes au sud-ouest du Togo*. – Paris, Éditions de l'ORSTOM, 460 p. (Coll. "Études et thèses").
- QUESNEL André et VIMARD Patrice, 1989. – "Famille plurielle en milieu rural africain. Un exemple en économie de plantation. Le plateau de Dayes (Sud-Ouest Togo)", *Cahier des Sciences Humaines*, ORSTOM, vol. 23, n° 3-4, p. 339-355.
- QUESNEL André et VIMARD Patrice (éds.), 1991. – *Migration, changements sociaux et développement. Troisièmes journées démographiques. Paris du 20 au 22 septembre 1988*. – Paris, ORSTOM Éditions, 388 p. (Coll. Colloques et séminaires).

- QUESNEL André et VIMARD Patrice, 1996. – *Recompositions familiales et transformations agraires. Une lecture des cas africains et mexicain*. – Paris, ORSTOM, 23 p. (Équipe de recherche Transition de la fécondité et Santé de la reproduction, Documents de recherche, n°1).
- RADCLIFFE-BROWN A.R., 1953. – "Introduction", in : A.R. RADCLIFFE-BROWN et Daryll FORDE (éds.), *Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique*, p. 1-107. – Paris, PUF, 527 p. (Bibliothèque de Sociologie Contemporaine).
- RANDALL Sarah, 1988. – "Use of ethnological knowledge in the collection of demographic data", in : *Congrès africain de la population, Dakar 1988*, T.1, p. 1.2.1-1.2.13. – Liège, UIESP.
- RASILLY Bernard de, 1965. – "Bwa laada : coutumes et croyances bwa", *Bulletin de l'IFAN*, T.XXVII, série B, n° 1-2, p. 99-154.
- RASILLY Bernard de, 1972. – "Notes pour servir à la chronologie du bassin du Bani-Nord et de l'arrière pays de San et Tominian", *Bulletin de l'IFAN*, T.XXXIV, série B, p. 926-934.
- RASILLY Bernard de, 1994. – *Dictionnaire boomu-français*. – San, 667 p. (Multigraphié).
- RÉPUBLIQUE DU MALI, 1976. – *Recensement général de la population du Mali (1<sup>er</sup> au 16 décembre 1976). Manuel de l'agent recenseur*. – Bamako, ministère de la Défense, de l'intérieur et de la sécurité, ministère du Plan, Bureau central du recensement, 38 p.
- RÉPUBLIQUE DU MALI 1980. – *Recensement général de la population. Décembre 1976. Résultats définitifs. Volume I. Série population et socio-démographique*. – Bamako, ministère du Plan, Direction nationale de la statistique et de l'informatique, Bureau central du recensement, 384 p.
- RÉPUBLIQUE DU MALI, 1982. – *Principales caractéristiques de la population malienne à partir des résultats définitifs du recensement de 1976. Analyse du recensement. Tome I*. – Bamako, ministère du Plan, Direction nationale de la statistique et de l'informatique, Bureau central du recensement, 54 p.
- RÉPUBLIQUE DU MALI 1985a. – *Analyse du recensement de 1976. Caractéristiques démographiques. Tome III*. – Bamako, ministère du Plan, Direction nationale de la statistique et de l'informatique, Division de la population, Organisation des Nations Unies, FNUAP, Comité inter-État de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, Institut du Sahel, USED, 243 p.
- RÉPUBLIQUE DU MALI, 1985b. – *Analyse du recensement de 1976. Etudes spéciales. Tome VII*. – Bamako, ministère du Plan, Direction nationale de la statistique et de l'informatique, Division de la Population, Organisation des Nations Unies, FNUAP, Comité inter-État de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, Institut du Sahel, USED, 120 p.
- RÉPUBLIQUE DU MALI, 1986. – *Recensement général de la population et de l'habitat (du 1<sup>er</sup> au 14 avril 1987). Manuel de l'agent recenseur*. – Bamako, ministère du Plan, Bureau central du recensement, ministère de l'Administration territoriale et du développement à la base, 59 p.
- RÉPUBLIQUE DU MALI, 1990. – *Recensement général de la population et de l'habitat 1987. Résultats définitifs. Volume 0 : Ensemble du pays. Tome 1 : Population. Économie. Habitat*. – Bamako, ministère du Plan, Direction nationale de la statistique et de l'informatique, Bureau central du recensement, 236 p.
- RÉPUBLIQUE DU MALI, 1991a. – *Recensement général de la population et de l'habitat au Mali. 1987. Analyse. Tome 1 : État de la population*. – Bamako, ministère du Plan et de la coopération internationale, Direction nationale de la statistique et de l'informatique, Bureau central du recensement, 126 p.

- RÉPUBLIQUE DU MALI, 1991b. – *Recensement général de la population et de l'habitat au Mali. 1987. Analyse. Tome 2 : Mouvement de la population. Natalité - Fécondité - Mortalité - Migration.* – Bamako, ministère du Plan et de la Coopération internationale, Direction nationale de la statistique et de l'informatique, Bureau central du recensement, 191 p.
- RÉPUBLIQUE DU MALI, 1991c. – *Recensement général de la population et de l'habitat au Mali. 1987. Analyse. Tome 3 : Activité économique.* – Bamako, ministère du Plan et de la coopération internationale, Direction nationale de la statistique et de l'informatique, Bureau central du recensement, 90 p.
- RETEL-LAURENTIN Anne, 1979. – *Causes de l'infécondité dans la Volta Noire.* – Paris, INED-PUF (avec le concours du CNRS), 100 p. (Travaux et Documents, Cahier n° 87).
- RIVIÈRE Claude, 1990. – *Union et procréation en Afrique. Rites de la vie chez les Evé du Togo.* – Paris, L'Harmattan, 224 p. (Connaissance des hommes).
- RIVIÈRE Peter, 1977. – "Nouvelles considérations sur le mariage", in : Rodney NEEDHAM (sous la direction de), *La parenté en question. Onze contributions à la théorie anthropologique*, p. 152-167. – Paris, Éditions du Seuil. (Coll. "Recherches anthropologiques").
- ROBINSON Warren, 1992. – "Kenya enters the fertility transition", *Population Studies*, n° 46, p. 444-457.
- ROGER Gilles, WALTISPERGER Dominique et CORBILLE-GUITTON Christine, 1981. – *Les structures par sexe et âge en Afrique.* – Paris, Groupe de démographie africaine, IDP/INED/INSEE/MICOOP/ORSTOM, 556 p.
- ROSENBLATT Paul et UNANGST David, 1979. – "Marriage ceremonies : an exploratory cross-cultural study", in : George KURIAN (éd.), *Cross cultural perspectives of mate-selection and marriage*, p. 227-242. – Londres, Greenwood Press, 462 p. (Contributions in family studies, n° 3).
- RYDER Norman, 1983. – "Fertility and family structure", *Population Bulletin*, n° 15, p. 15-33.
- RYDER Norman, 1992. – "The centrality of time in the study of the family", in : Elza BERQUÒ et Peter XENOS (éds.), *Family systems and cultural change*, p. 161-175. – Oxford, Clarendon Press, 222 p.
- SAINT-PIERRE Marie-Hélène, GREGORY Joël et SIMMONS Alan, 1986. – "Structure démographique des ménages et comportement migratoire en Haute-Volta", in : Danielle GAUVREAU et al. (éds.), *Démographie et sous-développement dans le Tiers Monde*, p. 111-141. – McGill University, Centre for Developing-Area Studies, 316 p. (Monograph Series n° 21).
- SALA-DIAKANDA Mpenbele Daniel, 1988. – "Problèmes conceptuels et pratiques liés aux informations disponibles sur la structure des ménages en Afrique ainsi qu'à son analyse", in : *Congrès africain de la population, Dakar 1988*, T.1, p. 5.2.1-5.2.16. – Liège, UIESP.
- SAVONNET Guy, 1976. – "Inégalités de développement et organisation sociale (exemples empruntés au sud-ouest de la Haute-Volta)", *Cahiers de l'ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol. XIII, n° 1, p. 23-40.
- SAVONNET-GUYOT Claudette, 1986. – *État et sociétés au Burkina. Essai sur le politique africain.* – Paris, Karthala, 227 p.
- SCHERRER Joseph et GUILBAULT Claude, 1932. – *Les Bobo-Oulé : le droit civil.* – 63 p. (Texte rédigé sur la demande du Commandant de Cercle en 1932 par le Père Joseph SCHERRER et par le Père GUILBAULT, connu aussi sous le nom de "coutumier bobo-oulé", redactylographié à Togo en 1957 par le Père Bernard de Rasily, avec notes et remarques).

- SCOTT Christopher, 1974. – "Le système de la double collecte (PGE) pour la mesure des taux démographiques : quelques suggestions pour un développement ultérieur", *Bulletin de liaison INED/INSEE/MICOOP/ORSTOM*, n° 7, p. 198-207.
- SCOTT Christopher et SABAGH Georges, 1970. – "The historical calendar as a method of estimating age : the experience of the moroccan multi-purpose sample survey of 1961-63", *Population Studies*, vol. 24, n° 1, p. 93-109.
- SEGALEN Martine, 1988. – "Le mythe de la famille occidentale," in : Martine SEGALEN, *Sociologie de la famille*, p. 313-325. – Paris, Armand Colin. (1<sup>ère</sup> édition : 1980).
- SELTZER William, 1974. – *La collecte des données démographiques. Résumé de l'expérience acquise.* – New York, The Population Council, 51 p.
- SKELDON Ronald, 1990. – *Population mobility in developing countries : a reinterpretation.* – Londres, Belhaven Press, 273 p.
- TABAH Léon, 1989. – "Démographie : d'une transition à une autre", *Bulletin démographique des Nations Unies*, n° 28, p. 1-29.
- TABUTIN Dominique, 1980. – *Problèmes de transition démographique. Tome I : Schémas classiques. Problèmes d'analyse. Interactions mouvement-structure.* – Louvain-la-Neuve, Cabay, 267 p. (Document pédagogique n° 1).
- TABUTIN Dominique, 1984. – *La collecte des données en démographie. Méthodes, organisation et exploitation.* – Liège, Département de démographie, Université catholique de Louvain, Ordina Éditions, 258 p.
- TABUTIN Dominique, 1985. – "Les limites de la théorie classique de la transition démographique pour l'Occident du XIX<sup>e</sup> siècle et le tiers monde actuel", in : *Congrès International de la Population. Florence 1985*, vol. 4, p. 357-370. – Liège, UIESP, 555 p.
- TABUTIN Dominique, 1995. – "Un demi-siècle de transitions démographiques dans le Sud", in : Dominique TABUTIN et al. (éds.), *Transitions démographiques et sociétés*. p. 33-70. – Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, Institut de démographie, Académia/L'Harmattan, 691 p. (Chaire Quételet 1992).
- TABUTIN Dominique et BARTIAUX Françoise, 1986. – "Structures familiales et structures sociales dans le tiers monde", in : *Les familles d'aujourd'hui. Démographie et évolution récente des comportements familiaux. Colloque de Genève (17-20 septembre 1984)*, p. 231-241. – Paris, AIDELF, 600 p. (AIDELF, n° 2).
- TABUTIN Dominique et VALLIN Jacques, 1975. – "La nuptialité", in : *Sources et analyse des données démographiques. Application à l'Afrique d'expression française et à Madagascar. Troisième partie.* Troisième partie. Tome II, p. 3-56. – Paris, INED/INSEE/MINCOOP/ORSTOM, 117 p.
- TABUTIN Dominique et WILLEMS Michel, 1993. – *La surmortalité des petites filles dans le Sud des années 1970 aux années 1980.* – Louvain la Neuve, Institut de Démographie, UCL, Académia, 54 p. (Working Paper n° 173).
- THORE Luc, 1964. – Mariage et divorce dans la banlieue de Dakar, *Cahiers d'Études Africaines*, vol. IV, MCMLXIV, Mouton & Co, p. 479-551.
- TRAORE Baba, KONATÉ Mamadou et STANTON Cynthia, 1989. – *Enquête Démographique et de Santé au Mali 1987.* – Columbia (Maryland), CERPOD/IRD, 187 p.
- TRAORE Sékou, 1991. – "Stratégie migratoire et structures des ménages dans la vallée du fleuve Sénégal", in : *Conférence "Femmes, Famille et Population", Ouagadougou, Burkina Faso 24-29 avril 1991*, vol. 1, p. 117-130. – Dakar, UÉPA, 647 p.
- TUBIANA Marie-José, 1987. – "Mariages Zaghawa : les changements liés à l'économie et à l'idéologie", in : David PARKIN et David NYAMWAYA (éds.), *Transformations of african marriage*, p. 93-109. – Londres, International African Seminars, 350 p. (New Series, n° 3).

- UKAEGBU Alfred, 1981. – "Marriage habits and fertility of women in Tropical Africa : a sociocultural perspective", in : DUPAQUIER *et al.* (éds.) *Mariage et remariage dans les populations du passé*, p. 127 - 137. – Londres, New York, Toronto, Academic Press, 663 p.
- UNICEF, 1990. – *La situation des enfants dans le monde 1991*. – Paris, UNICEF, 128 p.
- UNITED NATIONS, 1986. – *Nuptiality : selected findings from the World Fertility Survey Data*. – New York, Population Division, Department of International Economic and Social Affairs, 67 p. (ESA/P/WP.92).
- UNITED NATIONS, 1988. – *First marriage : patterns and determinants*. – New-York Department of International Economic and Social Affairs, 110 p. (ST/ESA/SER.R/76).
- UNITED NATIONS, 1989. – *Les effets des variables de nuptialité sur la fécondité dans quelques pays africains*. – Addis-Abeba, Nations Unies, Commission Économique pour l'Afrique, 52 p.
- UNITED NATIONS, 1990a. – *Patterns of first marriage : timing and prevalence*. – New York, Department of International and Social Affairs, 117 p. (ST/ESA/SER.R/111).
- UNITED NATIONS, 1990b. – *Socio-economic development and fertility decline : a review of some theoretical approaches*. – New York, Nations Unies, 29 p.
- UNITED NATIONS, 1992. – *Trends in marriage dissolution, remarriage and not living with husband among currently married women in Senegal, Ghana and Kenya*. – Dakar, Economic Commission for Africa, 90 p. (Third African Population Conference, Meeting of Experts, Dakar, Senegal, 7-10 december 1992).
- UNITED NATIONS, 1993. – *World population prospects. The 1992 revision*. – New York, Department for Economic and Social Information and Policy Analysis, 677 p. (SY/ESA/SER.A/135).
- VALLIN Jacques, 1968. – "La mortalité dans les pays du Tiers monde : évolution et perspectives", *Population*, vol. 23, n° 5, pp. 845-868.
- VALLIN Jacques, 1988. – *Évolution sociale et baisse de la mortalité : conquête ou reconquête d'un avantage féminin ?* – Paris, INED/UIESP, 33 p. (Dossiers et recherches, n° 17).
- VALLIN Jacques, 1989. – "Théories de la baisse de la mortalité et situation africaine", in : Gilles PISON *et al.* (éds.), *Mortalité et société en Afrique*, p. 399-431. – Paris, INED/UIESP/IFORD/MNHN, 446 p. (Coll. Travaux et documents, Cahier n° 124).
- VAN DE WALLE Étienne, 1965. – "The relation of marriage to fertility in african demographic inquiries", *Demography*, vol. 2, p. 302-308.
- VAN DE WALLE Étienne, 1968a. – "Characteristics of african demographic data", in : William BRASS *et al.*, *The demography of tropical Africa*, p. 12-87. – Princeton, Princeton University Press, 539 p.
- VAN DE WALLE Étienne, 1968b. – "Marriage in african censuses and inquiries", in : William BRASS *et al.*, *The demography of tropical Africa*, p. 183-238. – Princeton, Princeton University Press, 539 p.
- VAN DE WALLE Étienne, 1971. – "Demographic aspects of marriage in tropical Africa", in : *Actes du congrès international de la population de Londres 1969*, vol. III, p. 2167-2179. – Liège, UIESP, 3050 p.
- VAN DE WALLE Étienne, 1996. – "L'âge au mariage : tendances récentes" in : FOOTE Karen *et al.* (éds.), *Changements démographiques en Afrique subsaharienne*, p. 119-154 – Paris, PUF/INED, 371 p. (Travaux et documents, Cahier n° 135).
- VAN DE WALLE Étienne et FOSTER Andrew, 1990. – *Fertility decline in Africa. Assessment and prospects*. – Washington, The World Bank, 63 p. (World Bank Technical Paper Number 25, Africa Technical Department Series).

- VAN DE WALLE Étienne et MEEKERS Dominique, 1994. – "Marriage drinks and kola nuts", in : Caroline BLEDSOE et Gilles PISON (éds.), *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 57-73. – Oxford, Clarendon press, 326 p.
- VAN DE WALLE Étienne et VAN DE WALLE Francine, 1988. – "Les pratiques traditionnelles et modernes des couples en matière d'espace ou d'arrêt de la fécondité", in : Dominique TABUTIN (éd.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, p. 141-165. – Paris, L'Harmattan, 551 p.
- VAN DER POL Hendrik, 1988. – *Comparaison de données démographiques fournies par les mêmes femmes dans deux recensements différents*. – Yaoundé, IFORD 31 p. (multigraphié).
- VAUGELADE Jacques, 1991. – "Les unités collectives dans les enquêtes statistiques africaines : pour la traduction et pour l'utilisation du concept de ménage agricole", *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 2, n° 3-4, p. 389-394.
- VIMARD Patrice, 1980. – *Enquêtes démographiques sur la région des plateaux (1978-79). Premiers résultats*. – Lomé, ORSTOM, 50 p.
- VIMARD Patrice, 1981. – *L'étude des structures matrimoniales comme instrument d'analyse de la reproduction biologique et sociale : un exemple en Afrique de l'Ouest*. – Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, 20 p. (Communication présentée à la Chaire Quételet'81).
- VIMARD Patrice, 1984. – "L'évolution des structures matrimoniales : facteur de changement social et déterminant de la fécondité. Un exemple en Afrique de l'Ouest", in : *La nuptialité en Afrique. Études de cas*, p. 89-120. – Paris, ORSTOM, Section de démographie, 120 p. (Document de travail n° 17).
- VIMARD Patrice, 1993. – "Modernité et pluralité familiales en Afrique de l'Ouest", *Revue Tiers Monde*, t. XXXIV, n° 133, p. 89-115.
- VIMARD Patrice et N'CHO Sombo, 1988. – "Les noyaux familiaux en Côte d'Ivoire : structures et probabilités de transition", in : *Congrès africain de la population, Dakar 1988*, T.1, p. 5.2.59-5.2.75. – Liège, UIESP.
- VIMARD Patrice et N'CHO Sombo, 1991. – "Une approche des cycles familiaux en Côte d'Ivoire", in : *Conférence "Femmes, Famille et Population", Ouagadougou, Burkina Faso 24-29 avril 1991*, vol. 1, p. 143-159. – Dakar, UÉPA, 647 p.
- VIMARD Patrice et N'CHO Sombo, 1993. – *Conséquences sociales de la structure des ménages selon les groupes socio-économiques en Côte d'Ivoire. Premiers éléments d'analyse*. – Montréal, UIESP 13 p. (Communication présentée au XXII<sup>e</sup> Congrès Général de la Population, UIESP, Montréal, 24 août - 1er septembre).
- WALTISPERGER Dominique, 1988. – "Les tendances et causes de la mortalité", in : Dominique TABUTIN (éd.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, p. 279-307. – Paris, L'Harmattan, 551 p.
- WARE Helen, 1979. – "Polygyny : women's views in a transitional society, Nigeria, 1975", *Journal of Marriage and the Family*, vol. 41, n° 1, p. 185-195.
- WATKINS Susan, 1989. – "The fertility transition : Europe and the third world compared", in : Mayone STYCOS (éd.), *Demography as an interdiscipline*, p. 27-55. – New Brunswick (États-Unis), Oxford (Grande-Bretagne), Transaction Publishers, 214 p.
- WESTOFF Charles, 1992. – *Age at marriage, age at first birth and fertility in Africa*. – Washington, The World Bank, 22 p. + figures. (World Bank Technical Paper Number 169).
- WINTER Gérard, 1984. – "Deux méthodes d'investigation irréductibles mais complémentaires", *Cahiers ORSTOM*, Série Sciences Humaines, vol. XX, n°1, p. 17-24.

WUNSCH Guillaume, 1971. - "L'analyse de la nuptialité : un sujet de contestation", in : *Actes du congrès international de la population de Londres 1969*, vol. III, p. 2099-2105. - Liège, UIESP, 3050 p.

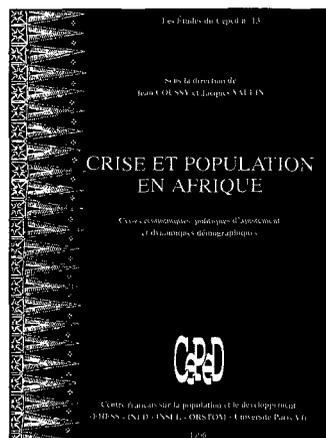
ZELINSKY Wilbur, 1971. - "The hypothesis of the mobility transition", *Geographical Review*, vol. 61, n° 2, p. 219-249.



## LES PUBLICATIONS DU CEPED

### Collection Les Études du CEPED

- n°14 : *Permanences et changements de l'Afrique rurale. Dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*, par Véronique HERTRICH (1996), 548 p. (180 F).
- n°13 : *Crise et population en Afrique. Crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*, par Jean COUSSY et Jacques VALLIN (dir.) (1996), 580 p. (180 F).
- n°12 : *Sauver les enfants : le rôle des vaccinations*, par Annabel DESGRÉES DU LOÛ (1996), 261 p. (100 F).
- n°11 : *L'économie algérienne à l'épreuve de la démographie*, par Lhaocine AOURAGH (1996), 337 p. (100 F).
- n°10 : *Conséquences démographiques du sida en Abidjan : 1986-1992*, par Michel GARENNE, Maria MADISON, Daniel TARANTOLA, Benjamin ZANOU, Joseph AKA et Raymond DOGORÉ (1995), 198 p. (100 F).
- n° 9 : *La maternité chez les Bijago de Guinée-Bissau*, par Alexandra DE SOUSA et Dominique WALTISPERGER (collab.) (1995), 114 p. (100 F).
- n° 8 : *La crise de l'asile politique en France*, par Luc LEGOUX (1995), 344 p. (100 F).
- n° 7 : *L'entrée en vie féconde. Expression démographique des mutations socio-économiques d'un milieu rural sénégalais*, par Valérie DELAUNAY (1994), 326 p. (90 F).
- n° 6 : *La traite des esclaves au Gabon du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, essai de quantification pour le XVIII<sup>e</sup> siècle*, par Nathalie PICARD-TORTORICI et Michel FRANÇOIS (1993), 156 p. (90 F).
- n° 5 : *Croissance urbaine, migrations et population au Bénin*, par Julien GUINGNIDO GAYE (1992), 114 p. (100 F).
- n° 4 : *Un siècle de démographie tamoule*, par Christophe GUILMOTO (1992), 175 p. (120 F).
- n° 3 : *Mobilité spatiale et mobilité professionnelle dans la région nord-andine de l'Équateur*, par Jean PAPAIL (1991), 87 p. (80 F).



- n° 2 : *Mortal, logiciel d'analyse de la mortalité*, par Jean-Michel COSTES et Dominique WALTISPERGER (1988), 99 p. + disquette. (épuisé).
- n° 1 : *De l'homme au chiffre, réflexions sur l'observation démographique en Afrique*, édité par Louis LOHLÉ-TART et Rémy CLAIRIN avec la collaboration de Michel FRANÇOIS et Francis GENDREAU (1988), 329 p. (150 F).

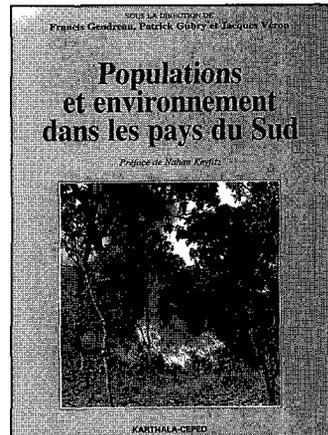


### Collection Documents et Manuels du CEPED

- n° 5 : *Genre et développement : des pistes à suivre*, édité par Thérèse LOCOË, Annie LABOURIE-RACAPÉ et Christine TICHIT (1996), 154 p. (100 F).
- n° 4 : *L'analyse des enquêtes biographiques à l'aide du logiciel STATA*, par Philippe BOCQUIER (1996), 208 p.+disquette (120 F).
- n° 3 : *Manuel de sondages. Applications aux pays en développement*, par Rémy CLAIRIN et Philippe BRION (1996), 104 p. (80 F).
- n° 2 : *Clins d'œil de démographes à l'Afrique et à Michel François*, Jacques VALLIN (éd.) (1995), 244 p. (80 F). (épuisé).
- n° 1 : *La démographie de 30 États d'Afrique et de l'Océan Indien*, CEPED (1994), 352 p. (épuisé).

### COÉDITIONS

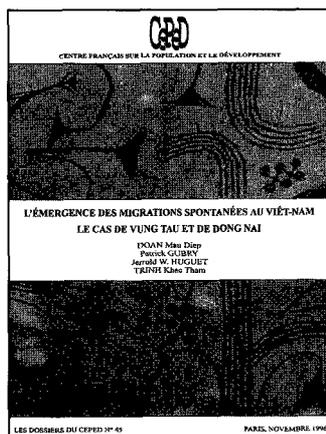
- *Populations et environnement dans les pays du Sud*, sous la direction de Francis GENDREAU, Patrick GUBRY et Jacques VÉRON (1996), Karthala/CEPED, 308 p. (180 F).
- *Le retour au village. Une solution à la crise économique au Cameroun ?*, par Patrick GUBRY, Samson LAMLENN, Emmanuel NGWÉ, Jean-Marie TCHÉGHO, Joseph-Pierre TIMNOU et Jacques VÉRON (1996), CEPED/IFORD/MINREST/L'Harmattan, 206 p. (120 F).
- *Les familles dakaraises face à la crise*, par Philippe ANTOINE *et al.* (1995), CEPED/IFAN/ORSTOM, 212 p. (80 F).
- *Populations africaines et sida*, sous la direction de Jacques VALLIN (1994), CEPED-La Découverte, 218 p. (149 F).
- *Intégrer Population et Développement*, par Hubert GÉRARD (dir.) (1994) Académia-CEPED-CIDEP-l'Harmattan-UCL, 824 p. (400 F).
- *La population de l'Afrique. Manuel de démographie*, par Francis GENDREAU (1993), CEPED-Karthala, 463 p. (180 F).



- *Politiques de développement et croissance démographique rapide en Afrique*, par Jean Claude CHASTELAND, Jacques VÉRON et Magali BARBIERI (éds.) (1993), 314 p. (INED-CEPED-PUF) (180 F).
- *Migration, urbanisation et développement au Cameroun*, par Joseph-Pierre TIMNOU, (1993), Les cahiers de l'IFORD, n° 4, CEPED-IFORD, 115 p. (gratuit).
- *Migration, urbanisation et développement au Congo*, par Gabriel TATI (1993), Les cahiers de l'IFORD, n° 5, CEPED-IFORD, 94 p. (gratuit).
- *Condition de la femme et population : le cas de l'Afrique francophone*, édité par Thérèse LOCOH (1992), CEPED-FNUAP-ONU-URD, 116 p. (épuisé).
- *Comores, les enfants du volcan. Le recensement général de la population des Comores en (Septembre 1991)*, film vidéo 30 minutes, AFEP-CEPED. (gratuit).
- *Les spectres de Malthus, déséquilibres alimentaires, déséquilibres démographiques*, édité par Francis GENDREAU, Claude MEILLASSOUX, Bernard SCHLEMMER ET Martin VERLET (1991), CEPED-EDI-ORSTOM, 444 p. (230 F).

### Collection Les Dossiers du CEPED (30 F/numéro)

- n° 45 : *L'émergence des migrations spontanées au Viêt Nam. Le cas de Vung Tau et de Dong Nai*, par DOAN Mau Diep, Patrick GUBRY, Jerrold W. HUGUET et TRINH Khac Tham, 48 p.
- n° 44 : *Politiques de population et baisse de la fécondité en Afrique sub-saharienne*, par Thérèse LOCOH et Yara MAKDESSI, 47 p.
- n° 43 : *Essai d'utilisation des statistiques d'état civil et sanitaires dans l'analyse de la mortalité à Yaoundé*, par Samuel KÉLODJOUÉ, 43 p.
- n° 42 : *La polyandrie chez les Bashilele du Kasai occidental (Zaire) : fonctionnement et rôles*, par Séraphin NGONDO A PITSHANDENGE, 20 p.
- n° 41 : *La régulation des naissances se généralise*, par Henri LERIDON et Laurent TOULEMON, 19 p.
- n° 40 : *Ho Chi Minh Ville : de la migration à l'emploi*, par TRUONG Si Anh, Patrick GUBRY, VU Thi Hong et Jerrold W. HUGUET, 52 p.
- n° 39 : *La population de Cuba : principales caractéristiques et tendances démographiques*, par Sonia I. CATASUS CERVERA, 35 p.
- n° 38 : *Effets de la guerre civile au Centre-Mozambique et évaluation d'une intervention de la croix rouge*, par Michel GARENNE, Rudi CONINX et Chantal DUPUY, 25 p.
- n° 37 : *Ressources économiques et comportements démographiques des ménages agricoles : le cas des Éwé du Sud-Togo*, par Kokou VIGNIKIN, 35 p.
- n° 36 : *Structure de production et comportement procréateur en Côte d'Ivoire*, par Aka KOUAMÉ et Mburano RWENGÉ, 31 p.
- n° 35 : *Les migrations comoriennes en France : histoire de migrations coutumières*, par Géraldine VIVIER, 38 p.



- n° 34 : *La transition démographique. Trente ans de bouleversements (1965-1995)*, par Jean-Claude CHESNAIS, 25 p.
- n° 33 : *Pluralisme thérapeutique et stratégies de santé chez les Évhé du sud-est Togo*, par Nadia LOVELL, 20 p.
- n° 32 : *Peut-on échapper à la polygamie à Dakar ?*, par Philippe ANTOINE et Jeanne NANITELAMIO, 31 p.
- n° 31 : *Familles africaines, population et qualité de la vie*, par Thérèse LOCOH (1995), 48 p. (3<sup>e</sup> tirage).
- n° 30 : *La mortalité dans le monde : tendances et perspectives*, par France MESLÉ et Jacques VALLIN (1995), 25 p. (3<sup>e</sup> tirage).
- n° 29 : *Planification sanitaire et ajustement structurel au Cameroun*, par Antoine KAMDOUM (1994), 40 p. (épuisé).
- n° 28 : *Migration et sida en Afrique de l'Ouest, un état des connaissances*, par Richard LALOU et Victor PICHÉ (1994), 52 p. (2<sup>e</sup> tirage).
- n° 27 : *Éducation de la mère et soins aux enfants à Ouagadougou*, par Christine OUEDRAOGO (1994), 37 p.
- n° 26 : *Réflexions sur l'avenir de la population mondiale*, par Jacques VALLIN (1994), 24 p. (3<sup>e</sup> tirage).
- n° 25 : *Facteurs de fécondité en milieu rural forestier ivoirien*, par KOFFI N'GUESSAN (1993), 40 p.
- n° 24 : *Les disparités régionales de la mortalité au Bénin*, par Martin LAOUROU (1993), 36 p.
- n° 23 : *Contribution à l'étude de l'évolution de la population de l'Afrique Occidentale Française 1904-1960*, par Raymond R. GERVAIS (1993), 50 p.
- n° 22 : *Solidarité dans la crise ou crise des solidarités familiales au Cameroun ?* par Parfait Martial ÉLOUNDOU-ÉNYÉGUÉ (1992), 40 p.
- n° 21 : *La mortalité des enfants à Luanda*, par Maria Julia VAZ-GRAVE (1992), 39 p.
- n° 20 : *Mortalité maternelle : deux études communautaires en Guinée*, par Pierre CANTRELLE, Patrick THONNEAU et Boubacar TOURÉ (1992), 43 p.
- n° 19 : *Vingt ans de planification familiale en Afrique sub-saharienne*, par Thérèse LOCOH (1992), 27 p. (épuisé).
- n° 18 : *Les déterminants de la mortalité des enfants dans le tiers-monde*, par Magali BARBIERI (1991), 33 p. (épuisé).
- n° 17 : *La fécondité en Mauritanie*, par KEUMAYE IGNEGONGBA (1991), 39 p. (épuisé).
- n° 16 : *Dix problèmes de population en perspective - Hommage à Jean Bourgeois-Pichat et à Alfred Sauvy*, par Léon TABAH (1991), 31 p. (épuisé).
- n° 15 : *La mesure de l'infécondité et de la sous-fécondité*, par EVINA AKAM (1990), 39 p. (épuisé).
- n° 14 : *Statut de la femme, structure familiale, fécondité : transitions dans le Golfe du Bénin*, par Laurent Mensan ASSOGBA (1988), 28 p. (épuisé).
- n° 13 : *Estimer la mortalité maternelle à l'aide de la méthode des sœurs*, par Véronique FILIPPI et Wendy GRAHAM (1990), 29 p. (épuisé).
- n° 12 : *La montée du célibat féminin dans les villes africaines. Trois cas : Pikine, Abidjan et Brazzaville*, par Philippe ANTOINE et Jeanne NANITELAMIO (1990), 27 p. (épuisé).

- n° 11 : *Deux études sur l'emploi dans le monde arabe*, par Jacques CHARMES (1990), 37 p. (épuisé).
- n° 10 : *Facteurs culturels et sociaux de la santé en Afrique de l'Ouest*, par Pierre CANTRELLE et Thérèse LOCOH (1990), 36 p. (épuisé).
- n° 9 : *Éléments du débat population - développement*, par Jacques VÉRON (1989), 48 p. (2<sup>e</sup> tirage).
- n° 8 : *Transformations agraires et mobilités de la main d'œuvre dans la région Nord Andine de l'Équateur*, par LE CHAU et Jean PAPAIL (1989), 18 p.
- n° 7 : *Prospective des déséquilibres mondiaux - démographie et santé*, par Pierre CANTRELLE et Francis GENDREAU (1989), 33 p. (épuisé).
- n° 6 : *Les politiques de population en matière de fécondité dans les pays francophones : l'exemple du Togo*, par Thérèse LOCOH (1989), 20 p. (épuisé).
- n° 5 : *Rétention de la population et développement en milieu rural : à l'écoute des paysans Mafa des Monts Mandara (Cameroun)*, par Patrick GUBRY (1988), 24 p. (épuisé).
- n° 4 : *État et besoins de la recherche démographique dans la perspective des recommandations de la conférence de Mexico et de ses réunions préparatoires*, par Jean-Claude CHASTELAND (1988), 23 p. (épuisé).
- n° 3 : *La fécondité en Afrique noire : un progrès rapide des connaissances mais un avenir encore difficile à discerner*, par Thérèse LOCOH (1988), 26 p. (épuisé).
- n° 2 : *Politiques africaines en matière de fécondité : de nouvelles tendances*, par Patrick GUBRY et Mpembele SALA-DIAKANDA (1988), 50 p. (épuisé).
- n° 1 : *La connaissance des effectifs de population en Afrique : bilan et évaluation - Hommage à Rémy Clairin*, par Rémy CLAIRIN et Francis GENDREAU (1988), 35 p. (épuisé).

### ***Collections en langues étrangères (anglais et espagnol)***

#### **The CEPED Series (37 F/numéro)**

- n° 1 : *Mortality in the world : trends and prospects*, by France MESLÉ and Jacques VALLIN, 24 p. (Translated from French by Isabelle WALLERSTEIN).
- n° 2 : *Population policies and fertility decline in Sub-saharan Africa*, by Thérèse LOCOH and Yara MAKDESSI, 43 p. (Translated from French by Fallon M. MOURSUND).

#### **Los Documentos del CEPED (37 F/numéro)**

- n° 1 : *La mortalidad en el mundo : tendencias y perspectivas*, para France MESLÉ y Jacques VALLIN, 24 p. (Traducido del francés para Maria Celina AÑAÑOS).

Collection Données de base sur la population (gratuit)

(dossiers réalisés par Nuria LOPEZ-ESCAVIN)

(\* encore disponible)

- n° 1 : Cameroun
- n° 2 : Madagascar\*
- n° 3 : Gabon
- n° 4 : Togo\*
- n° 5 : Tchad
- n° 6 : Bénin
- n° 7 : Sénégal
- n° 8 : Congo
- n° 9 : Rwanda\*
- n° 10 : Guinée Équatoriale
- n° 11 : Gambie

- n° 12 : Djibouti
- n° 13 : Mali
- n° 14 : Mauritanie
- n° 15 : Burundi\*
- n° 16 : Centrafrique
- n° 17 : Angola
- n° 18 : Côte d'Ivoire\*
- n° 19 : Zaïre\*
- n° 20 : Guinée\*
- n° 21 : Burkina Faso\*
- n° 22 : Maurice\*

- n° 23 : Comores
- n° 24 : Niger\*
- n° 25 : Guinée Bissau\*
- n° 26 : Seychelles\*
- n° 27 : Cap Vert\*
- n° 28 : Sao Tome e Principe\*
- n° 29 : Mozambique\*
- Nigéria\*
- Viet Nam

La Chronique du CEPED, bulletin de liaison trimestriel (10 F/numéro ou abonnement 30 F/an)

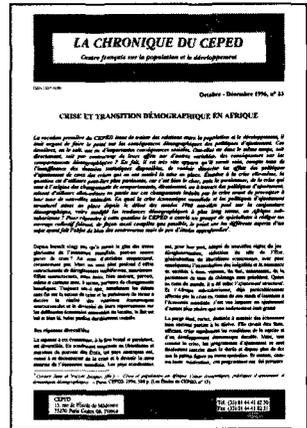
n° 1 (Printemps 1991) à n° 23 (Octobre-décembre 1996)



n° 21  
Les familles africaines en plein remue-ménage



n° 22  
Sauver les recensements africains



n° 23  
Crise et transition démographique en Afrique

Reproduit par l'Imprimerie MOREAU  
Route de Mettray  
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE  
Tél. : 02 47 41 28 35  
Fax : 02 47 54 70 52

Dépot légal 1<sup>er</sup> trimestre 1997



Véronique HERTRICH, docteur en démographie, est chargée de recherche à l'INED et au CEPED. Elle travaille principalement sur les changements matrimoniaux et familiaux en Afrique. Elle s'intéresse également, depuis deux ans, à la crise sanitaire des pays de l'ex-URSS.

Alors que la transition de la fécondité débute dans de nombreuses villes africaines et s'étend dans certains pays des régions orientale et australe, les populations rurales d'Afrique de l'Ouest maintiennent un niveau de fécondité élevé : la contraception moderne y est quasi-inexistante et le souhait d'une nombreuse descendance est partagé par tous. Derrière cette apparente inertie, de nouveaux types de comportements et de relations s'élaborent cependant au sein des familles et contribuent au développement d'une réflexion sur les objectifs et comportements de reproduction. La baisse de la fécondité dépendra de ces changements qui se mettent en place aujourd'hui. Il est donc urgent de les observer si on veut non seulement connaître les temporalités des transitions africaines mais aussi comprendre les logiques sociales qui les portent. Cet ouvrage, consacré à une petite population du Mali, se veut une contribution à un tel projet.

Dans cette société, des plus traditionnelles d'après les indicateurs socio-économiques mais cependant confrontée au choc de l'explosion démographique due à la baisse de la mortalité, de nouvelles dynamiques familiales se font jour. Une observation minutieuse des procédures matrimoniales met en évidence des changements dans la constitution des couples et les rapports entre générations. Les familles allègent leurs exigences en matière matrimoniale et reconnaissent une place plus importante aux intéressés dans l'espace décisionnel. La concertation se développe entre les générations. Dans le même temps les conditions d'accès aux épouses s'assouplissent, permettant aux hommes de se marier plus jeunes et plus souvent avec la femme de leur choix. Le pôle conjugal en sort-il renforcé ? Il est encore trop tôt pour en juger. Si les signes d'un certain partenariat conjugal apparaissent, il reste que la polygamie n'a pas reculé et la plupart des individus vivent au sein d'une structure familiale polynucléaire.